Familles du MIDI TOULOUSAIN
Tome VI

Familles de BAREGES	**p.3**
Famille de COARRAZE.	**p.41**
Famille de DURBAN	**p.69**
Famille de MAILLAC	**p.89**
Famille de MANAS	**p.108**
Famille de MARESTAING	**p.150**
Famille de MARQUEFAVE	**p.180**
Famille de MARTRES	**p.205**
Famille de MEDRANO	**p.265**
Familles de ROQUEFORT	**p.293**
Famille de SAINT-ORENS	**p.369**
Famille de TERSAC	**p.395**
Index onomastique	**p.439**

Ce sixième tome comme les cinq premiers rassemble des généalogies de familles du Midi toulousain.

L'histoire de la plupart de ces familles se déroule en grande partie dans cette région, certaines ont essaimé dans d'autres régions

Les généalogies d'une grande partie de ces familles (Barèges, Coarraze, Durban, Maillac, Médrano, Saint-Orens) n'ont pas fait l'objet de publications antérieures ou quand elles l'ont fait sont très incomplètes, ce document les complète et les corrige parfois.

Les généalogies d'autres familles plus connues (Manas, Marestaing, Martres, Roquefort, Tersac) sont également complétées et parfois corrigées dans ce document.

Familles de BAREGES

A) Famille de Barèges, seigneurs de Tilhouse

I Seigneurs de Tilhouse **p.4**

II Seigneurs de Lutilhous **p.14**

III Seigneurs de Cérizols **p.18**

IV Seigneurs de Bulan **p.23**

V Seigneurs de Sentaraille **p.27**

VI Personnes isolées **p.31**

B) Famille de Barèges, seigneurs de La Hite **p.33**

A
Famille de Barèges
Seigneurs de Tilhouse

Cette famille connue dès le 11ème siècle, quitta la ville de Luz (-Saint-Sauveur, Hautes-Pyrénées) et s'établit vers 1450 à Tilhouse dans la viguerie de Mauvezin (Hautes-Pyrénées.)
La généalogie a été établie à partir d'actes fournis par Maurice Vuillier[1] et d'autres sources.
Le patronyme fut orthographié Baretge jusqu'au 17ème siècle au moins puis Barège et Barèges, orthographe adoptée dans ce qui suit.

I
Seigneurs de Tilhouse

I Bernard de BAREGES, seigneur de Doumec-Debat et de Tilhouse (Hautes-Pyrénées)
Il épousa **Anglésie de BENAC,** comme cela apparaît au degré suivant.
Ils eurent :

II Bertrand de BAREGES, seigneur de Tilhouse et de Bulan (les 2 dans la viguerie de Mauvezin, dans les Hautes-Pyrénées)
Il fut cité le 27 mars 1479, ainsi que Bertrand de Barèges, seigneur de Galès, dans une sentence arbitrale concernant les familles de Jussan et de Vize[2]. Bertrand de Barèges, seigneur de Tilhouse, et Jean de Barèges, habitant Bagnères, furent parmi les témoins, le 13 octobre 1498, du testament de Jeanne de Béarn, vicomtesse douairière d'Asté, baronne des Angles[3].
Dit fils de Bernard de Barèges et d'Anglésie de Bénac, il avait épousé, avant le 8 avril 1448, **Gausionde de CASTELBAJAC,** veuve avec enfants de Bertrand de MONTESQUIOU, baron de Montesquiou, fille de Bernard V de CASTELBAJAC, seigneur de Castelbajac, Séméac, Forgues, Astugue, etc., et de Bertrande alias Miramonde d'AURE[4].
Ils eurent :

3.1 Bernard de BAREGES, qui suit.

3.2 Dominique de BAREGES

III Bernard de BAREGES, seigneur de Tilhouse, Bulan.

---

[1] Cet auteur indique des ascendances de personnes alliées, sans fournir la preuve, nous les mentionnons avec les mots « dit ou dite sans preuve, fils ou fille (ou un autre lien de parenté », ou une phrase équvalente.
[2] Maurice Vuillier se référant à BnF Dossiers bleus
[3] Jean Bourdette, *Bulletin de la société Ramond,* avril-juin 1907, Notice des barons des Angles en Bigorre, pp.96-98
[4] Maurice Vuillier se référant à La Plagne-Barris, mentionnant le mariage vers 1460, indique le mariage et les parents du marié ; La Chesnaye-Desbois dit que le mariage eut lieu avant le 8 avril 1448.

Fils de Bertrand de BAREGES, seigneur de Tilhouse, il épousa par contrat du 13 mai 1471, **Honorette de BOSSOST,** fille de Guillaume de BOSSOST, seigneur de Bossost, Bilhères et Campels, et de Bertrande de MAULEON[5].
Ils eurent :

4.1 Bertrand de BAREGES, qui suit

4.2 Marie de BAREGES.
En 1556, il y eut une délibération du conseil concernant Amanieu de Montesquiou, seigneur de La Mothe, et Marie de Barèges, mère et fils, d'une part, et Vidal Martin et Jeanne de Montesquiou, mariés, et Catherine et Marguerite de Montesquiou[6].
Dotée de 180 écus, elle avait épousé, par contrat du 15 août 1508, **Jean de MONTESQUIOU,** seigneur de La Mothe, (dit sans preuve fils de Bernard de MONTESQUIOU et de Jeanne de SAINT-MARTIN,) les témoins furent Arnaud Guilhem de Soréac, seigneur de Lane, Jean de Cardeilhac (devenu Cardaillac), seigneur de Sarlabous, Séguinet de Barèges, seigneur de Valence, recteur de Tilhouse[7].
Bernard de Montesquiou et Jeanne de Saint-Martin eurent également une fille Douce de Montesquiou qui épousa avant le 30 mai 1489 (quittance de dot) Garcie Arnaud de Barèges[8], dont on ne connaît rien.

IV Bertrand de BAREGES, seigneur de Tihouse et Bulan
Le 12 novembre 1545, Bertrand de Barèges, seigneur de Tilhouse, reçut d'Arnaud de Cardeilhac, seigneur d'Ozon, 320 écus et demi, petits, que ledit seigneur d'Ozon était tenu de payer audit sieur de Tilhouse pour raison du douaire promis à Jean de Barèges (son fils) et Marguerite de Cardaillac, mariés, ceci devait permettre de racheter la seigneurie de Bulan et un moulin[9]. Il mourut dès 1569 (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 4 décembre 1513, **Marguerite de SOREAC alias Marguerite d'ARCIZAS de SOREAC**[10] (on cite Marguerite de Soréac fille d'Arnaud de Soréac, seigneur d'Arcizas, et de Jeanne du Garrané, qui avait épousé par contrat en 1507 Aymeri d'Armagnac, seigneur d'Orléac-Debat, dont elle était la première épouse. L'épouse de Bertrand de Barèges est peut-être une sœur de cette autre Marguerite, l'appellation d'Arcizas de Soréac s'explique par la terre d'Arcizas tenue par son père.)

---

[5] AD. Lot-et-Garonne Fonds Raymond, complété par Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bossost,* produisant les preuves.
[6] AD. Gers B 6
[7] AD. Gers Vergès I 2522 n°2189 ; Verdier, notaire d'Avensac ; Arnaud Guilhem de Soréac était probablement celui qui avait épousé, par contrat du 24 mars 1493, Jeanne de Castelbajac.
[8] AD. Gers Vergès I 2521 n°9246
[9] AD. Gers I 698
[10] *Inventaire de 1754,* contrat reçu Furcota, notaire, cet acte dit Marguerite d'Arcizas de Soréac. Les actes font apparaître soit Marguerite de Soréac soit Marguerite d'Arcizas de Soréac ; Bourdette dit que Marguerite de Soréc testa le 3 décembre 1569, veuve de Bertrand de Barèges, seigneur de Tilhouse et de Bulan, nommant Arnaud de Barèges son fils ; le même dit que Gaston de Barèges, 3ème fils de Bertrand de Barèges, seigneur de Tilhouse, et de Margalida de Soréac, mariés reçut après la mort de son père arrivée après 1569, la seigneurie de Bulan.

Etant marié avec Marguerite de *Villambits,* Bertrand de Barèges, seigneur de Tilhouse, racheta en 1545, d'Odon de Cardeilhac (Cardaillac[11]), seigneur de Sarlabous, la seigneurie de Bulan et le moulin Debat, vendus avec pacte de rachat[12], comme Marguerite de Soréac testa, le 3 décembre 1569, veuve de Bertrand de Barèges, seigneur de Tilhouse et de Bulan, nommant Arnaud de Barèges, son fils, désignant pour exécuteurs testamentaires Corbeyran et Ramon de Cardeilhac, seigneurs de Sarlabous et de Luc, chevaliers de l'ordre du Roi, Arnaud de Cardeilhac, seigneur d'Ozon et Ramon de Villambits[13], Bertrand de Barèges n'a pu se marier une seconde fois avant 1545, Marguerite de Villambis doit être Marguerite de Soréac en effet la famille de Soréac tenait Villambis (on trouve en 1548 Jean de Soréac, seigneur de Villambis, puis le 1er octobre 1557, le contrat de mariage, en secondes noces, de Raymond de Soréac, seigneur de Villambis, avec Georgette de Rochefort[14]), la famille de Soréac tenant Arcizas et Villambis, Marguerite de Soréac fut nommée soit d'Arcizas de Soréac, soit Villambis (devenu Villembits, Hautes-Pyrénées).
Ils eurent :

5.1 Jean de BAREGES, qui suit.

5.2 Arnaud de BAREGES, il est probablement auteur de la branche des seigneurs de Lutilhous.

5.3 Gaston de BAREGES, 3ème fils, **auteur de la branche des seigneurs de Bulan**

5.4 Odet de BAREGES, puîné, dit le capitaine Tilhouse, comme son frère Gaston, capitaine de Barbazan pour le Roi
Le 29 novembre 1570, Jean de Bégole, mari de Marguerite de Barèges, sans enfant de celle-ci, ayant un fils unique Antoine de Bégole (donc d'une première épouse), vendit à Odet de Barèges, capitaine de Barbazan pour le Roi, les droits seigneuriaux de Bégole et de Clermont, Antoine de Bégole ayant droit du seigneur de (blanc), mari de Françoise de Bégole, sa sœur (probablement de Jean), racheta de Marguerite de Barèges les droits[15]. La transcription de cet acte ne permet pas rattacher Marguerite de Barèges ni de préciser quelles sont les personnes citées ; à l'époque vivait Françoise de Bégole épouse de Philippe de Saman, dont la sœur Catherine de Bégole avait épousé Jean de Saman, frère de Philippe.

V Jean de BAREGES, seigneur de Tilhouse
Fils de Bertrand de BAREGES, seigneur de Tilhouse, il épousa, par contrat du 15 mars 1544, **Marguerite de CARDEILHAC (CARDAILLAC) Lomné,** fille d'Arnaud de

[11] Cette famille écrivit son nom Cardeilhac, jusqu'au 18ème siècle au moins, comme le lieu éponyme, puis Cardaillac.
[12] AD. Gers Vergès I 698 n°5485
[13] Maurice Vuillier, citant Jean Bourdette
[14] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VI, pp.5 et 6
[15] AD. Gers Vergès I sup 64 n°2980

CARDEILHAC (CARDAILLAC) Lomné, seigneur d'Ozon, et de Jeanne d'OZON, dame dudit lieu[16].
Ils eurent :

6.1 Philippe de BAREGES, qui suit.

6.2 Jean de BAREGES, auteur de la branche de Saint-Araille (Sentaraille)

6.3 Bertrand de BAREGES, écuyer, sieur de Tilhouse
Cité en 1575, à Cintegabelle (Haute-Garonne) avec ses frères Philippe et Jean (infra), il fut également témoin d'un acte, vers 1577, concernant des biens en Basse-Navarre de la succession de la grand-mère de François de Châteauverdun, baron de Calmont, il est dit de la maison noble de Tilhouse, habitant Cintegabelle[17].
Il fut présent, le 11 septembre 1589, à l'inventaire des meubles de Jacqueline del Flau, faisant pour son frère le seigneur de Tilhouse (infra)
Il doit être Bertrand de Barèges, seigneur de Rieumajou (probablement le lieu en Caujac, Haute-Garonne), car celui-ci fut cité le 16 avril 1595, pour une dette, dans la série d'actes concernant Antoine de Mascaron et Jacqueline del Flau, avec le même notaire[18].
Il est cité en 1603, avec sa femme Marguerite de Fauré, au nom de Ramond de Fauré, seigneur de La Figarède[19].
Il avait épousé **Marguerite de FAURE.**
Les actes concernant Marguerite de Fauré ainsi que sa fille Marie montrent que Marguerite de Fauré appartenait à la famille de Fauré de Massabrac, dont une branche tenait La Figarède.
Catherine Fauré, épouse de Philippe de Barèges, seigneur de Tilhouse, doit appartenir à la même famille. La présomption vient du fait que l'acte de 1603 fut passé à Caujac comme d'autres concernant la famille de Catherine Fauré, et que Jacqueline del Fau, mère de Catherine Fauré demanda son inhumation à Caujac, le contrat de mariage de leur fille Marie fut également passé à Caujac.
Ils eurent :

Marie de BAREGES.
Elle épousa, par contrat du 20 mai 1607, noble **Louis de BUNEL,** habitant Toulouse, parmi les présents figuraient Ramond de Fauré, seigneur de La Figarède, et François Fauré, seigneur de Massabrac, Hector de Saman, seigneur de Maure, coseigneur de Caujac[20]. En 1622-1623, Paul de Bunel, habitant

[16] BnF Fr 32298, Arnaud Descalles et Jean Voisins, notaire de Tournay ; *Inventaire de 1754,* contrat reçu Bazus, notaire
[17] C. Barrière-Flavy, *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1922, La seigneurie et les seigneurs de Lissac et Labatut au comté de Foix (XIIIème –XVIIIème s.), pp.175-177, la grand-mère de Françoise de Chateauverdun était Catherine Duhart (ou du Hart)
[18] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.83, produisant AD.HG 3 E 9470, notaire Falgayres
[19] AD.HG 3 E 9461 Caujac
[20] AD.HG 3 E 9473 Caujac

Caujac, et sa femme Marie de Barèges, reconnurent une dette de 20 setiers de blé envers Louise de Châteauverdun, dame de Lissac, veuve de Jean de Soubiran. Pour se libérer ils cédèrent à leur créancière la jouissance de 5 sétérées de terre à Gaillac, pendant 4 ans[21].
Louis de Bunel mourut dès 1649, date à laquelle Jeanne de Bunel fut citée fille et héritière de feu noble Louis de Bunel et de Marie de Barèges[22].
En 1651, Jeanne de Bunel, fille de feu Louis de Bunel et de Marie de Barèges fut citée avec Jean Germain de Bunel, frère de Louis de Bunel, contre Roger de Foix, vicomte de Rabat, baron de Gardiolle, qui l'avait battue[23].

Probablement Jeanne de BAREGES
En 1648, Jeanne de BAREGES était femme de **Jean Germain de BUNEL,** sieur de Rieumajou[24].
La présomption d'ascendance vient du fait que son présumé père, Bertrand de Barèges, avait été sieur de Rieumajou, que son mari était le frère de Louis de Bunel, mari de sa présumée sœur et que les actes qui les citent furent passés à Caujac.

VI Philippe de BAREGES, seigneur de Tilhouse
Il fut cité en 1575, à Cintegabelle, avec ses frères Jean et Bertrand, dits fils de Jean de Barèges qui y possédait la métairie des Passes[25]. Le 9 octobre 1585, Philippe de Barèges, seigneur de Tilhouse, et Catherine *du Faur*, sa femme, firent un échange concernant la constitution de dot de cette dernière[26]. Philippe de Barèges, comme curateur de Jean de Cardeilhac (Cardaillac), seigneur d'Ozon, reçut le 12 mars 1588, une quittance de 80 livres, de Bertrand d'Antin, seigneur de Labarthe, pour le douaire de Catherine de Cardeilhac, sa femme[27]. Philippe de Barèges, seigneur de Tilhouse, curateur de Jean de Cardaillac, seigneur d'Ozon, assista ce dernier lors de son contrat de mariage, le 25 janvier 1597, avec Catherine de Montesquiou[28].
Philippe de Barèges, père de Jacquette de Barèges, femme de François de Sailhan, sieur de Saint-Blancat, habitant Sarrancolin, nommant sa femme Catherine *du Faur*, fit son testament le 1er novembre 1605, instituant héritier universel Gaston de Barèges, son fils aîné, faisant des legs à Arnaud, Catherine et Anne de Sailhan, ses petits-enfants[29].
Il avait épousé, en 1572, **Catherine FAURE,** fille de Jacqueline del FLAU[30], et de Jean *du FAUR* (FAURE), à qui Philippe de Barèges, seigneur de Tilhouse donna, à une date non

[21] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* p.105, se référant à J. de Saint-Laurens, notaire de Gaillac, 1621-1622 f°72, 1623 f°462
[22] AD.HG 3 E 24562 Caujac
[23] AD.HG 3 E 24562 Caujac
[24] AD.HG 3 E 24562 Caujac
[25] C. Barrière-Flavy, *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1922, La seigneurie et les seigneurs de Lissac et Labatut au comté de Foix (XIII ème-XVIIIème siècle), p.105, se référant à André Micheau, notaire de Cintegabelle, 1573-1575 f° V, III
[26] AM. Toulouse II, 134
[27] AD. Gers Vergès I 71 n°10416, Guillaume Menbiele, notaire de Tournay
[28] AD. Gers Vergès I 699 n°5536 et 5539, Jean Peyregua, notaire de Bourg.
[29] AM. Toulouse I 134, Pierre Pique, notaire de Caujac
[30] Maurice Vuillier se référant à La Plagne-Barris, sans précision.

précisée, au lieu de Campan, quittance de 6 000 livres de la dot de sa femme Catherine[31]. Jacqueline del Flau, veuve d'Antoine de Mascaron (donc son second époux) fit son testament le 6 juillet 1589, demandant son inhumation à Caujac, faisant un legs de 5 sols à Catherine Fauré, sa fille, femme du sieur de Tilhouse, elle la déshérita, instituant héritiers Jacqueline (Jacquette) de Barèges, sa filleule, Jean de Barèges, son neveu (probablement petit-fils), Marie de Barèges, Jacques de Barèges, François, Carbon, Gaston et Marguerite de Barèges, qui sont enfants de Catherine Fauré, sa fille[32]. Parmi ses petits-enfants Barèges, on retrouve Jacquette, François, Gaston, Carbon et Marguerite qui sont les enfants de sa fille Catherine Fauré, Jean, Marie et Jacques ne sont pas situés, L'inventaire des meubles de demoiselle del Flau eut lieu le 11 septembre 1589, en présence de Christine de Pomiès (sa sœur) et de Bertrand de Barèges, pour son frère M. de Tilhouse[33]. Le testament de Christine de Pomiès, du 7 octobre 1604, incomplet, nomme Géraud de Barèges[34].
En 1602, Géraud de Barèges fut témoin d'une procuration d'Hector de Saman, seigneur de Maure, coseigneur de Caujac, à François de Saman, son frère[35]. Le lien avec Christine de Pomiès et celui avec les Saman à Caujac suggère que ce Géraud de Barèges pourrait être un proche parent de Catherine Fauré ou de Marguerite de Fauré.
Ils eurent :

7.1 Gaston de BAREGES, fils aîné.
Il fut cité, en 1603, avec son père Philippe de Barèges, sieur de Tilhouse[36].

7.2 François de BAREGES, seigneur de Tuco.
Fils de feu Philippe de BAREGES, seigneur de Tilhouse, il avait épousé en premières noces, par contrat du 7 novembre 1615, **Jacquette de CARDEILHAC,** fille de feu Pierre de CARDEILHAC, seigneur de Mauvezin (et de Marguerite de BAREGES), le futur fut assisté de Carbon et Gaston de Barèges, ses frères, la future fut assistée de Jean Jacques de Cardeilhac, seigneur de Lomné, et de Raymond de Cardeilhac, seigneur de Labatut, ses oncles paternels[37].
Selon Maurice Vuillier, se référant à La Plagne, François de Barèges, fils de Philippe de Barèges et de Catherine de Fauré aurait épousé, donc en secondes noces, en 1619 **Jeanne de BEGOLE**[38].
Un acte, provenant de l'abbé de Vergès, nomme **Auguste de BAREGES**, capitaine, seigneur de *Fleme,* qui épousa, le 9 avril 1619, **Jeanne de BEGOLE**, fille d'Antoine de BEGOLE, lequel testa en 1597, nommant entre autres sa fille Jeanne, qui épousa

[31] AM. Toulouse II, 134,, date manquante, Vellame, notaire, expédié par du Bosc, notaire de Montoussé en Neste
[32] AD.HG 3 E 9467 Caujac
[33] André Navelle, *Famille nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, p.83, produisant AD.HG 3 E 9468, notaire Falgaires
[34] AD.HG 3 E 9461 Caujac
[35] AD.HG 3 E 9460 Caujac
[36] AD.HG 3 E 9461 Caujac
[37] AD.HG Reg Ins 18
[38] Maurice Vuillier se référant à La Plagne-Barris

Auguste de Barèges[39]. On ne sait s'il faut confondre François et Auguste ou si Jeanne de Bégole épousa un Auguste de Barèges, inconnu (il ne peut-être le fils de Carbon de Barèges).

7.3 Carbon de BAREGES, qui suit

7.4 Jacquette de BAREGES.

Le 24 septembre 1597, Jacquette de Barèges, épouse de François de Sailhan, prit possession d'un siège dans le chœur de l'église de Sarrancolin[40].

Elle mourut avant le 25 août 1613, date du contrat de mariage de sa première fille Catherine de Sailhan, avec Jean de Camplong, fils d'Antoine de Camplong, seigneur de Bonrepaire, et de feue Marie de Binos[41] (sa seconde épouse.)

Elle avait épousé, par contrat du 20 février 1588, au château de Sailhan, **François de SAILHAN,** seigneur de Saint-Blancat et de *Hersac,* fils de feu Etienne de SAILHAN et de Jeanne d'*ANTUNAC*[42], d'où postérité.

7.5 Marguerite de BAREGES

Elle épousa en premières noces, par contrat du 5 février 1606, noble **Pierre de CARDEILHAC (CARDAILLAC),** fils naturel de Bertrand III de CARDEILHAC, seigneur de Lomné. Pierre de Cardeilhac, seigneur de Mauvezin (Hautes-Pyrénées) avait épousé en premières noces, par contrat du 7 novembre 1583, Jacquette de Mauléon, il testa le 14 juillet 1615, ayant eu un fils Jacques de Cardeilhac, seigneur de Mauvezin, lequel eut un fils Louis de Cardeilhac, seigneur de Mauvezin, qui présenta ses preuves de noblesse, le 25 janvier 1673, et fut maintenu noble le 21 août 1674[43].

Le 17 février 1610, à Mauvezin, dans la maison de noble Pierre de Cardaillac, celui-ci reconnut avoir reçu de Philippe de Barèges, seigneur de Tilhouse, 2 500 livres, pour la dot constituée à Marguerite de Barèges, sa fille et femme dudit Cardeilhac, outre 500 livres pour les accoutrements nuptiaux, suivant les pactes de mariage du 5 février 1606, retenu par Jean Ferade, notaire de Sadornin, ce dont il s'est tenu satisfait[44].

Etant veuve en 1617, elle épousa en secondes noces **Hugues de CAZAUX,** seigneur de Gaussan[45].

7.6-7.8 Jean, Marie et Jacques de BAREGES.

VII Carbon de BAREGES, seigneur de Tilhouse.

Il assista, le 25 août 1613, ainsi que Jean de Barèges, au contrat de mariage de Jean de Camplong, seigneur de Bonrepaire, avec Catherine de Sailhan fille de François de Sailhan,

[39] AD. Gers Vergès I sup 64 n°2980, en 1596
[40] AM. Toulouse II 134
[41] AD.HG Reg. Ins 18 ; AM. Toulouse II 134
[42] AM. Toulouse II, 134, Bernard Pique, notaire de *Hersac,* en la viguerie de Mauvezin
[43] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Cardaillac de Bigorre,* produisant les preuves.
[44] AD. Gers Vergès I 700 n°5541
[45] Maurice Vuillier se référant à Jean Bourdette, sans précision.

seigneur de Saint-Blancat, et de Jacquette de Barèges[46]. Le 2 janvier 1615, il y eut un accord entre Carbon de Barèges, sieur de Tilhouse, autre Carbon de Barèges, sieur de Bulan, et les manants et habitants de Tilhouse, concernant le creusement d'un canal et l'usage de l'eau[47].
Il fut cité en 1620, comme propriétaire du moulin de Tilhouse, sur l'Arros, ce moulin resta la propriété des seigneurs de Tilhouse, jusqu'au début du 18ème siècle, le propriétaire en 1734 était François d'Arroux[48].
Il fut présent, le 17 juin 1635, au contrat de mariage de Paul de Cardeilhac, seigneur de Villeneuve, fils aîné de Jean de Cardeilhac, seigneur d'Ozon, et d'Anne de Cardeilhac, sœur de Bernard de Cardeilhac, seigneur de Lomné[49]. Le 17 janvier 1641, fut passé un contrat de rémission entre Jacques de Cardeilhac, seigneur de Mauvezin, Carbon de Barèges et Bernard de Cardaillac, seigneur de Lomné[50].
Fils de Philippe de Barèges, seigneur de Tilhouse, et de Catherine de Fauré, il avait épousé, par contrat du 9 (alias 20) janvier 1607, **Françoise de GEMIT de Luscan,** dotée de 4 500 livres, dot représentée par la métairie de La Palu, à Saint-Bertrand de Comminges, fille de Géraud de GEMIT[51], qui doit être Géraud I de GEMIT, seigneur de Luscan qui avait épousé, par contrat du 30 janvier 1566, Catherine de MONTAUBAN[52].
Ils eurent:

8.1 François de BAREGES, qui suit

8.2 Augustin de BAREGES
Fils second du seigneur de Tilhouse, il comparut, le 15 janvier 1629, avec son frère aîné François de Barèges, parmi les nobles de la vicomté de Nébouzan, devant le sénéchal au sujet du ban convoqué par le Roi pour aller servir dans l'armée du prince de Condé[53].

8.3 autre François de BAREGES.
Fils de Carbon de Barèges, seigneur de Tilhouse, il épousa, par contrat du 6 avril 1642, **Anne de CORET,** dotée de 6 000 livres, fille de feu Savary de CORET et de Claire de NAUTERRE, il fut assisté d'Auguste de Barèges, son frère, de Jean du Pac, seigneur de Palats, de Jacques de Cardeilhac, son cousin germain, et de Géraud de Coret, seigneur d'Ardiège, aussi cousin[54].

---

[46] AM. Toulouse II 134
[47] Gabriel Puyau, *Revue de Comminges,* 1979, t.42, L'église fortifiée de Tilhouse et ses fossés en 1615, pp.517-520, Gabriel Puyau écrit que le 14 mars 1778 « le seigneur » de Tilhouse est Catherine de Montesquiou, baronne de Sariac et Marc Antoine d'Arroux d'Estarbielle, seigneur et baron de Sariac, Tilhouse et autres places.
[48] Gabriel Puyau, *Revue de Comminges,* 1978, t.91, Les moulins de la Basse Neste, des Baronnies et du Lannemezan au XVIIème et XVIIIème siècles, p.61
[49] AD. Gers Vergès I 701 n°5488, Dominique Torreil, notaire de Bonnefont
[50] AD. Gers Vergès I 702 n°5556, du 21 août 1674
[51] Maurice Vuillier se référant à La Plagne-Barris ; Gabriel Puyau, *Revue de Comminges,* 1977, p.92
[52] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp.340-341
[53]Maurice Vuillier se référant à Jean Bourdette, sans précision.
[54] AD.HG 3 E 24887 Saint-Gaudens

8.4 Catherine de BAREGES.

Elle épousa, par contrat du 7 avril 1629, dotée de 2 500 livres par son père et de 2 000 livres par sa mère, ainsi que de la métairie du Plan sise à Saint-Bertrand, **Jean du PAC,** seigneur de Palats, fils de François du PAC, seigneur de Palats, de Fronsac, et de Gaudiette de PALATS, parmi les présents figura Charles de Barèges, seigneur de Lutilhous[55]. Jean du PAC, seigneur de Palats était veuf de Jeanne de LANES, épousée par contrat du 17 juillet 1626, il épousa en troisièmes noces, en 1642, Brigitte de LA MARQUE de Marca, fille de Thomas de LA MARQUE, seigneur de La Marque, et de Marguerite de BOSSOST, il mourut en 1673 ayant eu des enfants de ses deux dernières unions[56].

Leur fille Paule du Pac épousa, par contrat du 4 février 1663, Urbain d'Aspet, seigneur de Lez, fils Barthélemy d'Aspet, seigneur de Savarthès, et de Françoise de Baron[57].

VIII François de BAREGES, seigneur de Tilhouse et de Molère (probablement le lieu à 1 km de Tilhouse.)

Il fut présent, le 21 juillet 1634, au contrat de mariage de Jean d'Astorg, seigneur du Thuy, et d'Anne de Sacère[58]. Il fut présent, le 7 juin 1643, à la subrogation faite par Jean d'Astorg, seigneur du Thuy et d'Avezac, à Jacques de Cardeilhac, sieur de Mauvezin, des droits que sa maison possédait sur ledit lieu avec justice, haute, moyenne et basse, pour 3 250 livres, Jean d'Astorg avait acheté, le 17 février 1643, lors de la vente du domaine par Sa Majesté, les villages et la viguerie de Mauvezin, Poumarous, Avezac, Lafitte, Lutilhous, Bégolle, Tilhouse, Sarlabous, Chelle, etc., pour 8 430 livres[59].

François de Barèges fut présent, le mai 1650, au contrat de mariage d'Arnaud Bertrand de Gemit, seigneur de Luscan, avec Paule d'Angos[60].

François de Barèges, seigneur de Tilhouse, dénombra, le 2 juillet 1663, la terre et seigneurie de Tihouse[61].

Il fut présent, le 21 février 1664, au contrat de mariage de Paul de Cardeilhac, seigneur de Montaignac, seigneur de Lomné, et de Catherine de Mun[62].

C'est très probablement lui qui dit François de Barèges, seigneur de *Morère*, vendit la moitié du moulin de Larboust, sur la rivière Save, juridiction d'Anan, le 23 janvier 1675, à Bernard de Moura, seigneur de Montmerle, pour 2 000 livres. Le vendeur et l'acheteur ayant refusé de donner leurs reconnaissances féodales à Marguerite de Bertier, abbesse de Notre Dame de Lumdieu, dame de Lumdieu de Fabas,, d'Anan, Lussan, Lilhac et autres lieux, furent

---

[55] AD. Gers Vergès I 1203, Jean Labatut, notaire (acte du 14 juin 1630, concernant le paiement de la dot), Jean Bourdette, indique les parents des 3 enfants, l'épouse de François et l'époux de Catherine ; Gabriel Puyau, *Revue de Comminges,* 1977, t.90, Chronique commingeoise, p.52, détaille le paiement de la dot, dit que le contrat de mariage était du 7 août 1629, que les parents de la mariée ont signé leur contrat de mariage le 9 janvier 1607, que selon cet acte la métairie du Plan provenait de Guiraud de Gemit, seigneur de Luscan, père de Françoise

[56] Jacques de Roquemaurel, *Famille du Pac,* produisant les preuves.

[57] AD.HG 3 E 27918 Saint-Béat

[58] AD.HG 3 E 28074 Saint-Béat

[59] AD. Gers Vergès I 701 n°5576

[60] AD. Gers I 542 n°12362

[61] Abbé Joseph Dulac, *Revue de Comminges,* 1891, t. VI, Documents sur le Nébouzan, pp.292-293

[62] AD. Gers Vergès I 2857 n°14377

condamnés, le 16 février 1678, par le sénéchal de Toulouse, à payer les droits seigneuriaux, les arrérages et dépens[63]. François de Barèges, sieur de Molère, céda en 1675, 200 livres à Paule d'Astorg, seigneuresse d'Avezac[64].
Fils de Carbon de Barèges, seigneur de Tilhouse, et de Françoise de Gemit de Luscan, il avait épousé par contrat du 6 février 1642 **Catherine d'ABBADIE de Livron.** Catherine d'Abbadie testa, veuve, en 1690[65].
Ils eurent :

9.1 Catherine de BAREGES.
Fille de François de Barèges, seigneur de Tilhouse et de Molère, et de Catherine d'Abbadie de Livron, elle épousa, par contrat du 15 février 1671, **François DARRE de SARRAMEA,** officier au Royal vaisseaux[66], fils de Bernard de DARRE, seigneur de Sarraméa, et de Catherine de MARTIN, d'où postérité[67].

9.2 probablement Philippe de BAREGES, seigneur de Tilhouse.
Le 23 mai 1709, il fut témoin à Tuzaguet, en Nébouzan, de la promesse faite par le notaire Clarens de payer le millet à la Toussaint prochaine, comme le roi l'avait ordonné par l'arrêt du Conseil d'Etat, tenu à Versailles, le 23 avril dernier, puis le 26 mai suivant à Bégole, il fut également témoin du prêt de millet, ceci étant dû à la rigueur de l'hiver en 1709[68].

9.3 probablement Orens de BAREGES, seigneur de Molère.
Le 2 juin 1709 il fut témoin, à Tilhouse, d'une assemblée communautaire qui réunit les habitants et le notaire Clarens, lequel écrivit (à propos des habitants) : « Ils sont obligés d'emprunter le millet ou l'argent pour l'acheter, ils choisissent l'emprunt, plus facile pour se procurer le millet bon à semer[69]. »

9.4 probablement Marguerite de BAREGES.
En 1716, Orens de Barèges, sieur de Molère, fut cité avec Marguerite de Barèges, sa sœur, veuve de feu sieur Moeilhos, maître apothicaire de La Barthe[70].
Elle avait épousé sieur **MOEILHOS,** maître apothicaire de La Barthe.

---

[63] Abbé Sol, *Revue de Comminges,* 1941, t.54, La Lumière-Dieu, abbaye cistercienne de Fabas, en Comminges, 1150-1790, pp.235-237
[64] AD.HG 3 E 28018 Marignac Saint-Béat
[65] Maurice Vuillier, se référant à La Plagne-Barris, Catherine n'est pas rattachée à la famille d'Abbadie de Livron, dont la généalogie publiée (Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn),* est succincte
[66] Maurice Vuillier se référant à La Plagne-Barris, sans précision.
[67] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Darré de Sarraméa,* produisant les preuves.
[68] Gabriel Puyau, *Revue de Comminges,* 1980, t.93, L'hiver en 1709 et ses conséquences agricoles, pp.244, 245
[69] Gabriel Puyau, *Revue de Comminges,* 1980, t.93, p.246
[70] AD.HG 3 E 19044 Montréjeau

II
Seigneurs de Lutilhous

Arnaud de Barèges, fils de Bertrand de Barèges, seigneur de Tilhouse, et de Marguerite de Soréac est probablement Arnaud de Barèges, auteur de la branche des seigneurs de Lutilhous, en effet Gaston de Barèges, seigneur de Bulan, était le 3ème fils, il avait un frère Odet, également puîné, donc par la chronologie, Arnaud, 2ème fils de Bertrand et de Marguerite de Soréac, doit être l'auteur de la branche des seigneurs de Lutilhous.

V Arnaud de BAREGES, seigneur de Lutilhous (à 4 km de Mauvezin, Hautes-Pyrénées.)
Il fut présent, le 28 octobre 1591, au testament de Raymond de Cardeilhac (Cardaillac), seigneur et baron de Sarlabous, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal de Bigorre[71]. Le 5 mars 1593, Pierre d'Antin, seigneur de Barthère, majeur de 14 ans et mineur de 25 ans, débiteur envers Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, de 227 écus, vendit, avec Louise de Lastours, sa mère, audit Arnaud de Barèges le moulin à farine à deux meules situé au lieu de Lustrac[72].
Le 20 novembre 1606, Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, et son fils Raymond de Barèges, seigneur de Cérizols réglèrent leur différend par un arbitrage[73].
Le 15 janvier 1611, Bernard de Léviston, écuyer, fit une donation à Jean Paul de Francazal, son neveu, fils de Pierre de Francazal, seigneur de Belbèze, et d'Isabeau de Léviston, sa sœur, nommant Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, jadis son beau-frère, marié à feue Paule de Léviston, sa sœur[74].
Il avait épousé **Paule de LEVISTON,** fille de Jean de Léviston, seigneur et baron de Montpezat, en Comminges, tel que cela apparaît dans le contrat de mariage de sa sœur Isabeau de Léviston avec Pierre de Francazal, seigneur de Belbèze, dont elle était la seconde épouse[75]. Elle mourut avant le 15 janvier 1611(supra.)
Selon les preuves de noblesse de Jean Philippe de Barèges, petit-fils d'Arnaud de Barèges, Marie de Montossin était le 19 août 1610, la femme d'Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, dont Philippe était l'un des fils[76], ce qui ne signifie pas que Marie de Montossin était la mère de Philippe de Barèges, elle était sa marâtre, tel qu'ont peut le déduire de la chronologie connue.
Arnaud de Barèges et Paule de Léviston eurent :

6.1 Philippe de BAREGES, qui suit.

6.2 Raymond de BAREGES, auteur de la branche des seigneurs de Cérizols.

6.3 Jeanne de BAREGES.

---

[71] AD. Gers Vergès I 699 n°17341
[72] AD. Gers Vergès I 72 n°463
[73] AD.HG 3 E 34672, notaire Dauzat, à Aurignac
[74] AD.HG Reg. Ins 15
[75] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Francazal,* produisant les preuves.
[76] Jean Vignau, *op.cit.,* I, p. 204

Le 4 mars 1622, Jeanne de Barèges, veuve de Jean de Mirepoix, seigneur du Verger passa une gasaille[77]. Elle fit son testament, veuve de Jean de Mirepoix, le 30 octobre 1635, faisant des legs, 500 livres, à sa sœur Catherine de Barèges, veuve du seigneur de Marsas, 1 000 livres, à Jeanne de La Siergue, sa nièce, 5 sous au sieur de La Siergue, son beau-fils, pour être ingrat, 2 sous à sa *fille* Anne de Mirepoix, femme dudit sieur de la Siergue, instituant héritier universel Raymond de Barèges, seigneur de Cérizols[78]. Le 23 juillet 1642, Jeanne de Barèges, veuve de Jean de Mirepoix, seigneur du Verger, fit une donation à Olympe de *Combert,* fille de Jacques de *Combert,* et de Marie de *Mores*[79] (Moré ?)

Elle avait épousé **Jean de MIREPOIX,** seigneur du Verger, dont elle était la troisième épouse. Jean de Mirepoix fit son testament, le 6 avril 1606, à Aurignac, demandant son inhumation dans l'église de Saint-*Sans* de Montoulieu, disant être marié en troisièmes noces avec Jeanne de Barèges, fille d'Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, lequel avait constitué en dot à sa fille 4 000 livres et 500 livres pour les accoutrements, dont il n'avait rien reçu ; par le contrat de mariage reçu Laforgue, notaire de Saint-André, il avait donné l'usufruit de tous ses biens à sa femme, il le révoqua, sa femme ayant entrepris contre lui des actes magiques et diaboliques, Jean de Mirepoix institua héritier universel le posthume que sa femme produirait si elle était enceinte, il lui substitua Charles Pagèse, seigneur d'Azas, il avait peur d'être empoisonné et d'autres arts magiques[80]. La famille du marié tient son nom du château de Mirepoix alias Mirepech (orthographe actuelle), à 2 km de Benque et 3 km de Montoulieu-Saint-Bernard.

6.4 Catherine de BAREGES.

Elle avait épousé, en premières noces (en 1599), **Bernard de DARRE,** dit sans preuve fils de François de DARRE et de Marguerite d'ARCIZAS, petit-fils de Jean DARRE, seigneur de Sarraméa[81].

Bernard de Darré fit son testament, le 20 octobre 1610, nommant sa femme Catherine de Barèges de Lutilhous, lui léguant 5 000 livres, instituant héritier universel Bernard de Darré, son filleul et neveu, fils de Bernard de Darré, seigneur de Lanespède[82].

Catherine de BAREGES, veuve de Bernard de SARRAMEA, épousa en secondes noces, par contrat du 22 juillet 1612, **Raymond de (*POSSIN)* POUSSIN,** seigneur de Marsas[83].

VI Philippe de BAREGES, seigneur de Lutilhous

---

[77] AD.HG 3 E 34687, Dauzat, notaire d'Aurignac
[78] AD.HG 3 E …284, Filholet, notaire d'Aurignac
[79] AD.HG Reg. Ins 25
[80] AD.HG 3 E 34672, notaire Dauzat, à Aurignac
[81] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille Darré,* inédit, complétée et corrigée par Jacques de Roquemaurel, toutefois la preuve n'est pas apparente..
[82] AD. Gers Vergès I 71
[83] Abbé Samiac, *Notes conservées à la bobliothèque de Saint-Girons*

Le 23 février 1634, il fut parrain de Philippe de La Sierge, fille (?) de Jean de La Sierge, seigneur du Verger, et d'Anne de Preissac de Mirepoix, la marraine fut Jeanne de Barèges, belle-mère dudit sieur de la Sierge[84].
Il avait épousé **Diane de FRANCAZAL,** dotée de 8 000 livres, fille de Pierre de FRANCAZAL, seigneur de Belbèze, et d'Isabeau de LEVISTON. Les dernières mille livres de cette dot furent payées le 26 juin 1615, par les mains de Philippe de Vendômois au nom de son beau-fils Bernard de Francazal[85].
Ils eurent :

7. Charles de BAREGES,

VII Charles de BAREGES, sieur des Barats, seigneur de Lutilhous.
Le 3 février 1660, Charles de Barèges, seigneur de Lutilhous, reçut de Louis de Boyer, seigneur de Lilhac, et de Philippe de La Sierge, mariés 1 000 livres pour la constitution[86] (de dot.)
Charles de Barèges, sieur des Barats, fils de Philippe de Barèges et de Diane de Francazal avait épousé par contrat du 7 septembre 1652 **Jeanne de LA SIERGE**[87].
En 1685, Jeanne de La Sierge, veuve de Charles de Barèges, sieur de Lutilhous, reconnut une dette envers Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols[88].
Le 12 janvier 1699, Jeanne de La Sierge, veuve de Charles de Barèges, seigneur de Lutilhous, fut maintenue noble ainsi que son fils Jean Philippe de Barèges, sieur de Lutilhous[89].
Ils eurent :

8.1 Jean Philippe de BAREGES.

8.2 probablement Alexandre de BAREGES, seigneur de Lutilhous.
Il fut présent aux Etats du Nébouzan du 9 au 12 mai 1740, pour la noblesse[90], l'entrée à ces Etats étant liée au fief des Barats, Alexandre de Barèges devait être un frère aîné de Jean Philippe ou mieux un fils aîné de ce Jean Philippe, qui suit, sans postérité.

VIII Jean **Philippe de BAREGES,** seigneur de Lutilhous.
Il fut baptisé le 9 juillet 1665[91].
Selon une déclaration de Bernard Gay, prêtre du lieu de Lutilhous, de la directe de Philippe de Barèges, chapelain de la chapellenie de Sainte-Catherine, le 22 novembre 1683, cette chapellenie était de la présentation de Philippe de Barèges, seigneur, qui en avait été pourvu par son père Charles de Barèges[92].

---

[84] RP. Montoulieu
[85] BnF Fr 32298
[86] AD.HG 3 E 34707 Aurignac
[87] BnF Fr 32298
[88] AD.HG 3 E 16047 Cazères
[89] BnF Fr 32298
[90] J. Lestrade, *Revue de Comminges,* 1905, t.20, Documents inédits sur les Etats de Nébouzan, p.26
[91] BnF Fr 3298
[92] Robert Molis, *Revue de Comminges,* 1976, t.89, La dîme en Haut-Nébouzan au XVIIème siècle, p.85

Il avait épousé **Marie Anne de PEISSOUS.**
Ils eurent :

9.1 Jean François de BAREGES, qui suit.

9.2 Claire Julienne de BAREGES.
Fille de Philippe de Barèges, seigneur de Lutilhous, et de Marie Anne de Peissous, elle épousa, par contrat du 10 décembre 1749, **Jean de CARDAILLAC Lomné,** seigneur de Gajan et de Lagarde, fils d'Etienne de CARDAILLAC LOMNE, seigneur de Lagarde, et de Marie de SENTILHES[93], d'où postérité.

IX Jean François de BAREGES, seigneur de Lutilhous, des Barats, etc.
Cité en 1755, comme seigneur de Lutilhous[94], Jean François de Barèges, seigneur de Lutilhous, des Barats, etc., démissionna, en 1782, de l'entrée aux Etats de Nébouzan, pour le fief des Barats, et la céda à son fils Jean Philippe de Barèges, officier dans le régiment Royal vaisseaux[95].
Fils de feu Philippe de BAREGES et de dame Marie Anne de PEISSOUS, il avait épousé par contrat filiatif du 23 août 1756, au château de Régades, **Georgette (de BINOS) de GURAN,** fille de Jean Joseph de BINOS, seigneur de Guran et d'Antichan, et de Marguerite de LAPASSE, le futur fut assisté de Jean de Cardaillac, seigneur de Gajan et de Lagarde, son beau-frère, la future reçut 5 000 livres de dot de sa mère, plus 2 000 livres léguées par le testament de Maximilien de Méritens de Montégut et d'Argein, plus 1 500 livres de son frère Jean Joseph de Binos, plus 5 000 livres de messire d'Encausse plus 1 000 livres de Joseph Séraphin de Binos d'Antichan, plus 3 000 livres de Jeanne Marie de Préchac (Preissac) habitant Aurignac[96].
Le 20 janvier 1764, Jacquette d'Encausse de Régades, fit son testament instituant héritière universelle George de Binos, sa petite-nièce, épouse de messire de Barèges, seigneur de Lutilhous[97], le 21 mars 1764, Jean François de Barèges, seigneur de Lutilhous, agissant pour George de Binos, sa femme, déclara que Jacquette d'Encausse de Régades était décédée le 4 mars 1764[98]. En 1765, George de Binos, épouse de Jean François de Barèges, seigneur de Lutilhous, héritière de Jacquette d'Encausse de Régades, donna tous les biens reçus à son neveu Simon d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, Regades, et en échange reçut 16 000 livres payables en 4 ans[99].
Ils eurent :

10.1 Jean Philippe de BAREGES
On ignore sa destinée, il est peut-être le père de Georges de Barèges, colonel au service de l'Espagne, qui âgé de 45 ans, assista, le 1er juin 1816, au mariage de Jean

[93] Maurice Vuillier se référant à AD. Gers…sans précision.
[94] AD.HG 3 E 23687 Aulon
[95] AD.HG 3 E 24968 Saint-Gaudens
[96] AD.HG 3 E 27948 Saint-Gaudens
[97] AD.HG 3 E 24955 Saint-Gaudens 122
[98] AD.HG 3 E 24955 Saint-Gaudens
[99] AD.HG 3 E 24954 Saint-Gaudens 79

François de Binos, chevalier de Guran, âgé de 34 ans, né à Guran le 1er juin 1782, fils de feu Jean Joseph de Binos et de Marie Françoise de Binos, avec Jeanne Marie Josèphe Soubiran de Lamaguère[100].

10.2 Jacquette Marguerite de BAREGES

Fille de Jean François de Barèges, seigneur de Lutilhous, et de George de Binos de Guran, elle épousa, le 2 juillet 1807, **Dominique de LARTIGUE d'Arnès,** seigneur de Saint-Orens, coseigneur de Saint-Laurent, capitaine au régiment de dragons du Roi, né le 20 juillet 1749, fils de Pierre de LARTIGUE, seigneur de Saint-Orens, coseigneur de Saint-Laurent, et de Marie Josèphe de LA TOUR, il mourut le 12 février 1823, d'où postérité[101].

III
Seigneurs de Cérizols

L'auteur de cette branche, Raymond de Barèges, seigneur de Cérizols, était le second fils d'Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, et de Paule de Leviston.

VI Raymond de BAREGES, seigneur de Cérizols (Ariège, à 7 km de Mazères-sur-Salat, Haute-Garonne), du chef de sa femme.

Le 1er mai 1609, Raymond de Barèges, seigneur de Cérizols, et Gabrielle de Francazal, mariés, étaient en procès avec Catherine de Faudoas, dame de Hers, pour raison de l'afferme des lieux de Ricaut, et Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, défendeur[102].

Raymond de Barèges, seigneur de Cérizols, et sa femme, Gabrielle de Francazal, vendirent en 1614, une maison à Mathieu de Coret, prébendier de Couserans et à Antoine de Coret, son frère, pour 1 200 livres[103] puis, le 15 mai 1615 , Joseph de *Poudecordes,* prit à ferme pour deux ans et au prix de 588 livres les métairies et biens que Gabrielle de Francazal, femme de Raymond de Barèges, seigneur de Cérizols , possédait à Saint-Lizier, Montjoie et Caumont[104] (les trois en Ariège.)

Raymond de Barèges remplaça, en 1651, Jean de Barèges[105].

Second fils d'Arnaud de BAREGES, seigneur de Lutilhous et de Paule de LEVISTON, il avait épousé, par contrat du 16 juillet 1595 (selon acte du 27 juin 1615), **Gabrielle de FRANCAZAL**[106]. Celle-ci était fille de Michel de FRANCAZAL, seigneur de Cérizols, frère de Pierre de FRANCAZAL, seigneur et baron de Belbèze[107], lequel Michel avait assisté, le 26 janvier 1574, au contrat de mariage de son frère Pierre avec Isabeau de Léviston[108].

---

[100] Etat-civil de Castillon de Saint-Martory

[101] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1668

[102] AD.HG 3 E 34675 Dauzat, notaire d'Aurignac

[103] AD.HG 3 E 15362 Montesquieu-Volvestre

[104] Abbé Samiac, *Notes conservées à la Bibliothèque de Saint-Girons*

[105] AD.HG 3 E 9390 Cazères

[106] AD. Ariège 5 E 4422 (380)

[107] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Francazal,* produisant le testament de Gabrielle de Francazal, femme du capitaine Philippe de La Pène, du 13 septembre 1600, sœur de Pierre de Francazal, seigneur et baron de Belbèze, et de Michel de Francazal, faisant un legs, entre autres à sa nièce Gabrielle de Francazal, fille de feu

Gabrielle de Francazal, femme de Raymond de Barèges, seigneur de Cérizols, second fils d'Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, lequel avait promis de payer 3 000 livres à son fils Raymond, fit exécuter le paiement sur les biens de son beau-père mais, Philippe de Barèges, fils aîné, fit opposition et prétendit ne devoir qu'une légitime inférieure à 3 000 livres et céda à son frère 1 600 livres à prendre sur Bernard de Francazal, son beau-frère, le sieur de Cérizols accepta cette somme sans renoncer à poursuivre ses prétentions[109].
Le 15 mai 1615, Gabrielle de Francazal afferma les biens qu'elle possédait à Saint-Lizier, Montjoie et Caumont[110]. Gabrielle de Francazal, femme de Raymond de Barèges, seigneur de Cérizols, fut nommée, en 1621, comme sœur de Jean Simon de Francazal et fille de feu Michel de Francazal, seigneur de Cérizols, dans un accord concernant divers membres de la famille de Francazal[111].
Ils eurent :

7.1 Arnaud de BAREGES, qui suit.

7.2 Françoise de BAREGES
Elle avait épousé, par contrat du 6 juin 1635, **Jean Bertrand de MARTRES,** fils d'Odet Bernard de MARTRES, seigneur de Lafitte, et de Jeanne de LA TOUR, sa première épouse[112].
Raymond de Barèges et Gabrielle de Francazal, père et mère de la mariée, et Arnaud de Barèges, frère de celle-ci, avaient donné 4 000 livres, dont 500 livres payées en 1653, Maximilien de Barèges, fils et donataire d'Arnaud de Barèges, paya une partie de la dot à Jean Louis de Martres, fils et héritier de Jean Bertrand de Martres et de ladite de Barèges ; le 28 juillet 1681, Jean Louis de Martres, seigneur de Lafitte et coseigneur du Plan, à la demande de Maximilien de Barèges, seigneur de Cérizos, son cousin, donna quittance des biens de feus Raymond et Arnaud de Barèges et demoiselle de Francazal, ses aïeux[113].

VII Arnaud de BAREGES, seigneur de Cérizols
Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols, certifia le 2 novembre 1649, la vente faite par Gabrielle de Francazal, sa mère[114].
Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols, et Charles de Barèges, seigneur de Lutilhous, réglèrent le 28 janvier 1661, leur différend, dont la question d'une dette de 2 000 livres, datant

---

Michel de Francazal, son frère (AD.HG 3 E 15349 Montesquieu-Volvestre) , ceci est corroboré par un autre acte de 1621 disant que Gabrielle de Francazal, épouse de Raymond de Barèges, était fille de feu Michel de Francazal, seigneur de Cérizols (AD. Ariège 5 E 7445), ce qui donne la raison de la qualification de seigneur de Cérizols par Raymond de Barèges ; un autre acte du 27 juin 1615 dit que Gabrielle de Francazal était fille de feu Pierre de Francazal (AD. Ariège 5 E 4422 (380), ce qui n'est pas corroboré par les actes concernant Pierre de Francazal ni sa seconde épouse Isabeau de Léviston

[108] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Francazal,* produisant la preuve.

[109] Abbé Samiac 1613-1615, qui dit par erreur que Gabrielle de Francazal était fille de Pierre de Francazal.

[110] Abbé Samiac, *op.cit.*

[111] AD. Ariège 5 E 7445

[112] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Martres,* produisant la preuve

[113] AD.HG 3 E 16202

[114] AD. Ariège 5 E 7256 Saint-Girons

du 15 août 1643, entre Jeanne de Barèges, veuve de Jean de Mirepoix, seigneur du Verger, envers feu Raymond de Barèges, cet acte mentionne le don de 3 000 livres d'Arnaud de Barèges, seigneur de Lutilhous, à son fils Raymond, lors de son mariage avec Gabrielle de Francazal, le 16 juillet 1595, le premier enfant de ce mariage fut Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols, Raymond mourut en 1653. Il y eut une instance contre Charles de Barèges, seigneur de Lutilhous, fils de feu Philippe de Barèges, fils aîné dudit Arnaud et frère dudit Raymond[115].

Arnaud de Barèges mourut avant le 28 juillet 1681 (supra)

Il avait épousé **Hélène de MERITENS,** file de Maximilien de MERITENS, seigneur de Montégut, et de Jeanne du PAC[116].

En 1669, Hélène de Méritens, femme d'Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols, fit un accord avec Guy de Méritens, seigneur de Montégut, au sujet de la constitution de feue Jeanne du Pac, sa mère[117]. Le 24 février 1686, Hélène de Méritens, veuve d'Arnaud de Barèges, seigneur dudit lieu, habitant dudit lieu, déclara qu'Anne de Barèges, sa fille, avant son décès (l'avait nommée héritière), elle subrogea Dominique de Barèges, son fils, et dudit seigneur[118].

Ils eurent :

8.1 Alexandre de BAREGES, seigneur de Cérizols.

Il fit son testament le 19 mai 1682, donnant l'usufruit de ses biens à sa mère Hélène de Méritens, instituant héritier universel Dominique de Barèges, son frère, à présent gentilhomme de M. le comte de Foix[119].

8.2 Maximilien de BAREGES, qui suit.

8.3 Dominique de BAREGES, seigneur de Cérizols.

Cité de nombreuses fois avec son frère Maximilien, il fut présent, le 10 mai 1703, au contrat de mariage entre le sieur Jean Pujol et demoiselle Hélène de Gérus[120].

8.4 Anne de BAREGES.

Fille de feu Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols, elle testa le 11 octobre 1685, instituant héritière universelle Hélène de Méritens, sa mère[121].

8.5 Marie de BAREGES

Fille de feu Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols, elle testa le 8 septembre 1687, au château de Cérizols, demandant son inhumation dans l'église de Cérizols, faisant un legs à sa mère Hélène de Méritens, instituant héritiers universels Dominique de Barèges, et Jeanne, Françoise et Georges de Barèges, ses frère et sœurs[122].

---

[115] AD.HG 3 E 16027 Cazères
[116] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Méritens.*
[117] AD. Ariège 5 E 4216 (151)
[118] AD. Ariège 5 E 4221 Betchat
[119] AD.HG 3 E 36358 Monbrun
[120] AD. Ariège 5 E 4224 Betchat
[121] AD.HG 3 E 16227 Saint-Michel
[122] AD. Ariège 5 E 4221 Betchat

8.6 Jeanne de BAREGES

Habitant Cérizols, elle testa le 19 juin 1691, faisant un legs à sa mère, instituant héritiers universels son frère Dominique de Barèges, seigneur de Cérizols, et Françoise et Georges de Barèges, ses sœurs[123].

8.7 Françoise de BAREGES.

8.8 George de BAREGES.

En 1717, George de Barèges, résidant à Cérizols, donna à Jacques de Barèges, son neveu, tous les droits qu'elle avait sur la succession de Jean Louis de Martres, coseigneur du Plan et de Lafitte, et la partie de la maison qu'elle avait eue avec feu Dominique de Barèges, son frère, et à Jean Joseph, Hélène et Marie de Barèges, ses neveux[124].

VIII Maximilien de BAREGES, seigneur de Montaignac puis seigneur de Cérizols.

Il fut cité en 1670, comme fils d'Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols[125].

Le 8 mai 1680, Maximilien de Barèges, seigneur de Cérizols, reçut 690 sols de son beau-frère Jacques d'Icart, sieur de Pontaud, du lieu de Soulan (Ariège), en tant moins de la constitution dotale d'Isabeau d'Icart, sa femme, et par-dessus 2 338 livres 10 sol, sur la somme de 3 500 livres de sa dot[126].

Le 26 mai 1689, Maximilien et Dominique de Barèges, seigneurs de Cérizols, frères, faisant pour eux et pour Hélène de Méritens, veuve d'Arnaud de Barèges, seigneur de Cérizols, et Jeanne et Georges de Barèges, filles dudit sieur de Cérizols, leurs sœurs, suivant la procuration audit Dominique de Barèges (vendirent) une métairie pour 2 300 livres[127].

Le 15 mai 1695, Maximilien de Barèges et Dominique de Barèges, frères, de Cérizols, reçurent 80 livres de Nicolas de Foix, seigneur de La Mothe, suite au prêt du 5 avril 1695[128].

Le 10 avril 1696, Maximilien de Barèges, seigneur de Cérizols, gouverneur d'Isabeau d'Icart, reçut de noble (déchiré) d'Icart, sieur de Ballaurère, son beau-frère, 3 000 livres, pour sa part de succession de feu Gaston Joseph (déchiré) de Frichet, son frère, décédé ab intestat[129].

Le 8 juin 1700, Maximilien de Barèges, seigneur de Cérizols, fut présent à une reconnaissance de dette d'Emmanuel de Jeannet, seigneur du Tuco, envers son neveu Jacques Dedieu[130].

Il avait épousé **Isabeau d'ICART,** sœur de Jacques d'ICART, seigneur de Pontaud, donc fille de Pierre d'ICART, seigneur de Bellaurère, capitaine d'infanterie, et de Catherine de MERITENS[131].

Ils eurent :

---

[123] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel

[124] AD.HG 3 E 15586 Saint-Christaud ; même acte daté de 1722

[125] AD. Ariège 5 E 4216 (248)

[126] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons, Caubet, notaire de Soulan

[127] AD. Ariège 5 E 7267 Saint-Girons

[128] Durègne, notaire de Betchat

[129] AD. Ariège 3 E 7270 Saint-Girons

[130] Durègne, notaire de *Belbèze* (Betchat)

[131] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.930, nomme les parents de Jacques d'Icart, seigneur de Pontaud.

9.1 Jacques de BAREGES, qui suit.

9.2 Jean Joseph de BAREGES, seigneur de Cérizols
Le 14 juin 1691, Marie d'Icart de Bellaurère, épouse de François de Saint-Plancat, écuyer, capitaine des milices, habitant Palaminy, fit son testament, léguant 500 livres à Jean Joseph de Barèges, son filleul, fils de Maximilien de Barèges, seigneur de Cérizols, et faisant un legs à Hélène de Barèges, sa nièce, sœur aînée dudit de Barèges, instituant héritier universel François de Saint-Plancat, son mari[132].
Jean Joseph de Barèges rendit hommage en 1723[133], il fut présent, le 20 novembre 1729, au testament d'Anne de Francazal[134], et le 26 juin 1730, au testament de Jean de Foix, seigneur de La Mothe, au quartier de La Mothe, juridiction de Cérizols[135].
Le 28 mars 1760, Joseph de Barèges, coseigneur de Cérizols, et Marie de Barèges, frère et sœur, habitant Cérizols, ayant connaissance que Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, leur frère, avait testé par devant Durègne, notaire et institué héritier universel Jean Louis d'Icart de Pontaud et légué l'usufruit à Rose Caubet, son épouse, répudièrent l'héritage[136].

9.3 Hélène de BAREGES, aînée.
Elle testa le 14 mars 1752, habitant Cérizols, demandant son inhumation en l'église de Cérizols, au tombeau de ses prédécesseurs, instituant héritiers universels Jean Joseph de Barèges et Marie de Barèges, son frère et sa sœur[137].

9.4 Marie de BAREGES
Elle testa le 17 avril 1753, habitant Cérizols, demandant son inhumation dans l'église de Cérizols, au tombeau de ses prédécesseurs, instituant héritier universel Jean Joseph de Barèges, coseigneur dudit Cérizols, son frère[138].

IX Jacques de BAREGES, seigneur de Cérizols.
Le 17 mars 1722, Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, qui avait eu une procuration de Dominique de Barèges et de George de Barèges, frère et sœur, demeurant à Cérizols, ses oncle et tante, exposa que Jean Louis de Martres, coseigneur du Plan et de La Fitte Volvestre, cousin germain desdits sieur et dame, était décédé ab intestat, ils procédèrent à l'inventaire et firent assigner Jean de Vigier, sieur de Bouscat[139].
Le 20 juin 1723, au château de Cérizols, Jacques de Barèges, seigneurs de Cérizols, du Plan, Joseph, Hélène et Marie de Barèges, frères et sœurs, vendirent à Jean de Suère, sieur de Las Barailles, aussi seigneur du Plan, tous les droits sur la seigneurie de Lafitte en Volvestre, qui

[132] AD.HG 3 E 16049 Cazères
[133] AM. Toulouse II 135
[134] AD.HG 3 E 26156 Belbèze
[135] AD. Ariège 5 E 4228 Betchat
[136] AD. Ariège 5 E 4233 Betchat
[137] AD. Ariège 5 E 4231 Betchat
[138] AD. Ariège 5 E 4231 Betchat
[139] AD.HG 3 E 16198 Le Plan Volvestre, l'acte contient plusieurs pièces intéressant la famille de Martres

leur étaient advenus par le décès de Jean Louis de Martres, seigneur dudit lieu du Plan, au diocèse de Rieux , et de George de Barèges, leur oncle et tante, pour le prix de 3 500 livres[140].
Jacques de Barèges fut présent, le 12 juin 1738, à un accord entre Joseph de Soulancé, et Isabeau de Jeannet, habitant Martres, et Joseph de Méritens, sieur de Villeneuve[141].
En 1754, Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, héritier de feue Jacquette de Sers, son épouse, reçut 684 livres de Jean Jacques de Sers, seigneur de Gensac[142].
Il fit son testament, le 26 décembre 1756, au château seigneurial de Cérizols, demandant son inhumation dans l'église de Cérizols au tombeau de ses prédécesseurs, léguant l'usufruit et la jouissance de ses biens à Rose de Caubet, son épouse, qu'elle devra passer ensuite à Jean Joseph de Barèges, son frère, et à demoiselle de Barèges, sa sœur, déclarant que noble de Sers, seigneur de Gensac, était débiteur de 1 250 livres, instituant héritier universel Jean Louis d'Icart de Bellaurère, sieur de Pontaud, son neveu, habitant Soulan[143].
Il avait épousé, en premières noces, **Jacquette de SERS,** qui institua héritier son mari (supra.)
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 18 septembre 1746, **Rose de CAUBET de Laussedat,** dotée de 4 000 livres, fille de noble Joseph (de) CAUBET de Laussedat et de dame Marie d'ENCAUSSE, demeurant au château de Bardies en Couserans[144].
Rose de Laussedat, veuve de Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, reçut 31 livres, en 1768, de Jean Jacques de Sers, seigneur de Gensac[145].
Rose de Caubet, veuve de Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, fit son testament le 26 septembre 1788, instituant héritier universel Henry Joseph de Caubet de Bardies, baron de Montfa, son petit-neveu[146].

IV
Seigneurs de Bulan

L'auteur de cette branche, Gaston de Barèges, était le 3ème fils de Bertrand de Barèges, seigneur de Tilhouse et de Marguerite de Soréac[147].

V Gaston de BAREGES, seigneur de Bulan (Hautes-Pyrénées, à 5 km de Tilhouse) dit le capitaine Tilhouse.
Après la mort de son père arrivée *après* (inexact, dès) 1569[148], il reçut la seigneurie de Bulan pour sa part légitimaire.
Après avoir repris la ville de Tournay sur les Huguenots, qui s'en étaient emparés au mois de mai 1587, il en fit remise, le 1er septembre suivant, aux consuls de ce lieu, avec

[140] AM. Toulouse II 167, Bony et Arque, notaires de Bédeille et Saint-Christau
[141] AD.HG 3 E 1617
[142] AD.HG 3 E 16058 Cazères
[143] AD. Ariège 5 E 4231 Betchat
[144] AD. Ariège 5 E 4230 Betchat
[145] Maurice Vuillier se référant à AD.HG 3 E sans n°.
[146] AD.HG 3 E 36375 Monbrun
[147] Jean Bourdette, *Revue de Comminges,* 1902, t.17, Notice du Nébouzan, pp.17 et 18 qui indique une grande partie des données le concernant, qui ne sont pas rappelées en référence, sauf exception.
[148] Selon Bourdette, l'abbé Samiac date le décès de 1569

recommandation de la garder fidèlement au roi Henri II de Navarre, futur Henri IV, roi de France[149].

Le 30 juin 1592, Miramonde de Goyrans racheta à Gaston de Barèges, seigneur de Bulan, en Nébouzan, la place et seigneurie d'Avezac qu'elle lui avait vendue avec pacte de rachat, pour 1 000 écus d'or plus 500 écus petits, et revendit cette seigneurie à Jean de *Mayorau* (probablement Mayouraou), seigneur de Soréac, son neveu[150].

Selon Bourdette c'est lui ou son frère Odet, dit également le capitaine Tilhouse, qui fut gouverneur et capitaine du château de Mauvezin, à ce titre, le 10 juillet 1594, il reçut comme prisonnier un nommé Menget Gailhat qui lui fut remis par les consuls et le baile du lieu Cieutat, il l'était encore le 24 avril 1611, selon un acte signé Tilhouse, à Bulan, ce qui se rapporte plus probablement à Gaston qu'à Odet. Odet était, en 1570, capitaine de Barbazan, pour le roi.

Gaston de Barèges vivait le 8 octobre 1621, selon le testament de son fils Jean et mourut avant le 28 novembre 1622, date du testament de sa fille Marie, femme de Balthazar de Pagan (infra.)

On peut remarquer la très grande longévité de Gaston de Barèges, il devait être un tardillon né plus de 20 ans après le mariage de ses parents et dut mourir très âgé, ceci est confirmé par le fait qu'il était encore gouverneur de Mauvezin, le 24 avril 1611, soit près de 100 ans après le mariage de ses parents (la remarque est également valable pour son frère puîné Odet.)

Il avait épousé **Françoise de MONT,** fille de Carbon de MONT, seigneur de Mont (-de Marrast, Gers), et d'Anne de DAMPIERRE. Anne de Dampierre, malade, testa le 21 août 1587, à Saint-Plancard en Nébouzan, disant avoir été mariée en premières noces avec Carbon de Mont, seigneur de Mont et autres places, et qu'elle était mère de Carbon de Mont et de Françoise de Mont, mariée avec Gaston de Barèges dit le capitaine Tilhouse, sieur de Bulan, déclarant avoir été marié en secondes noces avec Jean II d'Antist, chevalier, dit le capitaine Mansan, seigneur de Miremont et Os, en Lavedan, Moncaup, etc., décédé à Tarbes en août 1575[151].

Ils eurent :

6.1 Carbon de BAREGES, sieur de Bulan.

Le 18 novembre 1601, eut lieu un compromis entre Jean de Gemit, capitaine Luscan, coseigneur de Cazaril, et Germaine de La Mothe, sa femme, et Carbon de Barèges et Catherine de Gemit, sa femme, au sujet de la succession des biens de feu Géraud de La Mothe, fils et héritier de feu Bertrand de La Mothe, Catherine de Gemit était veuve de Géraud de La Mothe, en premières noces ; s'étaient constitués ledit de Gemit, Gaston de Barèges, capitaine Tilhouse, sieur de Bulan, père de Carbon de Barèges, et Catherine de Gemit[152]. Carbon de Barèges et sa femme Catherine de Gemit reconnurent, en 1605, une dette envers le seigneur de La Mothe[153].

---

[149] Jean Bourdette, *Revue de Comminges,* 1902, t. 17, p.85.

[150] AD. Gers I 586, Manaut de Lucia, notaire de Tarbes

[151] Maurice Vuillier se référant à Jean Bourdette, lui-même se référant à Gaubaing Berat, notaire de Saint-Plancard

[152] AD.HG 3 E 28187 Estenos

[153] AD.HG 3 E 28193 Salechan

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 27 novembre 1598 (alias 27 octobre 1597), **Catherine de GEMIT,** fille de Géraud de GEMIT, seigneur de Luscan, et de Catherine de MONTAUBAN, elle était veuve de Géraud de LA MOTHE de Séguy, sieur dudit lieu[154]. Géraud de Gemit, seigneur de Luscan, fit son testament le 28 février 1606, en la cité de Saint-Bertrand de Comminges, nommant sa femme Catherine de Montauban, disant avoir marié Catherine de Gemit, sa fille aînée, avec feu Géraud de La Mothe, laquelle est actuellement femme de Carbon de Barèges, léguant 4 000 livres à sa fille Françoise de Gemit pour sa dot et sa légitime[155] (Françoise de Gemit épousera en 1607, Carbon de Barèges, seigneur de Tilhouse.)

C'est plus probablement lui mieux que son père qui avait épousé, en secondes noces **Marguerite de PECHPEYROU.**

En 1623, Marguerite de Pechpeyrou, veuve de *Gaston* (erreur de transcription pour Carbon) de Barèges, seigneur de Bulan, déclara que Catherine de Touges, dame de Guitaut, était sa grand-mère et que Marguerite de Lacombe, dame de *Belcaire* (Beaucaire), marraine et grand-mère de ladite constituante lui avait fait un legs lors de son dernier testament[156].

En 1628, Marguerite de Pechpeyrou et de Guitaut, veuve de Carbon de Barèges, sieur de Bulan reçut 1 100 livres de son frère Louis de Pechpeyrou de Comminges, sieur de Guitaut[157].

D'après ces actes on peut déduire que Marguerite de PECHPEYROU était fille de Pons de PECHPEYROU, seigneur Montbarla et de Françoise de COMMINGES, et petite-fille d'Henri de PECHPEYROU, seigneur de Beaucaire, et de Marguerite de LACOMBE[158]. Quant à Catherine de Touges, dame de Guitaut, il s'agit de la fille d'Ogier de Touges, seigneur de Noailhan, et de Louise de Gramont, elle avait épousé en secondes noces, par contrat du 15 janvier 1581, François de Comminges, seigneur de Guitaut, leur fille Françoise de Comminges, dame de Guitaut, épousa, par contrat du 13 février 1593, Pons de Pechpeyrou, seigneur de Montbarla, fils d'Henri de Pechpeyrou, seigneur de Beaucaire, et de Marguerite de Lacombe[159]. On retrouve donc les deux grand-mères de Marguerite de Pechpeyrou.

6.2 Jean de BAREGES, seigneur de Monlong.

Lui ou son frère homonyme doit être Jean de Barèges, faisant pour Géraud de Gajan, seigneur de Saint-Arroman, fils de Jeanne de La Baille, qui avec Jean de Gajan, étaient partie d'un procès avec François de Sers et Marguerite de Gajan, sa femme[160].

En admettant que ce soit lui qui soit le seigneur de Monlong (et non son frère homonyme, qualifié écuyer, sans terre), il est Jean de BAREGES, sieur de *Mauléon* (Monlong) qui épousa, par contrat du 22 avril 1618, **Anne de DARRE,** dans la maison

[154] AD.HG Reg. Ins 8 dit 27 novembre 1598 qui est peut-être la date d'insinuation, AD.HG 3 28052 de 1612 dit 27 octobre 1597
[155] AD. Gers I 542 n°9234
[156] AD.HG 3 E 28056 Saint-Béat
[157] AD.HG 3 E 28061 Saint-Béat
[158] Henri Jougla de Morenas, *Grand armorial de France,* t . V, p. 231
[159] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Touges,* produisant la preuve.
[160] AD.HG 3 E 21172 Montréjeau

de Bernard de DARRE, seigneur de Lanespède, la future fut assistée de Jean d'Asson, seigneur de Chelle, de Jean de Cardeilhac, seigneur d'Ozon, de François de Darré, seigneur de Montaredon, son frère, et de Jacques de Darré, seigneur de Barabat[161]. Anne de DARRE serait donc fille de Jean de DARRE, seigneur de Sarraméa, et de Marguerite de POUSSIN de Marsas, elle avait pour frère François de Darré, seigneur de Montaredon, Jacques de Darré, et Jean de Darré, sieur de Barabat, peut-être doit elle être confondue avec Anne de Darré, fille de Jean de Darré et de Marguerite de Poussin qui avait épousé Pierre de Mont, seigneur de Buros.[162].

6.3 autre Jean de BAREGES, écuyer.

Fils de Gaston de Barèges, seigneur de Bulan, il fit son testament, le 8 octobre 1621, à L'Isle-en-Dodon, nommant feue sa mère Françoise de Mont, nommant Jean de Gajan, seigneur dudit lieu, son beau-frère, Carbon de Barèges, seigneur de Tilhouse, son cousin, faisant un legs à Marie de Barèges, sa sœur, femme de Balthazar de Pagan, seigneur de Mourlens, nommant Jean de Barèges, son frère, sieur de Monlong, instituant héritier universel Gaston de Barèges, seigneur de Bulan, son père[163].

6.4 Marie de BAREGES

Elle fit un premier testament en 1616, nommant son mari Balthazar de Pagan, seigneur de Mourlens, nommant exécuteurs testamentaires Argelès de Martres, seigneur de Bouillac, et Jean de Gajan, seigneur dudit lieu, faisant des legs à Carbon et Jean de Barèges, ses frères, à Françoise de Mont, sa mère, à autre Jean de Barèges, son 3ème frère, à Catherine de Barèges, femme du dit Jean de Gajan, à Marguerite Hilaire, femme du seigneur de Saint-Arroman, ses sœurs germaines, à Bertrand de Gajan, son neveu, fils de Jean de Gajan et de Catherine de Barèges, sa sœur, son mari fut nommé usufruitier, instituant héritier universel Gaston de Barèges, seigneur de Bulan, son père[164].

Elle fit un autre testament, le 28 novembre 1622, nommant son mari, Balthazar de Pagan, seigneur de Mourlens, nommant exécuteurs testamentaires Jean de Gajan, seigneur dudit lieu, et Bernard de Martres, seigneur de Bouillac, faisant un legs à Jean de Barèges, seigneur de Monlong, son frère, ils étaient deux enfants de feu Gaston de Barèges, seigneur de Bulan, et de Françoise de Mont de Marrast, leurs feus père et mère ; faisant des legs à Jean Duclos, son neveu de Labarthe, à Catherine de Barèges, sa sœur, femme du sieur de Gajan et à Marguerite de Barèges, sa sœur, femme du sieur de Saint-Arroman, à Jean de Barèges, son frère, à Bernard de Gajan, son neveu, fils dudit sieur de Gajan , lui substituant Marie et Marguerite de Gajan, ses sœurs, filles dudit sieur de Gajan, instituant héritier universel Balthazar de Pagan, seigneur de Mourlens, son mari[165].

---

[161] AD.HG Reg. Ins 20

[162] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Darre de Sarraméa,* se référant à Maurice Vuillier, dont les preuves n'apparaissent pas clairement.

[163] AD.HG 3 E 25192 L'Isle-en-Dodon

[164] AD.HG 3 E 25184 L'Isle-en-Dodon

[165] AD.HG 3 E 25194 L'Isle-en-Dodon

Marie de Barèges et Pierre d'Arcizas, sieur de Lasserre, son mari, reconnurent en 1638, avoir reçu 200 livres de François de Sariac, seigneur d'Ardenne,[166] puis, en 1639, Marie de Barèges, femme de Pierre d'Arcizas, seigneur de Lasserre, acheta des rentes à François d'Obessan, seigneur de Castelgaillard[167].
Marie de Barèges, ci-devant veuve de Balthazar de Pagan, à présent femme de Pierre d'Arcizas, seigneur de Lasserre, fut citée dans un procès, à propos des seigneurs de Mourlens et de La Serrade qui avaient appartenu à Balthazar de Pagan[168].
Elle avait épousé, en premières noces, **Balthazar de PAGAN**, seigneur de Mourlens.
Il fut cité, en 1623, avec Carbon de Barèges, seigneur de Lutilhous[169].
Elle avait en secondes noces, par contrat en *1619* (date inexacte), **Pierre d'ARCIZAS**[170], seigneur de Lasserre, fils de Jean d'ARCIZAS, seigneur d'Estansan, Labatut, et de Paule de BORDES[171].

6.5 Catherine de BAREGES

En 1640, Jean Pierre de Sédillac (Sérillac), seigneur de Belloc, reçut 1 010 livres de Charles de Montsérié, seigneur dudit lieu, en décharge de Catherine de Barèges, héritière de feu Carbon de Barèges, seigneur de Bulan[172].
Elle avait épousé, par contrat du 26 avril 1594, **Jean de GAJAN** fils d'Arnaud de GAJAN, seigneur dudit lieu, et de Bertrande de LA MOTHE[173].

6.6 Marguerite Hilaire de BAREGES

Marguerite de Barèges, veuve de Géraud de Gajan, reconnut en 1640 avoir reçu 1 600 livres d'aimable de prêt de Pierre d'Arcizas, seigneur de Lasserre, elle donne en caution la place et seigneurie de Lodet[174].
Elle avait épousé **Géraud de GAJAN,** seigneur de Saint-Arroman

V
Seigneurs de Saint-Araille (Sentaraille)

L'auteur de cette branche, Jean de Barèges, était fils de Jean de Barèges, seigneur de Tilhouse, et de Marguerite de Cardaillac. Il acquit par alliance la petite seigneurie de Sentaraille (olim Saint-Araille), sise entre les villages de Puntous et de Larroque, voisins de Castelnau-Magnoac[175]. Cette seigneurie, sise dans la baronnie de Puntous (Hautes-Pyrénées), était tenue au 16ème siècle par la famille de Cardeilhac, noble Bernard Deaux, seigneur de

[166] AD.HG 3 E 25371 L'Isle-en-Dodon
[167] AD.HG 3 E 25371 (212)
[168] AD. Gers I 2166 n°12247
[169] AD.HG 3 E 25195 L'Isle-en-Dodon
[170] AD.HG 3 E 25210 L'Isle-en-Dodon
[171] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Arcizas,* produisant les preuves
[172] AD.HG 3 E 28155 Créchets
[173] BnF Fr 32298, Picque, notaire
[174] AD.HG 3 E 25372 L'Isle-en-Dodon
[175] Lettre de Jean Bourdette du 12 mai 1905, in *Revue de Comminges,* 1905, t.20, p.118

Sentaraille, dénombra sa terre étant « vassal » de messire de Cardaillac, seigneur de Lomné[176], selon le dénombrement au parlement de Navarre, le 18 juillet 1695, par la baronne de Puntous, Elisabeth de Lassalle.
Une partie des données concernant cette branche provient d'un inventaire, le 10 mai 1754, des papiers de Philippe de Barèges de Sentaraille, cet inventaire contient des actes concernant l'ascendance de Jean de Barèges, seigneur de Sentaraille (degré VI), il est référencé *Inventaire de 1754* dans ce document. Cet inventaire mentionne le contrat de mariage de noble Emeric Deaux avec Honor de Péguilhan, du 9 octobre 1490, reçu Coget, notaire, Emeric Deaux et Honor de Péguillan doivent être des ascendants de Catherine Deaux et de Bernard Deaux.
Les registres paroissiaux de Puntous où résidaient les membres de cette branche sont très lacunaires (1670, 1672, 1673 et 1738-1748 puis 1750-1755), ce qui ne permet pas d'établir une généalogie complète.

VI Jean de BAREGES, sieur de Sentaraille
Jean de Barèges, sieur de Sentaraille, fut présent le 2 juillet 1591, dans la maison seigneuriale d'Ozon, avec son frère Philippe de Barèges, seigneur de Tilhouse, au contrat de mariage de Jeanne de Cardaillac d'Ozon avec Bernard Deaux, seigneur de Saint-Araille[177] (devenu Sentaraille.)
Jean de Barèges et Catherine Deaux furent cités dans un procès contre Madeleine de Montaut, ceci apparaît également en février 1595 dans des lettres de rappel de Jean de Barèges contre *Marguerite* de Montaut[178]. Ceci doit se rapporter à Madeleine de Montaut, dame de Puntous, qui avait pour frère Philippe de Montaut de Bénac, sachant que le fief de Sentaraille était proche de Puntous.
Il avait épousé, par contrat du 4 octobre 1589, **Catherine DEAUX**[179].
Ils sont probablement les parents de :

7.1 François de BAREGES, qui suit

7.2 Bernard de BAREGES.
Etant aide-major au régiment de Marestang, il fit une donation le 8 juin 1638 à son frère François[180].

7.3 ? Marguerite de BAREGES

VII François de BAREGES, seigneur de Sentaraille.
Le 9 avril 1616, il y eut une sentence arbitrale entre François de Barèges et Marguerite de Barèges[181], cette dernière doit être une sœur de François.

---

[176] Robert Molis, *Revue de Comminges,* 1978, p.386
[177] AD. Gers Vergès I 699 n°5536, Guillaume Merviel, notaire de Tournay
[178] *Inventaire de 1754 ;* cet inventaire mentionne également un collatoire du 13 janvier 1586 fait par Philippe de Montaut de Bénac à Madeleine de Montaut, reçu Latante, notaire
[179] *Inventaire de 1754*
[180] *Inventaire de 1754,* Baron, notaire

Il reconnut en 1637, avoir reçu 50 livres, de Jean Jacques de Griet, seigneur de Villepinte, pour la contribution dotale de mademoiselle sa fille[182].
François de Barèges, sieur de Senraraille, assista en 1654, au mariage entre Alexandre de Massas, coseigneur de La Forêt, et Catherine Le Comte de Montaut[183].
Il avait épousé, par contrat du 22 juillet 1638, **Angélique de GRIET**[184], fille de Jean Jacques de GRIET, seigneur de Villepinte, et donc de Catherine de CASTET, mariés le 24 mars 1610.
Les dates de 1637 et 1638, indiquent, sauf s'il y a une erreur, qu'il y eut des pactes de mariage précédant le contrat. La famille de Griet était établie à Montesquieu-Volvestre, elle était probablement issue de Bernard Griet, notaire à Montesquieu en 1483, elle fut illustrée par Ferréol de Griet, seigneur de Villepinte, qui lutta contre un fort parti de huguenots pendant toute la nuit du 15 août 1574, il épousa Jeanne de Donnadieu dont il eut Barthélemy de Griet, connu comme Barthélemy de Donnadieu de Griet, qui fut évêque de Comminges, et Jean Jacques de Griet, seigneur de Villepinte qui se maria en 1610 à Saint-Lizier[185]. Jeanne de Donadieu était fille de noble Jean de Donnadieu, seigneur de Puichéric, et de Jeanne d'Hautpoul, son frère François de Donadieu, fut évêque d'Auxerre[186].
Ils furent les parents de :

8.1 Jean de BAREGES, seigneur de La Tour et de Sentaraille, qui suit.

8.2 Barthélemy de BAREGES, seigneur de Sentaraille.
Le 17 octobre 1670, Barthélemy de Barèges, seigneur de Sentaraille, héritier bénéficiaire de feu Barthélemy de Griet, seigneur de Villepinte, son oncle, vendit, avec faculté de rachat le four banal de la ville de Montesquieu[187]. Le 2 mai 1672, il fut présent, à Montesquieu-Volvestre, au baptême de Jean Dusanty, il signa Saintraille[188].

VIII Jean de BAREGES, seigneur de La Tour, de Sentaraille et de Villepinte.
En 1664, Jean de Barèges, seigneur de La Tour et de Sentaraille, nomma procureur son oncle Barthélemy de Griet, seigneur de Villepinte[189]. En 1673, Jean de Barèges, seigneur de Sentaraille, dénombra sa terre de Sentaraille devant la chambre des comptes de Navarre[190].
Le 11 octobre 1674, il afferma un bien[191], puis le 15 mai 1677, héritier de Barthélemy de Griet de Villepinte, docteur en théologie, prêtre de Montesquieu, en exécution du testament de ce dernier et par ordre de Pierre Jean de Salinier, docteur en médecine, habitant Montesquieu,

---

[181] *Inventaire de 1754*
[182] AD.HG 3 E 15428 Montesquieu-Volvestre
[183] AD.HG 3 E 15446 Montesquieu-Volvestre
[184] *Inventaire de 1754,* Férier, notaire,
[185] Henri Ménard et Elie Abeille, *Histoire de Montesquieu-Volvestre,* Imprimerie Y.Mauri, Saint-Girons1977, p.187
[186] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* 1975, Messire Barthélemy de Donadieu de Griet, 1592-1637, évêque de Comminges, p.391
[187] AD. Ariège 5 E 5301 Daumazan
[188] RP. Montesquieu-Volvestre
[189] AD.HG 3 E 15457 Montesquieu-Volvestre, Charens, notaire de La Roque en Nébouzan
[190] Jean Bourdette, *Revue de Comminges,* 1905, t.20, p.118, lettre du 12 mai 1905
[191][191] AD.HG 3 E 15473 Montesquieu-Volvestre

exécuteur testamentaire, il fit dire 150 messes[192]. Il apparut, en 1680, comme seigneur de Sentaraille et de Villepinte, puis le 30 septembre 1682, il reçut 100 livres comme héritier de Barthélemy de Barèges, son frère et par lui héritier de Barthélemy de Griet, sieur de Villepinte, son oncle[193]. Jean de Barèges de Saint-Araille fit un dénombrement à Pamiers, le 3 novembre 1686[194].
Le 22 juillet 1702, Jean de Barèges, seigneur de Sentaraille, fut présent au testament de Thomas François de La Marque, au lieu de La Marque, paroisse de Castelnau Magnoac[195]
Jean de BAREGES, seigneur de La Tour, épousa **Jeanne FONTHOLIERE,** selon l'acte de décès de leur fille Claire.
Ils eurent :

9.1 Claire de BAREGES.
Elle fut inhumée le 24 février 1672 dans l'église de Puntous[196].

9.2 probablement Philippe de BAREGES, qui suit.

9.2 peut-être Pierre de BAREGES dit de Sainttraille (sic selon les registres paroissiaux de Puntous et sa signature.)
Etant prébendier du chapitre de Saint-Bertrand de Comminges, il fut le 10 août 1744, le parrain de Pierre de Barèges, fils de Philippe de Saintraille de Barèges et de Rose d'Aulon[197].

IX Philippe de BAREGES, seigneur de Sentaraille.
Il fit son testament le 27 février 1747, mourut le 9 novembre 1753, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale de Puntous[198].
Par son testament qui fut ouvert le 8 février 1754, il légua la moitié de ses biens à son fils aîné Jean Félix de Barèges, comme convenu par le contrat de mariage du 4 juin 1720.
Il avait épousé, par contrat du 4 juin 1720, **Rose d'AULON.**
Celle-ci**,** veuve et héritière de Philippe de Barèges de Saint-Araille, fut citée le 10 mai 1754 comme mère de Pierre et Jean François, second, de Barèges ; Jean François, premier, de Barèges, était fils dudit feu de Saint-Araille, lequel avait testé le 27 février 1747, le testament fut ouvert le 8 février dernier, le contrat de mariage des parents datait du 4 juin 1720[199].
Ils eurent[200] , ces enfants, sauf peut-être l'aîné, naquirent, tous à Puntous, très longtemps après le contrat de mariage de leurs parents.

---

[192] AD. Ariège 5 E 5302 Daumazan
[193] AD.HG 3 E 15475 Montesquieu-Volvestre
[194] *Inventaire de 1754*
[195] AD. Gers Vergès I 1850 n°10546
[196] RP. Puntous
[197] RP. Puntous
[198] RP. Puntous
[199] AD.HG 3 E 22088 Boulogne
[200] RP. Puntous sauf le premier Jean François, dans les registres paroissiaux leur père est nommé Philippe de St raille, le curé de Puntous indique seulement la date de naissance, on peut supposer que le baptême eut lieu le même jour

10.1 Jean Frix (François) de BAREGES, fils aîné
Le 17 décembre 1751, il fut le parrain, à Puntous, de Jean Bruscau, la marraine étant Rose d'Aulon[201].

10.2 Jeanne BAREGES.
Doublée (sic, pour autre Jeanne, dont on ne sait rien), âgée d'environ 3 ans, elle fut inhumée, le 4 septembre 1741, dans l'église de Puntous, au tombeau de ses prédécesseurs.

10.3 Dominique de BAREGES.
Née le 7 mars 1741.

10.4 Marie Anne BAREGES.
Née le 30 août 1743.

10.5 Pierre de BAREGES.
Né le 10 août 1744, son parrain fut Pierre de Barèges, prébendier de Saint-Bertrand de Comminges

10.6 Jean François de BAREGES, second
Né le 4 juin 1746, son parrain fut son frère François (qui devait donc avoir au moins 7 ans)

VI
Personnes isolées

Ls données non référencés proviennent le plus soiuvent de Maurice Vuiller.

Avant le 26 octobre 1412, Condor de Barèges épousa Bernard II de Castelnau, seigneur de Castelnau, La Loubère.

Vers 1430, Gaudie de Barèges était l'épouse Raymond Bernard de Tersac, seigneur de Montberaud.

21 avril 1433, Ossa de Montaut épousa en troisièmes noces, par contrat à Tarbes, Arnaud de Barèges[202]

21 août 1494 Gayrald de Barèges, seigneur de (la) Bulan, présent à une quittance de dot de Miramonde de Béon femme d'Amador de Montesquiou[203]

[201] RP. Puntous
[202] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.211
[203] AD. Gers Vergès I 435 n°3220

30 mai 1489, Quittance de dot de Douce de Montesquiou, femme de Garcie Arnaud de Barèges, autre quittance du 30 mai 1495[204]

7 mars 1496, testament d'Auger d'Ossun, Bourguine de Barèges[205], sa femme (première)

En 1602, Géraud de Barèges fut témoin d'une procuration d'Hector de Saman, seigneur de Maure, coseigneur de Caujac, à François de Saman, son frère[206]. Le lien avec les Saman à Caujac suggère que ce Géraud de Barèges pourrait être un fils de Bertrand et de Marguerite de Fauré

1607, Géraud Carbon de Barèges, sieur de J*eugeau* (?) dans la maison de François du Pac, sieur de Marbre[207]

Vers 1620 (?) Françoise d'Asson d'Argelès, veuve d'Arnaud de Darré, épousa en secondes noces Carbon de Barèges.

En 1621, Jeanne de Barèges, dame de Saint-Clair fit un achat[208].

Vers 1630, Paule de Barèges Laban épouse Etienne de (Camplong ?) Bonrepaire, leur fille Gabrielle de Bonrepaire, dame de Gayan épouse le 30 juillet 1651 Alexandre de Cardaillac, seigneur de Bize

9 mars 1634, Mariage d'Anne de Baudéan, fille d'Antoine de Baudéan, seigneur de Maillan et Marie de Barèges, avec François de La Mothe, seigneur de Saint-Christ et La Rivière[209].

23 janvier 1642, Delle Claude de Barèges et Oudet de Saint-Pierre, mère et fils[210]

19 novembre 1651, testament de Jean de Barèges, sgr de *Montrame*[211]

13 avril 1659, Jacques de Barèges, sieur de *Lhers*, Bernard de Barèges., sieur de *Latuhere,* présents au testament de Pierre de Cardeilhac, seigneur d'Ozon[212].

[204] AD. Gers Vergès I 2521 n°9246
[205] AD. Gers I 2718
[206] AD.HG 3 E 9460 Caujac
[207] AD.HG 3 E 27982
[208] AD.HG 3 E 21415 Montréjeau
[209] Maurice Vuillier se référant à Barrau (?)
[210] AD. Gers 3 E 7536 Lombez, notaire Courtauld
[211] AD.HG 3 E 25375 L'Isle-en-Dodon
[212] AD. Gers Vergès I 702 n°5552

B
Seigneurs de La Hite (ou La Hitte)

La généalogie de cette famille dont le nom s'écrivait à l'origine Baragdin (signifiant Barégeois) a été écrite par Jean Bourdette[213], que nous résumons dans ce document en le complétant par d'autres sources, la plupart des données provenant de Jean Bourdette nous ne les référençons pas dans le texte qui suit, sauf exception.
Cette famille tenait à l'origine une maison noble dite de Doumec à La Hite-ès-Angles, dans la baronnie des Angles, dont le siège est à 4 km de Lourdes.
Les noms de lieux indiqués par Jean Bourdette ont une orthographe différente de l'orthographe actuelle que nous indiquons quand nous la connaissons. Le lieu de La Hite ou La Hitte était nommé La Hita dans la langue locale.
Jean Bourdette précise que cette famille n'avait aucun lien de parenté avec la famille de Barèges qui possédait le Doumec de Luz dit Doumec-Debat.

I Arnaud Guilhem BARAGDIN. Notaire royal à Bagnères (de Bigorre),
En 1429, le censier de Bigorre porte que le baron des Angles, le vicomte d'Asté (olim Aster), l'abbé lay de Lourdes, et Arnaud Guilhem Baragdin, seigneur de l'*oustaou* de Doumec prélevaient des droits seigneuriaux sur le village. Il représenta que Ramon de Pradas s'était emparé d'une maison noble appelée Doumec de La Hite, qui lui appartenait du chef de Lombarde de *Trapetio,* son aïeule, et qu'elle confrontait Too, Bisqer (Visker) et un chemin public.
Il fut le père de :

II Bernard BARAGDIN.
Habitant Bagnères, il rendit hommage en 1466 ou 1476, à Odet de Lomagne, seigneur de Fimarcon et baron des Angles.
Il fut le père de :

III Jean BARAGDIN, seigneur du Doumec de La Hite.
En 1506, il prit dans un acte la qualité de noble et discret homme Jean de Baragdin, habitant de Bagnères. Le 11 février 1555, noble Jean Baragdin vendit à Claire de Gramont, dame de la baronnie des Angles, le fief dû par Pey de La Borde.
Il fut le père de :

IV François BARAGDIN alias de BAREGES, seigneur de La Pène et de Sère (du chef de sa femme, il semble qu'il faille lire La Pène de Sère) et des Doumecs de La Hite et d'Ayzac (Ayzac-Ost, Hautes-Pyrénées).
Il fut présent, le 28 novembre 1550, au mariage de Jeanne de Montaut, sœur de Paul de Montaut, baron de Bénac, et de Philippe de Montaut, seigneur de Beaumont en Lézadois, avec Gabriel de Sus, écuyer, seigneur de Sus, au diocèse d'Oloron. Il fut cité, en 1566, dans un acte

[213] Jean Bourdette, *La noblesse des sept vallées du Labéda, Notice sur les seigneurs de Sère en Labéda,* pp.74-119, fournissant les preuves.

du notaire Abeuxis. Il acquit, vers 1565, le Doumec d'Ayzac, de Fortuné d'Os, seigneur du Doumec d'Ayzac. Ce dernier n'ayant pas d'enfant, ni frères ou neveux, ayant des relations de parenté avec la famille de La Pène, fit donation à François Baragdin, du Doumec d'Ayzac et de tous ses biens sur la Maison de La Pène, à charge de le nourrir et entretenir honnêtement et payer ses dettes. François Baragdin prit possession du Doumec d'Ayzac et en donna la jouissance pendant huit ans à Bernard de Doumec, seigneur de Lias, son gendre.
François de Barèges, vivait le 19 novembre 1566, et mourut avant le 26 mai 1568, date à laquelle Jeanne de La Pène, veuve de François de Barèges dit de La Hite, revendit une pièce de terre que feu son mari avait achetée des époux Guilhem et Domenge de Lespoune. A cette date François de Barèges n'avait pas remboursé les dettes de Fortuné d'Os, ce qui incomba à ses successeurs et provoqua des difficultés
Il avait épousé, vers 1550, **Jeanne de LA PENE,** héritière de La Pène, fille de Fortané de LA PENE, et de Jeanne d'ABBADIE de Gés (Gez-ès Angles), sa parente[214].
Le 18 novembre 1573, aux pactes de mariage de *Pey de Bignaou* et de Catherine de France, les futurs époux furent assistés de Jeanne de La Pène, veuve de François Baragdin, d'autre Jeanne de La Pène, mère et fille, de Fortané d'Os, ancien seigneur du Doumec d'Ayzac, d'Odet de Sos, seigneur de l'*oustaou* d'Abbadie de Gés. Jeanne de La Pène fut présente le 8 janvier 1584 lors de la quittance donnée par Bernard de Doumec à Raymond de Barèges.
Ils eurent huit enfants :

5.1 Raymond de BAREGES, qui suit.

5.2 Dominique de BAREGES, auteur de la branche des seigneurs de La Pène de Lamarque, dont Jean Bourdette n'a pas publié la généalogie.

5.3 Antoine BARAGDIN ou de BAREGES
Le 8 avril 1586, Antoine Baragdin donna à bail, tant pour lui que pour ses successeurs, la Bégarie de la Bat de Surguère, à Bernard de Bérié, de Lourdes, pour une durée de sept ans, moyennant un prix total de 66 livres tournois. Il mourut dès novembre 1608.
Il avait épousé, avant 1587, **Catherine d'ARMAGNAC,** fille de Raymond d'ARMAGNAC, seigneur d'Oléac-Débat (Hautes-Pyrénées), et de Marie de MAYOUAROU.
Le 3 novembre 1608, Catherine d'Armagnac, mère et tutrice de Pierre Baragdin, noble François de Barèges, tuteur et oncle dudit pupille, Gaston d'Armagnac, seigneur de Horgues, autre oncle dudit pupille autorisèrent ledit Pierre, qui signait Pierre Baragdin, à transiger sur une pièce de terre contestée par n. Jacques Bernard de Barèges, sieur de La Hite, son cousin

5.4 François de BAREGES
Le 20 février 1605, Henri de Montpezat et dame Suzanne de Gramont, sa femme, seigneur et dame de Montpezat, vicomte d'Aster, etc., reçurent 750 livres de leur fermier noble François de Barèges et de La Hite[215].

[214] Jean Bourdette, *op.cit.,* pp.49 et sq.

Le 25 juin 1614, quatre habitants d'Arcizans-Avant, solidaires, reconnurent devoir 120 écus petits à noble François de La Hite de Barèges, habitant Sales, et son neveu noble Jean Bernard de Barèges de La Hite, seigneur de La Hite et de La Pène.
Il avait épousé **Marie d'ABBADIE d'Arzaas,** veuve du capitaine Pierre d'ANTIN, héritière présomptive de sa mère Jeanne de COARRAZE, dame d'Arzaas.

5.5 Marie de BAREGES.
Elle épousa **Raymond COLSIO ou COSSIO,** procureur comtal le 25 septembre 1586.

5.6 Anne de BAREGES.
Elle épousa, avant le 18 novembre 1573, noble **Bernard de DOUMEC,** seigneur de Lias, qui donna une quittance dot de 400 livres le 8 janvier 1584.
Ses dettes n'ayant pas été payées par François de Barèges ni par son fils Raymond, Fortané d'Os fit sommation, le 18 novembre 1573, à Bernard de Lias, qui avait reçu de son beau-père, en jouissance pendant huit ans, le Doumec d'Ayzac, de le lui rendre. Bernard de Doumec refusa de le lui rendre avant l'expiration des huit ans. On ne sait ce qu'il advint de cette plainte mais le Doumec d'Ayzac resta chez les seigneurs de La Pène.

5.7 Jeanne de BAREGES.
Elle n'était pas mariée le 18 novembre 1573.

5.8 Jean de BAREGES, qui apparaît dans un accord le 1er juillet 1605.

V Raymond dit Ramounet BARAGDIN ou de BAREGES, seigneur de Sère et des Doumecs de La Hite et d'Ayzac
Il succéda à son père, entre le 19 novembre 1566 et le 20 mai 1568, et rendit hommage, vers 1570, au baron des Angles pour le fief de Doumec de La Hite.
Le 1er décembre 1572, il reconnut une dette de Fortané de Doumec d'Ayzac, puis le 14 avril 1573, Raymond de Cazalot, de Gès, reconnut devoir 22 écus petits et demi, à Raymond de La Hite, seigneur de La Pène. Le 3 février 1575, il assista, au manoir d'Arzaas, aux pactes de mariage de Jeanne de Coarraze, veuve de Jean d'Abbadie, avec Me Thomas de Meylouga, de Sales, avocat à la cour du Sénéchal.
Raymond de Barèges vivait le 8 janvier 1584, date d'une quittance de son beau-frère Bernard de Doumec et mourut avant 1590, laissant deux fils mineurs, Guiraud et Jacques Bernard.
Il avait épousé, par contrat du 10 décembre 1579, au château d'Ariès, en Puylaroque (Tarn-et-Garonne) **Marguerite de FAUDOAS,** fille de feu Corbeyran de FAUDOAS, seigneur de Séguenville, Ariès, Saint-Avent, et de Catherine de BEON[216].
Le 25 mars 1594, dans la maison seigneuriale de Gaspard de Baliros, seigneur de la 3ème partie du lieu de Montbardon, Marguerite de Faudoas, veuve de Raymond de Barèges,

[215] AD. Gers Vergès I 2547 n°14254
[216] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1412

seigneur de La Hite et autres places, comme mère et tutrice de Géraud et Jean Bernard de Barèges, ses enfants et dudit sieur de La Hite, vendit à Bertrand de Béon, capitaine Sère, habitant Puymaurin, une métairie assiste à Puymaurin pour 2 500 livres[217].
Marguerrite de Faudoas acquit les droits sur le village de La Hite, d'Henri de Montpezat, seigneur de Montpezat, en Quercy, et baron des Angles du chef de sa femme Suzanne de Gramont.
Ils eurent :

6.1 Guiraud (Géraud) de BAREGES, seigneur de Sère, de La Hite et du Doumec d'Ayzac.
Il avait été mis, avec son frère Jean Bernard, par la volonté de son père, sous la tutelle de leur oncle Dominique de La Pène, habitant de Lamarque de Rustan, et de Raymond d'Abbadie, de Gés, leurs parents. Le 7 septembre 1590, les deux tuteurs reconnurent que leurs pupilles étaient redevables de Jean de Barèges de La Pène, leur oncle, de 200 écus sol pour reste de sa légitime et droits paternels et maternels, de 50 écus d'or, à eux prêtés pour subvenir aux affaires de leur hérédité et de 100 écus sol pour les intérêts de ladite hérédité pendant les huit ans que ledit Jean était demeuré absent.
Le 1er juin 1596, Géraud de Barèges donna procuration à sa mère pour administrer les biens qu'il possédait au pays de Labéda (Lavedan) puis, en 1600, sa mère ou lui dénombra la seigneurie de La Pène de Sère et le Doumec d''Ayzac. Il mourut vers 1603, sans alliance.

6.2 Jean Bernard de BAREGES, qui suit.

VI Jean Bernard de BAREGES, seigneur de Sère, de La Hite et du Doumec d'Ayzac.
Il servit, à une date non précisée, comme gendarme du duc d'Epernon, qui lui délivra un certificat de bons et loyaux services.
Le 1er juillet 1605, Jacques Bernard de Barèges passa un accord, à Tarbes, avec ses oncles François et Jean, concernant les droits paternels et maternels de ces derniers qui n'avaient pas encore été réglés.
Le 21 février 1611, Jacques Bernard de Barèges et Louise de Meylouga, sa femme, assistèrent aux pactes de mariage, passés en la maison seigneuriale d'Arzaas, de Françoise d'Antin d'Arzaas, fille du feu capitaine Pierre d'Antin et de Marie d'Abbadie d'Arzaas, et Thomas de Mayouraou, seigneur de Biéouzac (Vieuzac) et abbé lay de Bidalos, Jean Bernard et Louise étaient oncle et tante de la future. A l'occasion de l'avènement du roi Louis XIII, Jean Bernard de Barèges fournit son dénombrement et rendit hommage devant l'évêque de Tarbes et Jean de Puyo, juge-mage, commissaire du Roi. Il produisit l'hommage rendu, en 1600, par Guiraud de La Pène, sieur de La Hite et de La Pène, son frère, et une reconnaissance des droits dus par noble Assibat de *Cazayous*, seigneur de la maison de Cazaubon de Sales, le 10 novembre 1464, à noble Raymond de La Pène. Le 3 juillet 1618, deux habitants de Saint-Savin reconnurent une dette à noble Jean Bernard de Barèges.
Il mourut avant 1638 car en cette année Louise d'Arzaas, veuve, plaidait devant le Sénéchal.

[217] AD. Gers I 437 n°3306

Il avait épousé, par contrat en 1605, **Louise de MEYLOUGA d'Arzaas,** fille de Thomas de MEYLOUGA (alias MEYLOUGAN) et de Jeanne de COARRAZE, seigneur et dame d'Arzaas, de Sales (Salles).
Louise de Meylouga protesta, le 21 octobre 1639, au nom de son fils Jacques, seigneur de La Pène, contre un charpentier-couvreur d'Agos qui avait laissé non couvert un pigeonnier au Doumec d'Ayzac. Elle assista, le 16 février 1650, aux pactes de mariage, au manoir d'Arzaas, entre Françoise de La Barrière d'Arzaas, sa nièce, avec noble Raymond d'Aste.
Ils eurent :

7.1 Jacques de BAREGES, qui suit.

7.2 François de BAREGES.
Il fut prêtre, curé de Biéouzac (Vieuzac) de 1639 à 1647 ; en 1649, il prit en afferme les fruits et grains, lins, agneaux et laines au terroir des lieux de Sales (Salles, à 1 km d'Ouzous, Hautes-Pyrénées) et Ouzous, en 1657, il était archiprêtre de Sales, et mourut au début 1677 ayant institué héritier universel son neveu François de Barèges, sieur de La Pène.

7.3 Paule de BAREGES.
Elle épousa, le 18 juillet 1649, noble **Jean Arnaud MARQUE,** du lieu de Pontac, qui épousa en secondes noces Thérèse de FOSSERIES, lequel Jean Arnaud Marque eu du premier lit un fils mort en pupillarité, et du second une fille Thérèse qui vivait en 1706.

7.4 Jeanne de BAREGES.
Elle épousa, par contrat du 9 juillet 1639, dotée de 3 200 livres, **Jean de BATIAT,** abbé lay de *Biyer*. Ils eurent une fille Louise de Batiat qui épousa Emmanuel de Fosseries, seigneur de Barran, Louise de Batiat mourut sans enfant, ayant institué héritier universel son mari Emmanuel de Fosseries. Ce dernier fut condamné à restituer à la famille de Barèges la dot de 3 200 livres.

7.5 Françoise de BAREGES.
Elle assista, avec sa mère, le 9 février 1650, aux pactes de mariage de Françoise de La Barrière d'Arzaas.

VII Jacques de BAREGES, seigneur de La Pène, La Hite et du Doumec d'Ayzac
Il résidait habituellement au Doumec d'Ayzac
Le 21 juin 1643, les consuls et communautés de l'Estrème de Sales (actuellement l'Estrem de Salles, Salles à 1 km d'Ouzous), qui venaient d'acquérir les droits que le Roi avait accoutumé de prendre dans les lieux composant l'Estrème et la vallée d'Azu, avec justice haute, moyenne et basse, élurent pour leurs syndics Jacques de Barèges, Paul d'Estampes, abbé lay d'Ouzous et François de Lavedan, seigneur de Cazaubon.

Le 22 janvier 1647, Jacques de Barèges et François de Barèges, son frère, assistèrent Madeleine de Lavedan, fille de François de Lavedan, seigneur de Cazaubon, et de Louise d'Ibos, lors de son contrat de mariage avec Arnaud Fitton (Hitton ?), de Tarbes, puis le 20 juin 166-, Jacques de Barèges assista Gabriel de Lavedan de Cazaubon lors de son contrat de mariage avec Jeanne de Sabiac.
Le 11 mars 1657, Jacques de Barèges et toute sa famille assistèrent Jean d'Estrade, « valet » dudit seigneur, passant contrat de mariage à Ayzac, en la maison d'Abbadie, avec Louise d'Abbadie, future héritière de la maison d'Abbadie, âgée d'environ 16 ans, fille de Bernard d'Abbadie et de Marguerite de Barbé, il constitua 500 livres en dot à Jean d'Estrade. Ce dernier étant mort sans postérité les parents d'Abbadie restituèrent les cinq cents livres, le 2 mars 1668, à Jacques de Barèges.
Jacques de Barèges mourut au Doumec d'Ayzac, avant 1671, sa femme plaidait au Sénéchal en 1674, contre Raymond d'Estaing d'Estampes et vivait le 7 avril 1680.
Il avait épousé **Marie de NOGUES,** fille de Pierre de NOGUES, sieur d'Assat, en Béarn, médecin ordinaire du Roi, et de Laurencine de DOMECQ, sa seconde épouse (épousée le 13 juin 1606), Marie était sœur de Jean de Noguès, en faveur de qui le roi Louis XIV, par Lettres de février 1652, érigea en baronnie les terres d'Assat, Castaing, Saint-Aubin, Cauna et Soumoulou. Par son testament du 6 mai 1624, Pierre de Noguès, calviniste, voulait que ses enfants , dont Marie était la dernière, fussent retirés des mains de leur mère, qui était catholique, pour être élevés dans la religion protestante, instituant héritière universelle Laurencine, sa femme, qui était enceinte[218].
Ils eurent :

8.1 François II de BAREGES, qui suit.

8.2 Françoise de BAREGES.
Il assista le 11 mars 1657, au contrat de mariage de Jacques d'Estrade avec Louise d'Abbadie.

8.3 peut-être Alexandre de BAREGES
Cité feu le 22 décembre 1717, lors du contrat de mariage de sa fille Madeleine.
Il avait épousé dame **Françoise de LA HITTE.**
Ils eurent une fille :

Madeleine de BAREGES.
Fille de défunt noble Alexandre et de dame Françoise de La Hitte, Madeleine de BAREGES épousa, par contrat du 22 décembre 1717, **Gaudens de LA TOUR,** seigneur de La Toue, fils de feus Dominique de LA TOUR, seigneur de Latoue, et de Jacquette d'ENCAUSSE de Régades, la future fut assistée de Bernard d'Arroux, seigneur d'Estansan, de François d'Arroux, son neveu, d'Alexandre de Barèges, seigneur de La Hitte, et Théophile de Barèges, ses

[218] Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn,* Editions Pyrémonde, 2005, t.I.

cousins[219], d'où postérité. La présomption d'ascendance vient du lien de la future avec ses cousins Alexandre et Théophile de Barèges de La Hite, elle pourrait venir soit d'Alexandre, soit de Françoise de La Hitte, sœur d'Alexandre, si celle-ci était une Barèges, Alexandre appartenant alors à une autre branche.

VIII François II de BAREGES, seigneur de La Pène, de La Hite, du Doumec d'Ayzac
Le 21 novembre 1678, il passa un compromis avec Cyprien Caubotte et Anne Lamarque, mariés, seigneur et dame de Miramont, puis le 24 août 1685, il donna quittance à Bernard d'Abbadie d'Ayzac, du paiement de la somme de 90 livres, dont il était redevable. Il mourut vers 1696.
Il avait épousé, par contrat du 7 avril *1680* (date inexacte, probablement 1670, car leur fils Alexandre mourut en 1769, à l'âge de 98 ans) **Madeleine de FLORENCE (alias FLEURANCE),** d'Oloron, dotée de 16 000 livres, fille de noble Jacob de FLORENCE, abbé lay de Lescun, seigneur d'Aynos, et d'Anne de PRECILLON, le futur fut assisté d'Arnaud de Noguès, seigneur de Gabastou, conseiller du Roi, premier avocat général en la chambre des comtes de Navarre, son oncle maternel, d'Antoine de Noguès, seigneur baron d'Assat, son cousin germain, de Philippe de Navailles, seigneur de Poueyferré, son cousin par alliance, la future était assistée de ses parents, de noble Jean de Florence, seigneur de Bidos et Pierre et François de Florence, avocats, ses frères, et d'autres, les époux se réservaient le droit de choisir leur héritier parmi les enfants qui naîtraient de leur mariage, sans distinction de sexe ni d'ordre de naissance.
Ils eurent :

9.1 Alexandre de BAREGES, qui suit.

9.2 Théophile de BAREGES.
Témoin à un testament le 18 mai 1705, il fut capitaine de grenadiers (jusqu'en 1745), selon son acte de décès ; il mourut à Sère le 25 août 1768, âgé d'environ 86 ans.

9.3 Catherine Françoise de BAREGES.
Elle épousa, le 17 janvier 1708, **Louis de BOUSSES,** sieur de La Grange, veuf de Marthe de SOLAN, épousée par contrat du 28 janvier 1700, fille d'Hercule de SOLAN, seigneur de Saboulies, Balaguères (les deux en Ariège), et de Françoise de VENDÔMOIS, né le 9 novembre 1673, fils de Jean III de BOUSSES, sieur de La Grange, et de sa seconde épouse Anne de SARRAMEA[220], d'où postérité.

IX Alexandre de BAREGES, seigneur de La Pène, de La Hite et du Doumec d'Ayzac.
Le 8 juin 1733, il rendit hommage pour la seigneurie et viguerie de la Pène de Sère, avec les biens nobles et revenus en dépendants, ensemble pour une métairie noble qu'il possédait au lieu d'Ayzac, communément appelée le Doumec, puis, le 27 janvier 1735, il vendit la maison

[219] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[220] Jean Bourdette, *op.cit.,* pp.128 et sq., complété par le contrat du 28 janvier 1700 (AD. Ariège 5 E 7459), produit par Maurice Vuillier.

de Cazaux, sise à Argelès, au sieur Jean Lamarque, d'Argelès. Le 21 janvier 1738, Alexandre de Barèges et sa sœur Catherine Françoise, assistèrent au contrat de mariage d'Hilaire d'Abbadie, de Sère, avec David de Nogaro, de Sales.
Le 22 janvier 1750, Alexandre de Barèges fit un nouveau dénombrement devant la Chambre des finances de Navarre, disant posséder noblement sous la foi et hommage du Roi, dans la vallée de l'Estrème de Sales, au lieu d'Ayzac, la métairie appelée de Domec, consistant en une borde, un jardin, un verger, un pigeonnier ruiné, une vieille masure où était autrefois la maison, etc.
Le 4 mars 1760, il donna procuration à messire Louis (de Boussès) de Lagrange, chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier aux Gardes du corps, compagnie de Luxembourg, pour finir l'affaire la marquise de Courbons, baronne des Angles (Marie Angélique de Lons, dame des Angles, veuve de Paul de Roux, marquis de Courbons, premier président du parlement de Navarre.)
Alexandre de Barèges mourut le 14 juillet 1769, au château de la Pène à Sère, sans alliance.

Personnes isolées

30 août 1631, Jacques Bernard de Barèges, sieur de la *Sutte* (La Hite) est présent au contrat de mariage de François d'Antin, sieur d'Ourout, et de Gabrielle (de Montaut) de Saint-Sivie[221]

7 février 1639, Jacques et François de Barèges, cousins d'Isabeau d'Armagnac, fille de feu Gaston d'Armagnac et de Gabrielle de Saint-Sivie, qui épouse par contrat Germain d'Antin, sieur d'Ourout[222].

Douillac, révision le 2 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[221] AD. Gers Vergès I sup 13
[222] AD. Gers Vergès I sup 13 n°439

Famille de COARRAZE

I Seigneurs d'Aspet **p.42**

II Seigneurs de Bérat **p.50**

III Seigneurs d'Encausse **p.58**

IV Seigneurs *d'Arzaas* en Bigorre **p.62**

V Personnes isolées **p.64**

Carte **p.67**

Cette famille originaire du lieu éponyme en Béarn (Pyrénées-Atlantiques), qui tint la baronnie de Coarraze, connue dès le 12ème siècle, fut possessionnée dans le comté de Comminges dès le 13ème siècle et se divisa en trois branches principales, celle des seigneurs d'Aspet, celle des seigneurs de Bérat et celle des seigneurs d'Encausse, dont la généalogie a été publiée par André Navelle[223] et par P.E. Ousset, *La seigneurie ou baronnie d'Aspet,* en ce qui concerne la branche des seignurs d'Aspet. Elle a été complétée et corrigée dans ce document par des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille donna trois évêques au siège de Tarbes et des conseillers à la Cour de Béarn.
Elle portait : « d'or à deux brebis passantes de sinople, accornées et clarinées d'argent »
Des personnes de cette famille furent cités dans le comté de Comminges depuis la fin du 13ème siècle, leurs liens avec la généalogie suivie n'est pas étable, ils sont indiqués au chapitre V.
Charles Higounet émet l'hypothèse que Raymond At d'Aspet, fils de Roger d'Aspet, seigneur de Bérat, eut d'une alliance inconnue une fille (non prénommée) qui épousa Raymond Arnaud de Coarraze, seigneur de Bérat, cité en 1291[224], qui pourrait donc être un ascendant de Raymond de Coarraze par qui commence la généalogie des branches des seigneurs d'Aspet et de Bérat.

I
Seigneurs d'Aspet

I Raymond de COARRAZE, seigneur de Coarraze[225]
Il fut conseiller à la Cour de Béarn.
D'une alliance inconnue Raymond de Coarraze eut[226].

2.1 Raymond Arnaud de COARRAZE, qui suit

2.2 Bernard de COARRAZE, auteur de la branche des seigneurs de Bérat

2.3 Etienne de COARRAZE.
Il fut tué en 1385 à la bataille d'Aljurabota (infra.)

2.4 Agnès de COARRAZE.
Elle épousa **Jean d'ASPET,** d'où postérité (branche des seigneurs de Bavartès), dont elle était veuve le 9 octobre 1426, date à laquelle Agnès de Coarraze, veuve de Jean de

[223] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* (tome III, pp.179-185 pour la famille de Coarraze, se référant en partie au *Dictionnaire de Biographie française,* tome 9.)
[224] Charles Higounet, *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la Couronne,* Toulouse, Privat, 1949
[225] Mentionnée dès le 12ème siècle la seigneurie de Coarraze était l'une des 12 baronnies donnant à son possesseur le droit d'entrée aux Etats de Béarn, *en* 1385, elle était la 4ème grande baronnie de Béarn.
[226] La preuve de rattachement n'est pas fournie ; Claude Le Laboureur, *Les mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière et Histoire généalogique de la maison de Castelnau,* 1659, t.I, p.20, estime que Raymond Arnaud de Coarraze (qu'il dit tué en 1385, confusion) épousa Armelinde, fille et héritière de Dato, seigneur d'Aspet, et d'Agnette de Comminges, créant un degré entre Raymond et Raymond Arnaud qui se maria trois fois.

Stello (d'Aspet), chevalier, donna à Bernard de Coarraze, chevalier, son frère germain des biens meubles et immeubles sous réserve de l'usufruit et d'une rente[227].

II Raymond Arnaud I de COARRAZE, chevalier, seigneur et baron de Coarraze et d'Aspet[228].

Il servit le comte de Foix et participa à la campagne entreprise en faveur des Castillans contre le Portugal. Les trois cents Béarnais venus à l'aide des Castillans furent écrasés en 1385, à Aljubarota, « Ramon de Coarraza » échappa au massacre mais son frère Etienne y trouva la mort. Raymond accompagna Gaston Phoebus, comte de Foix, à Toulouse, en décembre 1389, lorsqu'il vint rendre hommage au roi Charles VI et conduisit le cheval de bataille de Gaston de Phoebus lors des obsèques de ce dernier, en 1391, à Orthez. En septembre 1391, il était membre du conseil de régence rallié à la candidature de Mathieu de Foix Castelbon qui revendiquait la succession de Gaston Phoebus puis, en 1398, il rendit hommage à Archambaud de Grailly, captal de Buch, qui avait succédé, en Béarn, à Mathieu de Foix, décédé sans enfant[229].

Il devint seigneur d'Aspet, en 1403, succédant à Barrave d'Aspet, dame d'Aspet et de Mirepeix, fille de Bernard II d'Aspet, coseigneur d'Aspet, seigneur de Castelbiague, et de Sibylle d'Aspet. Bernard II d'Aspet était fils de Raymond Arnaud d'Aspet, seigneur d'Aspet et de Barrave de Mirepeix[230].

En 1403, Raymond Arnaud de Coarraze confirma « tant en son nom qu'au nom de dame Barrave, dont il était procureur », la charte des coutumes d'Aspet. Le 11 janvier de cette même année, il était à Estadens où il prêta serment et reçut l'hommage de ses vassaux, il portait les titres de baron de Coarraze et de seigneur d'Aspet, de Bérat et d'Oroix en Bigorre[231]. Il porta ensuite (sceau du mariage de Raymond Arnaud de Coarraze avec Condor de Foix, le 11 octobre 1407) les armes de la famille de Coarraze écartelées de celles de la famille d'Aspet : « d'azur à une meule de moulin d'or, chargée de son anille de sable. »

P.E. Ousset avoue l'impossibilité de dire comment la seigneurie entière passa sous la domination de la famille de Coarraze : héritage, alliance, échange ou vente ?

Dès la fin du 13ème siècle les Coarraze étaient déjà implantés en Comminges, en 1291 Raimond Arnaud de Coarraze était seigneur de Bérat. En 1314, Milhète d'Arnave, veuve d'Izarn de Mirepeix, mentionna Arnaud d'Aspet parmi ses héritiers ; en 1334, Barrave de Mirepeix, probablement (selon P.E. Ousset) fille des précédents était mariée à Arnaud Raimond d'Aspet, Mirepeix en Béarn (appartenait aux Coarraze, Arnaud Guilhem de Coarraze en était seigneur en 1343, Barrave d'Aspet était seigneuresse de Mirepeix en 1403[232].

---

[227] André Navelle, *op.cit.,* t.III, p.180 produisant AD.HG 3 E 3305, Dubois, notaire.

[228] La seigneurie d'Aspet était au Moyen Âge l'une des plus importantes, sinon peut-être la plus importante du comté de Comminges. Elle comprenait au pied des Pyrénées, la plupart des localités situées entre le Ger et la Garonne, d'une part, le Lez et le Salat de l'autre, étendant ensuite ses possessions dans la plaine où elles rejoignaient celles des comtes de Comminges (P.E. Ousset, *La seigneurie ou baronnie d'Aspet,*p.1)

[229] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.15, produisant les preuves

[230] Charles Higounet, *op.cit.*

[231] P.E. Ousset, *op.cit.,* pp.13 et 15, produisant les preuves

[232] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.9-11 produisant les preuves

Les liens entre le Béarn dont était originaire Raymond Arnaud de Coarraze, et le Comminges venaient des comtes de Foix (nombreuses alliances entre les comtes de Foix et les comtes de Comminges, entre autres, Gaston II, comte de Foix, avait épousé Eléonore de Comminges, ils furent les parents de Gaston Phoebus) qui avaient reçu le Nébouzan (démembré du Comminges) en 1329, suite à un accord avec les comtes d'Armagnac, puis qui les défirent à la bataille de Launac, le 5 décembre 1362, après une longue guerre.
Raymond Arnaud de Coarraze avait été un conseiller de Gaston Phoebus, comte de Foix, ce qui peut expliquer son arrivée en Comminges. En 1412, il fut nommé gouverneur provisoire du Comminges jusqu'à ce que soit libérée la comtesse Marguerite, emprisonnée par son mari[233], Marguerite, comtesse de Comminges, avait épousé successivement Jean III, comte d'Armagnac ; Jean II d'Armagnac, comte de Pardiac, puis Mathieu de Foix, qui l'avait emprisonné.

Charles Higounet, dans un tableau généalogique fait apparaître la lignée Aspet à partir des parents de Barrave et en parallèle, séparée par un point d'interrogation, la lignée Coarraze à partir de Raymond (père de Raymond Arnaud I et de Bernard), indiquant ainsi que la parenté n'est pas connue.

En 1409, Raymond Arnaud de Coarraze, lieutenant de Jean de Foix-Grailly, vicomte de Castelbon, fils aîné d'Archambaud de Grailly, prit part à l'expédition de Sicile. A la tête d'un corps important de seigneurs béarnais il contribua à la victoire de San Luri[234].
En 1420, il afferma à deux toulousains, l'exploitation des mines de plomb, argent et autres métaux, situées sur sa terre d'Aspet[235] et mourut vers 1421(selon le second mariage de Marie de Gramont.)
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 11 octobre 1407, **Condor de FOIX,** veuve de Pons de VILLEMUR, fille de Corbeyran de FOIX, seigneur de Rabat, sénéchal de Foix, et de Mengarde de VILLAR, Jean d'Aspet, chevalier fut témoin[236]. Condor de Foix mourut la même année ayant testé en faveur de sa mère au château de Beauteville[237].
Il avait épousé en deuxièmes noces, par contrat du 27 juin 1410, **Catherine d'ESPAGNE,** dotée de 5 500 florins, fille de Thibaut d'ESPAGNE, seigneur de Montbrun[238], et de Marguerite.
Il avait épousé en troisièmes noces, en 1415, avant le 22 septembre, **Marie de GRAMONT,** fille de Bernard dit Berdot de GRAMONT, écuyer, seigneur de Haux, la Salle de Chéraute et Bideran, et de Gracianne de HAUX, dame de Haux, Olhaïby. Le 22 septembre 1415, Gracianne de Haux, veuve, et Gracian, seigneur de Gramont, frère de Marie, s'engagèrent à payer à Ramon Arnaud, seigneur et baron de Coarraze et d'Aspet, 2 400 florins de 9 sols chacun, pour la dot[239]. Marie de Gramont épousa en secondes noces, par pacte du 18 février

[233] J. Ducos, *Armorial d'Oc*
[234] P.E. Ousset, *op.cit,* p.16, produisant la preuve
[235] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.16, produisant la preuve.
[236] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.16 ; AD. Gers Vergès I sup 28
[237] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.16, produisant la preuve
[238] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.16 produisant la preuve
[239] Jean de Jaurgain et Raymond Ritter, *La maison de Gramont,* t.I, p.89 ; P.E. Ousset, *op.cit.,* p.16, se référant à A .N, collection Vieillevigne, t.VIII, f°21, mss n°138

1422 (n.st), son parent, Pierre de Doumy, fils et héritier de Jean de Doumy, cet accord fut ratifié par contrat du 5 septembre 1435, au château de Pau[240].
Enfants du 3ème lit :

3.1 Bernard, sire de COARRAZE.
Il mourut avant 1430[241].

3.2 Raymond Arnaud II de COARRAZE, qui suit.

3.2 Marguerite de COARRAZE.
Le 31 octobre 1444, à Orthez, en présence de Mathieu de Foix, comte de Comminges, Pierre, seigneur de Doumy, fondé de procuration de Marie de Gramont, sa femme, s'adressa à Ramon Arnaud, seigneur d'Aspet et de Coarraze, et exposa que Ramon Arnaud, seigneur d'Aspet et de Coarraze, son père, avait laissé de son union avec Marie de Gramont, une fille, Marguerite, qui avait hérité de la baronnie d'Aspet à la mort de son père et avait vécu 10 ou 11 ans. Il ajouta que la baronnie d'Aspet revenait de droit à Marie de Gramont, mère de Marguerite et le seigneur de Coarraze détenait indûment ce fief[242].

III Raymond Arnaud II de COARRAZE, seigneur d'Aspet et de Coarraze[243].
A la mort de leur père, son frère aîné Bernard, avait reçu la baronnie de Coarraze ; lui (Raymond Arnaud II) avait reçu la baronnie d'Aspet, il hérita de la baronnie de Coarraze à la mort de son frère.
Le 26 octobre 1423, comme nouveau seigneur, il jura de respecter les coutumes établies à Estadens (à 4 km au nord-est d'Aspet, Haute-Garonne) et reçut dans la barbacane du château l'hommage des habitants de la communauté, puis, en mai 1425, il ratifia la vente faite précédemment à son oncle Bernard, du paréage de Montastruc, de la baronnie de Pointis, au diocèse de Comminges, de Balaguier, au diocèse de Couserans, de Mauran et Francon, au diocèse de Rieux, et de la baronnie de la Gardiole, au prix de 15 000 écus d'or[244]. En 1426, il aurait été chambellan du dauphin Charles.
En 1428, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, il accourut au premier appel des Orléanais, fut blessé le 21 octobre au boulevard des Tourelles et échappa le 21 février suivant au massacre de la journée des Harengs. Il escorta Jeanne d'Arc, le 29 avril 1429, lors de son entrée à Orléans et participa le 5 mai au grand conseil de Jeanne d'Arc qui décida d'assaillir les Tourelles au plus tôt et contribua le lendemain à la prise du boulevard et de la bastille des

[240] Jean de Jaurgain et Raymond Ritter, *op.cit.,* t.I, p.89
[241] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 180.
[242] Jean de Jaurgain et Raymond Ritter, *op.cit.,* p.89
[243] Dans la période 1431-1449 une ordonnance de Gaston XII fixa fixa l'ordre de préséance des barons de Béarn. A droite l'évêque de Lescar, les seigneurs de Navailles, de Lescun, de Gerderest de Doumy et d'Arros, à gauche, l'évêque d'Oloron, les seigneurs d'Andoins, de Coarraze, de Miossens, de Gabaston et de Gayrosse (AD. PA E 322)
[244] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.17, produisant les preuves

Augustins. Il participa ensuite à la campagne de la Loire, à l'avant-garde de l'armée, sous les ordres de La Hire et assista, le 17 juillet 1429, au sacre du roi Charles VII à Reims[245].
Le 20 mars 1431, il confirma la charte des coutumes d'Estadens et accorda à cette communauté de nouveaux privilèges, puis, le 21 janvier 1432, à Nay, il céda à son oncle Bernard d'Aspet, seigneur de Castelnau d'Arras, qui n'avait pas encore reçu sa part légitimaire « les lieux de Bérat en Comminges, d'Espoey et d'Angaïs en Béarn, ainsi que les dîmes de Sendets et les rentes de Mugron[246]. En 1438, il reprit les armes pour combatte les routiers de Rodrigue de Villandrando, avec Mérot de Navailles il anéantit une de leurs compagnies à la Pomarède, près de Montréal. Le 8 mars 1443, il fut témoin au traité entre Charles VII et le comte Mathieu de Foix, stipulant que le comté dont Mathieu de Foix et sa femme, Marguerite, comtesse de Comminges, se disputaient la souveraineté serait partagée entre les deux conjoints et serait incorporé à la couronne de France à la mort des deux conjoints. Le 14 juin de la même année, Raymond Arnaud de Coarraze confirma à Aspet la fondation faite aux chapelains par « sa tante », dame Barrave, en 1402[247].
Raymond Arnaud de Coarraze participa en 1449, au siège de Mauléon, puis en 1451, au second siège de Dax, il fut nommé par Charles VII, en 1454, capitaine royal de Saint-Béat ; en 1456, étant maréchal de l'ost et du camp de l'armée béarnaise, il participa à la conquête de la Navarre par le comte de Foix, puis en 1460, il reçut de Charles VII un dernier don de 1 500 livres pour ses services (il avait reçu pareille gratitude en 1441,1442 et 1446), il vivait le 23 octobre 1462 et mourut peu après [248].
Il avait épousé, par contrat du 24 octobre 1429, **Isabelle de CASTELNAU de Bretenoux,** dotée de 7 200 écus, fille de Pons de (CAYLUS) de CASTELNAU, baron de Castelnau de Bretenoux et de Calmont d'Olt, et de Bourguine de CLERMONT[249](-LODEVE)
Le 22 novembre 1464, dans un procès opposant Jean de Carmaing (Caraman) et son épouse Catherine de Coarraze, et Isabelle de Castelnau, veuve, il fut arrêté que cette dernière aurait pour demeure le château et la place d'Aspet avec la justice et les revenus à concurrence de 500 livres par manière de provision, puis, le 7 août 1466, Isabelle de Castelnau de Bretenoux, veuve de Raymond Arnaud de Coarraze, rappela son mariage vers 1429 traité par son frère feu Antoine de Castelnau, avec une dot de 7 200 écus plus des vêtements et joyaux, la dot fut reconnue par le testament de Raymond Arnaud de Coarraze, en même temps il lui donna le lieu d'Aspet avec 1 000 livres de rente. Sa fille l'avait évincée d'Aspet, la Cour avait ordonné sa maintenue et une provision de rente, Isabelle réclama son dû et les arrérages depuis 1462 jusqu'à 1464, soit 2 500 livres, et de 1464 à maintenant, soit 1 000 livres. Le procès se poursuivait, le 31 mars 1477, la Cour fixa les sommes qu'elle devait recevoir, mentionnant notamment son contrat de mariage du 24 octobre 1429[250].

---

[245] P.E. Ousset, *op.cit.,* pp.17-18, produisant les sources
[246] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.19, produisant les preuves
[247] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.19, produisant les preuves, l'appellation tante figure ainsi dans le texte de P.E. Ousset, elle est ambiguë car outre la signification classique elle peut signifier grand-mère et il y a d'autres acceptions. P.E. Ousset, par ailleurs dit qu'il ne connaît pas la relation de parenté entre Barrave et les Coarraze.
[248] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.20, produisant les preuves ; Raymond Arnaud de Coarraze mourut en 1462 car son épouse demanda le paiement de ce qui lui était dû depuis cette année.
[249] P.E. Ousset, *op.cit.,* p. 84, produisant AD.P.A E 598.
[250] André Navelle, *op.cit.,* t.III, p.181, produisant les actes AD.HG B 2 pour le procès le 22 novembre 1464, AD.HG B 1993 pour le 7 août 1466 ; AD.HG B 4 pour le 31 mars 1477

Ils eurent :

4.1 Catherine de COARRAZE, qui suit.

4.2 Jeanne de COARRAZE.

Jeanne de Coarraze, comtesse d'Astarac obtint, en décembre 1463, des lettres de rémission pour avoir fait périr deux enfants qu'elle avait eus depuis son veuvage[251].

Elle était en procès, le 31 mars 1482, avec sa sœur Catherine de Coarraze[252]. Le 4 octobre 1483, elle était en procès contre Antoine de Caraman, fils de sa sœur Catherine, et Guillaume de Lamezan, écuyer, seigneur de Couret, pour des biens à Aspet[253].

Elle avait épousé, en 1451, **Jean III, comte d'ASTARAC,** veuf de Jeanne de BARBAZAN. Par le contrat de mariage de Catherine de Coarraze, sa fille aînée, le 17 avril 1446, dotée de la baronnie d'Aspet, avec Mathieu de Foix, Raymond Arnaud de Coarraze demandait pour sa seconde fille, Jeanne de Coarraze, la constitution d'une dot de 10 000 écus d'or, et sans précompte ni diminution d'icelle tous les revenus de la baronnie d'Aspet, sauf les droits de justice et de forestage qu'il se réservait. Mathieu de Foix mourut en décembre 1453, avant son beau-père qui rentra en possession de la baronnie d'Aspet, grevée des 10 000 écus promis en dot à Jeanne de Coarraze, que Mathieu de Foix « n'avait pas pu ou voulu payer[254]. »

Cette disposition entraîna, entre autres, les procès que l'on onstata entre Catherine de Coarraze et sa mère.

Jean III d'ASTARAC qui mourut le 1er décembre 1458, était fils de Jean II, comte d'ASTARAC, et de Jeanne de COMMINGES. De son premier mariage il avait eu une fille, Catherine d'Astarac qui épousa, en 1449, Pierre de Foix, vicomte de Lautrec. De son second mariage il eut un fils Jean IV, comte d'Astarac, qui eut trois filles, et une fille, Marie d'Astarac, qui épousa en premières noces, en 1472, Charles d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, et en secondes noces en 1481 Jean de Saunhac, baron de Belcastel, dont elle était la 2ème épouse[255].

IV Catherine de COARRAZE

Elle serait née en 1421.

Elle épousa, par contrat du 17 avril 1446, **Mathieu de FOIX,** comte de Comminges, du chef de sa première épouse Marguerite, comtesse de COMMINGES, dont il n'avait pas eu d'enfant[256]. En contemplation de ce mariage Raymond Arnaud de Coarraze avait fait donation

---

[251] Michel Smaniotto, *Féodales, Les comtes d'Astarac,* édit, se référant à Charles Samaran, *La Gascogne dans le trésor des chartes, n°1407*

[252] André Navelle, *op.cit.,* III, p.181, produisant AD.HG B 2007

[253] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 182 produisant AD.HG B 1994

[254] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.21, produisant les preuves

[255] Michel Smaniotto, *op..cit.,* pour ce qui concerne Jean III d'Astarac, ses parents, ses épouses et ses enfants.

[256] Mathieu de Foix avait épousé, par contrat du 15 juillet 1419, Marguerite, comtesse de Comminges, veuve en premières noces de Jean III, comte d'Armagnac, épousé par contrat du 14 mai 1376, dont elle avait eu deux filles, et en secondes noces de Jean II d'Armagnac, comte de Pardiac, épousé fin 1392. Mathieu de Foix tint

de la baronnie d'Aspet à Mathieu de Foix et à sa descendance mâle, s'en réservant la jouissance viagère et demandant 10 000 écus d'or pour la constitution dotale de sa seconde fille, Jeanne de Coarraze[257]. Mathieu de FOIX, fils d'Archambaud de GRAILLY et d'Isabelle de FOIX, fut chevalier de la Toison d'Or, gouverneur du Dauphiné, il mourut en décembre 1453, avant son beau-père, laissant trois filles, la baronnie d'Aspet revint donc à Raymond Arnaud de Coarraze[258].

Le 26 septembre 1458, à Saint-Béat, Catherine de Coarraze, comtesse de Comminges, fit procuration à Raymond Arnaud de Coarraze, seigneur de Coarraze et d'Aspet, son père, pour recevoir 400 écus d'or de Pierre Vital de Puybusque, trésorier du Roi, pour la pension constituée à Mathieu de Foix, comte de Comminges[259].

Elle épousa en secondes noces, par contrat du 17 mai 1560, **Jean I de CARAMAN** (olim CARMAING), vicomte de Caraman, seigneur de Nègrepelisse, veuf d'Isabeau de FOIX, épousée, par contrat du 21 septembre 1427, d'où 3 enfants, dont Jean II de FOIX-CARMAING qui épousa, par contrat du même jour, Jeanne de FOIX-COMMINGES, fille de Mathieu de FOIX et de Catherine de COARRAZE. Jean I de CARAMAN était fils d'Hugues de CARAMAN, vicomte de Caraman, et de Béatrix de PEREILLE ou PERILLOS[260].

Raymond Arnaud de Coarraze avait autorisé cette double union et avait donné à sa fille Catherine les pleins pouvoirs pour régler les deux mariages à sa convenance. Il fut convenu qu'après la mort de sa mère, Jeanne de Foix-Comminges et son mari hériteraient des baronnies de Coarraze et d'Aspet, dont Catherine devait hériter de son père[261].

Le double contrat de mariage ne mentionnait pas la jouissance des biens, les hypothèques qui grevaient l'héritage, dont la cession des revenus de la baronnie d'Aspet jusqu'au paiement de la dot de Jeanne de Coarraze, ce qui provoqua des procès interminables, d'où la vente de la baronnie d'Aspet et la ruine de Catherine de Coarraze. Cette dernière, par suite de son remariage, avait perdu l'indemnité de 12 000 écus et la rente annuelle de 800 *livres* (écus ?) que Charles VII s'était engagé à lui payer durant son veuvage, en compensation de la perte du comté de Comminges passé à la Couronne[262] (la rente avait été payée jusqu'au remariage, ce qui correspond au paiement de 400 écus en 1458.)

Les ventes de biens et les paiements se succédèrent, en 1462 Catherine de Coarraze et son mari vendirent à Colin du Moulin, marchand de Toulouse, la baronnie de Beauville en Lauragais, comprenant les seigneuries de Beauville, Mauran, Cessales, Esquilles, Toutens, Fourtounens et Roque-Cedals, puis, le 10 mai 1465, son mari et elle furent condamnés à délaisser en faveur de leur oncle Jean de Coarraze, baron de Bérat, les lieux de Séron, Luquet, Gardères et Oroix ; le 7 août 1466, par décret du sénéchal de Toulouse, Catherine de Coarraze fut obligée de céder à sa sœur Jeanne de Coarraze, comtesse d'Astarac, l'usufruit de la baronnie d'Aspet jusqu'au paiement intégral de la dot, elle versa, vers 1470, un acompte de 5 000 livres somme pour laquelle les habitants de la baronnie d'Aspet, s'étaient cotisés ; en

---

enfermée Marguerite de Comminges pendant 23 ans, les époux se disputant la possession du comté de Comminges, elle mourut en août 1443 à Poitiers

[257] P.E. Ousset, *op.cit.,* produisant AD. PA E 598

[258] P.E. Ousset, *op.cit.,* produisant les preuves.

[259] André Navelle, *op.cit.,* III, p.181, produisant AD.HG 3 E 2960 *Cugnono,* notaire

[260] André Navelle, *op.cit.,* III, pp.15-17

[261] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.21, produisant AD.PA E 257

[262] P.E. Ousset, *op.cit., p.22,* produisant la preuve

1474, Catherine de Coarraze vendit à Roger de La Bastide la seigneurie de Mirepeix en Béarn.
Le 20 juillet 1476, Catherine de Coarraze fut condamné par un arrêt du parlement de Toulouse à céder à sa mère Isabelle de Castelnau, pour son douaire, la jouissance viagère des revenus de la ville et seigneurie d'Aspet, jusqu'à concurrence de 1 000 livres par an, et à lui payer les arrérages de cette somme depuis le 7 août 1466, et à céder à sa sœur, la comtesse d'Astarac, jusqu'au paiement des 3 000 écus restant dus pour sa dot, sur les autres terres héritées du baron de Coarraze, autant de rente que vaut la terre et seigneurie d'Aspet.
En 1477, Catherine de Coarraze et son mari furent condamnés à restituer à Jean de Coarraze, baron de Bérat, les revenus qu'ils avaient continué à percevoir dans les villages de Bigorre qui avaient attribués à ce dernier.
En 1479, après la mort de son mari, Jean de Caraman, survenue le 29 novembre 1479, à Coarraze, elle perdit le château et la seigneurie de Coarraze que la princesse de Viane (Madeleine de France) avait fait saisir et placé sous la garde et l'administration d'Arnauton de Bilhères.
Catherine de Coarraze se retira alors à Aspet où elle possédait à l'entrée de la ville une vaste demeure à usage d'habitation. Le 19 mai 1481, elle fit donation à Nicolas d'Encausse, sieur de Save, sous l'hommage d'une paire de gants à chaque mutation de seigneur, du terroir noble de La Loubère, d'une contenance de 50 arpents. Le 30 avril 1483, elle céda au même sous le même hommage la métairie noble de La Morère, de la contenance de 12 arpents.
Le 21 mai 1483, elle accepta l'offre d'achat de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, qui désirait posséder la baronnie d'Aspet, pour soutenir la querelle contre la princesse de Viane, Madeleine de France, pour la somme de 15 000 écus d'or, comptant 40 doubles par écu et 10 deniers par double.
De 1483 à 1488, ne pouvant retourner en Béarn où son gendre occupait le château de Coarraze que la princesse de Viane lui avait rendu, Catherine de Coarraze qui s'était mise sous la protection du vicomte de Narbonne trouva refuge en Couserans, où elle habita le château de Durfort, au village de Galey (à 9 km à l'ouest de Castillon-en-Couserans, Ariège.)
Vers 1488,, après le départ définitif de son gendre, expulsé de Coarraze, par la princesse de Viane, pour refus d'hommage et rébellion, elle put revenir à son pays d'origine[263].
Catherine de Coarraze fit son testament le 15 août 1492, au lieu de Coarraze, instituant héritier universel son petit-fils Gaston de Foix-Carmaing, fils de Jean II de Foix-Carmaing et de Jeanne de Foix-Comminges (sa fille), faisant des legs à ses deux fils issus de son second mariage, à Antoine de Caraman, 2 000 écus sur les terres de Clarac et de Livron, et les deux tiers de ses créances sur Bertrand Dabos, Austaire de Coarraze et Jean de Foix-Narbonne, à Arnaud de Caraman, 2 00 écus sur les terres de Lème et de Villeneuve, et le dernier tiers des créances susdites[264].
En 1508, le château de Coarraze fut incendié en représailles contre Gaston de Foix, comte de Carmaing (Caraman), qui s'était rebellé contre le roi de Navarre, vicomte de Béarn[265].

[263] P.E. Ousset, *op.cit.,* pp.22-25 pout tout ce qui précède, fournissant les preuves
[264] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.25 produisant AD. PA E 351 f°598, Bertrand de la Vigne, secrétaire du roi et de la reine de Navarre, notaire apostolique et général de leurs terres et seigneuries.
[265] Paul Raymond, *Dictionnaire topographique Béarn-Pays basque*

Reconstruit courant 16ème siècle, alors propriété de la famille de Miossens, Henri III de Navarre, futur Henri IV, y passa quelques années dans son enfance. Le château brûla accidentellement en 1684 et fut reconstruit en 1755 par Jean de Montaut, conseiller au parlement de Navarre. Il fut acquis, en 1855, par Jean Louis de Dufau, premier président à la cour d'appel de Pau et conservé par sa descendance[266].

II
Seigneurs de Bérat

L'auteur de cette branche, Bernard de Coarraze était fils de Raymond de Coarraze.

II Bernard de COARRAZE, chevalier, seigneur de Castelnau d'Arras, de Bérat (Haute-Garonne)
Le 21 janvier 1432 (n.st), à Nay (Pyrénées Atlantiques), Raymond Arnaud II de Coarraze céda à son oncle Bernard de Coarraze, seigneur de Castelnau d'Arras, qui n'avait pas encore reçu sa part légitimaire, « les lieux de Bérat en Comminges, d'Espouey et d'Angaïs (Pyrénées Atlantiques) en Béarn, ainsi que les dîmes de Sendets et les rentes de Mugron[267]. La même année il était capitaine général de Languedoc et de Guyenne, sénéchal de Bigorre. Il mourut peu après[268].
Il avait épousé, par contrat du 1er avril 1417, **Cébélie (Sibylle) de CASTELBAJAC,** fille d'Arnaud Raymond de CASTELBAJAC, seigneur de Castelbajac, et de Jeanne de BARBAZAN[269].
Ils eurent :

3.1 Jean de COARRAZE, qui suit.

3.2 Brunissende de COARRAZE.
Le 22 novembre 1445, Jean d'Ossun, seigneur d'Ossun en Bigorre, reconnut une dette à Brunissende de Coarraze, dame de Bénac[270].
Elle avait épousé (vers 1435) **Arnaud de MONTAUT,** seigneur de Bénac en Bigorre, baron de Montaut en Comminges[271]
Arnaud de Montaut épousa en secondes noces, par contrat du 23 janvier 1457, Jeanne de Lavedan, fille d'Arnaud V de Lavedan, chevalier, seigneur de Lavedan, Castelloubon, Beaucens, et de Jeanne de Lavedan, dame de Beaucens[272], il mourut le 11 septembre 1481, d'où postérité de ses deux unions.[273]

3.3 Marguerite de COARRAZE.

---

[266] Monographie de Coarraze.
[267] P.E. Ousset, *op.cit.,* p.19, produisant les preuves
[268] André Navelle, *op.cit.,* III, p.182
[269] André Navelle, *op.cit.,* III, p.182 ; Bourdette, *La noblesse des sept vallées du Labeda*
[270] André Navelle, *op.cit.,* III, p.182, produisant AD.HG 3 E 4468, Duchemin, notaire
[271] Bourdette, acte produit par Maurice Vuillier
[272] Jean de Jaurgain, *La Vasconie, PyréMonde, 2007,* livre 2-B, pp.99-101
[273] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 182.

Elle épousa, par contrat du 5 juin 1442, **Odet ISALGUIER,** seigneur de Clermont, Pompiac, coseigneur de Bazus, fils de Pierre II ISALGUIER, seigneur de Clermont, d'Odars, et de Bellegarde de MONTAUT[274].
Elle mourut dès décembre 1473, d'où un fils Jacques Isalguier, seigneur de Clermont qui continua la lignée.
Odet Isalguier épousa en deuxièmes noces, par contrat du 7 décembre 1473, Aubiette ou Blanche d'Espagne, fille d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Durfort, Pelleport, et de Marguerite de Montaut, d'où postérité.
Devenu veuf une seconde fois Odet Isalguier épousa en troisièmes noces, avant 1484, Agnès de Roquelaure, veuve avec un fils de Jean de Seysses, seigneur de Seysses, fille de Jean II de Roquelaure, seigneur de Gaudoux, Saint-Aubin, et de Jeanne de Sérillac, d'où une fille.

III Jean dit Jeannot de COARRAZE, seigneur de Bérat.
Le 25 avril 1448, Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, et Jean de *Domic* (Doumy), fils de Pierre de *Domic,* seigneur de *Domic* (Doumy), au diocèse de Lescar, reconnurent une dette à Raymond de Boscredon[275]. Le 11 octobre 1458, Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, patron de l'église de Sendès ou Sendets, donna son accord à Dominique de Saint-Pierre, recteur de Sendès, qui voulait faire l'échange avec la paroisse de Sère[276] (probablement celle en Sendès)
Il testa le 14 février 1470, en la ville de *Sangonisse,* au royaume de Navarre, où il était gouverneur, nommant hétirer universel son fils Bernard et lui substituant son autre fils Jean (selon les pièces relatives à la succession de Jean II de Coarraze, reportées dans le paragraphe concernant Brunette de Coarraze qui épousa successivement Hugues d'Espagne et Pantaléon Jaubert), et mourut avant le 10 février 1474 (infra).
Il avait épousé **Brunissende ou Brunette de DOUMY**
Le nom de l'épouse de Jean de Coarraze, ignoré des publications concernant la famille de Coarraze, est indiqué par l'argumentation de Rose d'Espagne, le 28 octobre 1550, concernant la succession de Jean II de Coarraze, seigneur de Bérat, qui est reportée au paragraphe concernant Brunette de Coarraze qui épousa successivement Hugues d'Espagne et Pantaléon Jaubert. Brunette de Doumy ne figure pas dans la généalogie de la famille de Doumy qui est une branche des Béarn.
Ils eurent :

4.1 Bernard II de COARRAZE, seigneur de Bérat.
Le 10 février 1474, Bernard de Coarraze, fils et héritier de feu Jean de Coarraze était en procès contre Jean de Caraman et son épouse Catherine de Coarraze, au sujet de 6 000 florins gagés sur Gardères, Oroix, Seron, Luquet. Il avait été omis de compter les fruits desdits lieux depuis 1431, année où Bernard de Coarraze, père de Jean et aïeul de Bernard, les bailla au père de Catherine en faveur du mariage de celle-ci, il

[274] André Navelle, *op.cit.* V, p.201, produisant B.M Toulouse Ms 1300, Raymond Raynaud, notaire de Toulouse, pour le contrat de mariage ; il indique également les deux autres unions d'Odet Isalguier
[275] André Navelle, *op.cit.,* III, p.182, produisant AD.HG 3 E 5090, Leysac, notaire ; Raymond de Boscredon doit être le marchand, coseigneur de Montauriol, dont le fils Jean fut anobli par capitoulat.
[276] André Navelle, *op.cit.*, III, p.182, produisant AD.HG 3 E 2960, *Cugnono,* notaire

réclama 500 florins par an[277]. La cause se continuait le 22 mai 1477, mentionnant une copie imparfaite de l'instrument de division du 21 janvier 1432 (n.st), entre Raymond Arnaud de Coarraze, chevalier, seigneur de Coarraze, et Bernard de Coarraze, chevalier, seigneur de Bérat (Arnaud Gassiot, notaire à Nay), Jean de Caraman et sa femme furent condamnés à payer 200 livres à Bernard de Coarraze et 100 livres au Roi, le procès fut repris le 6 mars 1480 avec Jean de Caraman, fils de feu Jean de Caraman[278] (mort en 1479).

Le 17 décembre 1504, Gaston de Foix, seigneur de Coarraze, vendit à Bernard de Coarraze, seigneur de Bérat, divers lieux au comté de Bigorre, puis le même vendit au même, le 5 avril 1505, les juridictions et oublies de Gardères, Luquet, Oroix, Seron (tous en Bigorre, au nord-est de Coarraze) au prix de 3 000 écus et 300 francs[279].

Bernard de Coarraze testa le 3 juillet 1508, en faveur de Jean de Coarraze, son frère[280] et mourut avant le 1er février 1510, date d'un procès entre Robert de Goyrans, écuyer (fils de Raymond et de Sibylle de Coarraze), contre Jean de Coarraze, écuyer, Antoine de Castelnau, seigneur de La Loubère (fils de Lancelot et de Marguerite de Coarraze), au sujet des lieux de Gardères, Luquet, Seron, Oroix, à lui donnés par feu Bernard de Coarraze, seigneur de Bérat, les revenus furent mis sous la main du Roi[281].

Il avait épousé, par contrat du 25 février 1481, **Annette de COMMINGES,** fille d'Aymeric de COMMINGES, chevalier, baron de Péguilhan, et de Clarianne d'ESPAGNE[282].

Le 4 avril 1515, Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, fut condamné à payer 850 écus à Arnaud de Comminges, seigneur de Péguilhan, fils de feu Aymeric de Comminges pour la dot d'Annette de Comminges, fille dudit Aymeric de Comminges, femme de feu Bernard de Coarraze, frère de Jean, suivant la reconnaissance de dot de janvier 1498 et 4 cédules de paiement de 240 écus des 31 octobre 1499, 2 décembre 1502, 4 juin 1504 et 20 février 1506[283].

Ils eurent une fille :

Jeanne de COARRAZE.

Le 14 octobre 1534, Jeanne de Sieuras, épouse d'Audinet de Marquefave, fit son testament faisant un legs, entre autres, à Jeanne de Coarraze, veuve de Georges de Marquefave[284]. Jeanne de Coarraze reçut, le 1er août 1546, une donation de ses filles Antonie et Jeanne de Marquefave, et le 23 septembre 1550, eut lieu une transaction entre Frère François de Marquefave, religieux

[277] André Navelle, *op.cit.,* III, p.182, produisant AD.HG B 2001
[278] André Navelle, *op.cit.,* III, pp.182,183, produisant AD.HG B 4 pour 1477 et AD.HG B 2006 pour 1480
[279] André Navelle, *op.cit.,* III, p.183 produisant AD.HG 3 E 4307, Gipolon, notaire pour l'achat de 1504 et AD.HG 3 E 2223 Canini, notaire, pour l'achat de 1505
[280] Larcher, *Glanages,* Barthélemy Fortin, notaire, donnée venant de Maurice Vuillier
[281] AD.HG B 14
[282] André Navelle, *op.cit.,* III, p.183 ; Bourdette, *op.cit.*
[283] AD.HG B 16, acte produit par Maurice Vuillier
[284] AD.HG 3 E 9569, acte produit par Maurice Vuillier.

augustin, son fils, et Antonie de Marquefave, sa fille, au sujet de la succession de leur mère[285].

Fille de feu Bernard de Coarraze, seigneur de Bérat, et nièce de Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, elle avait épousé par contrat du 4 octobre 1511 **Georges de MARQUEFAVE,** seigneur de Latrape[286], fils de Jean de MARQUEFAVE, seigneur de Latrape, il mourut entre janvier 1528 et le 26 septembre 1542, date du testament de Jeanne de Coarraze, d'où postérité[287].

Bernard de COARRAZE, seigneur de Bérat, eut également un fils bâtard, Jean de COARRAZE, tous les deux étaient en procès, le 2 avril 1506, avec François du Maine, protonotaire[288].

4.2 Jean II de COARRAZE, qui suit.

4.3 Cébélie (Sibylle) de COARRAZE

Elle testa le 16 octobre 1529, veuve, faisant des legs à ses enfants Bernard, fils aîné, Pierre, Agne, Jeanne, Isabelle, et Bernarde de Goyrans, instituant héritiers universels Bernard et Pierre de Goyrans, ses fils, par égales portions[289].

Elle avait épousé, vers 1478, **Raymond de GOYRANS,** seigneur de Montégut Savès, coseigneur de Saint-Jean Lherm, fils de Bernard de GOYRANS, chevalier, seigneur de Goyrans, et de Marguerite HUNAUD de LANTA, sa première épouse[290].

Raymond de Goyrans, seigneur de Montégut, et Cébélie de Coarraze, sa femme, firent quittance, le 25 août 1503, à Bernard de Coarraze, leur beau-frère et frère, de tous droits paternels, maternels et fraternels ou pouvant être dus à la dite Cébélie[291].

4.4 Marguerite de COARRAZE.

Elle épousa, en 1479, **Lancelot de CASTELNAU,** chevalier, seigneur de Castelnau, La Loubère, fils de feu Raymond Guillaume de CASTELNAU, chevalier, seigneur de La Loubère, et de Catherine de MANAS[292].

Lancelot de Castelnau testa le 19 avril 1508[293], d'où postérité, dont Antoine de Castelnau, seigneur de Castelnau et de La Loubère, qui épousa le 1er septembre 1513 Catherine de Bazillac, ceux-ci eurent entre autres un fils, Claude de Castelnau, qui hérita en 1539 de son grand-oncle Jean II de Coarraze, seigneur de Bérat, et prit le nom de Claude de Coarraze. Claude de Castelnau de Coarraze épousa, par contrat du

---

[285] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.61-62, produisant AD.HG 3 E 9575 pour la donation de 1546 et AD.HG 3 E 9572, Lebret, notaire, pour la transaction de 1550.

[286] Bourdette, *op.cit.,* acte produit par Maurice Vuillier

[287] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.57-62, produisant AD.HG 3 E 9571, Lebret, notaire pour les actes de 1528 et 1546

[288] André Navelle, *op.cit.,* III, p.183, produisant AD.HG B 13

[289] AD. Gers I 586, acte produit par Maurice Vuillier

[290] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.90-98, indique les parents de Raymond de Goyrans, mais ignore son épouse.

[291] Bourdette, *op.cit.,* acte produit par Maurice Vuillier

[292] André Navelle, *op.cit.,* III, pp.87-88, produisant les preuves

[293] Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn,* t.II, p.264 qui se trompe sur les parents de Marguerite de Coarraze

23 décembre 1558, Andrée d'Antin, il testa le 23 novembre 1563, Andrée d'Antin, veuve, épousa, par contrat du 18 août 1566, Savary d'Aure, baron de Larboust[294].

4.5 Marie de COARRAZE

Fille de Jean de COARRAZE, seigneur de Bérat, elle épousa, avant le 28 novembre 1487, date d'une quittance de dot, **Jean de NAVAILLES,** seigneur de *Serrecastet* (peut-être Serrecasteigts, en Agnos, Pyrénées Atlantiques), Bernardets (à 3 km de Saint-Lary-Soulan, Hautes-Pyrénées)[295].

En 1462, les terres de Cadeillan et de Burre furent restituées par Gaston de Foix au seigneur de Navailles et à Catherine de Coarraze[296].

IV Jean II de COARRAZE, seigneur de Tarasteix (à 2 km au nord d'Oroix, Hautes-Pyrénées), puis après la mort de son frère Bernard, seigneur de Bérat, coseigneur de Gardères, Seron, Luquet.

Le 17 juin 1516, Jean de Coarraze vendit la seigneurie de Bérat à Jean de Mansencal, pour 430 écus[297], cette vente dut être faite avec pacte de rachat car, le 8 septembre 1520, Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, qui avait vendu la seigneurie le 17 juin 1516, après revente, nouvelle vente fut faite à Jean de Mansencal pour payer la dot de Jeanne de Coarraze, épouse de Georges de Marquefave[298].

La succession de son frère Bernard fut la source d'un procès, comme on l'a vu, son neveu Robert de Goyrans, fils de sa sœur Sibylle, disant avoir hérité des lieux de Gardères, Luquet, Seron, et Oroix de Bernard de Coarraze.

Le 1er février 1521, Jean de Goyrans, seigneur de Bérat, était en procès contre Raymond de Goyrans, seigneur de Montégut, père et héritier de feu Robert de Goyrans, il fut arrêté que Raymond de Goyrans revendrait les places de Gardères, Luquet, Seron et Oroix au prix de 2 900 écus plus 400 livres[299], puis, le 16 juin 1522, Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, coseigneur d'Oroix, de Gardères, Seron, Luquet, vendit à Jean de Montpezat, sénéchal de Bazas, seigneur de Tajan, la place et seigneurie d'Oroix, bâtiments, juridiction haute, moyenne et basse, au prix de 459 écus. Jean de Bérat avait été condamné par le Parlement à racheter Oroix à Raymond de Goyrans, seigneur de Montégut, père et héritier de feu Robert de Goyrans ayant cause de feu Bernard de Coarraze, frère de Jean, il y avait pacte de revente[300].

Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, était en procès le 18 avril 1524, avec Jean de Mansencal au sujet de la baronnie de Bérat[301]. Le 9 février 1537, Pierre de Pardaillan, seigneur de La Mothe, était en procès contre Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, époux de Catherine d'Antin, et Antoine de Castelnau, seigneur de La Loubère, pour attentats[302].

---

[294] Bourdette, *Famille de Castet-Naou* (Castelnau), acte produit par Maurice Vuillier
[295] AD. Gers Vergès I sup 60
[296] AD. Gers I 1407, acte produit par Maurice Vuillier
[297] André Navelle, *op.cit.,* III, p.183 se référant à Viala, *Le parlement de Toulouse jusqu'en 1525*
[298] André Navelle, *op.cit.,* III, p.183 produisant AD.HG 3 E 6108 Pégurier, notaire
[299] André Navelle, *op.cit.,* III, p.183, produisant AD.HG B 18
[300] André Navelle, *op.cit.,* III, p.184, produisant AD.HG 3 E 6340, de Porta, notaire
[301] Andfré Navelle, *op.cit.,* III, p.184, produisant AD.HG B 2023
[302] André Navelle, *op.cit.,* III, p.184 produisant AD.HG B 30

Jean de Coarraze, seigneur de Bérat et de Gardères, fit son testament le 11 mai 1537, n'ayant point d'enfant avec Catherine d'Antin, il institua héritier Claude de Castelnau, son petit-neveu, il était sénéchal de Béarn, il avait fondé l'église des Jacobins de Morlaàs, sa femme lui survécut jusqu'en 1571[303].

Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, demanda, le 10 août 1537, copie, en vertu des lettres du Grand conseil, des pactes de mariage d'Hugues d'Espagne et de Brunette de Coarraze[304].

Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, mourut peu avant le 9 novembre 1539, date à laquelle eut lieu un conseil concernant sa succession, dont Claude de Coarraze dit de Castelnau était l'héritier testamentaire, selon un acte du 2 mai 1541, qui fait apparaître Arnaud d'Espagne, seigneur de Durfort, et Etienne Jaubert, mineurs, assistés de leurs tuteurs et curateurs, cet acte mentionne des lettres royales des 27 novembre et 10 décembre 1539, le contrat de mariage de Jean de Coarraze et de Catherine de Pardaillan du 9 janvier 1491, celui de feu Pierre de Coarraze et de Paule d'Espagne du 7 avril 1514, celui de feu Hugues d'Espagne et de Brunette de Coarraze du 2 janvier 1516, un instrument d'obligation du 10 mars (1516) par lequel Jean de Coarraze confessait devoir audit Hugues d'Espagne 10 000 livres, il s'obligeait sur la terre de Tarasteix, les testaments de Pierre et Jean de Coarraze des 10 mars 1516 et pénultième de décembre 1536 et 11 mars (mai) 1537[305].

Nommé Jean de COARRAZE, seigneur de Tarasteix, il avait épousé en premières noces, par contrat du 9 janvier 1491, **Catherine de PARDAILLAN,** fille de Poncet de PARDAILLAN, seigneur de La Mothe Pardaillan, (et probablement de Marguerite d'ORNEZAN, sa seconde épouse), en présence de Jacques Isalguier, seigneur de Clermont, Pierre de Doumy, et Bernard de Pardaillan[306].

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 12 septembre 1519, **Catherine d'ANTIN,** fille de Jean d'ANTIN, seigneur et baron d'Antin, Bonnefont, et d'Anne de ROQUEFEUIL[307].

Le 6 août 1546 Catherine de Coarraze, veuve de Jean de Bérat, donna une quittance de 10 livres à Pantaléon Joubert[308]. Elle testa le 7 avril 1571[309].

Enfants du premier lit :

5.1 Pierre de COARRAZE

Né avant 1500, il avait plus de 15 ans et moins de 25 ans le 5 avril 1515, quand Madeleine d'Aure, veuve d'Arnaud d'Espagne, mère et tutrice de Roger d'Espagne, et Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, et Pierre de Coarraze, son fils, reconnurent une dette de 4 275 écus à Galaubie d'Espagne, pour du pastel, dot de Paule d'Espagne, fille de Madeleine d'Aure et sœur de Roger[310].

---

[303] Larcher, *Glanages,* acte produit par Maurice Vuillier

[304] André Navelle, *op.cit.,* III, p.184, produisant AD.HG 3 E 9567, Lebret, notaire

[305] AD. Gers I 1287 n°6656

[306] AD. Gers Vergès I sup 453 n°12250, acte produit par Maurice Vuillier qui dit sans preuve que Marguerite d'Ornezan était la mère de Catherine de Pardaillan.

[307] Bourdette, *Famille de Castet-Naou* (Castelnau), acte produit par Maurice Vuillier

[308] André Navelle, *op.cit.,* III, p.184, produisant AD.HG 3 E 5214, Lobeyrie, notaire

[309] Maurice Vuillier, se référant à Bourdette, Famille de Castel-Naou.

[310] André Navelle, *op.cit.,* III, p.184, produisant AD.HG 3 E 5433, Mandinelli, notaire.

Il testa le 10 mars 1516[311], et mourut avant le 14 septembre 1519, date d'une transaction entre Paule d'Espagne, âgée de 18 à 25 ans, veuve de Pierre de Coarraze, et Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, Paule d'Espagne réclamait 800 livres d'un legs fait par son mari et la moitié des fruits de Bérat[312].
Il avait épousé par contrat du 7 avril 1514 (cité supra), **Paule d'ESPAGNE,** fille de feu Arnaud d'ESPAGNE, seigneur de Montespan, et de Madeleine d'AURE.
Le 7 avril 1514 Madeleine d'Aure, mère et administratrice de Roger d'Espagne, seigneur de Montespan, reçut une quittance de la dot de 4 300 livres, de Pierre de Coarraze, fils de Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, dot constituée suivant le pacte de mariage entre Pierre de Coarraze et Paule d'Espagne, fille de feu Arnaud d'Espagne[313].
Paule d'Espagne, sans postérité de son premier mariage, épousa en secondes noces, par contrat du 27 novembre 1521, Antoine de Pardaillan, seigneur de Gondrin, fils d'Arnaud de Pardaillzan, seigneur de Gondrin[314], et de Jacquette d'Antin, d'où postérité[315].

5.2 Brunette de COARRAZE

Entre 1523 et 1529, Henri II de Navarre restitua à Brunette de Coarraze, veuve d'Hugues d'Espagne, seigneur de Durfort, les biens confisqués sur son mari[316].
Elle mourut dès 1536, date du troisième mariage de son second mari.
Elle avait épousé en premières noces, par contrat du 2 janvier 1516, **Hugues d'ESPAGNE,** seigneur de Durfort, fils et héritier universel de Jean d'ESPAGNE, seigneur de Durfort, (et de Gabrielle de VILLEMUR[317]), la future, fille de Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, et sœur de Pierre de Coarraze, était dotée de 5 000 écus et des robes et habillements nuptiaux, elle devait recevoir 3 000 florins (écus?) lors de la célébration du mariage et 2 000 florins dans un an, le premier enfant devait avoir le château et la ville de Durfort[318]. Hugues d'Espagne mourut avant 1523, d'où postérité dont Rose d'Espagne qui présenta, le 28 octobre 1550, un argumentaire concernant la succession de Jean II de Coarraze. Raymond Arnaud de Coarraze avait acheté, en 1416, la seigneurie d'Espoey dont il se démit en faveur de Bernard de Coarraze (son frère) pour sa légitime. A Bernard de Coarraze possesseur de ladite seigneurie succéda Jeannot de Coarraze, son premier fils qui tint après lui ladite seigneurie d'Espouey, Jean de Coarraze se maria avec Brunette de Doumy, duquel mariage furent procréés Bernard et Jean de Coarraze, à lui succéda ledit Bernard de Coarraze, premier fils, qui tint ladite seigneurie sa vie durant. Après son décès lui succéda ledit Jean de Coarraze, son frère, lequel procréa Brunette, sa fille unique, qui se maria avec Hugues

[311] Bourdette, *Seigneurs de Castet-Naou,* donnée produite par Maurice Vuillier
[312] André Navelle, *op.cit.,* III, p.184, produisant AD.HG 3 E 6108, Pégurier, notaire
[313] AD. Gers I 1285 n°7949, acte produit par Maurice Vuillier
[314] AD. Gers I 2748 n°15337, acte produit par Maurice Vuillier
[315] Père Anselme, *op.cit.,* V, pp. 176, 177.
[316] AD.PA E 453, acte produit par Maurice Vuillier
[317] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Espagne,* produisant la preuve.
[318] AD. Gers I 1285, acte produit par Maurice Vuillier

d'Espagne, seigneur de Durfort, de leur mariage ils eurent Arnaud d'Espagne, leur fils et ladite Rose et Françoise d'Espagne.

Ladite Brunette de Coarraze convola en secondes noces avec Pantaléon Jaubert, 3ème président au parlement de Toulouse[319], duquel mariage a été procréé Pierre Jaubert (en réalité petit-fils).

Après le décès de Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, lui survécurent Arnaud, Rose et Françoise d'Espagne du 1er mariage de ladite Brunette de Coarraze, et Pierre Jaubert du second mariage. Par le trépas d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Durfort, sans enfant, lui succéda en ladite seigneurie d'Espouey ledit Jean de Coarraze lequel ayant voulu faire son héritier universel Claude de Castelnau, son petit-neveu, à lui succéda ladite Rose[320].

Rose d'Espagne, dame de Durfort, avait épousé, par contrat du 4 décembre 1535, Guy de Cornil, seigneur de Cornil et du moulin d'Arnac, qui mourut entre avril 1547 et juillet 1548[321], d'où deux filles, elle fit un legs, 12 juillet 1583, au château de Durfort, diocèse de Rieux, à Alain Frédéric d'Hautefort, son neveu (petit-fils), fils aîné de feue Brunette de Cornil, sa fille, et de feu Guy de Cornil, seigneur du Moulin, son mari[322] elle vivait au château, de Durfort en 1586 et mourut en 1587 ou 1588.

Brunette de COARRAZE avait épousé en secondes noces **Pantaléon JAUBERT,** deuxième président au parlement de Toulouse en décembre 1530, veuf d'Anne de Commarque, dame de Laussel, épousée en 1514, d'où une fille Jeanne de Jaubert, d'où postérité de sa deuxième épouse.

Pantaléon Jaubert épousa en troisièmes noces, en 1536, Philippe de Huc, veuve de Martin de Saint-Martin, seigneur de Roquerlan, fille de Pierre Huc, bourgeois de Montpellier, et de Jeanne Rossel, il mourut le 15 novembre 1547[323].

De sa seconde union Pantaléon Jaubert avait eu un fils, Etienne de Jaubert de Coarraze, seigneur et baron de Bérat, seigneur de Laussel, et deux filles.

Etienne de Jaubert mourut, avant 1550, ayant eu de son union avec Bertrande de Vielfort, un fils Jean Pierre de Jaubert et une fille Jeanne de Jaubert.

Pierre de Jaubert, seigneur de Bérat, était en procès (après 1564), avec Odet de Goyrans, seigneur de Montégut, fils de feu Pierre de Goyrans, seigneur de Montégut (lui-même petit-fils de Raymond de Goyrans et de Sibylle de Coarraze), ayant pris l'instance de Pierre, Jean et Bernard de Goyrans, et Etienne de Castelnau, seigneur de La Loubère, de l'instance de feu Claude de Castelnau, seigneur de La Loubère, pour la succession de Jean II de Coarraze, mentionnée supra avec Rose d'Espagne.

Ledit Pierre de Jaubert porta ses biens de feu Jeannot de Coarraze, seigneur de Bérat, sénéchal de Béarn et de feus Bernard et Jean de Coarraze, ses enfants, acquis de feus Arnaud d'Espagne et d'Etienne Jaubert, son père, fils de feue Brunette de Coarraze,

---

[319] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 184.

[320] AD. Gers I 1290 n°15368, acte produit par Maurice Vuillier

[321] André Navelle, *op.cit.* IV, pp.198-200

[322] AD.HG Reg. Ins 1 A, acte produit par Maurice Vuilier ; acte embrouillé, Brunette ded Cornil était fille de Guy de Cornil, seigneur du Moulin, qui azvait épousé Rose d'Espagne, Brunette avait épousé en secondes noces Gilbert d'Hautefort, d'où Alain Frédéric.

[323] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.264-266 pour ce qui concerne Pantaléon Jaubert, ses épouses et ses enfants, produisant les preuves.

son aïeule paternelle, fille dudit Jean de Coarraze. Ledit de Jaubert disait que ledit feu Jeannot de Coarraze avait eu 2 enfants mâles, Bernard et Jean, et deux filles, Cébélie qui fut mariée dans la maison de Montégut, d'où descend ledit sieur Odet de Goyrans, et Marguerite qui fut mariée dans la maison de La Loubère. Ledit Bernard était décédé sans enfant mâle, Jean avait eu de son mariage, le *8* janvier 1491, avec Catherine de Pardaillan, feu Pierre de Coarraze et la dite Brunette, fille unique qui a eu Etienne Jaubert[324].

Jean II de COARRAZE eut elle également une fille naturelle :

5.3 Catherine de COARRAZE.

Le 3 juillet 1540, la Cour accorda à Catherine de Coarraze qui était en procès contre André Plante, le tiers de la métairie du Reliaire à Fontenilles, les deux tiers lui furent hypothéqués pour 2 parts de sa dot de 300 écus constituée par feu Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, son père naturel, selon le contrat de mariage de Pierre Roques avec Catherine de Coarraze, du 14 janvier 1527 (n.st), reçu Jean Rossel, notaire de Longages, la propriété des deux tiers de la métairie étant audit Plante[325].

Elle avait épousé par contrat du 14 janvier 1527 **Pierre ROQUES.**

III
Seigneurs d'Encausse

Raymond Arnaud de COARRAZE, seigneur d'Encausse (-les-Thermes, Haute-Garonne), qui en 1287, sur les bords de la Garonne, voulait construire un moulin et des digues, Roger Bernard de Foix, comte de Comminges, étant seigneur de Saint-Gaudens[326], appartient probablement à cette branche.

Cette branche serait celle qui tenait la baronnie de Péguilhan, car selon La Chesnaye-Desbois, à celle qui tenait la baronnie de Péguilhan dès le début du 13ème siècle, indivis avec le comte de Comminges et les seigneurs de Montpezat, jusque vers l'an 1380, appartenait Bernard de Coarraze, chevalier, Jeanne de Coarraze la porta par mariage, par contrat, du 23 septembre 1440, à Aymeric IV de Comminges, chevalier, seigneur de Mondilhan, Saint-Lary, etc., que l'on retrouvera dans cette branche.

Les actes qui suivent montrent les personnes qui tenaient Péguilhan à la fin du 13ème siècle :

8 juin 1276, Arnaud de Coarraze, seigneur de Péguilhan, possédait avec Bernard de Comminges et Bernard d'Orbessan la seigneurie de Lunax[327].

Le 6 août 1277 fut passée une transaction entre le comte Bernard de Comminges, le seigneur Bernard d'Orbessan seigneur d'Ornezan, et Raymond Arnaud de Coarraze, pour Lunax[328]

---

[324] AD. Gers I 1679, acte produit par Maurice Vuillier

[325] André Navelle, *op.cit.,* t.III, p.184, produisant AD.HG B 33

[326] Samaran, acte produit par Maurice Navelle

[327] Duthil, *La Haute-Garonne,* acte produit par Maurice Vuillier

[328] AD. Gers I 2685, Odon de Barca, notaire, acte produit par Maurice Vuillier

Le même jour fut passé un accord entre Bernard de Comminges, Arnaud (Raymond Arnaud ?) de Coarraze et le seigneur de Saint-Blancard, pour des droits sur la terre de Saint-Blancard, même référence
On retrouve les mêmes, le 7 septembre 1293, Bernard d'Orbessan transigea au sujet de Lunax avec Bernard, comte de Comminges et Raymond Arnaud de Coarraze[329].
En 1290, il y eut un compromis entre Raymond Arnaud de Coarraze, chevalier, coseigneur de Péguilhan, pour lui et pour Raymond Garcie de Montpezat, chevalier, son cousin germain, seigneur dudit Péguilhan[330]

La filiation suivie commence à un frère de l'évêque de Tarbes (1374-1380)
I N…de COARRAZE
Il était frère de Gaillard de COARRAZE, évêque de Tarbes (novembre 1374 à 30 avril 1388)
Les données les concernant sont tirées d'un acte du 2 juin 1484 selon lequel Aimery de Comminges, seigneur de Péguilhan, était en procès contre Jean d'Ornezan, seigneur de Saint-Blancard, ce dernier comme successeur et bien tenant de feu Bernard de Cedons, paiera 2 000 florins d'or, au cours de novembre 1380, partie d'une somme de 3 000 florins baillée à feu Bernard de Cedons par feu *Guillaume* (Gaillard) de Coarraze, évêque de Tarbes, oncle paternel de feu Bernard de Coarraze, époux de Belle, fille du premier mariage de Bernard de Cedons[331], ceci déduit, la Cour adjugea à Aymeric de Comminges, le 1/6 soit 2 onces de l'hérédité de Bernard de Cedons[332]. Dans la même cause, le 29 août 1486, la Cour ordonna l'exécution de l'arrêt rendu, les seigneuries suivantes, la moitié de Cedons (maintenant Ciadoux), le quart d'Escanecrabe, le moulin de Cedons, 3 parts de la juridiction haute, moyenne et basse d'*Yssarlats,* les rentes et revenus de Mondilhan et autres, de la succession de feu Bernard de Cedons seront mis sous la main du Roi jusqu'à nouvel arrêt[333].
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Bernard de COARRAZE, qui suit

2.2 Gaillard de COARRAZE, seigneur d'Encausse
Le 26 juin 1460, Blanchefleur de Coarraze, épouse de Vital de Preissac, et Bertrande de Coarraze, épouse de Bertrand de Preissac, filles et héritières de Gaillard de Coarraze, seigneur d'Encausse, étaient en procès contre Raymond Aymeric de Comminges[334].
D'une alliance inconnue il eut[335] :

---

[329] Archives du château de Saint-Blancard, acte produit par Maurice Vuillier
[330] AD. Gers I 2776, acte produit par Maurice Vuillier
[331] Bernard de Ciadoux eut de son second mariage une fille Cébélie qui épousa vers 1408 Bernard d'Ornezan, seigneur de Saint-Blancard, ce qui explique pour quelle raison Jean d'Ornezan était partie prenante dans la succession de Bernard de Ciadoux.
[332] André Navelle, *op.cit.,* III, p.185, qui établit la lignée, produisant AD.HG B 6
[333] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.129, produisant AD.HG B 7
[334] AD.HG B 1988
[335] André Navelle, *op.cit.,* III, p.185 ; Raymond et Jean moururent probablement jeunes, sans alliance, car Blanchefleur et Bertrande de Coarraze héritèrent des biens de leur père.

1° Raymond Garcie de COARRAZE

2° Jean de COARRAZE

3° Blanchefleur de COARRAZE, coseigneuresse de la moitié d'Encausse.
Blanchefleur de Coarraze, épouse de Vital de Preissac, et Bertrande de Coarraze, épouse de Bertrand de Preissac, filles et héritières de Gaillard de Coarraze, seigneur d'Encausse, étaient en procès, le 26 juin 1460, avec Raymond Aymeric de Comminges[336].
Le 21 février 1464, eut lieu la reconnaissance des habitants de Boute (ou Bouté) en faveur de Blanchefleur de Coarraze, femme de Vital de Preissac, et Bertrande de Coarraze, femme de Bertrand de Preissac, *frères*[337]*,* elles-mêmes filles et héritières universelles de Gaillard de Coarraze, coseigneur de Boute avec le comte de Comminges et Bernard de Mauléon[338] puis, le 9 mars suivant, elles reçurent la reconnaissance des consuls de Lez, leur père Gaillard de Coarraze, était coseigneur de Lez avec le Roi, comte de Comminges, et Bernard de Mauléon, avec juridiction haute, moyenne et basse, de même pour les lieux de Fos et d'Argut[339] (Lez et Fos sont dans la vallée de la Garonne, à 1 km et 5 km de Saint-Béat, Haute-Garonne, Argut-Dessous entre les deux à 1,5 km à l'est de la vallée, Saint-Béat à 15 km au sud-ouest d'Aspet)
Elle mourut avant le 19 juin 1480, date à laquelle Aymeric de Comminges, seigneur de Péguilhan, coseigneur d'Encausse, était en procès contre Vital de Preissac, père et administrateur de Jean, Arnaud, Guillaume et Marie de Preissac, ses enfants et de feue Blanchefleur de Coarraze[340].
Elle avait épousé **Vital IV de PREISSAC**, chevalier, seigneur d'Esclignac, d'Encausse (du chef de sa femme), du Blanquet, de Bivès, Cadeilhan, Clarac, Larcan, Laffireau, Corneilhan, veuf d'une première épouse inconnue, d'où un fils Bertrand de PREISSAC (qui épousa Bertrande de COARRAZE, sœur de Blanchefleur), fils de Vital III de PREISSAC, chevalier, seigneur d'Esclignac, du Blanquet de Bajonette, de Preissac, Garac, Marac, etc., et d'Anne de LA BARTHE[341].
Ils eurent 4 enfants Jean, Arnaud, Guillaume de Preissac, mineurs le 19 juin 1480, dont on ne connaît rien de plus.

---

[336] André Navelle, *op.cit.,* III, p.185, produisant AD.HG B 1480
[337] Ceci contredit la généalogie publiée par du Rosoy, *Annales de la ville de Toulouse,* suivi par André Navelle et Maurice Vuillier, et est contredit par un acte du 7 octobre 1467 (Archives du château de Saint-Blancard, archives d'Esclignac) disant qu'à cette date Arnaud Guillaume d'Ornezan, seigneur d'Auradé, mari de Marguerite de Barthes, vendit à Bertrand de Preissac, fils de Vital de Preissac, tous les cens apportés à Monfort et Esclignac, acte produit par Maurice Vuillier, ceci est également contredit par un acte du 7 octobre 1467, probablement se rapportant au précédent disant qu'à cette date Bernard de Preissac, fut émancipé par son père Vital de Preissac (rapporté par La Chesnaye-Desbois)
[338] BnF Dossiers bleus, acte produit par Maurice Vuillier
[339] AD. Gers Vergès I 2275, acte produit par Maurice Vuillier
[340] André Navelle, *op.cit.,* III, p.185, produisant AD.HG B 2006
[341] La Chesnaye-Desbois

4° Bertrande de COARRAZE.

Elle épousa Bertrand de PREISSAC, chevalier, seigneur d'Esclignac, d'Encausse, du Blanquet, de Garac, Marac, Lartigue, fils de Vital IV de PREISSAC et de sa première épouse inconnue (supra.)

Leur fille, Bertrande de Preissac, épousa par contrat du 10 août 1479, Roger de Saint-Jean, seigneur de Saint-Ignan et de Soueich[342], leur fils Menaud de Preissac, baron d'Esclignac, épousa par contrat du 27 octobre 1495 Anne de Marestaing et continua la lignée[343].

II Bernard de COARRAZE, coseigneur d'Encausse.

Il fut coseigneur de la moitié d'Encausse pendant 60 ans. Par son testament il avait institué héritier son fils Raymond Garcie de Coarraze, ce dernier qui avait épousé Jeanne de Saint-Romain, étant mort du vivant de son père, celui-ci légua, par codicille, sa coseigneurie d'Encausse à son frère Gaillard de Coarraze, à charge de payer 200 francs de dettes plus 400 florins à Cébélie et Anglésie de Coarraze, filles de Raymond Garcie qui avait en outre une autre fille Jeanne de Coarraze qui avait épousé Aymeric de Comminges, d'où un fils Aymeric de Comminges. Gaillard de Coarraze fut père de Raymond Garcie et de Jean de Coarraze qui moururent tous deux sans postérité, après leur père, et de Blanchefleur de Coarraze, épouse de Vital de Preissac qui revendiqua l'héritage de son père[344].

Il avait épousé **Belle de CEDONS (CIADOUX),** fille de Bernard de CEDONS(CIADOUX), coseigneur de Cedons (maintenant Ciadoux, à 8 km au sud-est de Boulogne-sur-Gesse, Haute-Garonne) et d'Escanecrabe (à 1 km au nord-ouest de Ciadoux), et de sa première épouse, non nommée (cete ascendance est déduite d'un acte du 2 juin 1484, nommant Belle, fille du 1er mariage de Bernard de Cedons[345].)

Ils eurent :

3.1 Raymond Garcie de COARRAZE, qui suit

3.2 Jeanne de COARRAZE.

Elle épousa, en 1407, **Bertrand de NOE,** seigneur de Noé, Montesquieu, Savères, fils de Jean II de NOE, seigneur de Noé, Montesquieu, Savères, et d'Auberie de PALAYS[346].

Bertrand de Noé fut châtelain de Sainte-Gabelle (maintenant Cintegabelle), chambellan du dauphin Charles ; le 29 novembre 1434, il reconnut devoir 300 écus d'or au nom de Guillaume Hunaud de Lanta, damoiseau, seigneur de Mauzac, pour la dot d'Aygline de Lanta[347] (sa fille Hélène de Noé, dotée de 2 000 écus avait épousé Guillaume Hunaud de Lanta), leur fils Bernard de Noé continua la lignée[348].

---

[342] AD.HG 13 J 108, acte produit par Maurice Vuillier

[343] La Chesnaye-Desbois

[344] André Navelle, *op.cit.,* III, p.185

[345] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 185, produisdant AD.HG B 6.

[346] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.20, se référant à du Rosoy, *Annales de la ville de Toulouse,* t.IV

[347] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.20, produisant AD.HG 3 E 3306, Dubois, notaire.

[348] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Noé,* Mars 2008.

III Raymond Garcie de COARRAZE, seigneur de Hiis (à 1 km de Montgaillard, Hautes-Pyrénées)
Il assista sa nièce, Agnette d'Aster, lors de son contrat de mariage, le 23 avril 1442, avec Sanche Garcie d'Aure, frère de Géraud d'Aure, évêque de Lombez, et de Manaud d'Aure, seigneur de Larboust, la future fut également assistée de Marie de Caupenne, sa mère[349].
Agnès d'Aster était fille de Jean III d'Aster et de Marie de Caupenne[350]
Il avait épousé **Jeanne de SAINT-ROMAIN,** nommée dans le testament de son beau-père (supra.)
Ils eurent :

1° Jeanne de COARRAZE.
Elle épousa, par contrat du 23 septembre 1440, **Aymeric de COMMINGES,** seigneur de Mondilhan[351].
Leur fils Aymeric de Comminges, baron de Péguilhan, seigneur de Mondilhan, Montgaillard épousa, par contrat du 24 avril 1457, Clarianne d'Espagne[352].

2° Cébélie de COARRAZE
Cébélie de Coarraze, veuve de François de Mauriac, coseigneur de Montlaur, était en 1442, tutrice de Folcaud de Mauriac, fils pupille et héritier dudit François[353].
Elle avait épousé **François de MAURIAC,** coseigneur de Montlaur

***

Le 4 décembre 1460, Lancelot de COARRAZE et sa sœur (non prénommée) étaient en procès contre Aymeri de COMMINGES[354]. Ils ne sont pas qualifiés nobles et sont donc peut-être des enfants naturels, appartenant à cette branche.

IV
Seigneurs *d'Arzaas* en Bigorre

On cite entre 1489 et 1628 une famille de Coarraze qui tient un lieu, *Arzaas,* non identifié, près de Sales ou Salles, en Bigorre. Les actes qui la concernent viennent de Maurice Vuillier, sauf mention particulière

Tristan de COARRAZE dit Assibat, seigneur d'*Arsaas*, fut arrêté entre 1489 et 1492, à la requête d'Antoine, seigneur de Doumy[355].

Jean de COARRAZE, seigneur d'*Arsas*

---

[349] AD. Gers Vergès I 205
[350] Jean de Jaurgain, *La Vasconie,* II, p. 73.
[351] André Navelle, *op.cit.,* III, p.185, se référant au Père Anselme
[352] AD.HG 35 J
[353] AD.HG 3 E 10167 pp.28 et 120
[354] André Navelle, *op.cit.,* III, p.184 produisant AD.HG B 1989
[355] AD.PA E 1975

D'une alliance inconnue il eut :

Jeanne de COARRAZE.
Elle épousa, par contrat du 6 mars 1555, **Jean d'*ABADENC* (d'ABBADIE),** assité d'Antoine d'Abbadie d'Ozon, la future fut assistée de Bartholomée de Mayouraou, seigneur d'*Arsars,* et de Fortané de La Penne (La Pène), seigneur de La Penne[356] (La Pène.)
François de Barèges, fils de François de Barèges et de Jeanne de *La Pena* (La Pène ou La Penne), mariés vers 1550, épousa Marie d'*Abadenc* d'Arzaas, veuve du capitaine Pierre d'Anti, héritière présomptive de Jeanne de Coarraze, sa mère, dame d'Arzaas, de Sales[357], Marie *d'Abadenc* doit très probablement confondue avec Marie de *Coarraze,* infra.
Vers *1600,* une Jeanne de Coarraze était la mère de Catherine d'Abbadie qui épousa François de Barèges, seigneur de Lutilhous, d'où Catherine de Barèges qui épousa, par contrat du 15 février 1671, Simon de Sarraméa[358].

Jeanne de COARRAZE, dame d'*Arzaas,* qui pourrait être la même que l'épouse de Jean *d'Abadenc,* épousa avant 1592, **Thomas de MEYLOUGA,** avocat en la cour du sénéchal de Bigorre.
Louise de Meylouga d'Arzaas, fille de Thomas de Meylouga et de Jeanne de Coarraze, seigneur et dame d'Arzaas, de Sales, épousa Jacques Bernard de Barèges, seigneur de Sère, La Hite, du doumec d'Ayzac, fils de Ramon de Barèges, seigneur de Sère et du doumec de la Hite et d'Ayzac et de Margalide de Faudoas (mariés par contrat du 10 décembre 1579[359])

Marie de *COARRAZE* (qui semble être d'*ABADENC,* soit d'ABBADIE), fille de Jeanne de Coarraze et de Jean d'*Abadenc,* cette dernière pourrait être celle qui épousa, donc en secondes noces Thomas de Meylouga) épousa, avant le 2 juin 1592, le noble capitaine **Pierris d'ANTIN.**
Par le contrat de mariage de noble capitaine Pierris d'Antin d'*Arzaas,* et de Marie de Coarraze, habitant Salles, avait été promis 4 000 livres ; ce jour, 2 juin 1592, en la maison seigneuriale d'Arzaas, Jeanne de Coarraze, dame d'*Arzaas*, femme de Me Thomas Meylogan, avocat en la cour du sénéchal de Bigorre, reçut 4 000 livres dudit capitaine Pierris d'Antin[360].
Le 3 juin 1592, Louise de Mayouraou, dame d'Ourout, femme de Germain I d'Antist, faisant son testament choisit pour exécuteurs testamentaires Gabriel d'Antist, Me Thomas de Meylouga, avocat en la cour du sénéchal, seigneur d'*Arzaas,* au village de Sales, le noble capitaine Pey d'Anti, époux de Marie de Coarraze d'*Arzaas,* héritière désignée d'*Arzaas*, et Antoine d'Abbadie, abbé lay d'Ouzous[361].

---

[356] AD. Gers Fonds Vergès I 1
[357] Bourdette, *La noblesse des sept vallées du Labéda,* p.74, Famille de Barèges de la la Hite
[358] Maurice Vuillier, se référant à F. Abbadie, *François de Sarraméa, Lettres d'un cadet de Gascogne ;* la date vers 1600 est inexacte car François de Barèges épousa Catherine d'Abbadie par contrat du 6 février 1642
[359] Bourdette, *La noblesse des sept vallées du Labéda,* Famille de Barèges de la Hite
[360] AD. Gers Vergès I 72 n°6661
[361] Bourdette, *Famille d'Antist*

Pierris d'Antin mourut avant le 27 avril 1602, à cette date comparut l'avocat pour Nicolas d'Antin, sieur de Boucosse, habitant la sénéchaussée de Landes, ayant entendu que Marie de Coarraze, femme ci-devant de feu Pierre d'Antin, aurait convolé en secondes noces, il accepta la tutelle de Jeanne et Françoise d'Antin, filles et cohéritières dudit feu Pierre d'Antin[362].

Le 14 février 1611, eut lieu le contrat de mariage de Louis de Mayouraou, abbé lay de Bidalos, fils de Bartholomée de Mayouraou, abbé lay de Bidalos, et d'Izabet de Cazaux d'Oursbellile, et de Françoise d'*Anti,* fille du capitaine Pey d'*Anti* et de Marie d'*Arzas,* au manoir d'*Arzas,* à Sales ; Jeanne de Coarraze, mère de la future et Jeanne d'Anti, sa sœur aînée, lui constituèrent une somme de 3 400 livres, et Thomas de Meyloga, mari de Jeanne de Coarraze, promit de bailler à Françoise la somme de 200 livres. Louis de Mayouraou mourut prématurément avant 1621, Françoise vivait encore en 1642, laissant trois enfants, Thomas, Marie qui épousa Dominique de Neys, et Louise mariée à Henri Faucole, de Coarraze[363].

Le 25 février 1628 eut lieu le contrat de mariage de noble Fabien de La Barrière, seigneur de Monblanc, fils de noble Charles de La Barrière, jadis juge-mage de Bigorre et seigneur de Galaubon, et *Marie* d'Antin dite d'*Arsans,* fille de *Jeanne* de Coarraze (interversion des prénoms de la mère et de la fille), dotée de 6 000 livres[364].

V
Personnes isolées[365]

Arnaud de Coarraze , vivant en 1251, avait épousé vers 1230 Ne…vicomtesse d'Aster, fille de Sanche Garcie d'Aure et d'Agnès, vicomtesse d'Aster[366]

1250-1257, Arnaud Raymond de Coarraze, évêque de Tarbes

1261, après la fête de Saint-Jacques, hommage rendu à Gaston, comte de Foix, par Géraud, seigneur de Mauléon, parmi les présents seigneur Bernard de Coarraze (dominis Bernardus de Caudarosa), joint à un hommage, du 16 novembre 1327, de Mascarose de Mauléon, à Gaston, comte de Foix[367].

1268-vers 1306, Raymond Arnaud de Coarraze, évêque de Tarbes

---

[362] AD. Gers Vergès I 73 n°348, extrait des registres de la cour du sénéchal de Bigorre.
[363] Bourdette, *4ème notice*
[364] AD. Gers Vergès I 74 n°457, André Peiremajou, notaire d'Argelès
[365] Actes provenant de Maurice Vuillier, sauf quelques exceptions, telles que des données venant de Bourdette, *La noblesse des sept vallées du Labéda.*, Eugène Vasseur ; A. Sahut d'Izarn, Jean de Jaurgain, *La Vasconie*
[366] Jean de Jaurgain, *La Vasconie, livre 2-B,* p.67
[367] BnF, Dossiers bleus

13 novembre 1272, Arnaud de Coarraze est témoin de l'échange entre le comte de Bigorre et Ramon Garcie, vicomte de Lavedan[368]

1285-1299, Bernard, seigneur, de Coarraze fut témoin, à Morlaas, avec d'autres, à la renonciation par Guilherme de Moncade, fille de Gaston VII, vicomte de Béarn, à la succession de son père, en faveur de Constance, comtesse de Bigorre, et Marguerite, comtesse de Foix, ses sœurs[369].
1286, Bernard, seigneur de Coarraze, fut parmi les seigneurs qui réunis à Morlaas promirent de respecter l'accord entre Gaston VII, vicomte de Béarn, Constance et Marguerite, ses filles, au sujet de la succession de Béarn[370].

Vers 1280, Jeanne de Coarraze, fille de Raymon Arnaud de Coarraze, seigneur d'Aspet, épouse Arnaud Guilhem de Péguilhan, seigneur de Thermes, fils de Calvet II de Péguilhan, seigneur de Thermes, d'où entre autres Bernard de Péguilhan qui épousa, le 6 juin 1299, Jeanne de Rouède, fille de Bernard de Rouède et de Marguerite de Coarraze, leur fille Marie de Péguilhan épousa, en 1316, Bernard de Coarraze[371].

Vers 1280, Marie de Coarraze épousa Pierre de Gabaston, seigneur de Gabaston, d'où postérité[372]

Vers 1290, Bernard de Coarraze épousa Jeanne de Castelnau, d'où Raymond Arnaud IV de Coarraze qui épousa, le 12 juillet 1322, Esclarmonde de Lescun, fille d'Arnaud Guilhem, bâtard de Béarn, et d'Esclarmonde, dame de Lescun[373]
Fortaner IV de Lescun épousa, le 12 juillet 1322, Matilie de Coarraze[374], fille de Bernard de Coarraze et de Jeanne de Castelnau

1323, Gaston X de Foix, vicomte de Béarn, prêta serment aux membres de la cour majour de Béarn, composée des évêques de Lescar, d'Oloron, de Raymond Arnaud de Coarraze, etc[375]

1343-1388, Hommages prêtés à Eléonore de Comminges, mère et tutrice de Gaston Phoebus, par Raymond Arnaud, seigneur de Coarraze, Assiu de Coarraze, archidiacre, Arnaud Guilhelm de Coarraze, seigneur de Mirepeix et de Clarac, etc[376].
17 août 1373, Assin de Coarraze, avec Raymond Arnaud, seigner de Coarraze, furent présents à un accord entre Vidal, seigneur de Bazillac, et Marie, fille d'Arnaud Raymond de Gramont

[368] AD. Gers Vergès I 2017 n°11573
[369] AD.PA E 371
[370] AD.PA E 292
[371] Maurice Vuillier, *Généalogie de la famille de Péguilhan,* inédit, la source n'est pas indiquée
[372] Eugène Vasseur, *Les nobles aïeux de trois seigneurs rouergats du 17ème siècle*, tableau 51
[373] Maurice Vuillier, *Les vicomtes de Béarn.*
[374] Jean de Jaurgain, *Deux comtes de Comminges* (1340-1367)
[375] AD.PA E 297
[376] AD.PA E 300

puis, le 18 octobre suivant, au contrat de mariage entre Vidal de Bazillac et Marie de Gramont[377]
1374- 1384, Vidal, seigneur de Bazillac, Raymond Arnaud, seigneur de Coarraze, Assiu de Coarraze, etc., promirent de payer 5 000 francs à Archambaud de Grailly, captal de Buch, pour reste de la rançon du seigneur de Bazillac et d'Arnaud de Lavedan[378].

En 1360-1364, Raymond Garcie et Arnaud Bernard de Coarraze, furent témoins au serment de garder les trêves conclues entre les comtes de Foix et d'Armagnac[379].

Vers 1360, Agnès de Coarraze (morte avant 1378) épouse de Manaud d'Armagnac, seigneur de Bilhères, d'où Jeanne d'Armagnac qui épousa Arnaud Guilhem de Bergougnan[380]

1390, Arnaud IV dit Arnauton de Lavedan, seigneur de Lavedan et de Castelloubon, avait épousé en premières noces, vers 1390, Cébélie de Coarraze[381].

Vers 1390, Bertrande de Coarraze (vivait 1422) épousa en premières noces Pierre de Matet, seigneur de Belberaud, procureur général en la sénéchaussée de Toulouse, d'où postérité, elle épousa en secondes noces Nicolas Deschamps[382]

1489, Contrat de mariage de noble François de Peyre, veuf de Jeanne de Coarraze, et Catherine de Sainte-Colombe, veuve de noble Bertrand de Dosse, fille de Bernard, sieur de Sainte-Colombe.
19 juillet 1489, autre contrat de mariage de noble Bernard de Peyre fils de noble François, sieur de Peyre, et Marguerite, fille de Bertrand Dosse et Catherine de Sainte-Colombe, sa femme[383]

6 mars 1490, Testament de Fortaner de Gémit, seigneur de Luscan, marié à Mondine de Coarraze[384], mariés par contrat du 17 mai 1450, d'où postérité.

21 juin 1548, Jean de Coarraze, prêtre, chanoine de Pamiers, recteur de *Bayon,* au diocèse de Rieux, arrenta son bénéfice à Raymond de Siregand, seigneur de Saint-Martin[385].

7 décembre 1565, Contrat de mariage de François de Péguilhan, fils de Pierre de Péguilhan et d'Isabeau de Comminges, et de Catherine d'Abbadie, fille de Joseph d'Abbadie et de Rose de Coarraze[386].

---

[377] AD. Gers I 372 n°20803 (17 août), AD. Gers I 3310 n° 17554
[378] AD.PA E 304
[379] AD. PA E 408
[380] A. Sahut d'Izarn, *Mélanges offerts à Szabolcs de Vajay, par le comte d'Ahémar de Panat,* Braga, 1971
[381] Jean de Jaurgain, *La Vasconie,* livre 2-B, p.96
[382] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.92, produisant les preuves
[383] AD. Gers Vergès I sup 60
[384] AD. Gers Vergès I 1522 n°9232
[385] AD.HG 3 E 15280
[386] AD. Gers Vergès I sup 455, Barrière, notaire de Castelnau de Magnoac

28 octobre 1629, Feu Melchior de Foix, sieur de La Mothe, bailla en paiement de la légitime due à Gabrielle de Foix sa sœur, veuve de feu Bernard de Coarraze (qui n'est pas qualifié noble)…[387]

Douillac, révision le 3 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[387] AD. Ariège 5 E 4212 (427)

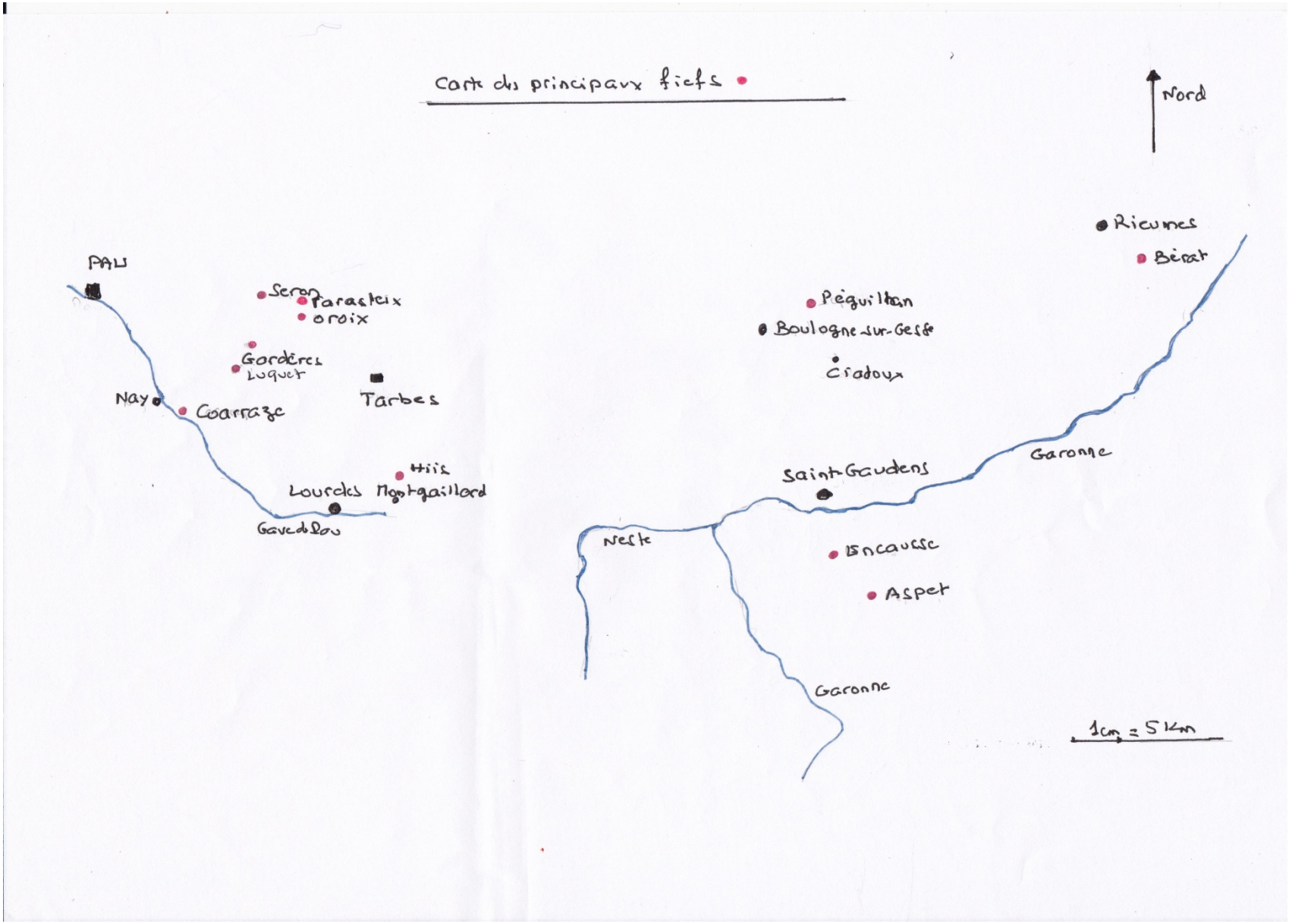
Carte des principaux fiefs
Nord
PAU
Seron
Tarasteix
Oroix
Gardères
Luquet
Tarbes
Nay
Coarraze
Hiis
Lourdes
Montgaillard
Gave de Pau
Ricumes
Bérat
Péguilhan
Boulogne-sur-Gesse
Ciadoux
Saint-Gaudens
Garonne
Neste
Encausse
Aspet
Garonne
1cm = 5 Km

Famille de DURBAN

I Seigneurs de Durban-sur-Arize **p.70**

II Seigneurs de Montégut **p.77**

III Seigneurs de Sainte-Foy, Carla, Saint-Julien **p.81**

IV Seigneurs de Lambesc **p.85**

V Seigneurs de Labassère **p.86**

VI Personnes isolées **p.87**

Carte **p.89**

La généalogie de la famille de Durban (seconde moitié du 11ème siècle-début du 15ème siècle) qui tenait son nom du château de Durban-sur-Arize (Gers) a été écrite par Denise Mirouse, *Le site castral de Durban-sur-Arize, première approche architecturale,* in *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge,* sous la direction de Florence Guillot, Editions La Louvie, 2009, se référant principalement au *Cartulaire de l'abbaye du Mas-d'Azil,* à *l'Histoire générale de Languedoc* et à la *Collection Doat*, chapitre très bien documenté, dont nous avons repris les sources en les développant[388].

Cette famille de Durban est différente de la famille homonyme qui tenait le château de Durban-Corbières, connue dès 1028, dont les membres apparaissent souvent dans des actes relatifs aux vicomtes de Narbonne, avec des prénoms souvent identiques à ceux de la famille homonyme.

La branche de famille de Durban qui tenait le château de Durban-sur-Arize (et le château de *Montaigut*[389]) semble s'être éteinte au 14ème siècle en la personne de Raymonde de Durban, fille de Bernard VI de Durban, on cite des personnes appartenant à une autre branche, qui tenait une partie du château de Montégut, jusqu'au début du 15ème siècle. On trouve ensuite une famille de Durban qui tenait Montégut dans la première moitié du 15ème siècle, qui doit en être issue, dont la généalogie a été établie par André Navelle[390].

Ce document complète et corrige la généalogie établie par Denis Mirouse, en utilisant *l'Histoire générale de Languedoc*[391], le *Cartulaire de l'Abbaye du Mas-d'Azil*[392] et d'autres sources.

La généalogie publiée par André Navelle a été complétée et corrigée grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier, et d'autres sources.

Cette famille portait : « d'azur à trois fasces d'or[393] »

I
Seigneurs de Durban-sur-Arize

I Guillaume Aton I

Selon les actes produits, lui et son frère Arnaud « Tardivus » construisirent le *castrum* de Durban.

Le *castrum* fut construit sur le territoire de la villa de Burriana, surplombant la rivière Arize, près de l'église de Sainte-Marie, sur ce territoire s'élevait l'église de Saint-Saturnin (Saint-Sernin)

---

[388] Denis Mirouse qui avait probablement fait une lecture incomplète des chartes 31 et 32 du *Cartulaire du Mas-d'Azil,* n'avait pas vu que Bernard II et Bertrand II de Durban, frères, étaient dits fils de Bertrand, il en avait conclu que ceux-ci étaient très probablement fils de Roger ou de Bertrand.

[389] Les actes le font apparaître avec les noms Montaigut, Montagut, Montégut, selon J. Rouzaud (infra) il s'agit du château de Montégut, dans le canton de Varilhes, à environ 10 km du château de Durban, il s'agit donc de Montégut-Plantaurel

[390] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.IV, pp.159-161

[391] Dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc,* Éditions Privat, Toulouse, 1872-1892, référencée *HGL*, dans ce document.

[392] Abbé D. Cau-Durban, *Monographie et Cartulaire de l'abbaye du Mas-d'Azil,* référencé *CMA* dans ce document.

[393] Louis Lafont de Sentenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* in *Histoire des Ariégeois*, par l'abbé M.H. Duclos, t.13, p.47

La *Vie de saint Raymond,* qui naquit dans le *castrum* de Durban, permet de dater sa naissance vers 1055, selon Denis Mirouse (infra.)
Guillaume Aton et Arnaud « Tardivus » furent cités en 1093 à propos de la restitution de l'église de Burrianna[394] et dans d'autres actes[395], certains faisant apparaître Guillaume Aton et son fils Bernard.
Selon un acte contesté, en 1097, Bernard de Durban et son épouse mais non ses fils Bertrand, Roger, ni son fils Guillaume Aton, ni Bernard et Aton, en tant que successeurs du château de Durban, reconnurent les usurpations et injustices faites par son père, envers l'abbé du Mas-d'Azil, le même Bernard reconnut l'hommage qu'avait fait son père Guillaume Aton et son frère Arnaud Tardiu, pour le château de Durban, construit dans l'alleu de saint Etienne[396].
Il avait épousé **Comtesse** (citée infra.)
Ils eurent :

2.1 Bernard de DURBAN, qui suit

2.1 Aton de DURBAN

2.3 Pierre I de DURBAN.
C'est probablement lui qui était, en 1118, un des principaux chevaliers du château de *Rutilans.*

2.4 probablement Raymond alias Raymond de Guillaume (*Raymundus Wuillelmi*).
Né au château de Durban (vers 1055, selon ses biographes du 12ème siècle), de haut rang, il fut moine de Saint-Antonin de *Frédélas,* puis prévôt de Saint-Sernin de Toulouse et évêque de Barbastro (Espagne), il mourut en 1126[397], il avait consacré en 1118 (2 février 1119 n.st), l'église du château de Rutilans, située aux environs de l'abbaye de Lézat, en présence de Pierre de Durban, un des principaux chevaliers de ce château[398].

II Bernard de DURBAN
En 1102-1105, Bernard de Durban et ses frères Aton et Pierre, et leur mère Comtesse, donnèrent à Saint-Pierre de Montredon et à l'abbaye de Lézat, un homme appelé Gauceran avec toute sa progéniture ; Aton et Pierre reçurent de Guillaume Bernard, moine de Montredon, 5 sous toulousains[399].

---

[394] *CMA,* Charte 15, pp.168, 169 ; charte 17, pp.170, 171
[395] Par exemple *CMA,* charte 6, pp.162, 163
[396] *CMA,* charte 25, pp.175-177, la date de 1097 a été contestée (et transformée en 1067, en mentionnant une erreur de date d'environ 30 ans, justifiée, due à une erreur de copiste), ce qui met en cause l'acte, selon Denis Mirouse, qui fait remarquer la rareté des hommages à cette date. Cet acte contesté ne remet pas en cause les parentés qui apparaissent dans d'autres actes.
[397] Denis Mirouse, *op.cit.,* p.267, produisant les actes.
[398] *HGL,* IV, p.214 ; *HGL,* V, c.873
[399] Paul Ourliac, Anne-Marie Magnou, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat,* t .I, charte 12, pp.13, 14 ; référencé *CL,* dans ce document.

En 1123 (*mai* 1124 n.st), Bernard de Durban et sa femme Guillelme, mais non ses fils Roger, Bertrand et Guillaume Aton, donnèrent à Pierre, abbé du Mas-d'Azil, le quart des dîmes du village de Salles, sur la Garonne, entre les châteaux de *Murello* et du Falga, en réparation des rapines de leur fils Roger, signèrent Guillaume de Durban et son frère Augier[400].
Il avait épousé **Guillelme.**
Ils eurent :

3.1 Roger de DURBAN
Roger de Durban fut témoin, le 27 octobre 1136, de la fondation de la commanderie de Ville-Dieu par Roger, comte de Foix, et sa femme *Essène*[401].

3.2 Bertrand I de DURBAN, qui suit.

3.3 Guillaume Aton II de DURBAN
Il fut cité en 1155[402].
En 1170, Guillaume Aton de Durban et ses neveux Bernard de Durban et Bertrand, son frère, *filii* Aiglina, allèrent transiger avec le comte de Foix pour la reprise en fief par celui-ci de leur château de *Montaigut*[403].

III Bertrand I de DURBAN
Bertrand de Durban fut cité en 1124 (supra)
Avec le consentement d'Arnaud Bernard de Marquefave, Bertrand de Durban abandonna, le 7 octobre 1157, à Sainte-Marie de Saverdun et au prieur Arnaud Bertrand, la vigne qu'il possédait à *Perer Musard*[404].
Il épousa **Aigline,** selon la transaction de 1170 (supra.)
Ils eurent :
Bernard II et **Bertrand II de DURBAN,** qui suivent.

IV Bernard II et Bertrand II de DURBAN
En 1170, Bernard de Durban et son frère Bertrand de Durban, fils de Bertrand de Durban, pénitents, devant l'autel de saint Etienne, pour réparer des injustices, donnèrent à l'abbé du Mas d'Azil ce qu'ils avaient dans la villa de Rescens, Guillaume Aton de Durban, témoin, confirma cette donation[405], la même année, les mêmes, fils de Bertrand de Durban, en réparation des injustices et rapines qu'ils avaient commises donnèrent le casal de Bernard de Taparug[406]. Denis Mirouse, se référant à de nombreux actes les dits très proches du comte de Foix et cite Bernard jusqu'en 1208 et peut-être en 1212 date à laquelle ce pourrait être lui qui

[400] *CMA,* charte 14, pp.168 ; *HGL,* IV, p.494 date la donation de mai 1124 (n.st)
[401] *HGL,* V, cc. 1020, 1021
[402] Denis Mirouse, se référant à AD. Ariège 36 J 2
[403] Denis Mirouse, *op.cit.,* p. 268, se référant à Doat, vol. 168, f°4 et 6
[404] Denis Mirouse signale cet acte, qui figure dans le *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse,* par Pierre et Thérèse Gérard, t.II, volume 3, charte 526, p.1428
[405] *CMA,* charte 31, p. 180
[406] *CMA,* charte 32, pp.180, 181

était hospitalier, précepteur de *Tor*-Boulbonne, il cite Bertrand jusqu'en 1208, qui pourrait être celui qui était en 1211 archidiacre de Pamiers.
C'est peut-être l'un des deux, qui dit B. de DURBAN, épousa, en 1175, **Ermengarde de VILLEMUR,** fille de D. de VILLEMUR, lui-même fils de R.G de VILLEMUR, D. de Villemur dit qu'il donna sa fille Ermengarde pour épouse à B. de Durban, il lui donna ce qu'il avait dans le château et l'église de Saint-Martin de Duidas[407].
Bernard II de Durban eut :

5.1 Marquésie de DURBAN

En 1208, Bernard de Durban avec le conseil et l'accord de Bertrand de Durban son frère, *assensu filia mea Marquesia et nepotis mei Guillelmi Bernardi Dasnava*[408](Guillaume Bernard d'Arnave), cet acte fait apparaître Marquésie, fille de Bernard, et un neveu Guillaume Bernard d'Arnave qui est peut-être fils d'une sœur de Bernard et de Bertrand de Durban (qui pourrait également être un petit-fils de Bernard selon l'acception du terme).
Selon Denis Mirouse, elle avait épousé **Guillaume Bernard de MARQUEFAVE,** car elle en avait eu un fils Arnaud de Marquefave, coseigneur de Durban en 1238 nommant *matris meo Marchesio*[409]*,* qui est peut-être Arnaud apparaissant en 1237 comme fils de Guillaume Bernard (infra.)

A la même époque vivait Pierre II de DURBAN, dit par Denis Mirouse peut-être frère de Marquésie, donc peut-être fils de Bernard II ou Bertrand II. Ce Pierre de Durban participa, en 1216, à la défense de Toulouse, ses relations avec le comte de Foix, citées en 1221, 1223, 1226, 1229, 1232 et 1241, sont « à géométrie variable, il en était très éloigné en 1244[410] », Pierre de Durban de Montaigut rendit hommage, le 3 avril 1244, à Raymond VII, comte de Toulouse[411], ce qui correspond peut-être à cette remarque ; il fut cité, en 1237, dans le cartulaire du Mas d'Azil, il fut remplacé par Loup de Foix et Arnaud de Marquefave, fils de Guillaume Bernard, comme protecteur de l'abbaye[412].
Un homonyme fut témoin d'un paiement de Pons Adémar à Raymond Gautier, abbé de Lézat, et à Pons d'Aure, prieur de Sainte-Colombe, en septembre 1189[413], il peut difficilement être le même. Selon Denis Mirouse Pierre II de Durban était seigneur de *Montaigut*.
Pour expliquer que Loup de Foix, qui avait épousé Honors de Beaumont (alias de Durban), tenait une partie de Durban, Denis Mirouse nomme Honor de Belmont (Beaumont), la seconde épouse de Guillaume Arnaud de Marquefave (dont la première épouse était

---

[407] *CMA,* charte 35, p.183
[408] Denis Mirouse, *op.cit.,* produisant AD. Ariège 36 J 2, nomme Guillaume Bernard de Marquefave le mari de Marquésie,
[409] Denis Mirouse, *op.cit.,* produisant Doat, vol.84, f°132-134, et *HGL,* IX, p.4 qui dit que le 8 octobre 1271, à propos du serment de fidélité à prêter au roi par les seigneurs du comté de Toulouse, figure Arnaud de Marquefave (sans mentionner qu'il tenait Durban)
[410] Denis Mirouse, se référant à AD. Ariège et à Doat jusqu'en 1241 et à AN. J 314 n. 26 en 1244
[411] J. Rouzaud, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1932, Pierre de Durban, troubadour ariégeois, p.301, se référant à *Layettes du Trésor des Chartes,* n°3 175
[412] *CMA,* charte 40, pp.185, 186
[413] *CL,* charte

Marquésie de Durban), abusivement à notre avis, alors que cette Honor (épouse de Guillaume Bernard de Marquefave) est dite de Villemur par André Navelle, qui aurait épousé (donc en secondes noces) Guillaume Bernard de Marquefave, parents de G. Aton, qui apparaissent dans un acte du 11 décembre 1243 figurant dans le *Cartulaire de Lézat,* par lequel Hugues d'Arcis, sénéchal de Carcassonne, et Raimond de Capendu, après s'être adjoint Loup de Foix, restituèrent au comte de Foix le château de Saverdun, désormais tenu en fief direct du roi et reçurent l'engagement d'A(rnaud) de Marquefave, garanti par la rentabilité de ses châteaux au comte ou à l'abbé de Lézat. Cet acte mentionne comme fidéjusseurs d'A. de Marquefave*, dominam Honors et Ber. de Bellomonte, fratem eorum*, et G. Aton frère d'Arnaud de Marquefave, en échangeant des droits avec Guillaume Bernard d'Arnave (ce dernier apparaît dans cet acte de 1243, sans cette mention d'échange), mais n'indique pas les liens de parentés des fidéjusseurs avec G. Aton.
Les généalogies des familles de Marquefave et de Villemur (et de Beaumont), sont très embrouillées, des frères et sœurs apparaissant avec l'un ou l'autre nom, ce qui ne permet pas de trancher définitivement, toutefois la généalogie de la famille de Marquefave, par André Navelle, fondée sur des preuves, mentionne Guillaume Bernard II de Marquefave, mort avant 1242, qui avait épousé Honor de Villemur, dont le frère Arnaud de Marquefave l'Ancien avait épousé Condor de Villemur, sœur d'Honor. Guillaume II de Marquefave et Honor de Villemur eurent entre autres 1) Arnaud de Marquefave, le jeune, coseigneur de Marquefave, d'où Arnaud II de Marquefave, 2) Guillaume Aton de Villemur (qui est celui cité dans l'acte de 1243, comme frère d'Arnaud), 3) Bernard de Marquefave, seigneur de Beaumont. On constate donc des confusions possibles entre les Arnaud de Marquefave et les Honor, qu'il ne faut pas assimiler, à notre avis, les uns aux autres sans avoir de qualification de terre (qui ne figurent généralement pas dans les cartulaires) ni de lien de parenté défini avec d'autres personnes.
On peut citer à cet effet qu'en avril 1285, Bernard de Beaumont, fils de Guillaumat de Beaumont, reconnut que Bernard de Durban, fils d'Arnaud de Marquefave, chevalier, a tenu Sabarthès, Val Siguer, etc., on ne situe pas ces personnes.
Pour revenir à Loup de Foix il est possible que sa femme, Honor, soit parfois dite de Durban pour expliquer qu'elle lui avait apporté des droits sur Durban.

A la même époque vivait Bernard de Durban, qui selon Denis Mirouse apparaît très proche de Loup de Foix, principal seigneur de Durban, il semble ensuite être devenu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, parmi les actes cités, le *Cartulaire du Mas d'Azil* mentionne, en 1238, frère Bertrand de Durban, prêtre de Gabre[414], le commandeur de Gabre partageait la juridiction des localités de Molières et de Taparou avec le comte de Foix et l'abbé du Mas-d'Azil[415], ce qui explique probablement cette hypothèse. Toutefois, en 1240, Berrnard de Durban, moine de Boulbonne, fut témoin d'une donation de Raymond Guillaume de Villemur et Guillaume Aton de Villemur, son frère, à Bernard, abbé de Boulbonne[416], ce qui contredit l'hypothèse de Denis Mirouse selon laquelle Bernard IV de Durban aurait pu être moine de Boulbonne (celui-ci ne l'était pas en 1244.)

[414] *CMA,* charte 42, pp.192, 193
[415] M.A. du Bourg, *Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse,* Toulouse, 1882, p.167
[416] Collection Doat 84, FF 142

IV peut-être Pierre II de DURBAN, coseigneur de Durban, seigneur de *Montaigut*.
Ce qui le concerne figure supra. On peut ajouter qu'il fut un des seigneurs présents, le 30 septembre 1226, à la signature d'un traité entre les comtes de Toulouse et de Foix[417].
Bernard II de Durban ayant eu une fille Marquésie qui apporta ses droits sur Durban à son fils Arnaud de Marquefave, peut difficilement être le père de Pierre II de Durban. Ce dernier ayant des droits sur Durban, pourrait être un fils de Bertrand II, frère de Bernard II ou d'un proche cousin, non connu. Comme dit supra Pierre II de Durban fut cité de 1216 à 1244, mourut probablement dès 1246, il ne vivait plus en 1250 (infra)
Il avait épousé **Mathieue de PAILHES** (la terre de Pailhès était tenue à l'époque par la famille Amiel, qui donna naissance, ultérieurement, à la seconde race de la famille de Villemur.)
« Ils eurent deux fils qui continuèrent un temps le combat de leur père pour préserver leurs droits sur la seigneurie de Durban, notamment en séquestrant Roger Izarn de Foix, fils de Loup, à la bastide d'Antuzan[418] » (à 1 km de la Bastide-de-Sérou, Ariège.)
Ils eurent :

5.1 Bernard (IV) de DURBAN

5.2 Pierre III de DURBAN, qui suit.

V Pierre III de DURBAN, seigneur de *Montagut*, coseigneur de Durban
Le 8 des ides de septembre (6 septembre) 1250, Loup de Foix et deux de ses enfants, Roger Izarn et Bernard, remirent à des arbitres les différends qu'ils avaient avec les Durban au sujet de la prise de Roger Izarn, de la Bastide d'Antuzan, le château de Roquebrune. Roger IV (comte de Foix) avait donné son avis relativement aux difficultés que Bernard et Pierre de Durban, frères, avaient soulevées à Loup et ses fils, dans cette déclaration il est parlé de la Bastide d'Antuzan et de la Tour, espèce de forteresse, toujours nommée la Tour du Loup[419], le différend concernait la propriété du château de Durban[420], puis Pierre de Durban apparaît le 6 juillet 1272, au nom de Roger Bernard, comte de Foix, vicomte de Castelbon[421], la même année il tînt le château de Foix et en remit les clefs au roi d'Aragon, pendant l'emprisonnement du comte[422].
D'une alliance inconnue il eut[423] :

6.1 Bernard V de DURBAN, qui suit.

---

[417] *HGL,* VI, p.615
[418] Denis Mirouse se référant à AD. P.A E 392, en 1246, et Doat, vol.171, f°36, en 1250 « B. et P. de Durbanno…P. de Durbanno pater ipsorum quondam… »
[419] Gaston Doublet, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1897, Les origines probables de la maison de Foix-Rabat, p.70 ; Cartulaire de l'abbaye de Boulbonne.
[420] J. Rouzaud, *op.cit.,* p.301, se référant à Rameau, *Monographie de la Bastide de Sérou*
[421] Cartulaire de l'abbaye de Boulbonne.
[422] Denis Mirouse, se référant à plusieurs actes de la *Collection Doat*.
[423] Denis Mirouse se référant à la *Collection Doat* et les AD. Ariège, indique ce qui concerne sa descendance, sauf Roger Izarn ; ce qui les concerne et est référencé provient d'autres sources.

6.2 Raymond de DURBAN, qui suivra

VI Bernard V de DURBAN, seigneur de Montégut
Bernard de Durban et Aladaïs de Canté firent leurs testaments en *1307* et 1318, nommant leurs enfants, Bernard de Durban, qui hérita des droits sur les seigneuries, Ancelline, moniale à Sainte-Croix-Volvestre, Guillelme, épouse de Sicard de Lordat, Pierre, chanoine de Durban.
Il avait épousé, dès 1279, **Aladaïs de CANTE,** qui fit un legs à sa fille Guillelme, par son testament de 1318, ainsi qu'à Gentille, demoiselle d'honneur de ladite Guillelme, les témoins à ce testament furent Pierre Roger de Lordat, moine de la Grâce, Arnaud Guillaume de Lordat, etc.[424]
Ils eurent :

7.1 Bernard VI de DURBAN, qui suit.

7.2 Ancelline de DURBAN, religieuse à Sainte-Croix-Volvestre

7.3 Guillelme de DURBAN.
Elle épousa **Sicard de LORDAT,** chevalier, coseigneur de Lordat (Ariège), seigneur d'Urs, probablement fils d'Arnaud Guillaume de LORDAT, coseigneur de Lordat[425], il fut cité pour la dernière fois, avec d'autres seigneurs du comté de Foix, le 16 mai 1331, date à laquelle Gaston de Foix, promit de relancer Arnaud Guilhem, seigneur de Montlezun, comte de Pardiac, au sujet du cautionnement de 35 000 livres promises par ledit comte à Jeanne de Foix, sa sœur, pour son mariage avec Pierre, infant, fils de Jacques d'Aragon[426] ; d'où postérité
Sicard de Lordat avait été un des exécuteurs du testament de Bernard de Durban, seigneur de Montégut, du 4 janvier *1303*[427].

7.4 Pierre de DURBAN, chanoine.

7.5 probablement Roger Izarn de DURBAN, chevalier.
Le 13 août 1316, Roger Izarn de Durban, chevalier, rendit hommage à Gaston de Foix au nom de sa pupille Raymonde de Durban, de la moitié du château de Montégut, des lieux de Rouzaud, Daumazan (-sur Arize, Ariège), et autres places[428], étant tuteur de Raymonde de Durban, il devait être un proche de celle-ci, probablement un oncle.

VII Bernard VI de DURBAN
Étant père de Raymonde de Durban, celle-ci étant probablement Raymonde, pupille en août 1316, il dut mourir avant cette date (et donc il devait être dit feu dans le testament de ses parents en 1318.)

---

[424] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1479
[425] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, pp.1478, 1479
[426] AD. Gers I 2420 n°15263
[427] Jules Villain, *op.cit.,* p.1479
[428] Louis Lafont de Sentenac, *op.cit.,* p.47

D'une alliance inconnue il eut une fille **Raymonde de DURBAN,** dont Denis Mirouse ignore la destinée.
A la même époque vivait Ramonde de Durban qui épousa Amalric de Thurey (ou Thury), seigneur de Puichéric, dont la fille Béatrix épousa par contrat du 10 septembre 1359 Pierre de Voisins, seigneur de Pezens, Moussoulens, Cuxa[429]c, elle pourrait être, selon la chronologie, la fille de Bernard VI de Durban.

****

VI bis Raymond de DURBAN.
Il fut récompensé par le roi de France, en 1295, de son action efficace dans la guerre contre les Anglais par le château du Peyré au diocèse de Lescar, et apparut dans plusieurs actes en 1302[430].
D'une alliance inconnue il eut :

VII Fortanier de DURBAN, coseigneur de Durban, seigneur de Montégut.
Fortanier de Durban et Loup de Foix reçurent, en juillet 1328, confirmation de rémission pour les crimes qu'ils avaient pu commettre en se disputant le château de Durban[431]. Denis Mirouse le cite jusqu'en 1345, disant qu'Antoine Fortanier qui rendit hommage de la moitié de Montégut en 1371 était probablement son fils et Fortanier cité en 1401, son petit-fils.
On cite, le 26 décembre 1389, Fortanier de Durban qui dénombra pour Aigues-Juntes (à 10 km au nord-est de Durban-sur-Arize) et pour Larbont[432] (à 5 km au sud-est de Durban-sur-Arize) puis, en 1401-1402, Fortanier de Durban, seigneur de *Montagut*, qui rendit hommage à Archambaud et Isabelle, comte et comtesse de Foix, pour *Montagut*, Saverdun, Lafitte, etc.[433]
Il est probable que Jean de Durban, seigneur de Montagut, qui épousa Rose de L'Isle (-Jourdain), premier degré de la généalogie publiée par André Navelle, était un descendant de ce dernier Fortanier, car ce Jean de Durban, seigneur de *Montagut*, dénombra le 23 mars 1463 pour Larbont, et pour Aigues-Juntes[434].

II
Seigneurs de Montégut

I Jean de DURBAN, coseigneur de Montégut.
Il dénombra, le 4 août 1464, avec Corbeyran de Roquefort, la moitié du lieu de *Montagut* (Montégut) et d'Aigues-Juntes, en indivis, avec justice haute, moyenne et basse, avec le droit d'y mettre des consuls et d'autres officiers, plus deux métairies audit lieu, etc.[435] Corbeyran de Roquefort était l'oncle d'Olivier II de Roquefort, seigneur de Marquein, dont la fille

[429] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Voisins,* Novembre 2009.
[430] Denis Mirouse, *op.cit.,* p.268.
[431] Maurice Vuillier se référant à Samaran,
[432] BM. Toulouse Mss 634
[433] AD.P.A E 422
[434] BM. Toulouse, Mss 634
[435] BM. Toulouse Mss 634

Marguerite épousa Pierre du Vivier, veuf d'Isabeau de Durban, fille de Jean de Durban. Olivier I de Roquefort, seigneur d'Arignac (père de Corbeyran) avait été institué héritier universel de Messende Isalguier qui possédait en 1402 une partie de la motte du château de *Montagut* et avait trouvé asile chez cet Olivier de Roquefort après son second veuvage[436]. C'est probablement lui mieux que son fils homonyme qui testa en 1477[437], et mourut avant le 18 janvier 1500, date d'un compromis sur son hérédité (infra.) Ce doit être lui qui dit seigneur de Montagu était, en 1497, le mari de Catherine (alias de Marguerite) de Bruyères (infra), cette date tardive est possible.

Il avait épousé (en premières noces, vers 1450 ?), **Rose de L'ISLE (-JOURDAIN)** fille de **Gaspard Jourdain de L'ISLE**, seigneur de La Mothe, Saint-Cézert (à 2 km d'Aucamville), d'Aucamville (Haute-Garonne) et **d'Isabelle de COMMINGES**[438].

Les données relatives à son fils Antoine de Durban, seigneur de Sainte-Foy et de Carla, indiquent que celui-ci était fils de Catherine de Bruyères, elle-même fille de Jean de Bruyères, seigneur de Chalabre, et de Béatrix de Mauléon (son aïeule maternelle), il est donc issu d'une autre union de Jean de Durban, seigneur de Montégut, avec Catherine de Bruyères[439].

Il avait épousé, donc en secondes noces, (vers 1460 ?) **Catherine** (alias Marguerite) **de BRUYERES,** fille de Jean de BRUYERES, seigneur de Chalabre, et de Béatrix de MAULEON (mariés en 1434), cette interprétation de première et de seconde union est corroborée par le fait que c'est Jean de Durban, fils de Jean de Durban et de Rose de L'Isle qui hérita de Montégut.

La généalogie Bruyères établie par Jules Villain dit que Jean de Bruyères et Béatrix de Mauléon eurent une fille Catherine et une fille Marguerite mariée en 1497 avec le seigneur de Montagu (cela ne signifie pas la date de mariage, qui pourrait être vers 1460, par ailleurs la date de 1497 paraît difficilement possible pour un mariage, Jean de Bruyères et Béatrix de Mauléon s'étant mariés en 1434.)

André Navelle complète cette généalogie en indiquant Catherine de Bruyères (fille de Jean et de Béatrix de Mauléon) mariée avec N… de Durban, parents d'Antoine de Durban, seigneur de Carla, cité en 1499, sans avoir fait le lien entre cette donnée figurant dans la généalogie Bruyères et celle qu'il indique dans la généalogie Durban.

Enfants du premier lit :

2.1 Jean de DURBAN, qui suit.

2.2 Bernard de DURBAN, seigneur de Bunhac (au comté de Foix)

---

[436] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.120

[437] BnF, Andurre, notaire

[438] André Navelle, *op.cit.,* V, p.240, date le mariage qu'il dit second pour Jean de Durban, vers 1470, ce qui est anachronique (son fils Jean se maria par contrat en 1472), peut-être le dit-il pour être cohérent avec l'idée d'une seconde union, et le fait que Rose de L'Isle est dite morte avant 1505, ce qui est très imprécis ; il dit qu'Antoine de Durban, seigneur de Sainte-Foy était leur fils et qu'Isabeau de Durban épouse de Pierre du Vivier était leur fille.

[439] Antoine pourrait théoriquement être fils de Jean de Durban, fils, qui avait épousé en 1472 Comtesse d'Antin, ce qui impliquerait que Comtesse d'Antin soit morte peu d'années après son mariage et qu'Antoine se marie relativement jeune, mais alors les descendants d'Antoine devraient apparaître dans les procès intentés par Suzanne de Mauléon, qui serait sa belle-sœur, ce qui n'est pas le cas, nous excluons donc cette hypothèse.

Le 11 février 1508, Antoine Pierre, marchand, mari de Jeanne *Anglèse* (Anglois), fille de feu Géraud Anglois, professeur ès lois était en procès contre Bernard de Durban, seigneur de Bunhac, au comté de Foix, et Peyronne Anglois, épouse de Sicard Carrière, fille de feu Guillaume Anglois, docteur, pour la possession de la borie de La Bezolle, à Limoux. Sicard Carrière vendit cette borie, qui fut à Guiraud et Guillaume Anglois, frères, à Bernard de Durban[440].
Il épousa **Peyronne ANGLOIS,** fille de Guillaume ANGLOIS et de Gensorette PAUTE, sœur de Guiraud et de Guillaume Anglois, cités supra[441].
Ils eurent :

A)François de DURBAN, seigneur de La Bezolle (en Limoux), de Bugnas (au comté de Foix, très probablement le lieu en La Bastide-de-Sérou, Ariège.)
Le 13 janvier 1535, eut lieu un arrêt (du Parlement) au bénéfice du monastère de Prouille, contre François de Durban, seigneur de Bunhac et de La Bezolle relatif à la seigneurie de La Bezolle. Cet arrêt rappela l'achat par le monastère de la moitié de la juridiction moyenne et basse su terroir de La Bezolle et de la moitié des rentes et revenus et de tous les herbages au comte de Vendôme, mari d'Aliénor de Durfort, l'arrêt du Parlement à Réalmont, le 3 septembre 1472, contre Gensorette et Guillaume et Guiraud Anglois, docteurs, ses enfants, l'arrêt du 11 février 1508, entre Antoine Pierre et Jeanne *Anglèse* contre Peyrone *Anglèse,* épouse de Bernard de Durban, père de François, relatif à la moitié de la juridiction haute et le quart de la juridiction moyenne et basse, acquises de Jean Pierre. Par provision François de Durban fut ressaisi en la possession de la moitié de la juridiction haute et du quart de la juridiction moyenne et basse[442]. Le procès entre François de Durban et le syndic des religieuses du monastère de Prouille continua, le 26 février 1538 la juridiction haute de La Bezolle fut mise sous la main du Roi au nom du syndic et la juridiction moyenne et basse au nom du syndic par provision[443].
Il mourut, avant le 5 décembre 1543, date d'un procès concernant sa succession (infra.)

B)Isabeau de DURBAN.
Elle épousa **François de LISSAC,** écuyer, seigneur de Saint-Quentin (la-Tour, à 6 km au sud-est de Mirepoix, Ariège), qui testa le 4 octobre *1565* (inexact, 1535 ?), ils eurent deux enfants, Jean de Lissac, seigneur de La Tour, et Jeanne de Lissac qui épousa, par contrat du 5 novembre 1536, Jean du Bois, écuyer, elle fut dotée par François de Durban[444].

Enfants du second lit :

---

[440] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.159, produisant AD.HG B 2015
[441] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 224
[442] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160, produisant AD.HG B 28
[443] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160, produisant AD.HG B 31
[444] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.269

2.3 Antoine de DURBAN, auteur de la branche des seigneurs de Sainte-Foy, de Carla

2.4 Isabeau de DURBAN

Elle fut dite, en 1500, sœur d'Antoine de Durban, seigneur de Saint-Foy, qui étaient les enfants de Jean de Durban, seigneur de Montégut, ce qui la situe.

Elle mourut avant le 22 juin 1506, date du contrat de mariage de son mari avec Marguerite de Roquefort, sa seconde épouse, ayant eu de son union un fils, Jean du Vivier, qui épousa vers 1520 Charlotte de Gennes, fille d'Aymond de Gennes, gentilhomme champenois, et de Claude de Giry d'Anglure[445].

Elle avait épousé, avant le 18 janvier 1500, noble **Pierre du VIVIER,** à cette date eut lieu un compromis entre noble Pierre du Vivier, mari d'Isabelle de Durban, et noble Mathieu Bosquet, docteur en chacun droit, au nom d'Antoine de Durban, seigneur de Sainte-Foy, sur l'hérédité de feu Jean de Durban, seigneur de Montégut, leur père[446].

Pierre du VIVIER était fils de Guillaume du VIVIER, seigneur du Vivier, et de Constance de VIVES, sa seconde épouse[447].

Devenu veuf Pierre du Vivier épousa, en secondes noces, Marguerite de Roquefort, fille d'Olivier de Roquefort, seigneur de Marquein, et d'Hélix de Bruyères[448]. Pierre du Vivier, seigneur du Vivier, de Saint-Martin, Albas, Aussignan, testa le 18 février 1541, demandant son inhumation dans l'église de Saint-Paul de Fenouillet, en la chapelle de Notre-Dame, à côté d'Isabeau de Durban de Carla, sa première épouse, disant qu'il avait épousé en secondes noces, par contrat du 22 juin 1506, Marguerite de Roquefort, fille d'Olivier de Roquefort, seigneur de Marquein, et d'Hélix de Bruyères[449].

II Jean de DURBAN, coseigneur de Montégut.

On ne connait rien de lui si ce n'est son mariage et ses enfants.

Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1472, **Comtesse d'ANTIN,** fille de Pierre I d'ANTIN, chevalier, seigneur d'Antin, et de Jeanne d'ANTIN[450].

Ils eurent[451] :

3.1 Geoffroy de DURBAN, qui suit.

3.2 Manaud de DURBAN, frère de Geoffroy qui avait hérité de ses biens.

---

[445] Maurice Vuillier, se référant à Milhau, Luot et Enard, notaires à Lille en Champagne.
[446] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.159, produisant AD.HG 3 E 4208 Garoti, notaire.
[447] Maurice Vuillier, se référant à Milhau
[448] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.121
[449] Maurice Vuillier, se référant à Milhau
[450] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne,* t.I, p.284 ; André Navelle, *op.cit.,* I, p.45
[451] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160 ; O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne,* t.I, p.284, indique Geoffroy

III Geoffroy de DURBAN, chevalier, seigneur de Magnas (à 9 km au sud-est de Lectoure, Gers.)

Geoffroy de Durban, seigneur de Magnas, avait été institué universel de noble Jacques Bonet, seigneur de Limbrassac (à 9 km de Lavelanet, Ariège) par le testament de celui-ci du 2 juillet 1527[452]. Geoffroy de Durban, chevalier, et sa femme Suzanne de Mauléon étaient en procès, le 17 juin 1530, contre Jean Delas, chanoine, archidiacre mage de la cathédrale de Lectoure, au sujet des réparations à faire à l'église paroissiale de Magnas, il vivait le 4 juin 1530 et mourut avant le 30 décembre 1539, date à laquelle Suzanne de Mauléon, veuve, était en procès contre Jean de Galard, chevalier, sénéchal d'Armagnac[453].

Il avait épousé **Suzanne de MAULEON,** dame de Magnas, qui n'est pas rattachée.

Suzanne de Mauléon était en procès, le 5 décembre 1543, contre Jean Duboys (du Bois), écuyer, mari de Jeanne de Lissac, et Isabeau de Durban. La Cour maintînt Suzanne de Mauléon et Isabeau de Durban chacune en possession de la moitié des biens de feu François de Durban, mais les Duboys et Lissac devaient jouir de la place de Bunhac, fruits et revenus, jusqu'au paiement de 500 livres de dot promises à leur contrat de mariage, Jeanne de Lissac devait faire quittance à son frère Jean de Lissac de tous les biens paternels et maternels. Vu le testament de Geoffroy de Durban, mari de Suzanne de Mauléon, la Cour maintînt Suzanne aux biens qu'il possédait en son nom propre et comme héritier de feu Manaud de Durban, son frère[454].

Ils auraient eu une fille Isabeau de DURBAN[455], ce qui paraît être une confusion.

Suzanne de Mauléon épousa, en secondes noces, avant le 20 mars 1546, Antoine de Saint-Géry, seigneur de Magnas[456] (du chef de sa femme), la Mothe-Ando, fils de Pierre de Saint-Géry et de Françoise de Balaguier[457]. Le 17 juin 1551, eut lieu l'autorisation d'un accord entre Suzanne de Mauléon, dame de Magnas, et les Lissac[458].

III
Seigneurs de Sainte-Foy, de Carla, de Saint-Julien

Comme dit supra, André Navelle donne pour auteur à cette branche Antoine de Durban, fils de Jean de Durban, seigneur de Montégut, époux de Rose de L'Isle, ce que nous contestons, avec les preuves.

L'auteur de cette branche était fils de l'époux de Catherine (ou Marguerite) de Bruyères, qui est, par déduction, Jean de Durban, seigneur de Montégut.

Avant Antoine de Durban, seigneur de Sainte-Foy, de Carla on trouve Pierre de Durban, qui tenait, le 14 octobre 1446, de Jean IV de Lévis, Sainte-Foy, le Caylar, Carla de Roquefort et

---

[452] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160, produisant AD.HG 3 E 6109, Pégurier, notaire

[453] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160, produisant AD.HG B 2034 pour l'acte de 1530, AD.HG B 37 pour l'acte de 1534 et AD.HG B 33 pour l'acte de 1539

[454] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160, produisant AD.HG B 37

[455] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160, ceci est probablement déduit du fait qu'une Isabeau de Durban était héritière, avec Suzanne de Mauléon, de François de Durban, seigneur de La Bezolle, Bunhac, or celui-ci avait une sœur Isabeau qui avait épousé François de Lissac.

[456] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 120, se référant à AD.HG B 39

[457] Blaise de Monluc, *Commentaires,* La Pléiade, p.1267

[458] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.121

des fiefs à Ajac, le Bourgal, Mazerettes et Saint-Julien, ces mêmes terres étaient tenues en 1503 de Jean V de Lévis, par Antoine de Durban[459]. Antoine de Durban, seigneur de Sainte-Foy et de Carla étant dit, le 18 janvier 1500, fils de Jean de Durban, seigneur de Montégut, dut hériter de Pierre de Durban, seigneur de Sainte-Foy, du Caylar, de Carla, que l'on peut présumer être un oncle.

II Antoine de DURBAN, écuyer, seigneur de Sainte-Foy (actuellement Sainte-Foi, à 5 km au nord-est de Mirepoix, Ariège), de Carla-de Roquefort (à 7 km au sud-ouest de Mirepoix)
André Navelle cite Antoine de Durban, écuyer, seigneur de Carla, qui était, le 31 janvier 1499, en procès contre Jean de Bruyères, seigneur de Chalabre, Jean de Mauléon, seigneur de Mauléon, concernant la propriété des biens de feue Béatrix de Mauléon, son aïeule maternelle et aïeule paternelle de Jean de Bruyères[460], le disant fils de Catherine de Bruyères, elle-même fille de Jean de Bruyères et de Béatrix de Mauléon, puis, le 17 décembre 1504, Vézian de Roquefort, chevalier, seigneur d'Arignac, était en procès contre Antoine de Roquefort, écuyer, seigneur de Sainte-Foy et du Carla[461].
Les 11 et 31 janvier 1518, Denis de Pradines, écuyer, seigneur de Barsa, était curateur d'Antoine de Durban, seigneur de Sainte-Foy, qui étant fou ne pouvait disposer de ses biens.
A l'insu du curateur, Pierre Huc, écuyer, seigneur de Montespieu, avait épousé Françoise de Durban, fille d'Antoine, avec une constitution de dot de 1 200 livres gagée sur la seigneurie de *Puydacon,* par un nouveau contrat la dot fut ensuite portée à 2 000 livres, gagées sur Sainte-Foy. Or Antoine avait eu plusieurs enfants mâles et 4 filles dont 2 prêtes à marier et une qui avait épousé le seigneur de Ludiès, avec une dot de 1 000 livres, non payée, il ne lui restait rien pour subsister. Suite au procès de 1518, il fut arrêté, le 6 mars 1520, que le contrat de mariage Huc/Durban du 3 mars 1516 (n.st) ne serait pas cassé et que les mariés seraient remis en possession des fruits et revenus de Sainte-Foy jusqu'au paiement des 2 000 livres de dot, Pradines fut condamné aux dépens[462].
Il avait épousé, avant 1495, **Jeanne BOSQUET (**alias **BOUSQUET)**, veuve de noble Raymond de VER, marchand[463] (épousé par contrat du 23 janvier 1490), décédé avant 1495, fille de Jean BOSQUET, docteur ès lois, régent de l'université (de Toulouse), juge de Lauragais, et de sa première épouse Marguerite de RESTES[464].
Ils eurent :

3.1 Jean de DURBAN, qui suit.

3.2 Françoise de DURBAN.

---

[459] Pierre Timbal, *Un conflit d'annexion au Moyen Âge, L'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois,* pp.77 ; 79 ; 81 ; 105, note 104
[460] André Navelle, *op.cit.,* II, p.333, produisant AD.HG B 2010
[461] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.123, produisant AD.HG B 12
[462] Anbdré Navelle, *op.cit.,* IV, p. 159, produisant AD.HG B 2020 pour l'acte de 1518 et AD.HG B 18 pour l'acte de 1520
[463] Fils de noble Barthélemy de Ver, coseigneur de Toutens, receveur des aides, et de Brune de Gavarret (André Navelle, *op.cit.,* X, p.204
[464] André Navelle, *op.cit.,* II, pp.248, 249, produisant les preuves

Dotée de 2 000 livres, elle avait épousé par contrat du 3 mars 1516 (n.st) **Pierre HUC,** écuyer, seigneur de Montespieu (deux lieux de ce nom dans le Tarn)

3.3 Lisette de DURBAN.
Elle épousa **Jean de DONADIEU (alias DONNADIEU),** seigneur de Puichéric (Aude).
Ils sont probablement les parents de Jean de Donadieu, seigneur de Puichéric (dit fils de Jean de Donadieu, seigneur de Puichéric) qui épousa, par contrat du 30 juin 1545, Marguerite d'Hautpoul, fille de Pierre d'Hautpoul, seigneur de Villeneuve-lès-Montréal, et de Brugairolles, et de *Malrigone* Pelet[465], Jean de Donadieu et Marguerite d'Hautpoul eurent, entre autres, une fille Jacqueline de Donadieu qui épousa par contrat ratifié le 4 septembre 1597, noble (effacé) de Verniolles, Durand de Durban, seigneur de Saint-Julia, fut présent[466].

3.4 Jeanne de DURBAN.
Elle épousa **Guillaume de LA MAISON,** qui doit être le seigneur de Ludiès mentionné dans un acte de 1520 car on cite auparavant Guillaume de La Maison, seigneur de Ludiès, La Fajole, qui avait épousé, par contrat 26 octobre 1480, Isabelle d'Ornezan, fille d'Arnaud Guillaume d'Ornezan, seigneur de Tournecoupe, et de Catherine de Massas[467].

III Jean de DURBAN, seigneur de Carla, Saint-Gaudéric (Aude), Saint-Julien (-de Gras Capou, à 5 km au sud de Mirepoix, Ariège)
Il fut présent, le 15 juin 1525, au contrat de mariage de François du Pac, fils de Fortanier du Pac, seigneur de La Salle (et d'Anne d'Orbessan) et de Françoise de Lestandard, fille de François de Lestandard[468].
Il avait épousé **Jeanne de LESTANDARD[469] (ou LESTENDARD.)**
Ils eurent[470] :

4.1 Pierre de DURBAN, qui suit.

4.2 Jean de DURBAN
Il épousa **Pierrette DEGUE**

4.3 Delphine de DURBAN.
Elle épousa **Jean de MONDRICOURT,** seigneur du Mortier (diocèse de Mirepoix)

---

[465] AD. Aude II E 98, AM. Toulouse II 157
[466] AD. Aude B 23
[467] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ornezan.*
[468] AD. Gers Vergès I 1202
[469] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 160, qui cite les enfants et leurs « épouses et époux..
[470] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160, qui ajoute par erreur Marthe de Durban, épouse de François de Jean, les preuves ne sont pas fournies ; il nomme Jeanne de Lestandard, épouse de Jean de Durban, seigneur de Carla

4.4 Anne de DURBAN.

Elle épousa, par contrat du 24 octobre 1581, **Jacques d'AVESSENS,** seigneur de Montesquieu, fils de Durand d'AVESSENS, seigneur de Saint-Rome, coseigneur de Montesquieu, et de Riquette MARION, d'où postérité[471].

Leur fils César d'Avessens, seigneur de Montesquieu, épousa par contrat du 9 octobre 1607, Françoise de Vignes, coseigneuresse pour 3/12 de Montesquieu[472].

IV Pierre de DURBAN, seigneur de Saint-Julien.

Il mourut avant le 10 février 1614, date du second mariage de sa fille Marthe, avec François de Niort, ce contrat ne mentionne pas que Catherine de Durfort était feue.

Il épousa **Catherine de DURFORT,** citée par André Navelle en *1561* (date douteuse.)

Ils eurent au moins une fille :

Marthe de DURBAN

Marthe de Durban, veuve de François de Niort, seigneur de Bélesta, fit une donation le 15 mars 1650, à son cousin germain noble Scipion de Galet (probablement Gallet, famille connue dans cette région), sieur de Saint-*Gi…,* de 3 000 livres par elle apportées en dot lors de son premier mariage avec feu François de Jean, seigneur de Villesèquelande (Aude), sous réserve de 1 000 livres pour en disposer à ses plaisirs[473].

Elle avait épousé en premières noces **François de JEAN,** seigneur de Villesèquelande (Aude.)

Elle avait épousé en secondes noces, par contrat du 10 février 1614, **François de NIORT**, seigneur de Bélesta, assisté de ses frères Mathieu de Niort, sieur de Peyre Clause, et Jean Pierre de Niort, sieur de Rambosc[474], son mari était donc fils de Jean de Niort, et de Louise d'Aiguebelle, dame de Bélesta.

On cite à la même époque Pierre de Durban, seigneur de Saint-Julien, qui épousa Françoise du Pac, fille de François I du Pac, seigneur de La Salle, et de Françoise de Lestandard (mariés par contrat du 15 juin 1525[475]), qui ne peut, selon la chronologie, être le fils de Pierre de Durban et de Catherine de Durfort, c'est peut-être le même qui se maria deux fois.

On trouve ensuite Durand de Durban, seigneur de Saint-Julia (confusion parfois entre Saint-Julien et Saint-Julia) présent, le 4 septembre 1597, au contrat de mariage de Jacqueline de Donadieu[476] (probable descendante de Jean de Donadieu, seigneur de Puichéric, et de Lisette de Durban), puis Jean de Durban, seigneur de Saint-Julia, mari de Catherine de Pradines, qui reçut le 25 avril 1605 un legs de 1 000 écus par le testament de son frère Jean Paul de Pradines, seigneur de Barsa[477]. On retrouve un lien avec les Pradines, dont Denis était en 1518 curateur d'Antoine de Durban, seigneur de Sainte-Foy

---

[471] Jules Villain, *op.cit.,* I, I, p.722 indique ce qui concerne les Avessens mais n'indique pas les parents d'Anne de Durban

[472] AD.HG 3 E 18224

[473] AD. Aude B 1995

[474] AD. Aude B 25

[475] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1766, 1767

[476] AD. Aude B 23.

[477] AD.HG 3 E 16184 Plan Volvestre

Puis on trouve Françoise de Durban, fille de Jean de Durban, seigneur de Saint-Julien, femme de Sébastien des Guillots, seigneur de Saint-Julia (alias Saint-Julien) mariés le 30 novembre 1630, présente le 10 décembre 1651, avec Germain de Pradines, sieur de Saint-Estéve (Saint-Esteffe), au contrat de mariage de Mathieu Borrel, écuyer de Laurac, avec Marie de Pradines, fille de Jacques Paul de Pradines, seigneur de Saint-Estève (Saint-Esteffe), et de Claire de Sapte[478], cette Françoise de Durban pourrait être fille de Jean de Durban, seigneur de Saint-Julien, et de Catherine de Pradines.

IV
Seigneurs de Lambesc

Cette famille qui tînt Lambesc (en Provence) avait de nombreux liens avec des familles de la région toulousaine, les actes la concernant sont passés auprès de notaires de la Haute-Garonne, elle pourrait donc être une branche de la famille des seigneurs de Durban-sur-Arize. Les données la concernant proviennent d'André Navelle[479].

I N…de DURBAN
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Jean de DURBAN, qui suit.

2.2 autre Jean de DURBAN.
Le 8 janvier 1540, Jean de Durban, capitaine de Lambesc, trésorier et maître d'hôtel du cardinal de Lorraine, oncle de noble Arnaud de Pechagut, fils de feue Jeanne de Durban, fit une transaction sur l'héritage de feue Jeanne, il était en procès contre le curateur de François de Durban et le seigneur de Garrevaques (Tarn)[480].
Le même fit une transaction, le 27 février 1540, avec son neveu François de Durban, pour la vente d'une métairie à Plaisance pour 2 800 livres puis, le 12 août suivant, fit un accord avec noble Auger Madron, avec qui il était en procès[481]. On peut noter qu'Anne de/du Bousquet, arrière-petite-fille de Jean Bosquet et de Marguerite de Restes, donc petite-nièce de Jeanne Bosquet qui avait épousé Antoine de Durban, épousa, par contrat en 1564, noble Jacques de Madron, seigneur des Issards[482], de la même famille qu'Auger.

2.3 Jeanne de DURBAN
Elle mourut avant le 8 janvier 1540 (supra)
Elle avait épousé noble **Antoine de PECHAGUT**, bourgeois de Toulouse, capitoul en 1508, d'où un fils noble Arnaud de Pechagut, mineur en 1540, et une fille Jacquette

[478] AD. Aude B 1996
[479] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.161
[480] AD.HG 3 E 2975, Cupellis, notaire
[481] AD.HG 3 E 1358, Bolaroti, notaire (acte du 27 février 1540) ; AD.HG 3 E 1359, Bolaroti, notaire, accord du 12 août 1540)
[482] André Navelle, *op.cit.,* II, pp.247-250 ; Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1028

de Pechagut qui épousa par contrat du 25 novembre 1526, étant dotée de 600 livres, Arnaud Valette, apothicaire[483].

II Jean de DURBAN, écuyer, seigneur de Lambesc.
Le 23 juillet 1545, il donna une procuration à son fils François de Durban[484], puis le même François de Durban, recteur de Saint-Foy de Saint-Félix, diocèse d'Albi, fils et héritier universel de feu Jean de Durban, écuyer, seigneur de Lambesc, donna une procuration le 16 juillet 1546[485].
D'une alliance inconnue il eut :

François de DURBAN, recteur de Sainte-Foy de Saint-Félix, diocèse d'Albi, en 1546 (supra.).

V
Seigneurs de Labassère

On cite Bertrand et Jean d'une famille de Durban qui tenait Labassère, non reliés l'un à l'autre, dont la fille du second apporta la terre de Labassère à la famille de Médrano, qui appartiennent probablement à une branche de cette famille de Durban.
O'Gilvy, dit que Geoffroy de Durban, fils de Jean de Durban, seigneur de Montégut, et de Comtesse d'Antin était seigneur de Labassère, en Bigorre[486], comme ce dernier n'eut pas de fils, la terre de Labassère aurait pu être transmise à un de ses neveux.

Bertrand de DURBAN, seigneur de Labassère (plusieurs lieux de ce nom dans les Hautes-Pyrénées, selon Maurice Vuillier il s'agirait du lieu en Bagnères-de-Bigorre), et de Doat
Il promit à Catherine, reine de Navarre, de garder le château de Montaner[487], Catherine de Foix, reine de Navarre, née le 18 avril 1468, régna de 1483 jusqu'à sa mort le 12 février 1517.)
Il avait épousé **Catherine de NAVAILLES**, dame de Doat
Leur fille **Jacmine de DURBAN** épousa **Mathieu, seigneur de SUS** près Bougarber (Pyrénées-Atlantiques), qui donna une quittance de dot[488], la date est imprécise mais Mathieu de Sus vivait au tout début du 16ème siècle.

Jean de DURBAN, seigneur de Labassère
Il épousa le 13 juillet 1545, **Isabeau de FOIX,** dite sans preuve fille de **Jacques de FOIX,** abbé de Saint-Volusien, gouverneur de Béarn et de Basse-Navarre, évêque de Lescar, lieutenant-général d'Henri II, roi de Navarre[489].

---

[483] André Navelle, *op.cit.,* X, p.176, produisant AD.HG 3 E 5148, Lobeyrie pour le contrat de mariage de 1526.
[484] AD.HG 3 E 1370, Bolaroti, notaire
[485] AD.HG 3 E 1376, Bolaroti, notaire.
[486] O'Gilvy, *op.cit.,* I, p.284
[487] AD. P.A E 357 (1298-1629)
[488] AD. P.A E 1928 (1442-1571), la date n'est pas précisée.
[489] Maurice Vuillier, *Les Comtes de Foix,* Mars 2004

Ils eurent :

Jeanne de DURBAN

Elle testa le 2 avril 1605, instituant héritier universel son mari Pierre de Médrano et Antoine de Médrano, son fils aîné, faisant des legs particuliers à ses enfants Sérène, Françoise, Jean, Arnaud et Pierre de Médrano[490], et mourut avant le 26 juin 1611, date du contrat de mariage de leur fille Françoise de Médrano, avec Antoine de Mont, seigneur de Lartigue, fils de Jean Antoine de Mont, seigneur de Lartigue, et de Marguerite de Fouert[491]

Elle avait épousé, par contrat du 3 avril 1588, **Pierre de MEDRANO,** seigneur de Maumusson, fils de Julien de MEDRANO, seigneur de Durfort, et **de Sérène de** MONTAUBAN, dame de Flourès[492]

VI
Personnes isolées

1244, Il y a 4 ans, vinrent à Montségur, pour voir les parfaits, Garcias Arnaud de Châteauverdun, fils d'Agnès de Durban, cathare, qui fut brûlée vive, et Pierre de Châteauverdun[493].

Début du 15ème siècle, Vézian de Roquefort, seigneur d'Arignac, avait épousé N…de Durban[494].

18 juillet 1476, Jean et Pierre de Saint-Martin, père et fils étaient en procès contre le procureur général à cause des biens de feu Guillaume de Durban, écuyer, époux de feue Jeanne de Saint-Maurice, ils auraient droit à 500 livres sur le douaire de feue Jeanne de Saint-Maurice[495].

Vers 1550, Jean de Durban épousa Marie Dax, fille de François Dax, seigneur d'Axat, La Serpent, et de Geoffrine de Saint-Félix, sa seconde épouse[496].

20 novembre 1614 Antoine de Durban, seigneur de *Pechadou,* fut présent au contrat de mariage, au château de Talairan, de Charles de Nos, seigneur de Montauriol et de Catherine d'Exéa[497]

****

[490] BnF Fr 32296, Lafite, notaire de Viella
[491] Ch. de Luppé, *Revue de Gascogne,* 1913, Un inventaire du château de Castelmore et de la succession de Bertrand de Batz, p.132, note 4, se référant à BnF Fr 30670 f°264
[492] BnF Fr 32296 ; AD. Gers I 2301 Preuves Médrano (1325-1644)
[493] Maurice Vuillier, se référant à Duvernoy
[494] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.119, 120
[495] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.255, produisant AD.HG B 4
[496] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.727
[497] AD. Aude B 1977

En 1309, Philippe le Bel voulant créer un port à Leucate (Aude) qui appartenait à la maison de Durban, sous la suzeraineté d'Amalric, vicomte de Narbonne, acquit le domaine éminent en cédant le Minervois à Amalric et échangea Leucate avec Raymond et Gausbert de Durban, contre les châteaux d'Olonzac et de Villégly. Au décès de Raymond de Durban un long débat successoral opposa ses enfants, Bernard, issu d'un premier lit, et Guillem, institué héritier universel, Simon, Sibylle, Bertrande, Smaragde et Raymond, issus d'un second lit[498], ces personnes appartiennent à la famille des seigneurs de Durban-Corbières.

Douillac, révision le 3 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[498] Pierre Timbal, *op.cit.,* pp.85 ; 136, note 15

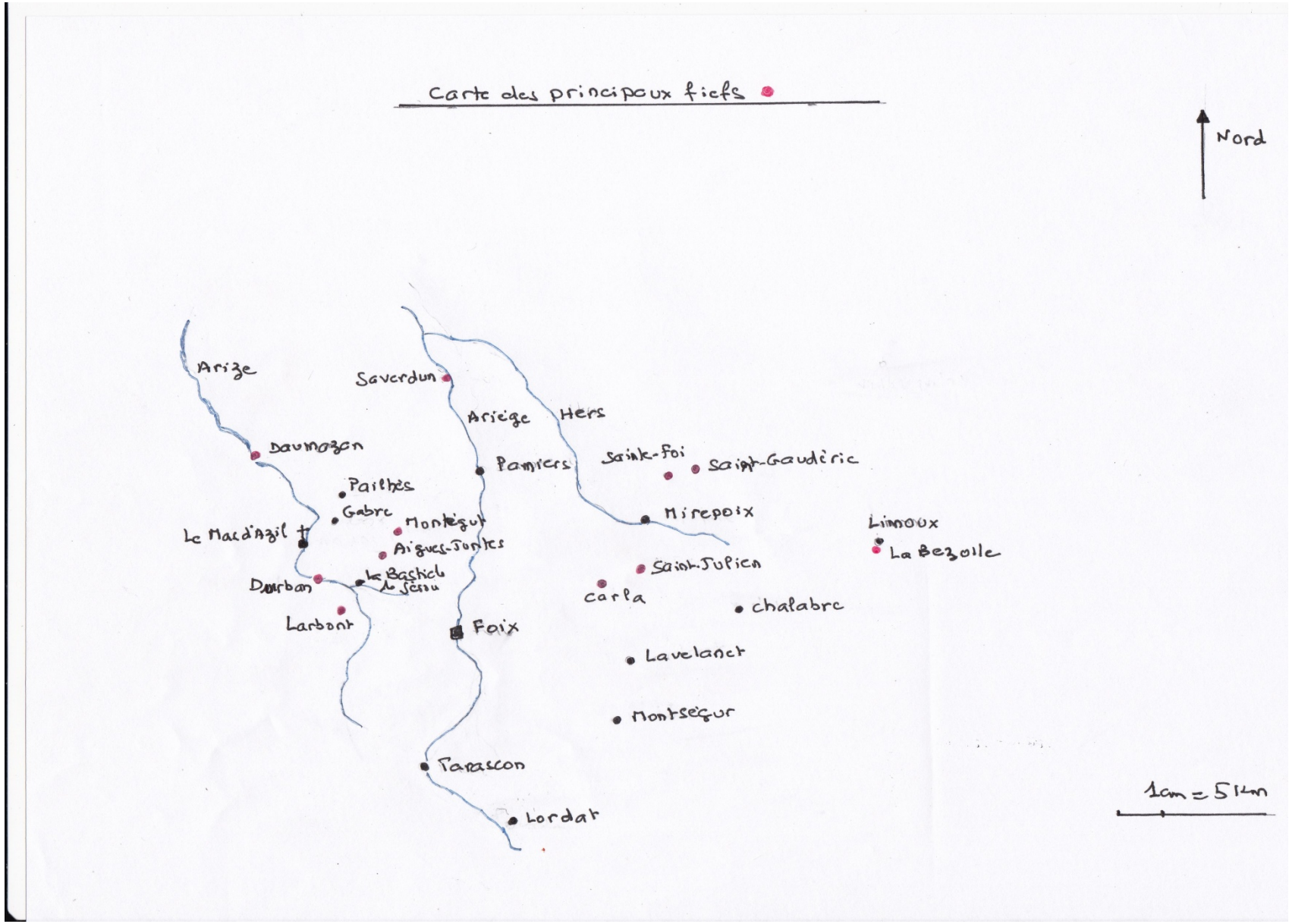
Carte des principaux fiefs
Nord
Arize
Saverdun
Ariège
Hers
Daumazan
Pamiers
Sainte-Foi
Saint-Gaudéric
Pailhès
Gabre
Montégut
Mirepoix
Limoux
Le Mas d'Azil
Aigues-Juntes
La Bezolle
Saint-Julien
Durban
La Bastide de Sérou
Carla
Chalabre
Larbont
Foix
Lavelanet
Montségur
Tarascon
Lordat
1cm = 5km

Famille de MAILLAC

Ce document est relatif à la famille de Maillac, connue dès la fin du 15ème siècle à Sarrecave, qui s'installa au château de Palays, à Montesquieu-Volvestre au 16ème siècle. Le nom s'écrit Maillac ou Malhac ou Mailhac, et souvent Mallac dans les registres paroissiaux de Montesquieu-Volvestre

Cette famille ne paraît pas avoir de lien avec la famille de Malhac, originaire du Rouergue, connue dès 1349, dont une branche s'établit à Magalas (Hérault)

La généalogie de cette famille a été écrite par Maurice Vuillier, se référant en partie au marquis d'Aubais[499].

Ce document complète et corrige cette généalogie.

I Raymond de MAILLAC, seigneur de Sarrecave (à 3 km de Montmaurin, Haute-Garonne)

La seigneurie de Sarrecave donnait l'entrée aux Etats de Nébouzan.

En 1491, Odet de Las Graulas, commandeur de Boudrac, inféoda à Raymond de Maillac, seigneur de Sarrecave, un territoire allant de l'ancien Corneilhan vers Larroque. Ces terres situées à Courbatère, l'Arouset et Riouatès confrontaient à Montmaurin, les Coumandous[500].

D'une alliance inconnue il eut :

II Odet de MAILLAC, seigneur de Sarrecave, coseigneur de Lherm (à 9 km au nord de Muret, Haute-Garonne)

Il racheta, le 10 avril 1507, la terre de Sarrecave qui avait été aliénée par son père Raymond de Maillac[501].

Le 7 avril 1529, Odet de Maillac, seigneur de Sarrecave, de Lherm, reconnut une dette de 40 livres et une autre dette le 11 mai 1531[502], puis donna une procuration, le 2 décembre 1539, à son fils Bernard et fut présent, le 12 mars 1540, à l'achat par Guillaume d'Orbessan, coseigneur de Lherm, de la quarte partie de deux moulins à vent et la moitié de Lherm, à François Hunaud, seigneur de Saint-Christaud, pour 100 écus au soleil[503].

Le 15 novembre 1543, Odet de Maillac requit Guillaume d'Orbessan pour recevoir la *vente* d'une petite maison[504].

D'une alliance inconnue il eut :

III Bertrand de MAILLAC, seigneur de Palays (du chef de sa femme) et de Sarrecave, coseigneur de Lherm.

Bertrand de Maillac, seigneur de Sarrecave, fit un arrentement, le 10 juillet 1545[505]. Il testa le 7 février 1562 (v.st), nommant son fils François Roger de Maillac[506]. Le 20 novembre 1565,

---

[499] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t.II, p.81

[500] Guy-Pierre Souverville, *Revue de Comminges,* 1986, Notre-Dame de la Hillère, sanctuaire de Malte et église paroissiale de Montmaurin au 16ème siècle, p.339

[501] Marquis d'Aubais, *op.cit.*

[502] AD.HG 3 E 37549 Lherm, 37552 Lherm

[503] AD.HG 3 E 37557 Lherm

[504] AD.HG 3 E 37562 Lherm

Bertrand de Maillac, seigneur de Sarrecave, coseigneur de Lherm, passa un bail de métairie[507].
Il avait épousé, par contrat du 3 juin 1540, **Rose de MASSOT,** fille de Roger de MASSOT, seigneur de Palays, et d'Agnès *d'ABBATIA*[508] (d'ABBADIE). La famille de Massot fut connue à Palays depuis noble Jean Massot, seigneur de Palays, qui testa le 12 décembre 1484, grand-père de Roger de Massot, père de Rose[509].
Le château de Palays, datant du 14ème siècle, fut érigé au confluent de l'Arize et du ruisseau du Pas du Rat qui forment la frontière entre les comtés de Toulouse et de Foix. Ce château de plaine apparaît comme une véritable petite place forte en forme de quadrilatère portant aux angles une tour ronde saillante permettant des tirs de flanquement. Les murs entièrement en brique, épais de 1,30 mètre et hauts de 7 mètres sont couronnés de créneaux sur faux mâchicoulis que dessert le chemin de ronde. Des fossés protégeaient le bas des murs défendus par de nombreuses bouches à feu[510].
On cite, en 1574, Raymond de Massot et Roger de Massot, son père, seigneur de Palays, et Rose de Massot, seigneuresse dudit Palays, et François de Maillac, seigneur de Sarrecave, son fils[511]. Rose de Massot, seigneuresse de Palays donna en 1577 le château de Palays à son fils François de Maillac, seigneur de Sarrecave, mentionnant les droits de feue Agne de Maillac, sa fille[512].
Ils eurent :

4.1 François Roger de MAILLAC, qui suit.

4.2 Gabrielle de MAILLAC.
En 1579, Gabrielle de Maillac, veuve de Paul de Castéras, seigneur de La Rivière, reconnut devoir 133 écus à son frère François de Maillac, seigneur de Sarrecave[513].
Fille de Rose de Massot, dame et seigneuresse de Palays, elle avait épousé, par contrat du 25 mars 1571, au château de Palays, dotée de 4 000 livres, **Paul de CASTERAS,** écuyer, seigneur de La Rivière[514]. Il était fils de Vézian de CASTERAS, seigneur de La Rivière, et d'Eléonore de TERSAC, sa première épouse. Paul de Castéras fit son testament le 6 janvier 1573, disposant de ses biens avant de partir au service du Roi contre les rebelles, il y fut tué, laissant deux fils[515].

4.3 Agne (Anne) de MAILLAC.

---

[505] AD.HG 3 E 37564 Lherm
[506] Marquis d'Aubais, *op.cit.*
[507] AD.HG 3 E 37581 Lherm
[508] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, pp.90,91 ; Marquis d'Aubais, *op.cit.,* indique le mariage de Bertrand de Maillac, fils d'Odet de Maillac, seigneur de Sarrecave, avec Rose de *Marescot* (Massot)
[509] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.90, 91
[510] *Le Patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, septembre 2000, t.II, p.959
[511] AD.HG 3 E 17625 Rieux
[512] AD.HG 3 E 15299 Montesquieu-Volvestre
[513] AD.HG 3 E 15301 Montesquieu-Volvestre
[514] AD.HG 3 E 15293 Montesquieu-Volvestre, Bertrand Seglan, notaire de Montesquieu.
[515] Nicolas Vitton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* t.XI, pp.328, 329

Elle mourut avant 1577, date de la donation de sa mère Rose de Massot (supra.)

IV François Roger de MAILLAC, seigneur de Palays, de Sarrecave.

En 1582, François Roger de Maillac, seigneur de Palays, de Sarrecave, reconnut devoir à Pierre de Sers, seigneur de Castéras, 100 écus de prêt amiable[516]. Le 17 septembre de cette année, en la cité de Saint-Lizier (Ariège), sire Guillaume Mendeville, marchand de Montesquieu, procureur et ayant charge de François Roger de Maillac, seigneur de Sarrecave et de Palays, vendit et céda à Arnaud de Méritens, seigneur de Villeneuve, la place de Bethmale en Castillonnès (Ariège), avec tous les droits de la dite place et seigneurie sur la troisième partie, les deux autres, faisant le tout, savoir l'une au Roi, l'autre audit acheteur, avec tous les droits et toute justice haute, moyenne et basse, herbages et forestages, pour le prix de 166 écus un tiers[517] .

François de Maillac, seigneur de Palays, fut nommé exécuteur testamentaire de François Frédéric de Noé de Montesquieu, du lieu de Montoussin, par son testament du 22 septembre 1588, ce testament fut ouvert 23 septembre 1593, par ce testament Marguerite de Noé, femme du sieur de Palays et Gerrmaine de Noé, sœurs germaines du testateur, reçurent la moitié de ses biens[518]. François Roger de Maillac, seigneur de Palays, fut présent, le 8 septembre 1599, au contrat de mariage de Reynier (René) de Pins, seigneur de Goutevernisse, avec Jeanne de Hunaud[519]. En 1604, François Roger de Maillac, écuyer, sieur de Palays, reconnut devoir 200 livres à Georgette de Villemur, veuve et héritière de feu sieur de Lisle et de Goueytes[520](Jean de Sers.)

François Roger de Maillac mourut dès 1610, date à laquelle Marguerite de Noé fut dite veuve[521].

Il avait épousé, par contrat du 7 (alias 17) avril 1583, **Marguerite de NOE,** dotée de 5 000 livres, fille de feu Gabriel de NOE, seigneur de Lias, Montoussin, et de Mathive de BENQUE[522].

Le 29 juin 1617, Marguerite de Noé, veuve de François Roger de Maillac, sieur de Palays, donna procuration à son fils Charles de Maillac, sieur de Palays, pour la vente de la seigneurie d'Alias, pour 11 000 livres[523]. En 1627, Marguerite de Noé, veuve, fit donation de 700 livres à son fils Jean Jacques de Maillac, sieur de Sarrecave, en considération de son mariage avec Bertrande de Faudoas de Saint-Aubin[524]

Marie de Noé fit son testament, le 26 novembre 1628, nommant Charles de Maillac, son fils aîné, seigneur de Palays, sœur Gabrielle, sa fille, religieuse à Salenques, sœur Charlotte,

---

[516] AD.HG 3 E 15326 Montesquieu-Volvestre

[517] Mathieu Ribayran, notaire de Saint-Lizier ; une partie de la seigneurie de Bethmale se retrouva dans la descendance de François Roger de Maillac, peut-êtte la vente avait-elle été faite avec pacte de rachat.

[518] AD. Ariège 34 J 53, Bertrand de Seglan, notaire de Montesquieu.

[519] AD.HG 3 E 15343 Montesquieu-Volvestre

[520] AD.HG 3 E 15371 Montesquieu-Volvesrtre

[521] AD.HG 3 E 15358 Montesquieu-Volvestre

[522] BnF Fr 32298 ; AD.HG Reg. Ins 1 A

[523] AD.HG 3 E 15416 Montesquieu-Volvestre, Raymond Parrot, notaire de Carla ; la seigneurie d'Alias apparaît chez les successeurs de Marguerite de Noé, il faut donc probablement comprendre vente d'une partie de cette seigneurie ou peut-être y-a-t-il eu un rachat partiel. Cette seigneurie d'Alias apparaît parfois sous le nom de Lias, elle doit probablement être celle dont se qualifiait Gabriel de Noé, père de Marguerite.

[524] AD.HG 3 E 15394 Montesquieu-Volvestre

religieuse, autre Gabrielle, religieuse à Castres, Louis, Roger, Jean Jacques, Raymond, Jeanne, sa fille, femme du sieur de Lartet, faisant des legs à Marie de Maillac, sa nièce (petite-fille), fille du sieur de Palays, à Charles de La Briffe, son neveu (petit-fils), fils de Jeanne de Maillac, sa fille, à Marguerite de Maillac, sa nièce (petite-fille), fille dudit Jean Jacques de Maillac, son fils, nommant exécuteurs testamentaires Pierre de Castéras, sieur de La Rivière, et Jean Pierre de Sers, seigneur de Gensac, ses neveux[525]. Elle fut inhumée le 22 février 1630 à Montesquieu-Volvestre[526].
Ils eurent :

5.1 Charles de MAILLAC, qui suit

5.2 Jean Paul de MAILLAC
Le 2 février 1613, Jean Paul de Maillac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, de la maison de Palays, fut présent au contrat de mariage de Jean de Sers, seigneur de Castéras et de Gensac, au diocèse de Rieux, et d'Anne de Martres[527]. Il fut présent, le 18 janvier 1615, au contrat de mariage entre Bertrand de Bellissen et Charlotte de Sers, fille de feu Jean de Sers, seigneur de Castéras, et de Gabrielle de Noé[528].

5.3 Jean Jacques de MAILLAC, seigneur de Sarrecave.
Jean Jacques de Maillac, seigneur de Sarrecave, fut témoin, le 31 juillet 1619, au testament de Jean Pierre de Sers, seigneur de Castéras, demandant son inhumation en l'église paroissiale de Gensac[529]. En 1623, dans une action de Jean Pierre de Sers, sieur de Castéras, de Gensac, ayant cause de Jean de Sers, sieur de Nogarède, fut présent Jean Jacques de Maillac, sieur de Sarrecave, procureur de Roger de Maillac, sieur d'Alias, son frère[530]. Jean Jacques de Maillac, sieur de Sarrecave, était en procès, en 1632, contre Charles de Maillac, seigneur de Palays, son frère aîné, héritier de feu François de Maillac et de Marguerite de Noé, seigneur et dame de Palays, leur père et mère[531]. Il vivait le 15 mars 1655, date du contrat de mariage de sa fille Marie avec Samuel de Thomas (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 2 février 1627, **Bertrande de FAUDOAS,** dame de Saint-Aubin, fille d'Alexandre de FAUDOAS, seigneur de Saint-Aubin, et d'Antoinette *de PUJOLLE* (du PUJOLET), le mariage avait eu lieu en septembre 1627, à Montesquieu-Volvestre[532].
Elle mourut avant le 19 mars 1640[533]
Ils eurent une fille unique :

---

[525] AD.HG 3 E 15395 Montesquieu-Volvestre
[526] RP. Montesquieu-Volvestre
[527] AD. Ariège 34 J 54
[528] AD. Ariège 35 J 54
[529] AD. Ariège 34 J 54
[530] AD.HG 3 E 15390 Montesquieu-Volvestre
[531] AD.HG 3 E 15399 Montesquieu-Volvestre
[532] RP. Montesquieu-Volvestre
[533] Ledru et Vallée, *Maison de Faudoas,* qui indique également le mariage, leur fille Marie, le mariage de celle-ci et celui de leur petite-fille Marguerite de Thomas.

Marie de MAILLAC.

Elle épousa, par contrat du 15 mars 1655, **Samuel de THOMAS,** seigneur d'Argelès, capitaine major au régiment de la Marine, dit sans preuve fils de Jean de THOMAS, sieur de Las Cabanes, et de Marguerite de LIMOUSIN.

Il aurait épousé, en secondes noces, le 11 septembre 1674, Isabeau de BATZ[534].

Samuel de Thomas et Marie de Maillac eurent une fille unique, Marguerite de Thomas d'Argelès qui épousa, en 1676, Jean du Cos de La Hitte, seigneur de la Mothe et de Saint-Etienne[535].

5.4 Louis de MAILLAC, sieur d'Astien.

Il testa le 20 août 1655, léguant 1 000 livres à sa nièce Marie de Maillac, ce qui fut rappelé le 21 janvier 1673 et le 5 mai 1680 (infra.)

5.5 Roger de MAILLAC, sieur d'Alias et de Palays.

Cité en 1622 comme Roger de Maillac de Palays, sieur d'Alias, la même année François du Puy, sieur de Brugnac, reconnut devoir 400 livres à Roger de Maillac, sieur d'Alias, pour la vente d'un cheval[536]. En 1640, Roger de Maillac, sieur d'Alias et de Palays, fit une cession à Raymond de Maillac, sieur de Bethmale, son frère[537].

Il fut présent, le 30 mai 1646, au contrat de mariage entre Pierre de Méritens, sieur de Pradals, et Françoise de Pujol[538].

Roger de Maillac mourut avant le 28 septembre 1662, date d'une transaction entre Catherine de Dorie, veuve de Roger de Maillac, sieur d'Alias, comme mère de ses enfants et dudit feu Roger de Maillac, avec Jean Louis de Maillac de Sarrecave, concernant une hypothèque du 23 février 1652, Catherine de Dorie se départit de biens sur la maison de Palays, en faveur dudit sieur de Sarrecave, jusqu'à ce que son fils Louis de Maillac ait atteint l'âge de 25 ans, sauf si Louise de Maillac, sa fille contractait mariage [539].

Il avait épousé **Catherine de DORIE.** Elle est citée en 1678, veuve de Roger de Maillac, sieur d'Alias[540].

Ils eurent :

A)Louis de MAILLAC, sieur d'Alias.

Louis de Maillac, sieur d'Alias, coupable du meurtre inhumainement commis sur Jean de Pujol, fils de feu Arnaud de Pujol, sieur de Monplaisir, et de Jeanne de Séré, fut condamné, le 16 mars 1665, à être rompu vif, ses biens confisqués,

[534] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie.

[535] Ledru et Vallée, *Maison de Faudoas ;* Maurice Vuillier indique, sans preuve, les parents de Samuel de Thomas

[536] AD.HG 3 E 15389 Montesquieu-Volvestre

[537] AD.HG 3 E 15429 Montesquieu-Volvestre

[538] Archives de Belloc, Jean Descomps, notaire royal, habitant Lescure (Ariège)

[539] AD. Ariège 5 E 5299 Daumazan

[540] AD. Ariège 5 E 7231 (138)

puis, un arrêt du 7 juillet 1665, accorda 3 000 livres à Jeanne de Séré, 500 livres pour un obit en l'église de Montesquieu et 2 000 livres de dommages et intérêts et pour construire une chapelle pour le repos de l'âme du défunt, un arrêt du 23 juillet 1665, mentionne les biens appartenant audit Maillac à Rimont (Ariège), une maison haute couverte de tuiles avec deux tours, une borde, des près, une maison à Rimont, des champs et terres labourables à Rimont et à Lescure (Ariège), qui avaient été saisis, dont la liste avait été affichée aux portes des dites maisons et à la porte de l'église Notre Dame de Rimont et de celle de Saint-Girons, dont une copie pour ledit sieur de Maillac et sa sœur Louise de Maillac. Les biens furent partagés, le 24 janvier 1667, en deux blocs, l'un pour Pierre de Méritens, sieur de Pradals, Jean de Méritens, son fils, ladite de Séré, et Françoise de Pujol, femme dudit Jean de Méritens, d'une part, l'autre pour ladite Louise de Maillac ; le 18 juin 1667, il fut décidé que les Méritens auraient 6 000 livres, les créanciers 700 livres[541]. Les biens de Louis de Maillac, sieur d'Alias, situés dans la paroisse de Rimont furent vendus le 10 juillet 1683[542].

B)Louise de MAILLAC.

Louise de Maillac, fille de feu Roger de Maillac et de Catherine de Dorie, fit son testament le 5 février 1666, faisant un legs à Louis de Maillac, son frère, instituant héritier universel Alexandre de Maillac, seigneur de Palays, son cousin germain[543]. Le 3 août 1668, Louise de Maillac, assistée et autorisée de Jean Auguste de Lapasse, sieur de Durfort, son mari, fit un accord avec Jean de Méritens pour réduire de moitié le montant de l'obit auquel avait été condamné à payer Louis de Maillac (supra), et laisser la moitié des biens du condamné à Louise de Maillac moyennant la somme de 3 950 livres, payée par ledit sieur de Durfort, sous caution de Jean de Roquemaurel, seigneur de Montégut[544].

Le 29 décembre 1670, Jean Auguste de Lapasse, sieur de Durfort, et Louise de Maillac, sa femme, celle-ci comme cessionnaire de Jean Louis de Maillac, sieur de Sarrecave, lui-même cessionnaire de Jean de Roquefort, coseigneur de Daumazan, son beau-père, reçurent 1 898 livres en vertu d'un arrêt du parlement de Toulouse du 13 décembre[545]. Louise de Maillac est dite, en 1685, femme du sieur de Durfort[546], elle mourut en 1687, avant novembre (infra.)

Elle avait épousé, par contrat du 13 novembre 1666, **Jean Auguste de LAPASSE,** seigneur de Durfort, fils de Maximilien de LAPASSE, seigneur de

[541] Archives de Belloc
[542] Archives de Belloc
[543] AD.HG 3 E 15459 Montesquieu-Volvestre
[544] Archives de Belloc, Pierre Brun, notaire de Saint-Girons
[545] AD. Ariège 5 E 5300 Daumazan
[546] AD. Ariège 5 E 7465 (75)

La Hitère, et de Georgette du PAC[547]. Jean Auguste de Lapasse et sa femme Louise de Maillac reçurent 74 écus le 3 mai 1682[548]

Jean Auguste de Lapasse, mourut en 1687, avant le 26 mai, date à laquelle sa fille, Jeanne de Lapasse, assistée de Jean Louis de Lapasse, son curateur, et Marguerite de Lapasse, sa sœur, assistée de Charles de Maillac, seigneur de Palays, son curateur, mentionna l'acte de partage entre elles et Jean Louis de Lapasse, leur frère, suivant acte reçu Pailhès, notaire de Montesquieu-Volvestre[549].

Le 12 avril 1688, Jean Louis de Lapasse, sieur de Lapasse, tuteur d'autre Jean Louis de Lapasse, son neveu, fils et donataire de feu Auguste de Lapasse, sieur de Durfort et de Louise de Maillac, d'une part, et Marguerite de Lapasse, assistée de Charles de Maillac, sieur de Sarrecave, son curateur, et Jeanne de Lapasse, assistée dudit sieur de Lapasse, son oncle et curateur, rappelèrent que les mariés par leur contrat de mariage avaient fait donation de la moitié de leurs biens au premier enfant mâle. Lesdits de Durfort et de Maillac, mariés étaient morts l'an dernier, l'inventaire des meubles et effets avait été fait en novembre dernier, avaient été constitués en deux blocs aussi égaux que possible, le second lot a été échu audit pupille, le premier lot aux demoiselles Marguerite et Jeanne[550].

Leur fille Marguerite de Lapasse épousa, par contrat du 11 juin 1688 Jean Dax, sieur d'Argelès et de la Facie[551].

5.6 Raymond de MAILLAC, sieur de Bethmale

En 1628, Raymond de Maillac, sieur de Bethmale, était enseigne au régiment de Picardie[552]. Le 8 mai 1634, étant lieutenant au régiment de Picardie, il fut témoin d'une quittance de Louis de Massencôme, sieur de Dours, capitaine au régiment de Piémont, donnée à Alexandre de Mun, chevalier, seigneur de Sarlabous[553]. Il est cité le 14 octobre 1644 comme fermier général de l'équivalent du diocèse de Rieux[554].

5.7 Jeanne de MAILLAC

Elle fut nommée, en 1632, avec Charles de La Briffe, sieur de Lartet, son mari[555].

Elle avait épousé par contrat du 17 septembre 1613 **Charles de LA BRIFFE, s**eigneur de Ponsan, fils de Jean de LA BRIFFE, seigneur de Ponsan[556], (et de Frize de BORDES[557].)

---

[547] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.72 ; AD.HG 3 E 15477 Montesquieu-Volvestre indique ce contrat de mariage reçu Du Thouy, notaire de Montbrun

[548] AD. Ariège 5 E 5304 Daumazan

[549] AD.HG 3 E 36359 Monbrun

[550] AD.HG 3 E 15477 Monresquieu-Volvestre

[551] AD. Ariège 5 E 7466 (95)

[552] AD.HG 3 E 15395 Montesquieu-Volvestre

[553] AD. Gers I 2854 n°14389

[554] AD.HG 3 E 9372 Montesquieu-Volvestre

[555] AD.HG 3 E 15399 Montesquieu-Volvestre

[556] AD.HG 3 E 15380 Montesquieu-Volvestre

Charles de La Briffe, sieur de Lartet, et Jeanne de Maillac, sa femme, en vertu de la procuration du 19 août 1632, de Charles de Maillac, seigneur de Palays, héritier sous bénéfice d'inventaire de feue Marguerite de Noé, dame de Palays, sa mère, reçut 2 000 livres de nobles (en blanc), fils de feu Bernard d'Aymier, seigneur d'Arques, leur père, pour reste du prix de l'acquisition faite par ledit feu seigneur d'Arques de la place et seigneurie d'Alias, suivant le contrat du 29 juin 1617, reçu Raymond Parroutau, notaire de Toulouse[558]. Leur fille, Marguerite de La Briffe, fut baptisée à Montesquieu-Volvestre, le 13 février 1628, le parrain fut Louis de Maillac, écuyer, la marraine Marguerite de Cardeilhac[559].

5.8 Gabrielle de MAILLAC

En 1602, sœur Gabrielle de Maillac, religieuse, elle fit une donation à Charles de Maillac, son frère aîné, ils étaient enfants de François Roger de Maillac, sieur de Palays, et de Marguerite de Noé[560]. Elle était religieuse à Salenques le 26 novembre 1628, date du testament de sa mère.

5.9 Charlotte de MAILLAC

Fille de François Roger de Maillac, sieur de Palays, et de Marguerite de Noé, elle fut reçue (novice) le 1er juillet 1606[561] ; en 1611, Charles de Maillac, seigneur de Palays, fit une donation à sa sœur Charlotte de Maillac qui voulait devenir religieuse, ils avaient un frère Jean Paul de Maillac, chevalier (de Saint-Jean de Jérusalem)[562]

5.10 autre Gabrielle de MAILLAC. Religieuse à Castres le 26 novembre 1628, date du testament de sa mère.

V Charles de MAILLAC, seigneur de Palays, de Sarrecave.

Charles de Maillac, sieur de Palays, donna le 17 janvier 1615, quittance de la somme de 10 000 livres, pour le douaire de sa femme[563]. Il était mestre de camp en 1625[564]. Le 15 janvier 1629, il comparut avec les nobles de la vicomté de Nébouzan, devant le sénéchal, pour le ban convoqué par le Roi pour aller servir dans l'armée du Prince de Condé[565]. Le 8 avril 1650, dans le château de Palays, Charles de Maillac, seigneur de Palays, vendit à Maximilien de Méritens, sieur de Villeneuve, la portion qu'il possédait dans la place de Bethmale, droits et devoirs et possessions des villages d'Arrien, Lauriac, Vilargein, Arrout, Samortein de la vallée de Bethmale, comme coseigneur avec le Roi, pour le prix de 2 500 livres[566].

---

[557] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice de Bordes, p.71
[558] AD. Gers 3 E 6449 L'Isle-Jourdain
[559] RP. Montesquieu-Volvestre
[560] AD.HG 3 E 15346 Montesquieu-Volvestre
[561] AD.HG 3 E *6677* Noé
[562] AD.HG 3 E 16683 Noé
[563] AD. Gers I 2584 n°14349
[564] Marquis d'Aubais, *op.cit.*
[565] Maurice Vuillier, se référant à Jean Bourdette
[566] Archives Méritens, original

il fut maintenu noble le 5 juillet 1669 (infra), mourut le 26 septembre 1671 et fut inhumé le 28 dans l'église paroissiale de Montesquieu-Volvestre[567], ab intestat.

Il avait épousé, par contrat du 28 juin (alias août) 1613, au château de Bize, **Marguerite de CARDEILHAC (CARDAILLAC[568]),** dotée de 10 000 livres, fille de Jean de CARDEILHAC, seigneur de Sarlabous, et de Jeanne de CALEGE, le futur reçut 6 000 livres et la place et seigneurie de Sarrecave, de sa mère Marguerite de Noé, selon les pactes de mariage de celle-ci avec feu François de Maillac, il était assisté de ses frères Jean Paul et Jean Jacques de Maillac[569].

Jean de Cardeilhac, seigneur et baron de Sarlabous, Vize et autres places, testa le 24 décembre 1619, au château de Vize (Bize), léguant, entre autres, 3 000 livres à sa seconde fille Marguerite de Cardeilhac, mariée avec Charles de Maillac, sieur de Palays, en plus des 10 000 livres de sa dot[570].

Ils eurent :

6.1 Jean Louis de MAILLAC, qui suit.

6.2 Roger de MAILLAC.

Il fut prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Félix de Carmain (Caraman)

6.3 Alexandre de MAILLAC, chevalier de Palays. **Auteur d'un rameau établi en Lorraine par son fils Pierre Durand.**

6.4 Marie de MAILLAC.

Fille de Charles de Maillac et de Marguerite de Sarlabous, elle fut baptisée à Montesquieu-Volvestre le 10 janvier 1627, le parrain fut Raymond de Maillac, la marraine Charlotte de Maillac, religieuse[571]

Elle épousa, par contrat du 28 février 1658, étant dotée de 6 000 livres par ses parents **Jean Georges de BALUZE,** seigneur de Mauzac. Jean Georges de Baluze reconnut le 1er juillet 1659, avoir reçu 3 000 livres de son beau-père Charles de Maillac, sieur de Palays, cette somme avait été constituée à sa fille Marie de Maillac, femme du sieur de Baluze par le contrat de mariage du 28 février 1658, retenu Charles de Camps, notaire de La Bastide-Besplas[572].

Jean Georges de BALUZE avait été baptisé le 4 février 1629, à Montesquieu-Volvestre, il était fils de Charles de BALUZE et d'Hélène de COMMINGES, son parrain avait été Jean Georges (de Foix) de Rabat, baron, la marraine Marthe de

[567] RP. Montesquieu-Volvestre

[568] Cette famille qui tient son nom du lieu éponyme, orthographia son nom Cardeilhac jusqu'au 18ème siècle, au moins, puis Cardaillac.

[569] AD. Gers Vergès I 700 n°17353 ; AD.HG Reg. Ins 18

[570] AD. Gers I 2854 n°14381, Jean Brunet, notaire

[571] RP. Montesquieu-Volvestre

[572] AD. Ariège 5 E 5298 Daumazan

Pressac, baronne, femme dudit baron[573], qui était Marthe Bourguine de Malenfant de Pressac.[574]
Le 5 mai 1680, Jean Georges de Baluze, sieur de Mauzac, et Marie de Maillac, sa femme, et Jean Louis de Maillac, seigneur de Palays, réglèrent le paiement de la dot de Marie de Maillac, à savoir 3 000 livres venant de son père Charles de Maillac, 3 000 livres de sa mère Marguerite de Cardeilhac et 1 000 livres venant de son oncle Louis de Maillac, sieur d'Astien, par son testament du 20 août 1655[575].

Leur fils François Charles de Baluze épousa, par contrat du 12 mars 1683, Isabeau de Goyrans[576].

6.5 Marguerite de MAILLAC

Marguerite de Maillac mourut dès 1692, date à laquelle son fils, noble Charles de Fontaines, fils de feu Pierre, était créancier de la dot de sa mère, ainsi que son frère Jean de Fontaines[577].
Elle avait épousé, par contrat du 31 août 1660, à Marignac, dotée de 3 000 livres de son père et de 1 000 livres de son oncle Louis de Maillac, sieur d'Astien, noble **Pierre (de) FONTAINE de Marignac.** Il apparaît sous le nom de Pierre Fontaine dans plusieurs actes, leur fils Charles fut dit Charles de Fontaines en 1692, on trouvait auparavant, en 1554, noble Guillaume de Fontaine de Marignac et son frère Arnaud Guillaume[578], puis, en 1610, noble Mathieu Fontaine[579] et en 1631 noble Mathieu de Fontaine[580]. Cette famille semble différente de la famille de Fontaines qui tenait Belflou, Fendeille et Palaminy.
Leur fille Marie Fontaine fut baptisée à Marignac, le 6 février 1674, le parrain fut Jean Louis de Maillac, sieur de Palays, la marraine, Marie de Larrieule, elle mourut le 21 juillet 1676, âgée de 2 ans et 5 mois[581].

6.6 Charles de MAILLAC

Fils de Charles de Maillac et de Marguerite de Cardeilhac, il fut baptisé le 30 avril 1628, le parrain fut Charles de La Briffe, la marraine Gabrielle de Noé[582]. Son frère Jean Louis ayant été baptisé le 7 mars 1628, dans le château de Palays, probablement en urgence, Charles dut naître au moins deux ans plus tôt.

6.7 Jean de MAILLAC

---

[573] RP. Montesquieu-Volvestre
[574] Maurice Vuillier, *Les comtes de Foix,* Mars 2004, produisant la preuve.
[575] AD. Ariège 5 E 5303 Daumazan
[576] BnF Fr 32297
[577] AD.HG 3 E 20387 Le Fousseret
[578] AD.HG 3 E 17622 Rieux.++
[579] AM. T II 174
[580] AD.HG 3 E 9493 Longages.
[581] RP. Marignac AD.HG 4 E 1164
[582] RP. Montesquieu-Volvestre

Fils de Charles de Maillac, sieur de Palays, et de Marguerite de Sarlabous, il fut baptisé le 20 avril 1636, son parrain Jean Jacques de Maillac, sa marraine, Marguerite de Castéras[583]

VI Jean Louis de MAILLAC, seigneur de Sarrecave puis de Palays.
Fils de Charles de Maillac et de Marguerite de Cardeilhac, il fut baptisé le 7 mars 1628, dans le château de Palays[584]. Il fut témoin, le 7 mai 1657, au testament de Gabrielle de Pins, veuve de Jean de Sers, sieur d'Aulix[585]. Charles de Maillac, seigneur de Palays, et Jean Louis de Maillac, seigneur de Sarrecave, confessèrent, le 1er juillet 1659, être payés et pleinement satisfaits de Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, coseigneur de Daumazan, des 9 000 livres de la constitution dotale de Paule de Roquefort, femme dudit sieur de Sarrecave, fille dudit sieur de Roquefort, selon le contrat de mariage du 7 novembre 1651, retenu par Label, notaire de Pamiers[586].Le 27 août 1672, Jean Louis de Maillac, sieur de Palays, dit à son frère Alexandre de Maillac, chevalier de Palays, qu'il ne pouvait ignorer qu'il était convenu qu'il prendrait du fonds noble ce qui correspondait à sa légitime, selon la première estimation des biens nobles baillés par feu Charles de Maillac, leur père[587].
Le 21 janvier 1673, on rappela que Charles de Maillac, sieur de Palais, avait donné la moitié de ses biens à Jean Louis de Maillac de Palais, seigneur de Sarrecave, par son contrat de mariage du 7 novembre 1651, avec Paule de Roquefort, reçu Laval, notaire de Pamiers, que depuis ledit sieur de Palais donné 3 000 livres à sa fille Marguerite de Maillac, suivant son contrat de mariage du 6 août 1660, avec noble Pierre Fontaine, du lieu de Marignac, reçu Marquies, notaire de Marignac, et que Louis de Maillac, sieur d'Astien, avait donné 1 000 livres à sa nièce Marguerite de Maillac, payables après le décès de Charles de Maillac, son frère. Le sieur de Palais mourut ab intestat laissant ledit sieur de Sarrecave, M.Me Roger de Maillac de Palays, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Félix de Carmain, Alexandre de Maillac, chevalier de Palays, et Marie de Maillac, femme de Jean *Jacques* de Baluze, sieur de Mauzac, et Marguerite de Maillac, femme dudit sieur de Fontaine. Ils firent un partage, le sieur de Sarrecave choisit les biens ruraux et la métairie noble de Pondaré, il convint de partager les biens nobles de la maison de Palays, qui étaitt le 1er lot en 5 portions égales[588].
Jean Louis de Maillac, sieur de Palays, reconnut le 1er mai 1673, devoir 800 livres de prêt à noble Pierre Fontaine, du lieu de Marignac, son beau-frère ; le même jour Jean Louis de Maillac, sieur de Palays, pour payer 5 000 livres qu'il devait à M.Me Roger de Maillac, prêtre et chanoine, et à noble Pierre Fontaine et à Marguerite de Maillac, sa femme, suivant la transaction du 21 janvier dernier, vendit une métairie de 65 sétérées pour 5 075 livres[589].
Le 11 juin 1682 Jean Louis et Charles de Maillac, père et fils, habitant leur château de Palays, vendirent à noble Bertrand de Larrey, sieur de *Louboy*, habitant Blajan, la terre et seigneurie

[583] RP. Montesquieu-Volvestre
[584] RP. Montesquieu-Volvestre
[585] AD.HG 3 E 15583 Montesquieu-Volvestre
[586] AD. Ariège 5 E 5298 Daumazan
[587] AD.HG 3 E 15472 Montesquieu-Volvestre
[588] AD.HG 3 E 15472 Montesquieu-Volvestre
[589] AD.HG 3 E 15472 Montesquieu-Volvestre

de Sarrecave en Nébouzan, donnant le droit d'entrée aux Etats de Nébouzan, avec une maison noble ruinée, pour 10 024 livres 5 sols[590]. Jean Louis de Maillac, mari de Paule de Roquefort mourut le 2 octobre 1689 et fut inhumé le lendemain dans l'église de Montesquieu-Volvestre[591].

Il avait épousé, par contrat du 7 novembre 1651, **Paule de ROQUEFORT**[592]**,** fille de Jean de ROQUEFORT, seigneur de Viviès, coseigneur de Daumazan, et de Françoise d'ABAN[593].

Paule de Roquefort, femme de Jean Louis de Maillac, sieur de Palays, fit son testament le 5 octobre 1675, faisant des legs à ses filles, 2 000 livres à Marie de Maillac, 1 000 livres à Germaine de Maillac, 1 500 livres à Françon de Maillac, lorsqu'elles seraient colloquées en mariage, instituant héritier universel son fils Charles de Maillac, sieur de Sarrecave[594].

Paule de Roquefort, femme de Jean Louis de Maillac mourut à Montesquieu-Volvestre le 18 octobre 1675 et y fut inhumée deux jours après[595].

Ils eurent :

7.1 Charles de MAILLAC, qui suit

7.2 Anne Louise de MAILLAC.

Fille de Jean Louis de Maillac et de Paule de Roquefort, elle fut baptisée le 28 août 1660, son parrain fut Jean Roger de Maillac, prêtre et chanoine, la marraine, Marguerite de Maillac[596]. Louise de Maillac, fille de Jean Louis de Maillac et de Paule de Roquefort mourut le 8 avril 1675 et fut inhumée le lendemain[597].

7.3 Marie de MAILLAC

Le 21 octobre 1713, Marie de Maillac, veuve de noble Jean d'Alvepart passa une transaction devant Maumus, notaire de L'Isle-Jourdain.[598], elle fut maintenue noble à Montauban, le 29 mai 1715, avec son fils Arnaud d'Alvepart.[599]

Elle avait épousé, par contrat du 21 février 1677, noble **Jean d'ALVEPART,** fils de feus noble Jean d'ALVEPART, capitaine de la république de Venise, et de Jeanne de SUDRIA[600].

Leur fils, Arnaud d'Alvepart, fut baptisé le 13 novembre 1677 et l'extrait de baptême fut expédié le 22 avril 1715 par Baurély, curé de L'Isle-Jourdain[601].

7.4 Germaine de MAILLAC.

---

[590] AD.HG 3 E 22339 Sarremezan
[591] RP. Montesquieu-Volvestre
[592] BnF Fr 32297
[593] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* indique Françoise d'Aban, épouse de Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, Daumazan, lui-même indiqué par des actes concernant sa fille Louise.
[594] AD.HG 3 E 15473 Montesquieu-Volvestre
[595] RP. Montesquieu-Volvestre
[596] RP. Montesquieu-Volvestre
[597] RP. Montesquieu-Volvestre
[598] BnFFr 32297
[599] BnF Fr 32297
[600] BnF Fr 32297
[601] BnF 32297

Fille de Jean Louis de Maillac et de Paule de Roquefort, elle fut baptisée le 11 février 1663, le parrain fut Charles de Maillac, la marraine, Jeanne Marie de Maillac[602]

7.5 Françoise de MAILLAC.

Fille de Jean Louis de Maillac et de Paule de Roquefort, elle fut baptisée le 24 février 1665[603]. Elle vivait le 5 octobre 1675, date du testament de sa mère.

VII Charles de MAILLAC, seigneur de Palays, coseigneur de Daumazan.

Le 26 mai 1687, Charles de Maillac, seigneur de Palays, était curateur de Marguerite de Lapasse, fille de feu Jean Auguste de Lapasse et de Louise de Maillac[604] ; il fut cité le 25 avril 1694, comme donataire de son père, avec noble Jean Etienne de Pailhès, sieur de Poumaret, donataire de feu noble François Pailhès, son père[605]. Charles de Maillac, sieur de Palays, était le 16 mars 1697, procureur de Pierre Durand de Maillac, chevalier, sieur de Labarthe[606], son cousin, ce dernier le nomma son héritier universel par son testament du 19 mai 1700[607].

Charles de Maillac fit son testament le 1er septembre 1710, nommant Marie de Sers, sa femme, et leurs 5 enfants, Anne Dominique François, Laurent Victor, Jeanne Françoise, Marie et Marguerite, instituant héritier universel Anne Dominique François, son fils aîné, lui substituant Laurent Victor et à lui ses trois filles et à elles Pierre Durand de Maillac, chevalier de Palays, son cousin germain, et à lui Charles François de Baluze, son cousin germain[608].

Le 30 mai 1711, dans la maison de Charles de Maillac, seigneur de Palays et de Daumazan, Françoise de Mauléon, veuve de Jacques de Montlezun, marquis de Campagne, héritière de François de Roquefort, seigneur de Viviès, céda 550 livres à son cousin germain Charles de Maillac, seigneur de Palays et de Daumazan, son créancier[609].

Charles de Maillac fut présent, le 13 novembre 1714, à une transaction entre Honoré de Sers, prieur commandeur de Notre-Dame de Géorand, et Jean de Sers, seigneur de Mauzac, oncle et neveu[610]. Il vivait le 20 juillet 1720, date d'une quittance de sa femme (infra) et mourut dès 1733, date à laquelle Marie de Sers, veuve de Charles de Maillac, seigneur de Palays, assista sa nièce Louise de Sers, fille de Jean de Sers, seigneur de Mauzac, et de Rose de Bertrand de Molleville, avec Jean François Clément de La Barthe, chevalier, seigneur et baron de Lahage[611].

Il avait épousé, par contrat du 21 avril 1693, **Marie de SERS,** dotée de 7 000 livres, fille de feu François de SERS, sieur de Mauzac, et de feue Marie d'ABOLIN, cette dernière morte ab intestat[612]. Marie de Sers, femme de Charles de Maillac, seigneur de Palays et de Daumazan, donna le 27 juillet 1720, une quittance de la somme de 891 livres que le sieur Jean Louis

[602] RP. Montesquieu-Volvestre
[603] RP. Montesquieu-Volvestre
[604] AD.HG 3 E 36359 Monbrun
[605] AD.HG 3 E 15479 Montesquieu-Volvestre
[606] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Vovestre
[607] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre
[608] AD.HG 3 E 15485 Montesquieu-Volvestre
[609] AD.HG 3 E 15486 Montesquieu-Volvestre
[610] AD.HG 3 E 15487 Montesquieu-Volvestre
[611] AD.HG 3 E 4032 Toulouse, Jacques Fontes, notaire
[612] AD.HG 3 E 15479 Monesquieu-Volvestre

Lafaille devait à Louise d'Arguil, femme de Jean de Sers, seigneur de Saint-Machens[613]. Elle mourut le 4 février 1753, âgée de 80 ans[614].
Ils eurent :

8.1 Anne Dominique François de MAILLAC
Fils de Charles de Maillac et de Marie de Sers, il fut baptisé à Montesquieu-Volvestre le 2 novembre 1700[615]. Il fut présent, le 8 août 1742, au contrat de mariage, à Montesquieu, d'Alexandre de Huleau, conseiller au parlement de Toulouse, et de Suzanne de Sers de Mauzac, fille de Jean de Sers, seigneur de Mauzac, et de Rose de Bertrand de Molleville[616].

8.2 Laurent Victor de MAILLAC
Laurent Victor de Maillac assista, le 25 juin 1764, sa nièce Josèphe Suzanne de Bazon, fille de Joseph de Bazon, seigneur et baron de Montberaud, La Bernède, et d'Elisabeth de Cotis de Bonnes, avec Stanislas Bernard Pierre d'Ustou, chevalier d'Ustou[617].

8.3 Jeanne Françoise de MAILLAC

8.4 Marie de MAILLAC

8.5 Marguerite de MAILLAC

Rameau établi en Lorraine

L'établissement en Lorraine fut réalisé par Pierre Durand de Maillac, chevalier de Palays, fils d'Alexandre de Maillac, chevalier de Palays, et de Françoise de Saint-Jean. Il fut connu sous le prénom de Pierre Durand jusqu'en 1702 au moins, puis à partir de 1713 comme Pierre, son acte de baptême porte le prénom Durand, effacé, remplacé au dessus par Pierre (son parrain fut Durand de Belloc), Pierre Durand de Maillac, chevalier de Palays, était lieutenant de dragons, Pierre de Maillac, chevalier de Palays, était capitaine de dragons en 1724.
Il était très proche de Charles de Maillac, seigneur de Palays, son cousin-germain, car ils s'instituèrent mutuellement héritiers universels.

VI Alexandre de Maillac, chevalier de Palays.
Son père, Charles de Maillac, lui fit une donation le 2 juin 1662 ; il fut maintenu noble le 5 juillet 1669, avec son père et son frère Jean Louis de Maillac, témoin Charles de Maillac, sieur de Palays[618].

---

[613] AD.HG 3 E 15490 Montesquieu-Volvestre.
[614] Maurice Vuillier se référant à AD.HG Montesquieu-Volvestre
[615] RP. Montesquieu-Volvestre, le texte concernant les parrain et marraine est manquant en partie, parrain messire…de Roquefort, seigneur de V…, marraine Louise de ….
[616] AD.HG 3 E 15502 Montesquieu-Volvestre
[617] AD.HG 3 E 16089 Cazères
[618] Marquis d'Aubais, *op.cit. ;* BnF Fr 32298, sur preuves depuis 1540

Alexandre de Maillac, chevalier de Palays, habitant Montesquieu, fut cité le 28 avril 1673, avec son frère aîné, Jean Louis de Maillac, sieur de Palays[619]. Le 24 mai 1674, François Gaston de Foix, comte de Foix et de Rabat, marquis de Fornex, vicomte de Massat, fit un échange avec Alexandre de Maillac, chevalier de Palays, la métairie de Las Clares de 75 sétérées contre la métairie de Gamarre au consulat de Touars, il reçut en plus 700 livres[620]. Le 6 mars 1679, Alexandre de Maillac requit François Gaston de Foix de reprendre les métairies de Mazères et de *Goualie* et de lui rendre la coseigneurie de Touars et la métairie de Gamarre[621].

Le 3 septembre 1685, Alexandre de Mailhac, chevalier de Palays, fit son testament donnant l'usufruit de ses biens à Françoise de Saint-Jean, son épouse, léguant à sa fille .Philiberte de Maillac, ce qu'il lui avait donné par son contrat de mariage, et 700 livres à sa 2ème fille Marie de Mailhac, qui lui seront payées quand elle se mariera et instituant héritier universel son fils Pierre Durand de Mailhac, lui substituant ses filles[622].

Il mourut le 16 juillet 1694, à Montesquieu-Volvestre, et y fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale[623].

Il avait épousé **Françoise de SAINT-JEAN,** très probablement fille de Jean Jacques de Saint-Jean, chevalier de Pointis, sieur du Maine, et de Gabrielle d'Agut (épousée par contrat du 12 mars 1624), en effet ceux-ci eurent une fille Françoise, et Pierre Durand de Maillac, fils d'Alexandre de Maillac et de Françoise de Saint-Jean, testa le 19 mai 1700, léguant, entre autres son cheval noir, qu'il montait, avec son harnais, et tous ses habits, à son cousin Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine (testament infra), ce dernier fils de Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine, et de Gabrielle d'Agut[624].

Françoise de Saint-Jean, épouse d'Alexandre de Maillac, chevalier de Palays, testa le 8 juillet 1687, demandant son inhumation dans l'église paroissiale de Montesquieu, au tombeau des parents de son mari, léguant 500 livres à Pierre Durand de Maillac, disant que sa fille Philiberte de Maillac avait été mariée, instituant héritière universelle sa fille Marie de Maillac[625]. Elle fut inhumée le 2 octobre 1687, en l'église paroissiale de Montesquieu-Volvestre, en présence de Jean Pierre Baron, son beau-fils[626].

Ils eurent :

7.1 Pierre Durand de MAILLAC, qui suit.

7.2 Philiberte de MAILLAC.

Fille d'Alexandre de MAILLAC, chevalier de Palays, et de Françoise de SAINT-JEAN, dotée de 700 livres, elle épousa (en premières noces) par contrat du 20 novembre 1684, le sieur **Jean Pierre BARON,** fils du sieur Bernard BARON, bourgeois de Montesquieu, et de Jeanne de MOUCHAUX, le futur reçut la moitié des

[619] AD.HG 3 E 15472 Montesquieu-Volvestre
[620] AD.HG 3 15473 Montesquieu-Volvestre
[621] AD.HG 3 E 15474 Montesquieu-Volvestre
[622] AD.HG 3 E 15476 Montesquieu-Volvestre
[623] RP. Montesquieu-Volvestre
[624] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Jean de Pontis,* produisant les preuves.
[625] AD.HG 3 E 15482 Montesquieu-Volvestre
[626] RP. Montesquieu-Volvestre

biens de ses parents[627]. Leur mariage fut célébré le 6 décembre 1684, en l'église paroissiale de Montesquieu-Volvestre[628].
Leur fils Jean Louis Baron fut baptisé à Montesquieu-Volvestre le 27 août 1688, le parrain fut Jean de Sers, seigneur de Saint-Machens, la marraine Jeanne de Bertier[629].
Jean Pierre Baron, mari de Philiberte de Maillac mourut le 22 juillet 1690 et fut inhumé dans le cimetière de Montesquieu-Volvestre[630].
Le 15 décembre 1696, Philiberte de Maillac, veuve du sieur Jean Pierre Baron, bourgeois de Montesquieu, fut citée avec son fils Jean Louis Baron donataire de feu Bernard Baron et Jeanne de *Moncha,* ses aïeux paternels[631].
Le 12 janvier 1702, Philiberte de Maillac, veuve du sieur Jean Pierre Baron, de Montesquieu-Volvestre, résidant à Gensac, donna à Jeanne du Bourg, épouse de Jean Jacques de Sers, écuyer, seigneur de Gensac, tous ses biens donnés dans son contrat de mariage par feu Alexandre de Mailhac, sieur de Palays à Françoise de Saint-Jean, sa femme[632].
Elle avait épousé en secondes noces **N…DELSOL.**
Leur fille, Françoise Delsol, épousa par contrat du 3 août 1730, dans la maison de sa mère, dotée de 300 livres, Jacques Sanson, marchand d'huile, natif d'Albignac, au diocèse de *Pons*, habitant Montesquieu depuis 15 ans, fils de feu Guillaume Sanson et de Marguerite Roubichon[633].

7.3 Marguerite de MAILLAC.

Fille d'Alexandre de Maillac et de Françoise de Saint-Jean, elle fut baptisée le 21 octobre 1665, le parrain fut le sieur François du Bourg, sieur de La Loubère, la marraine, Marguerite de Cardeilhac[634].

7.4 Marie de MAILLAC.

Fille d'Alexandre de Maillac et de Françoise de Saint-Jean, elle fut baptisée le 19 avril 1667, le parrain fut Roger de Maillac, prêtre et chanoine de Saint-Félix, la marraine Marguerite de Saint-Jean[635].
Le 27 avril 1704, au monastère de Fontevrault, Marie de Maillac, novice dans ce monastère reçut de son cousin Charles de Maillac, seigneur de Palays, 1 060 livres, comme aimable prêt pour prendre le voile, pareille somme lui étant due par Pierre Durand de Maillac de Palays, son frère[636].

7.5 Ignace de MAILLAC

[627] AD.HG 3 E 15476 Montesquieu-Volvestre
[628] RP. Montesquieu-Volvestre
[629] RP. Montesquieu-Volvestre
[630] RP. Montesquieu-Volvestre
[631] AD.HG 3 E 15479 Montesquieu-Volvestre
[632] AD.HG 3 E 9429 Cazères
[633] AD.HG 3 E 15497 Montesquieu-Volvestre
[634] RP. Montesquieu-Volvestre
[635] RP. Montesquieu-Volvestre
[636] AD.HG 3 E 15483 Montesquieu-Volvestre

Ignace de Maillac fils d'Alexandre de Maillac et de Françoise de Saint-Jean, fut inhumé à Montesquieu-Volvestre le 12(ou 22) septembre 1675[637].

VII Pierre Durand de MAILLAC, chevalier de Palays, seigneur de Labarthe, puis seigneur de Bellefontaine en Lorraine.

Pierre de Maillac, fils d'Alexandre de Maillac, et de Françoise de Saint-Jean, fut baptisé le 7 septembre 1668, le parrain fut le sieur Durand de Belloc, la marraine Marie de *Bache*[638] (sur l'acte le prénom de Durand a été barré et remplacé au-dessus par Pierre.)

Pierre Durand de Maillac, chevalier de Palays, sieur de Labarthe, cornette dans le régiment de Poitiers, nomma procureur, le 16 mars 1680, Charles de Maillac, sieur de Palays[639].

Pierre Durand de Mailhac, chevalier de Palays, testa le 19 mai 1700, léguant la métairie de Mengard à sa sœur Philiberte de Mailhac, léguant 1 500 livres à son autre sœur Marie de Mailhac, religieuse novice au couvent de la Grâce, léguant son cheval noir et tous ses habits à son cousin Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine, instituant héritier universel Charles de Mailhac, sieur de Palays, son cousin, voulant qu'après le décès de ce dernier ses biens reviennent au fils de ce dernier Anne Dominique François de Maillac, substituant à ce dernier son frère[640], puis le 8 février 1702, Pierre Durand de Maillac, chevalier de Palays, lieutenant de dragons au régiment de Poitiers, étant sur le point de partir, donna tous ses biens à Charles de Maillac, sieur de Palays, son cousin-germain, habitant Montesquieu[641].

Le 12 juillet 1713 Joseph de Sers, seigneur de Castéras et de Gensac reconnut devoir 900 livres à Pierre de Maillac, chevalier de Palais, habitant Montesquieu, pour des arrérages d'intérêts sur une somme de 2 000 livres indiquée par Jean de Sers, seigneur de Saint-Machens puis le 8 août 1713 Pierre de Maillac, chevalier de Palays, habitant Montesquieu, vendit sa métairie dite du Mazère à Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, pour 1 000 livres[642].

Le 9 mars 1724, dans la maison de Charles de Maillac, seigneur de Palais, coseigneur de Daumazan, Pierre de Maillac, chevalier de Palays, capitaine de dragons, seigneur de Bellefontaine, en Lorraine, reçut du sieur Jean Dumas de Marvielle, seigneur et habitant de Castéras, 3 836 livres, dont 2 900 livres dues par Joseph de Sers, seigneur de Gensac[643].

Le 9 octobre 1737 Pierre de Maillac de Palays, chevalier, capitaine de dragons, seigneur de Bellefontaine en Lorraine, faisant son domicile à Bellefontaine, nomma procureur Anne Dominique François de Maillac, seigneur de Palays, coseigneur de Daumazan, son neveu.[644]

Il avait épousé le 9 août 1709 **Marie Elisabeth de MONT,** veuve de Jean Baptiste de VIEMONT, avocat en la cour de Lorraine[645].

Ils eurent :

8.1 Marie Claire de MAILLLAC, née en 1710.

---

[637] RP. Montesquieu-Volvestre
[638] RP. Montesquieu-Volvestre
[639] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre
[640] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre
[641] AD.HG 3 E 15483 Montesquieu-Volvestre
[642] AD.HG 3 E 15486 Montesquieu-Volvestre
[643] AD.HG 3 E 15494 Montesquieu-Volvestre
[644] AD.HG 3 E 15500 Montesquieu-Volvestre
[645] Maurice Vuillier, nommant leurs enfants et le mari d'Anne Catherine Antoinette.

8.2 Marie Elisabeth de MAILLAC, née en 1714

8.3 Charles de MAILLAC, qui continua la lignée.

8.4 Anne Catherine Antoinette de MAILLAC.
Elle épousa, en 1753, **Albert Jacinte de MOUTIERS.**

8.5 Anne Louise de MAILLAC, née en 1720

8.6 Pierre Jean Armand de MAILLAC, né en 1725.

Douillac, révision le 4 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

Famille de MANAS

I Seigneurs d'Avezan **p.110**

II Seigneurs d'Homps **p.116**

III Seigneurs de Durfort, Montbardon **p.122**

IV Seconde branche des seigneurs de Durfort, Montbardon **p.126**

V Seigneurs de Clermont, Cassemartin **p.130**

VI Seigneurs de Lahas **p.134**

VII Rameaux isolés **p.142**

VIII Personnes isolées **p.145**

Carte **p.150**

La généalogie des branches des seigneurs d'Avezan, des seigneurs de Durfort et de Montbardon, des seigneurs de Clermont et de Cassemartin, ainsi que de fragments de généalogie d'autres branches (ou famille) a été écrite par André Navelle[646], ce document complète ces généalogies et établit celles d'autres branches grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier[647] et d'autres sources, notamment un document de C. Barrière-Flavy pour la branche des seigneurs de Clermont et de Cassemartin[648].
Cette famille tenait son nom du lieu de Manas à deux lieues de Miélan, en Armagnac (actuellement Manas-Bastanous, Gers), elle portait : « de gueules à la croix d'or » alias « écartelé d'or et de gueules[649]. »

I
Seigneurs d'Avezan[650]

I Raymond Sanche de MANAS, chevalier, châtelain d'Avezan (Gers, à 15 km au sud-ouest de Beaumont-de-Lomagne, Tarn-et-Garonne) en 1237.
Il avait épousé, avant le 17 janvier 1242, **Jeanne d'ARMAGNAC.**
Ils eurent :

2.1 Sanche Garcie de MANAS

II Sanche Garcie de MANAS, chevalier en 1294.
En 1290, Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albi, Sanche Garcie de Manas et Bertrand de Faudoas, chevalier, prononcèrent une sentence arbitrale entre Odon de Montaut, chevalier, seigneur de Gramont, et Galin, et d'autres, d'une part, et Guillaume Arnaud des Francs, d'autre, concernant des maisons et bâtiments à Castelnau d'Arbieu[651] , puis, en 1293, Sanche Garcie de Manas et Bertrand de Faudoas, furent témoins d'une transaction entre Odon de Montaut, chevalier, seigneur de Gramont, et Guillaume Arnaud des Francs[652].
Il avait épousé **Isabelle de *BUSAY*** (probablement **BUZET ou BOUZET)**
Ils eurent :

3. Géraud de MANAS

---

[646] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, pp.25-33 ; se référant à l'Armorial de la noblesse de France, pour la branche des seigneurs d'Avezan, précisant que la généalogie figurant dans cet armorial n'était pas entièrement compatible avec les références d'archives (qu'il produit)
[647] Cet auteur indique, sans preuve, les ascendants de personnes alliées, nous le mentionnons avec les mots « dit ou dite, sans preuve, fils ou fille de(ou un autre lien de parenté) », ou une phrase équivalente.
[648] C. Barrière-Flavy, *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1921, La seigneurie et les seigneurs de Clermont-Cogotois (aujourd'hui Clermont-Savès), pp.89-94 et 195-198 ; référencé CBF dans le texte qui suit
[649] Roger Bourse/Isidore Dufis, *Armorial de la Gascogne gersoise*
[650] Les données qui ne sont pas référencées proviennent d'André Navelle, *op.cit.* VII.
[651] AD. Gers Vergès I sup 407
[652] AD. Gers Vergès I 1292

A la même époque vivait Sanx ou Saux de MANAS, seigneur d'Avezan, qui testa le 3 septembre 1324, auteur d'un rameau dont, selon C. Barrière-Flavy, serait issu celui des seigneurs de Clermont et de Cassemartin (hypothèse non étayée), nous mentionnerons ce rameau à la fin de cette branche.
A la même époque vivait également Sanche Garcie de MANAS, capitoul en 1329 et 1334, époux de Ricarde en 1322.

III Géraud de MANAS, seigneur d'Avezan. Capitoul en 1331.
Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1317, **Marguerite de VOISINS.**
Ils eurent :

4.1 Bernard Sanche de MANAS

4.2 Jeanne de MANAS

4.3 Catherine de MANAS

IV Bernard Sanche de MANAS, seigneur d'Avezan.
Il avait épousé **Madeleine de *MORRENTANG* (MARESTAING)**
Ils eurent :

5.1 Jean I de MANAS, qui suit

5.2 Catherine de MANAS
Elle épousa noble **Pierre de *CAPO,*** de Perpignan.

V Jean I de MANAS, seigneur d'Avezan
Il mourut avant sa femme.
Il avait épousé **Mabile de GOT (GOTH)**, fille de Gaillard II de GOT (GOTH), seigneur de Rouillac, et de Guiscarde de LESPINASSE, elle testa le 13 septembre 1384, laissant son fils Garsias de MANAS, son héritier universel[653].
Ils eurent :

6.1 Sanche Garcie de MANAS, qui suit

6.2 Garsias de MANAS d'Avezan.
Selon Barrière-Flavy[654] il est celui qui épousa Paysete de Giera (Gères), et testa le 8 juillet 1400 à Avezan, faisant un legs particulier de 500 florins à son fils Bertrand de Manas, disant avoir reçu de Paysete de Giera, sa femme, en dot 1 500 florins, il lui lègua 50 florins et elle restera maîtresse et usufruitière de ses biens, léguant 80 florins à sa fille Héliette de Manas, (déchiré), faisant un legs à Charles de Manas, son fils

[653] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France,* t.II, p.176
[654] CBF, *op.cit.,* pp.89, 90, qui dit que Jean de Manas mourut avant sa femme Mabile de Got

premier, à Jean de Manas, son fils, à Bertrand de Manas, son fils, les substituant les uns aux autres, nommant exécuteurs testamentaires Garcie de Manas, chevalier, Pierre de Giera (Gères), seigneur de la Mothe de Grene, et Bertrand de Galard,, coseigneur de Lisle[655].
Il avait épousé **Paysete de GERES,** dotée de 1 500 florins.
Ils eurent :

A, B, C) Charles, Jean et Bertrand de MANAS

D) Héliette de MANAS

VI Sanche Garcie de MANAS
Le 6 janvier 1391, Jean, comte d'Armagnac, ratifia les privilèges de noblesse de Lomagne, à la réquisition de Raymond de Got, seigneur de Rouillac, Sans Garcie de Manas, et d'autres[656].
Sanche Garcie de Manas testa le 3 mai 1417.
Il avait épousé, par contrat en 1407, **Mambilie du BOUZET,** fille de Barrau du BOUZET, chevalier, seigneur du Castéra-Bouzet, et de Brême ou Brune de PREISSAC[657].
Ils eurent :

7.1 Jean II de MANAS

7.2 Bertrande de MANAS
Elle testa le 10 février 1465
Elle avait épousé fin 1415 **Jean de GALARD,** baron de Brassac, chambellan de Louis XI[658], fils de Guillaume III de GALARD, seigneur de Brassac, du Bugat, et d'Esclarmonde de ROVIGNAN, sa seconde épouse, d'où postérité[659].

7.3 probablement Gassion (Garcie) de MANAS.
Vers 1420 Ayssin du Bouzet, fils de Barrau et de Brune de Preissac, fit un legs à son neveu Gassion de Manas[660].

VII Jean II de MANAS, chevalier, seigneur d'Avezan, Montgaillard (à 11 km au nord-ouest de Beaumont-de-Lomagne, Tarn-et-Garonne), Mansonville (à 10 km au nord de Montgaillard)
Il fut cité le 8 octobre 1459, avec son fils Antoine, ayant un différend avec la famille d'Ornezan, au sujet d'un hommage au lieu de Bellegarde, et laissa 4 enfants de son mariage[661].

---

[655] AD. Gers I 2219 n°12518
[656] Noulens, *Maison de Galard*
[657] André Navelle, *op.cit.,* II, p.274, se référant à E 407 il i indique également le testament de Sanche Garcie de Manas
[658] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.28, 29, qui indique également le testament de Bertrande, se référant Noulens, *Maison de Galard*
[659] André Navelle, *op.cit.,* V, p.15
[660] Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, p.16

Il avait épousé, en 1424, **Annette de MONTLEZUN.**
Ils eurent (4 enfants dont) :

8.1 Antoine I de MANAS, qui suit.

8.2 Jean de MANAS
Il avait épousé, le 15 octobre 1458, **Jeanne d'ABZAC,** fille de Bertrand d'ABZAC, chevalier, seigneur de Montastruc, Bellegarde, Domme-Vieille, et de Jeanne de BEYNAC[662].

VIII Antoine I de MANAS, seigneur d'Avezan, coseigneur de Mansonville.
En 1495, le baile de Mansonville fit une protestation au nom d'Antoine de Manas, seigneur d'Avezan, coseigneur de Mansonville, contre Jean de Grossolles, seigneur de Flamarens qui avait fait saisir des porcs trouvés dans ses près[663].
Antoine de Manas, seigneur d'Avezan, testa le 29 janvier 1496 et mourut avant le 19 septembre 1504, date à laquelle un acte mentionna que du mariage de feu Antoine de Manas, seigneur d'Avezan et de Jacquette de Bascos, fille de feu Jean de Bascos, seigneur de Bascos, étaient nés Jean, Antoine, Amans et Agnès de Manas. Antoine fit héritier Amans de Manas et fit un legs à Agnès, cette dernière étant décédée sans testament, son héritière fut sa mère Jacquette de Bascos, maintenant épouse de Jacques de Bascos dit de Bourbon, elle donna ses droits à l'héritage à son fils Antoine[664].
Il avait épousé **Jacquette (alias Juanita) de BASCOS,** fille de Jean de BASCOS, seigneur de Bascos.
Jacquette de BASCOS épousa en secondes noces Jacques de BOURBON dit de BASCOS, seigneur de Bascos (en usufruit)
Ils eurent :

9.1 Jean de MANAS, qui suit.

9.2 Antoine II de MANAS
Il avait épousé **Françoise de FAUDOAS**
Ils eurent :

A)Raymond de MANAS

B)Jean de MANAS

9.3 Jacques de MANAS, religieux en 1522.

---

[661] Noulens, *Maison de Galard*, p.334, indique également le mariage avec Annette de Montlezun en 1424 ; Archives du château de Saint-Blancard,
[662] Michel Smaniotto, *Féodales,* Famille d'Abzac, inédit.
[663] AD. Gers E 167
[664] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.29, produisant AD.HG 3 E 710, Bayle, notaire (acte du 19 septembre 1504)

9.4 Amans de MANAS

9.5 François de MANAS, seigneur de Homps, peut-être auteur de la branche des seigneurs de Homps

9.6 Manaud de MANAUD

Il fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ; le 5 janvier 1527, étant chanoine de Saint-Vivien de Saintes, frère de Jean de Manas, seigneur d'Avezan, il était en procès contre Pierre de Balsac, seigneur d'Entraygues, au sujet de la place de Dunes[665].

9.7 Agnès de MANAS.

9.8 François de MANAS. Posthume

IX Jean de MANAS, seigneur d'Avezan, coseigneur de Mansonville.

Le 4 janvier 1502, Jean Rossel, écuyer, habitant Mansonville, rendit hommage à Jean de Manas, seigneur d'Avezan, touchant ledit Mansonville pour la Coste de Cenac[666]. Le 19 février 1509, Jean de Manas fit une transaction avec Jean de Grossolles, seigneur de Flamarens.[667]

Jean de Manas, seigneur d'Avezan, était en procès, le 5 août 1518, contre Jacques de Bascos dit de Bourbon, écuyer, seigneur de Bascos. Jean de Manas, fils de Jacquette de Bascos, devait hériter de tous les biens de ses parents y compris la seigneurie de Bascos en laquelle Jacquette avait été (instituée) Jacquette de Bascos avait épousé en secondes noces Jacques de Bourbon et avant de mourir elle lui donna l'usufruit de Bascos à charge de porter les noms et armes de Bascos, d'autre part Jacquette avait donné ses biens à sa sœur Clairette de Bascos. Le Sénéchal réintégra Jacques de Bourbon en l'usufruit des biens contestés réservant seulement la légitime à Jean de Manas. L'appel fut rejeté, le procès renvoyé au Sénéchal[668].

Jeanne de Montlezun, en adjudication d'un décret, était le 16 avril 1522, en procès contre Jean de Manas, écuyer, frères Jacques et Manaud de Manas, Marguerite de *Vinona* étaient opposants. Il fut arrêté que Jeanne de Montlezun jouirait du château et de la place d'Avezan jusqu'au paiement de 3 000 livres dues par Jean de Manas, Jean de Manas fut condamné à payer 500 livres de dommages et intérêts à Jeanne de Montlezun[669] puis, le 30 juillet 1524, Jean de Manas, seigneur d'Avezan, était en procès contre Jeanne de Montlezun, Jacques de Bourbon dit Bascos et le procureur général, il fut élargi jusqu'à la fête des Rois[670].

Le 20 juin 1528, Marguerite de *Vinont* ou *Vinone* était en procès contre Jean de Manas, seigneur d'Avezan, coseigneur de Mansonville, et frère Arnaud de Manas, religieux, frères. Par provision Marguerite aura 150 livres par an et l'habitation dans la place et seigneurie de

---

[665] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 29, produisant AD.HG B 21
[666] AD. Gers I 2220 n°10611, Rigail, notaire
[667] Martial Gaillard, notaire de Lectoure
[668] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.29 produisant AD.HG B 2021
[669] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.29, produisant AD.HG B 19
[670] André Navelle, *op.cit., VII, p.24 produisant B Tournelle 2*

Mansonville[671]. Antoine de Monestier fut cité le 28 août 1538, dans un décret contre Jean de Manas, seigneur d'Avezan[672]. C'est la dernière fois que Jean de Mans, seigneur d'Avezan, fut cité.
Selon André Navelle se référant à Barrière Flavy la lignée s'éteignit dans la maison de Montlezun, Jean de Manas, seigneur d'Avezan s'étant marié par contrat en 1496 **à une épouse non connue.**
La grand-mère paternelle de Jean de Manas dernier seigneur connu d'Avezan était Anne de Montlezun, dont on ne connaît pas l'ascendance.
Le 6 juillet 1555, il y eut un règlement de droits entre Jeanne de Montlezun, fille et héritière de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel, et Jeanne de Verduzan, mère et tutrice de Joseph de Montlezun[673].
Jeanne de Montlezun (sœur de Jeanne de Montlezun, dame de Saint-Michel) avec son époux Me Pierre Carrière, du lieu d'Avezan, était en procès, en 1556, avec noble Jean Desplots, seigneur de Farat, tuteur des héritiers de feu Jean de Montlezun, seigneur de Limport[674].
En 1564, il y avait un procès entre Jeanne de Montlezun, dame de Saint-Michel, d'une part, et Joseph de Montlezun fils et héritier de feu Jean de Montlezun, seigneur de Limport[675], le 4 septembre de la même année la place d'Avezan fut adjugée à Odet de Foix, comme tenant lieu des roi et reine de Navarre, à la charge de payer 3 500 livres à Joseph et Anne de Montlezun[676].
On constate donc que la place et seigneurie d'Avezan fut tenue à cette époque par la branche des seigneurs de Limport et de Saint-Michel de la famille de Montlezun, non rattachée. Ceci venant peut-être du mariage de Jean II de Manas, seigneur d'Avezan, avec Annette de Montlezun, que l'on peut supposer de la branche des seigneurs de Limport et de Saint-Michel

Rameau issu de Sanx de Manas, seigneur d'Avezan

Sanx ou Saux de MANAS, seigneur d'Avezan.
Veuf d'**Esclarmonde de *GOALAR* (GALARD)**, il testa le 3 septembre 1324, nommant ses huit enfants dont les prénoms ou la qualification change selon la source:

Gaillarde de MANAS, mariée avec **Bertrand de LA. MOTHE**

Seguine, Ermengarde, Condor, Gérald Arsin et Ramon de MANAS

Ramon Sans de MANAS, héritier universel[677].

[671] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 29, produisant AD.HG B 21
[672] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.29, produisant AD.HG B 31
[673] AD. HG B 48
[674] AD. Gers B 6
[675] AD. Gers B 13
[676] AD. Gersd B 13
[677] CBF, *op.cit.,* p.89, pour ces huit enfants.

Il est peut-être Raymond Sans de Manas qui fut présent, le 10 novembre 1328, au contrat de mariage d'Odon de Montaut, seigneur d'Homps, avec Simone de Preissac[678].

Ou[679]

Gaillarde de MANAS, mariée avec **Bernard de LA MOTHE**

Amore, Assate, Seguine, ses filles, Pey Johan de MANAS

Gérald de MANAS, son fils

Héritier universel Arsieu de MANAS, son fils

Raymond Sancie de MANAS.

Saux de Manas pourrait être confondu avec Rubey de Manas, damoiseau, seigneur du château d'Avezan, qui mourut avant le 15 décembre 1334, date à laquelle sa fille Ermengarde épousa *Hugo de Potio* (Hugues du Puy ?), fils de Bernard de *Potio,* seigneur du château d'Endoufielle.[680].
Seguine de Mans, fille de Saux, pourrait être celle qui épousa par contrat du 10 février 1539, à Avezan, Raymond Arnaud de Bordes, damoiseau, seigneur de *Vulpebon,* l'acte nomme Garcie de Manas, décédé[681].

II
Seigneurs d'Homps

Cette branche est peut-être issue de François de Manas, seigneur d'Homps, fils d'Antoine de Manas, seigneur d'Avezan, et de Jacquette de Bascos.

IX François de MANAS, seigneur d'Homps (Gers, à 9 km au sud-est d'Avezan), de Tilhac
François de Manas, écuyer, seigneur d'Homps et de Tilhac, était en procès, le 5 mai 1539, contre le roi et la reine de Navarre, et Jean de Manas, écuyer, seigneur d'Avezan. Vu le testament d'Antoine de Manas, aïeul ou père de François et de Jean de Manas, les biens d'Antoine de Manas devaient revenir à François, étant donnée l'ingratitude de Jean envers son père et ses malversations. Jean avait eu donation des biens de son père par son contrat de mariage, en 1496, et aussi l'héritage par testament, Jean de Manas aurait commis un meurtre. L'appel de François de Manas ne fut pas reçu, il fut condamné aux dépens[682].

---

[678] Noulens, *Maison de Galard*
[679] AD. Gers Vergès I 2218 n°12517
[680] AD. Gers Vergès I 22118 n°12524
[681] AD. Gers Vergès I 553
[682] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.29, produisant AD.HG B 2025

François de Manas, seigneur d'Homps pourrait être le père de :

X Jean de MANAS, seigneur d'Homps
Il était en procès, en 1556, contre Bernard de Preissac, seigneur de Preignan[683], le 10 septembre de cette année, il fut un des médiateurs entre Jean de Montlezun, seigneur de Ligardes, et Hélène de Troncens, sa femme, et Bernard de Montlezun, seigneur de Mérens, et Claire de Troncens, sa femme, sœur d'Hélène[684].
Il testa 24 mars 1571, nommant Hélène de Voisins, sa femme, Gabriel de Manas, chevalier de Malte, et Bernard de Manas, deux de ses fils[685] et mourut avant le 6 septembre 1592, date du contrat de mariage de sa fille Anne avec Bertrand de Roquefort.
Il avait épousé, par contrat du 29 juillet 1537, **Hélène de VOISINS**[686], fille de Jean de VOISINS, seigneur de La Cassagne (à 4 km de Lectoure, Gers), coseigneur de Saint-Avit, et de Marguerite de TIURAS[687].
Jean de Voisins, seigneur de La Cassagne et coseigneur de Saint-Avit, testa le 10 juillet 1569, faisant un legs de 500 livres à Jean de Manas, écuyer, sieur d'Homps, et à Hélène de Voisins, sa sœur, et un legs de 500 livres à Jeanne de Manas, fille de ces derniers, faisant des legs de 100 livres à chacune de ses nièces Marguerite, Louise, Anne et Catherine de Manas, filles de Jean de Manas et d'Hélène de Voisins[688]. Hélène de Voisins, femme du seigneur de Manas donna, le 5 février 1579, quittance de tous ses droits à Bertrand de Voisins[689]
Ils eurent :

11.1 Jean Jacques de MANAS, seigneur d'Homps
Jean Jacques de Manas, seigneur d'Homps, fut présent le 29 juillet 1581, au contrat de mariage de Bertrand de Voisins, seigneur de La Cassagne, et de Françoise d'Esparbès[690]. Anne de Mauléon reconnut, le 12 janvier 1590, au château d'Homps, dans la vicomté de Lomagne, devoir une maison bâtie, à Jean Jacques de Manas et à Paul de Sariac, seigneurs du lieu de Homps[691].
Le 17 novembre 1597, Jean Jacques de Manas et Cécile de Luppé, seigneur et dame d'Homps, baillèrent en échange à Catherine de Manas, veuve de Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas, etc.[692]
Il avait épousé **Cécile de LUPPE** qui pourrait être **Suzanne de LUPPE** (nommée par le chevalier de Courcelles comme épouse du seigneur de Manas), qui serait fille de Jean III de LUPPE, seigneur de Maravat, et de Marguerite de Morlhon, sa première épouse.

---

683 AD. Gers B 6
684 AD. Gers Vergès I sup 400 n°13472
685 BnF Fr 32297
686 AD. Lot-et-Garonne 25 J
687 Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Voisins,* Novembre 2009, produisant la preuve.
688 AD. Lot-et-Garonne I Mi 981
689 AD. Lot-et-Garonne 25 J
690 AD. Gers Vergès I 1296 n°7972
691 AD. Gers 3 E 8821 Monfort
692 Philippe Tamizey de Larroque, *Revue de Gascogne,* 1869, Quelques renseignements nouveaux sur du Bartas, p.223

11.2 Bertrand de MANAS, seigneur de Nève, de la maison d'Homps.
Le 11 août 1589, il reçut 826 livres de Marguerite de Manas et de son fils Barthélemy d'Orbessan, seigneur de Lherm, en présence de Jean Jacques de Manas, seigneur d'Homps[693]
Il avait épousé, par contrat du 1er novembre 1589, **Catherine de PINEMONT,** Catherine de Pinemont épousa en secondes noces, par contrat du 10 février 1610, Jean Georges de Castelbajac, seigneur de La Fos, dit sans preuve fils de Bernard de Castelbajac seigneur de Bivès , et de Marguerite de Sédillac (Sérillac), d'où postérité[694].

11.3 Gabriel de MANAS, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

11.4 Bernard de MANAS, qui suit.

11.5 Catherine de MANAS.
Veuve de Guillaume de Salluste, elle fut présente, le 12 février 1608, au contrat de mariage de Jean Charles de/du Frère, sieur d'Anduran avec Anne du Faur, Géraud de Manas, sieur de Pinemont fut également présent[695]. Elle arrenta un moulin à vent le 28 mai 1613[696].
Elle avait épousé, en 1570, le poète **Guillaume de SALLUSTE,** seigneur du Bartas, fils de François SALUSTE, sieur du Bartas, marchand à Monfort, et de Bertrande de BROQUEVILLE[697].
Guillaume du Bartas, né en 1544, à Monfort, après des études de droit à Toulouse participa aux Jeux floraux et remporta la Violette, en 1565. Fidèle de la cour de Navarre il était écuyer tranchant d'Henri de Navarre en 1576, puis devint gentilhomme ordinaire du Roi et en 1587, accompagné d'Henri de Sponde, il partit en ambassade auprès de Jacques VI d'Ecosse, et mourut le 28 août 1590, à Mauvezin, laissant 4 filles. Son œuvre la plus connue est un poème encyclopédique « la Sepmaine » (semaine.)
Ils eurent quatre filles[698] :
Anne de Salluste qui épousa Barthélemy de/du Frère, veuf de Madeleine de Saint-Genies.
Jeanne de Salluste qui épousa Pierre d'Arbieu, seigneur de Poupas.

---

693 AD. Gers 3 E 8821 Monfort
694 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.28 indique le mariage de Bernard de Manas avec Catherine de Pinemont (P. Carrière, notaire à Tournecoupe) et le second mariage de Catherine de Pinemont avec Jean Georges de Castelbajac dont l'ascendance est indiquée par Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Castelbajac,* inédit.
695 AD.HG Reg. Ins. 13 bis
696 AD. Gers 3 E 8853 Monfort
697 Ern. Labadie, *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1910, Notice bibliographique sur la « Muse chestienne » du poète gascon G .de Saluste du Bartas, pp.150 et sq. ; le nom s'écrivait à l'origine Saluste ou Salustre.
698 J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1876, La famille du Bartas, pp.296-298

Isabeau de Salluste qui épousa, par contrat du 6 juin 1603, Jonathan de Preissac, seigneur de Cadeilhan, fils de Frix de Preissac, seigneur de Cadeilhan et de Jeanne de Lezir[699].
Marie de Slluste qui épousa N…du Faur, seigneur de Glateins, fils de Louis du Faur, chancelier du roi de Navarre, et d'Anne de Preignan.

11.6 Marguerite de MANAS
Marguerite de Manas, veuve de Jean d'Orbessan, mère de Barthélemy d'Orbessan, coseigneur de Lherm, arrenta le 31 août 1564, le moulin de Lherm, puis le 5 octobre 1565, elle passa un bail à métairie comme mère et gouvernante de la personne et des biens de Barthélemy d'Orbessan, son fils[700]. Marguerite de Manas fut citée de nombreuses fois dans des actes, dont la dernière fois, le 12 janvier 1618, date à laquelle fit une donation à Anne d'Escole, sa belle-sœur (infra.)
Elle avait épousé, avant le 3 décembre 1563, **Jean d'ORBESSAN, co**seigneur de Lherm et de Jottes, date d'une quittance de dot de 10 000 livres[701].
Jean d'Orbessan mourut peu après son mariage, sa femme étant enceinte de Barthélemy d'Orbessan, dont les tuteurs furent Bernard d'Orbessan, seigneur de la Busquière, et Raymond de Faudoas, seigneur de Sérempuy ; le 10 avril 1605, Marguerite de Manas qui n'avait pas rendu de comptes de la gestion des biens de son fils à sa majorité, rendit des comptes à son fils Barthélemy d'Orbessan[702].

11.7 Anne de MANAS
Fille de feu Jean de Manas, seigneur d'Homps, et d'Hélène de Voisins, elle avait épousé, par contrat du 16 septembre 1592, **Bernard de *ROCHEFORT* (ROQUEFORT),** seigneur de Laussel, fils de Saux de ROQUEFORT, seigneur de Vivies et Miremont, et de Jeanne de JAUBERT, la future fut assistée de Jean Jacques de Manas et d'*Anne* (Jeanne ?) de Manas, son frère et sa sœur[703],

11.8 Louise de MANAS
Sœur de Catherine de MANAS, femme du poète Salluste du Bartas, elle épousa **Sébastien de REBESIEZ**[704].

11.9 Jeanne de MANAS.
Elle fut instituée légataire de son oncle Jean de Voisins, seigneur de La Cassaigne, par son testament du 10 juillet 1569 (supra.)

XI Bernard de MANAS, seigneur de Lauret, puis seigneur d'Homps.

---

[699] J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1878, Jugements de maintenue de noblesse, Abraham de Preissac, sieur de la Tasque, pp.529, 530
[700] AD.HG 3 E 37580 Lherm, AD.HG 3 E 37581 Lherm
[701] AM. Toulouse II 136
[702] AD.HG 3 E 37618 Lherm
[703] AD.HG Reg Ins 5
[704] A. de Batz, *Revue de Gascogne,* 1897, Un chevalier gascon au combat des Trente, p.352, note 5, se référant au testament de Salluste du Bartas.

Le 27 janvier 1590, à Lherm, dans la maison seigneuriale de Barthélemy d'Orbessan, coseigneur de Lherm, Bernard de Manas, sieur de Lauret, et Barthélemy d'Orbessan, fils et héritier de Jean d'Orbessan, coseigneur de Lherm, firent un accord concernant 366 écus deux tiers[705]. Le 27 avril 1609, Marguerite de Manas et Barthélemy d'Orbessan, coseigneur de Lherm, reconnurent devoir 2 020 livres à Bernard de Manas, sieur de Lauret d'Homps[706]. Ce dernier mourut dès 1626.

Il avait épousé **Anne d'ESCOLE (ou d'ESCOLA)**

Le 21 juillet 1611, Gabrielle de La Palu, dame et seigneuresse d'Auribail, fit un legs à Anne d'Escole, femme de Bernard de Manas, sieur d'Homps et de *Lalbret*, sa cousine[707]. Gabrielle de La Palu, dame d'Auribail, était très probablement celle qui avait été citée comme la fille de Gaspard de La Palu, seigneur d'Auribail, et de Françoise d'Auxilhon, et sœur d'Anne de La Palu qui avait épousé, en premières noces, le 20 décembre 1575, Gaspard de Saint-Pastou, et en secondes noces Bernard de Manas, seigneur d'Homps[708].

Le 22 août 1618, Marguerite de Manas, veuve de Jean d'Orbessan, seigneur de Lherm, fit une donation à Anne d'Escole, sa belle-sœur, femme de Bernard de Manas, seigneur d'Homps, son frère, et à Gabrielle de Patras, fille d'Octavien de Patras et de Gabrielle de Manas, sa nièce, fille dudit Bernard de Manas, seigneur d'Homps, son frère[709].

Ils eurent :

12.1 Jean Bertrand de MANAS, qui suit

12.2 Gabrielle de MANAS.

Elle épousa **Octavien de PATRAS,** seigneur de Laurensan (supra), d'où postérité.

XII Jean Bertrand de MANAS, seigneur d'Homps

Jean de Manas, sieur d'Homps, fils de feu Bernard de Manas fut cité en 1626, avec sa sœur Gabrielle de Manas, femme du sieur de Laurensan[710]. Il fut présent, le 22 juin 1631, au contrat de mariage de Daniel de Petit, seigneur de Monbrison, avec Armoise de Luppé, fille de Jean de Luppé, seigneur de Maravat[711].Le 27 octobre 1633, avec d'autres, il nomma procureur Paul de Luppé, sieur de Maravat, pour réception des hommages[712], et mourut, avant le 22 février 1639, date du contrat de mariage de sa fille Catherine.

Jean Bertrand de Manas, sieur de La Murasse, fils de Bernard de Manas, seigneur d'Homps, et d'Anne d'Escole épousa par contrat du 12 janvier 1620, au château d'Homps, **Anne du BOUZET,** fille de Jean du BOUZET, seigneur de Marin (et de Marthe de GALARD, épousée par contrat du 11 décembre 1600[713]), le futur donna, en mars 1620, une quittance de la dot de

[705] AM. Toulouse II 129
[706] AD.HG 3 E 37621 Lherm
[707] AD.HG 3 E 16659 Miremont
[708] André Navelle, op.cit., VI, p.96
[709] AD.HG Reg Ins 22
[710] AD. Gers B 412
[711] AD. Gers Vergès I 2165 n°12307
[712] AD. Gers Vergès I 2165 n°12289
[713] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, pp.91, 92, qui indique leur fille Anne mais ne connaît pas son mariage.

8 000 livres[714]. Anne du Bouzet, veuve, fit le 27 février 1639, une donation à sa fille Catherine de Manas[715], elle fut citée, veuve, en 1640[716].
Ils eurent :

13.1 Jean Gabriel de MANAS, qui suit.

13.2 Catherine de MANAS.
Elle mourut avant le 15 août 1665, date du contrat de mariage, au château d'Auribail, de Jean Denis de Polastron, seigneur de Lesdun, baron de Grépiac, avec Françoise de Brettes, sa fille, son mari n'est pas dit feu dans cet acte[717].
Catherine de MANAS épousa par contrat filiatif du 22 février 1639, **César de BRETTES**, sieur de Castignes, fils d'Etienne de BRETTES et de Françoise de POGGIO, seigneur et dame d'Assignan, la future fut assistée de Michel du Bouzet, seigneur de Marin, son oncle, d'Octavien de Patras, seigneur de Laurensan, aussi son oncle. Gabrielle de La Palu, dame et marraine dudit sieur de Castignes fit une donation à Jean Gabriel de Manas, son filleul, fils dudit Jean Bertrand de Manas[718].

XIII Jean Gabriel de MANAS, seigneur d'Homps.
Jean Gabriel de Manas, seigneur d'Homps, dit le 8 mai 1700 (date inexacte ou bien c'est un rappel) que Guillaume, Louise et Claire de Manas, ses enfants et de feue Louise de Montaut de Castelnau étaient mineurs de 25 ans, il les émancipa[719].
Jean Gabriel de Manas, fils de Jean Bertrand de Manas, seigneur d'Homps, et d'Anne du Bouzet avait épousé, par contrat du 12 décembre 1650, **Louise de MONTAUT**[720], fille d'Arnaud Guilhem de MONTAUT, seigneur de Castelnau d'Arbieu, et de Marie Jeanne Louise de PREISSAC d'Esclignac[721].
Ils eurent :

A)Arnaud Guilhem de MANAS d'Homps
Arnaud Guilhem de Manas d'Homps et Michel de Manas d'Homps, seigneurs d'Homps, frères, firent donation de tous leurs biens, de valeur 25 000 livres, le 25 mars 1724, à Charles de Montlezun de Foix de Candale, chevalier, comte de Moncassin[722].

B)Michel de MANAS d'Homps

[714] AD. Gers Vergès I 2220 n°10117
[715] AD.HG Reg. Ins 25
[716] AD.HG 3 E 15579 Montesquieu-Volvestre
[717] AD.HG Reg. Ins 30
[718] AD.HG Reg. Ins 25
[719] AD. Gers B 418
[720] BnF Fr 32298
[721] Dr. E. Desponts, *Revue de Gascogne,* 1867, Un village de Gascogne pendant la guerre de la Fronde, p.271, note.
[722] AD. Gers B 422

C)Louise de MANAS d'Homps

D)Claire de MANAS d'Homps.
Fille de feu Gabriel de Manas, seigneur d'Homps, elle résidait, le 7 septembre 1718, à Homps dans la juridiction de Solomiac[723].

III
Seigneurs de Durfort, Montbardon

L'ascendance de l'auteur probable de cette branche, Arnaud de Manas, damoiseau d'Avezan, n'est pas connue, il reçut, en août 1279, de Bernard, comte d'Astarac le lieu et château de Montbardon, avec justice haute, moyenne et basse, dans le comté d'Astarac[724].
On trouve ensuite Cébélie (Sibylle) de Manas de Montbardon qui épousa, en premières noces Bernard II de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, veuf avec enfants de Tiburge de Teulé, *sans enfant de cette dernière union* (c'est une interprétation, logique), comme il appert de la restitution de dot que lui fit le 4 septembre 1380 Arnaud Guilhem de Montlezun, fils de Bernard II[725] , cette restitution de dot de Cébélie de Manas de Montbardon, fille de feu Bernard de Montbardon, eut pour témoin Guilhem de Piac, seigneur de *Château de Ferratis*(Castelferrus ?), et Cébélie de Manas, son épouse[726]. Cébélie de Manas aurait eu de sa première union une fille Gilette de Montlezun qui épousa, par contrat du 20 décembre 1398, Raymond Aymeric de Bazillac, dont elle était la première épouse[727], ce qui est contredit par ailleurs.
Quoiqu'il en soit, après Arnaud de Manas qui reçut Montbardon en 1279, on trouve Bernard de Montbardon, qui, en 1366 fut, avec d'autres, garant du paiement de la rançon par l'abbé de Berdoues et Jean, comte d'Astarac, coseigneurs de la bastide de Pavie, à Bertrand de Pardeilhan qui avait pris cette bastide[728], qui doit être le même que celui dit feu en 1380, dont la fille Cébélie avait épousé Bernard II de Montlezun, on trouve ensuite Bernard de Manas dit de Montbardon qui fit vidimer le 19 (déchiré) 1414, l'acte de donation d'un fief faite en 1400 par Jean, comte de Foix, à Bernard de Manas, seigneur de l'oustau de Montbardon[729], Bernard de Manas cité en 1414 doit constituer le premier degré de la filiation suivie.

I Bernard de MANAS, chevalier**,** seigneur de Durfort, Montbardon (devenu Monbardon, à 2 km au sud-est de Monties, Gers)
Bertrand de Manas, héritier substitué de feu Peyroton d'Ornezan (frère de Rose), était en procès, le 11 février 1445, contre Jean, comte d'Astarac, qui avait saisi l'héritage[730].
Les données concernant son épouse et ses deux fils apparaissent dans un procès, dont les pièces sont rapportées infra.

---

[723] AD. Gers B 421
[724] AD. Gers Vergès I 2218 n°12353
[725] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425 (1347 à 1380)
[726] AD. Gers Vergès I 2421 n°13393
[727] La Plagne-Barris, *Sceaux gascons*
[728] A. Clergeac, *Revue de Gascogne,* 1905, La désolation des Eglises, Monastères et Hôpitaux de Gascogne (1356-1378), p.299
[729] AD. Gers Vergès I 2219 n° 12516
[730] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG B 1977

Il avait épousé **Rose d'ORNEZAN,** fille de Peyroton d'ORNEZAN, seigneur d'Ornezan, Montferrand, Sarcos, et de Talaise de LAGORSAN, dame de Montferrand. Elle mourut avant son frère Peyroton d'Ornezan qui mourut vers 1432[731].
Ils eurent :

2.1 Bertrand de MANAS, qui suit

2.2 Bernard de MANAS, auteur de la seconde branche des seigneurs de Durfort et de Montbardon

II Bertrand de MANAS, seigneur de Montbardon.
Il mourut avant le 4 décembre 1452, selon le procès entre son fils et son frère (infra.)
Il avait épousé **Bourguine de SANGUINEDE,** sœur de Marie de Sanguinède qui avait épousé Jean de Pardeilhan, fils de Bertrand de Pardeilhan, vicomte de Juliac, et d'Aigline d'Antin. Marie de Sanguinède, épouse de Jean de Pardeilhan et Bourguine de Sanguinède, sa sœur, tantes de Bertrand de Sanguinède, seigneur de Sanguinède, Galva, Preissac succédèrent au procès de ce dernier contre Bertrand de Pardeilhan, neveu de Jean de Pardeilhan, époux de Marie de Sanguinède. A la mort de Marie de Sanguinède, Jeanne de Manas, fille de Bourguine de Sanguinède, et son mari, empêchèrent Bertrand de Pardeilhan de prendre possession de la succession. Le 19 février 1456, après la mort de Jeanne Manas son fils Jean de Bergougnan continua le procès contre Bertrand de Pardeilhan[732].
Ils eurent :

3.1 Bertrand de MANAS, qui suit.

3.2 Jeanne de MANAS
Elle mourut avant le 19 février 1456, date à laquelle son fils Jean de Bergougnan était en procès avec Bertrand de Pardeilhan, chevalier, neveu de Jean de Pardeilhan qui avait épousé Marie de Sanguinède (supra.)
Elle avait épousé **N…de BERGOUGNAN.**
Ils eurent un fils Jean de Bergougnan.

3.3 Catherine de MANAS
Epouse de Raymond Guillaume de Castelnau, seigneur de La Loubère**,** elle fit son testament, le 28 février 1464, instituant héritier universel Lancelot de Castelnau, son fils, nommant Bernard et Pierre de Castelnau, ses autres fils[733].
Fille de Bertrand de Manas, seigneur de Montbardon, elle avait épousé **Raymond Guillaume de CASTELNAU,** seigneur de La Loubère, fils de Garcie Arnaud de CASTELNAU, seigneur de Castelnau, La Loubère, et de Jacquette des ANGLES, dame de La Loubère, veuve de Bernard de BAZILLAC, il mourut en 1449[734].

---

[731] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ornezan,* produisant la preuve.
[732] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG B 1985
[733] AD. Gers Vergès I 2219 n°5910 ; Bourdette
[734] André Navelle, *op.cit.,* III, p.88

III Bertrand de MANAS, seigneur de Montbardon, d'Ornezan.

Bertrand de Manas, chevalier, seigneur d'Ornezan, fils de feu Bertrand de Manas était en procès, les 4 décembre 1452 et 23 avril 1453, avec son oncle Bernard de Manas, seigneur de Montbardon et de Durfort au sujet d'Ornezan revendiqué par Bernard. On rappela qu'un procès avait eut lieu il y a 18 ou 20 ans, entre Bertrand de Manas et son frère Bernard, au sujet d'Ornezan, un accord intervint et le comte d'Astarac reconnut la seigneurie à Bernard, ce qu'avait confirmé un arrêt de la Cour[735]. Le 29 avril 1454, Bertrand de Manas dit qu'il y a 20 ans environ son père Bertrand de Manas, seigneur de Monbardon, frère dudit Bernard, demandeur, prit possession de la baronnie d'Ornezan. C'est alors qu'il y eut contestation avec le comte d'Astarac. Bernard rétorqua que feu Pierre d'Ornezan eut deux femmes, la seconde étant Hélène Isalguier, de la première (Talaise de Lagorsan), il eut 4 filles, dont Rose d'Ornezan, épouse de Bernard de Manas, seigneur de Durfort, et Jeanne d'Ornezan, épouse de Jacques de Montaut, chevalier, de la seconde il eut Perroton d'Ornezan. Lors du décès de Perroton, Rose était déjà décédée[736].

Bertrand de Manas, seigneur de Montbardon, était en procès, en juin 1491, avec Jean Isalguier, seigneur de Fourquevaux, au sujet de 7 parts de la baronnie d'Ornezan[737]. Il testa le 23 avril 1493 (infra) et mourut très probablement avant le 16 avril 1494, date d'un hommage de son fils Philippe de Manas, seigneur de Montbardon, au comte d'Astarac[738] et certainement avant le 19 février 1495 (n.st) date d'un arrêt concernant sa succession (infra.)

Il avait épousé **Marie d'ANDOINS (alias d'ANDOUINS[739]),** dont l'ascendance n'est pas connue.

La moitié des biens de François de Manas (fils de Marie d'Andoins) ayant été adjugée à Gaston d'Andoins, il est probable que Marie d'Andoins était la tante de Gaston d'Andoins, donc qu'elle était fille de Louis d'Andoins, seigneur d'Andoins, et de Catherine de Lomagne.

Ils eurent :

4.1 Philippe de MANAS, seigneur de Montbardon

Il rendit hommage au comte d'Astarac, le 16 avril 1494 ; puis le 17 août 1496, comme fils de feu Bertrand de Manas, il était en procès contre le syndic du couvent des carmes de Trie, vu le testament de Bertrand de Manas et l'arrêt provisionnel du 19 février 1495 (n.st), entre Philippe et François de Manas, frères, Philippe devra payer au syndic 200 écus, moitié du legs fait par Bertrand de Manas[740]. Le 23 décembre 1500, le syndic de la cathédrale d'Auch était en procès contre Jean, comte d'Astarac, Louis d'Astarac, comte de Guise et d'Armagnac, François de Manas, Lancelot de Castelnau, Bernard de Bergougnan, écuyer. Le syndic fut admis à produire le procès contre François et Philippe de Manas, il fut décidé qu'il jouirait, sous la main du Roi, de la

[735] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG B 1983
[736] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG B 1984
[737] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG 3 E 1577, Boschayron, notaire
[738] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG 3 E 1576, Boschayron, notaire
[739]Les actes disent le plus souvent d'Andoins, Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn,* écrit d'Andoins, nous adoptons cette orthographe qui est également celle du lieu.
[740] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG 3 E 1576 Boschayron, notaire

moitié des biens contentieux qui furent de feu Bertrand de Manas et de feu Bertrand de Manas, aïeul desdits Philippe et François de Manas, frères, puis, le 13 juillet 1502, il fut arrêté que les Manas paieraient 1500 florins or, valeur du 7 septembre 1434, suivant cet acte et un autre du 19 mars 1493, à Lancelot de Castelnau[741](leur cousin-germain.)

4.2 François de MANAS, qui suit

IV François de MANAS, écuyer, seigneur de Montbardon, coseigneur du Vernet.
Le 31 mars 1507, François de Manas, frère de feu Philippe de Manas, fut maintenu en possession de l'héritage et succession de feu Bertrand de Manas, chevalier, son aïeul paternel et aussi d'autre feu Bertrand de Manas, chevalier, leur père, seigneur de Montbardon, mais le syndic de la cathédrale d'Auch aura la seigneurie de Montbardon et autres lieux déclarés au testament de feu Bertrand de Manas, du 23 avril 1493, et qu'a tenus ensuite Philippe de Manas[742].
Il mourut avant le 21 mai 1507, date à laquelle Catherine de Foix, fille de Corbeyran de Foix, seigneur de Rabat, et de Jeanne de La Roque, veuve de feu François de Manas, seigneur de Montbardon, poursuivit le procès, il fut décidé que le syndic de la cathédrale d'Auch paierait la moitié des dépens pour l'exécution de l'arrêt sur Montbardon ; le 2 juin 1508, Catherine de Foix, veuve, tutrice d'Adrien de Manas, écuyer, son fils, était encore en procès avec le syndic de la cathédrale d'Auch[743].
Il avait épousé **Catherine de FOIX,** fille de Corbeyran III de FOIX, chevalier, baron de Rabat, seigneur de Fornex, et de Jeanne HENRIQUE de LA ROQUE, tel que cela apparaît dans son second mariage (infra.)
Le 27 octobre 1508, Isabelle Henrique de La Roque, femme de Michel de Hunaud, seigneur de Lanta reconnut tenir 300 livres de Catherine de Foix, veuve de François de Manas, coseigneur du Vernet[744].
Catherine de Foix, héritière de feue Françoise de Manas, sa fille, fit le 31 mars 1518, un accord avec Gabrielle Isalguier, dame de Luppé, héritière et donataire de feu Jean Isalguier, seigneur de Sainte-Livrade, son frère, puis le 14 août suivant dans un procès avec Gaston d'Andoins elle fut maintenue en la moitié des biens de feu François de Manas par le moyen de feue Françoise de Manas, sa fille, il fut décidé une enquête pour l'autre moitié[745].
Le procès avec le syndic de la cathédrale d'Auch se poursuivit, le 9 juin 1519, la Cour arrêta que tous les biens de feu Bertrand de Manas, aïeul de feux François et Philippe de Manas, ainsi que ceux de feu Bertrand de Manas, leur père, qui avaient appartenu à Catherine de Foix par le moyen de Françoise, sa fille, lui seraient adjugés sauf Montbardon, Sainte-Aurence, *Savasan* (Sabazan) et autres biens laissés à Philippe par le testament de son père du 23 avril 1493, que la Cour avait adjugé au syndic et conformément à l'arrêt du 31 mars 1507, le

[741] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG B 11
[742] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.27, produisant AD.HG B 13
[743] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.27, produisant AD.HG B 13
[744] AD.HG 3 E 9966 Lanta
[745] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.27 produisant AD.HG B 17

chapitre devit vider les lieux et Catherine de Foix pourrait les garder si elle versait la valeur desdits biens suivant une estimation normale[746].
Catherine de Foix eut également un procès avec Gaston d'Andoins, chevalier, seigneur d'Andoins à propos de la succession de François de Manas, le 13 janvier 1520 la Cour maintint Gaston d'Andoins dans la moitié des biens de feu François de Manas, seigneur de Montbardon, Catherine de Foix est dite dame de Duras dans cet acte[747].
Catherine de Foix eut également un procès avec Jean d'Ornezan, seigneur de Saint-Blancard, qui se termina en 1526, un arrêt du 13 juin 1526 décida que Jean d'Ornezan, seigneur de Saint-Blancard rendrait à Catherine de Foix les 7/12 de la seigneurie d'Ornezan, cette dernière devait lui rendre 3 000 livres, puis en exécution de cet arrêt le 13 septembre suivant Jean d'Ornezandevait rendre également les places de Monties et de Sarcos[748].
Catherine de Foix avait épousé en secondes noces, par contrat du 9 mai 1513, Jean de Durfort, chevalier, seigneur de Duras, Blanquefort, veuf avec enfants de Jeanne Angevin, fils de Gaillard IV de Durfort, chevalierr, seigneur de Duras, Blanquefort, et d'Anne de Suffolk, il mourut le 12 avril 1520, laissant également postérité de sa seconde union[749].
François de Manas et Catherine de Foix eurent :

5.1 Adrien de MANAS, écuyer.
Le 2 juin 1508, il était sous la tutelle de sa mère. La moitié des biens de son père François de Manas ayant été dévolue le 13 janvier 1520, à Gaston d'Andoins, il mourut avant cette date, sans descendance

5.2 Françoise de MANAS.
Elle mourut avant le 31 mars 1518, héritière de la moitié des biens de son père, dont sa mère hérita.

IV
Seconde branche des seigneurs de Durfort, Montbardon

II Bernard de MANAS dit de MONTBARDON, seigneur de Durfort, Montbardon.
Bernard de Manas dit de Montbardon, seigneur de Durfort, fils et cohéritier de feu Bernard de Manas, chevalier, seigneur de Montbardon, reçut le 6 avril 1443, de feu Pierre d'Ornezan, chevalier, seigneur de Montferrand, en raison d'une dette entre ledit feu Pierre et ledit feu Bernard, les lieux de *Schellano,* Vallecave, Videlhan, Sauguède, qui avaient été attribués aux Manas, pour une dette de 800 florins or avec une mise en possession le 20 septembre 1434[750].
Il mourut avant le 14 février 1466, date à laquelle son fils Raymond Arnaud était en procès contre Bertrand de Manas (son cousin germain.)
Bernard de Manas, damoiseau, seigneur de Montmaurin en Nébouzan (à 7 km de Boulogne, sur-Gesse, Haute-Garonne) avait épousé, avant le 22 juillet 1405, **Clarianne de BAZILLAC,**

[746] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.27, produisant AD.HG B 17
[747] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.27, produisant AD.HG B 18
[748] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.27, produisant AD.HG B 21
[749] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, V, pp.734-735
[750] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.25, produisant AD.HG 3 E 174, J. André, notaire

sœur de Raymond Aymeric, chevalier, seigneur de Bazillac, à cette date il donna une quittance de dot à son beau-frère[751]. Clarianne de BAZILLAC était donc fille de Vital de BAZILLAC, seigneur de Bazillac, Sadournin, et de Marie de GRAMONT[752].
Ils eurent :

3.1 Raymond Arnaud de MANAS, qui suit.

3.2 Tristan de MANAS dit de MONTBARDON.
Le 1er décembre 1475, frère Tristan de Montbardon alias de Manas prit possession du prieuré de Bérat[753].

3.3 Rose de MANAS dite de MONTBARDON
Sœur de Raymond Arnaud de Montbardon, seigneur de Durfort, elle avait épousé **Odet de GOT (GOTH),** chevalier, seigneur de Rouillac, fils de Bertrand de GOT, seigneur de Rouillac, et de sa première épouse Jeanne de LAUTREC, il mourut entre mars 1470 et mars 1474, d'où postérité ; Rose de Manas vivait en 1487[754].

3.4 autre Rose de MANAS dite de MONTBARDON
Dotée de 1 500 moutons (d'or), elle avait épousé (vers 1435) **Antoine de LAUTREC,** vicomte de Lautrec et de Montfa, fils Pierre de LAUTREC, vicomte de Lautrec, seigneur de Montfa, et de Marguerite de PESTEILS,(PESTELS), elle mourut avant octobre 1455, laissant une fille Marie de Lautrec, devenu veuf Antoine de Lautrec épousa en secondes noces, avant le 13 octobre 1455, date d'une quittance de dot, Antoinette d'Apchier, fille de Béraud (alias Bertrand) d'Apchier, chevalier, baron d'Apchier, de Saint-Chély, et autres lieux, et d'Anne de Lagorce, il mourut avant 1478, d'où nombreuse postérité de sa seconde union[755].

Bernard de MANAS eut un fils bâtard Jean de MANAS, écuyer, qui, meurtrier de Domenge de La Viguerie, fut condamné à mort, le 22 janvier 1476, son corps devait être pendu au gibet de La Salade[756].

III Raymond Arnaud de MANAS, seigneur de Durfort, Montbardon, Montmaurin.
Il fut cité en 1440 dans le testament de son oncle Raymond Aymeric, seigneur baron de Bazillac, comme substitué à ses fils[757].
Raymond Arnaud de Montbardon, seigneur de Montmaurin, maître d'hôtel du Roi, fit une transaction, le 13 novembre 1462, avec Antoine de Lautrec, vicomte de Lautrec, seigneur de Ferrals, au sujet de la dot de Rose de Montbardon, fille de Bernard de Montbardon, seigneur

[751] AD. Gers Vergès I 373 n°2795, Barthélemy de Sainte-Marie, notaire de Toulouse
[752] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bazillac,* produisant la preuve
[753] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG 3 E 17480, Geule, notaire
[754] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France,* t.II, pp.177, 178, qui indique deux épouses d'Odet de Got, N…de Montbardon et Rose de Manas, qui sont la même.
[755] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.178, produisant les preuves dont la transaction du 13 novembre 1462, infra.
[756] André Navelle, *op. cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG B 4
[757] La Plagne-Barris, *Sceaux gascons*

de Durfort, et de Claire de Bazillac, sœur de Raymond Arnaud, cette dot avait été de 1 5000 moutons (d'or) donnés par Bernard et 1 000 francs donnés par Marie de Pian, tante d'Antoine de Lautrec[758].
Fils et héritier de feu Bernard de Manas, il fut en procès du 14 au 18 février 1466, contre Bertrand de Manas, se référant au testament de Pierre d'Ornezan[759].
D'une épouse inconnue il eut :

4. Raymond Garcie de MANAS, qui suit

Il eut également une fille bâtarde Jeanne de MANAS à laquelle il avait légué 60 écus, après un procès, Raymond Garcie de Manas, seigneur de Durfort, héritier de Raymond Arnaud fut condamné le 17 janvier 1499 à payer le legs et les dépens[760].

IV Raymond Garcie de MANAS, seigneur de Durfort, Montbardon,
Il avait épousé **Madeleine de FOIX,** dite sans preuve fille de Corbeyran III de Foix, chevalier, baron de Rabat, seigneur de Fornex, et de Jeanne Henrique de La Roque[761].
Elle testa en 1515[762].
Ce n'est pas elle qui épousa en secondes noces Jean de La Roche, seigneur de Fontenilles, fils de Jean de La Roche, seigneur et baron de Fontenilles, et de Catherine de Voisins, d'où postérité[763]. Madeleine de Foix, veuve de Jean de La Roche, seigneur de Fontenilles, testa le 5 mars 1529, nommant Germain de Foix son père, nommant exécuteur testamentaire Jean de Foix, son frère, instituant héritier universel Antoine de La Roche, son fils, nommant sa nièce Gabrielle de Montaut[764]. Madeleine de Foix épouse de Jean de La Roche était donc fille de Germain de Foix, vicomte de Couserans, seigneur de Merdogne, et de Jeanne de Tinières.
Raymond Garcie de Manas et Madeleine de Foix eurent :

5.1 François de MANAS, qui suit

5.2 Catherine de MANAS.
Bernard de Montlezun, seigneur de *Troussens* (Troncens) était en procès, le 12 mars 1540, contre Catherine de Manas, dame de Marambat, la même année Catherine de

[758] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG 3 E 14471, Laysac, notaire ; Marie de Pian était veuve d'Arnaud d'Espagne et de Raymond Amiel de Penne
[759] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.26, produisant AD.HG B 3
[760] AD. Gers I 2219 n°12524
[761] Maurice Vuillier, *Les Comtes de Foix,* Mars 2004, qui dit que Madeleine de Foix, veuve de Raymond Garcie de Manas épousa, en secondes noces Jean de La Roche, seigneur de Fontenilles, ce qui est inexact. Corbeyran III de Foix et Jeanne Henrique de La Roque eurent une fille Madeleine nommée dans le testament de son père du 27 décembre 1511, sans indiquer son mariage.
[762] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.25
[763] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1632, nomme Jean de La Roche, seigneur de Fontenilles, et son épouse Madeleine de Foix, sans préciser l'ascendance de cette dernière et sans indiquer qu'elle était veuve. Il faut donc considérer les données concernant Madeleine de Foix, comme très douteuses.
[764] AD.HG 3 E 37554 Lherm

Manas fit un dénombrement comme mère de Thomas de Podenas, seigneur de Marambat[765].

Elle avait épousé, en 1519, **Jean de PODENAS,** seigneur de Marambat, fils de Jean de PODENAS, seigneur de Marambat, Carole, Mourède, et de Clarmontine d'ARMAGNAC, d'où postérité[766].

V François de MANAS, seigneur de Montbardon, Durfort

Gaillard de Gestas, seigneur de Floran acheta, le 4 juin 1546, la place de Montmaurin à François de Manas et à Marie de Montlezun[767].

Il vivait le 13 juillet 1569, date d'un accord avec Odet de Benque (infra.)

Fils de Raymond Garcie de Manas, seigneur de Durfort et de Montbardon, et de Madeleine de Foix, il avait épousé, par contrat du 10 mars 1520, Marie **de MONTLEZUN,** fille de Manaud de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary[768], et de Marguerite de MONTESQUIOU, sa seconde épouse, le contrat fut expédié le 17 (déchiré) 1533, à la demande de Jeanne de Manas, autorisée de Jean de Gestas, seigneur de Floran[769].

Ils eurent :

A)Jean de MANAS, cité en 1598[770].

B)Marguerite de MANAS

Fille de François de Manas, sieur et baron de Durfort, et de feue Marie de Montlezun, elle avait épousé, par contrat du 18 avril 1563, à Durfort, **Bertrand de BENQUE,** fils d'Odet de BENQUE, chevalier, seigneur et baron de Benque, et de Marie de *MONTLEZUN* (transcription inexacte, il faut lire MONTAUT), la future était dotée de 6 000 livres, dont 2 000 livres de sa mère, les autres filles à marier, ses sœurs recevront chacune 1 500 livres, les parents de la future gardèrent l'usufruit des places de Trie, Mazerolles et Laffiteau. Le contrat de mariage de feu Bertrand de Benque et de Marguerite de Manas de Durfort fut demandé, le 17 janvier 1572, par Jean de Benque, seigneur dudit lieu[771].

Marguerite de Manas, fille de François de Manas, veuve de Bertrand de Benque, ainsi que son père François de Manas, fit un accord le 13 juillet 1569, avec Odet de Benque, père de Bertrand, et Jean de Benque, fils dudit Odet[772].

---

[765] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.27 produisant AD.HG B 33 (12 mars 1540) et AD. Gers E 83 (acte de 1540)

[766] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Podenas,* produisant la preuve.

[767] AD. Gers Vergès I 1537, Manuel Cestac et Savy, notaires de Blajan

[768] AD. Gers Vergès I 2423 n°13364

[769] AD. Gers Vergès I 2423 n°13464

[770] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.25

[771] AD.HG E 894, Barnabé Astugue, notaire royal

[772] AD. Gers Vergès I 430 2, Raymond Ducla, notaire

V

Seigneurs de Clermont, Cassemartin

Cette branche, dite issue de celle d'Avezan, n'est pas rattachée. Selon C. Barrière-Flavy elle avait pour auteur Jean de Manas, seigneur de Cassemartin, coseigneur de Clermont, qui rendit hommage, en 1418, au comte d'Armagnac pour la moitié de la juridiction de Clermont, la juridiction de Cassemartin, des fiefs à Aurignas et la moitié de la terre de Loberville avec la justice[773]. On trouve ensuite, en 1474, Pierre (alias Pons) de Manas premier degré de la filiation suivie, que C. Barrière-Flavy dit petit-fils de Jean qui rendit hommage en 1418.

I Pierre de MANAS, écuyer, seigneur de Clermont (-Cogotois, devenu Clermont-Savès, à 4 km de L'Isle-Jourdain, Gers)

Le 9 décembre 1474, Pierre de Manas, écuyer, seigneur de Clermont, fut cité dans un renvoi au Sénéchal[774], puis on cita, en 1508, Jacobe de Manas, sœur de Pons de Manas, qui dans son dernier testament avait institué héritiers Pons de Manas et Jean de Manas, son fils, ceux-ci avaient fait un don à Bernard de Manas, fils dudit feu Pons et frère dudit Jean[775].

On cita, le 9 septembre 1474, Pierre de Manas, seigneur de Clermont, caution, avec d'autres, de Jean, baron de Faudoas et de Barbazan, dans un compromis avec Michel de Faudoas, seigneur de Sérempuy et de Séguenville, au sujet de la terre de Brignemont[776].

D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Jean de MANAS, qui suit.

2.2 Bernard de MANAS, seigneur de Cassemartin (à 4 km de L'Isle-Jourdain, Gers) et coseigneur de Beaupuy.

Bernard de Manas, mari d'Amélie de Montaut, fit un arrentement le 22 janvier 1496[777].

Bernard de Manas testa le 22 juillet 1520 (pour la seconde fois) et mourut avant le 31 juillet 1523, sans postérité de ses deux unions, à cette date Jean de Roux, écuyer, et Jean d'Astugue, écuyer, seigneur d'Esparviers, exécuteurs testamentaires de feu Bernard de Manas, coseigneur de Beaupuy, et Marie de Biran, veuve de Bernard de Manas, étaient en procès contre François de Manas, seigneur de Clermont. En attendant l'issue du procès Marie de Biran jouira des métairies laissées par feu Bernard en son testament du 22 juillet 1520, par provision, le reste des biens sera délivré aux exécuteurs testamentaires pour paiement des autres legs sauf la seigneurie d'Aignan attribuée à François de Manas[778]. Par son testament du 20 avril 1520, Bernard de

---

[773] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.29 et 30, produisant AD. PA E 245

[774] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.29 et 30 se référant à Noulens, *Maison de Galard,* t.II, pour l'acte du 9 septembre 1474, et produisant AD.HG B 4 pour l'acte du 9 décembre 1474 mentionnant Pons de Manas. Ledru, *Maison de Faudoas,* mentionne Pierre de Manas le 9 septembre 1474

[775] AD. Gers I3 E 6910 L'Isle-Jourdain

[776] Ledru et Vallée, *La Maison de Faudoas,* preuves, t.II, preuve 410.

[777] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.30, produisant AD.HG 3 E 10325, Grandin, notaire.

[778] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.30, produisant AD.HG B 19

Manas, coseigneur de Beaupuy, habitant Aubiet, avait fondé deux chapelles dans l'église d'Aubiet avec une rente à prendre sur sa métairie de Saint-Mézard[779].

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 18 avril *1493* (date douteuse), au lieu de Montbrun, en la vicomté de Fezensac, **Amélie (Ameilhe) de MONTAUT,** dotée de 600 livres, fille de Jean de MONTAUT, seigneur de Castelnau d'Arbieu[780], et de Jeanne de MONTLEZUN (épousée par contrat du 24 mars 1438[781]), veuve de noble Jean de Gach.

Ameilhe de Montaut, femme de Bernard de Manas, coseigneur de Montbrun, testa en 1518, nommant son premier mari noble Jean de Gach, qui lui avait laissé l'usufruit de Lasalle, faisant des legs à son frère Bernard de Montaut et à sa sœur Agnette de Montaut, instituant héritiers universels François de Manas, seigneur de Clermont, Jean d'Arros, seigneur de Beaupuy, et Isabelle de Manas, veuve de Jean de Pins[782].

Des biens de Bernard de Manas, coseigneur de Beaupuy, furent donnés à Jean d'Arros, coseigneur de Beaupuy le 21 janvier 1527[783], lequel donna une quittance le 29 mars 1527, pour 23 écus reçus selon le testament de Bernard de Manas, coseigneur de Beaupuy[784].

Bernard de MANAS avait épousé en secondes noces **Marie de BIRAN**[785].

II Jean de MANAS, seigneur de Pessan, Clermont.

Le 26 novembre 1490, Manaud de Noé, était en procès contre ses frères et sœurs, Jean, Hugues, Agnette et Briette de Noé, au sujet des droits sur la Maison de Noé, d'une part, et Jean de Morlhon, Jean de Comminges, Jean de Manas, seigneur de Clermont et Jean Isalguier, seigneur de Fourquevaux[786], Jean de Manas était le beau-frère de Manaud de Noé.

Jean de Manas mourut dès 1493, date à laquelle Claire de Noé fut dite veuve de Jean de Manas, seigneur de Clermont[787].

Il avait épousé **Claire de NOE,** fille de Bernard de NOE, seigneur de Noé, Savères, Saint-Ferréol, Montesquieu et autres lieux, et de Misène alias Missende ISALGUIER[788].

Le 30 avril 1498, Claire de Noé, veuve de Jean de Manas, seigneur de Clermont, Pessan, mère de François de Manas, pupille, donna une procuration[789].

Claire de Noé testa le 28 mars 1514 (n.st), dans la tour haute du château de Clermont, demandant son inhumation au couvent des frères mineurs de L'Isle-Jourdain, dans la tombe des parents de Jean de Manas, son mari, faisant des legs à Amilhe et Anne de Manas, ses filles, instituant héritier universel son fils François de Manas, nommant pour exécuteurs

---

[779] R. Bubord, curé d'Aubiet, *Revue de Gascogne,* 1864, Les institutions religieuses d'Aubiet, p.551
[780] AD. Gers Vergès I 2219 n°12525, Guillaume de Locan, notaire
[781] AD..Gers Vergès I sup 400.
[782] AD. Gers 3 E 5957 L'Isle-Jourdain
[783] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain
[784] AD. Gers 3 E 5962 L'Isle-Jourdain
[785] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 30.
[786] AD.HG 3 E 9619
[787] AD.HG 3 E 10325 L'Isle-Jourdain
[788] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.18
[789] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.30, produisant AD.HG 3 E 10325, Grandin, notaire

testamentaires Bernard de L'Isle, seigneur de La Mothe, et Jean de La Palu, seigneur de Brassac[790].
Ils eurent :

3.1 François de MANAS, qui suit

3.2 Aimée ou Anne de MANAS.
Aimée de Manas, épouse de Barthélemy de Peyrelade, fille de feu Jean de Manas, fit une transaction le 21 janvier 1531 (n.st) avec Antoine de Baulat, mari de Jeanne de Lart[791].
Elle mourut avant le 9 avril 1549, date à laquelle Isabeau de Peyrelade, donna une procuration à Nicolas Isalguier, seigneur du Pin, son mari, concernant les biens hérités de feue Anne de Manas, sa mère, épouse de Barthélemy de Peyrelade, elle-même héritière de feue de Manas, sa sœur[792].
Fille de feu Jean de Manas, seigneur de Clermont, sœur de François de Manas, elle avait épousé par contrat du 18 *mai* 1523 **Barthélemy de PEYRELADE,** seigneur de Monteils, près de Caussade[793]. Le 15 mars 1523, au lieu de Clermont Antoine de Peyrelade, seigneur de Peyrilles, sénéchaussée de Cahors, fit une donation à Barthélemy de Peyrelade, son cousin germain, et à Agne de Manas, fille de Jean de Manas, seigneur de Clermont, sa femme[794].
Leur fille Isabeau de Peyrelade épousa, entre 1538 et 1539, Nicolas Isalguier, écuyer, seigneur du Pin, fils de Jacques Isalguier, seigneur de Clermont, capitoul, et de Miramonde de Montaut, sa seconde épouse, d'où postérité[795].

3.3 Ameilhe ou Gabrielle de MANAS
Gabrielle alias Ameilhe de Manas, fille de Jean de Manas, seigneur de Clermont, et François de Manas, frère de Gabrielle, firent un accord, en 1514, avec Jean de Castaigner, sur les biens de Jean de Manas et de Claire de Noé[796].
Après le décès de son frère, Gabrielle de Manas contesta le legs de ce dernier de la terre de Clermont à Jeanne de Lart, sa belle-sœur, se prétendant héritière naturelle de son frère, à défaut d'enfant mâle. Comme les biens des Castaigner se trouvaient fort obérés, ceux-ci, qui n'avaient pas reçu la totalité de la dot promise, signèrent avec Jeanne de Lart un accord en vertu duquel celle-ci s'engageait à vendre les terres de Clermont, de Sensas et du Pin, pour 6 000 livres. Cette convention fut ratifiée le 12 janvier 1526 par le parlement de Toulouse, aussitôt la dame de Lart donna une

[790] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.30, produisant ce testament reçu Denis Grandin, notaire de L'Isle-Jourdain ; le texte intégral du testament en latin est reporté dans le Bulletin de la Société archéologique du Gers, 1922, pp.195-198
[791] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.31, se référant à Pierre Martres, notaire à Toulouse, parchemin
[792] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.31, produisant AD.HG 3 E 8057, Noravilla, notaire
[793] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.31, se référant à Barrière-Flavy Carton 52, Cavarrery, notaire.
[794] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain
[795] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.202-204, 207-208
[796] AD. Gers 3 E 5957 L'Isle-Jourdain

procuration à Me Jean d'Ausonne, procureur au Parlement, pour vendre les terres, ce qui ne fut pas réalisé[797].

Enfin, le 19 décembre 1531, la Cour adjugea définitivement à Jeanne de Lart la terre et seigneurie de Clermont, pour 6 300 livres[798].

Gabrielle de Manas avait épousé, probablement dès 1514 (supra) et certainement avant le 4 février 1517, **Jean de CASTAIGNER,** seigneur de La Mothe (-Dursault ?), à cette date le marié donna quittance de 1 400 livres à François de Manas, seigneur de Clermont, en déduction de la dot promise par le contrat de mariage de Gabrielle alias Ameilhiane de Manas, sœur de François, avec ledit Castaigner.[799]

Le 19 décembre 1530, Jeanne de Lart, veuve de François de Manas, seigneur de Clermont était en procès contre Jean de Castaigner, seigneur de La Mothe, père et tuteur de Bertrand de Castaigner[800].

Ils eurent un fils Bertrand de Castaigner

III François de MANAS, seigneur de Clermont, de Sensas et du Pin en Lomagne.

François de Manas, seigneur de Clermont, frère de Gabrielle de Manas, donna en 1513, une quittance en vertu d'un contrat de mariage entre Pierre de Castaigner et Françoise de Belin[801] puis reçut, en 1514, une quittance de Raymond de Roquelaure, seigneur de Clermont[802].

François de Manas, seigneur de Clermont, donna une quittance, le 15 décembre 1519, à Louis de Lart, seigneur de Vivès, de Durantet, de la somme de 2 000 livres[803], conformément au contrat de mariage.

Il testa le 15 août 1524, léguant la terre de Clermont à sa femme et mourut, sans postérité, dès 1525, date d'une procuration de Jeanne de Lart, veuve[804].

Il avait épousé, par contrat du 15 décembre 1519, **Jeanne de LART**, fille de Louis de LART, chevalier, seigneur de Birac, et de Charlotte de NOAILLAN, dotée de 3 000 livres, dont 2 000 livres le jour des fiançailles et 1 000 livres le jour de la solennisation du mariage[805].

Jeanne de Lart descendait de Jean de Lart, habitant Pompignan, qui avait rendu hommage en 1418, en même temps que Jean de Manas, pour le quart du lieu et de la justice de Clermont, et le terroir de Tilhet avec la moitié de la basse justice[806].

Jeanne de Lart épousa en secondes noces, par contrat du 26 juin 1526, Antoine de Baulac (ou Baulat), seigneur de Saint-Géry puis de Clermont du chef de sa femme, fils de Robin de Baulac, seigneur de Trébons, et d'Antonie de Villèle[807].

Comme dit supra le legs de la terre de Clermont avait provoqué un procès avec les Castaigner, qui se termina en 1531.

---

[797] CBF, *op.cit.,* pp.92,93, se référant à Antoine Carrery, notaire, 1524-1527

[798] CBF, *op.cit.,* p.93,se référant à l' inventaire de 1549

[799] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.31, se référant Barrière Flavy Carton 52, Cavarrery, notaire à L'Isle-Jourdain

[800] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.30, produisant AD.HG B 24

[801] AD.Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain

[802] AD. Gers 3 E 5957 L'Isle-Jourdain

[803] AD. Gers 3 E 5957 L'Isle-Jourdain

[804] AD. Gers 3 E 5962 L'Isle-Jourdain

[805] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain

[806] CBF, *op.cit.,* p.90, se référant à AD.PA E 245 f°14 v°

[807] CBF, *op.cit.,* p.92, se référant à Cavarrery, notaire de L'Isle ; André Navelle, *op.cit.,* II, pp.43-44, produisant les preuves

Jeanne de Lart mourut vers 1539, sans postérité, ayant vraisemblablement légué ses biens à son mari.
Devenu veuf Antoine de Baulac épousa, en secondes noces, Marthe de Saint-Félix qui lui survécut. Antoine de Baulac, mari de Marthe de Saint-Félix était, le 3 juillet 1548, tuteur des enfants de Charles de Baulac, seigneur de Saint-Géry, et mourut avant le 29 juillet 1549, date de l'inventaire des titres reçus par Raymond de Baulac, seigneur de Trébons, héritier de feu Antoine de Baulac, seigneur de Clermont-Cogotois[808], son frère.
C'est donc un autre Antoine de Baulac, seigneur de Saint-Géry, Clermont (fils de Charles et et de Marguerite d'Astorg), qui avait recueilli la seigneurie de Clermont après le décès de son tuteur homonyme, entre 1548 et 1549, qui avait vendu, avec pacte de rachat, le 24 mai 1566, la seigneurie de Clermont et de Sensas et d'autres biens à Gabriel du Bourg, conseiller au parlement de Toulouse, ce qui provoqua un long différend entre le nouvel acquéreur et Antoinette de Baulac[809], fille de cet autre Antoine.

VI
Seigneurs de Lahas

Les membres d'une branche de la famille de Manas tenaient Lahas (Gers) et une partie de Maurens (à 4 km de Lahas) de toute ancienneté, ceci apparaît dans un document concernant l'abbaye de Planselve (Gimont, Gers), qui mentionne la fondation d'une chapelle dans cette abbaye par Guillaume de Manas, chevalier, seigneur de Manas, coseigneur de Maurens, dont on connaît la teneur mais pas la date, les héritiers du fondateur finirent par refuser de payer la rente, l'abbé de Planselve intenta un procès contre Ruffis de Manas, seigneur de Lahas, coseigneur de Maurens, qui se déclara incapable de payer et proposa de réduire la rente, ce qui fut accepté. Avec le temps les héritiers de Ruffis trouvèrent la rente trop lourde et transigèrent avec l'abbé, le 5 mars 1482, pour réduire la rente, les choses en restèrent là pendant près de cent ans, alors les fermiers du seigneur de Lahas ne payèrent plus la rente, ce dernier, Jean de Manas, étant passé au protestantisme.
Jean de Manas sollicita la permission de se libérer une fois pour toutes de la rente en versant un capital de 200 francs, correspondant à une rente annuelle de 16 francs, et en payant les arrérage, 96, francs, ce qui laisse supposer que la rente n'était plus payée depuis 1583[810]. Jean de Manas ,cité en 1583, appartient à la seconde race de la famille de Manas, seigneurs de Lahas.

---

[808] André Navelle, *op.cit.,* II, pp.40-44
[809] CBF, *op.cit.,* p.94, se référant aux Archives du comte H. du Bourg ; CBF, p.93, se référant à Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice de Baulat, dit qu'Antoine de Baulat avait épousé en deuxièmes noces, vers 1550 ou 1554, Isabeau de La Valette, qui auraient eu une fille Antoinette de Baulac qui épousa par contrat du 24 novembre 1576 Georges de La Roque-Bouillac. Ceci est inexact, il s'agit d'un homonyme, fils de Charles de Baulac, seigneur de Loupiac, Saint-Géry, et de Marguerite d'Astorg. Isabeau de La Valette épousa en secondes noces par contrat du 14 octobre 1571 Flotard de La Roque-Bouillac, tout ceci est prouvé par André Navelle.
[810] A. Lamothe, *Revue de Gascogne,* 1936, L'abbaye de Planselve (Gimont) (1556-1790), pp.29, 30, se référant aux Archives de Gimont

Seconde race de la famille de Manas, seigneurs de Lahas

Cette branche est issue de Raymonde de Manas, dame de Lahas, dont on ignore l'ascendance (mais qui d'après la chronologie pourrait être une petite-fille de Ruffis de Manas), qui épousa Gausserand de Lamezan, dont la descendance prit le nom de Manas de Lamezan ou Manas.
Raymonde de Manas avait épousé (en troisièmes noces) Bernard Jean de Marestaing, seigneur de Lahas, cité comme tel le 9 juillet 1539[811], qui reçut dès le 22 décembre 1543, le quart de la seigneurie de Maurens acquise de Louise de Manas, sœur de sa femme[812], on retrouve Maurens.
Une partie des données provient d'André Navelle[813].
Jean Louis de Manas de Lamezan seigneur de Saint-Germier portait : « Ecartelé : au 1 d'azur à une main d'argent, le poignet garni d'un tortil de même, les 4ème et 5ème doigt fermés, soutenant du bout des 2ème et 3ème une fleur de lis d'or ; au 2 et 3 d'argent à un lion d'or (sic) la queue fourchue et passée en sautoir, couronné, lampassé et armé de gueules ; au 4 de sinople à trois tours d'argent posées 2 et 1, celle-ci couronnée d'une girouette du même aportée d'or et ajoutée de sinople. Sur le tout, de gueules à une croix d'argent bordée de sinople » à noter que la famille de Lamezan portait : « D'azur à une main d'argent mouvante du flanc dextre et tenant une fleur de lis d'or[814] » qui correspond au 1 de l'écu précédent.

I Gausserand de LAMEZAN[815]
Il avait épousé **Raymonde de MANAS,** dame de Lahas, dont il était le premier ou le deuxième mari.
Raymonde de Manas fit une donation, le 24 juin 1551, à son fils Jean de Lamezan, fils de Gausserand de Lamezan[816].
Un compulsoire du 29 avril 1573, rappelait que Bernard Jean de Marestaing et Raymonde de Manas, mariés, seigneur de Lahas et coseigneur de Maurens, avaient fait une donation au profit de Jean de Lamezan, fils aîné de ladite de Manas et de Gausserand de Lamezan, de la moitié des biens de ladite de Manas, en faveur du mariage entre ledit Jean de Lamezan, son fils, et Françoise de Saint-Julien[817].

---

811 AD.HG 3 E 5179 Toulouse
812 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.33, produisant AD.HG B 37
813 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.33, se référant à des actes venant de Barrière-Flavy Carton 52, tirés de BnF Fr 32298
814 Roger Bourse/Isidore Dufis, *Armorial de la Gascogne gersoise*
815 Gausserand de Lamezan, époux de Raymonde de Manas est dit fils de Bernard de Lamezan, seigneur de Bézéril, par André Navelle, *op.cit.,* VI, p.75, alors que Maurice Vuillier le dit fils d'Antoine de Lamezan, seigneur de Bézéril, lui-même, fils de Bernard de Lamezan, seigneur de Bézéril (ce qui est anachronique), or Gausserand de Lamezan, seigneur de Bézéril, fils de Bernard de Lamezan, seigneur de Bézéril, laissa une veuve Anne de Noé, citée comme telle le 23 juillet 1603 ; Gausserand de Lamezan époux de Raymonde de Manas, mourut dès 1539, car Raymonde de Manas était remariée avant le 9 juillet 1539 à Bernard Jean de Marestaing, ce qui montre bien que ces deux Gausserand de Lamezan étaient différents. On ignore l'ascendance de cet autre Gausserand de Lamezan
816 CBF Carton 52
817 BnF Fr 32298, contrat reçu Pierre Saguens et expédié le 29 avril 1573 en forme de compulsoire par Saguens, fils.

Raymonde de Manas avait épousé (en premières ou deuxièmes noces) N…de SAINT-JULIEN, d'où une fille Françoise de SAINT-JULIEN qui épousa Bernard de POLASTRON, seigneur de Carminet[818], sans postérité.
Raymonde de Manas épousa en (troisièmes) noces, avant le 9 juillet 1539, Bernard Jean de MARESTAING, car celui-ci fut dit marié à la sœur de Louise de Manas dans un accord à cette date avec Jean de Polastron et Catherine de Marestaing, nièce de Bertrand Jean, sa future épouse[819]. Bernard Jean de MARESTAING était fils d'Arnaud Guillaume de MARESTAING, seigneur de Maurens, et de Jeanne d'AULIN[820].

II Jean de MANAS de LAMEZAN
Il épousa, par contrat du 3 août 1551, **Françoise de SAINT-JULIEN**[821]**,** dont on ne connaît pas l'ascendance.
Françoise de Saint-Julien, demoiselle de Lahas, testa le 7 mai 1571 nommant héritier son *mari* Jean de Manas, seigneur de Lahas[822].
Ils eurent :

3. 1 Jean de MANAS, qui suit.

3.2 peut-être autre Jean de MANAS, sieur de Lahas[823].
Il épousa **Jeanne de MARTIN,** demoiselle d'Esplas.
Ils eurent une fille :

Hélène de MANAS.
Elle testa le 22 mars 1660, veuve, au château de Polastron le Bas, instituant héritier universel son fils Philippe de Polastron, faisant des legs à ses autres enfants, Catherine, mariée avec François de Greuze, sieur de Lespin, Anne, François, marié avec Anne de La Marque, Louise, mariée avec Emmanuel de Sadirac, sieur de Montaner, Antoine et Claire de Polastron[824].
Elle avait épousé, par contrat du 23 mai 1614, au château de Polastron le Bas, dotée de 4 000 livres, **Carbon Gabriel de POLASTRON,** seigneur de Polastron[825], fils de Jean Jacques de POLASTRON, coseigneur de Polastron et de Jeanne de SAINT-ORENS (sa troisième épouse) , d'où postérité[826].

---

[818] Une transaction en 1634 (infra) concernant leur légitime entre ses ayant-droit dit que Raymonde de Manas, seigneuresse de Lahas avait une fille Françoise de Saint-Julien qui avait épousé Bernard de Polastron, sieur de Carminet, qui avait été son héritier. Une interprétation de la qualification fille pourrait être belle-fille, mais ceci est contredit par le fait que sa belle-fille Françoise de Saint-Julien avait épousé Jean de Manas, qui, en tant que fils aîné, avait reçu la moitié des biens de sa mère, on ne voit pas pourquoi sa femme aurait reçu des biens de sa belle-mère pour les transmettre à la famille de son époux (qui serait son second époux.)
[819] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.50 produisant AD.HG 3 E 5179 et 5182, Lobeyrie, notaire
[820] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.49, 50, produisant les preuves.
[821] CBF Carton 52, Miche Vaisse, notaire de Mauvezin
[822] BnF Fr 32298, François Dacolles, notaire de Lahas
[823]Sa femme et leur fille Hélène sont nommées dans un acte AD. Gers I 2854 n°15664 , concernant Carbon Gabriel de Polastron,, dans la généalogie de la famille de Polastron, écrite par Jacques de Roquemaurel.
[824] AD. Gers Vergès I 2855 n°15667
[825] AD. Gers Vergès I 2854 n°15664 ; AD.HG Reg. Ins 19.
[826] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.271

Jean de Manas, seigneur de Lahas (ou son fils homonyme) eut un fils et une fille naturels **Samuel de MANAS** et **Ponce de MANAS,** Jeanne de Merviel donna, le 1er juin 1579, à Samuel de Manas 833 écus d'or venant de Catherine de Merviel, veuve d'Arnaud Guillaume de Grane, sœur de La Garde, sa sœur et fit également un don à Ponce de Manas, sœur naturelle de Samuel[827].
Le 22 novembre 1611, Roger de Comminges, vicomte de Moulis, seigneur des baronnies de Péguilhan, Roquefort, Espaon et Montblanc, considérant les services que noble Samuel de Manas, son écuyer, avait rendus tant à feu Jean Jacques de Comminges, vicomte de Moulis qu'audit seigneur donateur, lui donna tous les droits qui pourraient être échus et appartenant au seigneur donateur à cause de la sentence de condamnation à mort prononcée contre Jean Charlas pour le meurtre de Jean Bertier[828].

III Jean de MANAS, seigneur de Lahas.
Il mourut avant le 6 décembre 1593, date à laquelle Madeleine de Rabastens de Paulin reconnut une dette[829].
Il avait épousé, par contrat du 5 janvier 1578, **Madeleine de RABASTENS,** dite **de PAULIN,** dont l'ascendance offre deux versions, l'une la dit fille de Bertrand de RABASTENS, vicomte de Paulin[830], et donc d'Anne de ROQUEFEUIL, celle-ci épousée par contrat le 12 août 1587 ; longtemps après la cérémonie, Anne de Roquefeuil, testa le 25 mai 1604, instituant héritière sa nièce Catherine de Roquefeuil, son mari était mort entre 1600 et juillet 1602, ayant survécu à ses trois enfants[831], tout ceci met en cause cette ascendance. L'autre version la dit fille de Jacques de RABASTENS, seigneur de Durfort puis vicomte de Paulin (Bertrand lui succéda en 1550), et de Marie d'ARPAJON épousée le 14 novembre 1526, par pactes du 11 janvier 1526, Jacques de Rabastens testa 21 février 1550 (n .st) et Marie d'Arpajon le 22 novembre 1552[832]. On peut constater que pour que Madeleine de Rabastens soit leur fille il faut qu'elle soit une tardillonne, et probablement mariée n'étant pas très jeune.
Ils eurent :

4.1 Lazare de MANAS de LAMEZAN, seigneur de Lahas.
Le 3 octobre 1606, au château de Lahas, Michel d'Astarac et de Marestaing, vicomte de Cogotois, seigneur et baron des baronnies de Fontrailles, Marestaing, etc., s'adressa à Madeleine de Paulin, demoiselle de Lahas, à défaut d'avoir trouvé Lazare de Manas, seigneur de Lahas, son fils[833].

---

827 AD. Gers 3 E 1593 Gimont
828 AD.HG 3 E 34694, Savy, notaire à Aurignac
829 AD. Gers 3 E 6276 L'Isle-Jourdain
830 BnF Fr 32298, Jean Bourguet, notaire de Tonnac en Albigeois,
831 André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.13-14, nomme Anne de Roquefeuil l'épouse de Bertrand de Rabastens, mais dit que Madeleine était fille de Jacques de Rabastens.
832 André Navelle, *op.cit.,* IX, p.13, se référant à une généalogie Rabastens publiée en 1937 par H.L. Robino di Borgomale.
833 AD. Gers 3 E 6279 L'Isle-Jourdain

4.2 Jonathan de MANAS de LAMEZAN, qui suit.

4.3 Jacques de MANAS, seigneur de Saint-Germier.
Il testa le 17 mars 1616, faisant des legs de 3 livres à Jonathan de Manas, sieur de Lahas, François de Manas, sieur de La Broquère, Suzanne de Manas, femme du sieur d'Esparbès, Jeanne de Manas, femme du sieur de Cardonne, avocat, et à Anne de Manas, femme du sieur de Pardies, ses frères et sœurs, instituant héritière universelle Mathive de Saint-Pastou, sa femme, et si elle était grosse héritier universel son fils ou sa fille, nommant exécuteur testamentaire Antoine de Saint-Pastou, seigneur de Salles[834], ce testament fait apparaître son frère et ses sœurs, qui suivent.
Jacques de Manas et de Lamezan, reçut 700 livres, en 1626, sur les 1 000 livres promises par sa belle-mère Paule de Benque, seigneuresse d'Escanecrabe, suivant le contrat de mariage[835].
Il avait épousé **Mathive de SAINT-PASTOU,** fille de François de SAINT-PASTOU, seigneur de Salerm, et de Paule de BENQUE, sa seconde épouse[836]. Mathive de Saint-Pastou, femme de Jacques de Manas, sieur de Saint-Germier, fils de *Jacques* (Jean) de Manas, testa le 19 février 1649, mentionnant François de Manas, un de ses fils[837].
Ils eurent :

A)François de MANAS de LAMEZAN.
C'est probablement lui qui acheta en 1674 les matériaux du séminaire de Gimont, vendus par l'évêché[838].

B)Marc de MANAS et de LAMEZAN

4.4 François de MANAS, seigneur de La Broquère,

4.5 Suzanne de MANAS de LAMEZAN.
Elle épousa **Bernard d'ESPARBES**, fils d'Antoine d'ESPARBES et d'Antonie de LARROQUAN, d'où postérité[839].

4.6 Jeanne de MANAS
Elle épousa le sieur de Cardonne, avocat, qui n'est pas identifié.

4.7 Anne de MANAS de LAMEZAN.

---

834 AD.HG 3 E 34699 Savy
835 AD.HG 3 E 25621 (53), contrat de mariage reçu Raymond Soulié, notaire de Péguilhan.
836 Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Pastou,* produisant la preuve
837 BnF Fr 3297
838 R. Bubord, prêtre, curé d'Aubiet, *Revue de Gascogne,* 1878, pp.37, 38
839 J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1878, Maintenues de noblesse, Supplément sur la maison d'Esparbès, p.318

Jonathan de Lamezan et Anne de Lamezan, sa sœur, firent une transaction, le 13 janvier 1612, au sujet des biens de Jean de Manas de Lamezan et de Madeleine de Paulin, leurs père et mère, et de feu Lazare de Manas de Lamezan, leur frère aîné[840].
Elle avait épousé, par contrat du 12 septembre 1613, **Antoine d'ARIES,** seigneur de Pardies, fils de Philippe d'ARIES, seigneur de Pardies.
Antoine d'Ariès, fils de Philippe d'Ariès, sieur de Pardies, veuf d'Anne de Manas de Lamezan, épousée le 12 septembre 1613, épousa par contrat du 19 septembre 1630 Madeleine de Saint-Pastou[841].

IV Jonathan de MANAS de LAMEZAN, seigneur de Lahas, La Barthe
Jonathan de Manas Lamezan, seigneur de Lahas, Saint-Germier (probablement le lieu en Lahas), La Barthe en Pomarède dénombra ses biens, le 20 décembre 1613, comme héritier de Jean de Manas, seigneur de Manas (Lahas,) son père[842]. Il fut présent, le 16 juillet 1624, au contrat de mariage de François de Galard, seigneur de L'Isle-Bozon, et de Marie de Saint-Pastou[843].
Bernard de Polastron, seigneur dudit lieu, et Jonathan de Manas, sieur de Lahas, firent un accord et une transaction le 26 juillet 1634, concernant des restes de légitime sur l'hérédité de Raymonde de Manas, seigneuresse de Lahas. Lazare de Manas et de Lamezan, seigneur de Lahas s'était obligé de 7 000 livres envers Bertrand de Saint-Julien, sieur du Bosc, Bernard de Polastron, sieur de Carmanet, héritier de feue Françoise de Saint-Julien, sa femme, Pierre du Faur, sieur du Pesqué et Gabriel du Faur, sieur de Malles, sur l'hérédité de feue Ramonde de Manas, seigneuresse de Lahas, suivant la liquidation du 30 juillet 1599, par laquelle ledit feu sieur de Carmanet, héritier universel de feue Françoise de Saint-Julien, sa femme, fille de ladite feue Ramonde de Manas, laquelle Françoise après avoir recueilli la succession testa nommant héritier universel Bernard de Polastron, sieur dudit lieu, son neveu, qui après le décès dudit sieur de Carmanet avait accepté sous bénéfice d'inventaire des meubles et immeubles.
Il en était résulté des procès avec des arrêts en 1615 et 1618, auquel Bernard de Polastron et Jonathan de Manas renoncèrent par l'accord du 26 juillet 1634, Jonathan de Manas, héritier de Raymonde de Manas paiera 3 000 livres au sieur de Polastron plus 1 217 livres pour les fruits, et 800 livres à Philippe de Saint-Julien[844]. Cet acte montre que Raymonde de Manas avait eu une fille Françoise de Saint-Julien (donc d'un premier ou deuxième mariage), cette dernière avait épousé Bernard de Polastron, sieur de Carmanet, qui n'est pas connu de la généalogie Polastron, elle avait un neveu Bernard de Polastron, seigneur de Polastron, qui doit être Bernard de Polastron, seigneur de Polastron le Haut, fils de Jacques de Polastron, seigneur de Polastron le Haut, et de Jeanne de Lamezan, sa première épouse.
Jonathan de Manas de Lamezan mourut avant le 17 septembre 1643, date du testament de sa femme.

[840] BnF Fr 32298, Sans Sermis, notaire de Gimont ; CBF Carton 52
[841] BnF Fr 32297
[842] AM. Toulouse II 157
[843] Noulens, *Maison de Galard*
[844] AD. Gers I 2220 n°13108, Darolles, notaire

Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1612, **Paule de GALARD de L'Isle,** dotée de 8 000 livres, fille de Jean de GALARD, seigneur de Saint-Cerisy, et Jeanne de GAULEJAC de Piac, le futur était assisté de Jacques de Manas Lamezan, sieur de Saint-Germier, et de François de Manas Lamezan, sieur de La Broquère[845].
Paule de Galard, veuve de Jonathan de Manas de Lamezan, testa le 17 septembre 1643, faisant des legs à Catherine, Jacques, Philippe, Frize et Marguerite de Manas de Lamezan, ses fils et filles, instituant Guillaume de Manas de Lamezan, son fils aîné[846].
Ils eurent :

5.1 Guillaume de MANAS de LAMEZAN, qui suit

5.2 Catherine de MANAS de LAMEZAN
Fille de Jonathan de Manas, sieur de Lahas, elle fut nommée héritière, pour 6 000 livres, avec d'autres héritiers et héritières pour d'autres sommes, de Philippe d'Esparbès Lussan, seigneur d'Aulin, par son testament du 5 octobre 1639, parmi les témoins figurait Antoine d'Ariès, sieur de Pardies[847].
Fille de Jonathan de MANAS de LAMEZAN, sieur de Lahas, lieutenant d'une compagnie, et de Paule de GALARD, elle avait épousé, par contrat du 10 août 1642, **Jacques de SOURBIE,** sieur de Fontanilles, elle fut assistée de Jacques de MANAS de LAMEZAN, sieur de Saint-Germier, son oncle paternel[848].

5.3 Jacques de MANAS de LAMEZAN.

5.4 Philippe de MANAS de LAMEZAN.

5.5 Frize de MANAS de LAMEZAN.

5.6 Marguerite de MANAS de LAMEZAN.

V Guillaume de MANAS de LAMEZAN, seigneur de Lahas.
Roger de Comminges, seigneur et baron de Saint-Lary, épousa, par contrat du 12 décembre 1650, Jeanneton de La Marque, il fut assisté, entre autres de Guillaume de Manas et de Lamezan, sieur de Lahas, et de Marc de Manas et Lamezan, sieur de *Lesplongues*[849].
Guillaume de Manas de Lamezan avait épousé, par contrat du 5 février 1645 (date inexacte ou contrat post nuptial) **Isabeau DUFAUR de COARRAZE,** fils de Jean Pierre DUFAUR et de COARRAZE, baron de Bérat, et de Catherine de BEON d'Armentieu, le futur avait étét assisté de Jacques de Manas et de Lamezan, sieur de Saint-Germier, et de François et Marc de Manas et de Lamezan, ses cousins-germains[850].

---

[845] AD.HG Reg. Ins 18 ; Noulens, *Maison de Galard*
[846] BnF Fr 32298, Lacomme, notaire
[847] AD. Gers Vergès I 1298 n°7976
[848] AD.HG Reg. Ins 26
[849] AD.HG 35 J 8, Jean Sabatier, notaire de Castelnau-Magnoac
[850] AD.HG Reg. Ins. 27

Isabeau Dufaur de Bérat, veuve de Guillaume de Manas de Lamezan, seigneur de Lahas, fit une donation, le 28 juillet 1697, à Philippe de Manas Lamezan de Lahas, son fils, prêtre[851], puis, le 2 septembre suivant, elle nomma un procureur pour intervenir au contrat de mariage de son fils Louis de Manas de Lamezan, seigneur de Lahas, lieutenant-colonel au régiment de *Cranattes* (Cravates ?), avec Madeleine de Wazières de Roncq, habitant Lille, en Flandre, elle donna à son fils ses biens et droits sur la terre de Lahas et sur ceux de ses frères Louis Dufaur de Bérat et Bonaventure Dufaur de Bérat[852].
Ils eurent :

6.1 Jean Pierre de MANAS de LAMEZAN, qui suit.

6.2 Philippe de MANAS de LAMEZAN de Lahas
Prêtre, il reçut le 28 juillet 1697 une donation de sa mère.

6.3 Louis de MANAS de LAMEZAN, seigneur de Lahas
Etant lieutenant-colonel au régiment de *Cranattes* (Cravates ?) il avait épousé (en septembre 1697) **Madeleine de WAZIERES de Roncq,** habitant Lille, en Flandre.

6.4 Marie Anne de MANAS de LAMEZAN de Lahas.
Elle avait épousé **Jean de SAINT-ORENS**, seigneur de Frontignan, veuf de Marie Charlotte du FAUR, lequel devenu veuf une seconde fois, avec postérité de ses deux premières unions épousa en troisièmes noces Françoise de ROQUEMAUREL.
Jean de Saint-Orens mourut en 1697, ab intestat, Françoise de Roquemaurel fit procéder à l'inventaire de ses biens, parmi les présents Philippe de Manas de Lahas, frère de ladite Marie Anne de Manas[853].

VI Jean Pierre de MANAS de LAMEZAN, seigneur et baron de Lahas.
Il fut baptisé le 2 janvier 1644[854].
Fils de Guillaume de Manas de Lamezan et de feue Isabeau Dufaur de Bérat, il épousa, par contrat du 28 février 1695, à Bézéril, **Ursule de LAMEZAN**, fille de François de LAMEZAN, seigneur de La Barthe, et de Marguerite de FLEURIAN de Laligué[855].
C'est probablement lui qui épousa, donc en secondes noces, **Marie de MONTAUT de Miglos,** fille de Louis Alexandre de MONTAUT, baron de Miglos, et de Marie de VILLEMUR.[856].
Le 9 mai 1699, Marie de Miglos Lahas se rendit caution de son mari le sieur de Lahas, de 12 666 livres, provenant d'un prêt[857]. Le 28 novembre 1712, François Piquemal, prêtre, était en procès contre Marie de Montaut, veuve du sieur de Lahas, sœur et héritière de Madeleine

[851] AD.HG Reg. Ins 33
[852] AD. Ariège 40 J 7
[853] AD.HG 3 E 25691
[854] BnF Fr 32298
[855] AD.HG 3 E 3998 Maignard, notaire de Noailhan
[856] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Montaut,* Janvier 2008 ; une source non vérifiée le prénomme Jean François.
[857] AD. Ariège 40 J 6

de Miglos, veuve et héritière du sieur Teynier, le demandeur voulait faire déclarer si Marie de Montaut acceptait la succession de sa sœur, Marie de Montaut seigneuresse de Miglos, répudia, le 18 novembre 1717, la succession de sa sœur, veuve du sieur Teynier[858].

On trouve ensuite :
Paul Florent de MANAS de LAMEZAN, beau-frère d'Ambroise de Pérés de *Lagèse* (La Gesse), en 1749, résidant à Boulogne[859], la terre de Pavie fut aliénée le 19 janvier 1751, par le duc de Rohan-Chabot, comte d'Astarac, en faveur de Florent Manas de Lamezan, et d'autres, il fut suivi, le 11 juillet 1833, par Louise Paul Florent Manas de Lamezan, épouse de Jean Chrysostome de Sevin-Segognac, ancien capitaine de dragons[860].
Louise Paule Florent de Manas de Lamezan, avait épousé par contrat du 11 décembre 1793 (21 frimaire an II), Jean Chrysostome de Sevin, baron de Segougnac, seigneur de Ganet, Talive, la Tuque, etc., fils d'Armand Jean de Sevin, baron de Segougnac, seigneurr de Ganet, Talive, et de Sérène de Bonnot[861].

Ursule de MANAS de LAMEZAN vivait en 1767, à Boulogne[862], le prénom suggère qu'elle pourrait être fille de Jean Pierre de Manas de Lamezan et d'Ursule de Lamezan.
Elle avait épousé Ambroise PERES (qui est le beau-frère de Paul Florent de Manas de Lamezan, donc celui-ci est le frère d'Ursule.)
Leur fils Emmanuel Pérès, baron de La Gesse, né le 22 mai 1752, à Boulogne (-sur-Gesse, Haute-Garonne) était avocat, maire de Boulogne quand il fut élu député du Tiers. Il fut membre du conseil des Cinq-cents et de celui des Anciens, puis baron de l'Empire et mourut à Boulogne le 17 juillet 1833[863].

VII
Rameaux isolés
VII.1
Seigneurs de Manas, établis en Quercy

Ce rameau (ou famille différente) est indiqué par André Navelle[864], Louis Esquieu indique également qu'une branche de la famille de Manas, (seigneurs d'Avezan, Durfort, Montbardon, etc.) qui possédait des fiefs en Quercy[865].

I Guillaume de MANAS, seigneur de Manas en Quercy (plusieurs lieux de ce nom dans le Tarn-et-Garonne)

---

[858] AD. Ariège B 152 et B 153
[859] AD.HG 3 E 22085 Boulogne
[860] J. de Mastron, *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1917, Une bastide du 13ème siècle, Pavie (Gers), p.104, et p.118
[861] Jules Villain, *op.cit.*
[862] AD.HG 3 E 22297 Boulogne
[863] J. Barada, *Revue de Gascogne,* 1935, Le contingent du département du Gers au 3ème R. des Gardes d'Honneur de 1813, pp.126, 127.
[864] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.31, 32, produisant les actes cités dans le texte
[865] Louis Esquieu, *Essai d'un Armorial quercynois,* p.194

Il habitait Castelnau-Montratier (Lot)
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Antoine de MANAS, qui suit.

2.2 autre Antoine de MANAS.

2.3 Jeanne de MANAS.
Jeanne de Manas donna, le 21 novembre 1545, une procuration à son mari Jacques de Plagnole, docteur en droit, pour vendre un pré qu'ils tenaient en gage de noble Guillaume de Manas, seigneur de Manas en Quercy, père de Jeanne, et une métairie à Saint-Jean de Perges[866] (Tarn-et-Garonne, à 6 km au sud-ouest de Castelnau-Montratier)
Jeanne de Manas, veuve de noble Jacques de Plagnole, fit son testament le 2 octobre 1546, faisant un legs à son père Guillaume de Manas, léguant des robes et joyaux à Germaine Bastier, instituant héritier universel Antoine de Manas, docteur en droit, habitant Toulouse, avec substitution à Antoine de Manas, son filleul et frère[867].
Une sentence du sénéchal, du 31 octobre 1547, condamna Charles de Plagnole (frère de Jacques) à payer 1 500 livres à Jeanne de Manas pour la dot et l'augment[868].
Fille de Guillaume de Manas, écuyer, seigneur de Manas en Quercy, habitant Castelnau-Montratier, elle avait épousé noble **Jacques de PLAGNOLE,** seigneur de Valence, docteur en droit, qui donna une quittance de dot de 1 800 livres le 25 novembre 1544, il restait à payer 100 livres[869]. Jacques de PLAGNOLE était fils d'Antoine de PLAGNOLE, chevalier, seigneur de Saint-Germier (à 2 km de Trébons-sur-la-Grasse, Haute-Garonne), Cessales (à 1 km de Saint-Germier), Montcalvel, à 4 km de Cessales), et de Salvie de LESCURE, cette dernière veuve de Michel de GRAMONT[870].

II Antoine de MANAS, docteur en droit, avocat
Antoine de Manas, docteur en droit, était le 1er février 1537, héritier de sa femme (Françoise Brenguier), sous bénéfice d'inventaire[871]. Il mourut avant le 5 juillet 1549, date d'une lauzime de Germaine Bastier, veuve d'Antoine de Manas[872].
Il avait épousé, avant le 12 avril 1529, date d'une quittance, noble **Françoise BRENGUIER (ou BERINGUIER),** veuve de noble Georges de BROSSIGNAC, assassiné en 1528 par

[866] AD.HG 3 E 6809, Rouzier, notaire
[867] AD.HG 3 E 907, Bessier, notaire.
[868] AD.HG 3 E 5224, Lobeyrie, notaire
[869] AD.HG 3 E 6807, Rrouzier, notaire ; pactes de mariage reçus P. Novalhat, notaire à Castelnau
[870] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp.253, 254, produisant la généalogie de cette famille depuis 1228, cette famille écrivit son nom La Plagnole à partir du 17ème siècle.
[871] AD.HG B 30
[872] AD.HG 3 E 5230, Lobeyrie, notaire

noble Jean de Cassagnes, seigneur du Cayla en Rouergue[873], fille de Guillaume BRENGUIER, seigneur de Boussac, et de Françoise du CROS[874].
Elle mourut avant le 25 janvier 1536, date à laquelle Antoine de Manas, docteur en droit, était héritier de feue Françoise de Bérenguier[875].
Il avait épousé, en secondes noces, avant le 2 février1543, date d'une reconnaissance, noble **Germaine BASTIER**[876], veuve de Martin de LA PERRIERE, docteur en médecine, fille d'Astorg BASTIER, écuyer, coseigneur d'Issus, et de Catherine ISALGUIER[877].

On cite également des seigneurs de Manas, sans dire qu'ils sont en Quercy :
25 février 1543, mariage de Jean de Manas, seigneur de Manas, et d'Anne de Luppé, fille de Pierre de Luppé, seigneur de Maravat, et d'Anne d'Arzac[878].
Anne de Luppé, veuve de Jean de Manas, seigneur de Manas, épousa, par contrat du 16 décembre 1550, Bernard de Rivière, seigner de Lengros et Labatut[879].
1547 (selon un acte sans date, vers 1639) Jean de Manas, seigneur dudit lieu, cité avec des Léaumont, Philiberte de Léaumont prie noble d'Homps, etc[880].

1573 dette de Jean de Manas, cosgr dudit lieu (de Manas ?)[881]

François de Manas, seigneur dudit lieu, soldat des gardes d'Henri de Comborn, gouverneur du Limousin, qui gardait le 10 juillet 1627, le château de La Mothe, en Allassac (Corrèze)[882] appartenait peut-être à cette branche.

VII.2
Seigneurs de Balinhac (Balignac)

Le 1er octobre 1418, Jourdain de MANAS, seigneur de Balignac (plusieurs lieux de ce nom dont un dans le Gers à 7 km d'Avezan, et un autre dans le Tarn-et-Garonne, à 7 km de Mansonville) et du Pin, rendit hommage au comte d'Armagnac[883].

Garcie de MANAS, seigneur de Balignac
Il eut une fille :

> Antonie de MANAS, elle épousa avant le 11 mai 1475, Azémar de LUPPE, seigneur de Gensac à qui elle fit un don de ses droits à la succession de son père à cette date[884].

---

873 AD.HG 3 E 6702, Rebé, notaire, acte du 27 juin 1532.
874 André Navelle, *op.cit.,* II, p.133
875 AD.HG B 29
876 AD.HG 3 E 5196 Lobeyrie, notaire
877 André Navelle, *op.cit.,* II, p.37
878 AD. Gers Vergès I 22275
879 AD. Tarn-et-Garonne C 95
880 AD. Gers Vergès I 2035 n°15046
881 AD. Gers 3 E 8810 Monfort
882 Archives Roffignac R 62702 C 01 (transcrite par Jacques de Roquemaurel)
883 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.30, se référant à Barrière-µFlavy Carton 52, citant AD. PA E 244
884 AD. Gers I 2219 n°12512

VII-3
Seigneurs de Blanzac

Le 24 décembre 1541, Odoyn (Audouin) de MANAS, prieur de Virazel en Agenais, Gilbert de Manas, recteur de Sainte-Croix, Poton de MANAS, écuyer, seigneur de Blanzac (à 1 km de Vazerac (Tarn-et-Garonne), appelaient du sénéchal de Quercy, contre Antoine Colom, marchand de Montauban, Poton de Manas fut renvoyé au sénéchal[885].

Géraud de MANAS, seigneur de Blanzac, était en procès, le 10 février 1545, contre Bernardin de Charry, seigneur de Charry[886]. Un Géraud de Manas avait, en 1520, des rentes à Vazerac[887].

VIII
Personnes isolées

Les données non référencées proviennent de Maurice Vuillier.
1266, A. de Manas, Nidau de Manas, capera de Sarraguza, témoins[888]

1312, Transaction entre les seigneurs et les habitants de Castelnau d'Arbieu, parmi les arbitres Vital de Montaut, seigneur d'Homps, Raimond de Manas, seigneur des Bordils[889].
29 janvier 1319, Sentence arbitrale entre Bernard de Manas, damoiseau, résidant à *Montaunese* et Arbieu de Montaut, fils de Vital de Montaut, leur oncle[890]

1317, Jacques de Manas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Argentens[891].

1324, Sicard de Montaut et Ne…de Manas, sa femme[892]

10 novembre 1328, Raymond Sans de Manas, présent au contrat de mariage d'Odon de Montaut, seigneur d'Homps, avec Simone de Preissac[893].

15 juin 1368, Pierre d'Ornezan, chevalier, tuteur des héritiers de feu Bernard d'Ornezan et de feue Juliane de La Roque par le moyen de Régine de Manas, sa fille, veuve de Bernard d'Ornezan, seigneur indivis de la moitié du fief de Jean Barrau, seigneur de Mervilla[894].

---

[885] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.32 produisant AD.HG B 35
[886] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 32, produisant AD.HG B 38
[887] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.32 se référant à Moulenq, t.3
[888] *Revue de Gascogne,* Coutumes de Sarraguza, p.XLVI, acte en gascon
[889] J.F. Blédé, *Revue de Gascogne,* 1864, Publication des coutumes locales du Gers, p.298
[890] AD. Gers I 2218 n°12523
[891] Denis de Thézan-Gaussan, *Revue de Gascogne,* 1879, Les commanderies d'Argentens en Agenais, p.123
[892] AD. Gers I sup 407
[893] Noulens, *Maison de Galard*
[894] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.32, produisant AD.HG 3 E 7413, Tournier, notaire

1369, Testament de Blanchefleur d'Antin, sœur de Comtesse femme de Roger de Manas, en faveur de Jean, son fils, Sans Garcie et Bernard[895].

8 janvier 1376 (n.st), contrat de mariage de *Bécon* (Bégon ?) de Constantin et d'Obriette de Manas, fille de Jean de Manas, seigneur d'Avensac[896]
16 juillet 1378, Arnaud Guilhem de Montlezun restitua la dot de Cébélie ou Sibylle de Manas épouse de Bernard III de Montlezun, remariée avant le 4 septembre 1380, à noble et puissant homme Guilhem de Piac, seigneur des châteaux de Ferrailles et de Verdun[897].

25 février 1385, Ratification par Pierre Raymond de Manas, damoiseau, d'une vente faite par son frère noble Jean de Manas à Jean de Marignac, licencié ès lois, juge de Villelongue, d'une rente d'un setier de froment[898].

1391, Hunaude de Preissac, fille de Bertrand de Preissac, coseigneur d'Homps, femme de Bertrand de Manas [899].

Avant 1390, Sibylle (Cébélie) de Manas, fille du seigneur de Montbardon, épouse d'Arnaud I d'Antin, chevalier, seigneur d'Antin, d'où postérité[900]

27 janvier 1410 (v.st), Bertrand de Terride, vicomte de Gimoès, donna à Jordanet de Manas, damoiseau, son serviteur, tous les cens, oublies et maisons que possédait Bertrand de Bessens à Montech, Finhan, Bessens, Dieupentale (les 4 dans le Tarn-et-Garonne), à charge de l'hommage[901].

14 octobre 1418, Jean de Marestaing reconnut tenir du comte d'Armagnac à cause du vicomté de Fezensaguet, le lieu et baronnie de Marestaing alias de Cogotois, en toute justice, d'où dépendait Montferrand (actuellement Monferran-Savès), Frégouville et les fiefs de Jourdain de Manas et d'autres[902].

22 janvier 1422 ,Catherine de Massas fille d'Amanieu de Massas et de Cardonne de Manas, dame d'*Aulans* épousa Louis de Lasseran, seigneur de Massencome

---

[895] AD. Gers I 2744 n°15253
[896] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.28, 29 se référant à Noulens, *Maison de Galard*
[897] Abbé Daugé, *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1919, La seigneurie et les seigneurs de Saint-Lary, p.154, se référant aux Archives du séminaire d'Auch
[898] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.32, produisant Larue SS 97
[899] AD. Gers I 2898 n°15724 (actes 1314-1602)
[900] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* .III, p.32
[901] F. Gaberet, *Revue de Gascogne,* 1904, Comment finit la première maison de Terride, vicomtes de Gimoès, p.158
[902] P. La Plagne-Barris, *Revue de Gascogne,* 1881, Le pays de Cogotois, p.123

1443, Bernard de Preignan, seigneur de Preignan, couvert de dettes, fut excommunié, Beliette de Manas, son épouse demanda une dispense permettant de mener une vie commune avec son mari. La cause de l'excommunication, les dettes, permit d'obtenir la dispense en 1443[903].

Vers 1460, Arthus d'Auzy épousa Anne de Mans, leur fils Bertrand d'Auzy épousa, par contrat du 3 novembre 1493, Louise Raymond[904].
Avant 1468, Jeanne de Manas était l'épouse Jean de Lescot, coseigneur de Pompignan[905]

27 août 1468, honnête femme noble Marguerite de Manas, dame du lieu de Dunes, donna cette terre à son fils noble Jean de Grimault[906].
1508, Jean de Manas, seigneur de Dunes[907]

1er juillet 1475, testament d'Arnaud du Garrané, seigneur du Garrané et de Lasseran, il avait épousé en premières noces Agnès de Manas ert en secondes noces Rose de Bergougnan[908].

20 août 1475, Jean de Manas, seigneur du lieu de Gratens, témoin d'une quittance de dot d'Odon de Preissac, seigneur de Gavarret[909]

10 août 1480, vente d'une terre à Durfort, diocèse d'Auch, par Roger de Manas, seigneur de Durfort[910].

4 mai 1482, Contrat de mariage d'Arnaud de Manas et de Marguerite de Gaulejac[911]

Avant 1489, Agnès de Manas mariée à Arnaud du Garrané[912].

26 mars 1503, Mariano et Jean Constantini reçurent de Pierre de Caubois, marchand de Lourdes et de sa femme, Dominiquette de Manas, procuration de vendre la maison que leur avait léguée Jean de Manas, docteur ès décrets, recteur de l'université de Toulouse, située rue des *Tretze bens*[913].

---

[903] M. Branet, *Revue de Gascogne,* 1894, Un gentilhomme bourgeois d'Auch au 15ème siècle, pp.556, 557, se référant aux Archives de M. de Carsalade du Pont.
[904] Beauchet-Filleau
[905] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.222
[906] Martial Gaillarde, notaire de Lectoure.
[907] Martial Gaillarde, notaire de Lectoure
[908] J. de Mastron, *Bulletin de lza Société archéologique du Gers,* 1922, Investigations en Astarac, Garrané-Besmaux, p.231
[909] AD. Gers I 2899 n°15921
[910] AD. Gers I 2219 n°12513
[911] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.529
[912] AD. Gers I sup 39
[913] A. Clergeac, *revue de Gascogne,* 1914, La Gascogne et la banque toulousaine des Constantini vers 1500, p.440,

27 mars 1507, au château de *Balues* (Baluet ?) Jean de Manas, seigneur dudit lieu de *Balues* par son testament instaura héritier universel son fils Antoine, lui substituant sa fille Pelegrine de Manas[914].

1517, François de Manas, commandeur de Cours[915]
1525, Jacques de Manas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem

1er février et 27 mars 1528, Bertrande de Bazillac, veuve d'Arnaud Guillaume de Manas, seigneur de Montmaurin, mère, administrant les biens de Jean de Manas, en adjudication d'un décret contre François de Manas, seigneur de Durfort[916].

30 août 1528, Jeanne de Manas épousa François d'Aspremont, seigneur de Roquecor, fils de Pons d'Aspremont, (olim Pellegrue) seigneur de Roquecor, et de Marguerite de Jean[917]

Vers 1530, Jeanne de Manas épousa Jean de Barrau, seigneur d'*Auférus,* fils de Pierre de Barrau, seigneur de Parron, et de Jeanne de Lupiac.

1534, Geoges de Mans, commandeur de Gimbrède[918], il mourut le 2 janvier 1562, il avait été contraint de sortir de son bénéfice de Gimbrède où il résidait et de se retirer à Toulouse, parce que les terres et toutes les églises du diocèse de Lectoure avaient été pillées et les prêtres et gens d'Eglise tués ou chassés par les Huguenots[919].

1536, François de Manas, du lieu de Saint-Plancat (Blancard ?), témoin d'un acte mentionnant le mariage de Lancelot de Cauna avec feue Madeleine d'Ornezan[920].

1538, Jean de Manas, docteur en droit, tuteur et curateur des enfants de feu Pons de La Tour, seigneur de Roquebrune[921].

1541, Jeanne de Manas, veuve d'Arnaud de Castelbajac, seigneur de Saint-Paul[922].

13 juin 1543, Procuration de Philippe de Calmont, seigneur de Briols, à Guillaume de Manas, seigneur de Verdun, son oncle, pour arrenter Briols[923].

---

[914] AD. Gers I 2220 n°12515
[915] Denis de Thézan-Gaussan, *Revue de Gascogne,* 1879, Les commanderies d'Argentens, p.124, mentionnant également Jacques de Manas en 1525
[916] André Navelle, *op .cit.,* VII, p.33 produisant AD.HG B 22
[917] Michel Smaniotto, *Féodales,* Famille de Pellegrue, inédit
[918] Denis de Thézan, *Revue de Gascogne,* Gimbrède et on ancienne commanderie, p.449
[919] Abbé Benaben, *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1920, La commanderie de Gimbrède, p.215
[920] Archives du château de Saint-Blancard
[921] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.33, produisant AD.HG B 31
[922] AD.HG 3 E 31309 Montréjeau
[923] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.33, produisant AD.HG 3 E 4669, de Laborde, notaire.

8 juin 1545, Julian de Manas, sgr de Hours (Homs ?), présent au contrat de mariage de Bernard de Lescot (Lescout), seigneur de Roumégas et de Françoise de Coubirac[924].
Vers 1570, Madeleine de Manas de Durfort épousa Bernard de Castelnau, seigneur de Jupoy, Serres, fils de Pierre de Castelnau, seigneur de Jupoy et d'Alénor de Castelbajac

1573, Arnaud de Manas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem[925]

7 mai 1584, Friz de Batz, seigneur de Durfort, fils et héritier de Jeanne de Manas[926]

Vers 1560, Après la mort de son père Jean de Montesquiou, Bertrand de Montesquiou devint seigneur de Pouylebon, il épousa Gabrielle de Manas d'Ustou[927].
18 juin 1585, Gabrielle de Manas d'Ustou, femme de Bertrand de Montesquiou, seigneur de Poylobon, mère de Bertrand qui épouse Gabrielle de Montlezun[928] ; 18 juin 1595, *Marguerite* de Manas d'Ustou, femme du même, elle teste en 1600[929] , Gabrielle dee Manas, veuve, teste le 10 janvier 1604[930], veuve, preuves Montesquiou 1667

20 mars 1586, Compulsoire dans un procès d'Antoinette de Manas de Taillac femme d'Hercule de Preissac, contre Etienne de Las[931].

12 février 1608, Géraud de Manas, seigneur de Pinemont, présent au contrat de mariage de Jean Charles de/du Frère, seigneur d'Anduran avec Anne du Faur, Catherine de Manas, veuve de Guillaume de Salluste est également présente[932].

1610, Jean de Manas, sgr de Manne (Manas?), présent au contrat de mariage d'Arnaud de Montesquioiu, seigneur d'Artagnan, et de Marguerite dee Lambès[933].

28 octobre 1654, Blaise de Broqueville, sieur de Mansombat assiste avec sa femme Catherine de Manas au baptême de sa nièce Catherine de Broqueville.[934]

Vers 1670, Jean François de Manas, homme d'armes, épousa Jeanne de Faudoas, d'où Laurent de Manas, né en 1674, et Catherine de Manas, née le 14 juillet 1677, à Avezan qui épousa, le 8 août 1703, à Gimat Jean Cassaigneau

Douillac, révision le 4 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[924] AM. Toulouse II 136
[925] AD. Gers I Mi 981 (du 26 février 1517)
[926] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.25
[927] Cyprien La Plagne-Barris, *Revue de Gascogne,* 1897, Seigneuries du Pays d'Angles, Pouylebon, p.436
[928] Père Anselme, *op.cit.,* VII, p.269
[929] BnF Fr 32298
[930] AD. Gers Vergès I 2532n)13897 (5 mai 1667)
[931] AD. Gers I 2900 n°15900
[932] AD.HG Reg. Ins. 13 bis
[933] AD.HG 3 E 16159 Palaminy
[934] Ludovic Mazéret, *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1915, Essai généalogique sur la famille de Broqueville (branche de Monfort), p.140

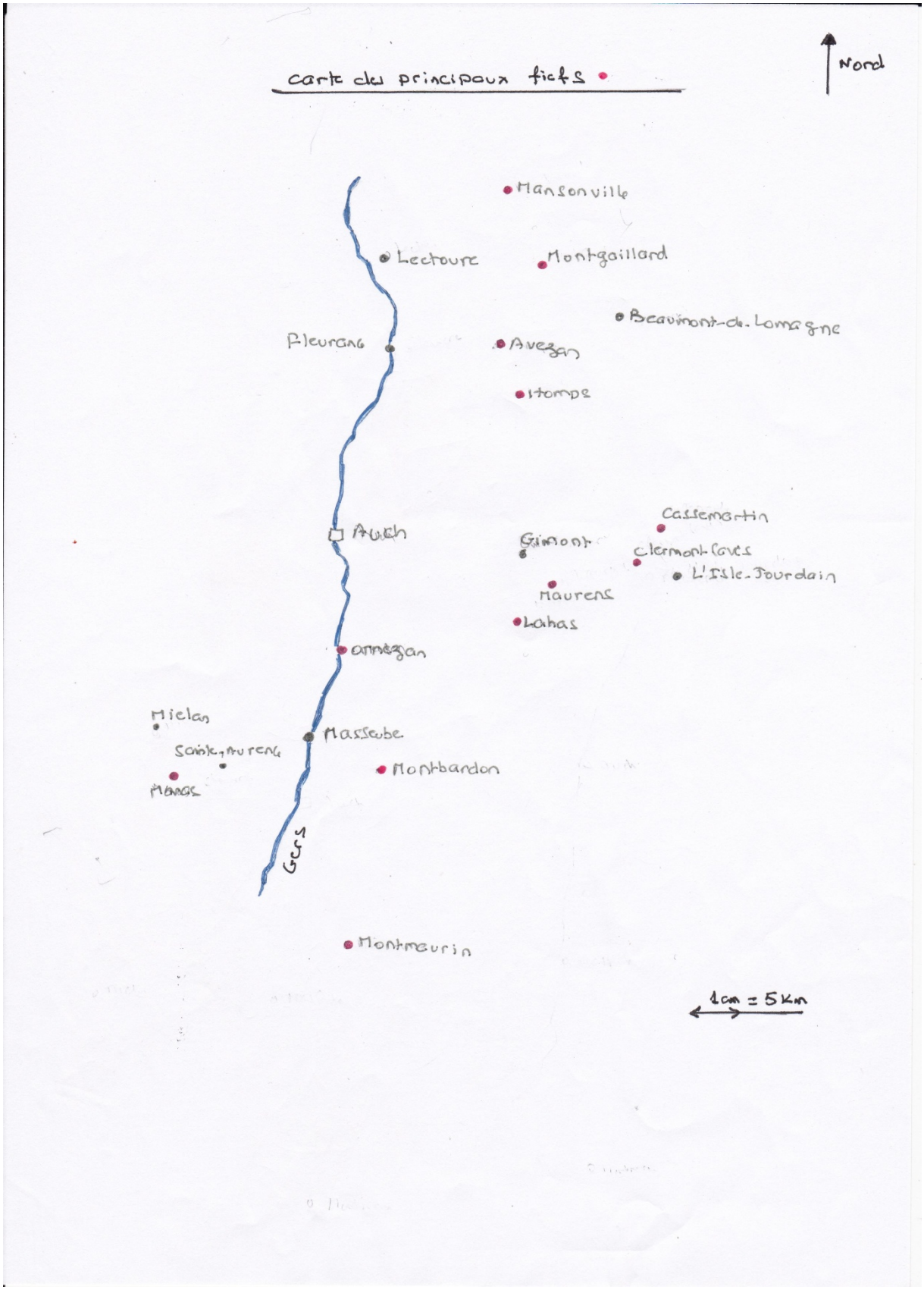
carte des principaux fiefs
Nord
Mansonville
Lectoure
Montgaillard
Beaumont-de-Lomagne
Fleurance
Avezan
Itompe
Auch
Cassemartin
Gimont
Clermont-Savès
L'Isle-Jourdain
Maurens
Lahas
Miélan
Masseube
Montbardon
Gers
Montmaurin
1cm = 5km

Famille de MARESTAING

I Premiers degrés **p.151**

II Seigneurs de Marestaing **p.153**

III Seigneurs de Marestaing, seconde race **p.159**

IV Seigneurs de Maurens et de Lagarde **p.167**

V Seigneurs du Tauzia **p.173**

VI Personnes isolées **p.177**

Carte **p.179**

La généalogie des branches des seigneurs de Marestaing, et des seigneurs de Maurens et de Lagarde, de cette famille a été publiée par André Navelle[935], elle est complétée dans ce document par celle de la branche des seigneurs du Tauzia dont des éléments sont fournis par Philippe Lauzun[936], et pour l'ensemble des branches par des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille qui tient son nom du lieu de Marestaing (à 6 km au sud-ouest de L'Isle-Jourdain, Gers) portait : « D'or, au lion de gueules armé et lampassé d'azur, à la bordure de même. »

I
Premiers degrés

Après plusieurs personnes citées au 13ème siècle (chapitre VI, notamment Bernard de Marestaing, seigneur de Marestaing, dont la fille Anglésie épousa Bernard III, seigneur de L'Isle), on trouve au 14ème siècle et au début du 15ème siècle, des personnes qu'André Navelle pense, avec pertinence, que l'on peut vraisemblablement relier, dont les auteurs des branches des seigneurs de Marestaing, et des seigneurs de Maurens et de Lagarde.

I N…de MARESTAING
Père de Bernard de MARESTAING et peut-être d'Alpays de MARESTAING[937].
Alpays de MARESTAING épousa (vers 1370) Jean (HUNAUD) de LANTA, seigneur de Mauzac, veuf de Delphine du FALGAR. Jean de LANTA mourut avant le 16 novembre 1397 laissant un fils de sa première union et trois fils de sa seconde union.
Jean de Lanta, seigneur de Miramont, reconnut, le 16 novembre 1397, une dette à Alpays, dame de Mauzac, puis le 20 octobre 1403, Alpays, dame de Mauzac, mère et héritière de feu Géraud de Lanta, seigneur de Mauzac reconnut une dette de son fils et le 5 mars 1406 (n.st) fut citée Alpays de Marestaing, veuve de Jean de Lanta, seigneur de Mauzac[938].

II Bernard de MARESTAING
D'une alliance inconnue il eut probablement Jean de Marestaing, seigneur de Marestaing, Bertrand de Marestaing, seigneur de Gensac, et Fortanier de Marestaing, damoiseau, seigneur de Maurens, qui étaient le 29 juin (ou juillet) 1448, tous trois obligés envers noble Girard de Puybusque et Jean de Puybusque, bourgeois de Toulouse, pour une dette de 37 écus d'or (datant du 1er mars 1435), de cette somme Jean de Puybusque et autre Jean de Puybusque, fils et héritier de Girard, firent quittance à feu Fortanier de Marestang, seigneur de Maurens et à Bertrand de Marestaing, fils et héritier dudit Fortanier pour sa quote-part[939].

3.1 Jean de MARESTAING, auteur de la branche des seigneurs de Marestaing.

[935] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, pp.45-51,
[936] Philippe Lauzun, *Revue de Gascogne,* 1893, Le château du Tauzia, pp.26-35
[937] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.45 indique Alpays de Marestaing, femme de Jean de Lanta, comme sœur de Bernard père de Jean, Bertrand, Fortanier et Alpays de Marestaing, n'ayant pas vu la preuve nous indiquons que c'est une hypothèse.
[938] André Navelle, *op.cit.,* V, p.176, produisant AD.HG 3 E 601, Barravi, notaire (acte de 1397), AD.HG 3 E 27554, Porcapelli, notaire (acte de 1403), AD.HG SS 112, Montagnac (acte de 1406)
[939] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.46, produisant AD.HG 3 E 4053, Fortet, notaire, et SS 145.

3.2 Bertrand de MARESTAING, seigneur de Gensac (à 3 km au sud de Laymont, Gers.)

Il était le 11 décembre 1395, en procès avec Françoise, veuve de Bertrand (HUNAUD) de LANTA, celle-ci réclamait une partie des biens de feu Bertrand de Lanta, advenus par la succession de sa feue fille, épouse de Bertrand de Marestaing, ils nommèrent des arbitres[940]. Bertrand de Lanta, mari de Françoise, était fils de Guiraud Hunaud de Lanta, damoiseau, coseigneur de Lanta, et d'Acburge de Bellafar[941].

Bertrand de Marestaing, seigneur de Gensac, s'acquitta le 1er septembre 1400, d'une dette de 18 francs or[942], puis, le 29 mai 1434, Bertrand de Marestaing, seigneur de Gensac et de Laymont, et Pierre du Mona, damoiseau, seigneur de Savignac, Mona, reconnurent une dette à Jean de Montaygon, drapier, pour des achats d'étoffes[943].

Il avait épousé **N…de LANTA,** fille de Bertrand HUNAUD de LANTA, chevalier, et de Françoise, elle mourut avant le 11 décembre 1395, sans postérité car sa mère réclama ses biens[944].

Bertrand de MARESTAING, est peut-être celui qui épousa (donc en secondes noces) Marguerite de GOT (GOTH), fille de Raymond Arnaud de GOT, seigneur de Rouillac, et d'Isabeau de CARAMAN[945] (olim CARMAING), sa première épouse.

3.3 Fortanier de MARESTAING, auteur de la branche des seigneurs de Maurens.

3.4 Alpays de MARESTAING

Fille de Bernard de Marestaing et sœur de Jean de Marestaing, elle avait épousé, avant le 26 novembre 1428, noble **Girard de PUYBUSQUE,** seigneur de Saint-Jory, bourgeois de Toulouse, ceci fut rappelé le 16 janvier 1456 (v.st), disant qu'il y avait eu un reçu le 26 novembre 1428, tous étaient décédés et Jean de Puybusque, fils de Girard demanda le paiement à Jean de Marestaing[946]. Girard de Puybusque, né avant 1407, avait épousé en premières noces Jeanne, celle-ci fut citée en 1418[947], il mourut avant 1442, laissant de sa seconde union un fils Jean de Puybusque, seigneur de Novital, capitoul, qui eut 5 filles de son mariage avec noble Marquèse Vinhes (Vignes), il était fils de Raymond de Puybusque, marchand drapier de Toulouse, capitoul, anobli par capitoulat, et de Jeanne Blasin[948].

---

940 Andfré Navelle, *op.cit.,* VII, p.45, produisant AD.HG 3 E 7415 Tournier, notaire
941 André Navelle, *op.cit.,* V, p.176
942 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.45, produisant AD.HG 3 E 5547, Mercende, notaire
943 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.46, produisant AD.HG 3 E 4471, J. Johannis, notaire
944 André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 45.
945 Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France,* II, p.170.
946 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.46, produisant AD.HG 3 E 14498, livre particulier de Raymond de Puybusque.
947 André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.312, produisant AD.HG 3 E 6693, A. Raynet, notaire
948 André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.312, produisant les preuves

II
Seigneurs de Marestaing

II Jean de MARESTAING, seigneur de Marestaing (à 6 km au sud-ouest de L'Isle-Jourdain, Gers.)
Jean de Marestaing rendit hommage, le 11 octobre 1418, au comte d'Armagnac pour le château et la baronnie de Marestaing alias *Cogotesio*, juridiction de Castillon, Frégouville, Monferran, etc.[949]
Le 29 juin (ou juillet) 1448, il était avec ses présumés frères Bertrand, seigneur de Gensac, et Fiortanier, seigneur de Maurens, obligé de Jean de Puybusque et autre Jean de Puybusque (supra.)
D'une alliance inconnue il eut :

3.1 Jean de MARESTAING, qui suit.

3.2 probablement Condorine de MARESTAING.
Celle-ci, dite fille de Jean de Marestaing, seigneur de Marestaing[950], épousa par contrat du 10 mai 1450, **François de POLASTRON**[951] **de CAUBIAC,** seigneur de Polastron le Bas, veuf d'Aliénor de CASTELBAJAC, épousée par contrat du 27 mars 1446, fils de Georges de POLASTRON de SEGUENVILLE de CAUBIAC[952].
Le contrat de mariage prévoyait que le premier enfant à naître dudit mariage fut héritier (de la moitié des biens) de François de Polastron, ce dernier s'accorda, en 1470, avec Bertrand de Marestaing pour que cette moitié consiste en la place de Saint-Martin, puis, en 1488, François de Polastron fit don à Sans Garcie de Polastron, son premier fils de sa seconde femme, de la terre de Villeneuve et fit une donation à Jean de Polastron, premier fils de son premier mariage, les substituant l'un à l'autre[953].
François de Polastron transigea, le 4 février 1480, avec Géraud de Marestaing, seigneur de Marestaing, mentionnant un testament, un codicille et une quittance et disant que Sans Garcie de Polastron de Caubiac (fils de François et de Condorine de Marestaing) sera tenu de marier à ses dépens Bourguine de Polastron, sa sœur[954], puis le 19 août 1483, François de Polastron, coseigneur de Polastron, fit un codicille en faveur de ses deux fils de ses deux femmes, Jean et Sans Garcie de Polastron, auquel fut témoin Géraud de Marestaing, chevalier[955].

---

[949] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.45, produisant AD.P.A E 244, dans Barrière-Flavy carton 52.
[950] Maurice Vuillier, *Famille de Polastron,* Mars 2005, la preuve n'est pas fournie mais cette ascendance est probable compte-tenu des liens avec plusieurs membres de la famille de Marestaing, notamment Géraud de Marestaing, présumé neveu de Condorine, et Bertrand de Marestaing qui est probablement le fils de Fortanier, seigneur de Maurens.
[951] AD. Gers Vergès I 2848
[952] Maurice Vuillier, *Famille de Polastron,* Mars 2005, fournissant les preuves. Cette famille était connue auparavant sous les noms de Caubiac et de Séguenville et tenait le château de Polastron le Bas dont elle fit son nom, elle est différente de la famille de Polastron connue dès la fin du 10ème siècle.
[953] AD. Gers Vergès I 2847 n°15677
[954] AD. Gers Vergès I 2847
[955] AD. Gers Vergès I 2850 n°15683

Jean et Sans Garcie de Polastron, fils de François de Polastron, coseigneur de Polastron, firent une transaction, le 4 février 1489, après le dernier testament de François de Polastron, cet acte mentionne que le testament avait été fait avec l'assentiment de Géraud de Marestaing, chevalier, seigneur et baron de la baronnie de Marestaing, et d'autres, dont Bourguine de Polastron, sa sœur[956].
Jean de Polastron, fils de Sans Garcie et d'Anne de Lambès, et petit-fils de François de Polastron et de Condorine de Marestaing, épousa, en 1539, sa cousine Catherine de Marestaing, fille de Jean de Marestaing, coseigneur de Maurens, et de Marguerite de Touges, après l'avoir enlevée (infra.)

III Jean de MARESTAING, seigneur baron de Marestaing.
Jean de Marestaing, seigneur de Marestaing, était en procès, le 9 décembre 1474, contre Pons de Manas, seigneur de Clermont[957] ; puis, le 6 septembre 1481, Jean de Marestaing, seigneur baron de Marestaing, et Géraud de Marestaing, son fils, seigneur de Castillon, diocèse de Lombez, vendirent à Jean et Astorg de Montfort 7 cartons de blé d'oublies sur la moitié du moulin de Marestaing sur la Save au prix de 80 écus[958]
Il avait épousé, par contrat du 29 octobre 1445, **Anne ou Agnès de FAUDOAS,** dotée de 3 000 écus, fille de **Béraud III de FAUDOAS,** chevalier, baron de Faudoas (Tarn-et-Garonne) et de Barbazan, chancelier du roi Charles VII, sénéchal d'Agenais, de Gascogne et d'Armagnac, et de Jacquette de PARDAILLLA1N, sa première épouse[959].
Ils eurent :

4.1 Géraud de MARESTAING, qui suit.

4.2 Guillaume de MARESTAING.
Prêtre, il fut recteur de Saint-Laurent de *Fambanas,* et donna une procuration le 28 novembre 1487[960], il fut cité comme fils de Jean de Marestaing dans l'acte du 13 septembre 1513 (infra.)

IV Géraud de MARESTAING, chevalier, seigneur baron de Marestaing, Monferran (-Savès, à 3 km au nord-ouest de Marestaing), de Castillon (diocèse de Lombez, Castillon-Savès, à 2 km au sud-ouest de Marestaing).
Il fut page de son oncle Jean de Faudoas et fait chevalier de la main de Louis XI[961].
Géraud de Marestaing, seigneur de Marestaing, fut témoin le 16 juin 1489, à la quittance donnée par Bernard de Lambès, fils d'Arnaud de Lambès, alias Mona, seigneur de Savignac, Mona, pour la dot d'Agnès de Faudoas d'Avensac, fille de feu Bertrand de Faudoas, seigneur d'Avensac[962].

---

[956] AD. Gers Vergès I 2851 n°15673, Jean Raypot, notaire.
[957] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant AD.HG B 4
[958] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant AD.HG 3 E 5404, Mandinelli, notaire
[959] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, pp.1405, 1406, le montant de la dot est indiqué par André Navelle (acte du 13 septembre 1513)
[960] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant AD.HG 3 E 7614, Vergier, notaire.
[961] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47
[962] Ledru et Vallée, *La Maison de Faudoas,* t.2 (preuves), preuve 458, p. 176.

Le parlement de Paris avait donné, le 29 août 1491, comme curateurs de Charles, comte d'Armagnac, Jean d'Albret, sire d'Orval, Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, et Géraud de Marestaing. Cela ne faisait pas l'affaire de Charles VIII qui voyait avec déplaisir ce nouveau retard à l'annexion des domaines d'Armagnac à la Couronne. Il saisit le premier prétexte pour intervenir et suspendit de leurs fonctions Montaut et Marestaing et envoya en Gascogne le comte Jean d'Astarac avec mission de ramener à Paris le comte « à moitié privé de raison » pour le mettre « en quelque lieu honneste » (8 avril 1496.[963])

Géraud de Marestaing mourut entre 28 juillet 1498, date d'un procès de Mengette de Foix, épouse de Giraud de Marestaing contre Jean Delom, seigneur de Montoutin au sujet d'une pension acquise sur une maison de Toulouse, et le 28 novembre 1498, date d'un procès des consuls de Monferran contre Jean de Marestaing, écuyer, fils de feu Géraud de Marestaing, seigneur de Marestaing et de Monferran[964].

Il avait épousé en premières noces, entre 1470 et 1475, **Gabrielle de VILLEMUR,** fille de Pons de VILLEMUR, chevalier, seigneur de Saint-Paul (de Jarrat, Ariège), Pailhès (Ariège), sénéchal et gouverneur du pays de Foix, et de Gabrielle d'ESPAGNE, dame de Montbrun[965].

Il avait épousé en secondes noces, avant septembre 1482, **Domenge** dite **Mengette de FOIX,** veuve, avec un fils, de Bertrand de SAINT-ORENS, seigneur de Lucpeyrous, fille de Jean II de FOIX, baron de Rabat (-les Trois Seigneurs, Ariège), seigneur de Fornex, Sérou, et de Léonore de COMMINGES, vicomtesse de Couserans[966].

Dominique de Foix, épouse de Guiraud de Marestaing, chevalier, seigneur de Marestaing, acheta, le 30 avril 1484, à Raymond Chabanes, conseiller au parlement de Toulouse, des revenus sur la borde de Balma[967].

Le 13 septembre 1513, Jean d'Astarac, tuteur de Jean Jacques (d'Astarac dit de Marestaing) de Marestaing, son fils, seigneur de Marestaing, était en procès contre Mengette de Foix. Au contrat de mariage de Mengette de Foix, Jean et Géraud de Marestaing, père et fils avaient promis qu'en cas de veuvage elle recevrait les fruits de Frégouville, Monferran et Lamberville tant qu'elle serait veuve. A son décès Jean de Marestaing laissa ses fils Géraud et Guillaume de Marestaing qui lui succédèrent par moitié. Guillaume devenant ecclésiastique fit don de sa part à Mengette de Foix, qui à sa mort entra en possession de la moitié des biens de feu Jean de Marestaing et de la moitié des 3 000 écus apportés par Anne de Faudoas, épouse dudit Jean. Un arrêt du Parlement entre Géraud de Marestaing et Mengette de Foix accorda à celle-ci une provision de 100 livres par an plus une maison et des ustensiles. Jean Jacques de Marestaing devait payer les arrérages de cette somme plus le quart des biens de Marestaing et 1 300 écus de dot de Mengette[968].

---

[963] Ch. Samaran, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1901, Quatre lettres missives inédites de Charles, dernier comte d'µArmagnac, p. 208, se référant à A.N X IA 1498, f°3, pour l'acte de 1491, et à A.N X IA 1502, f°292, et AD. Tarn-et-Garonne A 67 f°36 v° à 37 v°, pour l'acte de 1496

[964] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant AD.HG B 10 (acte du 28 juillet) et AD.HG B 2010 (acte du 28 novembre)

[965] André Navelle, *op.cit.,* X, p.264

[966] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47

[967] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant AD.HG 3 E 10328 Jean Tresechi, notaire.

[968] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant AD.HG B 2018

Mengette de Foix testa le 30 août 1519, en faveur de son fils Antoine de Saint-Orens[969] et mourut avant le 31 juillet 1523, date à laquelle Antoine de Saint-Orens est cité comme héritier de feue Mengette de Foix[970].
Enfants du 1er lit :

5.1 Jean de MARESTAING, vicomte de Cogotois (territoire autour de Marestaing). Né entre 1470 et 1475.
Le 22 août 1495, Géraud de Marestaing, seigneur de Marestaing, voulant marier sa fille Anne, dut se procurer l'argent de la dot. Avec son fils Jean de Marestaing, âgé de 20 à 25 ans, il vendit Frégouville (à 2 km au sud-ouest de Monferran-Savès, Gers) avec juridiction haute, moyenne et basse à Guillaume de Lamarche, greffier au parlement de Toulouse, seigneur de La Salvetat Saint-Gilles, pour le prix de 1 200 livres, à pacte de revente[971].
Jean de Marestaing mourut entre le 29 décembre 1500, date à laquelle il était en procès contre Mengette de Foix, veuve, et le 21 avril 1503, date d'un procès entre Jean d'Ornezan, seigneur d'Auradé, et Jean d'Astarac, seigneur de Fontrailles, père de Jean Jacques de Marestaing héritier de feu Jean de Marestaing[972].
Il avait institué héritier par son testament du 5 août 1499, à la charge de prendre son nom et ses armes[973], son neveu Jean Jacques d'ASTARAC qui prit le nom de MARESTAING, auteur de la seconde race des seigneurs de Marestaing. Selon la famille de Preissac ce testament portait substitution par les mâles d'Anne de Marestaing, sœur puînée de Catherine, cette clause amena la famille de Preissac à revendiquer cette succession, ce qui est développé au paragraphe concernant Anne de Marestaing.

5.2 Catherine de MARESTAING, qui suit.

5.3 Anne de MARESTAING.
Elle fut citée, en décembre 1514, comme veuve de Manaud de Preissac[974]. Le 17 février 1548 Anne de Marestaing, seigneuresse du lieu d'Esclignac et de Bézéril, donna une procuration[975].
Elle avait épousé le 27 octobre 1495 **Manaud** ou **Ménaud de PREISSAC,** chevalier, baron d'Esclignac (en Monfort, Gers) et d'Encausse (Gers), seigneur du Blanquet (à 2 km de Bivès, Gers), fils de Bertrand de PREISSAC, seigneur et baron d'Esclignac et d'Encausse, et de Bertrande de COARRAZE, d'où postérité[976].

---

969 AD. Gers Vergès I 3263 n°16875, Louis de Matus, notaire de Samatan.
970 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47 produisant AD.HG B 19
971 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant AD.HG 3 E 4206, Jean Garot, notaire.
972 André Navelle, *op.cit.,*VII, p.48, produisant *AD.HG 3 E 6107, Pégurier, notaire*
973 Pére Anselme, *Histoire généalogique et historique de la Maison royale de France,* t.II, p.623, date le testament du 4 août 1499, les autres sources disent 5 août 1499
974 André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant AD.HG B 2019
975 AD. Gers 3 E 6656 Monferran
976 La Chesnaye-Desbois ; Saint-Allais

En vertu de la clause de substitution mentionnée supra, la descendance de Manaud de Preissac et d'Anne de Marestaing revendiqua la succession de Jean de Marestaing qui avait abouti à Jean Louis de Rochechouart.
Un acte du 23 juin 1733[977] explique la situation entre les parties:
Jean Louis de Rochechouart et de Limoges, marquis de Faudoas, et Marie Anne de Comminges, son épouse, et François de Rochechouart et de Faudoas, au nom de Charles de Rochechouart et de Clermont, son père, donataire dudit seigneur de Rochechouart et de Limoges, d'autre part, et Jean Henri de Preissac de Marestaing, marquis d'Esclignac, vicomte de Monferran Cogotois, encore d'autre part.
Les parties rappelèrent le testament du 5 août 1499 (supra) avec la clause de substitution.
Les clauses de la succession ont été remplies par les trois premiers degrés Michel, Benjamin et Louis d'Astarac. Ce dernier mourut sans enfant mâle, ayant fait, le 4 mars 1677, donation de tous ses biens à Jean Paul de Rochechouart fils de Jean Roger de Rochechouart. En ouverture de la substitution affirmée au testament de Jean de Marestaing (5 août 1499) il fut rendu une sentence le 23 août 1678 (en faveur de Guillaume de Preissac), un arrêt du 2 mai 1679, fut rendu en faveur de Jean Louis de Preissac, seigneur marquis d'Esclignac, Guillaume de Preissac étant décédé, il fut maintenu, par un arrêt du 11 septembre 1683. Jean Roger de Rochechouart étant décédé le 2 octobre 1692, Jean Paul de Rochechouart, son fils reprit l'instance. Ce dernier mourut ab intestat, Marie de Rochechouart lui succéda et mourut après avoir fait donation de ses biens à Jean Louis de Rochechouart, seigneur marquis de Faudoas.
Suivirent des arrêts des 9 août 1698 et 29 juillet 1703, la nomination d'un expert le 22 août 1704, puis en 1725, il fut arrêté que Jean de Rochechouart devait payer 70 114 livres au seigneur d'Esclignac. L'acte s'arrête là, les Preissac descendants de Jean Henri de Preissac de Marestaing tinrent les seigneuries de Monferran et de Marestaing et se qualifièrent Preissac de Marestaing.

V Catherine de MARESTAING, dame de Castillon (-Savès, Gers.)
En 1523 Catherine de Marestaing, veuve de Jean d'Astarac donna une reconnaissance puis le 12 juin 1526 Catherine de Marestaing, veuve, mère et tutrice de François, Jean et Gabrielle d'Astarac était en procès contre Germain de Lévis, seigneur de Léran, et Germain de Lévis était en procès contre Jeanne de *Cannac* (Cauna), veuve d'Antoine de Saint-Orens et aussi Jean Jacques d'Astarac, écuyer[978].
Elle avait épousé **Jean d'ASTARAC,** seigneur de Fontrailles (à 2 km au nord-ouest de Trie-sur-Baïse, Hautes-Pyrénées), fils d'Arnaud Guilhem d'ASTARAC, seigneur de Fontrailles, et de Sibylle d'ANTIN[979].
Il fut colonel de 1 200 cavaliers albanais, capitaine de 50 hommes d'armes et avait assisté à la bataille de Ravenne en 1512[980], le roi lui avait fait épouser l'héritière de Castillon qui avait sept ou huit mille livres de rente[981].

[977] AD.HG 3 E 4032, Toulouse.
[978] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48, produisant A. Cavarrery, notaire de L'Isle-Jourdain, suivant Barrière Flavy carton 52 acte de 1523, et AD.HG B 20, acte du 12 juin 1526
[979] André Navelle, *op.cit.,* I, p.71

Le 26 novembre 1505, Jean d'Astarac, chevalier, père et administrateur des biens de Jean Jacques de Marestaing, son fils était en procès contre Mengette de Foix, cette dernière fut condamnée à payer 100 livres à Jean Jacques de Marestaing pour injures à son procureur Jean Fauré[982].
Ils eurent[983] :

6.1 Jean Jacques d'ASTARAC, qui prit le nom de MARESTAING, auteur de la seconde race des seigneurs de Marestaing.

6.2 François d'ASTARAC.

6.3 Jean d'ASTARAC.

6.4 Gabrielle d'ASTARAC.

Le 27 juin 1571, au château de Castillon, Michel de Marestaing, chevalier, vicomte de Cogotois et baron de Marestaing, nomma un procureur pour se présenter devant le le Grand conseil du Roi au procès pendant entre Gabrielle d'Astarac, veuve du seigneur de Mansencôme, demanderesse[984].
Gabrielle d'Astarac, sœur germaine de Jean Jacques de MARESTAING dit d'ASTARAC, chevalier, seigneur baron des baronnies de Fontrailles et Monferran, épousa, par contrat du 23 mai 1543, au château de Castillon, étant dotée de 4 000 livres, **Odet de LASSERAN dit de MASSENCÔME,** seigneur de Massencôme (devenu Mansencôme, à 3 km de Valence-sur-Baïse, Gers), fils de feu Louis François (de POYANNE) de LASSERAN de MASSENCÔME, comte de Montclar[985], d'où postérité.

6.5 Marie d'ASTARAC.

Marie d'Astarac, veuve de Germain de Lévis, seigneur de Léran (Ariège), et Gaston de Lévis, leur fils, firent opposition, le 15 septembre 1542, à un arrêt du 14 mars 1538 (n.st) sur la confiscation des biens de Germain de Lévis, elle avait eu 8 000 livres de dot plus 4 000 livres d'agencement, Gaston de Lévis avait eu les 2/3 des biens de son père donnés suivant le contrat de mariage de ses parents du 1er mai 1520, les demandes furent acceptées sans préjudice des droits des créanciers[986].
Marie d'Astarac, pour ses enfants, et le curateur de Gaston de Lévis, son fils, étaient en procès, le 7 juin 1546, contre Gaston Molhet, et Jean du Maine, seigneur d'Escandillac, il fut arrêté que les Molhet feraient revente des places de Belesta et

---

[980] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France,* t.II, p.623, qui indique les parents de Jean d'Astarac et ceux de Catherine de Marestaing.
[981] Blaise de Monluc, *Commentaires,* La Pléiade, p.601
[982] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48, produisant AD.HG B 12
[983] André Navelle, *op.cit.,* I, pp.71, 72, produisant les preuves, cite les 5 premiers. Le Père Anselme, *op.cit.,* II, 623 indique, d'autres enfants Alexandre, protonotaire, que l'on cite par ailleurs en 1556, et Arnaud Guilhem.
[984] AD. Gers 3 E 5935 Monferran
[985] AD. Gers 3 E 6655 Monferran
[986] André Navelle, *op.cit.,* I, p.72, produisant AD.HG B 35

Foyats, que Jean du Maine restituerait Labastide Cognes, Le Peyrat, et que Marie d'Astarac et les Lévis pourraient racheter à Jean du Maine la seigneurie de La Tour de Vaillac[987].

Fille de Jean d'Astarac, chevalier, seigneur de Fontrailles, et de Catherine de Marestaing, elle avait épousé, par contrat du 1er mai 1520, étant dotée de 8 000 livres, **Germain de LEVIS,** seigneur de Léran (Ariège), fils de feu Gaston de LEVIS, seigneur de Léran (et de Marie de FOIX CARMAING, sa seconde épouse), veuf de Françoise de BRUYERES, la future fut assistée de son frère germain, Jean Jacques de Marestaing, chevalier, seigneur baron des baronnies de Marestaing et de Fontrailles[988].

6.6 Alexandre d'ASTARAC

Protonotaire du Saint-Siège apostolique il fut nommé le 20 décembre 1556 procureur de son neveu Gabriel de Marestaing (infra.)

6.7 Arnaud Guilhem d'ASTARAC. Indiqué par le père Anselme.

III
Seigneurs de MARESTAING, seconde race

VI (numérotation Marestaing) Jean Jacques d'ASTARAC puis de MARESTAING, seigneur de Fontrailles, de Marestaing, Castillon(- Savès)

Le 21 juillet 1528, Jeanne de *Cannac* (Cauna), veuve Saint-Orens, en exécution d'un arrêt contre Jean Jacques d'Astarac, devait recevoir les revenus sur la place de Frégouville[989].

Jean Jacques de Marestaing fut cité, le 3 septembre 1541, comme prisonnier à Paris, dans un acte concernant sa femme, puis le 17 juillet 1542, Anne de Narbonne, sa femme, nomma un procureur pour régler des droits seigneuriaux avec son frère Bernard de Narbonne[990].

Il mourut avant le 30 avril 1545, date d'un arrêt concernant Bernard de Narbonne, le citant feu (infra.)

Il avait épousé, en février 1523, **Anne de NARBONNE,** fille d'Aymeri de NARBONNE, marquis de Fimarcon (à 6 km de Condom, Gers), et d'Anne de LOMAGNE[991].

Anne de Narbonne, veuve de Jean Jacques d'Astarac, seigneur de Fontrailles, fit un accord le 30 novembre 1547, avec Gabriel de Marestaing, fils et héritier, après un procès pour obtenir la restitution de dot et de l'augment, un arrêt du Parlement, de mai 1547, avait donné à Anne de Narbonne, en attendant le paiement, la jouissance de la place de Fontrailles (600 livres de rente), par l'accord Anne de Narbonne demeurera au château de Castillon avec son fils et aura les fruits de trois métairies[992].

Anne de Narbonne, dame de Fontrailles, fut informée le 5 juin 1567, au château de Castillon, que le procureur général du Roi, en raison de ce qu'avait commis Bernard d'Astarac, dont les biens devaient être saisis, par un arrêt de la cour de parlement de Toulouse du 26 mai 1567,

---

[987] André Navelle, *op.cit.,* I, p.72, produisant AD.HG B 39
[988] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain
[989] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48, produisant AD.HG B 22
[990] AD. Gers 3 E 6655 Monferran
[991] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48
[992] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48, produisant AD.HG 3 E 5224, Lobeyrie, notaire.

avait fait saisir la place et baronnie de Fontrailles appartenant à Michel de Marestaing et d'Astarac, seigneur et baron de ladite baronnie de Fontrailles et de Marestaing, son fils aîné (en réalité devenu aîné par la mort de son frère Gabriel), elle nomma un procureur pour mettre opposition contre Bernard d'Astarac[993], ceci est la suite de l'incendie du château de Soueix dans lequel périrent Arnaud de Roquemaurel et 6 personnes (infra.)
Ils eurent :

7.1 Gabriel de MARESTAING, écuyer, seigneur de Fontrailles, Marestaing.
Bernard de Narbonne, vicomte de Saint-Girons (Ariège), marquis de Fimarcon, était en procès, le 6 juin 1547, contre le curateur de Gabriel de Marestaing, seigneur de Fontrailles, Marestaing pour la restitution de biens des héritages Fontrailles et Marestaing et la restitution de contrats faits après le décès de Jean Jacques d'Astarac de Marestaing, son père. Un arrêt, du 30 avril 1545, avait condamné Bernard de Narbonne à procurer 6 000 livres que ledit feu d'Astarac devait au Roi et se trouva par ce fait à poursuivre le décret sur la baronnie de Marestaing. Malgré le testament de feu Jean de Marestaing, grand-oncle de Gabriel, le décret sera exécuté et sur les biens saisis seront payées à Bernard de Narbonne les 6 000 livres versées plus 300 livres de frais. Gabriel de Marestaing aura un délai de 6 ans pour racheter les biens[994].
Le 19 novembre 1547, Antoine Mynard, président au parlement de Paris, était en procès contre le curateur de Gabriel de Marestaing. Vu les testament de Jean de Marestaing du 5 août 1499, et l'instrument du 21 mai 1535, relatant le mariage en février 1523, entre Jean Jacques de Marestaing et Anne de Narbonne, contenant donation au profit de Gabriel de Marestaing (fournis au procès contre Bernard de Narbonne) Gabriel de Marestaing fut condamné à garantir à Antoine Mynard 900 livres pour l'achat d'une pension annuelle de 75 livres[995].
Le 28 mai 1548, le curateur de Gabriel de Marestaing était en procès contre Robine de Saint-Pastou et ses enfants, veuve de Bernard d'Aubin, ce procès mentionne des arrêts entre Saint-Pastou et Jean Jacques de Marestaing, du 12 mai 1536, jusqu'au 14 juin 1547, à exécuter tant sur les biens de Marestaing que de Fontrailles. Il fut arrêté que Robine de Saint-Pastou demeurerait en possession de la place de Monferran pour une somme de 1 907 livres, que Gabriel de Marestaing pourrait recouvrer dans un délai d'un an[996]. Gabriel de Marestaing, seigneur de Fontrailles, Marestaing, nomma ses procureurs spéciaux le 9 avril 1554, Jean de Marestaing, seigneur de (manque), François Malmus, marchand de Monferran pour racheter la place et seigneurie de *Ségouville* (probablement Frégouville) à Gaillard d'Aure, seigneur de Larboust, et Paul de La Barthe, seigneur de Giscaro, pour tel prix qui bon leur semblera et aussi de la revendre à Jean de Polastron, seigneur de Maurens, et aussi de racheter la place de Montanet[997].

[993] AD. Gers 3 E 5934 Monferran
[994] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48, produisant AD.HG B 40
[995] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48, produisant AD.HG B 41
[996] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48, produisant AD.HG B 41
[997] AD. Gers 3 E 6151 L'Isle-Jourdain

Gabriel de Marestaing, seigneur de Fontrailles, au lieu de Castillon, nomma procureurs Alexandre d'Astarac, protonotaire apostolique, son oncle, Bernard de Marestaing, seigneur de (blanc), Paul de La Barthe, seigneur de Giscaro, pour recevoir 6 000 livres de Gabriel de Béarn, baron de Gerderest, ceci en déduction du douaire d'Hilaire de Béarn, sœur de Gabriel et femme future du constituant et aussi pour prendre et recevoir certaine terre dudit Béarn pour la somme de 10 000 livres, le même jour il nomma les mêmes procureurs pour racheter à Gaillard d'Aure, seigneur et baron de Larboust et Jean Savaric d'Aure, frères, les places de Lapeyre, Cestias, Montanet, Marrens, La Serrade, le même jour il nomma les mêmes procureurs pour aller à la Cour dans le procès l'opposant à Robine de Saint-Pastou[998].
Gabriel de Marestaing mourut avant le 26 mai 1567, date à laquelle les biens de son frère Michel de Marestaing, devenu aîné, furent saisis (supra.)
Il avait été fiancé (contrat avant le 20 décembre 1556) à **Hilaire de BEARN,** sœur de Gabriel de BEARN, baron de Gerderest, donc fille de François de BEARN, baron de Gerderest (Pyrénées-Atlantiques), et d'Anne de PARDAILLAN, épousée en 1524[999].

7.2 Michel de MARESTAING et d'ASTARAC, qui suit.

7.3 Anne d'ASTARAC.
Anne d'Astarac, veuve de Jean François de Mauléon de Soulan, nomma un procureur, le 3 mars 1594, dans le château de Castillon, remplacé par Michel de Marestaing et d'Astarac, vicomte de Cogotois et baron de Marestaing, Fontrailles, son frère, pour transiger le différend entre elle et Marguerite de *Séré,* dame de La Mothe relatif à la succession de Jean François de Mauléon de Soulan[1000].
Elle avait épousé, par contrat du 8 mai 1560, **Jean François de MAULEON,** vicomte de Soulan, seigneur d'Alos et de Lescure (les 3 en Ariège), fils de Raymond Roger de MAULEON, seigneur de Castelnau-Durban, et de Marguerite de LORDAT[1001].
La seigneurie de Soulan touchait sur près de deux lieues celle de Soueix (Ariège), dont Arnaud de Roquemaurel était coseigneur. Soulan et son beau-frère Fontrailles avaient enlevé un oiseau de chasse à Arnaud de Roquemaurel, une guerre sortit de cette injure. Soulan alla mettre le feu à la maison de son ennemi qui y fut brûlé vif avec six personnes, tandis que sa femme évadée de la fournaise avec un petit garçon échappait à peine aux brutalités de l'agresseur.
Girons de Roquemaurel, ancien maréchal des logis du feu roi de Navarre, frère du mort, courut aux armes. Les adversaires, tous deux de la nouvelle religion mirent 1 400 à 1 500 hommes sur pied et se jetèrent l'un dans Saint-Lizier, l'autre dans Saint-Girons qui appartenait à Michel de Narbonne, frère de la belle-mère de Soulan.
C'est en vain que Monluc envoya à Saint-Girons d'abord le sénéchal, ensuite le vice-sénéchal pour les pacifier. Il ne put arrêter les hostilités que par la force, le capitaine Tilladet y réussit avec ses 300 arquebusiers

[998] AD. Gers 3 E 6152 L'Isle-Jourdain
[999] Maurice Vuillier, *Vicomtes de Béarn,* Janvier 2005, produisant la preuve
[1000] AD. Gers 3 E 6276 L'Isle-Jourdain
[1001] Abbé Fauroux, *Notes déposées aux AD. Ariège*

Soulan fut condamné à mort par un arrêt du parlement de Toulouse du 24 mai 1567, pour l'incendie de Soueix, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses exactions. Ce « mauvais lion » de Soulan devint un des principaux chefs des réformés[1002].
Soulan mourut en 1571, sans enfant, sa femme hérita de ses trois seigneuries.

7.4 Bernard de MARESTAING dit le capitaine Fontrailles.

Bernard de Marestaing dit le capitaine Fontrailles, frère du sénéchal d'Armagnac (que l'on peut identifier avec Michel de Marestaing), dit par l'abbé Lestrade beau-frère de Jean François de Mauléon, vicomte de Soulan, participa (en 1566 ou début 1567) à l'attaque et à l'incendie du château de Soueix dans lequel périrent Arnaud de Roquemaurel et 6 personnes. Blaise de Monluc écrivit au Roi au sujet de cette affaire mentionnant les insolences du jeune Fontrailles[1003]. Fontrailles fut avec Soulan et d'autres condamné, le 24 mai 1567, par le parlement de Toulouse à être livré ès mains de l'exécuteur de haute justice, lequel leur fera faire le tour par les rues et carrefours accoutumés des lieux de Lescure, Soulan, Saint-Lizier et Saint-Girons, montés sur un tombereau ou une charrette, ayant le *hard* (hart) au col, les amènera, savoir ledit Mauléon au devant du château de Lescure, Marestaing au devant du château de Soueix, brûlé, etc., à chacun des tels lieux sera dressé un pilori sur lesquels seront leurs membres rompus et brisés et après mis sur une roue, etc.[1004]

VII Michel de MARESTAING et d'ASTARAC, chevalier, vicomte de Cogotois (territoire autour de Marestaing dit parfois Cogotès), baron de Marestaing et de Fontrailles.
Michel de Marestaing, vicomte de Cogotès, baron de Marestaing et de Fontrailles, reçut, le 23 janvier 1566, de Jeanne, reine de Navarre, les provisions de l'office de sénéchal d'Armagnac, vacant par la résignation de Pierre de Beauvoir, gouverneur du prince de Navarre[1005].
Michel de Marestaing et d'Astarac, baron de Fontrailles, reçut de la reine de Navarre, vers 1576, l'office de gouverneur et sénéchal de L'Isle-Jourdain. Il était du parti protestant et avait perdu une jambe à la bataille de Jarnac[1006].
Il confirma, le 21 juillet 1609, la donation faite à son fils puîné, Gédéon d'Astarac, faite lors de son contrat de mariage du 15 avril précédent et mourut probablement avant le 12 mars 1611, date de l'arrentement de la tuilerie de Castillon par son fils Benjamin de Marestaing et certainement avant le 9 novembre 1612, date à laquelle on mentionne que feu Michel de Marestaing avait prévu d'installer un moulin à vent à Monferran[1007].
Dit second (deuxième) fils il avait épousé en premières noces, par contrat du 15 septembre 1570, **Isabelle de GONTAUT,** fille de Raymond de GONTAUT, seigneur de Cabrerets, Gramat, Lalbenque (les 3 dans le Lot), et d'Anne d'ORIOLE (ou d'AURIOLE), dame de Roussillon en Quercy (actuellement château en ruines dans le Lot) et de Peyrilles (Lot), sa

[1002] Abbé J. Lestrade, *Les Huguenots en Couserans,* 1933, pp.4- 6, qui résume ainsi les faits.
[1003] M. de Ruble, Editions M. de Ruble. Commentaires et Lettre de Blaise de Montluc, t.V, p.86
[1004] Extraits des registres du parlement de Toulouse
[1005] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.48, produisant AD.HG B 1907
[1006] J. Saverne, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1913, Guerres de religion dans le comté de L'Isle-Jourdain, p.203
[1007] AD. Gers 3 E 6286 L'Isle-Jourdain

seconde épouse[1008]. La future avait été dotée de 15 000 livres, dont 10 000 livres furent payées en 1570 puis 2 000 livres fin novembre 1570 et 2 000 livres le 5 mars 1571, le reliquat de 1 000 livre devait être payé dans les 4 ans suivant le contrat de mariage[1009]. Isabeau de Gontaud reconnut, le 18 mars 1573, une dette de 100 livres d'aimable prêt[1010].
Il avait épousé en deuxièmes noces **Paule de LA BARTHE de Montcorneil,** fille de Mathieu de LA BARTHE, baron de Montcorneil (devenu Moncorneil, Gers), et de Catherine de LOMAGNE[1011]
Paule de Montcorneil, dame de Fontrailles, reconnut le 20 mai 1591, une dette de 16 sacs de blé[1012].Paule de Montcorneil et de La Barthe, vicomtesse de Cogotois, Fontrailles et Marestaing, reconnut une dette en 1593[1013].
Michel d Marestaing avait épousé en troisièmes noces, par contrat du 12 janvier 1596, **Eléonore de LAUZIERES,** veuve de Jean de MONTESQUIOU, seigneur et baron de Marsac, seigneur de Devèze, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, sénéchal de Rouergue épousé le 30 octobre 1581, fille de Jean de LAUZIERES, seigneur de La Chapelle, et de Jeanne de CAUNA[1014].
Enfants du premier lit :

8.1 Benjamin d'ASTARAC et de MARESTAING

8.2 Gédéon d'ASTARAC, baron de Fontrailles.
Il épousa, par contrat du 15 avril 1609, **Catherine de PARDEILHAN (**devenu PARDAILLAN)**,** fille aînée de François Jean Charles de PARDEILHAN, chevalier, comte de Panjas, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes des ordonnances de Sa Majesté, mestre de camp du régiment de Guyenne, et de Jeanne de MONCEAU[1015].

8.3 Elisabeth (Isabeau) d'ASTARAC.
Isabeau d'Astarac, dame de Bazian, épouse de Samuel de Bourbon, seigneur de Bazian, reçut le 26 avril 1618, de Benjamin d'Astarac et de Marestaing, seigneur de Fontrailles, sénéchal et gouverneur du pays d'Armagnac, ville et château de Lectoure, 600 livres suivant un accord entre eux retenu par Lafargue, notaire de Lectoure, le 20

[1008] La Chesnaye-Desbois
[1009] AD. Gers 3 E 5935 Monferran
[1010] AD. Gers 3 E 6638 Monferran
[1011] Père Anselme, *op.cit.,* VII, p.213, qui dit que Paule de La Barthe transigea en 1599 avec ses sœurs , ce qui est contredit par le contrat du 3ème mariage de Michel de Marestaing avec Eléonore de Lauzières.
[1012] AD. Gers 3 E 6649 Castillon
[1013] AD. Gers 3 E 6649 Castillon
[1014] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, p.323 ; la date du contrat de mariage 12 janvier 1596 est indiquée par le mémoire de Roger de Durfort, fils d'Isabeau d'Astarac (infra), Marguerite de Montesquiou issue du premier mariage d'Eléonore de Lauzières épousa par contrat du 11 janvier 1596 Benjamin de Marestaing issu du premier mariage de Michel de Marestaing.
[1015] AD. Gers 3 E 6283 (du 21 juillet 1609)

juin 1614, plus les dépenses de bouche, puis 1505 livres le 3 novembre 1618 plus 584 livres que son frère lui devait[1016].

Elle avait épousé, par contrat en 1599, au château de Castillon, étant dotée de 10 000 écus, **Samuel de BOURBON,** baron de Bazian, fils de Jean de BOURBON, seigneur et baron de Bazian[1017].

8.4 Marguerite de MARESTAING et d'ASTARAC.

Elle épousa en premières noces, par contrat du 3 février 1601, au château de Castillon, dotée de 25 000 livres, **Antoine de LEVIS,** seigneur de Montmaur (Aude, à 5 km au nord-est d'Avignonet-Lauragais, Haute-Garonne), fils de Gaston VII de LEVIS, vicomte de Léran (Ariège), et de Gabrielle de FOIX, la future fut assistée de Benjamin d'Astarac et de Gédéon, baron de Fontrailles, l'acte mentionne selon la religion réformée[1018]. Antoine de Lévis mourut vers 1617, d'où deux fils qui moururent sans postérité[1019].

Elle avait épousé en secondes noces, par contrat du 19 septembre 1619, à Castelnaudary, dotée de 36 000 livres, **Paul DAX,** seigneur de Leuc, fils de François DAX, seigneur de Leuc (Aude), Trébas, et d'Anne d'ASTORG de Montbartier[1020]. Paul Dax épousa en secondes noces demoiselle de Payra (lieu tenu à la fin du 16ème siècle par la famille de Marion puis par mariage par la famille de Capriol) et mourut sans postérité, sa seigneurie de Leuc passa en 1634 à la Maison de Lévis[1021].

Enfant du troisième lit :

8.5 Isabeau d'ASTARAC FONTRAILLES.

Elle épousa, par contrat du 3 février 1622, étant dotée de 45 000 livres, **Godefroy de DURFORT,** alors baron de Castelbajac, fils de Charles de DURFORT, seigneur et baron de Castelbajac, Montastruc, et de feue Marthe d'OSSUN, sa première épouse, la future était assistée de Marguerite d'Astarac, femme de Paul Dax, seigneur de Leuc, sa sœur[1022].

Ils eurent 5 enfants dont Roger de Durfort, marquis de Castelbajac, qui continua la lignée. D'un mémoire (non daté) de ce dernier contre Jean Louis de Preissac, seigneur d'Esclignac[1023], et Jean Roger de Rochechouart[1024], il résulte que Michel d'Astarac, seigneur de Fontrailles, petit-fils de Catherine de Marestaing s'était marié deux fois

[1016] AD. Gers 3 E 6286 L'Isle-Jourdain
[1017] AD. Gers 3 E 6278 L'Isle-Jourdain
[1018] AD. Gers 3 E 6278 L'Isle-Jourdain
[1019] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Lévis,* Mars 2010.
[1020] AD. Aude B 29, Barthélemy Scarquet, notaire de Castelnau
[1021] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.727
[1022] AD. Gers Vergès I 1228 n°7715
[1023] Jean Louis de Preissac, fils d'Aymeric II de Preissac, seigneur d'Esclignac, et d'Henriette de Foix, officier aux Gardes françaises avait recueilli par substitution la baronnie de Marestaing et la vicomté de Monferran, sans postérité ses biens passèrent à son ffrère Jean Aymeric.
[1024] Ce dernier est Jean Roger de Rochechouart , marquis de Faudoas et de Barbazan qui avait épousé en 1667 Marguerite de Bossost d'Espenan, fille de Roger de Bossost, seigneur d'Espenan, et de Paule d'Astarac.

(le mariage avec Paule de La Barthe, sans postérité, est omis), la première avec Isabeau de Gontaut duquel il eut Benjamin d'Astarac et plusieurs autres enfants, du deuxième avec Eléonore de Lauzières est descendue Isabeau d'Astarac qui fut mariée avec le seigneur marquis de Castelbajac, le sieur Roger de Durfort, marquis de Castelbajac a été procréé de ce mariage.

Lors du contrat du deuxième mariage de Michel d'Astarac et de la dame de Lauzières du 12 janvier 1596, celle-ci avait reçu 25 000 livres. Isabeau d'Astarac avait eu 5 enfants, elle demanda la maintenue aux biens contre Louis d'Astarac, petit-fils de Michel et fils de Benjamin. Le mémoire mentionne le testament de Jean d'Astarac du 5 août 1499, et la maintenue à Jean d'Astarac du 27 août 1647, et que Louis d'Astarac mourut sans enfant et que par arrêt du 27 août 1647, il y avait eu substitution de Jean en faveur de Louis[1025].

VIII Benjamin de MARESTAING et d'ASTARAC, seigneur de Fontrailles, vicomte de Cogotois, baron de Marestaing

Capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnes du Roi, sénéchal et gouverneur pour le Roi au comté d'Armagnac et de L'Isle-Jourdain il arrenta, le 12 mars 1611, la tuilerie de Castillon pour 150 livres[1026]. Le 11 novembre 1620, Benjamin de Marestaing et d'Astarac, seigneur de Fontrailles, passa un contrat d'accord avec Louis de Mauléon et d'Endoufielle et mourut avant le 19 juin 1623, date à laquelle Marguerite de Montesquiou de Devèze, dame de Fontrailles veuve de Benjamin d'Astarac, seigneur de Fontrailles, arrenta des terres à Cardonne[1027].

Il avait épousé, par contrat du 11 janvier 1596, **Marguerite de MONTESQUIOU de Devèze,** fille unique et héritière universelle de Jean de MONTESQUIOU, seigneur et baron de Marsac, seigneur de Devèze, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, sénéchal de Rouergue, et d'Eléonore de LAUZIERES[1028] (qui était donc la marâtre de l'époux.)

Ils eurent :

9.1 Louis d'ASTARAC et de MARESTAING, vicomte de Cogotois, seigneur et baron de Fontrailles, de Devèze, Marsac, sénéchal et gouverneur au pays d'Armagnac.

Louis d'Astarac et de Marestaing, vicomte de Cogotois, seigneur et baron de Fontrailles, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, sénéchal d'Armagnac et de L'Isle-Jourdain, arrenta le 29 juin 1632, la forge banière du lieu de Pavie[1029].

Le 23 septembre 1663, le receveur de Louis d'Astarac et Marestaing, seigneur de Fontrailles, ayant reçu l'ordre dudit seigneur, paya 5 000 livres à Paule d'Astarac veuve de Roger de Bossost, seigneur d'Espenan, maître de camp des armées du Roi[1030].

[1025] AD. Gers Vergès I 1229 n°7700
[1026] AD. Gers 3 E 6283 L'Isle-Jourdain
[1027] AD. Gers 3 E 6286 L'Isle-Jourdain
[1028] AD.HG Reg. Ins 7
[1029] AD. Gers 3 E 6228 L'Isle-Jourdain
[1030] AD. Gers 3 E 6292 Villemur

Il mourut sans enfant mâle après avoir fait donation, le 4 mars 1677, de la propriété de tous ses biens à Jean Baptiste de Rochechouart, fils de Jean Roger de Rochechouart de Barbazan, marquis de Faudoas[1031].

9.2 François Samuel **d'ASTARAC et de MARESTAING,** seigneur de Devèze.
Il fut cité le 20 janvier 1640, dans le contrat de mariage de sa sœur Paule d'Astarac avec Roger de Bossost.

9.3 Jean d'ASTARAC, baron de Monferran
Cité en 1647.

9.4 Paule d'ASTARAC
Elle épousa en premières noces, par contrat du 20 janvier 1640, au château de Devèze, dotée de 30 000 livres, **Roger de BOSSOST,** seigneur d'Espenan et de Luc, si la dot n'était pas payée ils devaient recevoir la seigneurie de La Barthe en Armagnac, la dame d'Astarac reçut également 30 000 livres sur les droits auxquels elle pouvait prétendre tant sur l'hérédité du feu seigneur de Fontrailles, son père, que de feue Hélène d'Astarac, femme de François de La Valette, seigneur de Cornusson, sénéchal de Toulouse, que de feue Jeanne et Marie d'Astarac, ses *frère* (?) et sœur, s'il n'y avait pas d'enfant du mariage toute la constitution reviendrait à François d'Astarac et de Marestaing, sieur de Devèze, son frère, sauf gain de 12 000 livres par le seigneur d'Espenan[1032].
Roger de BOSSOST était fils de François de BOSSOST, seigneur d'Espenan, et de Françoise de LA TOUR, il mourut en 1646, laissant une fille unique Marguerite de Bossost qui épousa Jean Roger de Barbazan, marquis de Faudoas et de Barbazan[1033].
Elle avait épousé en secondes noces, en 1672, **Louis Félix de NOGARET,** marquis de La Valette, comte de Beaumont, lieutenant-général des armées du Roi, sans postérité.
Marguerite de Bossost issue du premier lit de Paule d'Astarac épousa Jean Roger de Rochechouart, marquis de Faudoas dont le fils Jean Paul de Rochechouart fut le principal héritier du marquis de La Valette[1034].

9.5 Hélène d'ASTARAC
Elle épousa, par contrat du 20 novembre 1625, **Jean François de LA VALETTE,** marquis de La Valette, baron de Cornusson, fils de Jean de LA VALETTE, seigneur de Cornusson, et d'Ursule de LOUBENS, sans postérité de sa première union il épousa en deuxièmes noces, par contrat du 29 novembre 1629 Françoise de Clary, fille de François de Clary, baron de Montagut, premier président au parlement de Toulouse, et de Gabrielle de Guerrier, d'où une fille Gabrielle ; il épousa en troisièmes noces, après avoir fait enfermer Françoise de Clary dans l'abbaye de Prouille, par contrat du 12 août 1642, Antoinette de Scorraille, veuve de Claude de Saint-Martial, baron de

[1031] AD.HG 3 E 4032, Jacques Fontes, notaire à Toulouse, acte du 23 juin 1733.
[1032] AD. Gers Vergès I 587 n°7996, Pierre Corregier, notaire de Montléon
[1033] La Chesnaye-Desbois.
[1034] Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Toulouse,* p.256

Drugeac, fille de François de Scoraille, seigneur de Favars, et de Marguerite de Barriac, dès qu'Antoinette de Scorraille eut connaissance de la mauvaise conduite de son mari, elle se retira dans son château de Roumégoux où elle mourut[1035].

IV
Seigneurs de Maurens et de Lagarde

L'auteur de cette branche Fortanier de Marestaing était le présumé frère de Jean, Bertrand et Alpays de Marestaing.

II Fortanier de MARESTAING, seigneur de Maurens (à 4 km au sud-est de Gimont, Gers.)
Fortanier de Marestaing, seigneur de Maurens, reconnut le 3 novembre 1422, une dette à Jean de Puybusque pour des étoffes[1036].
Il mourut avant le 29 juin (ou juillet 1448), date de la quittance de dette de Jean de Puybusque et autre Jean de Puybusque donnée à feu Fortanier de Marestaing, seigneur de Maurens et à Bertrand de Marestaing, son fils et héritier (supra.)
D'une alliance inconnue[1037] il eut :

III Bertrand de MARESTAING, seigneur de Maurens
On ne sait rien de lui sauf qu'il était fils et héritier de Fortanier de Marestaing, seigneur de Maurens.
Il pourrait être le père (selon André Navelle) ou mieux le frère de Jean de Marestaing, seigneur de Lagarde, dont le fils, Arnaud Guillaume était seigneur de Maurens.
Si l'on considère la chronologie concernant Jean et Fortanier de Marestaing, présumés frères, Jean eut une fille, Condorine, qui épousa, par contrat en 1450, François de Polastron, Fortanier aurait dans sa descendance Jeanne qui épousa, par contrat en 1480, Roger de Cardaillac, on peut estimer qu'il y a un degré d'écart entre Condorine et Jeanne, mieux que deux degrés, donc qu'il est plus probable que Jeanne soit la petite fille de Fortanier et non son arrière petite-fille, cela expliquerait aussi pour quelle raison Jean de Marestaing était seigneur de Lagarde et que son fils Arnaud Guillaume devint seigneur de Maurens probablement par legs de son présumé oncle Bertrand de Marestaing décédé sans enfant.

III bis Jean de MARESTAING, seigneur de Lagarde en Astarac (il est possible qu'il s'agisse de Lagarde-Hachan,, Gers, car les Lasseran, héritiers de cette branche, devinrent marquis de Lagarde-Hachan)
Jean de Marestaing, seigneur de Lagarde, était en 1477, capitaine châtelain du château de Pau[1038].
Il avait épousé **Anglèse** ou **Agnès de SAINT-PASTOU.**
Ils eurent :

[1035] Hippolyte de Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue,* t.2, pp.262, 263
[1036] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.45, produisant AD.HG 3 E 6760 Rivière, notaire
[1037] Audine de Benque, femme de Fortaner de Marestaing, reçut, en 1382, une quittance de dot d'Arnaud Bernard de Benque, son frère (AD. Gers Vergès I 427 (7), elle est peut-être l'épouse du seigneur de Maurens mais il n'y a pas d'indication dans ce sens
[1038] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.49, produisant AD.P.A E 324

4.1 Philippe de MARESTAING, qui suit.

4.2 Arnaud Guillaume de MARESTAING, qui suivra.

4.3 Jeanne de MARESTAING

Dite fille de Jean de Marestaing, seigneur de Lagarde, et d'Agnès de Saint-Pzastou, elle épousa,, par contrat du 9 février 1481 (n.st), **Raymond de CARDEILHAC (**devenu CARDAILLAC), seigneur de Lomné (à 8 km de La Barthe-de-Neste, Hautes-Pyrénées), Batsère (ou Bastère), Espèche, Luc et Bulan, fils de Roger de CARDEILLAC, seigneur de Lomné, Batsère, et de Blanchefleur de VIELLA[1039].

Raymond de Cardeilhac testa le 2 septembre 1509, faisant légataires sa mère Blanchefleur et sa femme Jeanne de Marestaing, instituant héritier universel Bernard de Cardeilhac, son fils aîné[1040], alias 2 septembre 1503[1041].

IV Philippe de MARESTAING, écuyer, seigneur de Lagarde.

Il fut présent, le 18 novembre 1493, au contrat de mariage de Bertrand de Saint-Pastou, seigneur de Salerm, et de Séverine de Lamezan, fille de Bernard de Lamezan, seigneur de Lamezan, et de Jeanne d'Aulin[1042].

D'une alliance inconnue il eut :

5.1 Jean de MARESTAING, qui suit.

5.2 Hélène de MARESTAING

Bertrand de (La) Mazère était en procès, le 23 juin 1518, contre Hélène de Marestaing, fille de Philippe de Marestaing, écuyer, seigneur de Lagarde, il y eut une enquête sur la valeur de la place de (La) Mazère, puis, le 22 juin 1524, Hélène de Marestaing était en procès contre Baptiste et Pierre de La Mazère, écuyers, en exécution d'un arrêt du 28 juin 1518, les La Mazère furent condamnés à payer 25 livres d'amende et 25 livres de dommages et intérêts à Hélène de Marestaing[1043].

Elle avait épousé, avant le 17 mars 1537, **Jean de SERRES,** écuyer, seigneur de Brescadieu, cité à cette date en adjudication de décret contre Jean de Marestaing, seigneur de Lagarde[1044].

V Jean de MARESTAING, seigneur de Lagarde.

Il épousa, avant le 19 décembre 1524, **Anne d'OZON,** à cette date il y eut un arbitrage entre Anne d'Ozon épouse de Jean de Marestaing, seigneur de Lagarde, et Arnaud de Cardaillac,

---

[1039] AD. Gers Vergès I 3167

[1040] AD. Gers Vergès I sup 24 n°5519, en 1710, Verdier, notaire d'Avezac

[1041] Charles de Martrin-Donos, *Bibliothèque municipale de Tarbes,* 92 FL-192

[1042] AD. Gers Vergès I 1857 n°10891

[1043] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.49, 50, produisant AD.HG B 17 (acte de 1518) et AD.HG B 20 (acte de 1524)

[1044] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.50, produisant AD.HG B 30

seigneur d'Ozon et Bernard de *Deuze* (probablement Devèze), tuteur des héritiers de feu Antoine d'Ozon, seigneur de *Poussan* (Ponsan), en procès au Sénéchal[1045].
Jeanne, dame d'Ozon, aînée de la Maison d'Ozon, que l'on peut présumer sœur d'Anne, avait épousé Arnaud de Cardaillac, seigneur d'Ozon, du chef de sa femme, probablement fils de Raymond de Cardeilhac, seigneur de Lomné, et de Jeanne de Marestaing.
Jean de Marestaing, seigneur de Lagarde mourut avant le 27 mai 1534 (infra.)
Ils eurent :

VI Gaspard de MARESTAING, seigneur de Lagarde.
Le 27 mai 1564, il y eut la confirmation d'une sentence entre la communauté de Lagarde et Gaspard de Marestaing, fils de feu Jean de Marestaing, seigneur dudit lieu[1046].
Le 23 février 1586, eut lieu un accord entre Simon de La Tour, sieur dudit lieu, Bernard de Noé, sieur de Montesquieu, et Madeleine de Vize, dame de Lagarde, au sujet de la succession de Jean de Vize, bâtard[1047].
Gaspard de Marestaing mourut avant le 4 février 1593, date du contrat de mariage de sa fille unique Anne de Marestaing avec Pierre André de Lasseran.
Il avait épousé **Madeleine de VIZE** fille de Jacques de VIZE, seigneur d'Aulon, capitaine du Fousseret[1048].
Madeleine de Vize épousa en secondes noces, le 21 avril 1593, Simon de La Tour, seigneur de Lieux, Latour, veuf de Bertrande de Mauléon, épousée par contrat du 25 janvier 1578.
Madeleine de Vize fit une donation, en 1608, à son petit-fils, Jacques de Lasseran de Mansencôme et à sa petite-fille, Paule Gabrielle de Lasseran[1049], et testa le 1er mai 1610, instituant héritier universel son neveu (petit-fils) Jacques de Lasseran[1050].
Enfant de Gaspard de Marestaing et de Madeleine de Vize :

VII Anne de MARESTAING (fille unique.)
Anne de Marestaing est citée le 12 mars *1603* (date inexacte, car elle vivait en 1608 ou bien c'est la date de 1608 qui est inexacte, note de bas de page) date d'un arbitrage entre Jean de Vize, fils naturel de Jean Jacques de Vize, du lieu d'Aulon, et Madeleine de Vize , femme de Simon de La Tour, seigneur dudit lieu, les parties étaient assistées de Pierre de Massencôme, seigneur de Lagarde, père et tuteur de ses enfants et de feue Anne de Marestaing, sa femme[1051].

[1045] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.49, produisant AD.HG 3 E 5208, Lobeyrie, notaire
[1046] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.49, produisant AD.HG B 57 f°521
[1047] AD.HG Reg. Ins 2
[1048] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Vize,* produisant la preuve, elle est dite, en 1597, fille et héritière universelle de Jacques de Vize, capitaine du Fousseret, assistée de Simon de La Tour, son mari (AD.HG 3 E 222074 Cassagnabère) ; en 1608, Madeleine de Vize veuve en premières noces de Gaspard de Marestaing, remariée par contrat du 21 février 1593 avec Simon de La Tour, fit une donation à sa fille Anne de Marestaing épouse de Pierre André de Lasseran (AD.HG Reg 14). J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras,* p.103, note 17, la nomme Madeleine de Vize de Sajas et la dit par erreur fille de Savary de Vize, seigneur de Sajas, et d'Anne d'Ozon.
[1049] AD.HG Reg. Ins 14
[1050] AD. Gers Vergès I 1980 (11374)
[1051] AD.HG 3 E 34690 Aurignac, Savy, notaire

Elle avait épousé, par contrat du 4 février 1593, **Pierre André de LASSERAN,** seigneur de Massencome, mestre de camp, gouverneur d'Orthez, fils de Jean Alexandre de LASSERAN, seigneur de Massencome, Valentine, et de Marguerite de VIZE[1052], d'où postérité.

***

IV bis Arnaud Guillaume de MARESTAING, seigneur de Maurens.
Le 19 mai 1500, il y eut un accord entre Arnaud Guillaume de Marestaing et Philippe de Marestaing, son frère[1053]. Arnaud Guillaume de Marestaing, seigneur de Maurens, fut témoin le 11 octobre 1500, au contrat de mariage de Sans Garcie de Polastron et d'Agnès de Lambès de Savignac[1054].
Il mourut avant le 10 octobre 1532, date du testament de Jeanne d'Aulin, sa femme, veuve (infra.)
Il avait épousé **Jeanne d'AULIN,** fille de Jean d'AULIN dit BEROT, seigneur de Garravet (Gers), d'Aulin (en Garravet), coseigneur de Savères, et de Marguerite *d'ALZON,* tous deux décédés avant le 4 août 1542, ces derniers avaient eu 3 fils et 3 filles, dont Jeanne d'Aulin, héritière pour le cinquième de ses parents, qui mourut laissant son fils Bernard Jean de Marestaing, seigneur de Lahas, coseigneur de Maurens, qui vendit son droit à sa cousine Madeleine d'Aulin, au prix de 150 livres et voulait vendre sa légitime pour 150 écus sol[1055].
Jeanne d'Aulin testa le 10 octobre 1532, veuve d'Arnaud Guillaume de Marestaing, du lieu de Maurens, léguant un écu à sa nièce (petite-fille) Catherine de Marestaing, instituant héritier universel Bernard Jean de Marestaing, son fils, faisant des legs à *Guillaume* (erreur de transcription pour Jean), Fortanier, Jeanne et Catherine ses fils et filles[1056].
Jeanne d'Aulin mourut entre le 9 juillet 1539, ayant institué héritier universel son fils Bernard Jean de Marestaing, et le 29 août 1543, date d'un procès entre Catheriine de Marestaing et les consuls de Giscaro (infra.)
Ils eurent :

5.1 Jean de MARESTAING, qui suit.

5.2 Fortanier de MARESTAING
Il mourut avant le 9 juillet 1539, ayant institué héritière sa mère Jeanne d'Aulin.

5.3 Bernard Jean de MARESTAING, seigneur de Lahas (à 4 km au sud de Maurens, Gers), coseigneur de Maurens.
Il vendit, le 4 août 1542, son droit sur Aulin à sa cousine Madeleine d'Aulin (supra.)
Bernard Jean de Marestaing était en procès, le 22 décembre 1543, contre Catherine de Marestaing, épouse de Jean de Polastron dit le Capitaine. Suivant une transaction entre les parties, le 9 juillet 1539, autorisée par arrêt du Parlement du 31 juillet 1539, et une quittance de Bernard Jean et les époux le 20 novembre 1539, tous les biens qui avant

[1052] AD.HG Reg. Ins 5, Jean de Carrière, notaire de Castelnau-Magnoac
[1053] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.49, produisant AD.HG 3 E 6737, Richery, notaire
[1054] AD. Gers Vergès I 2851 n°15672
[1055] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.31, 32, produisant AD.HG 3 E 6805, Rouzier, notaire, du 4 août 1542
[1056] AD. Gers Vergès I 68 n°394

transaction appartenaient à Bernard Jean tant par testament et autres dispositions de feu Arnaud Guillaume de Marestaing, son père que par le moyen de ses frères et sœurs et dispositions de Jeanne d'Aulin, sa mère, appartenaient à Catherine. Le quart de la seigneurie de Maurens fut réservé à Bernard Jean de Marestaing qui l'avait acquise de Louise de Manas, sœur de sa femme, les mariés auront les trois quarts de la seigneurie de Maurens donc la préséance sur Bernard Jean de Marestaing en tous les actes de seigneurie[1057].

Bernard Jean de Marestaing, coseigneur du quart de Maurens, et Jean de Polastron, époux de Catherine de Marestaing, nièce de Bernard Jean, firent un accord le 20 mai 1545, sur le partage de Maurens, la levée de droits et l'exercice de la justice[1058].

Bernard Jean de Marestaing fut présent, le 15 janvier 1552, au contrat de mariage de Jean de Lastours, seigneur d'Endoufielle, et de Blanche de Guers[1059] et vivait le 14 janvier 1559[1060].

Il avait épousé ,avant le 9 juillet 1539, **Raymonde de MANAS,** dame de Lahas, veuve de Gausserand de LAMEZAN et de N…de SAINT-JULIEN, sœur de Louise de MANAS, dame du quart de Maurens[1061].

Un compulsoire du 29 avril 1573 rappelait que Bernard Jean de Marestaing et Raymonde de Manas, mariés, seigneur de Lahas et coseigneur de Maurens, avaient fait une donation au profit de Jean de Lamezan, fils aîné de ladite de Manas et de Gausserand de Lamezan, de la moitié des biens de ladite de Manas, en faveur du mariage entre ledit Jean de Lamezan, son fils, et Françoise de Saint-Julien[1062].

5.4 Jeanne **Marie de MARESTAING**

Elle épousa, par contrat du 10 février 1525, **Jean de BEON,** sgr de Bézian, Lartigue (à 3 km à l'ouest de Saramon, en Lahas)[1063], dit sans preuve fils de Pierre IV de BEON, seigneur du Massés, et de Jeanne de CHELLE[1064], d'où postérité. Lartigue 3 km ouest de Saramon

5.5 Catherine de MARESTAING.

Elle fut citée dans le testament de sa mère du 10 octobre 1532

V Jean de MARESTAING, coseigneur de Maurens

Il fut cité feu le 15 mai 1537, il était mort bien avant car Marguerite de Touges, veuve, épousa en secondes noces, par contrat du 13 janvier 1524 (alias vers 1527) Charles de Pechpeyrou,

---

[1057] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.50, produisant AD.HG B 37

[1058] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.50, produisant AD.HG 3 E 6809, Rouzier, notaire.

[1059] AD. Gers I 1983 n°1133

[1060] AD. Gers 3 E 1571 Gimont

[1061] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Manas,* produisant les preuves.

[1062] BnF Fr 32298, contrat reçu Pierre Saguens et expédié le 29 avril 1573 en forme de compulsoire par Saguens, fils.

[1063] BnF Fr 32298

[1064] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Béon,* Décembre 2002 ; Chaix d'Est-Ange dit que Pierre de Béon et Jeanne de Chelle eurent un fils unique Bernard de Béon, seigneur du Massès, ce qui infirme ce que dit Maurice Vuillier.

seigneur de Pechpeyrou, Beaucaire, veuf de Catherine de Durfort, épousée en 1510, Charles de Pechpeyrou est dit feu le 6 septembre 1539 dans le testament de Blaise de Touges, demi-frère de Marguerite.
Il avait épousé **Marguerite de TOUGES,** fille Jacques de TOUGES, seigneur de Noailhan, et d'Agnète de VIZE, sa première épouse[1065].
Marguerite de Touges, mère de Catherine de Marestaing, fille et héritière universelle de feu Jean de Marestaing, seigneur de Maurens, apparut le 15 mai 1537, dans un procès, il y eut une enquête sur des attentats, furent cités Jean Jacques d'Astarac, Bernard Jean de Marestaing, oncle de Catherine, Jean d'Aulin et Gaston d'Aulin, son fils ; dans le même procès il fut fait défense, le 16 juillet 1537, de marier Catherine de Marestaing sans le consentement de ses proches parents[1066]. Marguerite de Touges, mère, administrant les biens de Catherine de Marestaing, sa fille fut décrétée, le 18 juin 1538, d'excès, rébellion, désobéissance contre Bernard Jean de Marestaing et Gaston d'Aulin, puis les 1er et 2 février 1539, décrétée en excès contre Bernard Jean de Marestaing. Les arrêts de réintégration donnés au profit de Catherine de Marestaing, les 18 juin 1537 et 28 mars 1538, devaient être exécutés et le curateur réintégré dans les trois quarts des rentes, oublies avec juridiction haute, moyenne et basse de Maurens et aussi maisons et château, on cita aussi un moulin à vent que possédait Jeanne d'Aulin, mère du défendeur[1067]. La suite de l'affaire entre Catherine de Marestaing et son oncle Bernard Jean est reportée aux paragraphes les concernant.
Blaise de Touges, seigneur de Noailhan, fils de feu Jacques de Touges, testa le 6 septembre 1539, âgé de 16 ans, déclaré majeur depuis le 2 septembre 1539, faisant un legs, entre autres, à Marguerite de Touges, sa sœur, veuve de M. de Beaucaire (Charles de Pechpeyrou), instituant héritière universelle Riquette (de) Rivière, sa mère[1068]. Cette dernière épousa en secondes noces Guillaume Rabie, huissier d'armes[1069].

VI Catherine de MARESTAING, dame de Maurens.
Jean de Polastron, Catherine de Marestaing, sa future épouse, et Bernard Jean de Marestaing, écuyer, seigneur de Lahas, firent un accord, le 9 juillet 1539, après un procès sur la succession de feu Arnaud Guillaume de Marestaing qui avait laissé son fils aîné Jean de Marestaing, vrai seigneur de ses biens qui furent usurpés par Bernard Jean de Marestaing. Un arrêt du parlement de Toulouse réintégra Catherine de Marestaing en ses biens. Bernard Jean de Marestaing disait qu'il était héritier substitué de feu Fortanier de Marestaing, son frère, qui avait institué héritière Jeanne d'Aulin, sa mère qui avait institué héritier universel Bernard Jean de Marestaing. Celui-ci recevra 5 000 livres pour tous droits mais conservera le quart de la seigneurie de Maurens acquise de Louise de Manas, sœur de sa femme[1070].
Les 29 août 1543 et 4 décembre 1543, les consuls de Giscaro (à 1 km de Maurens) étaient en procès contre Catherine de Marestaing, épouse de Jean de Polastron, seigneur de Maurens,

[1065] Lainé
[1066] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.50, produisant AD.HG B 30
[1067] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.50, produisant AD.HG B 2040 (acte de 1538) et B 32 (acte de 1539)
[1068] AD.HG 3 E 1400 Toulouse
[1069] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 120.
[1070] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.50, produisant AD.HG 3 E 5179 et 5182, Lobeyrie, notaire

fille de feu Jean de Marestaing lui-même fils de feue Jeanne d'Aulin, sur le droit de « queste et de sivadage.[1071] »
Catherine de Marestaing, dame de Maurens, céda 87 écus le 1er avril 1586, à Arnaud Nostens, marchand de Gimont[1072].
Catherine de Marestaing, veuve de Jean de Polastron, chevalier, seigneur de Maurens, et gouverneur pour le roi de la ville de Toul, fit une donation, le 2 juin 1588, à son fils aîné Bernard de Polastron, qui avait un frère Aymeric et une sœur Françoise de Polastron[1073]. Elle testa le 5 janvier 1589.[1074]
Elle avait épousé, par contrat avant le 9 juillet 1539 (supra), **Jean de POLASTRON,** dit le capitaine Polastron, fils de Sans Garcie de POLASTRON, coseigneur de Polastron le Bas, et d'Anne de LAMBES. Sans Garcie de Polastron était fils de François de Polastron, coseigneur de Polastron le Bas, et de Condorine de Marestaing, sa seconde épouse, fille de Jean de Marestaing, seigneur de Marestaing.
Jean de Polastron avait enlevé sa cousine Catherine de Marestaing, dame de Maurens, il fut poursuivi pour rapt par les parents de sa femme mais son mariage fut validé. Il devint seigneur des trois quarts de Maurens par son mariage, fut gouverneur de Toul, lieutenant de 40 lances sous la conduite du baron de Terride.
Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, fit son testament le 29 mars 1558 et mourut peu après[1075].

V
Seigneurs du Tauzia

La généalogie de cette branche est indiquée par Philippe Lauzun[1076] .

I Jean de MARESTAING, seigneur de Tauzia (à 3 km au nord-est de Valence-sur-Baïse, Gers.)
Il acquit en 1479, la seigneurie du Tauzia avec toutes ses dépendances, notamment les métairies du Plaichac, de Bertin et du Petit-Tauzia.
On cite le 28 février 1494, Pothon de Marestaing, seigneur du Tauzia, écuyer du seigneur de Lautrec, peut-être est-il un fils de ce Jean de Marestaing.
Jean de Marestaing, seigneur du Tauzia est probablement le père de :

II Jean de MARESTAING, écuyer, seigneur de Tauzia.
Le 26 août 1527, il dénombra, à Tarbes, la terre et seigneurie du Grand et du Petit-Tauzia, devant Me Guillaume Combe, juge ordinaire des baronnies et terres de Barbazan, il dit qu'il tenait à fief de Monseigneur de Lautrec, et de ses prédécesseurs les territoires, biens et seigneuries du Tauzia et du Petit-Tauzia, fief de 8 écus, les péages et taverne valant rente de

[1071] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.50, produisant AD.HG B 36 et B 37
[1072] AD. Gers 3 E 1594 Gimont
[1073] AD.HG Reg. Ins 3
[1074] Vindry
[1075] La Plagne-Barris, *Sceaux gascons,* qui indique les parents de Jean de Polastron
[1076] Philippe Lauzun, *Revue de Gascogne,* 1893, Le château de Tauzia, pp.26-37, les données correspondantes qui ne sont pas référencées proviennent de ce texte, certains actes provenant de lui sont référencés PhL avec la source utilisée.

douze écus, le moulin, la garenne, les bois, terres et prés et une pièce de vigne assise audit Tauzia, s'il n'avait pu encore donner son dénombrement, c'est qu'il avait demeuré la plupart du temps aux guerres[1077].
Jean de Marestaing transforma son château en perçant des ouvertures, ouvrant une grande porte au rez de chaussée, ouvrant des fenêtres à meneaux aux étages supérieurs.
Jean de Marestaing testa le 29 avril 1569, au château du Tauzia, sénéchaussée de Gascogne, instituant héritier son fils aîné[1078].
Il avait épousé, en 1524, **Marie de/du BOUSQUET**
Ils eurent au moins un fils :

III Amanieu de MARESTAING, seigneur du Tauzia.
Le 6 mai 1558, Amanieu de Marestaing donna en faisande « dans le château du Tauzia » la borde du Tauzia construite par son grand-père[1079].
Il avait épousé **Paule de VIZE**
Paule de Vize, dame du Tauzia, reçut le 31 mai 1572, un aveu de dettes pour 3 cartauds de blé, 3 sacs d'avoine et 2 cartaux de millet[1080], le 19 mai de l'année suivante, elle donna en faisande la borde de Plaichac, par un acte passé au château noble du Tauzia., elle renouvela cet acte le 10 octobre 1575, se disant mère de Jean de Marestaing, seigneur du Tauzia[1081].
Ils eurent :

4.1 Jean de MARESTAING, qui suit.

4.2 Savaric (Savary) de MARESTAING, seigneur du Petit-Tauzia tel que cela apparaît dans un aveu du 23 décembre 1608[1082].
Il vendit, le 12 avril 1611, la terre du Petit-Tauzia qui lui était échue en partage, à noble Guillaume Boyer dit le capitaine Bayse. Cette seigneurie resta dans la famille Boyer jusqu'à la Révolution.

4.3 Anne de MARESTAING
Elle mourut en 1624, dans la maison d'Augé, dépendant de la seigneurie du Tauzia, ayant testé le 18 mai, quelques jours avant sa mort, faisant des legs pieux et suivant ce qu'il avait été convenu entre elle, son frère Jean de Marestaing, seigneur du Tauzia, et ses sœurs Madeleine et Marguerite, elle fonda un obit pour le repos de son âme et celles de sa famille ainsi qu'une chapelle[1083].

4.4 Madeleine de MARESTAING.

[1077] PhL, produisant les Archives de M. de Tauzia, au château de Perréau, près de Mézin, où se trouve également une copie sur parchemin de l'acquisition de 1479
[1078] PhL, Archives de M. G. de Tauzia, au château de Perréau
[1079] PhL, Notariat de Valence, Reg. 1558, Dupont, notaire
[1080] PhL, Notariat de Valence, Reg.1572, Marignac, notaire
[1081] PhL, Notariat de Valence, Reg.1572, Marignac, notaire
[1082] PhL, Notariat de Valence, Reg.1608
[1083] PhL, Notariat de Valence, Reg. 1672-75, f°55, Marignac, notaire

4.5 Marguerite de MARESTAING.

4.6 Catherine de MARESTAING.

IV Jean de MARESTAING, seigneur du Tauzia
Le 25 janvier 1595, au château du Tauzia, Jean de Marestaing conclut un arbitrage avec son frère Savaric et ses trois sœurs Anne, Marguerite et Catherine de Marestaing[1084], il passa également un arbitrage, en 1602, avec Frix d'Orlan (alias Dorlan), seigneur de Pouypetit, au sujet d'un différend entre eux pour les limites de leurs propriétés.
Jean de Marestaing, fortement endetté, avait vendu, le 15 septembre 1597, au sieur Dudrot la terre et métairie de Plaichac, juridiction du Tauzia[1085].
Il mourut probablement dès le 3 mars 1632, date de l'afferme du moulin de Tauzia par son fils Guillaume et certainement dès 1633 date du partage de sa succession entre Dominique de Boyer, sa veuve, Guillaume de Marestaing, leur fils aîné, Jean de Marestaing, seigneur de Labarthe, Madeleine, Marguerite, autre Marguerite et Anne de Marestaing, frères et sœurs[1086].
Il avait épousé **Dominique de BOYER**
Ils eurent[1087] :

5.1 Guillaume de MARESTAING, qui suit.

5.2 Jean de MARESTAING, seigneur de Labarthe.
Il fit en 1638 ou en 1639 un emprunt au marquis de Léberon.

5.3 Jeanne de MARESTAING
Elle épousa, par contrat du 9 avril 1608, dotée de 2 000 livres, **Anne de MELET,** seigneur de Labarthe, en Chalosse[1088].

5.4 Madeleine de MARESTAING.

5.5 Marguerite de MARESTAING.

5.6 autre Marguerite de MARESTAING.

5.6 Anne ou Jeanne de MARESTAING.

V Guillaume de MARESTAING, seigneur du Tauzia.
Le 17 mars 1589, Bernard de Bezolles s'en revenait de la chasse avec ses amis Raphaël d'Orlan, seigneur de Lagarde et du Jaulin, et Guillaume de Marestaing, seigneur du Tauzia,

---

[1084] PhL, Notariat de Valence, Reg.1595, Marignac, notaire
[1085] PhL ; Archives de M. de Tauzia
[1086] PhL, Archives de M. de Tauzia, au château de Perréau
[1087] Les prénoms des filles sont différents selon las actes.
[1088] PhL, Archives de M. Boyer, propriétaire à Augé, près du Tauzia

lorsque débouchant d'un chemin creux qui descend du plateau de Heux, ils se croisèrent avec François de Malliac, qui avec son escorte de soldats protestants, regagnait son château de Balarin. Tout porte à croire que Bernard de Bezolles et ses amis étaient tombés dans un guet-apens. Des insultes on dut en venir aux coups, et une action générale s'ensuivit. François de Malliac fut tué.

Jean de Malliac, dont la maison se trouvait dans le ressort du parlement de Bordeaux et qui comptait de nombreux parents et amis dans cette cour, fit aussitôt informer.

L'affaire était pendante lorsque Bernard de Bezolles et son beau-père, Jean Jacques de Bure, seigneur de Luzan, offrirent leurs épées au Roi contre la ville de Blaye. Comme celui-ci venait de rendre un édit de pacification, ils en profitèrent pour implorer leur grâce. Elle leur fut accordée en décembre 1596[1089].

Guillaume de Marestaing avait hérité de son père, en 1633, de biens fortement diminués, le château, la métairie, le moulin et la taverne du Tauzia qui ne lui permettaient pas de subvenir aux besoins de sa famille et s'endetta. Après avoir donné en afferme, le 9 décembre 1633, le moulin du Tauzia et l'hôtellerie du Tauzia dite de Surleigne, il engagea une grande partie de sa fortune à son voisin, Hector de Gélas , marquis de Léberon et d'Ambres, qui avait confié la garde de ses biens à son frère Charles-Jacques de Gélas, évêque de Valence de Die, abbé de Flaran, ce dernier subvint aux besoins de la famille de Marestaing par des prêts.

Après plusieurs emprunts dont un de 2 000 livres, le 3 juillet 1638, au marquis de Léberon[1090], Guillaume de Marestaing, complètement ruiné fit, le 21 juin 1640, un contrat d'échange avec son voisin, qui lui assura le vivre et le couvert. Le seigneur marquis de Léberon bailla au sieur du Tauzia une maison noble, appelée à Caubet, sise en la juridiction de Larroque-Fimarcon, en pierres et briques, consistant en deux étages, y ayant trois cheminées, plus une vigne, un bois, des terres, etc., en échange le seigneur du Tauzia bailla au seigneur marquis de Léberon, la terre et seigneurie et château, appelés au Tauzia, avec ses patus, taverne, jardin, verger, vignes, bois et prés, avec la métairie qui est proche du château, le tout appelé au Tauzia, plus prés, patus, vignes et terres labourables appelés au petit Plapé, plus autres terres et vignes, plus le moulin appelé du Tauzia, sur la rivière de l'Aulone, plus « l'oustalerie » appelée de Surleigne, plus les péages du grand et petit Tauzia, etc., et tout ce qui lui appartenait et qui lui était arrivé par la division et partage faits entre demoiselle Dominique de Boyer, sa mère, et son frère et ses sœurs. Guillaume de Marestaing lui céda également tous ses droits de haute, moyenne et basse justice, le marquis de Léberon donna en plus au seigneur du Tauzia la somme de 4 500 livres qui devait être employée au paiement des dettes[1091]. Le lendemain, le marquis de Léberon afferma pour trois ans la seigneurie du Tauzia à Remond d'Espenan, bourgeois de Valence, moyennant la modeste somme de 270 livres annuellement[1092].

[1089] Ludovic Mazéret, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1922, Lettre d'abolition pour n. Bernard de Bezolles, sieur de Lagraulas et de pardon pour n. Rapaël Dorlan, seigneur de Lagarde et du Jaulin, et de n. Guillaume de Marestaing, seigneur du Tauzia, 156, pp.168-170 produisant le texte du parchemin original.

[1090] PhL, Notariat de Valence, Reg.1637-1638

[1091] PhL, Archives de M. de Tauzia, ay château de Perréau

[1092] PhL , Archives de M. de Tauzia, au château de Perréau.

VI
Personnes isolées

14 décembre 1226, Bernard de Marestaing, comme feudataire du comte de Toulouse, prit part à la guerre des Albigeois, fut excommunié et eut ses biens saisis. Il obtint plus tard absolution de ses erreurs, ses domaines lui furent rendus. Après sa réconciliation avec l'Église, il fit sa soumission au roi de France, et le 14 septembre 1226, il se remit avec ses barons et ses terres à la discrétion du Roi. Il promit, en outre, d'être durant sa vie, fidèle au prince et de combattre sans trêve les ennemis du Roi et de l'Eglise[1093].
26 septembre 1226, B. de Marestaing, G. de Maurens et Odon de Preissac, rendirent hommage à Louis, roi de France[1094]

Environ 1233, Coutumes concédées par Bernard de Marestaing à Monferran-Savès[1095]

1244, Roger de Noé fut témoin de l'acte de féauté de Bernard de Marestaing et de l'hommage rendu par le comte d'Astarac au comte de Toulouse[1096].
Dimanche 13 novembre 1244, Bernard de Marestaing rendit hommage au comte Raymond VII de Toulouse, pour les châteaux de Marestaing et de Clermont et pour tout l'honneur qui en dépend et qu'il reconnaît tenir de lui[1097]i
Les lieux et seigneuries de Montferrand (devenu Monferran), Louverville et Clermont passèrent *peu après* (anachronisme, Bernard III mourut en 1240 ayant testé en 1236, le mariage eut lieu avant) dans la maison des comtes de L'Isle, par le mariage de Bernard III avec Anglésie de Marestaing, fille de Bernard[1098].

1256, Bertrand de Marestaing avait donné son fils à l'église de Saint-Orens[1099]

1272, Coutumes concédées en 1272 à la bastide de Marestaing (canton de L'Isle-Jourdain) par Bernard de Marestaing et le précepteur des Templiers[1100].
14 janvier 1275, Anglésie de Marestaing fut citée avec son fils Michel de Ros[1101] (probablement d'Arros)

1292, Bernard de Marestaing élit sa sépulture dans l'église d'une bastide[1102] (à Cogotès ?)

[1093] C. Barrière-Flavy, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1921, La seigneurie et les seigneurs de Clermont-Cogotois (aujourd'hui Clermont-Savès), canton, de L'Isle-Jourdain (Gers), p.87, se référant à *Chanson de la croisade contre les Albigeois,* vers 8.824-9.514, pour l'excommunication, et à Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes,* t.II, pp.90, 91 pour l'acte du 14 septembre 1226
[1094] Dom de Vic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*
[1095] A. Lavergne et Mastron, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1909, Liste des chartes et coutumes, p.267, Monferran-Savès
[1096] La Plagne Barris
[1097] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* p.87, se référant à Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes,* t.II, p.540
[1098] Père Anselme, *op.cit.,* II, pp.703 ert sq.
[1099] C. Lacave La Plagne Barris, *Cartulaire noir de l'église métropolitaine de Sainte-Marie d'Auch,* CLXIII
[1100] A. Lavergne et Mastron, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1909, Liste des chartes et coutumes du Gers, p.260, Les coutumes de Marestaing, se référant à A. du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse.*
[1101] Paul Laporte, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1912, Coutumes de Turutel, commune d'Auaradé, p.45

Vers 1360, Bertrand de Marestaing, seigneur de la baronnie de Marestaing, épousa Brunemartine de Preissac, fille d'Odon de Preissac, seigneur de Gavarret, et de Marquise de Pouy, elle épousa en secondes noces Jean de La Barthe, seigneur d'Auradé[1103]

14ème siècle, Madeleine de Marestaing était l'épouse de Bernard Sanche de Manas[1104].

1er octobre 1412, Bourguine de Marestaing, veuve à cette date, elle avait épousé Pierre Raymond de Rabastens, chevalier, seigneur de Massuguiès, Campagnac, sénéchal de Poitou, Agenais, Gascogne, veuf de Fimamande des Prez[1105].

10 octobre 1532, testament de Jean de Marestaing, instituant héritier universel Pierre de Marestaing, son fils aîné, lui substituant Jean de Marestaing , second fils, et à lui un autre fils, faisant un legs à Jeanne de Marestaing, sa fille et à Nicolas de Laustre, son neveu[1106], ils ne sont pas qualifiés nobles.

7 février 1533, achat de Vital de Marestaing, de Castillon[1107]

1554, testament de Ramonet de Marestaing dit Monet de Marestaing, demandant son inhumation en l'église Saint-Pierre de Marestaing, faisant un legs à Domenge de Marestaing, sa fille femme de Bourthoumes de Martres ; à Louis de Lartigue, fils de Peyronne de Marestaing, sa fille ; à Annette de Marestaing, sa fille, femme d'Antoine de (blanc), du lieu de Castéra ; à Peyronne de Marestaing, sa fille, femme de sieur Bernard Dupuy, de Marestaing ; à Bernarde de Matestaing, sa nièce, fille du sieur Domenge de Marestaing, son fils ; à Jean de Marestaing, son neveu, clerc, fils de Gordan (Jordan) de Marestaing, aussi son fils ; instituant héritiers universels Gordan de Marestaing, son neveu, et Pierre de Marestaing, son neveu, fils dudit Domenge, son fils[1108], ces personnes ne sont pas qualifiées nobles.

9 avril 1585, Contrat de mariage de François Vergier, du lieu de Castillon, et Bourguette de Marestaing fille de feu Manaud de Marestaing dudit lieu, Michel d'Astarac et de Marestaing, vicomte de Cogotois, baron de Fontrailles et de Marestaing donne une pièce dee vigne située en la juridiction de Casillon[1109]. Bourguette et Manaud de Marestaing ne sont pas qualifiés nobles, il doit s'agir de bâtards.

1663, feue noble Marguerite de Marestaing et Pierre de Lagorsse, mère et fils[1110]

[1102] A. Lavergne et Mastron, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1909, Liste des chartes et coutumes du Gers, p.179, Labastide-Savès
[1103] La Chesnaye-Desbois
[1104] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.28
[1105] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.6
[1106] AD. Gers Vergès I 68 n°467
[1107] AD. Gers 3 E 6911 L'Isle-Jourdain
[1108] AD. Gers 3 E 6534 L'Isle-Jourdain
[1109] AD. Gers 3 E 5934 Monferran
[1110] AD.HG 3 E 24440 Aurignac

Douillac, révision le 5 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

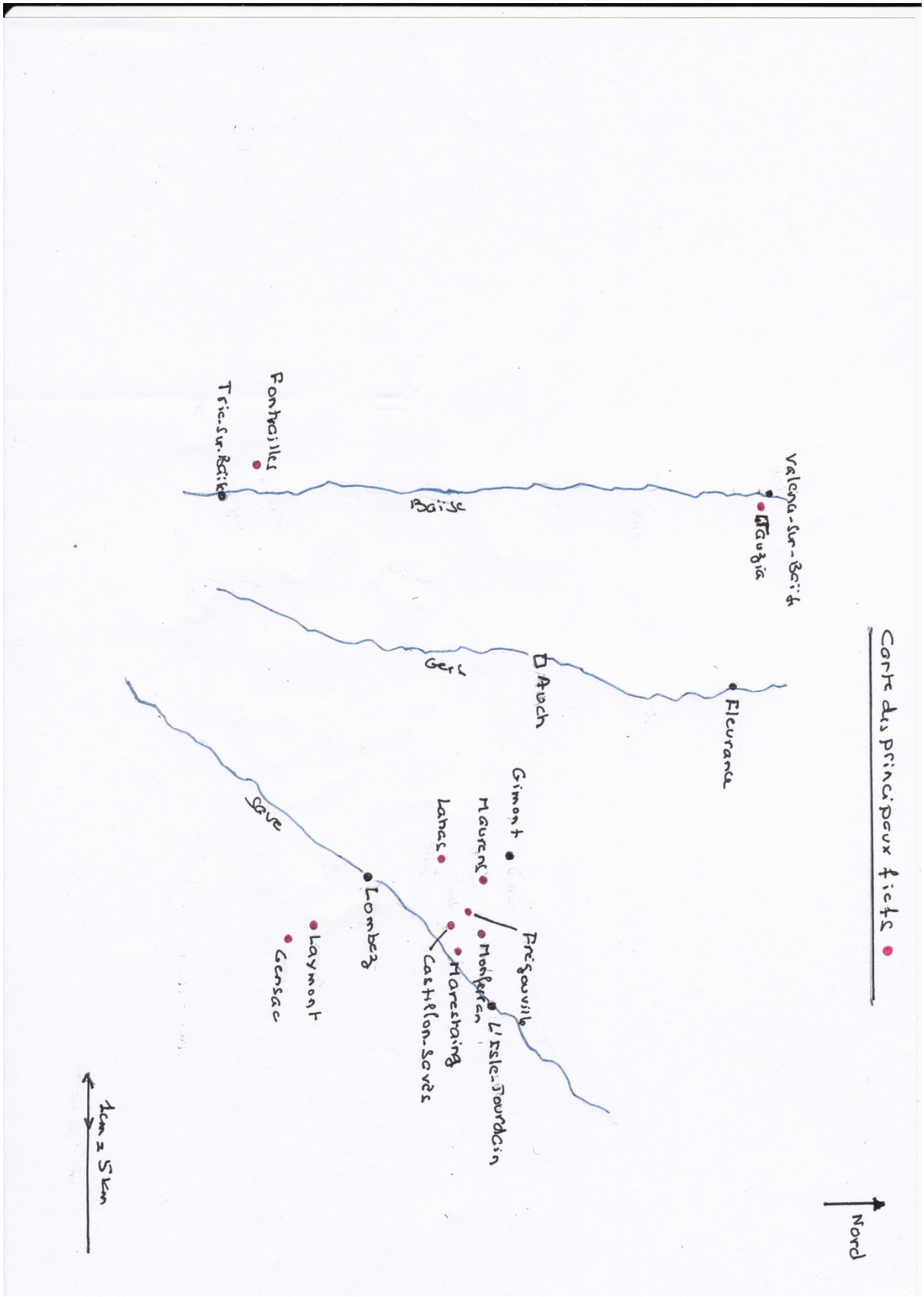

Famille de MARQUEFAVE

I Seigneurs de Marquefave **p.181**

II Rameaux (Lautrec, Marquefave, Massabrac) **p.185**

III Seigneurs de Latrape **p.189**

IV Personnes isolées **p.200**

La généalogie des premiers degrés de cette très ancienne famille a été publiée par le chevalier de Courcelles et par Lainé et complétée par André Navelle qui a repris les premiers degrés de la généalogie publiée par le chevalier de Courcelles, et publié la généalogie de la branche des seigneurs de Latrape et fourni des indications pour plusieurs rameaux. Ce document complète et corrige cette généalogie grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille portait : « D'azur au chevron de sable accompagné de trois molettes d'éperon posées 2 et 1 »

I
Seigneurs de Marquefave

Les données concernant cette généalogie proviennent du chevalier de Courcelles se référant très souvent à Dom de Vic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc* et au *Cartulaire de Lézat,* elles ne sont pas rappelées dans le texte qui suit.

I Bernard Guillaume, seigneur de MARQUEFAVE (à 7 km au nord de Rieux, Haute-Garonne.)
Il souscrivit, en 1073, un acte concernant la fondation de l'abbaye de Lézat (Ariège) et son union à celle de Cluny, et ne vivait plus en mai 1081, à laquelle son fils Guillaume Bernard, son oncle Guillaume Raymond, frère de Bernard Guillaume, et plusieurs chevaliers, craignant l'excommunication des conciles de Rome et de Toulouse restituèrent à l'abbaye du Mas d'Azil (Ariège) l'église de Saint-Christophe qu'ils avaient usurpée.

II Guillaume Bernard I, seigneur de MARQUEFAVE.
Il souscrivit, en 1100, une charte d'Amalvin de Saintes et d'Arnaud, son fils, en faveur de l'abbaye de Lézat, à laquelle il donna Guillaume, son autre fils, pour être moine.
En mars 1121, Roger II, comte de Foix, déclara que les seigneurs de Villemur, d'Auterive et de Marquefave n'auraient plus à l'avenir d'autres droits sur les domaines de l'abbaye de Lézat que celui d'y être logés et défrayés une fois l'an, à leur passage, avec dix personnes de leur suite seulement, ajoutant que l'abbé ne devait ni repas ni argent à la comtesse de Foix, ni à son fils, non plus qu'aux « comtoresses » de Villemur, d'Auterive et de Marquefave.
Vers 1122, Guillaume Bernard de Marquefave, Raymond Guillaume de Villemur et Raymond Athon d'Auterive s'engagèrent à remettre dès réquisition au comte Roger de Foix le château de Saverdun (Ariège) avec les forces qui y seront.
Guillaume de Marquefave avait épousé **Gaillarde,** ce qui est rappelé dans le contrat de mariage de leur petit-fils Guillaume Arnaud de Marquefave.
Ils eurent :

III Arnaud Guillaume, seigneur de MARQUEFAVE
En 1139, Arnaud Guillaume, seigneur de Marquefave, convint avec Roger, comte de Foix, Bernard, comte de Comminges, et les seigneurs de Benque, d'Auterive, de Beaumont et de Montaut, tous défenseurs du monastère de Lézat de faire ceindre cette abbaye de murailles et d y faire bâtir un château pour la mettre à l'abri des brigands. Il fut témoin, en novembre 1198 et le 29 mai 1203.
D'une alliance inconnue il eut :

IV Guillaume Arnaud, seigneur de MARQUEFAVE

Guillaume Arnaud de Marquefave, fils d'Arnaud Bernard, lui-même fils de Gaillard épousa par contrat, du 2 décembre 1162, **Esmène de FOIX**[1111], fille de Roger Bernard, comte de FOIX et de Cécile de BEZIERS, le comte de Foix promit à Guillaume Arnaud en cas de prédécès de sa fille de lui donner une autre épouse, Arnaud Bernard de Marquefave donna à son fils toutes ses terres, s'en réservant néanmoins la moitié au cas où il aurait un autre fils ou une fille, dans ce cas Guillaume Arnaud aurait en plus des dites terres le château de Marquefave et la seigneurie de *Trapes (dans le Razès,* confusion pour Latrape, à 8 km au sud-est de Rieux, Haute-Garonne). Si Guillaume Arnaud avait un autre fils le comte de Foix lui donnerait en mariage une autre de ses filles et s'il avait une fille celle-ci épouserait le fils de Roger Bernard, enfin si Arnaud Bernard n'avait ni autre fils ni fille il donnerait au comte de Foix la moitié des terres réservées.

Ils eurent :

5.1 Guillaume Bernard II de MARQUEFAVE, qui suit.

5.2 Arnaud de MARQUEFAVE, auteur de la seconde race de la famille de Villemur[1112].

V Guillaume Bernard II, seigneur de MARQUEFAVE.

Il prêta serment de fidélité au roi saint Louis en 1226

Il avait épousé, vers 1195, **Honor de VILLEMUR,** fille de Guillaume Aton, seigneur de VILLEMUR (et sœur de Condor qui avait épousé Arnaud de MARQUEFAVE, frère de Guillaume Bernard II)

En décembre 1243, Honor de Villemur, veuve de Guillaume Bernard, seigneur de Marquefave, fut garante d'un traité concernant la restitution de Saverdun au comte de Foix.

Ils eurent :

6.1 Arnaud I de MARQUEFAVE le Jeune, qui suit.

6.2 Guillaume Aton de VILLEMUR

Il prêta serment de fidélité, en 1249, aux commissaires du Roi pour ce qu'il tenait au château de Saverdun et rendit hommage à Roger Bernard, comte de Foix pour ce château, le 8 des ides de mars 1267

Il avait épousé **Flandine.**

Ils eurent :

Bernard de BEAUMONT.

6.3 Pierre de VILLEMUR.

[1111] Le chevalier de Courcelles ignore son prénom qui est indiqué par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.54

[1112] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Villemur.*

Il fut présent, en 1252, à une sommation faite par Pierre de Voisins, sénéchal de Toulouse, à Bernard, comte de Comminges, et rendit hommage, le 8 des ides de mars 1264, à Roger Bernard, comte de Foix, pour ce qu'il tenait de lui dans le château de Saverdun.

6.4 Bernard de MARQUEFAVE, seigneur de Beaumont.
En 1243, il fut garant avec sa mère du traité concernant la restitution de Saverdun, cet acte nomme son fils Bertrand de Villemur.

6.5 Raymond Garcie de MARQUEFAVE.
Il fut présent et contractant au traité de décembre 1243.

VI Arnaud I le Jeune, coeigneur de MARQUEFAVE, chevalier.
Il servit en 1242, dans la guerre que Roger, comte de Foix, fit au comte de Toulouse et rendit hommage au comte de Foix, le 9 octobre de cette année. L'année suivante, Arnaud de Marquefave et Guillaume Aton de Villemur, son frère, se déclarèrent en faveur du comte de Toulouse contre le comte de Foix qui les fit prisonniers. Ayant été délivrés ils rendirent hommage au comte Roger. En 1249, Arnaud de Marquefave prêta serment de fidélité à Alphonse, comte de Toulouse et à la comtesse Jeanne, sa femme, puis il accompagna en Terre-Sainte le comte de Toulouse.
Le 8 octobre 1271, il fut convoqué, par le sénéchal de Carcassonne, dans le cloître des Frères Prêcheurs de Toulouse pour prêter au Roi serment de fidélité pour ce qu'il tenait dans le comté toulousain.
D'une alliance inconnue il eut :

7.1 Arnaud II de MARQUEFAVE, qui suit.

7.2 Raymond de MARQUEFAVE, chevalier.
Il suivit, en 1280, Roger Bernard, comte de Foix, dans la guerre qu'il fit à Pierre, roi d'Aragon.
En 1304, il rejoignit le roi Philippe le Bel dans la guerre de Flandre, avec 10 hommes d'armes et cinquante sergents, comme son frère Arnaud II, puis, en 1310, il fit partie de l'expédition contre la ville de Lyon qui s'était révoltée contre le Roi.
D'une alliance inconnue il eut :

A)Raymond de MARQUEFAVE, damoiseau, coseigneur de Beauplan.
Il servit, en 1339, dans la guerre de Guyenne sous le comte de Foix, rendit hommage, en 1343, à Eléonore de Comminges, comtesse de Foix, et à son fils Gaston pour la seigneurie de Beauplan.

B)Jean de MARQUEFAVE
Il servit, en 1339, dans la guerre de Guyenne avec ses frères Raymond et Bernard.
C)Bernard de MARQUEFAVE

7.3 Guillaume de MARQUEFAVE, chevalier.
Il fut présent, le 2 juin 1288, à l'acte d'émancipation de Bernard Jourdain de L'Isle, âgé de 8 ans, par ses parents Bernard V, seigneur de L'Isle-Jourdain, et Guillemette de Durfort, qui le promirent en mariage à Marguerite, fille de Roger Bernard, comte de Foix.

7.4 N…de MARQUEFAVE, seigneur en partie de Beaumont
Son père rendit hommage en son nom, le 8 des ides de décembre 1264, pour les droits qu'il tenait de Roger Bernard dans le château de Saverdun.

7.5 Honor de MARQUEFAVE.
Elle fonda un couvent à *Ayrouville,* dans le diocèse de Toulouse, pour 20 religieuses de Prouille dont 10 seraient de sa famille et 10 de celle de son mari **Aldéric de PRIGNAC,** et de feu Pons de PRIGNAC, leur fils, la fondation fut confirmée par Philippe le Bel, le 14 août 1314.

VII Arnaud II, seigneur de MARQUEFAVE, chevalier.
Il servit, en 1304, dans la guerre de Flandre, participa à l'expédition de Lyon, en 1310, et servit, en 1339, dans la guerre de Gascogne, sous le comte de Foix.
D'une alliance inconnue il eut :

8.1 Arnaud Bernard de MARQUEFAVE, damoiseau, coseigneur de Montolieu.
Il rendit hommage, en 1343, à Eléonore de Comminges, comtesse de Foix, et à Gaston, son fils.

8.2 Barthélemy de MARQUEFAVE, damoiseau, coseigneur de Latrape.
Avec d'autres seigneurs il donna sa caution pour le paiement de la dot de Jeanne de Foix, épouse de Pierre, infant d'Aragon, Gaston, comte de Foix leur accorda des lettres d'indemnités, le 16 mai 1331. Il rendit hommage, en 1343, à Eléonore de Comminges, comtesse de Foix, et à son fils Gaston.

8.3 Arnaud de MARQUEFAVE, abbé de Bonnefont de 1330 à 1354.

La ville de Marquefave fut attaquée en 1355 par le Prince Noir au cours de son raid punitif dans cette région. La généalogie de la lignée des seigneurs de Marquefave s'arrête à cette époque, on trouve ensuite plusieurs rameaux et une branche qui sont cités dans ce document par ordre chronologique.
La seigneurie de Marquefave était partagée en 1380 en 257 parts. Parmi les titulaires figuraient le Roi de France, 12 parts ; le comte de Foix, 18 parts ; Ramon Aton d'Aspet, seigneur de Bérat, 5 parts ; Pons de Villemur, 12 parts ; Bernard d'Aure, seigneur de Capens, 12 parts ; le seigneur de Bazardens, 18 parts, son fils Bernard, 18 parts ; Jean d'Aurival, 12

parts ; Pons de Marquefave, 36 parts ; Arnaud de Marquefave, 27 pars ; Sicard de Marquefave, 9 pars ; les héritiers de Jean de Marquefave, 18 parts, etc.[1113]
Cette seigneurie passa au 15ème siècle aux familles de Nogaret et de Massot.
Le 27 novembre 1479, eut lieu un bail à nouveau fief par Antoine de Nogaret et Guillaume Arnaud (alias Arnaud Guillaume) Massot, coseigneurs de Marquefave, et Jean de Montboutin, procureur du comte de Foix[1114].

II
Rameaux

On trouve ensuite des rameaux qui ne sont pas rattachés à la lignée d'origine.

Vicomte de Lautrec, baron de Rennes

I Arnaud Bernard de MARQUEFAVE[1115].
Il avait épousé **Marie de LAUTREC,** dont on ne connaît pas l'ascendance, qui lui aurait donc probablement apporté une partie de la vicomté de Lautrec dont Sicard de Marquefave se qualifia.
Cette Marie de Lautrec ainsi que son mari Arnaud Bernard de Marquefave ne figurent pas dans l'ouvrage de référence *La vicomté de Lautrec au Moyen Âge,* par Philippe Zalmen ben Nathan.
Ils eurent :

II Sicard de MARQUEFAVE, vicomte de Lautrec.
Il épousa, vers 1370, **Jeanne de VOISINS,** dite par erreur fille de Géraud de Voisins, seigneur d'Arques, et d'Alix (Hélips) de Bruyères[1116] ; la généalogie de la famille de Voisins à cette époque est rarement datée d'une manière précise, on sait toutefois que Géraud de Voisins, marié peut-être en premières noces, en 1375, avec demoiselle de Balène, avait épousé, avant le 15 octobre 1376 (alias en 1381), Hélips de Bruyères, il ne peut donc avoir une fille qui se maria vers 1370 et un petit-fils, Jacques de Marquefave, qui se maria dès 1398, deux de ses enfants se marièrent en 1402.
Jeanne de Voisins est dite fille de Jean de Voisins, seigneur d'Arques, Peyrols, Moussens, et de Jeanne de Lévis, parents de Géraud[1117], ce qui n'est pas prouvé et semble inexact, car ceci est en contradiction avec le fait que Jeanne de Voisins apporta la baronnie de Rennes à son mari, cette hypothèse ne situe pas non plus Jean de Voisins cousin de cette Jeanne.

[1113] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.55, se référant à AD.PA E 474
[1114] André Navelle, *op.cit.,* VII, produisant AD.HG de Nuxio SS 137
[1115] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.56, indique Arnaud Bernard de Marquefave, sa femme Marie de Lautrec et leur fils Sicard, les preuves ne sont pas fournies. L'appellation vicomte de Lautrec pour leur fils Sicard n'est pas expliquée par André Navelle.
[1116] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1843, qui dit qu'elle était dame d'Arques et de Puivert qu'elle dénombra en 1415, ce qui est inexact c'est son homonyme, épouse de Roger Bernard de Lévis, seigneur de Mirepoix qui dénombra Puivert le 2 août 1415 (Timbal, *op.cit.,* p.70); André Navelle a repris la donnée de Jules Villain
[1117] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Voisins,* Novembre 2009.

Mahul[1118] suivi par Timbal, dit que Jeanne de Voisins était fille de Blaise de Voisins, seigneur de Pezens, Moussoulens, et d'Hélips, ce qui est anachronique, les parents de Blaise, Pierre de Voisins et Béatrix (de Thurey) s'étant mariés par contrat du 10 septembre 1359.
Les terres de Bizan (Bize), Cébazan et des Allières (les Argeliers) furent dénombrées en mars 1372 (n.st), par Jean de Voisins et Sicard de Marquefave au nom de sa femme, Jeanne de Voisins, cousine de Jean ; puis, le 27 mars 1404 (n.st), par Yolande de Voisins, fille de Guillaume de Voisins, veuve de Jean de Voisins, au nom de ses filles[1119], il faut donc chercher l'ascendance de Jeanne de Voisins à partir de cette donnée et également expliquer comment Jacques de Marquefave devint seigneur et baron de Rennes.
Guillaume de Voisins, seigneur de Couffoulens, était le père de Yolande de Voisins qui épousa Jean de Voisins, seigneur de Caderonne (qui sont cités en 1404), ce Jean de Voisins était fils de Jean de Voisins, seigneur d'Arques, et de Jeanne de Lévis.
Vue la chronologie, Jeanne de Voisins, épouse de Sicard de Marquefave, doit être une sœur de Guillaume de Voisins, seigneur de Couffoulens, donc fille d'Aymeric de Voisins, seigneur de Couffoulens et de Rennes, et de Béatrix (de Thurey), ceci renforce cette hypothèse d'ascendance car les terres de Bize, Cébazan et des Argeliers furent dénombrées, en 1322, par Guillaume de Thurey ; en revanche on ne situe par Jean de Voisins, cousin de Jeanne de Voisins, épouse de Sicard de Marquefave, il devrait être un fils d'un frère d'Amalric, l'un de ceux-ci, Pierre de Voisins était seigneur de Rennes en 1329, il mourut sans postérité, peut-être avait-il un frère Jean, inconnu des généalogies. En tout état de cause la seigneurie de Rennes fut apportée à la famille de Marquefave par Jeanne de Voisins, {la baronnie de Rennes fut dénombrée en mars 1372 (n.st) par Sicard de Marquefave au nom de Jeanne de Voisins, sa femme[1120]}.
Jeanne de VOISINS, dame de la baronnie de Rennes, de Bizan (Bize), Cébazan, Les Allières (les Argeliers), était donc probablement fille d'Amalric de VOISINS, seigneur de Couffoulens et de Rennes, et de Béatrix (de THUREY.)

III Jacques de MARQUEFAVE, coseigneur de Marquefave, seigneur et baron de Rennes (- le Château, Aude).
Jacques de Marquefave hérita la baronnie de Rennes (et les seigneuries de Montferrand, Saint-Just, Beaufort, etc.) de sa mère Jeanne de Voisins et les dénombra le 14 janvier 1407 (n.st[1121]).

[1118] Jacques Alphonse Mahul, *Cartulaire des archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne.*
[1119] Pierre Timbal, *Un conflit d'annexion au Moyen Âge, L'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois,* pp.57, 58, produisant les preuves de tous les dénombrements cités dans ce document, toutefois il indique Dauphine de Lévis (qui ne figure pas sur l'acte de dénombrement) comme épouse de Guillaume de Voisins (sans qualification mais le disant par ailleurs seigneur d'Arques), reprenant une donnée fautive. Dauphine de Lévis, si tant est qu'elle ait existé, aurait épousé Guillaume de Voisins, seigneur d'Arques (Mahul, suivi par Villain, Timbal). Guillaume de Voisins, seigneur de Couffoulens, aurait épousé Hélips (de Montesquieu), selon Maurice Vuillier. Il faut noter que la généalogie de la famille de Voisins à cette époque est très embrouillée, nous indiquons le nom des épouses entre parenthèses car si l'on connaît éventuellement leurs prénoms, leur famille est très souvent une déduction.
[1120] Pierre Timbal, *op.cit.,* pp.70, 71
[1121] Pierre Timbal, *op.cit.,* pp.133, 134, note 9 ; p.139, note 20

Jacques de Marquefave, fils de Sicard, dénombra, le 14 janvier 1407 (n.st), la seigneurie de Bize (et celles de Cébazan et des Argeliers, toutes trois dans la viguerie de Béziers), dénombrées auparavant, en mars 1372 (n.st) par Jean de Voisins, Sicard de Marquefave, au nom de sa femme Jeanne de Voisins, cousine de Jean, et mourut avant le 20 janvier 1409, date du dénombrement des mêmes seigneuries par Saix de Montesquieu, procureur de Jeanne de Montesquieu, sa fille, veuve de Jacques de Marquefave, tenant le bail de ses enfants Jean et Blanche[1122].

Jacques de Marquefave avait épousé, avant le 24 janvier 1398 **Jeanne de MONTESQUIEU de Coustaussa,** file de Saix de MONTESQUIEU, coseigneur de Montesquieu-Lauragais, seigneur de Coustaussa, Luc, et de Géraude de FENOUILLET, dame de Dercé, la Groye, Coustaussa[1123]. Les époux donnèrent des quittances de dot en 1400, 1401, 1402, 1404,1405, 1406 et 1407[1124].

Saix de Montesquieu, procureur de Jeanne de Montesquieu, sa fille, veuve de Jacques de Marquefave, ayant le bail de ses enfants, Jean et Blanche, rendit hommage, le 20 novembre 1409, pour les baronnies de Rennes, Bizan (Bize) et les Allières (les Argeliers), supra.

Jacques de Marquefave et Jeanne de Montesquieu eurent :

4.1 Jean de MARQUEFAVE, baron de Rennes.

Devenu majeur, Jean de Marquefave porta, le 22 juin 1428, l'hommage pour la baronnie de Rennes[1125], dénombra les terres de Bizan, Cébazan et des Allières et celle de Rennes, en février 1453 (n.st), et mourut, dès septembre 1453, date à laquelle Blanche de Marquefave, épouse de Bernard de Son, héritière de son frère Jean dénombra les mêmes terres[1126].

4.2 Blanche de MARQUEFAVE, dame de la baronnie de Rennes après la mort de son frère en 1453.

Elle avait épousé, en premières noces, par contrat du 3 juin 1422, **Pierre Raymond d'HAUTPOUL,** damoiseau, seigneur et baron d'Hautpoul, fils d'Arnaud Raymond, seigneur et baron d'HAUTPOUL, et d'Hélène de VEYRAC. Pierre Raymond d'Hautpoul, damoiseau seigneur d'Aussillon au diocèse de Lavaur, coseigneur d'Hautpoul, testa le 20 septembre 1423, faisant héritière de ses biens sa femme Blanche de Marquefave, léguant 1 000 moutons d'or au posthume, instituant héritier universel Geoffroy d'Hautpoul, son fils, lui substituant le posthume[1127], il mourut vers 1426, laissant un fils Geoffroy qui continua la lignée, et peut-être une fille, Magne, qui épousa Antoine de Pins, seigneur et baron de Caucalières, d'où postérité[1128].

[1122] Pierre Timbal, *op.cit,* p.57

[1123] AD. Aude 7 J 11

[1124] AD. Aude 7 J 11

[1125] Pierre Timbal, *op.cit.,* p.132, note 5

[1126] Pierre Timbal, *op.cit.,* pp.57, 58, p.71

[1127] AM. Toulouse II 153 et II 157, Olivier Fabry, notaire de Colomiers au diocèse de Castres.

[1128] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Hautpoul,* produisant la preuve pour Geoffroy, et indiquant une hypothèse, non étayée, pour Magne.

Blanche de Marquefave avait épousé en secondes noces, par contrat du 22 juin 1431, **Bernard de SON,** seigneur de Bize[1129].

Coseigneurs de Marquefave

I N…de MARQUEFAVE
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Roger de MARQUEFAVE, damoiseau, coseigneur de Marquefave.
Selon un acte du 3 avril 1395, il mourut avant le 2 juillet 1377, date du testament de sa femme Brayde de Fardeville, son frère Pons de Marquefave lui avait succédé.
Il avait épousé, par contrat du 10 mars 1362 (n.st), noble **Brayde de FARDEVILLE,** dotée de 600 florins et de 2 lits (Bernard Payras, notaire.) Elle testa le 2 juillet 1377 (Armand Berguèse, notaire à Caraman), instituant héritiers Frère Jean de Fardeville, moine de Moissac et noble Simon de Fardeville, ses cousins germains. A la mort de Jean de Fardeville ses biens allères à Simon de Fardeville qui avait fait un accord avec l'abbé de Moissac le 18 janvier 1392 (n.st), Simon de Fardeville, réclama le 3 avril 1395 (n.st) à Pons de Marquefave la dot de Brayde de Fardeville[1130].

2.2 Pons de MARQUEFAVE, damoiseau, coseigneur de Marquefave.
En 1380, il tenait 36 parts de Marquefave ; il vendit, le 12 août 1390, à Gaston Phoebus, comte de Foix, pour 50 francs or, le *dix-septième* de la seigneurie de Marquefave[1131] (ce qui implique qu'il n'avait plus 36 parts à cette date ou que ce n'est pas lui qui tenait 36 parts en 1380 ou bien qu'il faut lire 17 parts et non le dix-septième, le nombre total de parts en 1380 (257) n'est pas divisible par 17, il vivait le 3 avril 1395 (n.st.)

Seigneurs de Massabrac.

Des seigneurs de Marquefave étaient, en1221, coseigneurs de Massabrac, à cette date Arnaud et Guilhem de Marquefave donnèrent leurs terres de Massabrac et leurs droits sur les aubaines de la ville et du château à Adhémar de Birac[1132].
On trouve ensuite

I Bernard de MARQUEFAVE damoiseau, seigneur de Massabrac (Haute-Garonne, à 7 km de Latrape.)
Il testa le 19 août 1387, demandant son inhumation dans l'église Saint-Pierre de Cintegabelle, faisant un legs à Sicard *Fabri* (Fauré), son neveu, instituant héritier universel son fils Sicard

[1129] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.56, Bize est peut-être la terre de Bizan (Bize) venant de sa femme.
[1130] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.55, 56, produisant AD.HG 3 E 3114, Cans, notaire
[1131] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.56, produisant AD.HG Mi 205 R2, Raymond de La Mola, notaire de Toulouse
[1132] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* p.947

de Marquefave, nommant exécutrice testamentaire sa femme[1133], Sicard Fauré appartient à la famille qui devint Fauré de Massabrac. La date de ce testament comme celle de celui de sa femme, l'âge de sa femme (29 ans en 1402) et la présence d'un fils et de filles suggère qu'ils s'étaient mariés au moins 4 ans avant (sauf naissances gémellaires) donc que Jeanne avait environ 11 ans à son mariage (ce n'est pas impossible, toutefois l'âge de 29 ans en 1402 est peut-être erroné.)
Bernard de Massabrac était, en 1409, gouverneur de Cintegabelle, il est cité en 1412[1134] et mourut dès 1414, à cette date Jeanne de Campels est dite sa veuve[1135].
Il avait épousé **Jeanne de CAMPELS,** née vers 1373 (dite âgée de 29 ans en 1402.)
Jeanne de Campels, femme de Bernard de Marquefave, damoiseau, testa le 22 juillet 1387, demandant son inhumation dans l'église de La Salvetat, faisant un legs de 5 florins or, à son cousin germain Jean *Bofa*, de Gaillac, un legs de 5 florins or à son neveu Ramond de Meretin, d'Avignonet, , de 5 florins à Ermengarde épouse d'Arnaud de *Planola ;* léguant à ses filles 2 cannes de panne, faisant des legs à Ramond et Jacques de Campels, frères, ses cousin seconds, instituant héritier universel son fils, noble Sicard de Marquefave, avec substitution à son mari pour moitié et après lui aux 4 ordres mendiants[1136].
Jeanne de Campels et son mari Bernard de Marquefave, damoiseau, habitant Cintegabelle, sont cités en 1402, Jeanne ayant alors 29 ans, et le 20 janvier 1406[1137], elle était veuve en 1414.
Ils eurent :

2.1 Sicard de MARQUEFAVE

III
Seigneurs de Latrape

L'origine du village de Latrape actuel semble être une motte castrale appartenant aux seigneurs de Marquefave. Ceux-ci accordèrent en 1235, une charte de coutumes aux habitants de Latrape qui fut confirmée en 1355. A la fin du 15ème siècle les Marquefave vendirent les deux tiers de leurs droits seigneuriaux sur Latrape à Pierre Isalguier, d'une famille de riches marchands de Toulouse[1138].
Après plusieurs Marquefave seigneurs de Latrape dont Barthélemy, coseigneur de Latrape en 1343, dernier coseigneur de Latrape de la généalogie suivie, on trouve à la fin du 15ème siècle Jean de Marquefave, seigneur de Bazardens, coseigneur de Latrape, auteur d'une branche[1139].

[1133] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.56, produisant AD.HG 3 E 22909, Vezian, notaire de Cintegabelle
[1134] AD.HG 3 E 22910
[1135] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.56, produisant Ramond de Senesse, notaire de Cintegabelle, en 149, et Vezian, notaire de Cintegabelle en 1414
[1136] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.56, produisant AD.HG 3 E 22909, Vezian, notaire de Cintegabelle
[1137] AD.HG 3 E (F.D) 169 Saint-Léon et Caussidières
[1138] *Le Patrimoine des coutumes de la Haute-Garonne,* Editions Flohic, septembre 2000, t.II, p.1274
[1139] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.57, le dit auteur probable de cette branche car il ne connaissait pas le contrat de mariage d'Audinet de Marquefave, du 13 novembre 1490 avec Jeanne de Sieuras, qui le dit fils de Jean de Marquefave, seigneur de Bazardens, coseigneur de Latrape, l'identifiant bien (acte trouvé par Maurice Vuillier)

On avait cité, en 1380, le seigneur de Bazardens qui tenait18 parts de Marquefave, et Bernard, son fils, qui en tenait 18 (supra), ceux-ci pourraient être les ascendants de Jean de Marquefave, seigneur de Bazardens, coseigneur de Latrape en 1491,

I Jean de MARQUEFAVE, seigneur de Bazardens (probablement le lieu en Cugnaux, Haute-Garonne, on cite par ailleurs Arnaud de Marquefave de Cugnaux en 1520), coseigneur de Latrape

Le 19 décembre 1491, Jean de Marquefave, seigneur de Bazardens, coseigneur de Latrape, passa un bail à nouveau fief, puis, le 3 janvier 1504, on trouve un contrat de lauzime de Jean de Marquefave, seigneur de Latrape[1140].

D'une alliance inconnue, il eut :

2.1 Audinet de MARQUEFAVE, qui suit.

2.2 Arnaud Guillaume de MARQUEFAVE de Latrape, qui suivra (rameau habitant Miremont.)

2.3 Georges de MARQUEFAVE

Son ascendance, par André Navelle, paraît déduite du testament du 18 février 1551, d'Arnaud Guillaume de Marquefave, archiprêtre de Saint-Blancat (fils d'Audinet), faisant un legs à son cousin Frère François de Marquefave, du couvent des Augustins (fils de Georges), et des testaments de Jeanne de Sieuras (femme d'Audinet de Marquefave, donc sa belle-sœur) des 14 octobre 1534 et 30 novembre 1540, faisant des legs à Jeanne de Coarraze, veuve de Georges de Marquefave, sans toutefois préciser qu'elle était sa belle-sœur.

Georges de Marquefave de Latrape donna une reconnaissance, le 9 septembre 1510, puis une autre, en 1521, et reconnut une dette le 24 avril 1523, il habitait alors Marquefave[1141].

Il fut témoin le 11 janvier 1528[1142], et mourut avant le 14 octobre 1534, date du testament de Jeanne de Sieuras (infra.)

Il avait épousé, par contrat du 4 octobre 1511, **Jeanne de COARRAZE** fille de feu Bernard II de COARRAZE, seigneur de Bérat, et d'Anne de COMMINGES, et nièce de Jean de COARRAZE, seigneur de Bérat[1143].

Jeanne de Coarraze, veuve de Georges de Marquefave, testa le 26 septembre 1542, faisant des legs à ses filles Antonie, Françoise et Marguerite, citant son gendre

---

[1140] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.57, produisant AD.HG E 1339 (bail de 1491) et AD.HG 3 E 9531, Carton, notaire, Lauzime de de 1504

[1141] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.61, produisant AD.HG 3 E 9533, Carton, notaire (acte de 1510) AD.HG 3 E 9534, Carton, notaire (acte de 1521) et AD.HG 3 E 16387 Chaumont, notaire (acte de 1523)

[1142] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.61, produisant AD.HG 3 E 9571, Lebret, notaire

[1143] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Coarraze,* produisant la preuve. André Navelle dit par erreur Catherine de Coarraze fille de Jean de Coarraze, seigneur de Bérat, et de Catherine d'Antin, sa seconde épouse (épousée par contrat du 12 septembre 1519), l'erreur provient probablement du fait que la dot de Catherine de Coarraze fut payée par Jean de Coarraze, seigneur de Bérat (frère de Bernard II), ce qui est normal Bernard II de Coarraze, père de Catherine étant mort avant le contrat de mariage de sa fille.

Jehannicot, instituant héritier universel son fils François de Marquefave, avec substitution à ses filles[1144].
Le 29 octobre 1542, Arnaud Guillaume de Marquefave, archiprêtre, et Jeanne de Coarraze, mère et tutrice des héritiers de feu Georges de Marquefave, louèrent le moulin à eau appartenant à Audinet de Marquefave et aux héritiers de feu Georges de Marquefave[1145]. Jeanne de Coarraze mourut avant le 23 septembre 1550, date d'une transaction entre son fils François et sa fille Antonie (infra.)
Ils eurent[1146] :

A)François de MARQUEFAVE.

Le 14 mars 1546 (n.st), Jeanne de Coarraze requit son fils François de Marquefave, novice au couvent des Augustins, de lui donner de quoi se nourrir, puis le 23 septembre 1550, eut lieu une transaction entre Frère François de Marquefave, religieux augustin et sa sœur Antonie de Marquefave, épouse de Jehannicot du Serier, au sujet de l'héritage de feue Jeanne de Coarraze, Antonie contesta que son frère puisse hériter étant religieux, elle demeura héritière et paiera 40 écus à son frère[1147]. Frère François de Marquefave, du couvent des Augustins, fut nommé, le 18 février 1551 (n.st), dans le testament de son cousin Arnaud Guillaume de Marquefave, archiprêtre de Saint-Blancat (infra.)

B)Antonie de MARQUEFAVE

Elle épousa, avant 1542, **Jehannicot du SERIER**, fils d'Arnaud du SERIER, laboureur de Marquefave.
Antoine du Sérier, laboureur, testa le 7 janvier 1546, instituant héritier Jehannicot, son fils aîné[1148].

C)Françoise de MARQUEFAVE

Antonie de Marquefave, épouse de Jehannicot du Serier, et Françoise de Marquefave, épouse de François de Montgazin, donnèrent à leur mère Jeanne de Coarraze, le 1er août 1546, leurs droits sur les biens de feu Georges de Marquefave, leur père, Françoise de Marquefave réserva 20 livres dues sur son douaire plus 2 robes, et Antonie de Marquefave réserva 100 livres pour le même motif[1149].
Elle avait épousé **François de MONTGAZIN.**

[1144] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.61, 62 produisant AD.HG 3 E 9571 Lebret, notaire.
[1145] André Navelle, *op. cit.,* VII, p.59 produisant AD.HG 3 E 9571 Lebret, notaire
[1146] Les enfants de Georges de Marquefave et de Jeanne de Coarraze ne sont pas qualifiés nobles. Leur situation matérielle traduit leur déclassement.
[1147] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.62 produisant AD.HG 3 E 9574 Lebret, notaire pour l'acte du 14 mars 1546 et AD.HG 3 E 9572 Lebret, notaire pour l'acte du 23 septembre 1550.
[1148] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.62, produisant AD.HG 3 E 9574 pour le testament de 1546, et indique le mariage.
[1149] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.62, produisant AD.HG 3 E 9574 Lebret, notaire

D)Marguerite de MARQUEFAVE

Marguerite de Marquefave, habitant Rieux, mère et tutrice de Ramond et Arnaud Sernals, reconnut le 27 mai 1549, à noble Arnaud Guillaume de Marquefave une dette de 10 écus empruntés pour faire les honneurs funèbres de feue Françoise *Sernade,* de Rieux[1150].

Elle avait épousé **N…SERNALS,** de Rieux.

2.4 Agnès de MARQUEFAVE

Elle testa le 18 avril 1539, veuve de noble Domenge de Lacaze, faisant des legs à ses trois filles Lobette de Lacaze, femme de Corbeyran de Mauléon de Carla (diocèse de Rieux), Domengette de Lacaze, femme de Raymond de Cadars, du Carla, « Guillaume » de Lacaze, mariée à Toulouse, instituant héritier universel son fils Gausserand de Lacaze, nommant exécuteurs testamentaires son frère Audinet de Marquefave et son neveu Arnaud Guillaume de Marquefave, archiprêtre de Saint-Blancat[1151]

Elle avait épousé (vers 1500) noble **Dominique (Domenge) de LACAZE**

Dominique de Lacaze reconnut, le 27 juillet 1519, une dette de 108 livres 7 sols à Audinet de Marquefave pour payer la dot de leur fille noble Lobette de Lacaze mariée par contrat du même jour à Corbeyran de Mauléon[1152].

II Audinet de MARQUEFAVE, coseigneur de Latrape, devint baron de Marquefave, peut-être suite à l'alliance de son fils Jean Bernard.

Cité le 4 mai 1508 comme coseigneur de Latrape, il fit un accord, en 1516, puis un achat le 13 octobre 1527[1153].

Le 27 mars 1539, Audinet de Marquefave, seigneur de Latrape, baron et coseigneur de Marquefave, donna une procuration dans un procès contre Roger de Massot, seigneur de Palays[1154].

Les 24 décembre 1540 et 14 janvier 1542, Audinet de Marquefave et Manaud Isalguier, coseigneurs de Latrape, étaient en procès contre les consuls de Latrape[1155].

Audinet de Marquefave reconnut, le 6 août 1542, à Denis de Lambès, seigneur de Laymont, une dette de 1.150 livres empruntées pour marier sa fille Marguerite de Marquefave à Jean de Lordat, seigneur de Saint-Amans, restaient dues 800 livres, pour les régler il s'était adressé à son fils, Arnaud Guillaume de Marquefave, archiprêtre, qui avait loué pour 3 ans le bénéfice de l'archiprêtré de Saint-Blancat et engagé les revenus de son bénéfice de Massabrac[1156].

Audinet de Marquefave, seigneur de Latrape, baron de Marquefave, testa à Latrape, le 12 février 1543 (n.st), demandant son inhumation au couvent des Augustins de Marquefave,

---

[1150] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.62, produisant AD.HG 3 E 9578, Lebret, notaire.

[1151] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.59, produisant AD.HG 3 E 9569, Lebtret, notaire.

[1152] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.58, 59, produisant AD.HG 3 E 16384 Chaumont, notaire

[1153] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.59 produisant AD.HG 3 E 9532 Carton, notaire (acte de 1508) et AD.HG 3 E 9562 Lebret, notaire, acte de 1527. AD.HG 3 E 16381 Lézat, acte de 1516

[1154] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.59, produisant AD.HG 3 E 9568 Lebret, notaire

[1155] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.59, produisant AD.HG 3 E 9570, Lebret, notaire (acte de 1540) et AD.HG B 35 (acte de 1542)

[1156] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.59, produisant AD.HG 3 E 9571 Lebret, notaire

chapelle de Saint-Eutrope, au tombeau de ses prédécesseurs, disant avoir reçu 100 écus petits de feue sa femme Jeanne de Sieuras que lui avait légués Marguerite de Savignac, baronne de Marquefave. Il avait emprunté, il y a 6 ans, 400 livres à son fils Arnaud Guillaume , archiprêtre de Saint-Blancat en Nébouzan, dont il n'avait reçu que 81 livres, il lui en fit cadeau, ledit archiprêtre jouira des revenus de Marquefave en payant 100 livres à Pierre de Marquefave. Il avait trois filles, Jeanne, veuve de Bernard de Barrau, seigneur de Goutevernisse et aussi veuve d'Antoine Benoît, seigneur de Lagardette, de Toulouse, qui avait eu un douaire de 400 écus petits ; Catherine, épouse de Philippe de La Barthe, seigneur de Lasségan, qui avait eu un douaire de 650 livres ; Marguerite qui avait épousé Jean de Lordat, seigneur de Saint-Amans et de Mailholas, qui avait eu un douaire de 1 100 livres. Il institua héritier universel Pierre de Marquefave et nomma exécuteurs testamentaires Arnaud Guillaume de Marquefave, archiprêtre, Jean de Lordat, son gendre, Audinet de Barrau, seigneur de Goutevernisse, et Pierre de Marquefave, son neveu de Miremont, parmi les présents figurait Gausserand de Comminges, seigneur de Bazardens[1157].

Fils de Jean de Marquefave, seigneur de Bazardens, coseigneur de Latrape, il avait épousé par contrat du 13 novembre 1490, **Jeanne de SIEURAS** fille de Jean de SIEURAS, coseigneur de Sieuras, seigneur de Caujac[1158], et de Catherine de LISSAC, sa première épouse[1159].

Jeanne de Sieuras testa une première fois, le 14 octobre 1534, nommant son mari, faisant un legs à Jeanne de Coarraze, veuve de Georges de Marquefave, à sa fille Jeanne de Marquefave, épouse de …de Lagardette (Antoine Benoît), à ses filles Catherine, épouse du seigneur de Lasségan, *Mengarde* épouse de M. de Saint-Amans, à son fils Arnaud Guillaume, archiprêtre de Saint-Blancat, léguant 4 draps à sa nièce (petite-fille) Mengarde de Barrau, quand elle se marierait, instituant héritier universel Audinet de Marquefave, son mari, nommant exécuteurs testamentaires Arnaud Guillaume de Marquefave, Philippe de La Barthe, seigneur de Lasségan, et Arnaud Guillaume de Marquefave, son fils[1160].

Elle testa une seconde fois, le 30 novembre 1540, nommant son mari, faisant des legs à sa fille veuve de noble Antoine Benoît de Lagardette, à sa belle-fille Anne de Pins, épouse de Pierre de Marquefave, seigneur de Borsaguet, son fils, à sa petite-fille Jeanne, fille dudit Pierre, à ses filles Catherine, épouse de Philippe de La Barthe, seigneur de Lasségan, et Marguerite, épouse de M. de Saint-Amans, à Jeanne de Coarraze, veuve de Georges de Marquefave, à Frère François de Marquefave, religieux du couvent des Augustins, à noble Gratian de Lérissan, habitant Latrape, léguant 20 livres, part d'un legs de feue Jeanne de Serres, sa marâtre, à son fils Arnaud Guillaume, archiprêtre de Saint-Blancat, instituant héritier universel son mari Audinet de Marquefave, nommant les mêmes exécuteurs testamentaires qu'en 1534, plus Firminet de Sieuras, seigneur de Sieuras, son neveu, et Jean de Lordat, seigneur de Saint-Amans[1161].

Ils eurent :

3.1 Pierre de MARQUEFAVE, qui suit.

[1157] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.59, 60, produisant un acte du notaire Lebret (Barrière-Flavy, carton 51)
[1158] AD.HG 3 E 17482
[1159] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.68, 69, Jean de Sieuras épousa en secondes noces Jeanne de Serres.
[1160] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.59, produisant AD.HG 3 E 9569, Lebret, notaire
[1161] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.59, produisant AD.HG 3 E 9580, Lebret, notaire

3.2 Jean Bernard de MARQUEFAVE, seigneur et baron de Marquefave probablement par mariage (la baronnie de Marquefave étant tenue à l'époque par la famille de Massot.)

Le 19 avril 1521, Audinet et Jean Bernard de Marquefave, père et fils, reconnurent avoir reçu 500 livres de Marguerite de Savignac, majeure de 14 ans, mineure de 25 ans, épouse de Jean Bernard, sur une borie et des biens à Saverdun, Marguerite de Savignac fit don à son mari de tous biens se réservant 100 écus petits[1162].

Jean Bernard de Marquefave, baron de Marquefave, et Marguerite de Savignac donnèrent le 20 septembre 1523, une procuration dans un procès au Sénéchal contre Antonie de Massot, relatif à leur contrat de mariage. Les mêmes ratifièrent une vente de 500 écus petits faite par Marguerite de Savignac héritière de feu Raymond de Savignac, son père[1163].

Il avait épousé, avant le 30 septembre 1520, **Marguerite de SAVIGNAC,** fille de Raymond de SAVIGNAC, seigneur de Montfaucon, et d'Antonie de MASSOT, comme il ressort de plusieurs actes. Marguerite de Savignac, épouse de Jean Bernard de Marquefave, donna une procuration, le 30 septembre 1520, à Audinet de Marquefave pour vendre des biens à Saverdun[1164].

Le 10 février 1536, Denis de Lambès, baron de Marquefave, et Marguerite de Savignac, baronne de Marquefave, étaient en procès avec Audinet de Marquefave, seigneur de Latrape, les arbitres étaient Pierre de Lambès, frère de Denis, et Philippe de La Barthe, seigneur de Lasségan[1165].

Marguerite de Savignac avait épousé en secondes noces, dotée de 2 500 livres, par contrat *fin 1539* (ce qui semble inexact, sauf s'il s'agit d'un contrat post nuptial car ils étaient mariés dès février 1536) Denis de Lambès, écuyer, seigneur de Laymont, ce contrat cita Antoinette de Massot, mère de Marguerite de Savignac, et les pactes entre Raymond de Savignac et Audinet de Marquefave et feu Jean Bernard de Marquefave[1166]. Denis de Lambès, seigneur de Laymont (Gers), était fils de Bernard de Lambès, seigneur de Savignac, coseigneur de Sahuguède, et d'Agnès de Faudoas[1167]. Marguerite de Savignac mourut le 13 avril 1547 (infra.)

Ils eurent :

Arnaud Guillaume de MARQUEFAVE, seigneur et baron de Marquefave.

Il fit des achats, les 11 septembre 1545 et 17 mars 1546, et reçut une reconnaissance de dette le 17 mars 1548[1168].

[1162] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.60 produisant AD.HG 3 E 16386 Chaumont, notaire

[1163] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.60, produisant AD.HG 3 E 16387 Chaumont, notaire

[1164] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.60, produisant AD.HG 3 E 16385 Chaumont, notaire

[1165] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.60, produisant AD.HG 3 E 9569 Lebret, notaire.

[1166] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.60, produisant AD.HG 3 E 9569, Lebret, notaire, la fin de l'acte indiquant la date manque, il est le dernier acte du registre.

[1167] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.72, 73

[1168] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.60, produisant AD.HG 3 E 9574 Lebret, notaire, pour les actes de 1545 et 1546, et AD.HG 3 E 9576 pour l'acte de 1548

Le 8 mai 1547, Arnaud Guillaume de Marquefave, héritier et successeur de feue Marguerite de Savignac, décédée le 13 avril 1547, avait demandé aux religieux du couvent des Augustins d'accepter l'obit fondé par sa mère, par son testament du 7 février 1538 (n.st[1169].)

On cite le 10 septembre 1549, la mense du four de Marquefave par Arnaud Guillaume de Marquefave[1170]. Ce dernier n'est plus cité après cette date.

3.3 Arnaud Guillaume de MARQUEFAVE.

Licencié en droit, il fut recteur de Saint-Ybars, archiprêtre de Saint-Blancat en Nébouzan, recteur de Massabrac, selon les actes le mentionnant.

Il testa le 18 février 1551 (n.st), étant archiprêtre de Saint-Blancat, recteur de Massabrac, faisant des legs à ses sœurs Catherine et Marguerite de Marquefave, aux filles de Gausserand de Lacaze, à sa nièce Jeanne de Marquefave, fille du seigneur de Latrape, son frère, à son cousin Frère François de Marquefave, au couvent des Augustins, à Pierre de Marquefave, son frère, léguant un moulin à Jeantet de Lordat, son filleul et neveu, faisant des legs à Jean et Arnaud Benoît, fils de feue Jeanne de Marquefave, sa sœur, instituant héritier universel et général Reynier de Marquefave, son neveu, fils de Pierre de Marquefave, seigneur de Latrape (usufruitier[1171].)

3.4 Jeanne de MARQUEFAVE.

Elle testa le 26 août 1546, demandant son inhumation en l'église Saint-Jean de Goutevernisse, à la tombe de son fils et héritier, seigneur dudit lieu, citant ses enfants du second lit, noble Anne Benoît, épouse de Jean de Jutus, noble Jean et Arnaud Benoît, instituant héritier universel son fils Audinet de Barrau, seigneur de Goutevernisse[1172].

Elle avait épousé, en premières noces, **Bernard de BARRAU,** coseigneur de Goutevernisse (à 5 km de Rieux, Haute-Garonne), fils de Jacques de BARRAU, seigneur de Goutevernisse, et d'Isabeau de LAMEZAN, il mourut avant le 17 novembre 1525, d'où postérité[1173].

Elle avait épousé, en secondes noces, noble **Antoine BENOÎT de LAGARDETTE,** qui mourut avant avril 1540[1174]**.**d'où postérité.

Le 15 juin 1547, eut lieu un accord entre Jeanne de Marquefave et Pierre de Marquefave, écuyer, seigneur de Latrape, son frère, ce dernier devait payer à sa sœur 400 livres plus 50 écus petits pour ses droits paternels. A la suite de l'accord il y eut un procès au sénéchal pendant lequel Jeanne fit don de la moitié de ses droits, soit 200 livres, à sa fille Anne Benoît par son contrat de mariage avec François de Jutus. Pierre de Marquefave promit de payer. Le 6 décembre 1547, Jeanne de Marquefave, fille de

[1169] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.60 produisant AD.HG 3 E 9576 Lebret, notaire, citant le testament de Marguerite de Savignac du 7 février 1538,reçu Jacques Regnaud, notaire de Rieux

[1170] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.61 produisant AD.HG 3 E 9578, Lebret, notaire

[1171] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.61, produisant AD.HG 3 E 15643 Duchamp, notaire

[1172] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.61, produisant AD.HG 3 E 5215 Lobeyrie, notaire.

[1173] Jacques de Roquemaurel, *Familles de Barrau,* produisant les preuves.

[1174] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 58.

feu Audinet de Marquefave et de feue Jeanne de Sieuras, avait réclamé à son frère Pierre de Marquefave, seigneur de Latrape, son supplément de légitime sur les biens paternels et maternels plus 50 écus petits dus par sa feue mère. Après un procès au Sénéchal il y eut accord, ce jour, avec quittance, son frère paya 400 livres plus 50 écus petits, dont 104 livres ½ à François de Jutus, licencié en droit, époux d'Anne Benoît[1175].
Jeanne de Marquefave mourut avant le 15 février 1551 (n.st), date du testament de son frère Arnaud Guillaume.

3.5 Catherine de MARQUEFAVE.
Elle épousa, dès le 13 novembre 1520, **Philippe de LA BARTHE,** chevalier, seigneur de Lasségan (à 2 km au nord de Simorre, Gers), fils d'Arnaud Guilhem de LA BARTHE, seigneur de Lasségan, et de sa première épouse, non nommée[1176], d'où postérité. Philippe de La Barthe était, le 24 mai 1548, homme d'armes dans la même compagnie que son beau-frère Pierre de Marquefave (infra.)

3.6 Marguerite ou Mengarde de MARQUEFAVE.
Fille d'Audinet de Marquefave et sœur de Pierre de Marquefave, qui remplaça son père, elle avait épousé, par pactes du 22 avril 1533, dotée de 1 100 livres, **Jean de LORDAT,** seigneur de Saint-Amans et de Mailholas, les pactes de mariage furent confirmés le lendemain[1177], le futur est supposé fils de Raymond de Lordat, seigneur de Bax (à 2 km de Latrape), Mailholas (à 1 km de Latrape), en effet Ramonet de Lordat, fils de Roger de Lordat, seigneur d'Unzent, Castagnac, et de Marguerite de Sauton d'Escouloubre, reçut de son père Bax et Maiholas[1178], d'où postérité.

III Pierre de MARQUEFAVE, seigneur de *Borsaguet* (Boursaguet, paroisse de Latrape, diocèse de Rieux, Haute-Garonne), puis de Latrape, baron de Marquefave.
Pierre de Marquefave, baron de Marquefave, seigneur de Latrape, fit un achat, le 20 août 1546, puis, le 24 mai 1548, Pierre de Marquefave, seigneur de Latrape, chevau-léger de la compagnie du roi de Navarre, donna une procuration à Philippe de La Barthe, homme d'armes à la même compagnie, son beau-frère[1179].
Il avait épousé, avant le 6 juillet 1540 (date du testament de son beau-père) **Anne de PINS** fille de René de PINS, seigneur de Pins-Villatte, Justaret, La Trappe, viguier de Toulouse, et de Gaillarde de VABRES, sa première épouse[1180].
Ils eurent :

[1175] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.61 produisant AD.HG 3 E 6014 A. Pailhès, notaire pour l'accord du 15 juin 1547 et AD.HG 3 E 16597 Paladier, notaire, pour l'accord du 6 décembre 1547
[1176] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t.VII, p.216, la date du mariage avant novembre 1520 est indiquée par André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.60, 61
[1177] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.61, produisant AD.HG 3 E 9572, Lebret, notaire,
[1178] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.285, se référant à Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1489 pour la cession des terres de Bax, Mailholas par Roger de Lordat à son fils Ramonet.
[1179] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.60 produisant AD.HG 3 E 9572 Lebret, notaire (acte de 1546) et AD.HG 3 E 5225 Lobeyrie, notaire (acte de 1548)
[1180] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp.375, 376

4.1 Reynier (René) de MARQUEFAVE, qui suit.

4.2 Jeanne de MARQUEFAVE

Elle épousa noble **Sébastien DELGUY,** seigneur de Salarens, selon le contrat de mariage de leur fille Barbe Delguy qui épousa, par contrat du 6 novembre 1589, Jean de Saint-Jean, seigneur de Boursaguet, fils de feu Gaspard de Saint-Jean, seigneur de Soueich (et de Catherine de Comminges, sa première épouse), la future était assistée d'Anne de Martres, « baronesse » de Marquefave, sa tante, de Reynier de Marquefave, seigneur de Latrape[1181], d'où postérité. Sébastien Delguy fut qualifié seigneur de Latrape ainsi que son fils Hiérosme.

Sébastien DELGUY, était fils de François DELGUY, seigneur de Salarens, et de Firmande de GENIBROUSSE, comme le prouve le testament dudit François Delguy, seigneur de Salarens, du 29 janvier 1562, nommant Firmande de Genibrousse, sa femme et Sébastien Delguy, leur fils, héritier universel[1182].

IV Reynier (René) de MARQUEFAVE, seigneur de Latrape, baron de Marquefave.

Il épousa, dès 1562, **Anne de MARTRES,** dotée de 4 300 livres, fille de Jean de MARTRES, seigneur de Gensac, coseigneur de Martres, et de Françoise d'ORBESSAN, sa première épouse, Anne de Martres testa en juillet 1594[1183].

Jean de Martres, coseigneur dudit lieu et seigneur de Gensac, testa le 20 juin 1569, s'en allant au service du Roi, nommant sa femme Françoise d'Orbessan, ses 3 fils étaient morts, il avait marié ses filles, Ramonde de Martres avec le sieur de Massencôme, et Anne de Martres avec Reynier de Marquefave, sieur de Latrape, dotée de 4 300 livres, payées, sauf 2 000 livres, qu'il demanda de payer, il l'avait entretenue avec son mari en sa maison pendant 7 ans, son mari avait tué un cheval dans l'étable appartenant à Arnaud de Martres, sa fille est ingrate, il avait tout fait pour apaiser les querelles entre elle et sa belle-mère, et avec le sieur de Salarens, elle avait refusé de l'aider en 1562, etc.[1184]

Anne de Martres, dame de Latrape, « baronesse » de Marquefave, veuve sans héritier de feu Reynier de Marquefave, seigneur de Latrape, fit une donation, le 12 septembre 1589, à Hiérosme Delguy, seigneur de Salarens[1185].

L'instance (?) de feu René de Marquefave fut reprise, le 4 juin 1615, par Jean de Lézat, écuyer, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave, Jean de Lézat faisait pour lui et pour Jean de Lézat, son père et Jacques de Tersac, seigneur de Montberaud[1186].

Jean II de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave, fils de Jean I de Lézat, seigneur de Brugnac, Marquefave, et d'Iphigénie des Guillots, avait épousé, par contrat du 29 janvier 1595, Françoise de Larroquan, fille de Bertrand de Larroquan, et de Brigitte de

---

[1181] AD.HG Reg.Ins 4 ; Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Jean de Pointis,* indique la mère de Jean de Saint-Jean, seigneur de Boursaguet, avec les preuves.

[1182] AD.HG 3 E 13661, Gauré.

[1183] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.76-78

[1184] AD.HG 3 E 908, notaire Bessier à Toulouse

[1185] AD.HG Reg. Ins 4

[1186] AM. Toulouse II 162

Martres[1187], cette dernière était la sœur d'Anne de Martres, épouse de Reynier de Marquefave, ce qui explique probablement la reprise d'instance. Cette famille de Lézat tenait une partie de Marquefave depuis au moins Vital de Lézat, père de Jean I.

****

Rameau habitant Miremont

II bis Arnaud Guillaume de MARQUEFAVE de Latrape.
Le 22 avril 1517 (v.st), Arnaud Guillaume de Marquefave, habitant Latrape, acheta à Jean de Fonte, marchand de Toulouse, une borde avec 40 sétérées de terres et une rente de 18 setiers de blé au prix de 165 livres 18 sols[1188].
Arnaud Guillaume de Marquefave, seigneur de Latrape, testa le 12 février 1540, dans la maison de la dame de Nogaret, au château de Miremont, diocèse de Toulouse, laissant l'usufruit de ses biens à son épouse Jeanne de Bénac, demandant son inhumation dans l'église de Miremont (à 5 km d'Auterive, Haute-Garonne) au tombeau de ses ancêtres, faisant un legs de 400 livres à son dernier fils, Guillaume, et des legs à ses filles Marguerite, Madeleine et Jeanne. Il institua héritier universel son fils Pierre de Marquefave et nomma tuteurs de ses enfants Jean Marc (de Montaut), seigneur de Bénac, Audinet de Marquefave, seigneur de Latrape, son frère, M. de Boussaguies, Jean At, seigneur de La Bouriasse, et sa femme[1189]. Il mourut avant le 12 janvier 1543 date d'un accord entre Jean de Montaut et Pierre de Marquefave, son fils (infra.)
Il avait épousé, par contrat avant mariage du 4 mai 1516, **Jeanne de MONTAUT dite de BENAC**[1190], fille de feu noble Pierre de MONTAUT et d'Anne ou Agnès de NOGARET de Miremont[1191]. Elle mourut dès 1565, date à laquelle feue Jeanne de Montaut, femme de feu noble (mot rayé), Jean Isalguier, habitant Miremont, et depuis noble Germain Gach, seigneur de Larlenque, faisant au nom de Madeleine de Marquefave, fille de ladite de Bénac, sa belle sœur[1192]. Cet acte montre que Germain de Gach avait épousé une sœur de Madeleine de Marquefave, qui est Marguerite comme le montre la transaction du 9 novembre 1588, faisant apparaître Madeleine et Jeanne de Marquefave, tantes de Jean de Gach, seigneur de Larlenque.
Ils eurent :

3.1 Pierre de MARQUEFAVE, qui suit.

3.2 Guillaume de MARQUEFAVE.
Il fut cité le 12 février 1540, dans le testament de son père.

3.3 Marguerite de MARQUEFAVE

[1187] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.254
[1188] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.57, produisant AD.HG 3 E 2769, Clavelli, notaire
[1189] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.57, produisant AD.HG 3 E 9615, Houlier, notaire
[1190] Son grand-père était Arnaud de Montaut, seigneur de Bénac, baron de Montaut.
[1191] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.57, produisant AD.HG 3 E 9617, Sudria, notaire.
[1192] AD.HG 3 E 15956 Auterive

Une partie des données concernant cette famille provient d'une transaction du 9 novembre 1588, entre Jean de Gach, seigneur de Larlenque, Jacques de Gach, son frère, Madeleine et Jeanne de Marquefave, leurs tantes, et Bernard de Vignes, seigneur de Ponsan, au sujet des biens de feu Gaillard de Marquefave, seigneur de Latrape, à Miremont. Vu les pactes de mariage de Jeanne de Montaut, épouse d'Arnaud Guillaume de Marquefave, du 4 mai 1516 (notaire *de Solle*, à Miremont), l'accord entre Jeanne de Montaut et son fils Pierre de Marquefave, du 12 janvier 1543, le testament de Gaillard de Marquefave du 15 juillet 1577, notaire Cayron à Miremont, et le testament d'Anne de Nogaret du 15 (blanc) 1541[1193].
Elle avait épousé **Germain de GACH,** seigneur de Larlenque[1194].
Germain de Gach, seigneur de Larlenque (Ariège), fit un accord le 3 avril 1546, avec Jean Guillot (devenu des Guillots), seigneur de La Bouriasse, puis le 3 février 1551, il donna une procuration contre le même Jean Guillot[1195], cité en 1565 (supra.)

3.4 Madeleine de MARQUEFAVE.
Elle fut citée dans le testament de son père et dans la transaction de 1588.

3.5 Jeanne de MARQUEFAVE.
Elle fut citée dans le testament de son père et dans la transaction de 1588.

III Pierre de MARQUEFAVE
Il fut cité en 1541 et en 1550, habitant Miremont[1196].
Il mourut dès 1573, date à laquelle Anne de Mirabail, sa veuve, nomma procureur son fils Gaillard (infra.)
Il avait épousé **Anne de MIRABAIL.**
Ils eurent :

IV Gaillard de MARQUEFAVE, sgr de Latrape.
Le 18 octobre 1572, il fut nommé exécuteur testamentaire par le testament d'Arnaud de Comminges, seigneur de Bazardens, marié à Anne de Lescure[1197], et fut nommé procureur, en 1573, par sa mère Anne de Mirabail, veuve de Pierre de Marquefave[1198].
Il testa le 15 janvier 1577 et mourut avant le 9 novembre 1588, date d'une transaction entre ses héritiers (supra.)
En 1593, Françoise de Bonnet, veuve d'Antoine de Bosc, seigneur de La Roque lès Gramont, parlant à Achille de Vignes, coseigneur de Montesquieu, tuteur de Philippe de Vignes, fils et héritier de feu *Bertrand* de Vignes, seigneur de Ponsan, son neveu, lui représenta que feu

[1193] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.57, 58, produisant Cayron, notaire à Miremont 1588 f°153 (Barrière-Flavy, caron 50)
[1194] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.57, 58, la preuve n'est pas fournie mais cette union est déduite d'autres actes fournis par Maurice Vuillier. .
[1195] André Navelle, *op.cit.,* V, p.5, produisant AD.HG B 39 (acte de 1546) et AD.HG 3 E 1311 Bodon, notaire (acte de 1551)
[1196] AD.HG 3 E 9616 Miremont (1541), AD.HG 3 E 15955 Auterive
[1197] AD.HG 3 E 17623 Rieux
[1198] AD.HG 3 E 9609 Miremont, il doit donc s'agir d'un second testament.

Gaillard de Marquefave, par son testament lui avait donné tous ses biens , acte reçu Barrière, notaire de Toulouse le 5 juillet 1578[1199], l'affaire se poursuivait, en 1603, entre Françoise de Bonnet et noble de Vignes, seigneur de Ponsan, fils et héritier de *Bernard* de Vignes, son père, et (héritier) de Gaillard de Marquefave, seigneur de Latrape[1200].

IV
Personnes isolées

Pièces des Cartulaires de Bonnefont et de Lézat pour la période 1120-1281)

1120, Donat de Saintes donne à Calvet de Lafitte les biens qu'il possédait en alleu de la rivière aux lépreux de Marquefave à l'Eaudonne, témoins Jourdain et Gautier de Marquefave[1201]

1142-1166, Jourdain de Marquefave et Raimond, son fils, donnèrent à Saint-Pierre de Lézat, pour leur sépulture, une condamine[1202]

1147, Don à l'abbaye de Bonnefont par Guilhem Donat de Marquefave, du consentement de l'abbé de Lézat, de la 3ème partie des dîmes de Saint-Lizier de *Marris*, dans le parsan de Saint-Hippolyte[1203].

1149-1159, Pierre de Marquefave, chevalier, témoin d'un don à l'abbé de Lézat[1204]

1152-1153, Arnaud Bernard de Marquefave, témoin d'un don de Roger et Isarn de Dalbs, fères, à l'abbé Servat (Bonnefont), du droit de dépaissage et de passage dans tout l'honneur de Dalbs[1205].

1155-1156, Arnaud Bernard de Marquefave, témoin d'un don, à l'abbaye de Bonnefont, par Gaillard de Lafitte de tout ce qu'il possède dans l'honneur de Canet[1206]

1164, Arnaud de Marquefave et sa femme Bernarde donnent à Bonnefont la vigne nouvelle de la Condamine[1207].

1179, Don à l'abbaye de Bonnefont par Roger de Tersac et Matelion, sa femme, d'une vigne ayant appartenu à Bernard de Marquefave[1208]

[1199] AD.HG 3 E 17929 Villefranche de Lauragais
[1200] AD.HG 3 E 17936 Villefranche de Lauragais
[1201] *Cartulaire de Lézat,* pièce 550
[1202] *Cartulaire de Lézat,* pièce 1302
[1203] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 15
[1204] *Cartulaire de Lézat,* pièce 366
[1205] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 26
[1206] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 32
[1207] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 74

1180-1183, Arnaud Bernard de Marquefave se donna au monastère de Lézat, fit des dons, en accord avec Arnaud de Marquefave, son fils, et Sibilie, sa femme à lui[1209]

1182, Don à l'abbaye de Bonnefont par Pierre de Marquefave, de la moitié des dîmes de Saint-Lizier de *Marris*[1210]

1187, Don à l'abbaye de Bonnefont par Raimond de Marquefave, à Canet[1211].

1196, Arnaldus de Marquefave, présent à un don à l'abbaye de Lézat, de (Ne…) Marquefave épouse de Calvet de Lafitte[1212]

1198, Pagesia, fille d'Arnaud Bernard de Marquefave, se donna comme moniale au monastère de Lézat, elle était sœur d'Arnaud de Marquefave, père de Raimond et Arnaud, ses neveux à elle[1213]

décembre 1218, A. de Marquefave, pour lui et pour son frère G.B, s'accorda avec P., abbé de Lézat[1214].

janvier 1219, Arnaud de Marquefave et son frère Guilhem Bernard, témoins à un don de Donat de Saintes et Guiralda, sa mère, à l'abbaye de Lézat[1215].

1221, Arnaud de Marquefave et Guillaume Bernard, son frère, donnèrent toutes les terres qu'ils possèdaient de la fontaine de Massabrac jusqu'aux terres de Saint-Pierre de Lézat[1216]

1240, Don par Arnaud de Marquefave, à Bonnefont, de l'usage sur ses terres depuis Longages jusqu'à Salles[1217]

1243, pour mémoire (généalogie Villemur) A. de Marquefave, fils de G. Ber . de Marquefave et d'Honor, frère de G. Ato et de Ber. de Belmont, neveu d'A. de Marquefave, l'Aîné. A. de Marquefave l'Aîné, époux de Comdors, père de Pons de Villemur et de Raimond G[1218].

avant 1249, Compte de dons et de paiements à l'abbaye de Bonnefont…Arnaud de Marquefave, 10 sous[1219].

[1208] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 132
[1209] *Cartulaire de Lézat,* pièce 551
[1210] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 138
[1211] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 160
[1212] *Cartulaire de Lézat,* pièce 549
[1213] *Cartulaire de Lézat,* pièce 550
[1214] *Cartulaire de Lézat,* pièce 561
[1215] *Cartulaire de Lézat,* pièce 564
[1216] *Cartulaire de Lézat,* pièce 856
[1217] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 322
[1218] *Cartulaire de Lézat,* pièce 928

1251, Don à l'abbaye de Bonnefont, par Arnaud de Marquefave, fils de Raimond, et par Garcie d'Aspet, sa femme, de l'usage le long de la Garonne, de Longages à Salles[1220]

1256, Accord entre l'abbé de Bonnefont et Raimond Guilhem de Marquefave, sur les limites de La Garosse[1221]

1280, Arnaud de Marquefave donna à Bonnefont des terres de Buc et de Bernat, entre Saint-Hippolyte et la grange de Carbonne[1222].

25 janvier 1281, Ratification par Pons de Villemur et Raymond Guilhem, son frère, des dons faits par Arnaud de Marquefave, leur père[1223].

***

Autres actes :

19 des calendes de février 1283, Guillaume Bernard de Marquefave fils d'Arnaud de Marquefave, chevalier, seigneur de Durban reconnut à Roger Bernard, comte de Foix, le château de Durfort[1224].

10 juin 1333, Testament de Jacques Isalguier, fils d'autre Jacques Isalguier, faisant un legs, entre autres, à Bernarde épouse de Bernard de Marquefave[1225].

6 février 1344, Mersende (de) Barrave, veuve de Raymond Bernard de Durfort, chevalier, fit des legs à Guillaume Bernard de Marquefave, Guillelme femme d'Arnaud Bernard de Marquefave[1226]

1374-1384, hommages rendus à Gaston Phoebus, Arnaud de Marquefave, seigneur de Montfaucon[1227]

15 décembre 1389, Bernard Guillaume de Marquefave le Jeune, dénombra pour Marquefave, Saint-Hippolyte (en Marquefave), Latrape[1228]

22 décembre 1389, Pons de Marquefave dénombra pour Carbonne, Marquefave, Saint-Hippolyte[1229]

[1219] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 353
[1220] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 372
[1221] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 389
[1222] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 280
[1223] *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont*, pièce 281
[1224] AD.P.A E 392
[1225] André Navelle, *op.cit.,* V, p.236, produisant AD.HG E 390
[1226] Nicole de Peña, *Durfort*
[1227] AD.P.A E 304
[1228] B.M. Toulouse Ms 634

23 décembre 1389, Bernard de Marquefave, coseigneur de Capens, dénombra pour Carbonne, Marquefave, Massabrac, Saint-Hippolyte[1230]

1391-1398, Braide de Marquefave rendit hommage à Mathieu et Archambaud, vicomtes de Béarn et comtes de Foix[1231]

17 juillet 1416, Dette de Jean de Marquefave, coseigneur du Fossat, mari de noble Jeanne *Augeria* (Auger)
5 août 1423, Jean de Marquefave, mari de Jeanne d'*Augerio* (Auger), veuve de Jacques du Fossat (Jacques de Castelnau du Fossat, capitoul en 1396 ,avait épousé noble Jeanne Auger, fille de Bertrand, devenue veuve elle épousa, avant 1411 Jean de Marquefave.)
2 décembre 1428, Lauzime par Jean de Marquefave, coseigneur du Fossat[1232].

9 avril 1425, testament de Ramond de Marquefave, coseigneur de Marquefave et de Saint-Hippolyte, legs à Dominique, femme de Dominique d'Arbas[1233]

Vers 1428, Pierre Isalguier, bourgeois, père d'Odet Isalguier, héritier de Bernard de Marquefave alias de Beaumont est en procès contre Agnès de Coarraze, veuve de Jean *de Stello*[1234] (d'Aspet)

17 décembre 1437, Contrat de mariage entre Guillaume Bernard de Marquefave et Guillelme de Nostens, fille de feu noble Antoine de Nostens et de Monete de *Lauda* (Lalanne) à présent femme de Ramond de Marquefave[1235]
10 janvier 1457, testament de noble Monète de Lalane, veuve de Raymond de Marquefave de Saint-Julien, legs à Clairette de Marquefave, sa petite-fille, fille de Guillelme de Nostens, sa fille, legs à ses petits-fils Jean et Etienne de Marquefave, fils de sa fille ; legs à ses petits-fils, fils de Jacques de Nostens, décédé, héritiers universels sa fille n. Guillelme de Nostens et Pierre Bernard de Nostens[1236].

21 décembre 1450, hommage à Pierre, archevêque de Toulouse, par noble Adhémar de Nostens, mineur de 25 ans, fils de feu Jacques de Nostens et de Catherine de Marquefave ; feu Raymond de Marquefave, damoiseau, coseigneur de Marquefave, Saint-Hippolyte, Saint-Martin d'Oydes, Escosse a tenu Saint-Martin et Escosse (châtellenie de Gaudies) en fief de l'archevêque de Toulouse et les a donnés à Jacques de Nostens et à sa femme.

[1229] B.M. Toulouse Ms 634
[1230] B.M. Toulouse Ms 634
[1231] AD.PA E 314
[1232] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.57, pour les 3 actes, produisant AD.HG Lubet SS 121 (acte de 1416), AD.HG 3 E 2485, Gajan, notaire (acte de 1423), AD.HG 3 E 7399, de Thèse, notaire, acte de 1428 ; t.III, p.74 pour ce qui concerne Jeanne Auger et son premier mari.
[1233] AD. Ariège E 228
[1234] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.56, produisant AD.HG 3 E 3305, Dubois, notaire
[1235] AD. Ariège E 227
[1236] AD. Ariège E 228

17 janvier 1549, hommage à Bernard, archevêque de Toulouse, par noble Adhémar de Nostens fils de feu Jacques de Nostens et de Catherine de Marquefave, fille de Guillaume Raymond de Marquefave[1237].

1er mars 1481, Pierre et Astorg de Montfort achetèrent à Claire de Marquefave la métairie del Vilar, juridiction de Rieux[1238].

24 septembre 1520, Procuration de noble Anne de Manicarque, fille de feu Gilet et de Gilette de Crémilles de Beauregard, de Champagny (diocèse de Tours), épouse d'Arnaud de Marquefave de Cugnaux[1239].

20 janvier 1535, dette d'Arnaud Guillaume de Marquefave à Pons de Jessé, mari de noble Marie de Nantayre à cause de droits apportés à feu Bernard de Nogaret[1240].

5 août 1617, Testament de Louise de Rimailhol veuve de Jean de Mauléon, parmi les légataires Bertrand de Marquefave, prêtre, son neveu[1241].

Douillac, révision le 5 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[1237] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.70, produisant AD.HG 1 G 931 pour les 2 actes ; il dit que Catherine de Marquefave épousa en secondes noces N…de Nazary
[1238] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.57, produisant AD.HG E 1413, J. Laysac, notaire.
[1239] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.62, produisant AD.HG 3 E 5426, Mandinelli, notaire
[1240] André Navelle, *op.cit.,* V, p.251, produisant AD.HG 3 E 5725, Mercadier, notaire
[1241] AD.HG 3 E 15365 Montesquieu-Volvestre

Famille de MARTRES

I Seigneurs de Martres, de Gensac p.206

II Seigneurs de Lafitte, Castet Bon p.215

III Seigneurs de Polastron p.223

IV Seigneurs de Bouillac p.227

V Seigneurs de Montégut p.234

VI Seigneurs de Lagaillarde p.237

VII Sieurs de Saint-Martin p.243

VIII Sieurs de Lisle p.248

IX Seigneurs de Mont p.250

X Seigneurs de Haumont, Gélas, Benque p.251

XI Rameaux non rattachés p.255

XII Personnes isolées p.258

Carte p.264

Cette famille tient son nom du lieu de Martres (-Tolosane, Haute-Garonne.) Le château de Martres fut connu depuis le 10ème siècle, la famille éponyme fut connue depuis le 11ème siècle, elle atteint l'apogée de sa puissance à la fin du 14ème siècle-début du 15ème siècle, puis elle commença à décliner à la fin du 15ème siècle et dû abandonner (en grande partie) Martres peu après, étant ruinée[1242]. La généalogie suivie de deux principales souches dont les premiers degrés sont indiqués par La Roque et Higounet commence au 15ème siècle, d'autres rameaux et/où familles ne sont pas rattachés à ces souches.
Une généalogie a été établie par André Navelle, complétée par Maurice Vuillier[1243], ce document complète et corrige cette généalogie à partir d'actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille porte : « Ecartelé aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules, à une meule de moulin d'argent » alias : « Ecartelé aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules, à une meule de moulin d'argent, sur le tout d'azur à la martre rampante sur une palme de sinople, le tout mouvant d'une terrasse de même. »

I
Seigneurs de Martres et de Gensac

Cette branche est dite aînée par Higounet.

I Arnaud de MARTRES, coseigneur de la moitié de Tersac (à 2 km de Saint-Christaud, à 4 km de Cazères), Gensac (-sur Garonne, à 3 km à l'est de Cazères), Lafitte (-Vigordane, à 8 km à l'est du Fousseret), du Plan (à 5 km au sud-est de Cazères), de Saint-Christaud (à 4 km au sud-est de Cazères) en 1459[1244].
Il avait rendu hommage, pour Lafitte, le 29 septembre 1456[1245] et pour son chastel de Saint-Julien et la moitié du Plan le 30 septembre 1456[1246]. Une copie datée du 27 mars 1464 mentionne le dénombrement d'Arnaud de Martres, écuyer, seigneur de Gensac de Volvestre, Lescuns et Martres, à Jean, comte de Comminges, conseiller, premier chambellan du Roi, maréchal de France, pour les seigneuries de Gensac, Lescuns et aussi le lieu de Sarraute[1247].
Il avait épousé **Françoise d'ESQUERRE** qui testa en 1448[1248].
Ils eurent :

2.1 Arnaud de MARTRES, qui suit

2.2 Roger de MARTRES, auteur de la branche des seigneurs de Lafitte

2.3 probablement Maury de MARTRES.

[1242] J.L. Bonnassies, *Martres-Tolosane,* Réédition *2000*
[1243] Cet auteur indique l'ascendance de personnes alliées, sans fournir la preuve, nous les mentionnons avec les mots « dit ou dite, sans preuve, fils ou fille (ou une autre parenté) » ou une phrase équivalente.
[1244] Higounet, *Le comté de Comminges,* p.281
[1245] La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Montpeller,* t.I, p.337 ; preuves fournies par Denis d'Arcizas, vers 1635, AD. Gers I sup 375
[1246] AD. Ariège 34 J 61
[1247] AD. Ariège 34 J 61
[1248] Preuves fournies par Denis d'Arcizas, vers 1635, AD. Gers I sup 375, Labatut, notaire

Il doit probablement être confondu avec Maurivat de Martres, seigneur de Gensac, qui fut témoin, le 20 juin 1491, à une quittance donnée par Sibylle d'Ornezan, femme de Jean de Saint-Lary, à Jean de Saint-Lary, seigneur de Montblanc, père de son mari[1249].
D'une alliance inconnue Maury de Martres eut un fils :

François de MARTRES, seigneur de Gensac.
Majeur de 20 ans et mineur de 25 ans, il reconnut le 9 juin 1504, devoir 40 écus à Edouard de La Roche[1250]. Le 24 juin *1506,* son tuteur, Raymond de Martres ou lui cité comme feu (?), reçut une reconnaissance[1251].
Il avait épousé, par contrat du 1er janvier 1506 (alias 31 décembre *1506*) **Gauside de LORDAT**, fille de Jean de LORDAT, seigneur d'Unzent, Castagnac et de Violande d'AURE, le marié fut assisté de Raymond de Martres, prêtre et recteur de Gensac[1252].

2.4 probablement Raymond de MARTRES, recteur de Gensac.
Il mourut avant le 6 janvier 1531, date à laquelle on rappela une vente à lui faite, son héritier était Jean de Martres, seigneur de Gensac[1253]. André Navelle et Maurice Vuillier le situent au degré suivant, l'incertitude sur la date de son décès ne permet pas d'être affirmatif, il peut être celui qui fut tuteur de son présumé neveu François de Martres, seigneur de Gensac, et avoir constitué héritier son autre présumé neveu Jean de Martres, seigneur de Gensac.
Il avait pour sœur Julienne de Martres (infra), dont la chronologie permet de la situer à ce degré mieux qu'au suivant.

2.5 probablement Julienne de MARTRES.
Elle testa le 4 juin 1505, veuve de Jean de Martres, seigneur de Montégut, habitant Gensac, dans la paroisse *des Cuings,* faisant un legs à son frère Vidian de Martres et instituant héritier universel son frère Raymond de Martres, prêtre et recteur de Gensac, Montbernard et de Dilhan[1254].
Elle avait épousé **Jean de MARTRES,** seigneur de Montégut.

2.6 probablement Vidian de MARTRES.
Il fut cité le 4 juin 1505, comme frère de Julienne et de Raymond de Martres, prêtre et recteur d Gensac..

II Arnaud de MARTRES, seigneur de Gensac, de Martres en partie.
Il fut cité le 22 janvier 1498, comme seigneur de Gensac de Volvestre, Lescuns et Martres[1255].
D'une alliance inconnue il eut :

[1249] AD. Gers Vergès I 2703
[1250] AD. Gers Vergès I 2262 n°12714
[1251] AD. Ariège 34 J 61
[1252] AD. Ger Vergès s I 2252 n°12712, n°12713
[1253] AD.HG 15966, Bonet, notaire, acte produit par A. Navelle
[1254] AD.Gers Vergès I 2252
[1255] AD. Ariège 34 J 61

3.1 François de MARTRES, qui suit.

3.2 Jean de MARTRES, seigneur de Gensac.
Il mourut probablement avant 1528, en effet le 12 août 1534, François de Martres, seigneur de Gensac (probablement mort avant 1528) avait une dette de 500 livres à cause du meurtre commis par feu Jean de Martres, son frère, sur le fils du créancier ; Jean de Martres, seigneur de Gensac, fils de feu François, vendit à cette date une rente en argent et blé pour s'acquitter[1256].

III François de MARTRES, seigneur de Gensac, de Martres en partie
Il épousa **peut-être Jeanne de SAINT-ETIENNE,** fille de Guillaume de SAINT-ETIENNE, seigneur de Montbeton, et de Marguerite HUNAUD, et serait mort avant le 19 janvier 1528 car à cette date Jeanne de Saint-Etienne, veuve du seigneur de Gensac, épousa François de Caumont, seigneur de Berbiguières, toutefois il pourrait également s'agir du seigneur de Gensac en Comminges, seigneurie tenue en 1572 par Antoine de Mauléon. Il faut cependant noter que Jean de Martres, seigneur de Gensac, fils de François était pupille en 1528 ce qui tend à corroborer le fait que François de Martres avait épousé Jeanne de Saint-Etienne[1257].
Ils eurent :

4.1 Jean de MARTRES, qui suit.

4.2 Arnaud de MARTRES.
Il fut cité dans le testament de son frère Jean le 20 juin 1569.

4.3 Annonciade de MARTRES,
Elle fut citée dans le testament de son frère Jean, le 20 juin 1569.

4.4 Violande de MARTRES.
Elle épousa en première noces, par contrat du 20 août 1517, noble **Pierre MULATIER,** qui mourut avant le 16 juin 1537 date d'une procuration de Jean de Martres, seigneur de Gensac, et de Violande de Martres, veuve de Pierre Mulatier, tuteurs de Jeanne Mulatier, fille et héritière[1258].
Leur fille, Jeanne de Mulatier, femme de noble Hélie Catel, sieur de Saint-Martin, testa (vers 1565) faisant un legs à Arnaud de Villemur, son cousin fils de Jean de Villemur, seigneur de Cauberas, et d'Anne de Martres, sa tante, instituant héritière sa mère Violande de Martres, sauf les dons faits à Jacques de Martres, son cousin, fils de Jean de Martres, son oncle paternel, seigneur de Gensac, et à noble François de Martres, fils bâtard dudit Jean de Martres, seigneur de Gensac[1259].

[1256] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 76, produisant AD.HG 15969, Bonet, notaire.
[1257] André Navelle, *op.cit.e,* t.VII, p.77, pour tout ce qui concerne Jeanne de Saint-Etienne
[1258] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.77, produisant AD.HG 15972 Bonet, notaire ; André Navelle indique également le contrat de mariage du 20 août 1517
[1259] AD.HG Vergès I 3414

Le 8 janvier 1567, Hélie Catel nomma procureur Jean de Barrau de La Loubère, à cause du procès qu'il avait avec Violande de Martres, sa belle-mère, pour les biens de feue Jeanne Mulatier, fille de ladite de Martres et femme dudit constituant[1260].
Elle épousa en secondes noces, avant le 6 septembre 1544, **Arnaud de MIREPOIX**, seigneur de Peyrecave, selon une gazaille à cette date[1261], ils vivaient les 18 juillet 1549, date d'une reconnaissance de dette de Violande de Martres[1262] et 4 novembre 1549[1263].

4.5 Anne de MARTRES.
Elle épousa en premières noces noble **Bernard COSTES,** bachelier en droit, bourgeois de Toulouse, qui testa le 31 octobre 1545[1264] et mourut avant le 22 novembre 1546[1265].
Elle épousa en secondes noces **Jean de VILLEMUR,** seigneur de Cauberas*,* qui le 9 fevrier 1548, donna à son beau-frère Jean de Martres, seigneur de Gensac, une quittance de 112 livres 10 sols sur le douaire de sa femme[1266].

IV Jean de MARTRES, seigneur de Gensac, *des Cuins* (probablement Lescuns), coseigneur de Martres, Montdavezan (Mondavezan), Palaminy, Casties.
Le 24 décembre 1533, Bertrande d'Ornezan, dame usufruitière de Lescuns et de Mondavezan donna une procuration à Jean de Martres, seigneur de Gensac, son neveu[1267], la parenté n'apparaît pas, Bertrande d'Ornezan n'est pas rattachée.
En 1540, il dénombra la quatrième partie de la seigneurie de Martres, disant que deux autres appartenaient au Roi et l'autre au sieur de Péguilhan[1268]. Le 14 février 1544, il était en procès contre le Procureur général et Roger d'Espagne sur la réformation du domaine du Roi. En 1528, Jean de Martres étant pupille, ses tuteurs eurent à donner à Marc Troti, commissaire, l'état de ses rentes et censives sur Cazères, ce qu'ils firent suivant les cahiers de reconnaissance qu'ils avaient, ces rentes furent mises sous la main du Roi. Jean de Martres n'avait pu protester qu'une fois majeur, Roger d'Espagne dit qu'à Cazères il n'y avait d'autre seigneur que lui et le Roi, ¾ à Roger d'Espagne, ¼ au Roi[1269].
En 1552, il dénombra ce qu'il tenait dans la châtellenie d'Aurignac : *les Cuings,* Mondavezan[1270], puis, en 1565, il dénombra pour la justice haute, moyenne et basse de Gensac de rivière de Garonne[1271].
Jean de Martres testa le 20 juin 1569, s'en allant au service du Roi et de son frère Mgr le duc d'Anjou, il nomma ses fils légitimes Arnaud de Martres, écuyer de l'écurie du Roi, François

[1260] AD.HG 3 E 9453 Cazères
[1261] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 77, produisant AD.HG 3 E 15978, Bonet, notaire.
[1262] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 77, produisant AD.HG 3 E 6816, G. Rouzier, notaire.
[1263] AD.HG 3 E 161555
[1264] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 77, produisant AD.HG 3 E 1371 Bolaroti, notaire.
[1265] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. p.77, produisant AD.HG 3 E 3755, Faget, notaire.
[1266] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 77, produisant AD.HG 3 E 1377, Bolaroti, notaire.
[1267] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 77, produisant AD.HG3 E 15968 Bonet, notaire,
[1268] AM. Toulouse II 158
[1269] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 77, produisant AD.HG B 2048.
[1270] AD.HG C 3744
[1271] AD.Ariège 34 J 61

de Martres, gentilhomme ordinaire de la Chambre, et son fils naturel François de Martres, homme d'armes de la compagnie de Monsieur, frère du Roi, tous trois décédés, au service du Roi, il n'avait pas d'autre fils. Il laissa des biens, à Gensac, à sa femme Françoise d'Orbessan. Sa fille, Anne de Martres, avait épousé Reynier de Marquefave, seigneur de Latrape, dotée de 4 300 livres dont 2 000 livres restaient dues, il les a nourris pendant 7 ans et avait payé les frais du procès Marquefave, il se plaignit des mauvais traitements d'Anne à son égard et les énuméra en détail. Sa fille, Raymonde, avait épousé le seigneur de Mansencôme, son autre fille, Jeanne de Martres, était religieuse au couvent de Saint-Laurent depuis 9 ou 10 ans, elle avait reçu 500 à 600 livres, ses filles Brigitte, Geneviève et Gabrielle de Martres étaient à marier et auraient 4 500 livres. Il cita son frère, Arnaud de Martres, et sa sœur, Annonciade de Martres. Il avait acheté la métairie de Saint-André à Jean de Villemur dit de *Comberas* (Cauberas), époux d'Anne de Martres, sa sœur, il lui lègua cette métairie. Il institua héritier universel son petit fils[1272] (contradiction avec un acte du 18 décembre 1571, voir infra Françoise d'Orbessan) Jacques de Martres qui aurait 7 ans à la saint Jacques prochaine, il lui donna pour tuteurs Jacques de Lordat, seigneur d'Unzent, M. de Saint-Pastou, seigneur de Bonrepaux, et Jeanne d'Orbessan, il lui substitua Raymonde puis Brigitte, puis Gabrielle, sauf Jeanne, religieuse et Anne, ingrate. Jacques devra être nourri comme l'ont été ses feus fils, Arnaud, François, Maurice et François, il avait appris il y a peu que le Roi avait donné à feu son fils François, jeune, un office de conseiller à la Cour du Sénéchal de Toulouse, l'office avait depuis été donné à un autre (Pierre de Cousinans) sans qu'il en touche le prix[1273], il fit un codicille, le 29 juin 1569, il nomma un tuteur, Pierre Anglade pour son fils Jacques de Martres et aussi des filles[1274].

Il mourut avant le 18 décembre 1571, date à laquelle Françoise d'Orbessan fut dite mère et tutrice de Jacques de Martres.

Il épousa **Françoise d'ORBESSAN,** fille de Gaillard d'ORBESSAN, seigneur de L'Isle, Couladère[1275], et de Dauphine de CHÂTEAUVERDUN[1276]. Le 18 décembre 1571 Françoise d'Orbessan, mère et tutrice de Jacques de Martres, seigneur de Martres et de Gensac, fit une transaction avec les habitants et manants de Gensac sur un procès en reconnaissance[1277].

Cet acte, comme d'autres (infra), est en contradiction avec le testament de Jean de Martres, d'autre part Maurice de Martres, seigneur de Gensac, fils de ce Jacques, avait, selon un acte, pour oncle paternel Jean de Martres, seigneur de Sarraute et de Montdavezan, ce qui correspond au fait que Jacques de Martres était le petit-fils de Jean de Martres et de Françoise d'Orbessan, selon un autre acte Jacques de Martres est dit cousin de Maurice de Martres.

Si l'on suit la logique de la succession, si Jean de Martres et Françoise d'Orbessan n'avaient plus de fils vivant en 1569, l'héritier de Jean de Martres aurait dû être Jean de Martres fils d'Arnaud de Martres, son fils aîné, ce qui n'est pas le cas. Il faut donc admettre que Jacques de Martres était bien le fils (tardillon) de Jean de Martres et de Françoise d'Orbessan.

[1272] La transcription par A. Navelle est identique à celle par M. Vuillier, donc ce n'est pas une erreur de lecture ni de transcription il faut probablement lire petit fils dans le sens fils, petit.

[1273] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.78, produisant AD.HG 908, Bessier, notaire.

[1274] AD.HG 3 E 16104 Francon.

[1275] A. Navelle, *op. cit.,* VII, p. 77

[1276] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Orbessan,* produisant la preuve.

[1277] AD. Ariège 34 J 61

En 1579 Françoise d'Orbessan, mère de Jacques de Martres, seigneur de Gensac, donna une rente de 200 livres à Montdavezan[1278]. Le 13 novembre 1580 elle fit un accord avec Jeanne (de Cat) de Cocural, veuve d'Arnaud de Martres, mère de Jean de Martres, sur les biens de Jacques de Martres, sieur de Gensac, suivant l'accord du 10 novembre 1578 entre Jeanne de Cocural, au nom de Jean de Martres, son fils et Jean de Mauléon sieur de Francon, au nom de Françoise d'Orbessan[1279].
Ils eurent :

5.1 Arnaud de MARTRES, seigneur de Gensac.
Il fut écuyer de l'écurie du Roi, capitaine de gens de pied et mourut avant le 20 juin 1569, au service du Roi.
Il avait épousé **Jeanne de CAT de COCURAL.**
Comme dit supra, le 13 novembre 1580, elle fit, au nom de son fils, un accord avec Françoise d'Orbessan, mère de Jacques d'Orbessan. Le 14 octobre 1581, un acte entre Jean de Comminges, seigneur de Roquefort, et Jeanne de Cocural, mère de Jean de Martres, fils de feu Arnaud de Martres, seigneur de Gensac, énuméra des cessions concernant, semble-t-il, la seigneurie de Sarraute depuis 1506[1280]. Elle est citée en 1587 avec son fils Jean de Martres, seigneur de Sarraute[1281].
Ils eurent un fils :

Jean de MARTRES, seigneur de Sarraute et de Montdavezan (Mondavezan à 4 km de Martres-Tolosanes.)
En 1600, Jean de Martres, seigneur de Montdavezan, fut témoin au mariage de noble Jean Gabriel de Robin, écuyer de Toulouse, et de Gabrielle de Tournemire[1282].
Le 3 juin 1604, Jean de Martres, seigneur de Montdavezan, fit donation de tous ses biens meubles immeubles à sa femme Julienne de Tournemire[1283].
Il mourut avant 1622, date à laquelle Jeanne Marthe de Béarn et de Saumont, fut citée veuve de Jean-Louis de Mauléon, seigneur de Francon, lequel était héritier sous bénéfice d'inventaire de Jean de Martres, seigneur de Montdavezan[1284].
Il avait épousé **Julienne de TOURNEMIRE,** née avant 1574, fille d'Arnaud de TOURNEMIRE, seigneur de Pouze, docteur en droit, capitoul en 1577, et de Marguerite de MADRON, veuve de Pierre de GIRARD[1285].
Le 10 novembre 1623, Julienne de Tournemire, femme de feu Jean de Martres, seigneur de Sarraute, qui avait institué héritier universel feu Jean Louis de Mauléon, seigneur de Francon, par son testament de juin 1617, dit que Jean de

[1278] AD.HG 3 E 16109 Francon
[1279] AD.HG 3 E 16111 Francon
[1280] AD.HG Reg Ins A
[1281] AD.HG 3 E 1114
[1282] AD.HG 3 E 9 343 Cazères
[1283] AD.HG Reg Ins 11, f°852, acte produit par A. Bavelle
[1284] AD.HG 3 E 28930 Cazères
[1285] André Navelle, *op.cit.,* t.X, p.133

Martres (son mari) était héritier de feu Maurice de Martres, seigneur de Gensac, son cousin[1286]. Le 22 mars 1627, Julienne de Tournemire avait pour fondé de pouvoir Henri de Tournemire dans une action entreprise par Gabriel de Tersac, seigneur de La Fitère, chanoine sacristain de Saint-Bertrand de Comminges et son frère Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud[1287]..

5.2 François de MARTRES.

Il fut gentilhomme de la chambre du Roi et mourut avant le 20 juin 1569, (supra) au service du Roi.

5.3 Maurice de MARTRES.

Il mourut avant le 20 juin 1569.(supra)

5.4 Anne de MARTRES.

Le 20 mai 1582, feu Jacques de Lordat, seigneur d'Unzent, Castaignac, avait vendu une métairie à dame Anne de Martres, seigneuresse de Latrape[1288]. Elle testa en juillet 1594[1289].

Elle avait épousé, avant 1562, **Reynier (René) de MARQUEFAVE,** seigneur de Latrape, fils de Pierre de MARQUEFAVE, seigneur de Latrape, et d'Anne de PINS[1290]. Reynier de Marquefave mourut avant le 12 septembre 1589, sans postérité, date d'une donation d'Anne de Martres, veuve, à Jérôme Delguy, seigneur de Salarens[1291].

5.5 Raymonde de MARTRES.

Elle épousa, par contrat du 20 avril 1563, **Jean Alexandre de LASSERAN dit de MANSENCÔME,** seigneur de Mansencôme, Valentine, Montcla, etc., fils d'Odet de LASSERAN dit de MANSENCOME, seigneur de Mansencome, et de Gabrielle d'ASTARAC, la mariée, dotée de 4 000 livres, était assistée de son frère François[1292], d'où postérité.

Jean Alexandre de Lasseran aurait épousé en secondes noces, vers 1570, Marguerite de Vize[1293], qui n'est pas rattachée.

5.6 Jeanne de MARTRES.

Elle était religieuse à Saint-Laurent dès 1563 date d'une quittance de Jean de Martres et de Françoise d'Orbessan donnée aux religieuses de Saint-Laurent, leur fille y étant religieuse[1294] et le 20 juin 1569(supra.)

[1286] AD.HG 3 E 3186, Deortis, notaire de Toulouse
[1287] AD.HG 3 E 3187, Deortis, notaire de Toulouse
[1288] AM. Toulouse II 175
[1289] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 78.
[1290] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Marquefave,* produisant la preuve.
[1291] AD.HG Reg Ins 4, p.113
[1292] AD.HG 36 E 9453 Cazères
[1293] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Montesquiou,* Janvier 2002, sans fournir la preuve.
[1294] AD.HG 3 E 9453 Cazères

5.7 Brigitte (Brigide) **de MARTRES.**
Elle épousa, par contrat du 24 juin 1571, **Bertrand de LARROQUAN,** fils de Jean de LARROQUAN, seigneur de Thoux, La Hillère, le marié fut assisté de Bernard de Larroquan, seigneur d'Ayguebère, son oncle, et de Bernard de Larroquan, son frère[1295], d'où postérité. Le 1er novembre 1610, Bertrand de Larroquan, citant son mariage avec Brigide de Martres, celui de son fils Roger avec Claire de Polastron, qui n'avait pas eu d'enfant, fit donation, avec son fils Roger, de 12 000 livres, à Alexandre de Larroquan, son frère(de Roger) qui avait épousé Françoise de Polastron, sœur de Claire, fille de Denis de Polastron et de La Hillère et d'Elisabeth de Mirenx[1296].

5.8 Geneviève de MARTRES.
Elle épousa, par contrat du 1er janvier 1572, *aux Cuings* (diocèse de Rieux), **Jean de MAULEON,** seigneur de Couret, Francon, fils de aîné de feu Hugues de MAULEON, seigneur de Francon, et de Marguerite de CAT dite de COCURAL, Jean de Mauléon était le neveu d'Antoine de Mauléon, seigneur de Gensac en Comminges, Jean de La Tour, seigneur de Landorthe était son parent, Isabeau de Mauléon était sa tante. Geneviève de Martres était assistée de sa mère, de Guiraud d'Arcizas, seigneur de Labatut, elle était dotée de 6 000 livres[1297]. Jean de Mauléon mourut avant le 15 novembre 1592, date du contrat de mariage de sa fille Marie de Mauléon avec Urbain de Noé, seigneur et baron de Noé[1298], Geneviève de Martres, dame de Francon, vendit au seigneur de Brignac, le 23 août 1603, sa part de la seigneurie de Marquefave et de Latrape, le seigneur de Lézat lui bailla la métairie du Payrou pour 9 000 livres[1299].

5.9 Jacques de MARTRES, qui suit.

Jean de MARTRES eut aussi de **Gaufride d'AVEREDE (d'ABEREDE),** un fils naturel **François de MARTRES,** homme d'armes de la compagnie du duc d'Orléans (plus tard Henri III), il fut légitimé en juillet 1565, ses parents sont dits alors seuls et non mariés[1300]. Il mourut avant le 20 juin 1569, au service du Roi (supra).

V Jacques de MARTRES, seigneur de Gensac.
Il naquit le 25 juillet 1562[1301]. Il mourut dès 1593, date d'une quittance de sire Jean Bazon, sieur de la Bernède, à François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, de 70 sols dus par feu Jacques de Martres, seigneur de Gensac, et ses hoirs, le 31 mai

[1295] André Navelle, *op.cit.,* t.VII, p.78 se référant à Barrière Flavy Carton 51
[1296] AD.HG Reg. Ins 15
[1297] AD.HG E 1415, acte produit par A. Navelle
[1298] AD.HG 3 E 24857 Saint-Gaudens
[1299] AD.HG E 1410, acte produit par A. Navelle
[1300] BnF Fonds français, ancien fonds n°4595, p.80
[1301] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 76.

1589[1302], cette même année Marguerite de Goyrans, veuve fut nommée avec son fils Maurice de Martres[1303].
Il avait épousé (par contrat du 16 juillet 1589, preuve de la date non fournée) **Marguerite de GOYRANS,** probablement fille de Pierre de GOYRANS, seigneur de Montégut, Savès, et d'Anne de BENQUE[1304].
Le 15 juin 1616, Marguerite de Goyrans, veuve, date fit une donation de 12 000 livres à Jean Pierre de Sers, seigneur de Castéras, son beau-fils, et à Anne de Martres, sa femme, fille de ladite Marguerite[1305]. Le 26 janvier 1623, Marguerite de Goyrans, mère de Maurice de Martres, seigneur de Gensac, vendit à Henri de Sarrieu, seigneur de Saint-Paul, la quatrième partie de la seigneurie de Gensac[1306].
Ils eurent :

6.1 Maurice de MARTRES, seigneur de Gensac, *des Cuings.*
Le 24 août 1610, il fit hommage pour Gensac et la juridiction haute, moyenne et basse[1307].
Il testa le 30 juin 1615, faisant une donation à sa mère, Marguerite de Goyrans, instituant héritier universel Jean de Martres, seigneur de Montdavezan, son oncle paternel et lui substituant Jean *Roger* de Mauléon, seigneur de Francon, son cousin germain, nommant sa sœur Anne de Martres[1308].
Il mourut avant le 18 juillet 1616 (voir infra), en 1617, Jean Louis de Mauléon et de Martres, seigneur de Francon et de Gensac, fut dit héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Maurice de Martres, seigneur de Gensac[1309]. Sa succession provoqua un procès entre Jean Louis de Mauléon et Anne de Martres, femme de Jean Pierre de Sers, commencé le 18 juillet 1616, il continuait le 14 mai 1619[1310].

6.2 Anne de MARTRES.
Elle épousa, par contrat du 2 février 1613, **Jean Pierre de SERS,** seigneur de Castéras, fils de feu Jean de SERS, seigneur de Castéras, et de Gabrielle de NOE, la mariée reçut la moitié des biens de son père[1311], d'où postérité qui tint Gensac comme Jean Pierre de Sers.
Jean Pierre de Sers, seigneur de Castéras, testa le 31 juillet 1624, faisant un legs à sa mère Gabrielle de Noé, nommant sa femme, sa belle-mère, faisant des legs à ses enfants Jean *Louis* (Jacques) et Marguerite de Sers, instituant héritier universel Jean Louis de Sers, son fils aîné[1312]. Jean Pierre de Sers, seigneur de Castéras, mari d'Anne

[1302] AD.HG 3 E 16151 Palaminy
[1303] AD.HG 3 E 16151 Palaminy
[1304] André Navelle, *op.cit.,* t.V, p.99
[1305] AD.HG Reg Ins 19 p.1090, François Bouffartigue, notaire
[1306] AM. Toulouse II 158, Jean Bonnet, notaire d'Alan
[1307] AD. Ariège 34 J 61.
[1308] AD.HG 3 E 9355 Cazères
[1309] AD.HG 3 E 9356 Cazères
[1310] AD. Ariège 34 J 61
[1311] AD.Ariège 34 J 54
[1312] AD.Ariège 34 J 54

de Martres, seigneuresse de Gensac, fit une transaction, le 19 janvier 1647, avec Jean Louis de Mauléon, seigneur de Francon[1313].

II
Seigneurs de Lafitte, Castet Bon

L'auteur de cette branche, Roger de Martres, était fils d'Arnaud de Martres, coseigneur de la moitié de Tersac, et de Françoise d'Esquerre.

II Roger de MARTRES, seigneur de Lafitte (Lafitte-Vigordane, à 5 km au nord de Rieux), du Plan
Il épousa, par contrat du 18 août 1467, **Bonnette (HUNAUD) de LANTA,** dotée de 600 moutons d'or, fille de Guilhem (HUNAUD) de LANTA, coseigneur de Mauzac[1314] et de Saint-Michel, et d'Hélène de NOE[1315], la mariée fut assistée de Bernard de Noé, seigneur de Noé (frère d'Hélène de Noé.)
Ils eurent :

3.1 Jean de MARTRES, qui suit

3.2 Catherine de MARTRES.
Elle épousa par contrat, du 3 mars 1496 (n.st), **Roger de MERITENS,** coseigneur de Villeneuve**,** Aucassein, Rozès[1316], veuf de Jeanne de GRAMONT (épousée par contrat du 12 mars 1466), fils de Jean de Méritens, coseigneur de Villeneuve, Roger de Méritens testa le 30 janvier 1515 (n.st) sans postérité de cette seconde union[1317].

3.3 Jeanne de MARTRES.
Elle épousa par le même contrat que sa sœur Catherine, **Jean de MERITENS,** seigneur de Rozès, fils de Roger de MERITENS et de Jeanne de GRAMONT, sa première épouse. Jean de Méritens testa le 29 décembre 1521[1318], d'où postérité. Jeanne de Martres mourut avant le 1er janvier 1543, date d'un accord entre Roger de Méritens, seigneur de Rozès, son fils et Jean de La Seube mari de Guillaume (Guillemette) de Méritens, sœur de Roger, au sujet du paiement de la dot de celle-ci[1319].

III Jean de MARTRES, seigneur de Lafitte, du Plan.

[1313] AD.HG 3 E 9388 Cazères
[1314] AD. Gers Vergès I 1889, la transcription de l'acte dit que le père de Bonnette était Hugues de Lanta, ce qui est erroné, cet acte nomme Bernard de Noé qui assistait Bonnette de Lanta (sa nièce)
[1315] Jacques de Roquemaurel, *Famille Hunaud de Lanta,* produisant la preuve.
[1316] BnF Carré d'Hozier 430 ; le même jour Jean de Martres épouse par le même acte Jeanne de Méritens et Jeanne de Martres sœur de Jean et de Catherine épousa par le même contrat Jean de Méritens fils du premier mariage de Roger
[1317] J. Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* II, p.1900
[1318] AD. Gers Vergès I sup 385, Jacques de Sercio, notaire de Saint-Lizier
[1319] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.74, produisant AD.HG 3 E 15976, Bonet, notaire.

Le 27 novembre 1538, à Saint-Christaud, fut prononcée une sentence arbitrale devant Gaillard de L'Isle, seigneur et baron de l'Isle d'Orbessan, et Gaspard Hunaud, seigneur de Saint-Michel, entre Jean de Martres, seigneur de Lafitte et du Plan, et Jean de Martres, seigneur de Gensac et de Martres, au sujet d'une coupe de bois à Lafitte. Cette sentence rappela un partage entre feu Arnaud de Martres, aïeul de Jean de Martres, seigneur de Gensac, et Roger de Martres, père de Jean de Martres, seigneur de Lafitte et du Plan, le seigneur de Gensac n'avait aucun droit sur ledit bois[1320].
Le 30 mai 1540, Roger de Méritens, seigneur de Rozès, fils de Jean de Méritens, seigneur de Rozès, obtint une sentence en sa faveur dans le procès qu'il avait engagé contre Jean de Martres, seigneur de Lafitte et du Plan, Roger de Méritens voulait obtenir le paiement du douaire, 400 moutons d'or, de sa mère, Jeanne de Méritens[1321].
Jean de Martres testa le 15 février 1540 et fit un codicille le 6 septembre 1544[1322].
Il mourut avant le 1er mars 1545, date à laquelle Jeanne de Tersac est dite veuve de Jean de Martres, mère de ses enfants[1323].
Il avait épousé en premières noces par le même contrat que ses sœurs (3 mars 1496), **Jeanne de MERITENS,** fille de Roger de MERITENS et de Jeanne de GRAMONT, sa première épouse[1324].
Il avait épousé, en secondes noces, **Jeanne de TERSAC,** fille de Gaspard de TERSAC, seigneur et baron de Montberaud, et de Béatrix de BENQUE[1325]. En 1546, Gabrielle de Tersac fit une donation de 200 livres à sa filleule Marguerite de Martres, fille de feu Jean de Martres, coseigneur du Plan, ces 200 livres étaient dues par Jeanne de Tersac, sa sœur, elles étaient à prendre et exiger de ladite Jeanne et à son fils Antoine de Martres, seigneur du Plan, son neveu et frère de ladite Marguerite[1326]. Elle testa le 6 avril 1576[1327].

Enfant du 1er ou du second lit (le nom de sa mère n'est pas précisé, Béatrix n'apparaît pas parmi les enfants du second lit cités par André Navelle, la chronologie relative à la famille de Binos indique qu'elle était vraisemblablement issue du 1er lit)

4.1 Béatrix de MARTRES.

Elle épousa **Roger de BINOS,** seigneur d'Arros, fils de Bertrand de BINOS, seigneur d'Arros et de demoiselle de LA MOTHE d'Izaut, dont elle était la seconde épouse (le nom de sa 1ère épouse n'est pas connu). Roger de Binos, seigneur d'Arros, testa le 24 juillet 1542, nommant François de Binos, son fils aîné, Jean de Binos, fils de sa seconde femme Béatrix de Martres, autre François, fils de son second mariage, Carbon et Françoise de Binos[1328].

[1320] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 74, produisant AD.HG 15973, notaire Bonet.
[1321] BnF Carré d'Hozier n° 430
[1322] Preuves fournies par Denis d'Arcizas, vers 1635, AD.HG Vergès I sup 375, de Juncheris, notaire du Plan
[1323] AD.HG 3 E 16205 Plan Volvestre
[1324] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 74.
[1325] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 74.
[1326] AD.HG 3 E 9620 Le Plan Volvestre
[1327] Preuves fournies par Denis d'Arcizas, Marestang, notaire du Plan
[1328] AM. Toulouse II 1334 ; AD. Gers Vergès I 491

Enfants du second lit :

4.2 Antoine de MARTRES, seigneur de Lafitte, coseigneur du Plan.
Il testa le 9 avril 1549, au château de Montberaud, voulant aller au service du Roi. Il fit un legs à sa mère, Jeanne de Tersac, et donna 500 livres à sa sœur, *Auberte* de Martres, non mariée ; 500 livres à sa sœur Marie de Martres, non mariée ; nommait sa sœur Gabrielle de Martres, femme de noble Etienne de Gayraud, seigneur de Blazens ; nomma ses autres sœurs, Marguerite de Martres, femme de Gabriel Hunaud, seigneur de Saint-Michel ; Béatrice de Martres, femme du seigneur d'Arros ; Jeanne de Martres, femme d'*Auxilhon du Père* ; léguant 1 500 livres à son 2ème frère François de Martres, et instituant héritier universel son 3ème frère Philippe de Martres, nommant exécuteurs testamentaires Jean de Tersac, seigneur de Montberaud, et Jacques de Fontaines, seigneur de Fendeille[1329]. Il obtint des lettres de rémission en avril 1553 après avoir tué son beau-frère et cousin Gabriel Hunaud (infra.)

4.3 François de MARTRES, qui suit.

4.4 Philippe de MARTRES.

4.5 Gabrielle de MARTRES.
Elle épousa, avant le 5 mai 1541, noble **Etienne de GAYRAUD,** seigneur de Blazens, à cette date Etienne Gayraud donna une procuration dans un procès contre Jean et Antoine de Martres, père et fils, pour 850 livres de douaire de Gabrielle de Martres, fille de Jean de Martres et épouse d'Etienne Gayraud[1330]. Etienne de Gayraud est parfois confondu avec Etienne de Garaud car le contrat de mariage du 7 octobre 1587, de leur fils François avec Françoise d'Escornebeuf, nomme celui-ci François de Garaud, seigneur de Blazens et de Vieillevigne (terre tenue par la famille de Garaud), fils de feu Etienne de Garaud et de Gabrielle de Martres[1331]. Ni Etienne ni François de Garaud n'apparaissent dans la généalogie de la famille de Garaud, la généalogie succincte de la famille de Gayraud publiée par le marquis d'Aubais puis par Jean Vignau, nomme Etienne Gayraud l'époux de Gabrielle de Martres[1332].
Le 24 novembre 1573, à la requête de François de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, de Jean de Gayraud, seigneur de Las Canes, neveu de Gabrielle de Tersac, veuve du seigneur de Fontaines et mère de feu Jean Jacques de Tersac, qui s'étaient présentés pour demander l'ouverture du testament de ladite demoiselle de Tersac, Michel Tolosan assigna Gabrielle de Martres, veuve de feu seigneur de Blazens, noble de Martres, seigneur de Lafitte, Marguerite de Martres, femme du seigneur de Canast, Michel Sébastien de Gayraud dit le chevalier de Blazens, et

[1329] AD.HG 3 E 9620 Le Plan Volvestre
[1330] AD.HG 5191, Lobeyrie, notaire
[1331] AD.HG Reg Ins 3
[1332] Jean Vignau, *Nobiliaire des généralités de Montauban & d'Auch & du Pays de Foix,* t.IV, p. 1846 ; complétée ultérieurement par Jacques de Roquemaurel (t. XIII.).

Françoise et Suzanne de Gayraud, fille dudit feu seigneur de Blazens et de ladite de Martres, pour procéder à l'ouverture du testament de Gabrielle de Tersac[1333].

4.6 Marguerite de MARTRES.

Elle épousa en premières noces, dotée de 1 500 livres, par contrat du. 4 mars 1549, **Gabriel HUNAUD,** fils de Gaspard HUNAUD, seigneur de Saint-Michel, la mariée était assistée de son frère Antoine de Martres, de Jean de Tersac, seigneur de Montberaud, etc.[1334]

Gabriel Hunaud, seigneur de Saint-Michel, testa le 16 mars 1552, sur le point de partir au service du Roi, instituant héritières universelles ses deux filles Marie et Gabrielle Hunaud[1335]. Il mourut dès avril 1553, date de rémission pour Antoine de Martres, seigneur de Lafitte, son beau-frère et cousin, qui l'avait tué au cours d'une querelle relative à un droit de chasse[1336].

Elle épousa en secondes, par contrat du 6 février 1558, **Antoine HEBRAIL** fils de Pons HEBRAIL et de Jeanne de FONTAINES[1337]. Antoine Hébrail acquit, le 14 octobre 1588, la terre de Canast de François de Tersac, seigneur de Montberaud, et testa le 18 août 1591, d'où postérité[1338].

4.7 Jeanne de MARTRES.

Elle épousa, avant le 9 avril 1549, ***Auxilhon du PERE*** (supra.)

4.7 Aubiette de MARTRES.

En 1600, habitant le Plan, elle déclara qu'elle avait fait donation de tous ses biens en faveur de Jean d'Escornebeuf et de Suzanne de *Garaud* (Gayraud), sa femme, il devait la nourrir et l'entretenir, il ne l'a pas fait, et elle a été nourrie et entretenue par Odet de Martres, seigneur de Lafitte Volvestre et coseigneur du Plan, son neveu, sur les biens de François de Martres, son frère[1339].

4.8 Marie de MARTRES.

Elle épousa, par contrat du 1er mai 1556, **Pierre BERTIER,** seigneur de Castet Bon, fils d'Arnaud II BERTIER et de demoiselle ESCARRE, sœur de Grégoire ESCARRE, seigneur de Castet Bon; Pierre Bertier testa le 15 juin 1562, d'où postérité[1340].

Leur fille, Angèle de Bertier, veuve d'Arnaud d'Arcizas et héritière de feue Marie de Martres, sa mère était, en 1600, en procès contre Gabrielle d'Orbessan, veuve de Jean Jacques de Foix, seigneur de La Mothe, elle nomma François de Martres, seigneur de Lafitte, son oncle[1341].

[1333] AD. Gers Vergès I 3411
[1334] AD.HG 3 E 5236 Vidal Logarra, notaire, Toulouse
[1335] AD.HG 3 E 5236, Vidal Logarra, notaire, Toulouse
[1336] *La Gascogne au trésor des Chartes,* p.231
[1337] Jules Villain, *op.cit.,* t.I, p. 963, François Bayart, notaire à Pamiers
[1338] Jules Villain, *op.cit.,* t.I, pp.963,964
[1339] AD.HG 3 E 16182 Le Plan Volvestre
[1340] André Navelle, *op.cit.,* t.VII, p.75
[1341] AD.HG 3 E 16182 Le Plan Volvestre

IV François de MARTRES, seigneur de Lafitte.
Le 15 septembre 1569, il était capitaine de 200 gens, habitant Montespan[1342]. En 1585, étant curateur de Philippe et Melchior de Hunaud, seigneurs de Saint-Michel, frères, il donna son accord pour vendre la seigneurie de Gouzens à Françoise de Villemur, femme de Roger de Hunaud, seigneur des Cavaignous[1343].
Le 31 janvier 1601, il y eut un accord entre François de Martres, seigneur de Lafitte, veuf d'Isabeau de Barrau, et son fils Jean Roger, cet accord rappela le contrat de mariage d'Odet de Martres, du 1er août 1598, et une donation à celui-ci, du 12 septembre 1600, des revenus de 6 000 écus venant d'Isabeau de Barrau, Jean Roger prétendait à la moitié de l'héritage de sa mère, François de Martres et son fils, Jean Roger, firent accord[1344].
François de Martres ne fut pas cité dans les deux contrats de mariage de son fils Jean Roger, les 21 octobre 1607 et 6 septembre 1611, il fut dit feu, le 22 décembre 1615, lors du second contrat de mariage de son fils Odet Bernard.
Il avait épousé, par contrat du 22 janvier 1562, **Isabeau de BARRAU,** fille d'Arnaud de BARRAU, seigneur de La Loubère, et de Jeanne DANGEREUX[1345], elle était veuve du sieur Guirau[1346], probablement Jean de Sariac, sieur de Guirau, exécuteur testamentaire de son père. Elle mourut dès 1600, date d'une donation de 6 000 écus à son fils Jean Roger[1347].
Ils eurent :

5.1 Odet Bernard de MARTRES, fils aîné, seigneur de Lafitte et du Plan.
Il fut cité en 1628, avec sa belle sœur Isabeau de Sarret, veuve de Jean Roger de Martres[1348]. Il mourut dès 1644, date du mariage de sa fille Marguerite.
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 1er août 1598, **Jeanne de LA TOUR,** fille de Jean de LA TOUR, seigneur de Landorthe, et de Marguerite de CAT, elle était dotée de 5 000 livres plus 1 000 livres venant de sa mère, Odet de Martres sera héritier universel de son père, son frère Jean Roger de Martres devait avoir 4 000 écus, furent présents Jean de Martres, seigneur de Mont, Simon de La Tour, capitaine d'Aurignac[1349].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 22 décembre 1615, **Jeanne de MASCARON,** fille de Jean de MASCARON, seigneur de Nescus, et de Marguerite de MAULEON, le marié était assisté de son frère Jean Roger de Martres, seigneur de Castet Bon, il avait été marié en premières noces à Jeanne de La Tour, d'où il avait eu un fils Jean Bertrand de Martres, présent, la mariée fut assistée de Jean François de

[1342] AD.HG C 3509 pièce n°165
[1343] AD.HG 3 E 15307 Montesquieu Volvestre
[1344] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 75, produisant AD.HG 3 E 942, Bessier.
[1345] A. Navelle, *op.cit.,* t.VII, p.75, la date du contrat de mariage est indiquée par La Roque, *op.cit.*
[1346] Jacques de Roquemaurel, *Familles de Barrau,* produisant la preuve.
[1347] AD.HG 3 E 16156 Palaminy
[1348] AD.HG 3 E 16241 Le Plan Volvestre
[1349] AD.HG Reg Ins 8 f°547, J. Castet, notaire de Saint-Gaudens, acte produit par A. Navelle

Mascaron, chanoine de Pamiers, de Paul et François Louis de Mascaron, ses frères[1350]. Elle est citée, veuve, en 1667[1351].
Enfant du 1er lit :

A)Jean Bertrand de MARTRES, sieur de Laffite et du Plan.
Il fut cité en 1636[1352] et le 18 août 1640, dans un arrêt de la chambre de l'Edit de Castres, concernant Andrée de Comminges et de Bourbon, femme d'Anne de Villemur, baron de Pailhès[1353]. Le 8 juin 1647, il fit une transaction avec Jean Louis de Martres du Plan ; Roger de Comminges et de Péguilhan avait vendu avec faculté de rachat à Roger de Martres, seigneur du Plan, la place *d'Amolis,* il devait payer à décharge 550 livres à Odet de Martres, seigneur de Lafitte et du Plan, provenant des droits et prétentions qu'Odet et Jean Roger de Martres, frères, avaient sur la terre de *Pinlousse,* Rieux, Savignac en faveur de Géraud de Beaudéan, seigneur dudit lieu, Jean Bertrand de Martres, fils dudit Odet, donateur de feu son père, avait eu affaire avec Pierre de Canals acquéreur de la place *d'Amolis,* en vertu d'un accord entre lui et Isabeau de Sarret, veuve de Jean Roger de Martres et Henri de Martres, baron de Loupian, mère et fils, Henri de Martres était mort, Jean Louis de Martres était son héritier[1354].
Il fit une cession en 1661 à noble Paul Grenier, verrier de Fabas, et donna une procuration en 1667[1355].
Il avait épousé, par contrat du 6 juin 1635, **Françoise de BAREGES,** fille de Raymond de BAREGES et de Françoise (alias Gabrielle) de FRANCAZAL, dotée de 4 000 livres dont 500 livres payées en 1653. Le 28 juin 1681, Jean Bertrand de Martres et Françoise de Barèges étant morts, Jean Louis de Martres, sieur de Lafitte, coseigneur du Plan, fils et héritier de Jean Bertrand de Martres et de Françoise de Barèges, reçut une demande de Maximilien de Barèges, son cousin, fils d'Arnaud de Barèges, lui-même fils de Raymond de Barèges et de Françoise de Francazal, ses aïeux[1356].

Ils eurent un fils, **Jean Louis de MARTRES,** coseigneur du Plan et de Lafitte. Cité de nombreuses fois, il vivait en 1715[1357] et mourut dès 1717, à cette date demoiselle George de Barèges, résidant à Cérizols, donna à son neveu Jacques de Barèges tous les droits qu'elle avait sur la succession de Jean Louis de Martres, coseigneur du Plan et de Lafitte[1358].

Le 17 mars 1722, Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, procureur de Dominique de Barèges et de demoiselle George de Barèges, frère et

[1350] AD.HG Reg Ins 19 p.773, Paul Dortes, notaire de Labastide de Sérou
[1351] AD.HG 3 E 16192 Le Plan Volvestre
[1352] AD.HG 3 E 16187 Le Plan Volvestre
[1353] AD.HG 35 J 6
[1354] AD. Ariège 5 J 25
[1355] AD.HG 3 E 16192 Le Plan Volvestre
[1356] AD.HG 3 E 16202 Le Plan Volvestre
[1357] AD.HG 3 E 15585 Saint-Christaud
[1358] AD.HG 3 E 15586

sœur exposa que Jean Louis de Martres, coseigneur du Plan et de Lafitte, cousin germain des dits sieur et demoiselle, décédé ab intestat, avait procédé à un inventaire des pièces d'archives[1359].

Enfants du second lit :

B)Melchior Louis de MARTRES, sieur de Lafitte, coseigneur du Plan.
Il testa le 9 juillet 1651, étant sur le point de voyager en Bourgogne pour le service du duc d'Epernon dans la compagnie des gardes, faisant un legs à sa mère, Jeanne de Mascaron, et faisant héritier César de Tersac et de Fontaines, seigneur de Montberaud, Palaminy[1360]. Il fut cité, en 1691, avec Joseph de Bazon, sieur de Palaminy[1361].

C)Marguerite de MARTRES.
Elle épousa, en 1644 **N…de TIGERY,** *sieur de La Ylette*, Jean François de Mascaron, archidiacre de l'église de Pamiers, frère de Catherine de Mascaron, mère de Marguerite de Martres, veuve d'Odette de Martres, seigneur de Lafitte et du Plan, donna 3 000 livres à la mariée[1362].

5.2 Jean Roger de MARTRES, qui suit.

V Jean Roger de MARTRES, seigneur de Castet Bon (à 1,25 km au nord-est de Betchat, Ariège), du Plan, Saint-Lary
Le 15 juillet 1605, il fit un codicille à son testament par lequel il avait fait des legs à son neveu fils de son frère Odet de Martres, seigneur de Lafitte, lui substituant Jean Jacques de Tersac, seigneur et baron de Montberaud[1363].
Il mourut dès 1627, date à laquelle Isabeau de Loupian et de Sarret fut dite veuve[1364].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 21 octobre 1607, **Raymonde de BENQUE,** fille de Paul de BENQUE, seigneur de Castet, et de Louise d'ORBESSAN**[1365]**.
Le 20 février *1605* (date très probablement erronée car en contradiction avec son codicille du 15 juillet 1605) , il y eut une donation de 3 600 livres à Jean Roger de Martres, seigneur du Plan et à Raymonde de Benque, fille de feu Paul de Benque et de Louise d'Orbessan[1366].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 6 septembre 1611, **Isabeau de SARRET,** fille d'Hector de SARRET, seigneur de Loupian, et de Marguerite du BOIS, le marié fut assisté de Jean François de La Terrade, son cousin[1367]. Le 25 juillet 1645, elle reconnut devoir une paire de bœufs à son fils seigneur du Plan[1368].

[1359] Reportées en annexe car elles constituent des preuves
[1360] AD.HG 3 E 16019 Cazères
[1361] AD.HG 3 E 16049 Cazères
[1362] AD.HG 3 E 16189 Le Plan Volvestre
[1363] AD.HG 3 E 16157 Palaminy
[1364] AD. Ariège 5 E 5447
[1365] Larcher, *Glanages,* Laborie, notaire de Lussan ; AD.HG Reg.Ins 13 bis, p.70
[1366] AD.HG Reg Ins 11, p.1152
[1367] AD.HG Reg Ins 16
[1368] AD.HG 3 E 9373 Cazères

Enfants du second lit :

6.1 Henri de MARTRES, seigneur du Plan, de Loupian, Belfaig (devenu Betchat, Ariège), Belloc (à 2 km à l'est de Betchat).
Il testa le 9 mars 1647, en faveur de Jean Louis de Martres[1369].

6.2 Jean Louis de MARTRES, qui suit

6.3 Catherine de MARTRES.
Un acte non daté, mais vu le contexte, vers 1635, mentionne (selon la déclaration de Denis d'Arcizas, seigneur de la Broquère, âgé de 60 ans, qui produisit des pièces depuis 1456) l'ascendance de cette Catherine de Martres qui devait avoir 20 ou 21 ans, selon la déclaration, non mariée : lignées Martres, Sarret, Barrau[1370].
Denis d'Arcizas était le père de Marie d'Arcizas, première épouse de Bernard de Martres, seigneur de Bouillac[1371] (lignée descendant de la souche Polastron) ; Catherine de Martres fut citée le 21 décembre 1637, avec son frère Henri de Martres[1372].

C'est peut-être Jean Roger de MARTRES qui eut de **Domenge DARIAS** un fils, noble homme **Gaudens de MARTRES,** qui dit fils du feu seigneur du Plan, habitant Saint-Lary, et de Domenge Darias, épousa, par contrat du 6 juillet 1638, **Marguerite CLERC,** fille de Michel CLERC et de Marie DAUBERDIAC, habitant Cassagnabère, dotée de 300 livres, le marié reçut tous les biens de sa mère, fut présent Paul de Comminges, seigneur et baron de Saint-Lary[1373].

VI Jean Louis de MARTRES, seigneur et baron de Loupian (diocèse d'Agde), seigneur de Castet Bon, Moulins et Saint-Lary.
Il fut maintenu noble le 8 janvier 1669[1374].
Il avait épousé, le 13 décembre 1648, **Diane de BERARD de Neffiès**[1375].
Elle mourut avant le 18 mai 1681, date du contrat de mariage de sa fille Catherine de Martres[1376].
Ils eurent :

7.1 Guillaume Roger de MARTRES, il mourut avant le 16 mai 1681 (infra.)

7.2 Isabeau de MARTRES, elle mourut avant le 16 mai 1681 (infra.)

[1369] AM. Toulouse Ms 615, qui dit par erreur Jean Louis, neveu d'Henri ; La Roque, *op.cit.,* dit qu'Henri de Martres testa en faveur de son frère Louis.
[1370] AD. Gers Vergès I sup 375, vers 1635
[1371] AD. Gers Vergès I sup 375
[1372] AD.HG 216 H 63
[1373] AD.HG 3 E 25599 Cassagnabère
[1374] La Roque, *op.cit.,* I, p.338
[1375] La Roque, *op.cit.,* I, p.338 ; AM. Toulouse Ms 615
[1376] AD. Gers Vergès I 2253

7.3 Catherine de MARTRES.

Elle épousa, par contrat du 18 mai 1681, à Loupian, étant dotée de 18 000 livres, **Roger de MONTAUT** Saint-Sivié, marquis de Montaut, de Beaumont, Guillaume Roger et Isabeau de Martres, ses frère et sœur étaient morts ab intestat, elle reçut la moitié de la terre et seigneurie de Loupian[1377]. Roger de MONTAUT était fils d'Etienne de MONTAUT, seigneur de Saint-Sivié, et de Marie de NOE. Il mourut avant le 26 avril 1719, date du contrat de mariage de son fils Jean Louis Marie de Montaut, marquis de Montaut, avec Louise Antoinette de Bosc, Catherine de Martres n'est pas dite feue à cette date[1378].

III
Seigneurs de Polastron

L'auteur de cette branche est Arnaud Bernard de Martres, seigneur de Polastron et de Castelnau-Picampeau.

I Arnaud Bernard de MARTRES, seigneur de Polastron (entre L'Isle-en-Dodon et le Fousseret, Haute-Garonne) et de Castelnau-Picampeau (à 4 km au nord-ouest du Fousseret), rendit hommage, en 1456, pour ces deux seigneuries[1379]. Il mourut dès 1465 comme on le verra, son épouse et ses enfants apparaissent dans un procès entre Bourguine de Martres, sa fille, qui avait reçu en garantie de dot la seigneurie de Castelnau-Picampeau, contre son frère Roger de Martres et sa mère Jeanne de Faissan.

Il avait épousé **Jeanne de FAISSAN.** Le 19 janvier 1478, Jeanne de Faissan était en procès contre son fils Roger de Martres. De son mariage avec Arnaud Bernard de Martres étaient nés 5 enfants, Arnaud Guillaume, Arnaud, Naudine, Roger et Bourguine, Arnaud Guillaume est mort ab intestat, ils furent donc héritiers par parts égales, ensuite les 3 premiers moururent intestat, leur ont succédé leur mère ainsi que Roger et Bourguine[1380].

Ils eurent :

2.1 Arnaud Guillaume de MARTRES, il mourut avant le 26 août 1465 (infra.).

2.2 Arnaud de MARTRES, il mourut avant le 26 août 1465 (infra.)

2.3 Naudine de MARTRES.

2.4 Roger de MARTRES, qui suit.

[1377] AD. Gers Vergès I 2253, Alexandre d'Assas, notaire de Loupian

[1378] AD.HG Reg. Ins 34

[1379] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 72, produisant AD.HG 1 A2 (4), se référant à L. Vié, *Castelnau de Picampeau des origines à nos jours,* 1912

[1380] AD.HG B 2004

2.5 Bourguine de MARTRES.

Elle épousa, par contrat du 26 août 1465, **Arnaud Guillaume de MAULEON**[1381], seigneur de Barbazan, fils de Thibaut de MAULEON, seigneur de Belpech, et de Gaudiette de MAZIERES[1382]. Il mourut avant le 9 décembre 1501[1383], d'où postérité qui s'éteignit rapidement.

Le procès concernant Castelnau-Picampeau, explique les raisons de ce procès et son déroulement, ceci apparaît à des dates qui ne suivent pas toujours l'ordre chronologique qui est celui des minutes du procès. Les 20 novembre 1470 et 2 décembre 1477 on apprend que Bourguine de Martres, épouse d'Arnaud Guillaume de Mauléon, avait reçu en garantie de dot la seigneurie de Castelnau-Picampeau. A la suite d'un méfait la seigneurie fut occupée par Arnaud Guillaume de Lamezan, au nom du comte de Comminges. Roger de Martres, frère de Bourguine voulut s'en emparer[1384].

Le 28 juillet 1477, Jeanne de Faissan et Roger de Martres étaient en procès contre Bourguine de Martres épouse d'Arnaud Guillaume de Mauléon. Après le décès d'Arnaud Guillaume de Martres, Jeanne de Faissan et Roger de Martres firent épouser, en 1465, Bourguine de Martres et Arnaud Guillaume de Mauléon qui reçut en garantie de dot Castelnau-Picampeau qu'ils remirent en valeur et qu'on veut maintenant leur reprendre[1385].

Le 25 juin 1477, il avait été ordonné que Bourguine de Martres dont le mari Arnaud Guillaume de Mauléon était prisonnier, devait être réintégrée dans la possession du lieu et du château de Castelnau-Picampeau, plus ses robes et ses bijoux, biens qui avaient été pris par Roger de Martres et Raymond d'Orbessan dit de La Bastide, les autres biens d'Arnaud Guillaume de Mauléon devaient être mis sous la main du Roi[1386].

Le 28 mars 1478, dans le procès qui opposait Roger de Martres à Arnaud Guillaume de Mauléon il fut décidé que ce dernier serait remis en possession de ses biens[1387].

L'affaire n'en resta pas là, on retrouve, le 27 août 1505, Bourguine de Martres et son neveu Jean de Martres, seigneur de Polastron, en procès contre Bertrand de Sabaillan, seigneur de Boissède pour la possession de Castelnau-Picampeau[1388], puis le 12 mai 1506, Bourguine de Martres en procès contre Jeanne de Vacques, veuve de Thibaut de Mauléon, seigneur de Castelnau-Picampeau et Casties (il est le fils de Bourguine) enfin, le 29 novembre 1508, Bourguine de Martres reconnut avoir été subornée par Jean de Martres, coseigneur de Polastron, et renonça au procès contre Bernard de

---

[1381] A. Navelle, *op.cit.,* t.VII, P.72, qui indique également la date de son décès.
[1382] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Mauléon,* produisant la preuve.
[1383] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 72.
[1384] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 72, produisant AD. HG B 1998 (acte de 1470) et B 2004 (acte de 1477)..
[1385] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 72, produisant AD.HG B 2003.
[1386] André Navelle, *op.cit.,* pp. 72, 73, produisant AD.HG B 4.
[1387] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 73, produisant AD.HG B 4.
[1388] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 73, produisant AD.HG B 12.

Vacques[1389]. Le procès continuera entre Jean de Martres et ses enfants contre les Sabaillan et les Vacques, Bourguine y apparaîtra une nouvelle fois le 15 juin 1515[1390].

II Roger de MARTRES, seigneur de Polastron.
Il apparut dans le procès contre sa sœur Bourguine jusqu'en 1478 ; le 20 février 1484, il représenta Jean de La Roche, seigneur de Canhac, pour une donation à Bernard de Touges, seigneur de Noailhan[1391] ; son fils Jean apparaît dans le procès à partir de 1505.
Il épousa une demoiselle **de SIEURAS[1392]**
Ils doivent être les parents de[1393] :

3.1 Jean de MARTRES, qui suit.

3.2 Pierre de MARTRES

3.3 Bertrand de MARTRES, auteur de la branche des seigneurs de Bouillac

3.4 Catherine de MARTRES.

3.5 Jeanne de MARTRES.
Elle fut citée comme partie au procès dès 1512. On trouve une Jeanne de Martres partie au procès en 1538, elle est sa nièce.

Proche d'eux **Aymeri de MARTRES,** partie au procès en 1512, il n'est pas dit frère de Pierre, Bertrand, Catherine et Jeanne de Martres, c'est peut-être un oubli, mais l'acte le mentionne à part, il pourrait être un neveu de Roger de Martres.

III Jean de MARTRES, seigneur de Polastron.
Il fut cité dans le procès directement jusqu'au 23 mars 1537, puis le 16 mars 1538 ayant comme procureur Jean de Goyrans, chanoine, archidiacre de Lombez, intervenant au nom de Pierre de Goyrans, fils de Jeanne de Martres (fille de Jean) et de Bernard de Goyrans.
Ce procès fit intervenir Bernard de Sabaillan, seigneur de Boissède, puis son fils François, et Jeanne de Vacques comme veuve de Thibaut de Mauléon, fils de Bourguine de Martres, puis les Goyrans, il se termina le 16 mars 1538, par un accord entre Jeanne de Martres, veuve de Bernard de Goyrans, son fils Pierre de Goyrans, Jeanne de Vacques, héritière de feu Thibaut de Mauléon ; Jeanne de Vacques reçut Casties en entier, les Goyrans eurent Castelnau-

[1389] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 73, produisant AD.HG B 13 et E 904.
[1390] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 73, produisant AD.HG B 16.
[1391] AD. Gers Vergès I 3443
[1392] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 72.
[1393] Nommés comme frères et sœurs, le 31 janvier 1512, dans le procès, avec Aymeri de Martres, qui n'est pas dit leur frère, et Antonie de Sieuras(AD.HG B 15, acte produit par A. Navelle) ; André Navelle n'écrit pas que Roger fut le père de Jean, Pierre, Bertrand, etc., mais le suggère car le procès entre Roger et sa sœur Bourgine de Sieuras fut continué par Jean de Martres.

Picampeau plus 3 000 livres dont 2 000 livres pour Bernard d'Orbessan, seigneur de Labastide qui avait acheté les 2/3 de Casties[1394].
Il avait épousé **Antonie de SIEURAS,** fille de Raymond de SIEURAS (mort avant 1481) et de Catherine de DURFORT, cette dernière fille de Jean de Durfort, seigneur de Bonac et de Jeanne de Mauléon[1395], le 22 février 1528, il fut décidé dans un procès qu'elle recevrait le tiers des biens de feu Raymond de Sieuras, sauf à déduire ce qui aurait été perçu du douaire de 1 500 moutons au contrat de mariage avec Jean de Martres, seigneur de Polastron[1396].
Ils eurent deux filles :

4.1 Jeanne de MARTRES, dame de Polastron, Casties.
Elle épousa **Bernard de GOYRANS,** seigneur de Montégut, fils de Raymond de GOYRANS, seigneur de Montégut-Savès, coseigneur des ¾ de Saint-Jean-Lherm[1397], et de Sibylle de COARRAZE. Ils eurent deux enfants Pierre de Goyrans qui continua la lignée, il fut probablement le père de Marguerite de Goyrans qui épousa Jacques de Martres, seigneur de Gensac, et une fille Catherine de Goyrans.
Bernard de Goyrans fit un codicille le 11 octobre 1532, léguant à sa femme le moulin de Montégut, une borde, les quêtes de Montégut, etc., nommant ses deux enfants Pierre et Catherine de Goyrans[1398], il mourut avant le 15 septembre 1534, date à laquelle sa veuve, Jeanne de Martres, dame de Polastron, Casties, fit une donation à son fils Pierre de Goyrans, seigneur de Montégut, Savès, et à sa fille Catherine de Goyrans, avec l'autorisation de Jean de Goyrans, prêtre et, chanoine et archidiacre de Lombez[1399], le 9 juin 1535 Pierre de Goyrans était sous la tutelle de Jean de Goyrans, chanoine de Lombez, son oncle[1400].
Le 15 septembre 1541, suite au contrat de mariage de ce jour entre Firminet de Sieuras, seigneur de Sieuras, et Anne de Saman, sur la dot de 3 000 livres les deux sœurs, Jeanne de Martres, dame de Polastron et Isabelle de Martres, épouse de Jean d'Orbessan, seigneur du Pouy de Touges, devaient recevoir, l'une 1 500 livres et l'autre 1 300 livres qui leur étaient dues sur les biens du seigneur de Sieuras[1401].

[1394] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 73, produisant AD.HG 2786, Clavelli, notaire.
[1395] André Navelle, *op.cit.,* t.X, pp.67, 68, produisant les preuves
[1396] AD.HG B 22, acte produit par A. Navelle
[1397] André Navelle, *op.cit.,* t.V, pp.96-98, l'épouse de Raymond de Goyrans est indiquée par Maurice Vuillier, ce qui est corroboré par des actes entre les Goyrans et les Coarraze; Pierre de Goyrans, fils de Bernard et de Jeanne de Martres est dit par André Navelle né après 1521 ce qui ne semble pas prouvé, en effet Pierre de Goyrans était, le 9 juin 1535, sous la tutelle de son oncle Jean de Goyrans chanoine et encore le 16 mars 1538 mais il était majeur le 27 octobre 1547, date à laquelle il fit un arrentement, on ne cite pas d'acte entre ces dates ; de toute façon il aurait pu naître en 1522 d'un mariage de date incertaine vers 1510. Jeanne de Martres veuve de Bernard de Goyrans intervint en 1538 au procès concernant Castelnau-Picampeau et Casties, avec son fils Pierre de Goyrans, celui-ci avec l'accord de Jean de Goyrans, chanoine, et comme procureur de Jean de Martres.
[1398] AD. Gers Vergès I 1586
[1399] AD. Gers Vergès I 1586
[1400] André Navelle, *op.cit., V, p. 98, produisant* AD.HG B 28.
[1401] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 73, produisant AD.HG 3 E 5193, Lobeyrie, notaire.

Jeanne de Martres testa le 20 août 1549 au château de Montégut de Savès, faisant un legs de 100 écus sol à sa fille Catherine de Goyrans et instituant héritier universel son fils Pierre de Goyrans, seigneur de Montégut[1402].

4.2 Isabelle de MARTRES.
Elle épousa, par contrat du 20 avril 1525, **Jean d'ORBESSAN,** seigneur du Pouy-de-Touges[1403], fils de Bertrand d'ORBESSAN, seigneur du Pouy de Touges et de Castelgaillard, et de Marie du GARRANE, d'où postérité[1404]. Le 17 juin 1531 on rappella qu'Isabelle de Martres avait eu en dot 3 000 livres, dont 2 000 livres payables le jour des noces et 1 000 livres à la fin de l'année, à cette date Bernard de Goyrans, seigneur de Montégut, mari de Jeanne de Martres, fille aînée de Jean de Martres en donna reconnaissance[1405]. Jean d'Orbessan épousa en secondes noces, vers 1544, Anne de Fargues, dame de Beaulieu[1406], d'où postérité.

IV
Seigneurs de Bouillac

Cette branche a pour auteur Bertrand de Martres, fils de Roger de Martres, seigneur de Polastron, et de demoiselle de Sieuras.

III Bertrand de MARTRES, seigneur de Bouillac (dans la paroisse d'Agassac, à 3 km au sud-est de L'Isle-en-Dodon, Haute-Garonne)
En 1552 il dénombra ce qu'il tenait à Polastron, Agassac (à 4 km de L'Isle-en-Dodon) et Coueilles[1407] (à 2 km d'Agassac.)
D'une alliance inconnue il eut :

4.1 Jean de MARTRES, qui suit

4.2 probablement Bertrand de MARTRES[1408].
Il aurait épousé, par contrat du 2 mars 1526 **Hélène ISALGUIER,** fille de Pierre ISALGUIER, seigneur de Montfaucon, et de Bernarde de GOYRANS.
Ils auraient eu :

Catherine de MARTRES.

[1402] AD. Gers Vergès I 2253
[1403] AD.HG Reg Ins 1 f°201, du 18 août 1581, acte produit par A. Navelle
[1404] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Orbessan,* produisant la preuve, ainsi que celle du second mariage de Jean d'Orbessan.
[1405] AD. Gers Vergès I 1586
[1406] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Orbessan,* se référant à André Navelle, VIII, p. 122.
[1407] AD.HG 3 E 3748
[1408] Indiqué avec sa femme, sa fille et son gendre, par Maurice Vuillier, les preuves correspondantes ne sont pas fournies, toutefois l'accord du 17 juillet 1611 ,entre Achille de Martres et François de Martres est cohérent avec la généalogie indiquée par Maurice Vuillier

Elle épousa **Arnaud Guillaume d'ORBESSAN,** seigneur de Castelgaillard, fils de Pierre d'ORBESSAN, seigneur de Castelgaillard, et de Jeanne de MAIGNAUT. Elle mourut avant le 17 juillet 1611, selon un accord mentionné le 13 août 1616, entre Achille de Martres, seigneur de Castelgaillard et François d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, lequel devait 1 200 livres envers le seigneur de Martres, celui-ci étant héritier de feu Catherine de Martres, femme de feu Arnaud Guillaume d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, François d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard était fils de Jean d'Orbessan, qui avait épousé Marguerite de Gramont.

IV Jean de MARTRES, seigneur de Bouillac

Il mourut dès 1576, date d'un accord nommant Marie d'Orbessan, mère des enfants et héritiers de feu Jean de Martres, seigneur de Bouillac[1409].

Il avait épousé (par contrat du 21 mai 1532, preuve de la date non fournie, cette date n'est généralement pas cohérente avec celle des mariages de leurs enfants) **Marie d'ORBESSAN** dite sans preuve, par Maurice Vuillier, fille de Pierre d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, et de *Marie du Garané*, alors qu'il est prouvé que Pierre d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, avait épousé Jeanne de Maignaut. Il faut considérer que l'ascendance de Marie d'Orbessan, épouse de Jean de Martres, n'est pas connue.

En 1591, Claire de Lautrec, veuve de noble Antoine *Desseyssere,* capitaine, nomma procureur Marie d'Orbessan, veuve du feu sieur de Bouillac pour recevoir (pas précisé) des mains de Marie de Saint-Guiraud, veuve de Gaston de Lautrec, seigneur de Lestangue (ou Lestanque), père de ladite constituante, et dudit de Saint-Guiraud, frère de ladite veuve[1410].

Marie d'Orbessan testa le 28 août 1598 et fit un codicille le 7 novembre 1615, dans la maison des héritiers de feu Jean de Martres, seigneur de Bouillac, faisant des legs à Hélène de Lautrec, femme du capitaine Dufaur de Saint-Elix, à Marie de Martres, sa nièce (petite-fille) et filleule, fille d'Achille de Martres, son fils[1411].

Ils eurent :

5.1 Jean Achille de MARTRES, qui suit.

5.2 François de MARTRES, sieur de Bouillac, seigneur des Murailles**.**

Le 1er novembre 1590, il reçut une donation de Marguerite Dangereux, sa tante, femme de Jean de *Brocavie,* capitaine[1412]. En 1602, étant qualifié sieur de Las Murailles il donna une procuration à son frère Achille de Martres, sieur de Bouillac[1413].

[1409] AD.HG 3 E 25211 L'Isle-en-Dodon

[1410] AD.HG 3 E 14261 Toulouse. L'acte, pas clair dit : pour recevoir des mains de Gaston de Lautrec, *père* de la constituante, et de Marie de Saint-Guiraud, veuve dudit Gaston, seigneur de Lestangue, et du dit sieur de Saint-Guiraud, frère de ladite veuve.

[1411] AD.HG 3 E 25182 L'Isle-en-Dodon

[1412] AD.HG Reg Ins 8 p.1100

[1413] AD.HG 3 E 25209 L'Isle-en-Dodon

En 1609, François de Martres, seigneur des Murailles, fit un accord avec Marie de Montsérié, veuve de Jean de Saman, François de Martres avait reçu les droits de Jean de Seysses, sieur de Rentin, et de feue Bernarde de Martres[1414] (sa mère) ; il apparaît selon d'autres actes que Bernarde de Martres était proche des Martres de Bouillac, d'après la chronologie (elle était née vers 1542), elle pourrait être sœur de Jean Achille et de François de Martres.
François de Martres fut cité, en 1616, comme chevalier de l'ordre Notre Dame du Mont Carmel, avec Achille de Martres, son frère germain, aîné, et Marie d'Orbessan leur mère[1415]. Il mourut dès 1619, date à laquelle Françoise de Polastron est dite veuve de François de Martres, chevalier de l'ordre de Notre Dame[1416].
Il avait épousé, par contrat du 11 février 1610, **Françoise de POLASTRON,** fille de Jacques de POLASTRON et d'une de ses deux épouses, Jeanne de LAMEZAN ou Catherine d'ESPERT de PUYGRES), le marié fut assisté de son frère Achille de Martres, seigneur de Bouillac, la mariée fut assistée de Bernard de Polastron son frère aîné, de François de Polastron, seigneur de Montfaucon, son curateur, et d'autres[1417].
Le 13 juillet 1622, Françoise de Polastron, veuve de François de Martres, seigneur des Murailles, mère de ses enfants, fit une vente pour 3 367 livres[1418]. Elle fit un achat en 1635[1419].

5.3 Pierre de MARTRES, sieur de Bouillac.
En 1585, étant gendarme de la compagnie de Mgr le duc d'Epernon, il donna une procuration à sa mère Marie d'Orbessan[1420].

5.4 probablement Marguerite de MARTRES de Bouillac.
Elle épousa **Gaston de LAUTREC,** seigneur de Lestangue (ou Lestanque), leur fils Alexandre de Lautrec épousa, par contrat du 5 décembre 1599, Marie de Faudoas, fille aînée d'Arnaud de Faudoas, seigneur de Cabanac, et de sa première épouse Bertrande du Bouzet[1421]. Ce Gaston de Lautrec ne peut-être celui qui avait épousé Marie de Saint-Guiraud, car celle-ci vivait en 1591 ayant une fille, Claire de Lautrec, veuve en 1591, l'acte de 1591, ambigu, pourrait indiquer qu'il y eut deux Gaston de Lautrec successifs, père et fils, le père épousant Marie de Saint-Guiraud et le fils Marguerite de Martres.

5.5 peut-être Bernarde de MARTRES.
Elle naquit vers 1542 (elle avait 52 ans en 1594.)

[1414] AD.HG 3 E 23892 Francon
[1415] AD.HG 3 E 25184 L'Isle-en-Dodon
[1416] AD.HG 3 E 25210 L'Isle-en-Dodon
[1417] AD.HG Reg Ins 15, p.363
[1418] AD.HG 3 E 25430 Labastide-Paumés, acte classé en 1629
[1419] AD.HG 3 E 25432
[1420] AD.HG 3 E 25163 L'Isle-en-Dodon
[1421] Ledru et Vallée, *La Maison de Faudoas.,* I, p. 147.

Elle épousa **Bernard de SEYSSES,** seigneur de Rentin, qui mourut en 1582 ou en 1583.. Bernard de SEYSSES, seigneur de Rentin, était fils de Bernard de SEYSSES, seigneur de Seysses-Savès, et de Marie de Noé[1422].

Le 14 juin 1585, fut signé le contrat de mariage de Marc Antoine de Seysses, seigneur de Rentin, fils de feu Bernard de Seysses et de Bernarde de Martres, avec Jeanne de Tersac[1423].

Le 5 janvier 1594 eut lieu une enquête à Saint-Thomas sur Marc Antoine de Seysses auprès notamment de sa mère Bernarde de Martres (52 ans) veuve de Bernard de Seysses[1424].

Le 31 mars 1605, Jean Achille de Martres, seigneur de Bouillac et Jean de Seysses, seigneur de Rentin, fils de Bernarde de Martres, donnèrent une procuration concernant le procès de Marguerite de Gramont, femme de Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard[1425].

Ces actes ajoutés à celui concernant François de Martres, sieur de Las Murailles, frère d'Achille, indiquent que Bernarde de Martres était proche de Jean Achille et de François de Martres.

V Jean Achille (alias *Argiles*) **de MARTRES,** seigneur de Bouillac.

Le 25 novembre 1580, lors d'une revue faite à Brouage, il faisait partie de la compagnie de 50 hommes de pied dont le capitaine était Pierre de Comminges, seigneur de Guitaut[1426].

Le 11 août 1607, Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, était décédé, devant doter sa sœur Anne Isalguier, femme de feu Jean de Saman, seigneur dudit lieu, lui avait succédé Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard et Marguerite de Gramont, sa femme, Achille de Martres, sieur de Bouillac, Catherine de Martres, Bernard de Martres, autre Catherine de Martres de Las Planes, etc[1427], une des Catherine de Martres doit être la fille de Bertrand et d'Hélène Isalguier.

En 1609, Marie de Montsérié, mère d'Alexandre de Saman, fit un accord avec Marc Antoine de Seysses, fils et héritier de Bernarde de Martres, Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, Achille de Martres, seigneur de Bouillac, comme héritier de Bertrand Isalguier[1428].

Jean Achille de Martres serait mort dès 1620, si cette date est exacte, dans l'acte correspondant furent cités Germaine de Saint-Pastou, veuve, et son fils Bernard de Martres ; son testament fut ouvert, le 7 janvier 1622, il nommait sa femme, faisait des légats à Pierre, Catherine et Marie de Martres, ses fils et filles, et instituait héritier universel Bernard de Martres, son autre fils[1429].

[1422] André Navelle, *op.cit.,* t.X, pp.65 ,66

[1423] AD.HG Reg Ins 1

[1424] Barrière Flavy Carton 55, acte produit par André Navelle

[1425] AD. HG Reg. Ins 17

[1426] AD.HG 35 J 27

[1427] AD.HG 3 E 23994 Samouillan

[1428] AD.HG 3 E 23892 Francon

[1429] BnF Fr 32298 p.1352, Pierre de Laboubée, notaire de L'Isle-en-Dodon

Il avait épousé, par contrat du 11 juillet 1588, **Germaine de SAINT-PASTOU,** le marié était assisté de sa mère Marie d'Orbessan[1430].
Ils eurent :

6.1 Bernard de MARTRES, qui suit.

6.3 Odet de MARTRES.
Clerc, habitant et natif de la maison du sieur de Bouillac, *escolain,* il résigna, le 15 octobre 1612, de son plein gré, la constitution faite par François de Martres, seigneur de Bouillac, son oncle, dernier possesseur de la *scolanie* et cohéritier d'Achille de Martres, son petit et dernier frère(?), il nomma procureur Achille de Martres, seigneur de Bouillac, son père[1431].

6.2 Pierre de MARTRES, chevalier.
Dernier enfant il reçut, en 1609, une donation de son père[1432].

6.3 Catherine de MARTRES.
Elle entra en religion, au couvent de Saint-Laurent, le 11 novembre 1604, étant âgée de 13 ans, dotée de 300 écus sol[1433].

6.4 Marie de MARTRES.
Elle épousa noble **Louis de MONFERRAN (MONTFERRAND),** sieur de Monferran, Chédeville (ou Chefdeville).
Aymeric de Sariac, seigneur de Sariac, confessa en 1637, avoir reçu 2 000 livres de Bernard de Martres, seigneur de Bouillac, pour tenir quitte noble Louis de Monferran, sieur de Chédeville (ou Chefdeville), et Marie de Martres, sa femme, cette somme était destinée à payer la dot de Marie de Martres, sœur de Bernard de Martres, femme de Louis de Monferran, sieur de Chédeville (alias Chefdeville)[1434]. En 1641, Marie de Martres, femme de Louis de Monferran, écuyer, sieur de Monferran, Chefdeville, gentilhomme, secrétaire du Roi, reconnut avoir reçu 1 000 livres de Bernard de Martres, sieur de Bouilac, son frère, et 1 000 livres dues à Isabeau de Hunaud, femme dudit Bernard de Martres, pour reste de 3 000 livres que ledit sieur de Bouillac, son frère, lui avait données[1435].

VI Bernard de MARTRES, seigneur de Bouillac.

[1430] BnF Fr 32298 p.1352, Manaut Claverie, notaire de Terrebasse
[1431] AD.HG 3 E 23180 Montgeard
[1432] AD.HG 3 E 25177 L'Isle-en-Dodon
[1433] AD.HG 3 E 25609 Escanecrabe
[1434] AD.HG 3 E 25599 Cassagnabère
[1435] AD.HG 3 E 25370 L'Isle-en-Dodon

Le 20 juin 1622, Bernard de Martres, héritier d'Achille de Martres, seigneur de Bouillac, fit un accord avec sa sœur Catherine de Martres, dame religieuse du monastère de Saint-Laurent[1436].
Le 27 mars 1648, Jean de Vendômois, seigneur de Gajan, donna une procuration pour lui et pour Paul de Vendômois, chanoine ouvrier de la cathédrale de Couserans, et pour Anne de Vendômois, ses frères et sœur, pour payer 1 000 livres aux religieuses de Saint-Laurent à la décharge de Bernard de Martres, seigneur de Bouillac, somme due pour la constitution de Marie de Martres, sa fille novice, à cause de la dette de noble François d'Itillie, seigneur de La Catine, et Marie de Vendômois, envers Isabeau de Hunaud, épouse du seigneur de Bouillac, pour la répétition de la dot qu'elle avait portée à son premier mari noble François Ditillie et par le contrat d'acquisition de la terre et seigneurie de Lafitte Taurignan[1437]. Marie de Martres testa le lendemain[1438].
Il n'est plus cité après 1657[1439].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 14 juillet 1630, **Marie d'ARCIZAS,** fille de Denis d'ARCIZAS, seigneur de la Broquère, et de Jeanne Françoise de TOUGES de Noailhan. Jeanne Françoise de Touges, femme de Denis d'Arcizas, seigneur de la Broquère testa le 14 novembre 1646, faisant un legs, entre autres, à son petit-fils Louis de Martres, fils de Bernard de Martres, seigneur de Bouillac, et de Marie d'Arcizas[1440].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 25 septembre 1639, **Isabeau de HUNAUD**[1441], fille de Melchior HUNAUD, seigneur de Saint-Michel, et de Catherine de BAZON, sa seconde épouse, Isabeau de HUNAUD était veuve de noble François ITILLIE, sieur de Sainte-Croix, seigneur de la Couture, selon une quittance suivant l'acte du 27 mars 1648 (supra..)
Isabeau Hunaud testa le 16 septembre 1686, veuve, déclarant que de son mariage avaient été procréés Jean de Martres, Pierre de Martres, prêtre et recteur de Castelgaillard, dame de Martres, religieuse et Marie de Martres, veuve de Jean de La Marque, seigneur de Nénigan, ses enfants et instituant héritier universel Jean de Martres, son fils aîné[1442].
Enfants du 1er lit :

7.1 Louis de MARTRES.

7.2 Marie de MARTRES.

Elle testa le 28 mars 1648, étant religieuse novice au couvent de Saint-Laurent, faisant un legs à son frère Louis, à la Cour ou à Paris, pour les droits provenant de la dot de feue Marie d'Arcizas, leur mère, et supplément de légitime, instituant héritier universel son père[1443].

[1436] AD.HG 3 E 25194 L'Isle-en-Dodon
[1437] AD.HG 23600, Boudet, notaire à Alan, acte produit par A. Navelle
[1438] AD.HG 3 E 23600 Alan.
[1439] AD.HG 3 E 18998 Labastide-Paumès
[1440] AD.HG 3 E 23799 Boussan
[1441] BnF Fr 32298, Jean Deprat, notaire de Saint-Michel
[1442] BnF Fr 32298 p.1352, Escandeillac, notaire de Castelgaillard
[1443] AD.HG 23600, Boudet, notaire à Alan, acte produit par A. Navelle

Enfants du second lit :

7.3 Jean de MARTRES, qui suit.

7.4 Pierre de MARTRES.
Prêtre et recteur de Castelgaillard puis d'Agassac, il vivait le 27 août 1720 (infra.).

7.5 Marthe de MARTRES, religieuse de Saint-Laurent, selon Maurice Vuillier.

7.6 Marie de MARTRES.
Elle épousa **Jean de LA MARQUE,** seigneur de La Bastide, Nénigan.
En 1684 elle est citée, veuve[1444]. Elle est citée, en 1688, avec son fils Marc Antoine de La Marque, habitant Mauzan[1445].

VII Jean de MARTRES, seigneur de Bouillac.
En 1672, étant tuteur de Melchior de Hunaud, il fit une transaction avec Marie de Bazon, veuve de Jean Roger de Hunaud, seigneur de La Grave[1446]. En 1673, il était héritier de Louis de Martres, seigneur de Bouillac, *son oncle*[1447], il s'agit probablement de son frère aîné, du premier lit de leur père. Le 17 août 1706, il fut maintenu noble à Auch[1448].
Le 27 août 1720, il donna tous ses biens à sa fille Bernarde lors de son mariage ave Pierre de Cazassus, sous réserve que Pierre de Martres, prêtre et curé d'Agassac, fasse pareille donation à ladite Bernarde, sa nièce, ensuite ledit seigneur de Bouillac maria sa fille cadette avec Alexis de Sadirac, sieur de Sainte-Colombe, le 17 octobre dernier, et l'émancipa et se démit en sa faveur de l'hérédité de Louis Joseph de Martres et de la jouissance qu'il avait sur les biens d'Anne de Lamezan, sa mère, et lui donna sa légitime. Le 1er juillet 1722, dans la maison seigneuriale de Bouillac, à Agassac, Marie de Martres et Bernarde de Martres, renoncèrent à entrer en procès entre elles, Bernarde de Martres reçut 4 600 livres[1449].
Le 1er septembre 1730, Jean de Martres donna 500 livres à sa fille Bernarde de Martres, épouse de Pierre de Cazassus en considération de ses services[1450].
Il avait épousé, par contrat du *6 septembre 1673*, **Anne Françoise de LAMEZAN,** fille d'Ogier de LAMEZAN, seigneur de Juncet, Esclassan, et d'Anne de CARBONNEAU[1451]. Elle testa le 6 mai 1705, léguant 3 500 livres à sa fille Marie, lorsqu'elle se marierait, ce qui fut évoqué dans le différend entres ses deux filles (supra), elle mourut avant le mariage de ses filles.
Ils eurent :

[1444] AD.HG 3 E 22255 Péguilhan
[1445] AD.HG 3 E 25622 Escanecrabe
[1446] AD.HG 3 E 16038 Cazères
[1447] AD.HG 3 E 16039 Cazères
[1448] BnF Fr 32298
[1449] AD.HG 3 E 25324 L'Isle-en-Dodon
[1450] AD.HG 3 E 25327 L'Isle-en-Dodon
[1451] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lamezan,* produisant la preuve ; la date du contrat de mariage est indiquée par Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.

8.1 Louis Joseph de MARTRES.
Il aurat testé le 26 mars 1689, instituant héritier son père. Il ne fut plus cité ensuite.

8.3 Bernarde de MARTRES.
En 1741 elle résidait, veuve, au château de Bouillac[1452], elle y résidait en 1745[1453].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 27 août 1720, noble **Pierre de CAZASSUS,** fils de noble Louis de CAZASSUS et de Catherine de LAFUE, la mariée dite fille de Jean de Martres et de défunte Anne de Lamezan de Bouillac, était assistée de Pierre de Martres, prêtre et curé d'Agassac, elle reçut tous les biens de son père, sauf la légitime de Marie de Martres, sa sœur, lors de son mariage, à charge de payer les dettes de feu Jean Joseph de Martres et son héritier ledit Pierre de Martres, prêtre et curé, son oncle[1454].

8.4 Marie de MARTRES.
Elle épousa, par contrat du 17 octobre 1721, **Alexis de SADIRAC,** seigneur de Sainte-Colombe (supra.)

V
Seigneurs de Montégut

Cette branche, très proche de celle des seigneurs de Gensac, lui fut également alliée.
Le premier cité est:

Jean de MARTRES, seigneur de Montégut (Montégut, en Saleich, Haute-Garonne, à 8 km de Salies et de Betchat.)
Il épousa **Julienne de MARTRES** qui testa, le 4 juin 1505, habitant la maison de Gensac, paroisse *des Cuings,* diocèse de Rieux, faisant un legs à Vidian de Martres, son frère et instituant héritier universel Raymond de Martres, prêtre et recteur de Gensac, de Montbernard, de Dilhan, son frère[1455]. Raimond de Martres, recteur de Gensac en 1505 doit être confondu avec son homonyme tuteur de François de Martres, seigneur de Gensac en 1506[1456].

On trouve ensuite Arnaud de Martres, seigneur de Montégut, qui mourut avant le 21 juin 1546 selon un arrentement de ses héritiers à cette date, Germain de Montégut et Pierre de Martres son frère que l'on trouve cité comme dit de Montégut ou seigneur de Montégut, depuis 1541[1457]. D'autres actes font apparaître François de Martres, frère de Germain et de Catherine de Martres, épouse de Jean de Savignac, sœur de Germain, François de Martres eut au moins deux fils, François et Pierre de Martres, la lignée aurait été continuée par François (infra.)

[1452] AD.HG 3 E 25698 Saint-Frajou
[1453] AD.HG 3 E 25699 Saint-Frajou.
[1454] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[1455] AD.Gers I 2252
[1456] AD. Ariège 34 J 61.
[1457] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.78,79, produisant AD.HG 3 E 156975 et 15979, Bonet, notaire.

I N…de MARTRES, probablement frère de Jean de MARTRES, seigneur de Montégut qui épousa Julienne de Martres.
D'une alliance inconnue il eut **Arnaud de MARTRES**

II Arnaud de MARTRES, seigneur de Montégut.
Cité en 1533 comme seigneur de Montégut, il fut témoin de Jean de Martres, seigneur de Gensac[1458]. Il mourut avant le 21 juin 1546, date d'un arrentement de ses héritiers Pierre et Germain de Martres.
D'une alliance inconnue il eut :

3.1 Pierre de MARTRES, coseigneur de Montégut, seigneur de Montclar, dit de Montégut.
Il fut chevau-léger[1459]. Il fit un achat en 1542, il habitait alors Montdavezan (devenu Mondavezan, à 5 km de Cazères), en 1543 il donna une procuration à Arnaud de Martres, sieur de Gensac, son cousin[1460], celui-ci était probablement le fils de François de Martres, seigneur de Gensac qui avait épousé peut-être Jeanne de Saint-Etienne. Le cousinage vient peut-être du fait que Julienne de Martres, sœur de François, présumé père d'Arnaud avait épousé Jean de Martres, seigneur de Montégut, présumé grand-oncle de Pierre.
Pierre de Martres mourut avant le 31 janvier 1572, date d'une donation de son frère Germain à ses neveux, le citant feu[1461].
Il épousa, avant le 19 juillet 1546, **Guillelme DARROT,** fille de Guillaume DARROT, de Cazères et de Jeanne PONS. Guillaume Arrot testa le 19 juillet 1546, faisant un legs de 200 livres à sa fille Guillelme Darrot, pour son douaire, femme de Pierre de Martres, nommant sa femme et ses autres enfants[1462].
Guillelme Darrot testa le 14 novembre 1563, demandant son inhumation à Cazères, au tombeau de ses prédécesseurs, faisant des legs à son frère Jean *Arro*t (sic) et à Pierre *Arrot*, son neveu, fils d'Aimery *Arrot*, instituant héritier universel Pierre de Martres, son mari[1463], existe une famille Darrot en Auvergne et une autre en Poitou.

3.2 Germain de MARTRES.
Héritier de son père, Arnaud de Martres le 21 juin 1546, il fut cité en 1566 comme prêtre de Belfaig[1464]*,* Le 31 janvier 1572, étant prêtre de Gensac, il fit une donation à Jean de Martres, fils de François de Martres, son neveu fraternel, et dudit François de Martres, son frère (transcription ambigüe) et à Pierre de Claverie, ses neveux de Montégut, habitant Cazères, et ce expressément pour et au nom dudit *custier*

[1458] AD.HG 3 E 15968 Cazères
[1459] André Navelle, *op.cité,* VII, p.72
[1460] AD.HG 3 E 15977 Cazères
[1461] AD.HG 3 E 15996 Cazères.
[1462] AD.HG 3 E 15979 Cazères ; ce testament nomme Jeanne Pons,, femme de Guillaume Arrot.
[1463] AD.HG 3 E 9453 Cazères
[1464] AD.HG 3 E 15992 Cazères.

demandeur aux héritiers de Pierre de Martres dit de Montégut, puis, le 4 septembre 1572, il fit une donation entre vifs à Isabeau de Savignac, sa nièce, fille de noble Jean de Savignac et de Catherine de Martres, sa sœur et à Pierre de Claverie, son fils et de la dite de Savignac et du sieur Gaspard Claverie, docteur en médecine, et à Jean de Martres, fils de feu François de Martres, son neveu[1465] (de cet acte, faisant apparaître François de Martres, père de Jean, ce dernier neveu de Germain, on peut penser que François de Martres était le frère ou le cousin germain de German de Martres.)

3.3 probablement François de MARTRES, qui suit.

3.4 Catherine de MARTRES.
Elle épousa noble **Jean de SAVIGNAC,** qui mourut avant le 22 mai 1547, date d'un arrentement de Catherine de Martres, veuve[1466].
Ils eurent une fille Isabeau de Savignac, elle épousa en premières noces Louis FORT, puis en secondes noces, dès 1550, **Gaspard CLAVERIE**, docteur en médecine, selon une procuration d'Isabeau de Savignac à cette date[1467]. Gaspard Claverie et Isabeau de Savignac eurent un fils Pierre de Claverie, légataire en 1572 de son grand-oncle Germain de Martres (supra.)

III François de MARTRES, seigneur de Montégut.
Il épousa une demoiselle **de VIZE,** sœur de Jean de VIZE, sieur de Saint-Elix, tel que cela apparaît dans le testament de Marie de Martres (infra) ; il doit êre Jean de Vize, seigneur de Saint-Elix, fils d'autre Jean de Vize, et père de François de Vize, ce dernier cousin-germain de Marie de Martres, tel que cela apparaît dans le testament de cette dernière (infra.).
Ils eurent :

4.1 Jean de MARTRES, sieur de Montégut *de Salies*(Saleich)
Il mourut dès 1600, date d'une protestation d'Antoine de *Givier,* seigneur de la Pigerie, pour 20 écus sol qui lui étaient dus par feu Jean de Martres, sieur de Montégut[1468] ; en 1601, Antoine de *Gibies,* seigneur de la Pigerie, mentionna une dette de 20 écus de Jean de Martres, seigneur de Montégut[1469], puis le 3 avril 1605, Geneviève de Martres, mére de Jean de Mauléon sieur de Francon, d'Estancarbon fit une donation à Antoine de *Gibes,* sieur de la Pigerie, gentilhomme français[1470].

4.2 Marie de MARTRES, seigneuresse de Montégut en 1600[1471].

[1465] AD.HG 3 E 15996 Cazères
[1466] AD.HG 3 E 17617 Rieux
[1467] AD.HG 3 E 15982
[1468] AD.HG 3 26189 Saleich
[1469] 3 E 26190 Saleich
[1470] AD.HG Reg Ins 17
[1471] AD.HG 3 E 26189 Saleich

En 1608, on mentionna feu François de Martres, sieur de Montégut, et Marie de Martres, sa fille et héritière, avec noble Blaise de Montsérié et Peyronne Prades, sa femme[1472].

Marie de Martres testa le 5 mai 1611, demandant son inhumation en l'église de Saint-Pierre, au tombeau de ses ancêtres, faisant un legs de 10 livres, à son oncle maternel Jean de Vize, seigneur de Saint-Elix, un legs de 10 livres à Catherine de Martres, sœur de son père François de Martres et instituant héritier universel François de Vize, sieur de La Mothe-Saint-Elix, son cousin germain[1473]. En 1612, on mentionna que le 5 janvier 1592 feu Jean de Martres, sieur de Montégut de Salies avait vendu un moulin à Frix d'Ustou, sieur de Montgaillard, sa sœur Marie de Martres et lui sont les enfants de feu François de Martres qui a testé[1474]. Le 5 janvier 1619, François de Vize, seigneur de La Mothe-Saint-Elix, fils de Jean de Vize, seigneur de Saint-Elix, fit son testament disant que feue Marie de Martres de Montégut, sa cousine germaine, par son dernier testament du 5 mai *1613* (1612 ?), lui avait donné tous ses biens, il nomma héritier universel Bertrand de Vize, seigneur de Saint-Elix, son cousin germain[1475].

VI
Sieurs de Lagaillarde

Cette branche n'est pas rattachée à celle des seigneurs de Montégut. Les premiers degrés indiqués par Maurice Vuillier appartiennent en réalité à la branche des seigneurs de Montégut.

Cette famille ainsi que celle des sieurs de Saint-Martin fut citée à Belfaig, où elle résidait, ancien nom de Betchat.

La seigneurie de Castet Bon à Belfaig fut tenue, depuis le début du 16ème siècle, par Jean Roger de Martres fils de François de Martres, seigneur de Lafitte, et Isabeau de Barrau ; son propriétaire précédent était Pierre Bertier, seigneur de Castet Bon, qui avait épousé, en 1556, Marie de Martres, sœur de François, tante de Jean Roger, sans postérité. La transmission de Marie de Martres à son neveu Jean Roger de Martres n'est pas précisée, il semble que Jean Roger de Martres ait loué au début Castet Bon. Jean Roger de Martres eut de sa seconde épouse, Isabelle de Sarret, deux fils, Henri de Martres, sans postérité, et Jean Louis de Martres qui vendit, en 1654, la seigneurie de Castet Bon à Marguerite de Vendômois veuve de Géraud alias Thibaud de Qué, seigneur de Moncaup, Saleich, pour la somme de 14 000 livres ; la seigneurie de Castet Bon comprenait alors 5 métairies, Claréac, La Porte, Sarrempis, Pouloumès, Belloc, les moulins de Pouloumès et de la Travèque et une tuilerie. François de Qué, seigneur de Moncaup, Saleich, Castet Bon, mourut vers 1680, sans postérité d'Anne de Mauléon, son frère Philippe de Qué en hérita et devint seigneur de Moncaup, Saleich, Castet Bon, Francazal, il avait épousé, en 1670, Géraude d'Encausse, fille de Jean Jacques d'Encausse et de Claire de Qué de Moncaup, sa cousine[1476].

[1472] AD.HG 26191 Saleich

[1473] AD.HG 3 E 26194 Saleich ; AD. Ariège 40 J 11

[1474] AD.HG 3 E 26195 Saleich

[1475] AD. Ariège 34 J 54

[1476] Ce qui concerne Castet Bon est un condensé de données relatives aux familles qui s'y sont succédé, l'acte de 1654 provient de l'abbé Samiac

On retrouvera une partie de ces personnes dans les actes concernant les sieurs de Lagaillarde et de Saint-Martin.
Les personnes citées à Belfaig, dans la juridiction de Betchat, sont présumées appartenir à ces branches.
Compte tenu de la présence à Castet Bon de Marie de Martres épouse de Pierre Bertier, le 1er mai 1556, puis de son neveu, Jean Roger de Martres, on peut imaginer que ces personnes avaient fait venir des parents à Belfaig.

I Bertrand de MARTRES, sieur de Lagaillarde.
Il fut cité 1611 dans un arbitrage entre Henri Dougnac, écuyer, habitant Vic en Couserans, et noble Pierre Ducros, sieur de Bartère[1477], puis, le 2 avril 1619, il fut témoin à Gajan[1478]. Le 5 septembre 1624, Jean Roger de Martres, seigneur du Plan et de Castet Bon, déclara en présence de Bertrand de Martres, sieur de Lagaillarde, devoir 550 livres au seigneur de Sarp[1479].
Bertrand de Martres pourrait être le père de François de Martres, qui suit (il pourrait également être son frère.)
Il pourrait être le père (ou le frère) de Jean de Martres, qui fut recteur de Belfaig, et fut inhumé le 17 mai 1638 à Belfaig, âgé de 55 ans, au tombeau de ses prédécesseurs[1480], et de Jean Jacques de Martres, qui fut inhumé à à Belfaig, le 4 septembre 1635, âgé de 55 ans[1481].

II François de MARTRES, sieur de Lagaillarde.
Il mourut probablement dès 1638, car Sanson de Qué, natif de Montastruc, habitant Belfaig, âgé de 45 ans, fut enseveli le 16 novembre 1638, au tombeau de François de Martres[1482]. Il fut cité feu, le 7 juillet 1644, lors du mariage de sa fille Marguerite avec Guillaume Durous.
Il avait épousé **Florette de QUE,** qui n'est pas rattachée[1483]. Elle fut inhumée le 12 septembre 1646, âgée de 60 ans environ, veuve de François de Martres, au tombeau de ses prédécesseurs[1484].
Ils eurent :

3.1 Jean de MARTRES, qui suit

3. Géraud de MARTRES.
Prêtre et recteur de Belfaig il mourut le 16 octobre 1652, âgé de 44 ans[1485]. Jean et Géraud de Martres pourraient donc être jumeaux.

[1477] AD.HG 3 E 9352 Cazères
[1478] Abbé Samiac, J. Dedieu, notaire de Lescure
[1479] Larcher, *Glanages*
[1480] RP. Betchat
[1481] RP. Betchat
[1482] RP. Betchat
[1483] Maurice Vuillier la dit sans preuve fille de François de Qué, seigneur de Moncaup, et d'Isabeau de Castéras.
[1484] RP. Betchat
[1485] RP. Betchat

3.3 Girons de MARTRES, sieur de Montpeyroux (entre Cérisols, Belbèze et Ausseing), de Lagaillarde de Belfaig.
Il épousa, par contrat du 28 avril 1648, **Marguerite d'AZEMA,** fille de noble François d'AZEMA, seigneur de *Paillasson,* et de Marguerite de FOIX de Bonrepaux, sœur de Marie d'Azéma qui reçut 800 livres, elle reçut tous les biens d'Isabeau d'Azéma, veuve de François de Vize, sieur de La Mothe, Saint-Elix, tante paternelle de ladite Marguerite, furent présents : Géraud de Martres, prêtre et recteur de Belfaig, Roger (de Qué) de Moncaup, Jean Mathieu de Benque, seigneur de Fustignac[1486]. Marie d'Azéma fut inhumée à Belfaig, le 26 décembre 1650, âgée de 22 ans[1487]. Girons de Martres n'ayant pas d'enfant fit héritier l'aîné de son frère Jean, savoir François de Martres, qui sur le point de partir pour le service du Roi avait constitué pour procureur son oncle Paul du Vernet[1488].

3.4 Isabeau de MARTRES.
Elle épousa noble **Paul du BERNET (du VERNET**), ils habitaient Belfaig ; tous les deux furent parrain et marraine le 12 octobre 1670[1489]. Paul du Vernet mourut à Belfaig, le 5 janvier 1680[1490]. Le 5 décembre 1682, son fils, François du Vernet, épousa, par contrat, Marie du Puy, fils de feu Pierre du Puy, seigneur de Campignas, et de Marie Derain, le marié était assisté de son oncle Philippe du Vernet et de Michel de Martres, sieur de Saint-Martin[1491]. Le 5 avril 1685, Isabeau de Martres fut marraine de sa petite fille Isabeau du Bernet[1492] (Vernet). Elle testa le 4 août 1686, à Belfaig, faisant des legs à son fils François du Bernet et ses petites filles Isabelle et Philippe du Bernet, enfants dudit François, et instituant héritière universelle sa fille Annette du Bernet[1493]. Le 19 août 1688, elle fut marraine de sont petit-fils François du Vernet, fils de François du Vernet et de Marie du Puy de Campignas[1494].
Elle fut inhumée le 23 février 1693, à Belfaig[1495].
En 1653, noble Philippe du Bernet (Vernet) épousa Antoinette de Martres, dont il eut Bertrand, vers 1653, qui mourut le 17 septembre 1658 âgé de 5 ans, etc[1496]. Philippe du Vernet était probablement parent de Paul du Vernet, son épouse appartenait probablement au rameau des sieurs de Lagaillarde.

3.5 probablement Catin (Catherine) de MARTRES, du lieu de Belfaig**.**

[1486] AD.HG 3 E 26212 Saleich
[1487] RP. Betchat
[1488] Abbé Samiac, 1665-1666
[1489] RP. Betchat
[1490] RP. Betchat
[1491] AD.HG 3 E 16045 Cazères
[1492] RP. Betchat
[1493] AD. Ariège 5 E 4221 Betchat
[1494] RP. Betchat
[1495] RP. Betchat
[1496] Abbé Samiac

Elle fut inhumée le 9 mai 1645, à Belfaig, au tombeau de ses prédécesseurs, âgée d'environ 20 ans[1497].

3.6 Gérard Antony de MARTRES.

Il mourut à Belfaig , le 11 novembre 1635, âgé de 15 ans environ[1498].

3.7 Marguerite de MARTRES.

Elle épousa, par contrat du 7 juillet 1644, noble **Guillaume DUROUS** (alias du ROUS)**,** habitant Belloc, fut présent Jean de Martres, sieur de Lagaillarde[1499].

Leur fils Jean du Rous mourut le 11 août 1649, âgé de 6 mois[1500].

Marguerite de Martres, habitant Belloc, testa le 4 janvier 1699, nommant son mari, elle avait trois enfants mâles, Géraud, Philippe et Jean Durous, qu'elle institua héritiers universels, elle avait eu une feue fille Gabrielle Durous ; elle avait reçu de l'argent de sa mère feue Florette de Qué, lors de son contrat de mariage[1501].

III Jean de MARTRES, sieur de Lagaillarde.

Il fut tiré et tué le 19 octobre 1652, âgé de 40 ans[1502].

Il avait épousé **Anne de DUROUS** (alias DUROUS alias du ROUS)**,** fille de noble André DUROUS (alias du ROUS), de Castillon, et d'Isabeau de FOIX La Mothe (ceux-ci mariés parpactes du 10 juillet 1611[1503].)

Née vers 1624, elle testa le 1er février 1684, veuve, demandant son inhumation en l'église de Belfaig, faisant un legs à son fils Jérôme de Martres, sieur de Lagaillarde, faisant un legs à Françoise de Martres, sa fille puînée, instituant héritières universelles Isabeau et Françoise de Martres, ses deux filles[1504], elle mourut le 11 février suivant, et fut inhumée le lendemain à Belfaig[1505].

En 1662, Anne du Rous (alias de Durous), veuve, et François de Martres, son fils, avaient reçu de Jean de Francazal, sieur et baron de Montégut et Belbèze, 39 livres pour reste du prix de vente de la métairie de Montpeyroux[1506]. En 1672, Jean de Francazal, sieur et baron de Montégut et Belbèze, fut cité avec Anne de Durous, veuve de Jean de Martres, sieur de Lagaillarde, Charles de Martres, son fils et Paul du Bernet, procureur de François de Martres, sieur de Lagaillarde, autre fils[1507]. En 1680, Anne de Durous, veuve, reconnut avoir reçu 100 livres d'Octavien de Roquemaurel, seigneur d'Ustou, dues à Suzanne de Martres[1508].

Le 21 févriers 1681, Anne de Durous, veuve, subrogea noble Arnaud Jeannet, sieur de la Tour, de la partie des biens cédés par feue Isabeau de Foix, sa mère, qu'elle possédait au

---

[1497] RP. Betchat
[1498] RP. Betchat
[1499] AD.HG 3 E 26211 Saleich
[1500] RP. Betchat
[1501] AD.Ariège 5 E 5423 Betchat
[1502] RP. Betchat
[1503] AD.HG Reg. Ins. 16.
[1504] AD. Ariège 5 E 4220 Betchat
[1505] RP. Betchat
[1506] AD. Ariège 5 E 4215 Betchat 10
[1507] AD. Ariège 5 E 4217 137
[1508] AD. Ariège 5 E 7264 177

quartier de Nanton, à Cérizols, reçue de Madeleine de Durous, sa sœur[1509]. Le 18 mai 1685, ses enfants Jérôme, Isabeau et Françoise de Martres, se partagèrent son hérédité et celle de Girons de Martres, sieur de Montpeyroux, leur oncle[1510].
Ils eurent[1511] :

4.1 Isabeau de MARTRES.
Elle mourut le 25 septembre 1638, âgée de 10 mois environ et fut inhumée au tombeau de ses prédécesseurs[1512].

4.2 autre Isabeau de MARTRES.
Le 29 décembre 1682, elle et sa sœur Françoise, habitant Belfaig, renoncèrent en faveur d'Hiérosme de Martres, sieur de Lagaillarge, leur frère, à la propriété des biens ayant appartenu à feu Girons de Martres, sieur de Montpeyroux, leur oncle[1513]. Elle testa le 20 novembre 1707, demandant son inhumation à Belfaig, au tombeau de ses prédécesseurs, demandant des messes que devait célébrer Antoine de Martres, diacre, son neveu, instituant héritière universelle sa sœur Françoise[1514].

4.3 Françoise de MARTRES.
Elle testa une première fois le même jour que sa sœur Isabeau, faisant les mêmes demandes et instituant héritière universelle sa sœur Isabeau, elle testa une deuxième fois, le 24 avril 1709, puis une troisième fois le 11 mai 1709, faisant un legs à sa nièce Marguerite de Martres et instituant héritière universelle sa nièce Isabeau de Martres.[1515]. Elle mourut à Belfaig le 20 janvier 1713, âgée de 60 ans[1516].

4.4 Madeleine de MARTRES.
En 1663, elle fut légataire de sa marraine Madeleine de Durous, femme de noble Jean Jeannet, sieur de Tuquon, du lieu de Belloc[1517].

4.5 François de MARTRES, sieur de Lagaillarde, habitant Belfaig.
En 1655,, étant au régiment de M. Danian, il nomma procureur Anne du Rous, sa mère, et Jean, son cousin du Vernet[1518].

4.6 Charles de MARTRES, sieur de Lagaillarde**.**
Il fut inhumé à Belfaig, le 9 mars 1679, étant mort la veille, âgé de 40 ans[1519].

[1509] AD. Ariège 5 E 4219 Betchat
[1510] AD. Ariège 5 E 4220 Betchat
[1511] Nommés par l'abbé Samiac, 1665-1666, qui nomme également Hiérosme de Martres, sieur de Montpeyroux, frère de Jean de Martres, mari d'Anne de Durous
[1512] RP. Betchat
[1513] AD. Ariège 5 E 4219 Betchat
[1514] AD. Ariège 5 E 4425 Betchat
[1515] AD.HG 3 E 26154 Belbèze
[1516] RP. Betchat
[1517] AD. Ariège 5 E 4215 Betchat 76
[1518] AD.HG 3 E 25068 Montdavezan

4.7 Octavien de MARTRES.

4.8 Jérôme de MARTRES, qui suit.

4.9 Jean de MARTRES, sieur de Lagaillarde.
Il fut inhumé à Belfaig le 21 août 1679, âgé de 35 ans[1520].

4.10 Roman de MARTRES.
Il fut inhumé le 23 août 1665, au tombeau de ses prédécesseurs à Belfaig, âgé de 16 ans[1521].

IV Jérôme de MARTRES, sieur de Lagaillarde.
Il épousa, vers 1680, **Jeanne de VENDÔMOIS,** fille d'André de VENDÔMOIS, seigneur de Lafitte, et de Germaine de LA ROQUE-BOUILLAC[1522]. Elle testa le 3 octobre 1683, instituant héritier universel le posthume dont elle était enceinte[1523] et mourut bien plus tard.
Ils eurent[1524] :

5.1 Antoine de MARTRES.
Il fut baptisé le 13 novembre 1683 à Belfaig, le parrain fut Antoine de Vendômois de Sainte-Croix, la marraine Anne de Durous, veuve du sieur de Martres, sieur de Lagaillarde. Le 30 juillet 1706, son père lui donna 100 livres pour parvenir au sacré ordre[1525]. Il fut diacre, selon Maurice Vuillier.

5.2 Pierre de Martres.
Il fut baptisé à Belfaig le 25 novembre 1685, le parrain fut Noé de Calvignac, la marraine Isabeau de Martres.

5.3 Anne de MARTRES.
Elle fut baptisée à Belfaig le 26 décembre 1688, le parrain fut Bertrand du Pac, seigneur de Cassagne, la marraine Anne Descat, sa femme. Elle fut inhumée à Belfaig, le 15 mars 1691, étant morte, la veille ; une de ses sœurs non prénommée avait été inhumée à Belfaig le 5 février 1691, âgée de 4 ou 5 ans.

5.4 Elisabeth (Isabeau) de MARTRES.
Elle fut baptisée à Belfaig, le 26 décembre 1691, le parrain fut Antoine de Martres, la marraine Isabeau d Martres.

[1519] RP. Betchat
[1520] RP. Betchat
[1521] RP. Betcgat
[1522] Archives de Maurice Vuillier
[1523] AD. Ariège 5 E 4220 Betchat
[1524] RP. Betchat
[1525] AD. Ariège 5 E 4425 Betchat

5.5 Marguerite de MARTRES.

Elle fut baptisée à Belfaig, le 28 septembre 1693, le parrain fut Antoine de Martres, son frère, la marraine Francon de Martres.

VII
Sieurs de Saint-Martin

Cette branche est proche de celle des sieurs de Lagaillarde mais ne lui est pas rattachée. La chronologie indiquée par Maurice Vuillier est inexacte car il dit que Jean de Martres fils de Bertrand était mort vers 1630 alors qu'il vivait en 1649 et mourut en 1660 et que celui qu'il dit être mort en 1630 pourrait être Bertrand ou un autre.

Les personnes appartenant à cette branche apparaissent parfois sous le nom de Martres ou Martres Saint-Martin ou Saint-Martin. Il est possible que leur implantation à Belfaig provienne du mariage de Suzanne de Martres avec un Martres d'une autre branche.

I ? Bertrand de MARTRES dit de SAINT-MARTIN

Il mourut à Belfaig (Betchat), le 22 juin 1630[1526].

Il avait épousé **Suzanne de MARTRES.**

Ils eurent :

Jean de MARTRES SAINT-MARTIN, qui suit.

Suzanne de Martres épousa en secondes noces, par contrat du 11 avril 1633, Roger de Qué, sieur de Moncaup, habitant Belfaig. Le 29 décembre 1662, Géraud de Qué, sieur de Moncaup et de Belfaig, mentionna un achat fait par feu son père Roger de Qué, sieur de Moncaup qui avait épousé par contrat du 11 avril 1633 (Vital Bordes, notaire de Saint-Lizier) Suzanne de Martres[1527].

Le 1er juin 1677, Suzanne de Martres, veuve de Roger de Qué, reçut de l'hérédité de feu Jean de Martres Saint-Martin par les mains d'Anne de Salvat, *mère de celui-ci* (confusion pour femme) 12 livres 4 sols[1528].

Elle testa une première fois, le 11 septembre 1679, veuve de Roger de Qué, ayant pour enfants Géraud de Qué, fils aîné, héritier universel, François de Qué, sieur de Moncaup, Claire de Qué, non mariée et Jeannette de Qué mariée[1529], elle testa une seconde fois, le 23 septembre 1683, habitant Belfaig, disant que lors des accords qu'elle fit avec feu Jean de Martres Saint-Martin, son fils du premier lit, elle avait fait des legs au sieur Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, fils dudit Jean, elle lui lègua 3 livres, elle nomma ses enfants du second lit[1530], elle ne nomma pas son premier mari. Le 24 juillet 1691, elle donna 500 livres à son fils

[1526] RP. Betchat ; le 19 janvier 1630 Jean de Martres était mort à Belfaig
[1527] AD.HG 3 E 27872 Aspet
[1528] AD. Ariège 5 E 4218 Betchat
[1529] AD.Ariège 5 E 4218 Betchat
[1530] AD. Ariège 5 E 4220 Betchat

Géraud de Qué[1531] et mourut avant le 13 septembre 1707, date du testament de sa fille Claire de Qué, demandant son inhumation au tombeau de feue sa mère Suzanne de Martres[1532]

II Jean de MARTRES SAINT-MARTIN, sieur de Saint-Martin habitant Belfaig.
Né vers 1628, il mourut à Belfaig le 30 avril 1660, âgé de 32 ans[1533].
En 1648, Girons de Martres, sieur de Montpeyroux, reconnut une dette à Jean de Martres, fils de feu Bertrand de Saint-Martin, du lieu de Belfaig[1534].
En 1649, dit fils de Bertrand de Martres du lieu de Belfaig, il fut témoin de la quittance dedonnée par Roger de Qué, habitant Belfaig, à Girons de Martres, seigneur de Montpeyroux[1535].
Il avait épousé, en premières noces, **Arnaude DUREGNE,** qui mourut le 4 mars 1657, âgée de 35 ans[1536].
Il avait épousé, en secondes noces, **Anne de SALVAT.**
Anne de Salvat, devenue veuve, épousa en secondes noces Joseph Dabadie, de la ville de Salies, dont elle était veuve le 12 aout 1683 (acte de baptême de Jacques de Martres, 4.1, infra.)
Enfant du 1er lit :

3.1 Jean de MARTRES.
Il mourut à Belfaig le 23 juillet 1659 âgé de 3 ans[1537].

Enfant du second lit :

3.2 Michel de MARTRES, qui suit.

Maurice Vuillier ajoute les deux sœurs d'une Isabeau de Saint-Martin (Marie et Catin, citées en 1684), sans nommer cette Isabeau parmi les enfants de Jean de Martres Saint-Martin et d'Anne de Salvat.

Isabeau de SAINT-MARTIN**.**
Si tant est qu'elle appartenait à la famille de Martres, elle pourrait être située à de ce degré.
Isabeau de Saint-Martin épousa noble Jean Pierre de Soueix**,** sieur de Laquère. Elle testa le 27 septembre 1684, nommant son mari, faisant des legs à Marie et Catin de Saint-Martin, ses sœurs, instituant héritier universel le posthume dont elle était enceinte[1538].

III Michel de MARTRES, sieur de Saint-Martin.

[1531] AD. Ariège 5 E 4221 Betchat
[1532] AD. Ariège 5 E 4225 Betchat
[1533] RP. Betchat
[1534] AD. Ariège 5 E 1574 Prat 41
[1535] AD. Ariège 5 E 1574 Prat 83
[1536] RP. Betchat
[1537] RP. Betchat
[1538] AD. HG 5 E 7465 (111)

Il testa le 11 septembre 1739, ainsi que sa femme, nommant ses 4 fils vivants, Jacques, Jean, Jean Louis et Antoine de Martres, instituant héritiers universels ses fils Jean de Martres, sieur de Lille et Antoine de Martres, sieur d La Peyrade[1539] et mourut à Belfaig, le 23 janvier 1740, âgé de plus de 80 ans[1540].
Il avait épousé, par contrat du 30 août 1682, **Marie de NOSTENS,** fille de feu noble Pierre de NOSTENS et de Jeanne de COLLONGUES de Castagnède, il fut assisté de sa mère Anne de Salvat, veuve en secondes noces de M. Joseph Abadie (Dabadie, par ailleurs), la mariée fut dotée de 1 200 livres, le marié reçut 700 livres de sa mère, somme qui lui restait de son premier mariage[1541].
Marie de Nostens testa une première fois, le 15 janvier 1738, elle avait 4 enfants mâles qui restaient vivants, Jacques, Jean, Jean Louis et Antoine, elle lègua la légitime, à Jean, Jean Louis et Antoine, léguant à Colombe Dagien, femme de son fils un lit et deux coffres, léguant 30 livres à Marion de Martres, sa filleule, fille *dudit* sieur de Save, léguant à une couette et un coussin de ceux qui sont dans sa chambre à Marguerite de Martres, épouse du sieur Jean de Martres, son fils[1542].
Elle testa une seconde fois le 11 septembre 1739, en forme de codicille, faisant un testament identique à celui de son mari[1543].
Ils eurent[1544] :

4.1 Jacques de MARTRES., qui suit.

4.2 Joseph de MARTRES.
Il fut baptisé à Belfaig le 17 février 1686, le parrain fut Arnaud Dabadie, de Salies, la marraine Françoise de Nostens de Castagnède. En 1709, il alla au service du Roi[1545].

4.3 Jeanne de MARTRES.
Elle fut baptisée à Belfaig le 27 novembre 1688, le parrain fit Jean Durègne, prêtre, la marraine Jacquette Dargen

4.4 Jean de MARTRES, auteur de la branche des sieurs de Lisle

4.5 François de MARTRES.
Il fut baptisé à Belfaig le 6 avril 1691, le parrain fut François de Narbonne, seigneur et baron de *Seil,* la marraine Marguerite de Castet de Bareilles.

4.6 Jean Louis Joseph de MARTRES, sieur de La Grave**.**

[1539] AD.HG 5 E 4229 Betchat
[1540] RP. Betchat
[1541] AD. Ariège 5 E 4219 Betchat ; ce contrat est rappelé en 1686, Durègne, notaire.
[1542] AD.HG 5 E 4229 Betchat
[1543] AD.. Ariègr 5 E 4229 Betchat.
[1544] RP. Betchat
[1545] AD.HG 3 E 26154 Belbèze

Il fut baptisé à Belfaig le 25 janvier 1696, le parrain fut Jean Louis Joseph du Pac, la marraine Louise de Boussac.
Le 16 juillet 1731, habitant Layrac, au diocèse de Condom, il reçut de son père 250 livres comme héritier de sa mère, demoiselle de Nostens[1546]. Le 24 juin 1759, il fut cohéritier avec Colombe Dagien, sa belle-sœur, d'Antoine de Martres, sieur de La Peyrade, son frère, décédé ab intestat au royaume d'Espagne[1547].
Il fit probablement souche à Layrac car on y cite, en 1781-1782, **Jean Baptiste de MARTRES,** lieutenant de *maire*[1548] puis le même, y habitant, reçut un congé en 1785[1549].

4.7 Antoine de MARTRES, sieur de La Peyrade**.**
Il fut baptisé à Belfaig le 1er février 1701, le parrain fut Jacques de Martres, la marraine Marion de Manaud, femme de Me Durègne. Il fut parrain à Belfaig le 25 octobre 1717, la marraine fut Colombe Dagien[1550].

IV Jacques de MARTRES, sieur de Save.
Il fut capitaine de milices selon son acte de décès.
Il fut baptisé à Belfaig le 12 août 1683, le parrain fut Michel de Nostens, sieur de Bordenave, habitant Castagnède, la marraine Anne de Salvat, veuve de Joseph Dabadie, de la ville de Salies
Il était lieutenant au régiment de la Sarre lors de son mariage, le 19 mai (…), son père le nomma héritier de la moitié de ses biens situés à Belbèze, Coueilles, conformément aux clauses de son contrat de mariage, à lui, le 30 août 1682 avec Marie de Nostens, il dit avoir un fils cadet[1551].
Il testa le 17 janvier 1754, de son premier mariage avec Jeanne de Suère, il avait un garçon et une fille, Henry et Marie de Martres, de son second mariage avec Colombe Dagien, il avait 3 enfants mâles, Michel, Joseph et Jean Baptiste[1552], il fut inhumé le 22 janvier 1754, dans l'église de Belfaig, âgé de 70 ans, par permission de M. de La Tour, vicaire général[1553].
Il avait épousé, en premières noces, dès 1707, selon les dates de naissance de leurs enfants, **Jeanne de SUERE,** dite sans preuve fille d'Henry de SUERE, sieur des Bareilles, et de Barthélemie (alias Louise) de TROC de MONROUX[1554]. Elle mourut dès 1717, date à laquelle son mari reçut 1 800 livres de Jean et Henry de Suère, sieurs des Bareilles, pour dot de sa défunte femme Jeanneton de Suère[1555].

[1546] AD. Ariège 5 E 4231 Betchat
[1547] AD. Ariège 4 E 4233 Betchat
[1548] Dubourg, *Histoire de Layrac*
[1549] AD. Gers B 345
[1550] RP. Betchat
[1551] AD. Ariège 5 E 4425 Betchat
[1552] AD. Ariège 5 E 4231 Betchat
[1553] RP. Betchat
[1554] Un fragment de généalogie de la famille de Suère, établi par La Chesnaye-Desbois, complété par des actes produits par Jeaan Vignau (tomrs II et IV) mentionne Henri et Louise de Troc de Monroux, sa 3ème épouse (mariage en 1670), sans indiquer Jeanne.
[1555] AD.HG 3 E 26226 Saleich

Il avait épousé en secondes noces, (avant 1718, selon les dates de baptême de leurs enfants), **Colombe DAGIEN.** Elle mourut à Belfaig le 28 octobre 1765, âgée de 80 ans[1556].
Enfants du 1er lit :

5.1 Marie Jeanne de MARTRES.
Elle fut baptisée à Belfaig le 24 avril 1708, le parrain fut Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, la marraine Toinette de Nostens. Dite Marie de Martres de Save elle mourut à Belfaig, le 17 novembre 1755, âgée de 48 ans.

5.2 Jean (de MARTRES) de SAINT-MARTIN.
Fils de Jacques de Saint-Martin, sieur de Save et de Jeanne de Suère, né le 9 janvier 1710, il fut baptisé à Belfaig le 24 avril 1710, le parrain fut Jean de Suère, sieur de Las Bareilles, la marraine *Léapte* de Suère.

5.3 Marion de MARTRES.
Elle épousa, par contrat du 27 septembre 1755*,* **Jean CAZE,** brassier, fils de feu Pierre CAZE et de Marie MAYLIE, elle se constitua les biens advenus par le décès de son père[1557].

5.4 Henry de MARTRES.
Il fut baptisé le 24 octobre 1714. Il fut légataire d'Antoinette de Nostens, le 6 février 1738[1558]. Il fut officier dans le régiment de Saint-Gaudens et testa une première fois le 5 octobre 1758, résidant à Belfaig, faisant un legs à son frère consanguin Jean de Martres, fils de Jacques de Martres et de Colombe Dagien[1559]. Il testa une seconde fois le 5 janvier 1790, habitant Belfaig, instituant héritier universel François de Saint-Jean de Pointis, chanoine aumônier du chapitre cathédral de Couserans[1560] et y mourut le 29 janvier[1561].

Enfants du second lit :

5.5 Michel de MARTRES.
Il fut baptisé à Belfaig le 27 juin 1718, le parrain fut Michel de Martres, la marraine Marie de Nostens.

5.6 Jean Pierre de MARTRES.
Il fut baptisé à Belfaig le 25 février 1720, le parrain fut Antoine de Martres, la marraine Madeleine de Jeannet. Il y mourut le 14 octobre 1737, âgé de 18 ans.

[1556] RP. Betchat
[1557] AD. Ariège 5 E 4231 Betchat
[1558] AD.HG 3 E 26227 Saleich
[1559] AD.HG 3 E 26076 Salies du Salat
[1560] AD. Ariège 5 E 4235 Betchat
[1561] RP. Betchat

5.7 Joseph de MARTRES.

5.8 Jean Pierre de MARTRES.
Le 26 octobre 1763 il était capitaine dans le régiment de Navarre[1562], il l'était encore en 1769[1563]

VIII
Sieurs de Lisle

L'auteur de cette branche, Jean de Martres, était fils de Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, et de Marie de Nostens.

IV Jean de MARTRES, sieur de Lisle.
Il fut baptisé à Belfaig, le 11 juin 1689 (preuve non fournie, mais c'est vraisemblable), il mourut à Belfaig, le 6 janvier 1747, âgé de 58 ans[1564]. Le 8 décembre (alias juillet) 1743 Anne de Nostens, habitant Castagnède, fit une donation à ses neveux, Jean de Martres, sieur de Lille et à Antoine de Martres, fils de ce dernier[1565], ce qui explique qu'il y ait eu un Antoine de Martres de Nostens.
Il avait épousé **Marguerite de MARTRES,** dite sans preuve fille de Jérôme de MARTRES, sieur de Lagaillarde, et de Jeanne de VENDÔMOIS.
Elle testa le 3 janvier 1745, elle avait trois enfants mâles, Antoine, Joseph, Jean Joseph, elle institua héritier universel son mari qui devait remettre sa succession à son fils Antoine[1566].
Ils eurent :

5.1 Antoine de MARTRES, qui suit.

5.2 Jacques de MARTRES.
Il mourut à Belfaig le 8 décembre 1729, âgé de 3 ans.

5.3 Joseph de MARTRES.
Il fut baptisé à Belfaig le 21 août 1728, le parrain fut N…d'Incamps, la marraine Jeanne Marie de Pardaillan. Il fut en 1774, légataire de son frère Jean Joseph.

5.4 Jean Joseph de MARTRES.
Il fut baptisé à Belfaig le 15 décembre 1731, le parrain fut André de Jeannet de Laquère. Il mourut dès 1774.

5.5 Françoise de MARTRES.
Elle fut baptisée à Belfaig le 15 mars 1733, le parrain fut Ferréol Durègne, notaire, la marraine Marie Françoise du Vernet, elle y mourut le 20 août 1733, âgée de 8 mois.

[1562] AD. Ariège 4233 Betchat
[1563] AD.HG 3 E 26229 Saleich
[1564] RP. Betchat
[1565] AD.Ariège B 82
[1566] AD. Ariège 4 E 4230 Betchat

5.6 Jeanne Toinette de MARTRES.
Elle fut baptisée à Belfaig le 6 janvier 1735, elle y mourut le 10 septembre 1737, âgée de 2 ans.

V Antoine de MARTRES, sieur de Lagaillarde.
En 1774, habitant Castagnède, il fut légataire, avec Joseph de Martres, chevalier, habitant Saint-Girons, son frère, d'un légat de feu Jean Joseph de Martres[1567].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 8 février 1746, **Marie Anne SOUQUE,** fille de Raymond SOUQUE et de Catherine SEINTEIN, dotée de 1 100 livres[1568], le mariage eut lieu le 6 juin suivant à Belfaig[1569].
C'est probablement lui ou un fils homonyme qui dit Antoine de Martres de Nostens épousa **Elisabeth du FOUR** , ayant obtenu une dispense de bans le 13 novembre 1778 alias 1779[1570].
Antoine de Martres et Marie Anne Souque eurent :

6.1 Marguerite de MARTRES.
Elle fut baptisée à Belfaig, le 16 octobre 1747.

6.2 Marie Anne de MARTRES.
Née après 1754, elle épousa par contrat du 2 avril 1779, noble **Jean François de ROBERT,** sieur de Labarthe, habitant la verrerie de Pointis en Couserans, fils émancipé de noble Jean François de ROBERT de Labarthe et de Marguerite GOUZI, habitants Pointis, la mariée, mineure de 25 ans, habitant Castagnède, fut assistée de son curateur Jacques de Brie de Madron[1571].

6.3 Jean Baptiste de MARTRES.
Etant novice dans l'abbaye de Boulbonne, il en fut chassé par la Révolution, il alla en Espagne dans une maison de trappistes. Il en fut chassé par les Cortès, rentra en France en 1821 et fonda un monastère à Saint-Aubin, près Saint-Médard-en-Jalle[1572].

6.4 probablement Joseph Antoine de MARTRES de Lagaillarde.
Il était le 21 mars 1783, avec Jean Baptiste François de Robert de Labarthe, en procès contre André Soule et Jean Moulie, habitants Castillon[1573].

Ce rameau eut une postérité qui vivait au 19ème siècle.

[1567] AD.HG 3 26230 Saleich
[1568] AD. Ariège 5 E 4229 Betchat
[1569] RP. Betchat
[1570] AD. Ariège G 7
[1571] AD.HG 3 E 36373 Monbrun
[1572] Louis de Lafont de Sentenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* in Abbé Duclos, *Histoire des Ariégeois,* t.13, pp.111,112
[1573] AD.HG Ariège B 175

IX
Seigneurs de Mont

Une généalogie succincte de cette branche est indiquée par Larcher, comme dit supra, nous ne la rattachons pas à la branche des seigneurs de Gensac dont, toutefois, son auteur Aimery de Martres fit très probablement partie, ne connaissant pas le lien exact.

I Aimery de MARTRES, seigneur de Mont.
Il épousa, le 15 juin 1532, **Espérance du PAC** (infra.)
Ils eurent :

2.1 Jean de MARTRES, qui suit.

2.2 Françoise de MARTRES, demoiselle de Villeneuve, peut-être comme femme d'un seigneur de Villeneuve.

2.3 Anne de MARTRES.
Dite fille de feu Aymeric de Martres, seigneur de Mont, et d'Espérance du Pac, elle épousa, par contrat filiatif du 31 mai 1579, noble **Jean AGUT,** fils de noble Dominique AGUT et de Marie de ROCHEFORT (ROQUEFORT), le marié reçut la moitié des biens de son père, la mariée apporta 2 métairies plus 400 livres[1574].
En *1574* (très probablement 1579), noble Dominique Agut et Marie de Rochefort, sa femme, avaient donné une procuration pour faire contracter mariage entre noble Jean Agut, leur fils et Anne de Martres de Mont et leur donner la métairie des Cuings[1575].
Selon une quittance, donnée en 1579, par Anne de Martres, à Dominique Agut, père de Jean Agut, Dominique Agut avait reçu des mains de Mathieu d'Orbessan, sieur du Pouy, pour et au nom des héritiers de feu Jean de Martres, seigneur de Mont, 333 livres comme dot d'Anne de Martres, sœur dudit feu de Martres[1576].

II Jean de MARTRES, seigneur de Mont.
Le 1er mai 1569, étant dit capitaine de *300* hommes, il fut présent au contrat de mariage de Charles de Foix, puîné de Candale, seigneur de Montcassin, Durban, et d'Anne d'Anticamareta, puis, le 18 juin 1569, étant dit capitaine, il fut témoin à la signature du codicille d'Odet de Foix et de Carmaing, comte de Carmaing (Caraman), fut également présent autre Jean de Martres enseigne de la compagnie dudit capitaine[1577].
Jean de Martres mourut dès 1579 selon ce qui concerne le mariage de sa sœur Anne ; il avait été capitaine de 200 hommes d'armes[1578].

[1574] AD.HG 3 E 160108 Francon
[1575] AD.HG 3 E 16107 Francon
[1576] AD.HG 3 E 16108
[1577] AD.HG 3 E 18881 Saint-Félix-Lauragais
[1578] La Chesnaye-Desbois

Il avait épousé **Catherine de GESTAS.** Leur fille Mathive de Martres ayant pour oncle Vezian de Gestas, seigneur de Bétous, les parents de Catherine de GESTAS devaient être Gaillard de GESTAS, seigneur de Floran, Saux, Montmaurin, et sa seconde épouse Jeanne de LA TOUR**,** également mère de Vézian de Gestas, tel que cela apparaît dans le testament de Gaillard de Gestas, seigneur de Floran, du 10 juillet 1558, dans cet acte Catherine de Gestas n'est pas dite mariée[1579].
Ils eurent :

3.1 Mathive de MARTRES.
Dite fille et héritière de feu Jean de Martres, elle épousa, par contrat du 20 janvier 1591, au château de Labastide-Paumès, **Jean de SARIAC,** seigneur de Mont, elle fut assistée de Jean d'Orbessan, seigneur de Labastide-Paumès, son oncle, de Françoise de Martres, demoiselle de Villeneuve, sa tante, de Jean de Gestas, seigneur de Lias, jadis son tuteur, de Vezian de Gestas, seigneur de Bétous, son oncle, de Jacques de Gestas, seigneur de Gensac et *Ribier*, Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, aussi son oncle[1580]. Jean de SARIAC était fils de Dominique de SARIAC et de Jeanne de FORGUES[1581](ou FARGUES). Jean de Sariac et Mathive de Martes eurent au moins une fille Françoise de Sariac qui épousa Jean Auguste de Lapasse, seigneur de Bellegarde[1582].

3.2 Anne de MARTRES.
Le 16 mai 1599, dite fille de feu Jean de Martres, seigneur de Mont, et de Catherine de Gestas, assistée de Laurent de Gestas, seigneur de Floran et de Jean de Gestas, seigneur de Lias, frères, ses oncles maternels, et de Mathive, sa sœur, fille aînée, femme de Jean de Sariac, seigneur de Mont, elle donna une quittance[1583].

X
Seigneurs d'Haumont

Cette famille paraît différente de la famille originaire de Martres-Tolosane. Selon Alphonse Brémond elle portait des armes identiques à celle de la famille originaire de Martres-Tolosane ce qui ne constitue pas une preuve de rattachement. Un de ses membres, seigneur de Beaulieu, non prénommé, fut maintenu noble le 17 août 1716, sur preuves écrites depuis 1588[1584]. Cette famille ayant été anoblie par capitoulat il est peu probable qu'elle soit rattachée à celle des seigneurs de Martres, il aurait fallu pour cela qu'elle descende d'une branche qui ait dérogé. On trouve une (des) famille(s) de ce nom à Toulouse, notables et/ou anoblies.
Son auteur Pierre Paul de Martres était avocat, capitoul de Toulouse.

[1579] AD. Gers Vergès I 1535, André Savy, notaire d'Aurignac
[1580] AD.HG Reg Ins 4, p.646
[1581] La Chesnaye-Desbois
[1582] La Chesnaye-Desbois.
[1583] AD.HG Reg. Ins 8, Pierre Savy, notaire d'Aurignac
[1584]Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* II, p. 139

I Pierre Paul de MARTRES, seigneur et baron de Benque, Gélas, Haumont, Beaulieu . Docteur et avocat il fut élu capitoul de Toulouse en 1636[1585]. Il mourut le 23 février 1653[1586].
Il avait épousé **Louise d'USTOU,** dite sans preuve fille de Frix d'USTOU et de Catherine de FAUDOAS, veuve de Vézian de MARCEL (ce qui amena une confusion avec leur fille Catherine dite par erreur de Martres[1587]).
Le 6 janvier 1641, Georgette d'Orbessan, coseigneuresse de Lherm, veuve de François de Gaston, seigneur de Brosse, fit une donation à Louise d'Ustou, sa cousine, femme de Pierre Paul de Martres, selon le partage effectué entre ses frères et sœurs, ladite donatrice voulait et entendait que ladite d'Ustou, soit tenue de restituer quand bon lui semblerait les dits biens donnés à tel des enfants qu'elle élirait, de Paul de Martres, sieur de Haumont, son fils, et à défaut d'élection voulait que ce soit à Alexandre de Martres, fils aîné dudit sieur de Haumont, en faveur duquel ladite demoiselle d'Orbessan entendait faire ladite donation en portant son nom et armes, ce qui avait été accepté par ladite d'Ustou, sa grand-mère[1588]. Une parenté entre Georgette d'Orbessan et Louise d'Ustou, si celle-ci était fille de Frix d'Ustou et de Catherine de Faudoas, viendrait des Faudoas, la grand-mère de Georgette d'Orbessan, Cébélie de Faudoas étant la sœur de Jean II de Faudoas, seigneur de Faudoas, Sérempuy, grand-père de Louise d'Ustou.
Louise d'Ustou mourut dès 1654, date à laquelle sa fille Catherine, veuve du sieur de Mirepoix est citée avec son frère Paul de Martres, seigneur de Haumont[1589].
Ils eurent :

2.1 Paul de MARTRES, qui suit.

2.2 Pierre de MARTRES, mort dès 1674 (infra.)

2.2 Cécile de MARTRES, morte dès 1674 (infra.)

II Paul de MARTRES, seigneur et baron de Benque, Gélas, Hautmont et Beaulieu.
Il fut capitoul en 1645 et 1646, sa postérité fut maintenue noble le 29 mai 1715, sur ce fondement de noblesse[1590].
Le 14 septembre 1654, ayant été détenu prisonnier aux Hauts Murats, pendant plusieurs mois, il était en procès contre le conseiller Dumay, Balthazar de Cassan, au sujet de la substitution des biens de feue Georgette d'Orbessan en faveur de Louise d'Ustou, sa mère[1591].
En 1664, on mentionna les biens baillés par Jean Antoine de Benque, seigneur de Casties, frère de Philiberte de Benque, sa premières épouse, en faveur des enfants de ladite de Benque : Alexandre, Gaston, Philiberte, Gratianne et Catherine de Martres, lesquels désobéissaient à leur père et lui manquaient de respect[1592].

[1585] Alphonse Brémond, *op.cit.,* II, p. 139.
[1586] RP. Saint-Etienne
[1587] Catherine de Marcel épousa Bernard Aymeric de Preissac, seigneur de Mirepoix, Montoulieu.
[1588] AD.HG Reg Ins 25, Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[1589] AD.HG 3 E 24803 Saint-Marcet
[1590] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain ,* II, p. 159*;* Lainé, t.10, p.56
[1591] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.80, produisant AD.HG 23437 Cabestaing, notaire à Aurignac.
[1592] AD.HG 3 E 23441 Aurignac 4

Un acte de 1674 dit que résidant au château de Beaulieu, il avait fondé un obit au couvent des Carmes à Toulouse, pour feu Pierre Paul de Martres, seigneur et baron de Benque et Gélas, aussi capitoul, et Louise d'Ustou, sa mère, et feue Philiberte de Benque, sa femme ; Pierre et Cécile de Martres, germains dudit fondateur y avaient été ensevelis, feues Philiberte, Marguerite et Gratianne de Martres, ses filles étaient mortes[1593].
Il mourut le 8 avril 1686[1594].
Il avait épousé en premières noces, avant le 5 mai 1636, **Philiberte de BENQUE**[1595], fille de Jean Pierre de BENQUE, seigneur et baron de Casties, Labrande, et de Gabrielle de MONT, comme le prouve le testament de sa sœur Marguerite de Benque, abbesse du couvent de Sainte-Croix, qui testa le 5 mai 1636, la nommant comme sa sœur, avec Jean Antoine de Benque, son frère aîné, et ses autres frères Jean Blaise et Jean François de Benque[1596].
Il avait épousé en secondes noces, le 22 août 1650, **Anne de LARROQUAN,** veuve de Vital ALBARICY, conseiller et secrétaire du Roi, Paul de Martres résidait alors dans la paroisse Saint-Etienne[1597].
Enfants du 1er lit :

3.1 Alexandre de MARTRES, qui suit

3.2 Gaston de MARTRES.
Baptisé à Toulouse le 29 avril 1641, sa marraine fut Louise d'Ustou, femme de Pierre Paul de Martres, docteur et avocat en la cour de parlement de Toulouse, seigneur de Benque, Gélas, Haumont[1598].

3.3 Marguerite de MARTRES.

3.4 Philiberte de MARTRES.
En 1667, Philiberte, Gratianne et Catherine de Martres, nommèrent procureur Alexandre de Martres, leur frère aîné, dans le procès contre Nicolas d'Encausse, Mathive de Saint-Félix et César de La Passe, de Castelgaillard[1599].
Philiberte de Martres vivait le 21 janvier 1698, date du testament de son frère utérin Alexandre, et le 15 avril 1699, date à laquelle elle fit une donation au sieur de Martres, son frère[1600].

3.5 Gratianne de MARTRES.

3.6 Catherine de MARTRES.

[1593] AD.HG 3 E 23443 Aurignac 104
[1594] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.80
[1595] AD.HG 3 E 25413 Castelnau-Picampeau
[1596] AD.HG 3 E 16187 Le Plan Volvestre 14
[1597] RP. La Dalbade, GG 110
[1598] Maurice Vuillier, se référant à Brémont., qui n'est pas Alphonse *Nobiliaire toulousain,* qui n'indique pas ce Gaston.
[1599] AD.HG 3 E 23441 Aurignac
[1600] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 80, citant un acte de Courtade, notaire de Montastrucdu Baratnau.

Elle est citée en 1692, avec son frère Alexandre, elle comme épouse du sieur **Charles DARROS**[1601].

Enfant du second lit :

3.7 autre Alexandre de MARTRES, sieur des Bareilles.
Il mourut avant le 21 janvier 1698, date du testament de son frère homonyme.
Nommé avec ses parents, il avait épousé, par contrat du 23 novembre 1688 **Catherine de THOMAS de Bordeneuve**[1602].
Le 29 mai 1715, Catherine de Thomas fut maintenue noble avec son fils Louis de Martres, sieur de Hautmont, alors lieutenant dans le régiment d'infanterie de Noé[1603].
Ils eurent un fils :

Louis de MARTRES, baptisé le 24 janvier 1695[1604].

III Alexandre de MARTRES, seigneur de Hautmont, Gélas, Beaulieu.
Né le 8 mai 1638, il mourut avant 1699, en contradiction avec l'acte du 15 avril 1699, cité supra (ce dernier contredisant celui du 4 août 1698, infra.).
Le 14 juin 1674, avec ses sœurs Philiberte et Catherine de Martres, il vendit une pièce de terre.[1605]. Il dénombra ses fiefs nobles, le 7 avril 1689, devant les capitouls[1606].
Il testa le 21 janvier 1698, nommant son épouse Angélique de Saint-Sivié de Malartic, d'où 3 enfants, Alexandre, Jean et Philiberte de Martres qui reçut 5 000 livres pour son mariage, il avait une sœur germaine Philiberte, il a un frère Alexandre de Martres, du 2ème mariage de son père[1607], et mourut avant le 4 août suivant.
Il avait épousé **Agnès Angélique de MONTAUT dite de SAINT-SIVIE ou de MALARTIC,** dite sans preuve fille de François Auguste Michel de MONTAUT, seigneur de Malartic, baron de Cadeilhan, et de Jeanne Marthe de TERSAC.
Le 4 août 1698, veuve, elle reçut 380 livres de la communauté de la Bastide de Besplas[1608], puis, le 4 septembre 1698, veuve, elle cita Alexandre de Martres, sieur de Las Bareilles, frère consanguin de feu son mari[1609]. Agnès Angélique de Saint-Sivié vendit, le 28 juin 1699, la maison dite de Haumont, au territoire de Poucharramet, avec faculté de rachat, pour 4 600 livres, elle nomma sa sœur (belle-sœur) Philiberte de Martres[1610].
Ils eurent :

4.1 Alexandre de MARTRES.

[1601] AD.HG 3 E 23447 Aurignac
[1602] BnF Fr 32297
[1603] BnF Fr 32297
[1604] BnF Fr 32297, extrait de baptistaire expédié le 4 avril 1715 par Lamothe, curé de Montastruc
[1605] AD. HG 3 E 35369 Rieumes
[1606] Alphonse Brémond, *op.cit.,* II, p. 139.
[1607] AD.HG 3 E 23448 Aurignac
[1608] AD.HG 3 E 36361 Monbrun
[1609] AD.HG 3 E 23448 Aurignac
[1610] AD.HG 3 E 803 Toulouse

4.2 Jean de MARTRES.

4.3 Philiberte de MARTRES.

IV Alexandre de MARTRES, , seigneur de Beaulieu.
En 1731 il résidait en son château de Luscan[1611]. Il résidait en 1742 en son château de Beaulieu[1612].
Il avait épousé **Françoise de FAURE,** de la paroisse de Nogaro (Gers) comme cela apparaît dans le contrat de mariage de leur fils Chrisogone.
Ils eurent :

5.1 Joseph de MARTRES, seigneur de Beaulieu.
Il était présent au contrat de mariage de son frère Chrisogone, le 25 novembre 1773.
Il fut convoqué en 1789 à l'assemblée de la noblesse tenue à Muret[1613].
Il avait épousé, avant le 9 janvier 1764 **Claire de MAULEON,** date à laquelle il dit avoir reçu 5 000 livres de son épouse dont 4 000 livres par leur contrat de mariage[1614].

5.2 Chrisogone de MARTRES, qui suit.

V Chrisogone de MARTRES. Habitant la paroisse de Nogaro.
Il épousa, par contrat filiatif du 25 novembre 1773, **Thérèse Rose Josèphe de MONTESQUIOU,** fille de Marc Antoine de MONTESQUIOU de Baudéan, et de Thérèse de MERITENS[1615].
Ils eurent[1616] :

6.1 Thérèse Antoinette de MARTRES, baptisée à Saint-André le 15 octobre 1774.

6.2 Jeanne Josèphe de MARTRES, baptisée à Saint-André le 13 octobre 1775.

6.3 Marie Josèphe de MARTRES, baptisée à Saint-André le 13 février 1777.

6.4 Marc Antoine Alexandre de MARTRES, baptisé à Saint-André le 12 février 1778.

6.5 Louis Joseph de MARTRES, baptisé à Saint-André le 7 avril 1780.

6.6 Marie Josèphe Hubertine de MARTRES.

[1611] AD.HG 3 E 25327 L'Isle-en-Dodon
[1612] AD.HG 3 E 25698 Saint-Frajou
[1613] Alphonse Brémond, *op.cit.,* II, p. 140.
[1614] AD.HG 3 E 23918 Peyrissas
[1615] RP. Saint-André 4 E 1792
[1616] RP. Saint-André 4 E 1792

Baptisée à Saint-André le 6 mars 1782, elle y mourut le 28 septembre 1783, âgée d'un an et demi.

6.7 Hubert Chrisogone de MARTRES, baptisé à Saint-André le 14 août 1784.

XI
Rameaux non rattachés

Seigneurs de Gratens

Jean de MARTRES, seigneur de Gratens (à 5 km du Fousseret), rendit hommage pour Gratens en 1456[1617]. En avril 1476, il obtint des lettres de rémission pour le meurtre du curé du Fousseret qui avait lancé contre lui des lettres d'excommunication[1618].

Marguerite de MARTRES, elle épousa **Arnaud de TERSAC,** seigneur de Goutevernisse, dont elle était veuve en 1543[1619], le 15 octobre 1547 elle donna une procuration pour régler un différend contre Jean de Tersac, fils de feu Arnaud, les arbitres étaient Gaspard de Martres, seigneur de Gratens, et Jean de Tersac, seigneur de Montberaud[1620]. Son arbitre, cité dans cet acte, étant Gaspard de Martres, seigneur de Gratens, elle lui était très probablement proche, tante ou sœur.
Leur fille Aliénor de TERSAC épousa, par contrat du 2 avril 1531, Vézian de CASTERAS, seigneur de La Rivière, dont elle était la première épouse, ils eurent deux enfants Françoise et Paul de Castéras, seigneur de La Rivière, Françoise étant l'aînée, lesquels étaient en 1571 demandeurs dans une action pour régler la succession tant de feus leurs parents que celle de feue Marguerite de Martres, leur aïeule[1621]. Cet acte permet de compléter et corriger les généalogies des familles de Castéras et de Tersac.

Gaspard de MARTRES, seigneur de Gratens
Le 13 mai 1538, il y eut confirmation d'une sentence du juge d'appeaux des causes civiles de la sénéchaussée de Toulouse concernant la concernant la communauté de Gratens et Gaspard de Martres, seigneur dudit lieu[1622].
Il avait épousé en premières noces **Mathive de LA BARTHE,** en novembre 1541 elle était demanderesse contre son mari et le syndic des consuls de Gratens[1623].
Il épousa en secondes noces, par contrat du 27 septembre 1550, **Françoise de *SIGARRE,*** dotée de 500 écus[1624].

[1617] Dutil, *La Haute-Garonne et sa région,* II, p. 137.
[1618] *Le Languedoc dans le trésor des Chartes,* n°4145
[1619] AD.HG 3 E 15289
[1620] AD.HG 5221, notaire Lobeyrie, acte produit par A. Navelle
[1621] AD.HG 3 E 15 283 Montesquieu Volvestre.
[1622] AD.HG B 31
[1623] AD.HG B 35
[1624] AD.HG 3 E 11786

Le 9 mai 1590, Jeanne de Tersac, épouse de Jacques de Mayssens, nomma Bernard de Barrau, seigneur de Puylausic, **Bernard et François de MARTRES,** ses héritiers, Hugues de Galauba, seigneur de Dahus et Jean de Galauba, son fils[1625]. Jeanne de Tersac, fille d'Arnaud de Tersac, seigneur de Goutevernisse et de Marguerite de Martres de Gratens avait épousé en premières noces Géraud de Barrau, seigneur de Saumat, en deuxièmes noces Roger de Marsolier et en troisièmes noces Jacques de Mayssens, sans postérité de ses 3 unions, elle avait testé une première fois le 15 février 1586 faisant des legs à des neveux du côté Tersac[1626], peut-être sa donation du 9 mai 1590 concernait-elle, entre autres, des neveux du côté Martres de Gratens.

Castelnau-Picampeau

Pierre de MARTRES de Castelnau-Picampeau.
Il mourut avant le 6 novembre 1581, date d'une donation d'Esclarmonde de Puybonnel, veuve de Pierre de Martres de Castelnau-Picampeau, de 200 écus à Peyronne de Martres, sa fille, fut présent Jacques Rouch, bourgeois de Bonac, son futur époux, en contemplation de son mariage à faire sur des biens reconnus à Esclarmonde par son mari, témoins noble Pierre de Puybonnel, seigneur du Turquet et Pierre de Brugnac, d'Artigat[1627].
Il avait épousé **Esclarmonde de PUYBONNEL.** Elle mourut avant le 7 octobre 1588, date du contrat de mariage de sa file Anne (infra.)
Ils eurent deux filles :

Peyronne de MARTRES.
Elle épousa, par contrat du 6 novembre 1581, étant dotée de 200 écus noble **Jacques de ROUCH,** bourgeois de Bonac[1628] alias noble Jacques de ROUCH, seigneur de Bonac. Le 28 octobre 1608, noble Bertrand de Rouch, fils aîné de feu noble Jacques de Rouch, résidant à la Cour de Foix et de Peyronne de Martres, habitant Bonac, épousa par contrat Gaillarde de Mascaron, fille unique de n. Jean de Mascaron, sieur du Bernet[1629].
En 1618, Peyronne de Martres fit une donation à Bertrand de Rouch, son fils et Florette de Rouch, sa fille, à prendre sur la légitime de frère Jean de Rouch, son fils, religieux de Saint-François, elle avait aussi un fils Odet de Rouch, sieur de Réchac[1630].

Anne de MARTRES.
Elle épousa, par contrat du 7 octobre 1588, **Honufre de BASCANS,** seigneur du Peiré, ses parents étant morts, du consentement de noble Jacques de Rouch, seigneur de Bonac, son beau-frère[1631]. Honufre de Bascans mourut dès 1608, date à laquelle

[1625] AD.HG 3 E 15312
[1626] Maurice Vuillier, *Histoire de lza famille de Tersac,* Octobre 1998, produisant les preuves.
[1627] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.79, 80 se référant à Gabriel Marly, notaire de Montesquieu.
[1628] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 79, produisant AD.HG 3 E 15303 Séglan, notaire.
[1629] AD.HG Reg. Ins 13 bis, p.509
[1630] AD.HG 3 E 15366 Montesquieu Volvestre
[1631] AD.HG Reg Ins 3, p.765

Anne de Martres fut dite veuve[1632]. Anne de Martres mourut dès 1616, date à laquelle ses filles Françoise et Mathive de Bascans étaient en procès contre Jean Louis de Bascans leur frère[1633]. En 1623, Jeanne de Benque, dame de Parron, donna une quittance de 300 livres, selon une donation du 7 novembre 1598, pour les services rendus de feue Anne de Martres et de *Polastron,* depuis, ladite de Martres a donné en mariage, Françoise de Martres, sa fille et de feu Onufre Bascans, à Raymond Cazaugrand, marchand verrier, natif de Lilhac et a aussi a donné en mariage Rose de Bascans, sa fille à M[1634](non nommé.)

XII
Personnes isolées

1322, Gaspard de Lapasse épousa Eléonore de Martres, fille de *Gros* de Martres et de Bérengère de Comminres[1635].

Vers 1340, Jean de Sers, seigneur d'Aulix, épousa Jeanne peut-être de Martres[1636].

7 décembre 1514, Manaud de Martres fut nommé évêque de Tarbes[1637], le 8 décembre 1548 épitaphe de Manaud de Martres, sous évêque de Tarbes[1638] (il y avait deux évêques)

19 mars 1515 (v.st), contrat de mariage d'Espagnolet de Mauléon, seigneur de Gourdan, et de Jeanne de Saman, fille de Bertrand de Saman, seigneur de Saman et d'Agnette de Martres[1639]. Il y a parfois une confusion entre Agnette de Martres et Agnette de Saint-Lary pour l'épouse de Bernard de Saman, il semble bien qu'il faille retenir Agnette de Martres (ce que dit également Larcher, *Glanages)*,

23 mai 1515, Testament de Bernard de Lamezan, seigneur de Bézéril, mari de Jeanne de Martres[1640]. Ils avaient été cités le 18 avril 1502, lors du contrat de mariage de leur fille Marguerite avec Arnaud Guilhem de Comminges, seigneur de Guitaut[1641]

14 février 1517, Bertrand de Saman, seigneur de Saman, avait épousé Anne de Martres, leur fille Jeanne de Saman épousa Savaric de La Tour puis Espagnolet de Mauléon[1642].

1530 Samson de Martres de Bel…[1643]

[1632] AD.HG 3 E 25593 Cassagnabère
[1633] AD.HG 3 E 25594 Cassagnabère
[1634] AD.HG 3 E 25595 Cassagnabère
[1635] J. Villain, *op.cit.,* t.I, p.70
[1636] M. Vuillier, *Histoire de la famille de Sers*
[1637] Montlezun, *Histoire de la Gascogne,* t.5, p.174
[1638] *Revue de Gascogne,* 1862, pp.516-519
[1639] BnF Dossiers bleus ; AD. Gers Vergès I 3218 dit par erreur 19 mars 1500
[1640] AM. Toulouse II 134
[1641] AD.HG 35 J 22
[1642] Jacques de Roquemaurel, *Famille de La Tour en Comminges ; Famille de Mauléon*

21 juin 1531, Gaspard de Martres, seigneur de Samatan, fut témoin au contrat de mariage de Guillaume de Rochefort, baron de Garrevaques, et de Gabrielle de Saint-Orens[1644]. Peut-être doit-il être confondu avec Gaspard de Martres, seigneur de Gratens.

8 juillet 1540, Catherine de Martres, veuve d'Arnaud de Marrast[1645].

15 mars 1541 procès entre Jean de Martres, seigneur de Gensac, appelant du sénéchal de Toulouse, et autre Jean de Martres, seigneur de Laffite, aussi appelant, concernant des faits entre 1506,1507 et 1529, et Jean de Veyrac, seigneur de *Prelphac* et sa femme **Françoise de Martres**, et Françoise et Georgette de Montluc, défendeurs[1646].

1548 dette de noble Mengarde de Martres femme de Jean *Droles*[1647]

27 janvier 1550, Rose de Martres épousa par contrat Géraud d'Arcizas, seigneur de Labatut[1648].

19 décembre 1552, Jean d'Armagnac, baron de Termes est cité avec sa femme Jeanne de *Martres*[1649], celle-ci est dite Jeanne de Martis dans la généalogie des Armagnac, baron de Termes (qui sont des Bilhères)

1570, Bernarde d'Albigeois, veuve de feu noble Arnaud de Martres *Maudri*, citée avec noble Pierre Sorre, capitaine, et noble Pierre Vacques, son procureur[1650] (à elle.)

30 mai 1573, Rose de Martres fut mariée avec Géraud d'Arcizas, seigneur de Labatut qui testa ce jour[1651]

Vers 1580, Gabrielle de Martres épousa Jean de Cazaux, seigneur de Laran, leur fils Philippe de Cazaux épouse Catherine d'Arcizas[1652].

1581, Blaise de Comminges, seigneur de *Balfar* était en procès avec Tristan de Fontanier tuteur d'Anne et Héliénor de Martres et autre Anne de Fontanier[1653].

[1643] AD.HG 3 E 15966 Cazères
[1644] AD. Gers I 3013
[1645] AD.HG B 33, acte produit par A. Navelle
[1646] AD.HG B 2363
[1647] AD.HG 3 E 15280 Cazères
[1648] J. de Roquemaurel, *Famille d'Arcizas,* se référant à la maintenue de noblesse de la famille d'Arcizas
[1649] AD.HG 3 E 887 Nicolas Bessier, notaire à Toulouse
[1650] AD.HG 3 E 15 282 Montesquieu Volvestre
[1651] Larcher, *Glanages*
[1652] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Arcizas*
[1653] AD.HG 3 E 16111 Francon

1587, Obligation de Catherine de Martres femme de feu *Genfore* de Montsérié, du lieu d'Aulon, à Catherine de Bazus, femme d'Odet de Gestas, seigneur de Saint-Marcet[1654].

20 juillet 1587, Contrat de mariage de Jean de Boyer-Malhac, capitaine de S.M catholique et Anne de Martres, fille de Jean et de Bernarde de Belhomme, sans postérité[1655].

1588, Procuration pour Marc Antoine de Meseur, sieur de Las Planes, fils de feu Bertrand de Meseur, sieur de Las Planes et de Catherine de Martres[1656].

Vers 1590, Franquine de Larroquan[1657], mourut avant son mari et ses deux enfants moururent peu après elle, son mari et elle habitaient Ansan. Elle avait épousé Guiraud de Martres qui survécut à sa femme, un différend apparut entre le seigneur de Martres et d'Aurimont, frère de Guiraud, d'une part, et Jean et Pierre de Larroquan, frères de Franquine, d'autre part, au sujet de la succession de celle-ci. Une transaction permit de régler le différend, Pierre de Larroquan faisant pour lui et pour Jean, son frère, céda au seigneur de Martres une pièce de bois située à Ansan dite au Cap de Bosc, et le seigneur de Martres renonça aux autres biens dépendant de la succession de Franquine.
25 octobre 1597, contrat de mariage de Philippe de Martres, fils de Domenc, du lieu d'Ausson, et Catherine de Broulhon, fille de Guillaume[1658], ces Martres ne sont pas qualifiés nobles.

19 mai 1598, Contrat de mariage d'Etienne de Martres fils de Denise de *Recodere* avec Arnaude de Busens, fille du sieur Guillaume de Busens, procureur en la Cour, et de Laurence Dalboret[1659], Etienne de Martres n'est pas qualifié noble, le mariage eu lieu le 11 août 1598 en la paroisse de La Dalbade où étaient domiciliés les mariés[1660].
9 décembre 1609, Baptême de Martin de Martres, fils d'Etienne de Martres, procureur en la Cour et d'Arnaude de Busens, marraine : Françoise de *Recordec*[1661]
4 juillet 1620, mariage de Joseph de Martres, docteur et avocat de la paroisse de La Dalbade et de Jacqueline du Vergier[1662].
7 février 1637, contrat de mariage de Guillaume Ortet (ou Dortet), habitant Toulouse, fils de feu noble Salomon Ortet, bourgeois de Toulouse, et de feue Anne de Viguerie, et Madeleine de Martres, fille de feu noble Etienne de Martres et d'Arnaude de Busens, assistée de Maîtres Joseph de Martres et Guillaume de Martres, avocats en la Cour, et Louis de Martres,

[1654] AD.HG 3 E 25590 Cassagnabère
[1655] Villain, *op.cit.,* I, p.46
[1656] AD.HG 3 E 36117 Cazères
[1657] R. Dubord, *op.cit.*pp.290-291, pour ce qui concerne Franquine et ses frères Jean et Pierre, les dates ne sont pas indiquées.
[1658] AD.HG Reg Ins 6
[1659] AD.HG Reg Ins 8 p.345
[1660] RP. La Dalbade
[1661] RP. La Dalbade GG 10
[1662] RP. Saint-Etienne GG 227

marchand de Toulouse, frères de la dite future, et de Jacqueline du Vergier, femme dudit Joseph, sieur de Martres, aîné, avocat, et de Jeanne de Martres, sœur de la future, etc[1663].

19 octobre 1599, Mariage de Domenge de Martres et de Jeanne Varanhes[1664]

Avant 1600, Marguerite de Martres épousa Bertrand de Saunhac, baron d'Ampiac, mestre de camp, veuf de Germaine de Sainte-Colombe, épousée par contrat du 11 octobre 1571[1665]

1601, Jean de Bordes, de Prat fit une vente à Raymond de Martres, de Bonrepaire[1666].

1611, M.Me Pierre de Martres, docteur et avocat en la cour de Parlement[1667].

1632, dans la maison du seigneur de Terride, au château de Mirepoix…pour se transporter dans la maison de feu Bernard Jean de Martres, au Plan…Marie de Martres, du Plan Volvestre, mère dudit *sieur de Montmaubert*[1668].
4 juillet 1643, Donation par Anne de *Tarenc,* veuve du sieur Bernard Jean de Martres, native du Plan en Gascogne, diocèse de Rieux, à Jacques Barbalanc[1669].
1645, Anne *Terain* veuve de noble Jean Bertrand de Martres, sieur de *Montmaubet*[1670]

1635, Marie de Martres, veuve de Jean Terrain, notaire du Plan[1671]

1642, Jean Auguste de Martres, seigneur de Montaud, habitant Montbrun, cité avec Jeanne Marie de Martres, femme de François de Lort, sieur de Laquère[1672].
1663, Gabriel de Martres, sieur del Perget, habitant d'Auriac, acheta une maison à Auriac, pour 100 livres, à Marquèse de Roquefort, veuve de Jean de Roques, sieur de Sausens, et Jean de Roques, sieur de La Masquère, son fils[1673]

24 mai 1674, Mariage de Jean Limayrac, marchand et bourgeois de Toulouse et Hélène de Martres[1674]

11 août 1675, Philiberte de Sérignac, dame de Gourdan donna à Anne de Martres, fille de feu *Claudite* de Martres, seigneur de Margarot, proche parent, une métairie[1675].

[1663] AD.HG Reg Ins 25 p.65 ; AD.HG 3 E 11792
[1664] RP. La Dalbade
[1665] Vicomte de Bonald, *Documents généalogiques sur les familles du Rouergue,* p.301
[1666] AD.HG 3 E 26190 Saleich
[1667] AD.HG 3 E 956
[1668] AD.HG 3 E 16186 Le Plan Volvestre
[1669] AD. HG Reg. Ins 26
[1670] AD.HG 3 E 16189 Le Plan Volvestre
[1671] AD.HG 3 E 16186 Le Plan Volvestre
[1672] AD. Ariège 5 E 5295 438
[1673] AD.HG 3 E 17156 Caraman
[1674] Villain, *op.cit.,* II, p.1564
[1675] AD.HG 3 E 35369 Rieumes

25 mars 1679, Testament de Françoise de Martres, femme de François Adoue, sieur de la Fontainière, héritier universel Joseph Adoue, son fils[1676]

1687, Jeanne d'Arnaud épouse de François de Martres, seigneur de Benque, habitait Bonrepos[1677].

Vers 1700, Gabrielle de Carrière , fille de Pierre de Carrière et d'Anne de Viguerie, mariés en 1673, fut mariée en premières noces à Antoine de Martres et en secondes noces à Pierre de Viguerie[1678]
17 décembre 1749, testament de Joseph Antoine de Martres, fils de Gabrielle de Carrière, il fit héritière universelle Marie Louise Merle sa future épouse[1679].
16 mars 1754, testament de Marie Gabrielle de Carrière, épouse de Pierre de Viguerie, elle avait épousé en premières noces, Antoine Joseph de Martres, écuyer, d'où : Antoine Joseph de Martres marié à dame de Merle ; Jacquette de Martres ; Claire de Martres ; son fils Jean Marie Gabriel de Martres, prêtre a testé le 30 avril 1752[1680].
23 janvier 1760, testament de Joseph Antoine de Martres, habitant Toulouse, marié à Marie Louise de Merle, d'où : Jean Baptiste Ignace de Martres ; Marie Thérèse Josèphe de Martres ; Pierre Gabriel de Martres, fils aîné[1681]
11 juin 1783, mariage de Jean François Ignace de Martres, habitant Toulouse, fils majeur de Joseph Antoine de Martres et de feue Marie Louise Merle, avec Marie Anne Antoinette Bonhomme, etc., témoin Pierre Gabriel de Martres, frère de l'époux[1682].

14 janvier 1702, Donation de M.Me Joseph Massot à Françoise de Martres, fille de feu M.Me Antoine de Martres, avocat au parlement de Toulouse et Marguerite de Bonhomme[1683].

1718, Honoré de Martres, sieur de Lafitte, habitant Cier[1684].

1723/1724, Henriette de Martres et Jean François de Martres, seigneur de Benque, habitent Bonrepos[1685].
1725, Catherine de Saint-Orens, épouse de Pierre de Martres, seigneur de Benque, habitant Bonrepaux[1686]

14 juillet 1734, Antoine Joseph de Martres, écuyer, habitant Toulouse, tenait à fief de Jean Jacques de Boyer…[1687]

[1676] AD.HG 3 E 27630 Saint-Marcet
[1677] *Revue de Comminges,* 1905-1906
[1678] Jules Villain, *op.cit.,* t.I, p.997
[1679] AD.HG 3 E 11848
[1680] AD.HG 3 E 11833
[1681] AD.HG 3 E 11833
[1682] AD.HG Toulouse GG 359 p.35
[1683] AD.HG Reg Ins 33
[1684] AD.HG 3 E 19048 Montréjeau
[1685] *Revue de Gascogne,* 1905/1906
[1686] *Revue de Comminges,* 1905/1906

20 mars 1737, baptême à Belfaig de Jean de Martres, fils de Joseph de Martres, seigneur de Villeneuve, et de Madeleine de Jeannet, cette dernière mourut à Belfaig le 28 suivant, âgée de 33 ans[1688] .

11 mai 1742, testament de Marie de Martres épouse du sieur François Gros, habitant Belfaig[1689].

1753, Joseph de Castet épousa Marguerite de Martres, fille de Louis de Martres et de Françoise de Rivals[1690].

19 août 1758, Jacquette Claire de Martres, veuve de M. Aignan, écuyer, président au présidial d'Auch[1691].

7 novembre 1762, mariage de Joseph de Martres de Cassaigne et de Barthélemie de Saint-Blancard, assistée de Blaise de Saint-Blancard de Lestelle[1692]

14 juin 1778, Marguerite de Martres épousa Philippe Lomprede[1693]

Douillac, révision le 6 juillet 2025 .
Jacques de ROQUEMAUREL

[1687] AM. Toulouse II 165
[1688] RP.Betchat
[1689] AD.HG 5 E 4229 Betchat
[1690] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.649
[1691] AD.HG Reg. Ins 37
[1692] RP. Beauchalot
[1693] Abbé Samiac, se référant à RP. Prat

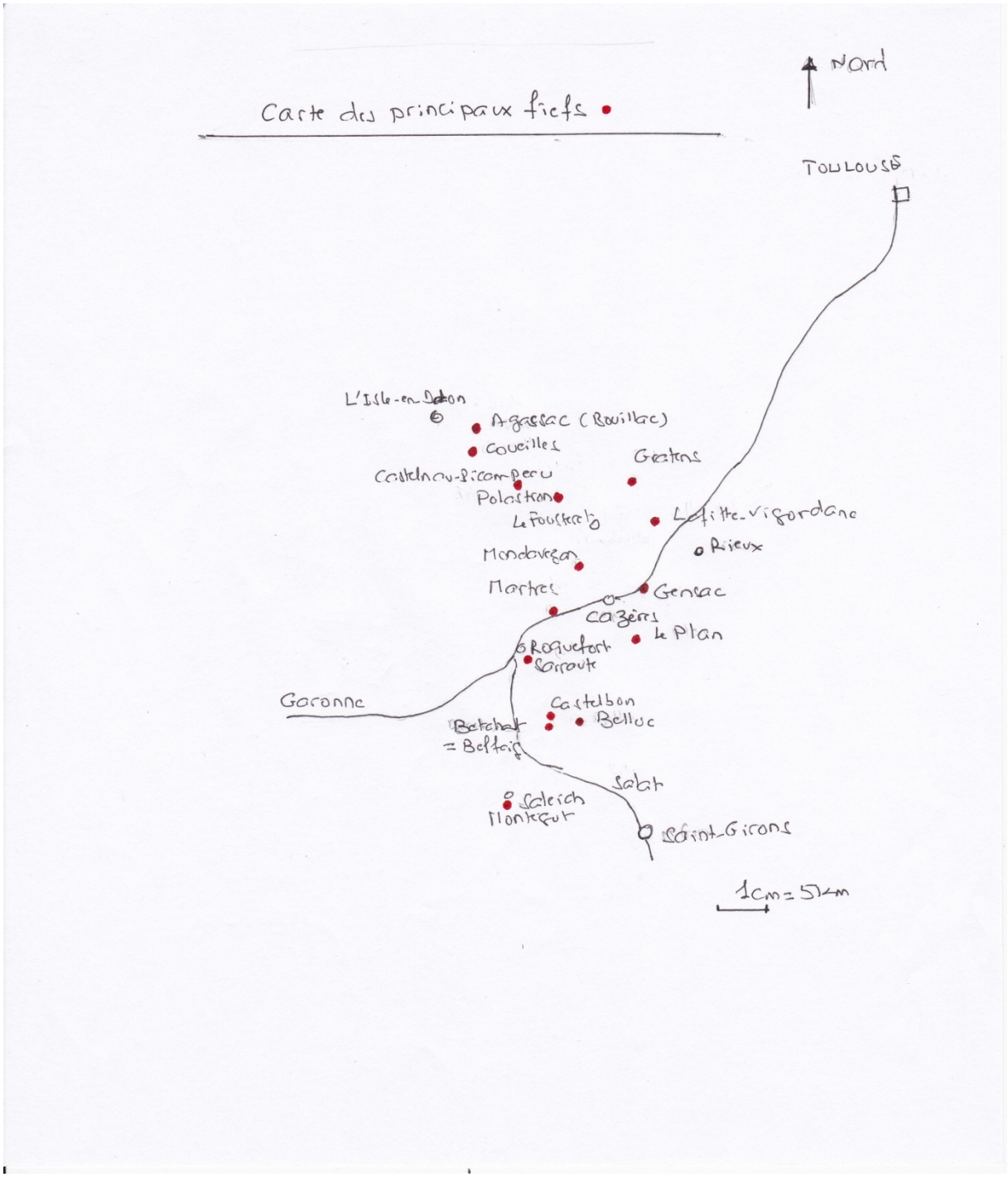
Nord
Carte des principaux fiefs
TOULOUSE
L'Isle-en-Dodon
Agassac (Bouillac)
Coueilles
Gratens
Castelnau-Picampeau
Polastron
Le Fousteret
Lafitte-Vigordane
Rieux
Mondavezan
Martres
Gensac
Cazères
Le Plan
Roquefort
Sarraute
Garonne
Castelbon
Belloc
Betchat
= Beffaig
Salat
Saleich
Montegut
Saint-Girons
1cm = 5km

Famille de MEDRANO

I Premiers degrés **p.266**

II Seigneurs de Maumusson, Labassère **p.267**

III Seigneurs de Baulat **p.273**

IV Seigneurs de Verlus **p.275**

V Seigneurs de Mauhic **p.278**

VI Seigneurs de Gouts, Camicas **p.280**

VII Seigneurs de Laguian, Coudret **p.284**

VIII Personnes isolées **p.292**

Une généalogie de cette famille a été publiée par le baron de Woelmont de Brumagne[1694], complétée par Maurice Vuillier. Ce document complète et corrige ces généalogies (le baron de Woelmont, entre autres erreurs, mélange les branches, ce qui est parfois repris par Maurice Vuillier.).

Les maintenues de noblesse en 1697[1695], permettent d'établir les ascendances de 3 lignées principales, issues de Julien de Medrano et de Séréne de Montauban, une première composée des branches des seigneurs de Maumusson et de Labassère et de celle des seigneurs de Verlus, dont les produisants étaient Antoine de Medrano, seigneur ce Labassère, et Laurent de Medrano, seigneur de Verlus, une deuxième dont les produisants étaient Henri et Dominique de Medrano, une troisième dont le produisant était Jacques de Medrano. Il faut noter que la 2ème et la 3ème lignée ont un degré de moins que la première.

Julien de Medrano, s'était installé en Gascogne à la moitié du 16ème siècle et avait été l'auteur des 3 lignées.

Les membres de cette famille apparaissent souvent dans les actes avec le nom Medrane, nous avons uniformisé les données avec le nom Medrano.

Cette famille porte : « coupé d'azur et d'or, une fasce d'argent sur le tout, accompagnée d'une colombe volante du même, portant en son bec cette inscription, en lettres de sable : AVE MARIA GRATIA PLENA, et en pointe d'une croix fleurdelysée de sable ; le tout environné d'une bordure de gueules, chargée de 13 tours d'argent » ; Dominique de Medrano, de la juridiction de La Devèze portait : « de gueules à une croix tréflée d'or, surmontée en chef d'une colonne d'argent maçonnée de sable, avec une devise en lettres d'or portant ces mots : AVE MARIA GRACIA PLENA, rangés en orle autour de la croix ; et d'une bordure d'azur chargée de treize tours d'argent maçonnées de sable, crénelées du même et posées deux en chef, quatre sur chaque flanc et trois en pointe » ; Henri de Medrano de Duffort portait : « de gueules à un fort à trois bastions d'argent » ; Dominique Laurent de Medrano, seigneur de Verlus portait : »d'argent à une bande d'azur. »

I
Premiers degrés

Des actes font apparaître une ascendance de Pedro Iniguez de Medrano qui ne paraît pas prouvée, nous commençons la filiation à partir de ce Pedro Iniguez de Medrano.

I Don Pedro Iniguez de MEDRANO
Il épousa **Marie de OCARIS**
Ils eurent :

[1694] Baron de Woëlmont de Brumagne, *Notices généalogiques, 5ème série,* p. 883, qu'Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t. III, indique à tort figurer dans la 2ème série.

[1695] J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1880, *Jugements de maintenue de noblesse,* pp.418-421, Antoine de Medrano, baron de Labassère, Laurent de Medrano, seigneur de Verlus, Joseph de Medrano, seigneur de Coudret (qui ne put fournie les preuves en 1697), Jacques de Medrano, seigneur de Laguian et de *Coladrey*, Henri et Dominique de Medrano, seigneurs de Gouts. Les copies des actes originaux figurent dans le tome I de l'ouvrage « Nobiliaire des généralités de Montauban et d'Auch » ; publié en 2013 par Mémoires et documents.

2.1 Julian Iniguez de MEDRANO, qui s'installa en Gascogne, qui suit.

2.2 Martin de MEDRANO

2.3 Pedro de MEDRANO

Frère de Julien et de Michel de Medrano qui vivaient à Maumusson, il vint à Maumusson voir son neveu Pierre de Medrano, seigneur de Maumusson et lui fit un legs par son testament du 4 novembre 1598, son fils Juan de Medrano était gouverneur[1696] (de ?)

2.4 Michel de MEDRANO

Il fut nommé, en 1552, procureur de Bertrand de Pardaillan, abbé de Mérenvielle, au diocèse d'Auch[1697]

Il tenait des biens dans la seigneurie de *Laguens* (Laguian) qui à sa mort, en 1579, revinrent à son neveu Pierre de Medrano, seigneur de Maumusson, celui-ci céda, le 5 août 1597, ces biens à son frère François de Medrano[1698].

2.5 Jean de MEDRANO.

Il fut cité en 1549 en la cour de Pampelune avec ses frères Julien et Michel[1699].

II
Seigneurs de Maumusson

I Julien Iniguez de MEDRANO

Né à Estella, au diocèse de Pampelune (en Navarre), après la mort de sa première épouse Francisca de Luca, Julien de Medrano fut appelé à la cour de Navarre, par la reine Marguerite de Valois. Il se rendit dans le Béarn auprès de cette princesse dont il sut gagner les bonnes grâces et captiver l'esprit par ses contes littéraires. Cette princesse voulant le remarier en France, il repassa les Pyrénées pour faire constater sa noblesse. Il fit rendre, le 2 janvier 1548, une sentence par l'alcade et seigneur de Valdosera qui le confirma dans la descendance de l'ancienne maison d'Iniguez (ce qui ne semble pas prouvé) et lui adjugea une portion de la vallée de Valdosera, comme descendant de cette famille. Muni de ces titres il revint en France avec son frère Michel[1700].

Julien de Medrano obtint des lettres de naturalité en janvier 1553[1701].

En 1561, suite à un procès entre Julien de Medrano et Sérène de Montauban, mariés, d'une part, et Guinot de Pardeilhan (devenu Pardaillan) et Me Antoine Dumas, curateur donné à

[1696] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644)
[1697] AD.HG 3 E 21314 Montréjeau
[1698] AD. Gers Vergès I 2301
[1699] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644)
[1700] J. Camoreyt, *Revue de Gascogne,* 1922, Les Medrano, p.233 ; *Revue de Gascogne,* 1925, Les Medrano (suite), p.232
[1701] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644)

Françoise de Viella, on adjugea 300 livres par an aux demandeurs, pour l'entretien et la nourriture de ladite Viella qui, vu sa qualité, était une grande charge[1702].
Il avait épousé en premières noces **Francisca de LUCA.**
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 18 juillet 1550, **Sérène de MONTAUBAN,** fille et héritière de Bertrand de MONTAUBAN, seigneur de Flourès, et de Marie de VIELLA, dame de Maumusson (à 3 km de Viella, Gers), sa seconde épouse[1703], elle lui apporta la terre de Maumusson. Bertrand de Montauban avait épousé, en premières noces, Andrea d'Antras, dame de Flourès, nièce de Bertrand d'Antras, fille de Jean d'Antras, seigneur de Flourès, Creschies, et de Catherine de Beaudéan. Le 16 août 1550, Sérène de Montauban reconnut avoir reçu 1 000 livres de Julien de Medrano, son mari, pour supporter les charges de leur mariage[1704].
Sérène de Montauban fut héritière de la terre de Flourès (à 2 km de Marciac, Gers) en 1566[1705].
Une sentence arbitrale du 31 mai 1589, contient le partage des biens entre Pierre de Medrano, seigneur de Maumusson, d'une part, et François, Marie, Jeanne et Françoise de Medrano, frères et sœurs, de l'autorité et licence de Sérène de Montauban, leur mère[1706], cette sentence arbitrale ne fait pas apparaître Julien de Medrano, auteur de la 2ème lignée.
Enfants du premier lit :

2.1 Dominique Iniguez de MEDRANO

2.2 Gui Iniguez de MEDRANO

2.3 Julien Iniguez de MEDRANO.
Il obtint des lettres de tonsures le 18 mai 1573, de l'évêque d'Albi, ces lettres mentionnent les parents de Julien Iniguez de Medrano[1707].

Enfants du second lit :

2.4 Pierre de MEDRANO, qui suit.

2.5 Julien de MEDRANO, auteur de la deuxième lignée, constituée des branches des seigneurs de Gouts, Camicas.

2.6 François de MEDRANO, auteur de la troisième lignée, constituée des branches des seigneurs de Laguian et des seigneurs de *Coudret.*

2.7 Marie de MEDRANO.

[1702] AD. Gers B 11
[1703] BnF Fr 32296 indique le contrat de mariage, complété par AD. Gers I 2301
[1704] BnF Fr 32296
[1705] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644)
[1706] *Photocopie des MN de 1697*, Jean Dufaur, notaire de Riscle ; *MN 1697*
[1707] J. Camoreyt, *Revue de Gascogne,* 1922, Les Medrano, pp.232, 233

2.8 Jeanne de MEDRANO.
Elle épousa **N…de FOUERT**, seigneur de Cavaille[1708].

2.9 Françoise de MEDRANO
Elle épousa **Jean de SABARDAN,** du lieu de Saint-Elix en Astarac[1709] (qui doit être Saint-Elix-Theux, Gers)

II Pierre de MEDRANO, seigneur de Maumusson (-Laguian, à 3 km de Viella, Gers),
Le 10 décembre 1598, Jacques de Béarn, seigneur de Savignac, par son contrat de mariage avec Catherine de Falèche, dame de Viella, Montaud, Brassempouy, etc., avait reçu 6 666 écus 2/3 qui furent employés à dégager des biens de Catherine de Falèche, savoir 5 000 écus auprès de Pierre de Medrano, seigneur de Maumusson, et Jeanne de Durban, mariés, et 1 666 écus 2/3 auprès de M.Me Jean Gassion, président à Pau[1710].
Il avait épousé, par contrat du 3 avril 1588 **Jeanne de DURBAN,** fille de Jean de DURBAN, seigneur de Labassère, et d'Isabeau de FOIX, le futur fut assisté de ses frères Julien et François de Medrano[1711].
Jeanne de Durban testa le 2 avril 1605, faisant des legs particuliers à ses enfants Sérène, Françoise, Jean, Arnaud et Pierre de Medrano, instituant héritier universel son mari et son fils aîné Antoine de Medrano[1712].
Ils eurent :

3.1 Antoine de MEDRANO, qui suit.

3.2 Pierre de MEDRANO, auteur de la branche des seigneurs de Verlus.

3.3 Arnaud de MEDRANO.

3.4 Jean de MEDRANO

3.5 Sérène de MEDRANO.
Elle épousa, par contrat du 22 août 1606, **Arnoul de MONTESQUIOU,** seigneur de Préchac, fils de Paul de MONTESQUIOU et d'Anne de LATRAU, dame de Préchac[1713], d'où postérité.

3.6 Françoise de MEDRANO,

[1708] J. Camoreyt, *Revue de Gascogne,* 1922, p.234
[1709] J. Camoreyt, *Revue de Gascogne,* 1922, p.234
[1710] AD. Gers I 382-8, François Anouilh, notaire de Prat
[1711] *MN 1697,* Raymond de Pallas, notaire de Navarrens, ce contrat fut ratifié par Sérène de Montauban, mère dudit Pierre, ratification reçue par André Dumas, notaire de Riscle. ; BnF Fr 32296
[1712] BnF Fr 32296, Jean de Lafitte, notaire de Viella ; *photocopie des MN de 1697*, p.118
[1713] BnF Fr 32296, Lafitte, notaire

Le 1er juin 1635, Arnaud Guilhem de Mont, seigneur de Lartigue, passa une transaction avec sa mère Françoise de Medrano, femme en premières noces de feu Antoine de Mont, au sujet de l'administration (des biens) faite par elle.[1714]
Elle avait épousé en premières noces, le 26 juin 1611, **Antoine de MONT,** seigneur de Mont, Lartigue, fils de Jean Antoine de MONT, seigneur de Mont, Lartigue, capitaine de 100 hommes de pied, et de Marguerite de FOUERT, d'où postérité[1715].
Elle avait épousé en secondes noces, le 6 juin 1626, **Jean de LA FITTE,** seigneur de Moulédous, fils de Jean de LA FITTE, seigneur de La Roque, et de Géraude de BAUDEAN[1716], selon une transaction qu'elle passa, le 1er juin 1635, avec son fils Arnaud Guillaume de Mont (supra).

III Antoine de MEDRANO, seigneur de Maumusson, baron de Labassère (plusieurs lieux de ce nom dans les Hautes-Pyrénées, Maurice Vuillier dit que ce lieu était situé à Bagnères-de-Bigorre.)
Il fut présent, le 27 mai 1639 , à Bagnères de Bigorre, à la cession par Jeanne de Bénac, veuve de Marc Antoine de Bossost, seigneur et baron de Luc, à Roger de Bossost, seigneur d'Espenan, de tous les droits qu'elle avait sur la place de Luc, pour le prix de 39 500 livres[1717].
Antoine de Médrano testa le 9 avril 1654, ainsi que sa femme, nommant exécuteur testamentaire son frère François de Medrano, déclarant avoir eu pour enfants avec Françoise de Cassagnet, feu Bernard de Medrano, Marc Antoine et Jean de Medrano, instituant héritier son petit-fils Antoine de Medrano, fils dudit feu Bernard et de Françoise de Fouron[1718].
Il avait épousé, par contrat du 15 février 1604, **Françoise de CASSAGNET**[1719], dame de Baulat fille unique de Jean Arnaud de CASSAGNET, seigneur de Baulat, et de Louise d'ARMENTIEU[1720].
Françoise de Cassagnet testa le 9 avril 1654, comme son mari, instituant héritier son petit-fils Antoine de Medrano, lui substituant Marc Antoine et Jean de Medrano, ses fils[1721].
Ils eurent :

4.1 Bernard de MEDRANO, qui suit.

4.2 Marc Antoine de MEDRANO, seigneur de Baulat, **soit lui soit son frère Jean doit être l'auteur de la branche des seigneurs de Baulat.**

4.3 Jean de MEDRANO, seigneur de Baulat, Maumusson.

[1714] BnF Fr 32297
[1715] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, p.59, qui indique également le second mariage de Françoise de Medrano.
[1716] Maurice Vuillier, se référant à Courcelles
[1717] AD. Gers I 587 n°7993
[1718] *MN 1697 ;* BnF Fr 32296
[1719] AD. Gers I 2301
[1720] *MN 1697,* note de J. de Carsalade du Pont
[1721] *MN 1697,* Dufour, notaire de Riscle ; BnF Fr 32296

4.4 Françoise de MEDRANO

Elle épousa, le 6 janvier 1633, **Joseph de MONET,** chevalier, seigneur d'*Ast,* de Saint-Martin et de Sombrun (probablement le lieu de de nom dans les Hautes-Pyrénées), gentilhomme de la chambre du roi, qui mourut le 20 juin 1678, ayant eu 5 fils et une fille, Marie de Monet qui épousa Louis de Durfort, baron de Castelbajac[1722].

IV Bernard de MEDRANO, seigneur de Maumusson, baron de Labassère

Il mourut avant le 9 avril 1654, date du testament de son père.

Il avait épousé, par contrat filiatif du 12 février 1646, **Françoise de FOURON,** dotée de 13 500 livres fille de Pierre de FOURON, seigneur d'Artiguelouve, maître des monnaies de Sa Majesté en Béarn, et de Jean de COLOM, assistée de son père et de sa mère, de Jean de Gassion, président au parlement de Navarre, entre autres, ils reçurent la bénédiction nuptiale le 19 mars 1646, dans l'église Saint-Martin de Pau[1723], le futur procédait de l'autorité et consentement d'Antoine de Medrano, seigneur de Maumusson et Labassère, son père, faisant tant pour lui que comme Françoise de Cassagnet, son épouse[1724].

Ils eurent :

5.1 Antoine de MEDRANO, qui suit

V Antoine de MEDRANO, baron de Labassère.

Il était mineur à la mort de son père[1725] (il avait au maximum 8 ans.)

Il épousa, par contrat du 24 mai 1682, **Marie de *NENIGUAN* (NENIGAN)**[1726]. Cette épouse est nommée Marie de SERIGNAC par les maintenues de noblesse (qui datent, par erreur, le contrat du 24 mai 1672) et Marie de SIREGAND par Jules Villain. La terre de Nénigan était tenue à l'époque, par une branche mal connue de la famille d'Orbessan. Jean Pierre d'Orbessan, seigneur de Nénigan, sans postérité, testa le 12 octobre 1658, léguant 1 000 livres à sa sœur Marie d'Orbessan, instituant héritier universel son cousin Nicolas de Mascaron, seigneur de Poucharramet[1727] (qui n'eut pas de postérité), l'épouse d'Antoine de Medrano ne peut être la sœur de Jean Pierre d'Orbessan, seigneur de Nénigan qui avait épousé dès 1631 Catherine de Saint-Pastou.

Il faut en tout état de cause corriger l'ouvrage de Jules Villain qui crée Marie de Siregand, et très probablement la donnée indiquant Marie de Sérignac, cette famille n'étant pas connue comme tenant Nénigan.

[1722] Baron de Woelmont, *op.cit.,* V, p.884 indique le mariage de Françoise de Medrano la précisant fille d'Antoine et de Françoise de Cassagnet ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Durfort* indique le mari de leur fille Marie de Monet.

[1723] Arman de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn,* t.III, pp.305-308, se référant à AD. P.A E 2041 f°55 v° pour le contrat de mariage et aux Archives de Pau GG 3 f°1 v° pour la bénédiction nuptiale.

[1724] *MN 1697 ;* photocopie de l'original (*Nobiliaire des généralités de Montauban et d'Auch,* Mémoire et documents, 2013, p.118)

[1725] AD. Gers I 2301 (1325-1644)

[1726] La *photocopie des MN* dit 24 mai 1682, p.117 et nomme Marie de Néniguan (pour Nénigan) l'épouse d'Antoine de Medrano; *MN 1697,* Laffite, notaire, nomme Marie de Sérignac l'épouse d'Antoine de Medrano, ce qui est soit une erreur de lecture soit une interprétation et date le contrat du 24 mai 1672. BnF Fr 32697, indique les mêmes données. Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1249, 1250 nomme Marie de Siregand fille de Jean Pierre de Siregand, vicomte d'Ercé, et de Marie de Noé, l'épouse d'Antoine de Medrano.

[1727] AD.HG 3 E 26214.

La descendance d'Antoine de Medrano et de Marie de *Sérignac* (que nous nommons de Nénigan) est indiquée par J. de Carsalade du Pont[1728].
Ils eurent :

VI Jean de MEDRANO, baron de Labassère et de Maumusson, seigneur d'Abilhac.
Il épousa, le 25 août 1706, **Jeanne d'ABBADIE,** fille de feu Raymond d'ABBADIE, seigneur de La Bartête, et de Jeanne de *CHEVAILLES de BAZILHAC,* habitant Lembeye[1729].
En 1727, eut lieu une sentence dans un procès entre Jeanne d'Abbadie, épouse de Jean de Medrano, seigneur de Maumusson, et Bertrand Sarran, dudit Maumusson[1730], puis, en 1739, Jeanne d'Abbadie, veuve de Jean de Medrano, seigneur de Maumusson, était en procès contre Bernard Courrèges[1731].
Ils eurent :

7.1 Jeanne de MEDRANO

En 1756, eut lieu la cession d'une rente de Melchior de Montesquiou, seigneur de Pouylobon, à prendre sur François de Castelréal, seigneur de Maumusson, baron de Labassère, et sur Jeanne de Medrano, sa femme[1732], puis, en 1770, fut prononcée une sentence entre François de La Verrie, seigneur de Castelréal, baron de Labassère, et Jeanne de Medrano, son épouse, habitant leur château de Maumusson, et Raymond Terrade dit Maupeu, habitant Maumusson[1733]. Jeanne de Medrano, épouse de François de La Verrie de Castelréal, fit une donation rentre vifs à son aîné fils Barthélemy de La Verrie de Labassère, capitaine au régiment de carabiniers de Monsieur, qui fut insinuée en 1777[1734].
Elle avait épousé, ,par contrat du 6 mars 1741, **François de LA VERRIE,** seigneur de Castelréal (en Urval, Dordogne), né à Siorac le 8 janvier 1707[1735], qui fut seigneur et baron de Labassère et de Maumusson, du chef de sa femme.
Ils eurent[1736] :

1° Barthélemy de La Verrie, baron de Labassère, Maumusson, major au régiment de carabiniers de Monsieur, il mourut le 23 avril 1797, en émigration à Barrentroup, principauté de Lippe.

2° Jean Baptiste de La Verrie, chevalier de Saint-Louis, il mourut à Civrac (Dordogne), le 28 avril 1813, célibataire.

3° Antoine de La Verrie qui continua la lignée en Périgord.

[1728] *MN 1697,* p.420, note 1
[1729] Maurice Vuillier se référant à Bourdette
[1730] AD. Gers B 202
[1731] AD. Gers B 834
[1732] AD. Gers E 87
[1733] AD. Gers B 833
[1734] AD. Gers B 475
[1735] Baron de Woelmont de Brumagne, t.VII, p.1011
[1736] *MN 1697,* p.420, note 1

4° Charlotte de La Verrie, dame de Labassère et Maumusson, elle mourut le 26 mai 1828 au château de Maumusson, instituant son héritier universel M. Antoine Louit.

7.2 Marie Irène de MEDRANO.
Elle épousa, le 21 septembre 1740, **Charles de SANSOT de Baudéan,** seigneur de Sansot, Sadeillan, Mazerettes[1737].

III
Seigneurs de Baulat

L'auteur de cette branche doit être soit Jean de Medrano cité en 1659 comme seigneur de Baulat, soit plus probablement son frère Marc Antoine, également seigneur de Baulat, tous deux fils d'Antoine de Medrano, seigneur de Maumusson, baron de Labassère, et de Françoise de Cassagnet, dame de Baulat[1738].

IV Jean de MEDRANO, seigneur de Baulat (en Jû-Belloc, Gers) et Maumusson
Jean de Medrano, seigneur de *Beaulac* (Baulat) et de Maumusson, fut, le 15 novembre 1659, un des témoins de Jean Roger de Sariac, sieur du Pesqué, seigneur d'Arné, lors de son contrat de mariage avec Jeanne de Luzarey[1739].

ou plus probablement
Marc Antoine de MEDRANO, seigneur de Baulat, il épousa, le 24 juin 1657, *Isidore* (probablement Isabeau) de PODENAS, fille de Jonathan Frédéric de PODENAS, seigneur du Castéra, de Monpardiac, et d'Anne de FLEURANCE[1740] (FLORENCE)
Les probables successeurs d'un de ces frères tinrent Monpardiac qui venait d'Anne de Florence, épouse de Marc Antoine de Medrano, qui doit donc être l'auteur de cette branche.

On trouve ensuite :

Antoine de Medrano, seigneur de Jû, fut présent (vers 1702 ?) au contrat de mariage de Jean Joseph de Verduzan, seigneur du Brana, et de Jeanne de Cours Montlezun[1741].

[1737] *MN 1697,* p.420, note 1
[1738] Le baron de Woelmont dit que l'auteur de cette branche était Jean de Medrano ou Antoine de Medrano de Mauhic, puîné d'Antoine de Medrano, seigneur de Maumusson, et de Françoise de Cassagnet, l'un de ceux qui tuèrent en duel ,le 25 juillet 1603, Béraud, baron de *Mimort*, ce qui est évidemment anachronique, quant à ce duel, Antoine de Medrano, seigneur de Maumusson, ayant épousé Jeanne de Cassagnet, dame de Baulat, par contrat du 15 février 1604, et inexact quant à Antoine de Medrano de Mauhic. Un acte du 15 novembre 1659 mentionne Jean de Medrano, seigneur de *Beaulac* et de Maumusson, par ailleurs Marc Antoine de Medrano, seigneur de Baulat épousa en 1657 Isabeau de Podenas, l'un des deux doit être l'auteur de cette branche.
[1739] AD. Gers Vergès I 3240 n°17256
[1740] Maurice Vuillier, se référant à La Plagne

Jean Antoine de Medrano, seigneur de Baulat, Monpardiac, fut présent le 20 juin 1735, au contrat de mariage, au château de Troncens, en Pardiac, de François de Béon, comte de Béon, seigneur de La Palu, et d'Anne de Puybérail[1742].

VI (?, par la chronologie) Antoine de MEDRANO, chevalier, seigneur de Baulat, dit le marquis de Medrano. C'est probablement lui qui fut dit Jean Antoine de Medrano, le 20 juin 1735 (supra.)
Il habitait, le 2 décembre 1738, le château de Monpardiac (Gers), ayant épousé Marie de Cloche de Saint-Agnet[1743].
Il fut capitaine au régiment d'Aquitaine-infanterie puis chef de bataillon au régiment d'Anjou. Blessé le 24 juin 1762, près de Cassel, et le 24 août suivant à Grebebstein. Il doit être Antoine de Medrano, seigneur de Maumusson, Jû, Baulat, qui fut présent le 12 novembre 1759 à l'assemblée des Etats généraux de Bigorre, à Tarbes[1744].
Il avait épousé **Thérèse de CLOCHE de SAINT-AGNET (**famille des Landes.)
Ils eurent :

7.1 Jean de MEDRANO, par déduction, qui suit.

7.2 Marie Anne de MEDRANO
En 1777, Marie Anne de Medrano de Montagut, veuve d'Emmanuel de La Fitte de Montagut, seigneur de Rambos, et Jérôme de La Fitte, baillèrent à ferme la terre de Mouledos[1745].
Elle avait épousé, par contrat du 27 septembre 1760, **Emmanuel de LA FITTE de MONTAGUT,** seigneur de Belloc, du Couloumé, de Mouledous, né le 19 mars 1702, officier de cavalerie puis lieutenant des maréchaux de France, fils d'Antoine de LA FITTE de MONTAGUT, seigneur de Belloc, du Couloumé, de Rambos, et de Louise de MONT[1746].
En 1777, Antoine Marie de La Fitte de Montagut, seigneur de Mouledous, habitant du Coulomé, assisté de Jean Baptiste de Medrano, son curateur, donna une procuration à Jérôme de La Fitte, chevalier de Saint-Louis, pour recevoir les revenus de la terre de Mouledous[1747].

7.3 probablement à ce degré ou au degré précédent Anne de MEDRANO.

[1741] J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, généalogie Cours, pp.83, 84, la mariée était née en 1680, la date du mariage n'est pas indiquée
[1742] BnF Chérin
[1743] B. de Castelbajac, *Revue de Gascogne,* 1937, Un certificat de bonne conduite, p.55, note 4, citant le marquis de Medrano, Antoine de Medrano qui avait épousé Thérèse de Cloche de Saint-Agnet
[1744] Maurice Vuillier, se référant à Noulens
[1745] AD. Gers E 69
[1746] Courcelles ; Woelmont de Brumagne.
[1747] AD. Gers E 69

Il fut prêtre, curé de Monlezun et de Troncens ; il fit, en 1771, une donation en faveur de Jean Marie de Medrano, chevalier, seigneur de Monpardiac, Baulat, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine[1748].

VII Jean de MEDRANO, chevalier, seigneur de Baulat[1749].
Né en 1740, au diocèse d'Auch, il fut capitaine au régiment d'Aquitaine.
Il épousa à Metz, en 1764, sa parente, Jeanne **Marie** Thérèse **LE FEBVRE de LADONCHAMPS,** née à Metz le 15 octobre 1740, fille unique de Jean Henri LE FEBVRE, chevalier, seigneur de Ladonchamps, doyen en la cour de parlement de Metz, et de Barbe Thérèse de MEDRANO, sa seconde épouse (qui mourut à Metz le 23 octobre 1764), ils eurent :

8.1 Dominique de MEDRANO, chevalier.
Né en 1766, il fut officier au régiment Dauphin-infanterie et mourut à Metz le 10 août *1784*, âgé de 22 ans.

8.2 Jean de MEDRANO.
Il fut reçu à l'École militaire de La Flèche, le 13 août 1775.
C'est peut-être lui qui dit le marquis de Medrano-Baulat fut un des rédacteurs du cahier de doléances en 1789, dont les autres rédacteurs étaient le le baron de Luppé, le président d'Orbessan, le comte de Cardaillac et le comte de Fezensac[1750].

8.3 Marie François Henri Jacques de MEDRANO de Baulat.
Né le 4 juillet 1772, à Monpardiac, diocèse d'Auch, il fut admis en 1784 dans une Ecole militaire.

IV
Seigneurs de Verlus

L'auteur de cette branche, Pierre de Medrano, seigneur de Verlus, était fils de Pierre de Medrano, seigneur de Maumusson, et de Jeanne de Durban

III Pierre de MEDRANO, seigneur de Verlus (à 4 km de Viella, Gers)
Pierre de MEDRANO, sieur de *Récatte,* fils puîné de feu Pierre de MEDRANO et de Jeanne de DURBAN épousa par contrat du 19 juillet 1620 **Jeanne du MONT**[1751], dame et héritière de Verlus (en Béarn, très probablement le lieu à 4 km de Viella, Gers, en Armagnac, à 2 km de Portet, Pyrénées Atlantiques, en Béarn.)
Ils eurent[1752] :

4.1 Antoine de MEDRANO, qui suit.

[1748] AD. Gers B 469
[1749] Baron de Woelmont, *op.cit.,* V, pp.888, 889 pour ce qui le concerne et sa descendance
[1750] J. de Mastron, *Revue de Gascogne,* 1913, Investigations sur le Fezensaguet, Les Luppé-Taybosc, p.359
[1751] *MN 1697,* Lafitte, notaire ; BnF Fr 32296 ; *Photocopie des MN 1697* nomment Jeanne de Dumont l'épouse de Pierre de Medrano, l'époux est dit selon les actes seigneur de Récatte ou de Véralte, puis seigneur de Verlus
[1752] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644) nomme les 4 fils

4.2 Pierre de MEDRANO, sieur du Bédat, auteur de la branche des seigneurs de Mauhic

4.3 Jean de MEDRANO, sieur de Lamothe.
Peut-être est-il (ou son homonyme au degré suivant) celui qui dit sieur de Lamothe-Verlus fut accusé en 1702, avec d'autres, du meurtre d'Henri Joseph de Medrano, chevaler de Verlus[1753].

4.4 Etienne de MEDRANO

4.5 très probablement Jeanne de MEDRANO
Dite fille de Pierre de Medrano, baron de Maumusson, elle épousa, par contrat du 2 août 1656, Jean de PODENAS, seigneur de Betbèze, fils de Jean de PODENAS, seigneur du Castéra, Préneron, et de Jeanne de CHIFFLARD[1754].

4.6 probablement Paule de MEDRANO
Le 27 février 1661, eut lieu le baptême par le curé de Préchac, de Pierre de Montesquiou, fils de Gabriel de Montesquiou et de Philippe d'Artigaux, le parrain fut Pierre de Medrano, la marraine Paule de Medrano, père et fille[1755].
Les liens avec la famille de Montesquiou qui tenait Préchac (Arnoul d Montesquiou, seigneur de Préchac, avait épousé, par contrat du 22 août 1606, Sérène de Medrano, fille de Pierre de Medrano, seigneur de Maumusson, et de Jeanne de Durban, et ceux avec la famille de Melet (alias Mellet)[1756] suggèrent que le parrain était Pierre de Medrano, seigneur de Verlus.
Henry de MELET, écuyer, seigneur de Sainte-Livrade, (fils de Jean Marie de MELET, seigneur de Sainte-Livrade et probablement de sa première épouse Eléonore d'AUXION) épousa, par contrat du 8 mars 1661, **Paule de MEDRANO,** morte comme lui, avant le 1er juin 1693[1757], d'où postérité.

IV Antoine de MEDRANO, écuyer, seigneur de Verlus.
Il fut capitaine des gardes dans le régiment de M. de Mondon en 1642[1758].
Antoine de Medrano, seigneur de Verlus, testa le 29 novembre 1688, laissant les honneurs funèbres à la discrétion de Claude de Mellet, sa femme, disant avoir pour enfants mâles, Laurent, Jean, Henry, Guy et Joseph de Medrano,[1759]

[1753] AD. Gers B 177
[1754] Maurice Vuillier, se référant à La Plagne ; ce contrat de mariage figure dans les preuves de noblesse de plusieurs Podenas le 17 octobre 1667 (AD. Gers Vergès I 2838 n°15595)
[1755] Maurice Vuillier se référant à *BSAG, sans précision.*
[1756] Henri de Melet époux de Paule de Medrano, et Claire de Melet, épouse d'Antoine de Medrano, présumé frère de Paule, étaient cousins-germains, leurs contrats de mariage eurent lieu à 2 jours d'intervalle.
[1757] d'Hozier, *Armorial général de France,* V, p.800
[1758] AD. Gers I 2301 (1325-1644)
[1759] *Photocopie des MN 1697* date l'acte du 29 novembre 1688, Sadirac, notaire royal; *MN 1697,* date l'acte du 29 novembre 1678, Sadirac, notaire royal comme BnF Fr 32296

Antoine de MEDRANO, sieur de Durban, de l'autorité de son père Pierre de MEDRANO, seigneur de Verlus, assisté de Pierre et Jean de MEDRANO, sieurs du Bédat et de Lamothe, ses frères, avait épousé, par contrat du 6 mars 1661 **Claude de MELET**[1760]*,* fille de Jean III de MELET, seigneur de Fondelin, Saint-Orens, premier président au présidial de Condom et d'Anne de REDON, sa seconde épouse[1761].
Ils eurent :

5.1 Laurent de MEDRANO, qui suit.

5.2 Jean de MEDRANO.

5.3 Henri de MEDRANO.

5.4 Guy de MEDRANO.

5.5 Joseph de MEDRANO.

V Laurent de MEDRANO, écuyer, seigneur de Verlus, Aurensan.
Laurent de Medrano fut déchargé du droit de franc-fief, le 30 mai 1696, par M .d'Herbigny, intendant, il fut maintenu noble le 2 avril 1697, à Montauban[1762].
En 1730, eut lieu une sentence dans un procès entre Laurent de Medrano, seigneur de Verlus et d'Aurensan, et Anne ou Jeanne de Baccarrère, veuve du sieur Antoine Duverger, de Verlus[1763].
Il avait épousé **Marie de SADIRAC**[1764].
Ils eurent :

7.1 Jean de MEDRANO, qui suit.

7.2 Jeanne de MEDRANO de Verlus.
Elle épousa, par contrat du 12 février 1720, **Balthazar de GIRONDE,** baron de Montcorneil, seigneur de Laumède, Libou, etc.[1765], fils de Jean de GIRONDE, seigneur de Castelsagrat, et de Marie Anne *d'AURUSSE,* dame de Laumède[1766].

VII Jean de MEDRANO, baron de Verlus, Aurensan, Camicas.
En 1742, fut prononcée une sentence dans un procès entre Catherine de Navailles, épouse du sieur Marsan, seigneur de Lannux, et Jean de Medrano, seigneur de Verlus[1767], puis, en 1749,

---

[1760] *MN 1697,* reçu Jean de Camarade, notaire royal ; BnF Fr 32296 ; le nom est souvent écrit Mellet dans les actes.
[1761] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644) ; François Bluche, *Les pages de la Grande écurie, Dictionnaire généalogique,* Ed. Patrice du Puy, précise les données sur la famille de Melet.
[1762] *MN 1697*
[1763] AD. Gers B 680
[1764] Baron de Woelmont, *op.cit.,* V, p.885
[1765] J. de Carsalade du Pont, *MN 1697*
[1766] Baron de Woelmont, *op.cit.,* V, p.885

fut prononcée une sentence et ordonnance entre Balthazar de Gironde, seigneur et baron de Montcorneil, en Astarac, comme tuteur des enfants nés de son mariage avec Jeanne de Medrano, et Jean de Medrano, baron de Verlus[1768].
Jean de Medrano, seigneur de Verlus, Aurensan, Camicas, fit en 1765, une donation entre vifs à Marie de Medrano, sa fille aînée, épouse de Jean Baptiste de Medrano, seigneur de Mauhic, à charge de legs en faveur de sa fille cadette Marie Ursule de Medrano, épouse de M. de Marsan, habitant Saint-Sever[1769].
Il avait épousé (le 14 juin 1728) **Marie Ursule de CAPDEVILLE,** nommée dans la donation de 1765 de son mari à sa fille aînée Marie. Selon une source qui n'a pas été retrouvée, indiquant la date de son mariage, elle était fille de Mathieu de CAPDEVILLE, baron de Brassempouy, conseiller au parlement de Navarre, et de Marie Catherine de BROSSER (ceux-ci eurent une fille Catherine Ursule, baptisée le 28 février 1709[1770].)
Ils eurent :

8.1 Marie de MEDRANO, qui suit.

8.2 Marie Ursule de MEDRANO .
Elle épousa M. de MARSAN, habitant Saint-Sever en 1765.

VIII Marie de MEDRANO
Elle épousa, le 19 juin 1748, **Jean Baptiste de MEDRANO,** seigneur de Loubédat, Mauhic, lui apportant les biens de sa branche, d'où postérité (infra.)

V
Seigneurs de Mauhic

L'auteur de cette branche, Pierre de Medrano, était le 2ème fils de Pierre de Medrano, seigneur de *Véralte,* et de Jeanne de Mont.

IV Pierre de MEDRANO, seigneur du Bédat (devenu Loubédat, Gers)
Il avait épousé, le 13 avril 1661, **Philippe de MONTESQUIOU,** sœur de l'abbé de Clément de Montesquiou, abbé de Berdoues et de Valbonne[1771], fille de Jean Paul de MONTESQUIOU, seigneur de Préchac et de Galiax, et de Catherine (de LAAS) de LURBE, et petite-fille d'Arnoul de MONTESQUIOU, seigneur de Préchac et de Galiax, et de Sérène de MEDRANO.
Catherine de Lurbe, veuve de Jean Paul de Montesquiou, dame de Galiax, testa le 30 janvier 1680, instituant héritier universel Daniel de Montesquiou, major du régiment de Champagne,

---

[1767] AD. Gers B 217
[1768] AD. Gers B 222
[1769] AD. Gers B 463
[1770] Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn,* t.I, p.133, qui n'indique pas le mariage de 5 des 6 filles de Mathieu de Capdeville et de Marie Catherine de Brosser.
[1771] J. Camoreyt, *Revue de Gascogne,* 1922, Les Medrano, p.232

à la charge de payer leurs légitimes à Clément de Montesquiou, prêtre et recteur d'Orgnon, et aux enfants de feue Philippe de Montesquiou, sa fille, femme de Pierre de Medrano[1772].
Daniel de Montesquiou, seigneur de Préchac et de Galiax, lieutenant-général des armées du roi, avait épousé le 30 avril 1695, Claire Marguerite du Lau, dame de Mauhic et du Bédat, il mourut le 25 juillet 1715, âgé de 84 ans, sans postérité, ayant transmis ses biens à son frère Clément de Montesquiou qui devint seigneur de Préchac, Galiax, Mauhic et Loubédat, et mourut à Mauhic le 3 novembre 1732, ayant légué tous ses biens à son neveu Antoine de Medrano, époux de Marie de Laas[1773].
Ils eurent :

V Antoine de MEDRANO, seigneur de Mauhic (en Loubédat).
Il épousa **Marie de LAAS de LURBE,** citée comme grand-mère de Jean Marie de Medrano, seigneur de Mauhic (infra.)
Ils eurent :

6.1 Jean Baptiste de MEDRANO, qui suit.

6.2 peut-être Nicolas de MEDRANO de Mauhic.
Le 12 juillet 1752, fut représentée la tragédie chrétienne Agapit, martyr, par les élèves du collège des jésuites d'Auch, l'acteur tenant le rôle d'Antiochus, gouverneur de Praeneste était Nicolas de Medrano de Mauhic[1774].

VI Jean Baptiste de MEDRANO, seigneur de Loubédat, Mauhic.
Le 6 novembre 1747, Jean Baptiste de Medrano, seigneur de Loubédat, habitait son château de Mauhic[1775], puis en 1753, fut prononcée une sentence dans un procès entre Jean de Medrano, seigneur de Préchac, Galiax et autres places, habitant son château de Mauhic, situé à Loubédat, et divers habitants dudit lieu[1776].
En 1768, Jean Baptiste de Medrano, chevalier, seigneur de Mauhic, y habitant, procureur fondé d'Elisabeth de Monet de Sombrun, demeurant à Mauhic, ayant droit de Louis Frédéric de Monet, chevalier de Sombrun, son frère, résidant en Suisse, fit une donation à Anne Françoise Angélique et à Anne Louise de Monet de Sombrun[1777].
Il avait épousé, le 19 juin 1748 **Marie de MEDRANO Verlus,** fille aînée de Jean de MEDRANO, baron de Verlus, qui lui transmit les droits de la branche devenue aînée de la famille de Medrano (supra.)
Ils eurent :

7.1 Jean Marie de MEDRANO, qui suit

[1772] BnF Fr 32298
[1773] Maurice Vuillier se référant à *BSAG (Bulletin de la société archéologique du Gers ?)*
[1774] J. Lestrade, *Revue de Gascogne,* 1909, Agapit chez les jésuites d'Auch, p.376
[1775] AD. Gers B 689
[1776] AD. Gers B 694
[1777] AD. Gers B 466

7.2 Etienne de MEDRANO.

7.3 Marie Thérèse de MEDRANO.

Sœur de Jean Marie de Medrano qui avait été exécuté, elle avait épousé le comte **Robert du BERNET de Courvesot,** elle adressa, avec son frère, Etienne de Medrano, en vertu de la loi du 21 prairial an III, une pétition au citoyen administrateur pour la restitution de l'argenterie de son frère. Ordre fut donné en messidor an III de rendre la succession, il y avait quelques titres sur le trésor public. En 1808 seulement, on parvint à savoir qu'ils avaient été déposés à la trésorerie générale en ventôse an VII. Pour le mobilier rendu il n'y avait plus de recours, l'argenterie avait été envoyée à la monnaie, les meubles réservés et placés sous séquestre à Nogaro, avaient disparu pour le plus grand nombre[1778].

VII Jean Marie de MEDRANO, chevalier, seigneur de Galiax, Préchac, Loubédat, Mauhic.
Né le 25 juillet 1749 à Loubédat, il fut mousquetaire du roi. Le 15 janvier 1772, il fut nommé à l'office de lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Mont-de-Marsan, le marquis de Faudoas, commandant pour le roi des pays d'Armagnac, d'Astarac et des Quatre-Vallées, fut désigné pour recevoir le serment et l'installer dans la charge.
Il testa à Toulouse, le 8 octobre 1793, par devant Cabiro, notaire public, fut arrêté le 10 *novembre* an II, et enfermé à Auch dans une tour. Le château de Mauhic fur perquisitionné par Laclaverie, membre de l'administration départementale, accompagné de deux brigades de gendarmes, vingt hommes de la garde nationale d'Aignan. On trouva des papiers de correspondance, des titres nobiliaires et féodaux et des pièces d'argenterie aux armes des Medrano. Le 25 germinal an III (14 avril 1795), Dartigoeyte, représentant du peuple annonça qu'il allait livrer à la commission extraordinaire « un ci-devant marquis de Medrano, qui d'intelligence avec les conspirateurs de Londres avait caché dans une niche murée une grande quantité d'argenterie et d'argent monnayé, des portraits du roi et de la reine, des titres de noblesse, de la poudre, des balles et des armes. » Jean Marie de Medrano fut exécuté le lendemain[1779].

VI
Seigneurs de Gouts, de Camicas

L'auteur de cette branche, Julien de Medrano, fils de Julien de Medrano (et de Francisca de Luca ou de Sérène de Montauban), fut l'auteur de la deuxième lignée.

II Julien de MEDRANO, seigneur de Gouts.
Le 24 janvier 1607, eut lieu une transaction entre François de Vacques, seigneur d'Escude, époux d'Anne de Lavedan, et Julien de Medrano, son beau-frère, marié à Jeanne de Lavedan[1780].

[1778] J. Camoreyt, *Revue de Gascogne,* 1923, Un mobilier d'une gentilhommière rurale à la veille de la Révolution, p.116
[1779] J. Camoreyt, *Revue de Gascogne,* 1925, p.39, se référant à AD. Gers L 117 et 2. 199
[1780] Maurice Vuillier se référant à Noulens

Il avait épousé, par contrat du 4 avril 1594, **Jeanne de LAVEDAN,** demoiselle de Montagut[1781]. Pierre Béraud de Lavedan fit une donation, le 4 octobre 1595, en faveur de sa sœur germaine, Jeanne de Lavedan, stipulant pour elle Julien de Medrano, son mari[1782]. Jeanne de LAVEDAN était fille d'Auger de LAVEDAN, baron de Montégut, et de Catherine de FAUDOAS, mariés par contrat du 14 avril 1557[1783].
Jeanne de Lavedan testa le 10 août 1617, remettant ses honneurs funèbres à la discrétion de Julien de Medrano, seigneur de Gouts, son mari, déclarant avoir quatre enfants mâles, auxquels elle légua pour supplément de légitime la somme de 400 livres et instituant son héritier Henri de Medrano, son premier fils[1784].
Ils eurent :

3.1 Henri de MEDRANO, qui suit

3.2 Pierre de MEDRANO.

3.3 François de MEDRANO.

3.4 Antoine de MEDRANO, qui suivra.

3.5 Jean Antoine de MEDRANO.

III Henri de MEDRANO[1785]**,** seigneur de Camicas.
Henri de Medrano, sieur de Camicas, représenta (à une date non précisée) que le 18 juillet 1596, avait eu lieu l'instance de feu François de Lavedan, seigneur et baron de Sauveterre, Lafitte, Lannux, au sujet d'une vente avec faculté de rachat perpétuel en faveur de feu Me Charles de Labaurère, juge mage de Bigorre, et Anne de Lavedan, mariés, le sieur de Camicas était l'héritier légitime dudit François de Lavedan[1786].
Henri de Medrano, seigneur de Camicas, fut présent le 10 juin 1625, au contrat de mariage, dans la salle seigneuriale de Sion, au Bas Armagnac, de Bertrand de Jussan, seigneur de Laveraët, et de Marguerite de Fouert, assistée de ses parents Arnaud Guillaume de Fouert et demoiselle de Busca[1787].
Henri de Médrano fit une requête, en 1628, contre Arnoul de Montesquiou, seigneur de Galiax[1788].
Il avait épousé, par contrat du 20 décembre 1620, **Jeanne de FOUERT,** fille de feu Arnaud Guillaume de FOUERT, seigneur de Sion, et de Laurence de BUSCA[1789].

[1781] AD. Gers I 2301 (1325-1644)
[1782] *MN 1697,* Guillaume de Bertrand, notaire royal
[1783] Baron de Woelmont, *op.cit,* V, p.885 ; AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644) indique également les parents de Jeanne de Lavedan
[1784] *MN 1697; Photocopie des MN 1697 ; BnF Fr 32296*
[1785] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644)
[1786] AD. Gers B 57
[1787] Cyprien La Plagne Barris, *Revue de Gascogne,* 1906, Laveraët, pp.470, 471
[1788] AD. Gers B 67
[1789] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644)

Ils eurent :

4.1 Guy de MEDRANO
Il épousa, en août 1660, **Isabeau de FERRAGUT,** fille de Jean de FERRAGUT et de Jeanne de BOURROUILLAN[1790].
Ils sont peut-être les parents de Dominique de Medrano Camicas qui épousa Ursule de Navailles, fille de François de Navailles, baptisé à Monein, le 7 septembre 1636, mort le 12 mars 1686, et Jeanne d'Arricau, mariés par contrat du 26 novembre 1676[1791].
On cite ensuite, en 1740, Henri de Medrano, seigneur de Camicas, en procès avec Jean Dubosc dit Touronne, de Lanux[1792]

4.2 Antoine de MEDRANO, capitaine, il fut tué au siège d'Arras

4.3 Pierre de MEDRANO, officier, sans alliance.

****

III bis Antoine de MEDRANO[1793]
Il avait, épousé le 20 mai 1628 **Marthe du CLOS,** fille d'Alexandre du CLOS et de Marthe de LA BARTHE.
Ils eurent :

4.1 Henri de MEDRANO, qui suit

4.2 Dominique de MEDRANO, seigneur de Gouts**.,** de La Devèze.
Il fit une transaction avec son frère Henri, le 4 janvier 1682, pour raison des legs et droits de légitime provenant des successions d'Antoine de Medrano et de Marthe du Clos, leurs père et mère, il fut maintenu noble le 2 avril 1697 avec son frère Henri[1794].

IV Henri de MEDRANO, seigneur de Gouts.
Il avait épousé (10 juin 1697), **Jeanne de LA MANTE,** fille de Bernard de LA MANTE, seigneur de Saint-Christ, en Bigorre (lieu non connu par « Le dictionnaire des Toponymes », peut-être Saint-Christau, dans les Hautes-Pyrénées) et de Marie de VIME[1795](Vimé.)

V Bernard de MEDRANO, seigneur de Larroque, Campistron ou Campistrous (les actes disent Campistrons)
Il épousa, le 25 novembre 1727 **Jeanne Marie de DURFORT,** fille de Bernard Louis de DURFORT, seigneur de Sabarros, et de Charlotte de SAINT-PASTOU.

[1790] AD. Gers Vergès I 2301 (1325-1644)
[1791] Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn,* II, p.38
[1792] AD. Gers B 652
[1793] Baron de Woelmont, *op.cit.,* V, p.885, pour lui et sa descendance.
[1794] *Photocopie des MN de 1697*; *MN 1697* date la transaction du 4 janvier 1672 comme BnF Fr 32296
[1795] Le baron de Woemont de Brumagne, *op.cit.,* nomme La Mante cette famille qu'Etienne Léger, transforme en La Mauthe.

Ils eurent :

6.1 Louis de MEDRANO, qui suit.

6.2 Louise de MEDRANO de Durfort
Elle épousa, en 1759, **Jean de LA ROCHE,** habitant Larroque-Magnoac, d'où postérité[1796].

VI Louis de MEDRANO, seigneur de Campistron ou Campistrons
Il épousa le 10 mars 1759 **Marie Anne de LARROUX,** fille de Jean Charles de LARROUX, seigneur de La Houillasse, et de Marguerite de DRUILHET[1797].
Ils eurent :

7.1 Jean Charles de MEDRANO, qui suit

7.2 Marie Antoinette (ou Etiennette) de MEDRANO
Née le 17 juin 16767, elle fut baptisée le lendemain à Duffort, elle fut admise sur preuves du 5 mars 1778, à Saint-Cyr, dont elle eut un billet de sortie le 5 juin 1787 et reçut une dot le 15 février 1788, elle fut chanoinesse.

VII Jean Charles de MEDRANO dit le comte de MEDRANO-DURFORT (ou DUFFORT)
Né le 23 août 1761, baptisé le lendemain à Saint-Etienne de Duffort[1798].
Il fut admis à l'École royale militaire en 1770, il fut lieutenant des maréchaux de France, commissaire-juge du point d'honneur de la noblesse, avec son père, à Mont-de-Marsan. Il fut nommé en 1789, comme son parent le marquis de Medrano-Baulat, commissaire de l'assemblée de la noblesse d'Armagnac, sénéchaussée de Lectoure, etc.
Il avait épousé, en 1787 **Charlotte MENA,** appelée Mademoiselle de SCHUCKENBIHL, sœur de Mesdames Desrousseaux du Fort et de la vicomtesse de Failly-Villemontry, fille puînée de Louis Antoine MENA, seigneur de Néerlange, Schuckenbihl, appelé le marquis de Néerlange, magistrat du grand sénat de Strasbourg, avocat du conseil souveraine d'Alsace, et d'Anne ROEDERER, sa seconde épouse.
Ils eurent :

VIII Charlotte Louise **de MEDRANO.**
Née en 1788, elle mourut le 27 février 1841, à Monthermé (Ardennes)
Elle avait épousé, en 1809, son cousin-germain maternel **Louis Philippe DESROUSSEAUX**, né à Sedan le 3 février 1785, qui fut substitué aux nom et armes de son beau-père (selon le testament de celui-ci) et obtint par décret impérial du 22 juin 1867, d'ajouter légalement à son nom celui de MEDRANO, d'où postérité portant le nom DESROUSSEAUX de MEDRANO, qui subsiste.

[1796] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1640
[1797] Maurice Vuillier se référant à Courcelles ; Etienne Léger, *op.cit.,* t.III.
[1798] Baron de Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* V, p.896 pour ce qui le concerne et sa descendance.

VII
Seigneurs de Laguian

François de Medrano, fils de Julien de Medrano et de Sérène de Montauban, est l'auteur de la troisième lignée, ses deux fils, issus de ses deux unions sont les auteurs des branches des seigneurs de Laguian et des seigneurs de *Coudret*.
Le baron de Woelmont nomme Layan, (selon la prononciation, la terre dont cette branche se qualifiait, cette orthographe figure dans de nombreux registres paroissiaux), alors qu'il dit en exergue que cette famille tenait la terre de Laguian, il faut bien lire Laguian, tel que cela apparaît dans des actes, ce lieu est actuellement associé à Maumusson (à 3 km de Viella), les maintenues de noblesse de 1697 disent Layan qui est une transcription fautive.
Les données sur cette branche, sauf mention particulière, proviennent du baron de Woelmont (qui ignore la branche des seigneurs de Coudret, et se trompe parfois sur les noms, par exemple il écrit Bouassié pour Bonnassié, donne des qualifications indues, par exemple dit Marie de Sainte-Marie, des seigneurs de Puygaillard, alors qu'il s'agit d'une famille bourgeoise de Lézat, et sur les dates), complétées par la Maintenue de noblesse de Jacques de Médrano en 1697[1799], les Registres paroissiaux de Lézat-sur-Lèze (Ariège) et de Marquefave (Haute-Garonne), par des actes provenant de Maurice Vuillier, et d'autres sources.

II François de MEDRANO, seigneur de Coudret et de Laguian.
Il testa le 13 novembre 1614, dans la maison de Catherine Dufaur, sa femme, instituant héritier Jean de Medrano, fils qu'il avait eu de Suprême de *Caissac*, sa première femme[1800]
Il avait épousé, en premières noces (1596), **Suprême de *CAISSAC,*** dite, par les généalogies, **Suprême de BATAC de CACHAC,** sans en fournir la preuve, mais le lieu de Cachac dont se qualifiait la famille de Batac apparaît parfois avec l'othographe Caissac. Elle apparaît comme Suprême de *Sarjein* dans un acte.
Il avait épousé, en secondes noces, **Catherine DUFAUR.**
En 1637, Catherine Dufaur, assistée de Charles de Medrano, son fils, poursuivait le procès qu'elle avait contre demoiselle Philippe de Canet[1801].
Enfant du premier lit :

3.1 Jean de MEDRANO, qui suit.

3.2 Jeanne de MEDRANO.
Fille de feu François de Medrano, seigneur de *Laignan* (Laguian), et de Suprême de *Sarjen,* âgée de 25 ans elle demanda, le 23 aout 1626, son entrée en religion dans un prieuré dont la prieure était Marie de Saman, elle était dotée de 1 200 livres[1802].

[1799] *Nobiliaire des généralités de Montauban et Auch,* Mémoires et Documents, 2013, photocopies de maintenues de noblesse, référencées *MN 1697* dans ce qui suit.
[1800] MN 1697 ;
[1801] AD. Gers B 85
[1802] AD.HG 3 E 16691 Noé

Enfant du premier ou du second lit :

3.3 Catherine de MEDRANO.
Elle était mariée, en 1619, à **Bernard de/du MONT**

Enfant du second lit :

3.4 Charles de MEDRANO, seigneur de Coudret, **auteur de la branche des seigneurs de Coudret.**
Il fut cité en 1637 avec sa mère, puis en 1648, furent émises des lettres royaux de rescision du contrat de Bernard de Saint-Pastou, seigneur de Lasserette, contre Charles de Medrano, seigneur de Coudret[1803].
Ensuite on ne connaît dans cette branche que **Joseph de MEDRANO,** seigneur de Coudret qui n'ayant pas fourni la preuve qu'il était de la famille d'Antoine de Medrano, baron de Labassère, et des autres maintenus en 1697, selon une ordonnance de M. Sanson, intendant en la généralité de Montauban, du 11 août 1706, devait fournir la preuve dans le mois, sinon il serait déclaré usurpateur du titre de noblesse et comme tel condamné à 2 000 livres d'amende[1804].

III Jean de MEDRANO, seigneur de Laguian.
Il testa le 18 mai 1661, déclarant avoir été marié avec Domenge d'Espinas, de ce mariage étaient issus Gabriel, Jacques, Jean Arnaud et Henri de Medrano, le testament fut ouvert le 23 février 1662[1805]
Il avait épousé (en 1629), **Domenge d'ESPINAS,** fille de Jean Arnaud d'ESPINAS, seigneur de Caladroy, et de Jeanne de CASTERAS de Sournia.
Domenge d'Espinas, fille de Jean d'Espinas, seigneur de Caladrue, et de damoiselle Jeanne de Casteras, fut baptisée à Lézat le 5 juin 1611, le parrain fut Bertrand d'Hautpoul, seigneur de Cuxac, la marraine Domenge de Canaulx (Canals), mère dudit d'Espinas[1806]. Domenge fut marraine, le 24 août 1624 de Pierre Vidalenq[1807]. Elle fut marraine, le 3 juillet 1672, de Gabrielle de Médrano (sa petite-fille, fille de Jacques de Médrano, seigneur de Malsang, et de Guillemette de Bonnassié, le parrain fut noble Jean de Bonnassié), puis le 31 janvier 1673, de Marie Françoise Marmié, le 20 juillet de la même année, de Gabrielle de Médrano (sa petite-fille), le 17 septembre suivant d'Arnaud de Batac[1808]. Elle fut marraine, le 5 juillet 1676 de Louise Lasalle et mourut à Lézat, veuve, le 13 janvier 1684, âgée d'environ 80 ans[1809].
Ils eurent :

4.1 Gabriel de MEDRANO, seigneur de Malsang.

[1803] AD. Gers B 94
[1804] *MN de 1697,* t.I, p.119
[1805] BnF Fr 32296, Barrau, notaire ; *MN 1697,* I, pp.117-119*,* Jean Barrau, notaire, nomme Domenge d'Espinas l'épouse de Jean de Medrano.
[1806] RP. Lézat
[1807] RP. Lézat
[1808]RP. Lézat
[1809]RP. Lézat

Né en 1631, il fut le parrain à Lézat, le 25 décembre 1644, de Constance Dupuy, la marraine fut Constance d'Espinas ; puis, le 1er octobre 1656, de Marguerite Bardon, le 13 février 1658 de Gabriel Sarraute, et le 6 mai 1663, de Gabrielle de Batac fille de Christophe de Batac et de Claire de Médrano[1810].
Il fut inhumé, le 28 mai 1670, âgé d'environ 40 ans, dans la chapelle du monastère de Lézat[1811], sans alliance.

4.2 Jacques de MEDRANO, qui suit.

4.3 Claire Françoise de MEDRANO
C'est probablement elle qui fut marraine à Lézat en 1643, le parrain fut Jean de Batac[1812]. Elle mourut à Lézat, le le 15 septembre 1697, âgée d'environ 51 ans et y fut inhumée le lendemain dans la chapelle du monastère[1813].
Elle avait épousé, par contrat (post nuptial) en 1661, **Christophe de BATAC,** seigneur de Cachac, fils de Carbon de BATAC, seigneur de Cachac, et de Germaine d'ESPINAS[1814], le mariage avait eu lieu quelques années auparavant comme le montrent les dates de naissance de leurs enfants. Ils eurent Jean, Charles et Gabrielle de Batac, Charles de Batac fut maintenu noble le 2 avril 1697[1815].

4.4 Jean Arnaud de MEDRANO.
Il serait né en 1638, ce qui est contredit par ses actes de baptême et de décès[1816], il fut baptisé à Lézat le 13 mai 1643, le parrain fut Jean Arnaud d'Espinas[1817]. Il fut le parrain, à Lézat, le 1er décembre 1665, de Jean Jacques de Batac, fils de Christophe de Batac et de Claire de Médrano[1818]. Il mourut à Lézat le 23 juillet 1688, âgé de 45 ans environ et fut inhumé le lendemain dans la chapelle de Malsang[1819].
Soit lui soit son neveu homonyme fut le parrain, à Lézat, le 22 janvier 1688, de Denise Fabre, fille d'Antoine Fabre et de d'Antoinette de Couderc[1820].

4.5 Pierre Henri de MEDRANO.
Il serait né en 1639[1821], mais est nommé après son frère Jean Arnaud dans le testament de son père, il fut major au régiment de La Valette.

4.6 François de MEDRANO.

[1810] RP. Lézat
[1811] RP. Lézat
[1812] RP. Lézat
[1813] RP. Lézat
[1814] BnF Fr 32297
[1815] *MN 1697,* I, pp.353-354, Photocopie (en partie coupée) de la maintenue de noblesse de Charles de Batac, seigneur de Cachac, habitant Lézat, en Foix, du 2 avril 1697.
[1816] Baron de Woelmont de Brumagne
[1817] RP. Lézat
[1818] RP. Lézat
[1819] RP. Lézat
[1820] RP. Lézat
[1821] Baron de Woelmont de Brumagne

Il fut baptisé à Lézat, le 6 mai 1645, le parrain fut Gabriel de Médrano, la marraine Catherine de Médrano[1822].

4.7 Louise de MEDRANO.

Elle fut baptisée à Lézat, le 30 juin 1646, le parrain fut Jean Pierre de Casteras et Montesquieu, seigneur de Sournia, la marraine Constance d'Espinas[1823]. Elle fut marraine, à Lézat le 25 août 1669, de Constance de Batac, fille de Christophe de Batac et de Claire de Médrano, puis, en juillet 1675, de Constance Lauret[1824].

4.8 probablement Françon de MEDRANO.

Elle mourut à Lézat le 25 juin 1688, âgée de 39 ans environ, et y fut inhumée le lendemain[1825].

4.9 Louis de MEDRANO.

Il fut baptisé à Lézat, le 19 février 1651, le parrain fut Louis du Pac, seigneur de Mazerolles, la marraine Catherine du Pac[1826].

IV Jacques de MEDRANO, seigneur de Laguian et de Malsang (ce lieu, non identifié, paraît être en Lézat.)

Né en 1634, il fut parrain, le 13 mai 1644, à Lézat, de Jacques Toulouse, la marraine fut Marie de Canals[1827]. Il fut présent, le 21 novembre 1672, au mariage à Lézat, de Jean Artigaut et de Françoise Boué, puis, le 27 avril 1680, au baptême de Jean de Rochefort, fils de Louis de Rochefort et de Claire de Cailhau[1828].

Il fut maintenu noble le 2 avril 1697[1829].

C'est lui ou un plus probablement un fils quasi homonyme qui, dit Jean Jacques de Médrano, seigneur de Caladroy, assista sa filleule Isabeau Labedan lors de son mariage, à Lézat, en juillet1701, avec François Gélade, puis fut le parrain, en 1702, de Claire Desbeaux[1830].

Il avait épousé, par contrat du 20 mars 1673, **Guillemette de BONNASSIE**[1831]**.** Ce contrat était probablement post nuptial car leur fille Marguerite naquit le 26 juillet de la même année. Guillemette de Bonnassié mourut à Lézat, le 12 juin 1679, âgée d'environ 27 ans, et y fut inhumée le lendemain dans la chapelle du monastère[1832].

Ils eurent :

5.1 Gabrielle de MEDRANO

[1822] RP. Lézat
[1823] RP. Lézat
[1824] RP. Lézat
[1825] RP. Lézat
[1826] RP. Lézat
[1827] RP. Lézat
[1828] RP. Lézat
[1829] MN 1697
[1830] RP. Lézat
[1831] MN 1697 ; BnF Fr 32296 ; écrit par erreur Bouassié par les maintenues de noblesse et par le baron de Wooelmont de Brumagne
[1832] RP. Lézat

Elle naquit à Lézat, le 26 juillet 1673, et y fut baptisée le 30 du même mois, le parrain fut noble Jean de Bonnassié, la marraine Domenge d'Espinas.
Elle fut marraine, à Lézat le 12 juin 1691, de Gabrielle d'Espinas, fille de Jean Gabriel d'Espinas, seigneur de Cardonne, et de Marie Thérèse de Gouzens de Fontaines, en présence de Roger de Médrano, seigneur de Caladroue[1833].
C'est certainement elle qui dite Gabrielle de Médrano de Malsang, sœur de M. de Laguian de Malsang, qui l'assista, ainsi que Roger de Médrano de Caladroy, épousa à Lézat, le 25 juin 1699, **Louis Hector de MONET,** sieur de Barbazan, seigneur et baron de Sombrun, le marié fut assisté de son père Antoine de Monet, seigneur de Sombrun[1834], le marié était fils d'Antoine de MONET, seigneur de Sombrun, et de Marie de COURS, épousée le 11 février 1662, et petit-fils de Joseph de Monet, seigneur d'Ast, de Saint-Martin et de Sombrun, et de Françoise de MEDRANO, fille d'Antoine de MEDRANO, baron de Médrano, et de Jeanne de CASSAGNET de Tilladet[1835], de la branche des seigneurs de Maumusson.

5.2 Florence de MEDRANO.
Elle naquit le 28 juin 1674 et fut baptisée à Lézat, le 5 septembre 1674, le parrain fut Christophe de Batac, seigneur de Cachac[1836].

5.3 Roger de MEDRANO, seigneur de Caladroy.
Il fut baptisé à Lézat, le 30 septembre 1675, le parrain fut Roger de Rochechouart, seigneur de Barbazan, la marraine Constance d'Espinas[1837], il mourut à Lézat, le 5 mars 1734, âgé d'environ 58 ans, et y fut inhumé deux jours après dans la chapelle de Sainte-Croix du monastère[1838].
Il avait été présent, le 4 juillet 1696, au baptême de Germaine Balat, puis le 18 mars 1703, au baptême de Gabrielle Isabeau de Batac ; le 28 juillet 1708, il fut le parrain de François de Batac, fils de Jean de Batac et de Louise (de Lordat) de Castagnac, et le 7 novembre 1715, de Roger Tarrique ; il fut présent, le 22 octobre 1726, au baptême de Jean Jacques de Sainte-Marie, fils de Jacques Guillaume de Sainte-Marie et de Jeanne de Saint-Paul ; le 13 mars 1729, il fut le parrain de Roger de Sainte-Marie, fils de Jacques Guillaume de Sainte-Marie et de demoiselle de Saint-Paul, et le 5 juillet 1730, il fut le parrain de Claire de Sainte-Marie, fille de Jacques Guillaume de Sainte-Marie et de Jeanne de Saint-Paul et le 8 octobre 1732, le parrain de Jacques *Estienne* de Sainte-Marie fils de Jacques Guillaume et de Jeanne de Saint-Paul[1839].
Le fait qu'il ait été souvent parrain d'enfants de Jacques Guillaume de Sainte-Marie et de Jeanne de Saint-Paul indique une probable proche parenté.

[1833] RP. Lézat
[1834] RP. Lézat
[1835] Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* t.XIX, pp.323-324 ; cette généalogie comporte plusieurs erreurs (anachronismes) au 17ème siècle.
[1836] RP. Lézat
[1837] RP. Lézat
[1838] RP. Lézat
[1839] RP. Lézat

5.4 Jean Arnaud de MEDRANO, qui suit.

5.5 Henri de MEDRANO.
Il naquit à Lézat, le 7 février 1679, et y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Jean Jacques de Batac, la marraine Louise de Médrano[1840].
C'est très probablement lui qui dit Henri Christophe de Médrano fut le parrain à Lézat le 30 mars 1702, d'Henri Vigier.

V Jean Arnaud de MEDRANO, seigneur de Laguian.
Il fut baptisé à Lézat, le 21 janvier 1677, le parrain fut Jean Pierre de Batac, la marraine Marie de Bonnassié[1841], il mourut à Lézat le 6 octobre 1758, âgé d'environ 80 ans et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse
Il avait épousé à Lézat, le 17 novembre 1711, **Marie Andrée de SAINTE-MARIE,** fille de M. Guillaume de SAINTE-MARIE et de Marie de *SALY*[1842] (probablement SALIN, selon la terminaison en Y.)
Marie de Sainte-Marie mourut avant le 5 décembre 1770, date du mariage de son fils Jean avec Marie Françoise Catherine de Lézat.
Ils eurent :

6.1 Roger de MEDRANO, qui suit.

6.2 Bertrande Henriette de MEDRANO.
Née en 1722, elle fut religieuse.
Dite le plus souvent Bertrande de Médrano, elle fut présente à des baptêmes à Lézat en 1760, 1762 et en 1763. Elle mourut à Lézat, en septembre 1764, âgée d'environ 45 ans[1843].

6.3 Françoise de MEDRANO.
Née en 1728, elle aurait été religieuse.

6.4 Jean de MEDRANO.
Il habitait Lézat au moment de son mariage, puis devint seigneur de Brugnac, du chef de sa femme.
Né en 1729, il fut présent à Lézat, le 26 octobre 1760, au baptême de Claire Pétronille Benech, dont le parrain fut Pierre de Médrano, Bertrande de Médrano signa l'acte, il fut présent, le 18 avril 1768, au baptême de Jean François Bosc[1844].
Il épousa, le 5 décembre 1770, à Marquefave, **Marie Françoise Catherine de LEZAT de Marquefave,** fille Michel de LEZAT, seigneur de Marquefave, Saint-

[1840] RP. Lézat
[1841] RP. Lézat
[1842] RP. Lézat
[1843] RP. Lézat
[1844] RP. Lézat

Hippolyte, et de Françoise de BARRAU[1845], elle mourut le 4 décembre 1773 en mettant au monde son fils Jean de Médrano[1846].
Ils eurent un fils Jean de MEDRANO, baptisé à Marquefave le 4 décembre 1773, il y mourut le 12 décembre suivant[1847].

6.5 Pierre de MEDRANO de Laguian**.**
Il naquit en 1730.
C'est probablement lui qui fut présent, à Lézat, le 5 février 1760 au mariage de Guillaume Scribe et de Jeanne Balandrade.
Il mourut à Lézat, le 23 mai 1782, âgé d'environ 53 ans et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse[1848].

6.6 Ne…de MEDRANO, religieuse.

6.7 Françoise de MEDRANO.
Elle fut marraine, à Lézat, le 19 septembre 1762 de Françoise Faure, Bertrande de Médrano était présente[1849].
Si elle n'est pas celle qui est dite religieuse, c'est elle qui dite sœur de François Roger de Médrano et de Jean de Médrano, qui furent présents à son mariage, épousa à Lézat, le 12 août 1766, noble **Jean Jacques de SAINTE-MARIE**, les mariés étaient tous les deux paroissiens de Saint-Jean de Lézat[1850].
Elle fut marraine, le 3 février 1769, de Jean Marie François Mazières fils de Jean Guillaume Mazières, avocat, et de Claire de Sainte-Marie.

VI Roger de MEDRANO, chevalier, seigneur de Laguian.
C'est probablement lui qui, dit François Roger de Médrano de Malsang, fut présent à Lézat le 12 août 1766, au mariage de sa sœur Françoise avec Jean Jacques de Sainte-Marie, fut également présent son frère Jean de Médrano de Laguian ; il fut présent, le 10 novembre 1767, au baptême de Jean Marie Mazières, fils de Guillaume Mazières et de Claire de Sainte-Marie[1851].
Il épousa **demoiselle de LAUREAU.**
Ils eurent :

7.1 Jean Etienne de MEDRANO, qui suit.

7.2 Ne…de MEDRANO.
Dite Mademoiselle de *Mallessan* (Malsang), elle mourut en 1818.

[1845] RP. Marquefave
[1846] RP. Marquefave
[1847] RP. Marquefave
[1848] RP. Lézat
[1849] RP. Lézat
[1850] RP. Lézat
[1851] RP. Lézat

VII Jean Etienne de MEDRANO, chevalier de Medrano.
Il fut le parrain, le 21 avril 1769, de Jean Bertrand Bloy, furent présents Jean de Médrano de Laguian et Jeanne Bertrande Josèphe de Médrano[1852].
Il était lieutenant en premier au régiment d'Anjou, en 1789.
Il épousa demoiselle **ROCHE d'AUZEILLE.**
Ils eurent :

VIII Achille **Armand** Jean Antoine Auguste **de MEDRANO de Malsang** *(Malessang ?)*
Né en 1796, il mourut en 1858 (alias 1848.)
Il avait épousé, en 1825, **Charlotte** Josèphe Claire **de ROQUEMAUREL de Lordat,** fille de Paul « François » Charles de ROQUEMAUREL, baron de Roquemaurel Lordat, et de « Françoise » Amélie de SEISSAN de MARIGNAN, née le 12 juillet 1803, au château de Castagnac[1853] (Haute-Garonne.)
Ils eurent :

9.1 Henri de MEDRANO, qui suit.

9.2 Jules Charles **Léopold de MEDRANO.**
Né en 1828, il mourut en 1903.
Il avait épousé **Clarisse de BROCA de RIVIERE,** qui mourut avant 1908, sans postérité.

9.3 Théodosie de MEDRANO.
Née en 1830, elle épousa **Henri, comte de BROCA de RIVIERE,** châtelain de *Boudoulan* (en Aventignan), d'où un fils Georges.

9.4 Joséphine de MEDRANO.
Née en 1831, elle mourut en 1879.
Elle avait épousé son parent éloigné **Henri de SAINTE-MARIE.**

IX Henri de MEDRANO.
Né en 1826, il mourut en 1898, il fut châtelain de Malsang (dit en Lézat, Ariège.)
Il avait épousé **Jenny** Clotilde **NIEL,** fille de Rose « André » NIEL, maire de Mauressac, conseiller d'arrondissement, et de Jeanne alias Rosa de CARRIERE, mariés en 1830, elle mourut le 17 janvier 1908[1854].
Ils eurent[1855] :

10.1 Jeanne de MEDRANO, religieuse carmélite.

10.2 Léopold de MEDRANO, mort avant 1908.

[1852] RP. Lézat
[1853] Jacques de Roquemaurel, *Maison de Roquemaurel.*
[1854] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.391
[1855] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.391 (sauf Léopold)

10.3 Gustave de MEDRANO, qui suit.

10.4 Marie Josèphe de MEDRANO.
Elle épousa **Edmond de SERRES de GOURVILLE.**

X Gustave de MEDRANO.
Né à Toulouse le 10 février 1873, châtelain de Malsang.
Il épousa le 8 février 1899, **Marie de SAINT-JULIEN,** née à Cahuzac le 12 avril 1877, fille de Gustave, baron de SAINT-JULIEN, et de Mathilde BARBARA de LABELOTTERIE de BOISSESON, d'où postérité[1856]

VIII
Personnes isolées

9 novembre 1630, Catherine de Medrano épousa Dominique de Vivès, sieur de Beauregard, fils de Georges de Vivès et de Jeanne Couture[1857].

1719, Louis d'Espouy, seigneur de Caubous, marié avec Claire de Medrano, et leur fils Louis d'Espouy, natif de Bagnères-de-Bigorre[1858].

1780, Insinuation de donation entre vifs de Marie de Medrano veuve de Joseph Ducos, maître en chirurgie de Castelnau Rivière, en faveur de Paul Ducos, maître en chirurgie[1859].

1783, Insinuation de donation entre vifs de Joseph de Medrano en faveur de sa nièce Elisabeth de Laborie, future épouse de noble Charles de Pujo, officier d'infanterie[1860].

Douillac, révision le 6 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[1856] Baron de Woelmont, *op.cit.,* V, p.1097
[1857] AD. Tarn-et-Garonne C 98
[1858] AD.HG 3 E 24243 Bilhères
[1859] AD. Gers B 477
[1860] AD. Gers B 480

Familles de ROQUEFORT

I Seigneurs de Viviès, Lacaugne p.294

I-1 Seigneurs de Viviès p.294

I-2 Seigneurs de Lacaugne p.308

I-3 Seigneurs de Lacaugne, Baulias p.313

II Seigneurs d'Arignac, de Marquein p.316

II-1 Seigneurs d'Arignac puis de Marquein p.316

II-2 Seigneurs d'Arignac p.332

II-3 Seigneurs de La Hille p.334

II-4 Seigneurs de Daumazan p.340

III Seigneurs de Garrevaques p.343

IV Seigneurs de Sargnac p.350

V Seigneurs de Corbarieu p.354

VI autres familles ou branches de Roquefort p.355

Carte p.368

Plusieurs familles de Roquefort sont citées en Languedoc dans une zone géographique allant de la vicomté de Béziers, au sud-est, jusqu'au pays de Brulhois (Lot-et-Garonne) au nord-ouest[1861], parmi celles-ci, André Navelle[1862] a écrit les généalogies de familles établies dans le Midi toulousain, jusqu'au 16ème siècle, ce document complète et corrige ces généalogies grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier[1863] et d'autres sources.

Les trois premières de ces familles, différentes, ont des liens familiaux entre elles, soit directs, soit sont alliées à des familles communes.
Des rameaux, non rattachés, de par leur localisation, appartiennent très probablement à ces familles.

Nous mentionnons également une famille de Roquefort, originaire du lieu éponyme en Brulhois, dont une branche s'établit dans la région de Corbarieu (Tarn-et-Garonne).

I
Famille de Roquefort,
Seigneurs de Viviès, Lacaugne, Baulias

Cette famille originaire de Pamiers fut connue depuis le 15ème siècle, elle fut illustrée par Jean de Roquefort, juge-mage du comté de Foix, conseiller de Gaston IV, comte de Foix, dont il fut l'envoyé ordinaire auprès du roi de Navarre et l'ambassadeur extraordinaire jusqu'à sa mort. Il fut anobli en 1458 et testa le 25 mars 1474 (n.st), indiquant la famille de sa mère, les biens de la famille de son père, le lieu de sépulture de celui-ci, et son frère et sa sœur permettent de supposer que son père était Antoine de Roquefort, propriétaire à Pamiers[1864].

I-1
Seigneurs de Viviès

I Antoine (?) de ROQUEFORT, propriétaire à Pamiers (Ariège.)
Antoine de Roquefort possédait une maison à Pamiers, des jardins et champs aux environs, et fit construite à Pamiers, à la fin du 14ème siècle, un moulin à foulon dit le moulin d'Antoine de

[1861] Dom de Vic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc,* Editions Privat 1872-1892 ; *HGL* dans ce qui suit.
[1862] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.IX, pp.112-131, se référant à H. Mullot, *De Castelnaudary à Marquein,* 1902, Généalogie des Roquefort, et à C. Barrière-Flavy (infra), lui-même se référant également à H. Mullot. André Navelle indique parfois des dates de naissance et de mariages approximatives qui paraissent douteuses car non fondées sur des données, qui conduisent parfois à des erreurs (par exemple l'ascendance de Marguerite de Fauré), certaines n'ont pas été reprises dans ce document.
[1863] Cet auteur indique pour les personnes alliées des ascendants, sans en fournir la preuve, nous les mentionnons avec les mots « dit ou dite, sans preuve, fils ou fille de (ou une autre parenté) », ou une phrase équivalente.
[1864] C. Barrière-Flavy, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1914, pp.1-40 indique une grande partie des données le concernant, et produit l'intégralité de l'anoblissement en 1458 et du testament en 1474.

Roquefort, qui devint le moulin de Lacaugne, dont hérita Jean de Roquefort[1865], il est probablement l'auteur de cette famille, en tout état de cause l'auteur de cette famille avait épousé Marie de Rabonite.
C'est probablement lui qui avait épousé **Marie de RABONITE (ou RABONIT),** fille de Pierre de RABONITE, juge mage du comté de Foix, sœur de Pierre et de Jacques de RABONITE[1866].
Ils eurent[1867] :

2.1 Jean de ROQUEFORT, qui suit.

2.2 Pierre de ROQUEFORT, qui mourut jeune.

2.3 Gentile de ROQUEFORT.
Elle épousa **Pierre d'ARNAVE,** marchand à Pamiers, et mourut avant le 25 mars 1474, date du testament de son frère Jean, laissant un fils Pierre d'Arnave. Pierre d'Arnave était fils de Raymond d'Arnave, damoiseau, châtelain de Pamiers, et de Jeanne[1868].

II Jean de ROQUEFORT, seigneur de Viviès (à 2 km de Miremont, Haute-Garonne), coseigneur de Miremont[1869].
Etant licencié ès lois et prévôt de Pamiers, il reçut en 1447, procuration de Gaston IV, comte de Foix, pour négocier avec l'abbé de *Pimbo* et Raymond Renaud de Montbardon, écuyer du prince, l'achat de la vicomté de Narbonne avec Guillaume de Tinières. En 1452, il était juge mage du comté de Foix et conseiller de Gaston IV, dont il devint et demeura jusqu'à sa mort l'envoyé ordinaire auprès du roi de Navarre et l'ambassadeur extraordinaire dans les affaires délicates. Suite à l'accord du 4 février 1454, entre les comtes de Foix et d'Armagnac, concernant le comté de Comminges qui, après la mort de Mathieu de Grailly, devait revenir au roi, Jean de Roquefort et Bertrand de Brulh, procureur général de Marsan, traitèrent avec Cécile d'Aragon, fille de Pierre, comte d'Urgel, qui avait des prétentions sur ce patrimoine, pour obtenir son désistement. En 1458, il alla à Avignon négocier un prêt de 2 000 écus auprès de Pierre de Foix, évêque de Lectoure et de Comminges, cardinal d'Albano, légat du pape, oncle de Gaston IV, pour celui-ci, puis négocia en même temps le mariage de la première fille du sieur de Comminges.
Il fut anobli en décembre 1458[1870], Gaston IV lui donna, indépendamment d'autres libéralités, le quart de la tour de Viviès avec ses dépendances et une part de la juridiction du four de

[1865] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* p.2, qui indique les données sur les Rabonite et le frère et la sœur de Jean de Roquefort.
[1866] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 112, se référant à un acte du 25 mars 174, n.st., infra.
[1867] Cités dans le testament de Jean de Roquefort du 25 mars 1474
[1868] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Arnave* produisant les preuves.
[1869] Les données le concernant, sauf mention particulière proviennent de C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* se référant parfois à H. Courtault, *Gaston IV,* comte de Foix
[1870] AN JJ 90 n°124 f°66 v°

Miremont et d'Auterive. Il acheta, le 3 janvier 1467, la moitié de ces biens à Barthélemy Isalguier pour 320 écus or, et un quart à Gabriel de Falgar pour 600 écus or[1871].

Jean de Roquefort testa le 25 mars 1474 (n.st), demandant son inhumation dans la chapelle de l'Assomption en l'église du couvent des Frères mineurs de Pamiers, où se trouvaient les restes de son père, de sa première femme, et de plusieurs de ses enfants. Il nomma des Rabonite, dont Pierre et Jean de Rabonite, ses cousins-germains, et François de Rabonite, fils de feu Jacques, son neveu. Il nomma son neveu, Pierre d'Arnave, fils de Pierre, marchand de Pamiers, et de feue Gentile de Roquefort, sa sœur, nommait ses six filles dont l'aîné, Marie était mariée à noble Ramonat de Lordat, seigneur de Roudeille, les autres étaient Grimacinde Antonia, Marquise, Marguerite et Catherine de Roquefort.

Il divisa ses biens entres ses quatre fils, Jean, l'aîné, alors âgé de 17 ans, fils de sa première femme, noble Marguerite, fille de Sicard *Fabri* (Fauré), seigneur de Massabrac, reçut la maison paternelle de Pamiers, avec son écurie et son chai, un grand jardin, une vigne, la maison et tour de Viviès, plus une partie de la juridiction et du four de Miremont avec toutes les dépendances ; disant que ses autres fils étaient issus de son mariage avec Marguerite de Montesquieu, fille d'Antoine de Montesquieu, seigneur de Coustaussa ; Antoine, deuxième fils, âgé de 10 ans, reçut plusieurs maisons et vignes à Pamiers, une vigne à Brassac, le moulin à blé et à foulon, et d'autres terres ; le 3ème fils, Pierre, âgé de 5 ans reçut des maisons à Pamiers, un jardin, une vigne, la tour et maison de Baulias, avec ses dépendances, plusieurs maisons à Saverdun, une métairie et une borde ; le dernier, Pierris, né le 5 novembre 1472, baptisé le 9, tenu sur les fonts par Pierre de Foix, protonotaire du Saint-Siège, plus tard cardinal de Foix, et par Madeleine de France, princesse de Viane (fille de Charles VII, veuve de Gaston V, comte de Foix), reçut la maison et le château que son père avait achetés à Foix, le lieu et terroir de Montastruc, appelé Lacaugne, une métairie qui fut anoblie et une autre métairie à Marquefave, près de Lacaugne.

Le testament contenait des clauses de substitution.

A noter que parmi les tuteurs honoraires qu'il nomma dans son testament figuraient Corbeyran de Roquefort, seigneur d'Arignac, et Roger de Roquefort, seigneur de La Bastide-de-Garderenoux, oncle des pupilles (issus du second mariage de Jean de Roquefort avec Marguerite de Montesquieu), ceux-ci étaient les frères de Cébélie (Sibylle) de Roquefort, qui avait épousé Antoine de Montesquieu, seigneur de Coustaussa, frère de Marguerite, sa seconde épouse, un autre tuteur, Me Bertrand de Rabonite, prévôt de la cité de Pamiers, son cousin-germain. Un résumé d'un précédent testament du 25 *décembre* 1473 ou de ce testament dit qu'il faisait un legs à Marguerite Faur (Fauré), fille de noble Sicard Faur, seigneur de Massabrac, et instituait héritière universelle Margueritre de Montesquieu, fille de feu Antoine de Montesquieu, seigneur de Massabrac, sa femme[1872].

Jean de Roquefort, juge mage, coseigneur de Miremont, fut cité vivant pour la dernière fois, le 5 mai 1474, dans un acte avec Raymond de Bénac et les pauvres de Verfeil[1873]. Il fut dit feu le 1er juillet 1483, date d'une quittance d'Antoine de Roquefort, son fils, et de Marguerite de

[1871] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.112, produisant AD.HG 3 E 5103, Leysac, notaire.
[1872] AD. Ariège E 228, Michel Comte, notaire
[1873] André Navelle, *op.cit.,* IX p. 112 produisant AD.HG 3 E 17480 Geule, notaire.

Montesquieu, à Antoine de Montesquieu, seigneur de Coustaussa, de 800 moutons d'or constitués à ladite feue Marguerite en son contrat de mariage[1874].
Il avait épousé, en premières noces, **Marguerite FAURE,** fille de Sicard FAURE, coseigneur de Massabrac[1875].
Il avait épousé, en secondes noces, vers 1461, **Marguerite de MONTESQUIEU,** fille d'Antoine de MONTESQUIEU, seigneur de Coustaussa (Aude), et de Cébélie (Sibylle) de ROQUEFORT[1876]. Antoine de Montesquieu, seigneur de Coustaussa, testa le 10 septembre 1458, nommant, entre autres, sa fille Marguerite, de sa première épouse Cébélie de Roquefort, et Corbeyran et Roger de Roquefort, seigneur de La Bastide de Garderenoux[1877], ces derniers tuteurs nommés par Jean de Roquefort dans son testament du 25 mars 1474.
Marguerite de Montesquieu mourut avant le 1er juillet 1483, date d'une quittance de sa dot d'Antoine de Roquefort, son fils, à Antoine de Montesquieu, seigneur de Coustaussa (supra.)
Enfants du premier lit :

3.1 Jean de ROQUEFORT, qui suit

3.2 Marie de ROQUEFORT.
Citée le le 23 septembre 1502, comme Marie de Roquefort, dame de Roudeille[1878], elle testa le 17 février 1518, veuve et héritière universelle de Raymond de Lordat, seigneur de Roudeille, nommant Antoine de Roquefort, viguier de Pamiers, Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, autre Jean de Roquefort et Pierre de Roquefort, seigneur de *Bareilles,* nommant héritier universel Jean de Roquefort, seigneur de *Boulhas* (Baulias.)
Elle avait épousé **Raymond de LORDAT,** seigneur de Roudeille (à 3 km au nord-est de Saverdun, Ariège), fils d'autre Raymond de Lordat, seigneur de Roudeille, sans postérité[1879].

Enfants du second lit :

3.3 Antoine de ROQUEFORT, auteur de la branche des seigneurs de Lacaugne.

3.4 Pierre de ROQUEFORT, auteur de la branche des seigneurs de Lacaugne, Baulias

3.5 Pierris de ROQUEFORT. Né le 5 novembre 1472, il mourut jeune[1880].

[1874] AD. Aude 7 J 14
[1875] Testament de Jean de Roquefort du 25 mars 1474, dans le *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1914, p.23 ; André Navelle, *op.cit.,* IX, p.112, disait que Marguerite Fauré était vraisemblablement fille d'Arnaud Fauré, coseigneur de Massabrac (qui était, selon les généalogies, fils de Sicard Fauré, seigneur de Massabrac, donc son frère.)
[1876] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.112.
[1877] AD. Aude 7 J 14
[1878] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 112 produisant AD.HG 3 E 22926, de Ponte, notaire
[1879] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lordat,* produisant la preuve.
[1880] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 112.

3.6 -3.8 Grimacinde, Antonia et Marquèse de ROQUEFORT.

3.9 Marguerite de ROQUEFORT.

Fille de feu Jean de ROQUEFORT, seigneur de Viviès, elle épousa, par contrat du 12 février 1486, **Jean d'AURIOL,** seigneur de Montégut, d'Esplas, fils de Jean d'AURIOL et de Thomasse de MONTGRILLON (ou MONGRILLON)[1881], sa première épouse.

Leur fils Louis d'Auriol, seigneur d'Esplas, épousa par contrat filiatif du 16 mai 1518 Catherine d'Hautpoul, fille de François d'Hautpoul, seigneur de Sainte-Affrique, et d'Antoinette de Villeneuve[1882].

3.10 Catherine de ROQUEFORT.

Elle épousa, par contrat filiatif du 10 décembre 1494, **Gaspard (de MONTAUT) de VILLEMUR**, fils d'Arnaud de MONTAUT, seigneur de Labat, et de Marguerite de VILLEMUR, le futur fut assisté de son père, de Jean de Roquefort, seigneur de Viviès et Antoine de Roquefort, frères de Catherine[1883].

III Jean de ROQUEFORT, seigneur de Viviès, coseigneur de Miremont.

Il mourut avant le 1er janvier 1507, date d'un partage cité dans un acte du 7 mai 1515 (infra.)

On cite, le 15 octobre 1507, une lauzime par Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, coseigneur de Miremont[1884] (son fils), puis le 7 avril 1515, eut lieu un accord entre Jean de Roquefort, vieux, fils de feu Jean de Roquefort, écuyer, suite à un partage du 1er janvier 1507[1885].

D'une alliance inconnue il eut :

4.1 Jean de ROQUEFORT, vieux, qui suit.

4.2 autre Jean de ROQUEFORT, jeune, seigneur de Burguerolles (à 2 km au nord-ouest de Miremont, Haute-Garonne).

Il mourut entre avril 1539[1886] et janvier 1541, il fut dit feu le 4 avril 1541, date du contrat de mariage de Georgette de Montaut, sa veuve, avec Gaillard de Lordat, et de Miramonde de Roquefort, leur fille avec Germain Paul de Lordat (infra.)

Jean de Roquefort, par son testament, avait nommé curateur de ses héritiers Dominique de Villemur, seigneur de Justiniac, celui-ci avait délégué ses droits à Georgette de Montaut, veuve. Saux de Roquefort était mort, sa sœur Miramonde lui avait succédé, mère et fille furent maintenues, mariées ; le 8 janvier 1542, elles

---

[1881] AD. Tarn E 190 Aliety, notaire de Castelnaudary ; André Navelle, *op.cit.,* IX, p.112, *op.cit.,* I, pp.102, 103

[1882] AD.HG E 228

[1883] Maurice Vuillier produisant les archives de Cadarcet

[1884] André Navelle, *op.cit., IX,* p.112 produisant AD.HG 3 E 9618, Sudria, notaire

[1885] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.112, produisant AD.HG 3 E 2740 et 2767, Clavelli, notaire.

[1886] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114, se référant à AD.HG 3 E 9615 Houlier, notaire

donnèrent quittance de tutelle à Dominique de Villemur (qui n'y avait pris aucune part[1887].)

Il avait épousé, en premières noces **Georgette de MONTAUT,** dite sans preuve fille de Géraud de MONTAUT, seigneur de Castelnau d'Arbieu, Saint-Cricq, et de Catherine ISALGUIER. Devenue veuve, Georgette de MONTAUT épousa, en secondes noces, par contrat du 4 avril 1541 (le même jour que sa fille Miramonde) Gaillard de LORDAT, seigneur d'Unzent (Ariège), Castagnac(Haute-Garonne), Villaret, veuf de Françoise d'ESPAGNE, la mariée fut dotée de 2 000 livres, dont 1 500 livres de feu son père, et 500 livres des biens de feu Jean de Roquefort, son premier mari, le premier enfant mâle devait avoir Sainte Colombe et le terroir de Paulhac, à Saverdun, la quittance de 500 livres de dot fut donnée le 11 décembre 1541[1888], Gaillard de Lordat était fils de Jean de Lordat, seigneur d'Unzent, Castagnac, et de Violande d'Aure, dame de Brie, ils eurent un fils Paul de Lordat qui, le 13 juin 1581, héritier universel de feue Georgette de Montaut, qui avait survécu 25 ans à son mari Gaillard de Lordat, était opposé à Jean François du Lion, seigneur de Bidounet et Marie du Lion, sa sœur[1889].

Enfants de Jean de Roquefort et de Georgette de Montaut (André Navelle) :

Saux de ROQUEFORT.

Il mourut après son père et avant 1541.

Miramonde de ROQUEFORT, dame de Miremont et de Burguerolles.

Miramonde de Roquefort, dame de Burguerolles, reconnut, le 29 mai 1548, devoir 25 livres 19 sols 11 deniers à son beau-père Gaillard de Lordat[1890].

Le 2 août 1553, eut lieu un règlement de droits entre Pierre de Gameville, seigneur de Montpapou, Jeanne de Deyme, dame de Juzet, Miramonde de Roquefort, mère et tutrice de Lancelot de Lordat, et d'autres[1891].

Miramonde de Roquefort, dame de Miremont et de Burguerolles, reconnut une dette en 1573, et reçut une procuration, la même année, étant veuve de Jean de Lion[1892].

Elle avait épousé en premières noces, par contrat du 4 avril 1541, **Germain Paul de LORDAT,** fils de Gaillard de LORDAT, seigneur d'Unzent, Castagnac, et de feue Françoise d'ESPAGNE, sa première épouse ; depuis son mariage Gaillard de Lordat était devenu seigneur de Brie et de Sainte-Colombe, il donna à son fils les lieux de Castagnac, Villaret, *Scandillac*, etc., Miramonde de Roquefort devait avoir un agencement de 2 000 livres[1893].

[1887] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114, produisant AD.HG 3 E 9616, Houlier, notaire.
[1888] André Navelle, *op.cit.,* IX, produisant AD.HG 3 E 9616, Houlier, notaire.
[1889] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114, produisant AD.HG 3 E 9465 Falgaires notaire à Caujac
[1890] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114, produisant AD.HG 3 E 5223 Lobeyrie, notaire
[1891] AD.HG B 46
[1892] AD.HG 3 E 9609 Miremont
[1893] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114, produisant AD.HG 3 E 9616, Houlier, notaire.

Elle avait épousé en secondes noces **Jean du LION,** seigneur de Bidounet (ou Vidounet, les deux existent), qui mourut avant 1571 (André Navelle.)
Ils eurent :

Jean François du LION

Marie du LION[1894].
En mai 1584, Etienne de Roquefort avait arrenté à Hugues de Lostanges, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Sainte-Alvère, Puy du Roy, époux de Marie du Lion, dame de Bidounet, Burguerolles, Castagnac, la seigneurie de Burguerolles pour 3 ans à compter du 15 novembre 1583, puis le 28 octobre 1584, par jugement des Requêtes, Marie du Lion, épouse d'Hugues de Lostanges, fille de Miramonde de Roquefort, dame de Bidounet, fut condamnée à payer 1 000 livres à Françoise de Roquefort (branche des seigneurs de Lacaugne), épouse de François de Goyrans, seigneur de Goyrans[1895].
Elle avait épousé Jean alias Hugues de LOSTANGES, chevalier, seigneur de Sainte-Alvère (Dordogne), Puyduroy,

IV Jean de ROQUEFORT, écuyer, seigneur de Viviès.
Jean de Roquefort, écuyer, était en procès, le 12 février 1519, contre les consuls de Miremont au sujet de la juridiction du château de Viviès[1896]. Il fut capitoul en 1524 et testa le 4 mai 1528[1897]. Le 29 juillet 1530 suite à un procès avec Madeleine, Marie et Catherine Ynard, il fut mis en possession (de ?), en exécution d'un arrêt[1898]. Il mourut avant le 20 novembre 1538, date à laquelle Anne de Deyme fut citée sa veuve[1899].
Il avait épousé, avant 1513, **Anne de DEYME,** fille de Bertrand de DEYME, écuyer, coseigneur de Labruyère (-Dorsa, à 7 km au nord d'Auterive, Haute-Garonne), et de Béatrix de TOURNEMIRE, sa seconde épouse (épousée avant juin 1530), il avait épousé en premières noces Jeanne de LAPEYRE[1900].
Ils eurent[1901] :

[1894] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.268, généalogie de la famille du Lion, nomme la seigneurie de Vidounet, et dit, se référant à Noulens, que Marie du Lion, fille de Miramonde de Roquefort épousa le 17 juillet 1582 Jean Louis de Lostanges. Il donne pour fils à Jean du Lion, mort avant 1571, et de sa première épouse Jeanne de Terride, Jean du Lion, seigneur de Vidounet.
[1895] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114, produisant AD.HG 3 E 5604 Massiot, notaire, pour les deux actes.
[1896] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114 produisant AD.HG B 17,
[1897] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114
[1898] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114 produisant AD.HG B 23
[1899] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.78 se référant à AD.HG 3 E 5153 Lobeyrie, notaire
[1900] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.77, 78, et IX, p.114
[1901] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.114, 115, nomme 10 enfants, certains avec le nom de Rochefort suivant C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* qui dit qu'au 16ème siècle le nom de Roquefort fut modifié en Rochefort. Comme on continue à trouver les deux orthographes dans les actes, et que certains, dits Rochefort, signaient Rocafort, nous avons conservés Roquefort. C. Barrière-Flavy, *op. cit.,* p.14, note 1, nomme 9 enfants omettant le n°6 Pierre dit petit Pierre

5.1 Saux de ROQUEFORT, qui suit

5.2 François de ROQUEFORT, seigneur de Roudeille (à 3 km au nord-est de Saverdun, Ariège).
Le 20 mai 1541, eut lieu un arbitrage entre François de Roquefort, fils de feu Jean de Roquefort, seigneur de Viviès et Saux de Roquefort, héritier et donataire de feu Jean , sur la succession de ce dernier, puis le 15 juillet suivant eut lieu un accord entre François et Saux de Roquefort, François aura les biens de feue Marie de Roquefort, tante de feu Jean, en particulier la seigneurie de Roudeille et des biens en montagne[1902].
Il mourut avant 1594, par déduction (mariage de sa fille Charlotte.)
Il avait épousé **Julienne de PRADINES de Barsa,** qui suivant le contrat de mariage de sa fille Charlotte était sœur de Paul de PRADINES, seigneur de Saint-Esteffe et de Barsa, fils de Paul de PRADINES, seigneur de PRADINES, seigneur de Saint-Esteffe et de Barsa, et Françoise de LAFON.
Ils eurent :

Charlotte de ROQUEFORT, dame de Roudeille
Elle épousa par contrat du 6 mars 1594, à Caumont, diocèse de Mirepoix, noble **François de TRAVERSIER,** seigneur de Castelet, *Montlevezou*, la future fut assistée de Paul de Pradines, seigneur de *Saint-Etienne* (Saint-Esteffe) et de Barsa, son oncle maternel, et de François de Roquefort, sieur de Viviès et de Miremont, son cousin germain, de François Jacques de Gayraud, seigneur et baron de *Berbians*[1903]. Ce contrat qui fait apparaître la parenté Pradines et le lien avec la famille de Gayraud permet de préciser les parents de Julienne de Pradines de Barsa, en effet Paul de Pradines, seigneur de Saint-Esteffe et de Barsa, oncle de la mariée, avait épousé Françoise de Gayraud, il était fils de Paul de Pradines, seigneur de Saint-Esteffe et de Barsa, et de Françoise de Lafon[1904].
On trouve plusieurs générations après, Jean Pierre de Traversier, sieur de Roudeille, qui épousa le 11 mars 1681, à Saverdun, Anne de Roquefort[1905].

Suzanne de ROQUEFORT.
Le 15 janvier 1615, Marguerite de Garaud, veuve de François Etienne de Roquefort, seigneur de Viviès et de Miramont, donna une procuration concernant la donation de 600 livres et de robes et cotillons qu'elle avait faite à

[1902] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114 produisant AD.HG 3 E 5190 Lobeyrie, notaire (20 mai 1541) et AD.HG 3 E 684, Bastide, notaire (15 juillet 1541)
[1903] AD. Aude B 1986, Guillaume Baron, notaire de Caumont ; André Navelle, *op.cit.,* p.114, cite ce contrat, Guillaume Baron, notaire de Camon
[1904] Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Montpellier,* t.I, p.411
[1905] RP. Saverdun

Suzanne de Roquefort, femme de noble Pierre de Rodes, mentionnés à leur contrat de mariage du 4 septembre 1608[1906].

Fille de feu le seigneur de Roudeille, elle avait épousé, par contrat du 4 septembre 1608, au château de Lissac, au comté de Roix, noble **Pierre de RODES,** habitant Pamiers, la future fut assistée de sa sœur Charlotte de Roquefort et de sa cousine Marguerite de Garaud, veuve de François Etienne de Roquefort, seigneur de Viviès et de Miremont[1907].

5.3 Françoise de ROQUEFORT.

Elle épousa, avant le 13 mars 1535, **Pierre VILLATTE,** docteur en droit et avocat en la Cour, qui devint professeur de droit, à cette date il restait à payer 150 livres sur la dot de 1 500 livres, Saux de Roquefort, fils de feu Jean, donna une quittance[1908].

5.4 Pierre de ROQUEFORT, seigneur de Puylauron, au diocèse de Montauban, (donc très probablement le lieu en Varennes, Tarn-et-Garonne) en 1550[1909], du chef de sa femme.

Le 25 janvier 1542, eut lieu un accord entre Saux et Pierre de Roquefort, frères, sur la part des biens appartenant à Pierre suivant le testament de feu Jean, leur père. Saux devait payer 1 500 livres à Pierre plus 10 livres par mois de pension alimentaire[1910].

Le 28 février 1550, Pierre de Roquefort, seigneur de Puylauron, fit un accord avec Gabrielle de Plagnole, mère et tutrice de Charles et Marguerite d'Aymier, enfants de feu Guinot d'Aymier, coseigneur de Varennes (oncle de Madeleine d'Aymier), Pierre de Roquefort, mari de Madeleine d'Aymier, héritière et donataire de feu Durand d'Aymier, devra payer 365 livres à Gabrielle de Plagnole[1911], il mourut avant 1555.

Il avait épousé, avant 1550, **Madeleine d'AYMIER,** fille de noble Durand d'AYMIER, seigneur de Puylauron, coseigneur de Belmontet, et de Catherine de BAULAT[1912].

5.5 autre Pierre de ROQUEFORT[1913], seigneur de Marchès.

Pierre de Roquefort, seigneur de Marchès, consul de Castelsarrasin en 1575, représenta, le 14 février 1585, le diocèse de Montauban aux Etats de Montpellier, il fit un codicille le 6 juin 1598 et mourut 3 jours après à Toulouse[1914].

Il avait épousé **Françoise de MORILLON** (André Navelle.)

Ils eurent (André Navelle):

[1906] AD.HG 3 E 960 A. Bessier, notaire de Toulouse, contrat de mariage du 4 septembre 1608 reçu Godet, notaire de Caujac

[1907] AD.HG Reg. Ins 19 ; André Navelle, *op.cit.,* p.114, se référant à Insinuations B 19 f°785, Jean Gout, notaire de Caujac

[1908] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114, produisant AD.HG 3 417 Astorg , notaire

[1909] AD.HG 3 E 15955 Auterive

[1910] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.114, produisant AD.HG 3 E 6805 et 6856 Rouzier, notaire.

[1911] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.81, 82, produisant AD.HG 3 E 468, G. Fossé, notaire

[1912] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.81, 82, nomme Deymier cette famille.

[1913] Indiqué par H. Mullot, *op.cit..*

[1914] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.115, produisant AD.HG C 3263 pour l'acte de 1585, les preuves pour 1598 ne sont pas fournées ; il indique les enfantsde Pierre de Roquefort et de Françoise de Morillon.

A)Jean Mathieu de ROQUEFORT, seigneur de Marchès.
Il fut cité le 2 février 1599 comme fils de feu Pierre, dans une demande pour la succession de Jean de Roquefort, juge mage (?), père de Pierre, Gabrielle de Roquefort s'était jointe à l'instance[1915].

B)Souveraine de ROQUEFORT.
Fille de Pierre de ROQUEFORT, seigneur de Marchès et de Viviès, elle épousa, par contrat du 21 février 1586, **Jean de LA FARGUE,** de Gimbrède[1916].

C)Anne de ROQUEFORT.
Elle épousa, après 1586, **Jérôme DUPUY,** sieur de Choisy.

Det **E**) **Louise et Jeanne de ROQUEFORT.**

5.6 Pierre de ROQUEFORT dit Petit Pierre, écuyer.
Partant à Nantes pour servir dans la marine Pierre de Roquefort, écuyer, né à Viviès lès Miremont, testa le 10 avril 1548, faisant des legs à ses sœurs Georgette, Hélène et Françoise, à son frère Saux de Roquefort, instituant héritiers universels François de Roquefort, seigneur de Roudeille, et Pierre de Roquefort, écuyer, ses frères[1917].
Il est possible que ce Pierre soit confondu avec le précédent qui épousa Françoise de Morillon, car des actes antérieurs à 1548 ne font apparaître que deux Pierre, semble-t-il.

5.7 Anne de ROQUEFORT.
Elle mourut avant le 1er juillet 1540, date d'un accord entre René Fauré, seigneur du Bosquet, capitoul, père et tuteur d'Anne Fauré, avec Saux de Roquefort, seigneur de Viviès, qui fut condamné à payer les droits sur les biens de feue Anne de Deyme, mère de Saux et d'Anne de Roquefort, épouse de Reynier Fauré[1918].
Dotée de 1 500 livres, elle avait épousé **Reynier (René) FAURE,** seigneur du Bosquet, capitoul en 1539, fils de noble Jacques FAURE, seigneur de Castanet, capitoul en 1528, et de Paulette, sa première épouse (Jacques Fauré épousa en secondes noces noble Bertrande de Castelnau), devenu veuf Reynier FAURE épousa, en secondes noces, suivant des pactes du 5 février 1548 et des contrats après mariage du 2 mars 1548 et 6 mars 1549, Antoinette de DAMPMARTIN, dotée de 2 000 livres, fille de Guillaume DAMPMARTIN, capitoul, procureur du roi, seigneur de Saint-Jory, et de Jacquette de LACOMBE[1919].

[1915] AD.HG 3 E 939 Bessier, notaire.
[1916] AD.HG Reg. Ins 2
[1917] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.115, produisant AD.HG 3 E 6015 Pailhès, notaire
[1918] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.236 produisant AD.HG 3 E 6854 Rouzier, notaire
[1919] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.236, 237 produisant les contrats de mariage de 1548 mentionnant les pactes de 1547 (AD.HG 3 E 6014 Pailhès, notaire) et 1549 (AD.HG 3 E 6015 Pailhès, notaire)

5.8 Jeanne de ROQUEFORT.
Elle mourut avant le 10 avril 1548.

5.9 Hélène de ROQUEFORT.
Elle épousa **N…du SOLIER,** d'où Pierre du SOLIER, conseiller au sénéchal de Toulouse, ce dernier reçut, le 8 mai 1596, la donation de la métairie de Clercher, dépendant de Viviès, de son cousin Bernard de Roquefort, seigneur de Viviès, coseigneur de Miremont (6.4, infra)

5.10 Georgette de ROQUEFORT.
Elle épousa, par contrat du 1er octobre 1557, **Paul de SOREAC,** seigneur de Villambits, Sère, veuf d'Antonie de MONTAUT, fils de Jean de SOREAC, seigneur de Villambits, et d'Anne de LA BARTHE[1920].

V Saux de ROQUEFORT, seigneur de Viviès, coseigneur de Miremont.
Né vers 1513 (il avait environ 25 ans en 1538), il vendit le 18 janvier 1534, du consentement de sa mère, Anne de Deyme, à Pierre Fauré de Castanet la borde de Roudeille, indivise avec Antoine de Roquefort, viguier de Pamiers, puis, le 6 août 1538, il vendit à Pierre Fauré, seigneur d'en Cuns (à 2 km de Nailloux, Haute-Garonne), la métairie de Roudeille à Saverdun, pour 500 livres, elle fut revendue le 8 avril 1540[1921].
Le 20 novembre 1538, Saux de Roquefort, âgé maintenant de 25 ans environ, assisté d'Anne de Deyme, sa mère, ratifia un accord relatif aux biens de Lacaugne et de Baulias du 24 octobre 1534, entre Antoine de Roquefort, viguier de Pamiers, Me Pierre Villatte, tuteurs des héritiers pupilles de feu Jean de Roquefort, d'autre part. Les enfants de feu Jean prétendaient aux biens de de Lacaugne en vertu du testament d'Antoine (sic) de Roquefort, père de feu Jean, seigneur de Viviès, et à ceux de Baulias par le testament de feu Jean de Roquefort, seigneur de Baulias, cousin de feu Jean ; Antoine et ses fils y prétendaient comme héritiers de feus Nicolas et Jean de Roquefort, frères. Par l'accord Saux de Roquefort abandonna ses droits sur Lacaugne et Baulias, Antoine et ses fils lui cédèrent la moitié des biens de feue Marie de Roquefort, sœur d'Antoine, viguier et tante de Jean, père de Saux, sauf la moitié de Roudeille[1922].
Il fut présent, le 27 janvier 1556 (n.st), au contrat de mariage de François de Goyrans, écuyer, seigneur de Goyrans, et de Françoise de Roquefort de Lacaugne[1923].
Il avait épousé, par contrat 9 février 1541 (n.st), **Jeanne JAUBERT**, veuve de Roger de MONTAUT, seigneur de Puydaniel, fille de Pantaléon JAUBERT, président au parlement de Toulouse, et d'Anne de COMMARQUE, dame de Laussel, tel que cela apparaît dans divers actes dont le testament de Saux de Roquefort, seigneur de Viviès, coseigneur de Miremont, partant pour la guerre au service du roi, disant avoir épousé par contrat du 9 février 1541 (n.st)

[1920] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.4
[1921] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.115, produisant AD.HG 3 E 23217 Th. Maillard pour la vente de 1534 et AD.HG 3 E 23237, même notaire, pour la vente de 1538.
[1922] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.115, produisant AD.HG 3 E 5153 Lobeyrie, notaire.
[1923] AD. Gers I 1586

Jeanne Jaubert, dotée de 6 000 livres, faisant des legs à sa femme pour nourrir ses sœurs Hélène et Jordie (Georgette), disant n'avoir pas encore d'enfant, sa femme était enceinte, faisant un legs à Pierre de Roquefort, son dernier frère dit Petit Pierre, instituant héritier universel l'enfant à naître. Rappelant qu'il tient le quart de la seigneurie haute, moyenne et basse de Miremont, nommant exécuteurs testamentaires François de Roquefort, seigneur de Lacaugne, Vernajoul, Dominique de Villemur et Reynier Fauré[1924].
Selon les pactes de mariage, Jeanne Jaubert, épouse de Saux de Roquefort, fille de feu Pantaléon Jaubert reçut 1 500 livres, le 20 mars 1548, de Bernard d'Ornezan, mari de Jeanne de Montaut, pour fin de paiement de 3 000 livres de la dot de Jeanne Jaubert épouse en premières noces de N…de Montaut[1925].
Jeanne Jaubert dite de Commarque, dame de Laussel, épouse de Saux de Roquefort, seigneur de Viviès et coseigneur de Miremont, testa le 18 novembre 1550, léguant 3 000 livres à son premier fils Pantaléon de Roquefort, instituant héritier universel son second fils, François Etienne de Roquefort, lui donnant ses biens à Toulouse, Bérat, Laussel, en Périgord, Turenne en Limousin, léguant 1 000 livres à sa fille Geordette, disant être enceinte. Elle fit également des legs à Jeanne et Françoise de Montaut, ses filles et de feu Roger de Montaut, son premier mari, nommant feue Philippe de Montaut, sa fille. Elle nomma exécuteurs testamentaires Pierre de Roquefort, seigneur de Puylauron, son frère, et Jean Baradat, de Puydaniel[1926].
Jeanne Jaubert survécut plusieurs années à ce testament car elle eut d'autres enfants.
Ils eurent :

6.1 Pantaléon de ROQUEFORT.
Né début 1543, il vivait le 18 novembre 1550, date du testament de sa mère.

6.2 François Etienne de ROQUEFORT, seigneur de Viviès.
Il prit une part active aux guerres de la Ligue, et changea de camp quand il le fallait ; en 1588 il était commandant généralement en la comté de Foix et ès villes des environs en l'absence de monseigneur le maréchal de Joyeuse, lieutenant pour le roi en pays et gouvernement de Languedoc[1927]. En 1591, à la tête d'une bande armée, il fit des dégâts autour des localités voisines de son château de Viviès et faillit même surprendre la ville d'Auterive. En raison de ces excès le parlement de Toulouse, à la requête des consuls et du syndic d'Auterive, rendit un arrêt le 6 décembre 1591, enjoignant à tous consuls, gentilshommes et communes des villes et villages circonvoisins de s'opposer aux courses, entreprises et ravages dudit de Roquefort et ses complices, etc.[1928], François Etienne de Roquefort se fortifia dans le château de Miremont, avec une garnison de 150 hommes d'armes et continua de piller les campagnes, étendant ses ravages jusqu'aux portes de Toulouse. Les Etats prièrent le

[1924] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 115 produisant AD.HG 3 E 4386, de Gressino, notaire, citant le contrat du 9 février 1541 reçu Sicard Oullier (Houlier)
[1925] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.115 produisant AD.HG 3 E 5153 Lobeyrie, notaire
[1926] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.115, 116, produisant AD.HG 3 E 15955 Tujornel, notaire à Auterive, acte complété avec la transcription de Maurice Vuillier
[1927] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* se référant au registre du notaire Cayron, de Miremont, 1588-1590, I°, p.LXIV, du 9 juin 1588
[1928] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* se référant aux archives du parlement de Toulouse B 135 f°84 v°

duc de Joyeuse d'aller remettre cette ville sous l'obéissance de la Ligue, le maréchal (Joyeuse) après avoir sommé inutilement le sieur de Roquefort de se rendre entreprit le siège de Miremont, à la fin de février 1592. La ville fut prise puis le château, presque toute la garnison périt et les ligueurs livrèrent la ville aux flammes. Ce siège coûta 8 000 écus à la province[1929]. François Etienne de Roquefort mourut probablement pendant le siège, sans postérité. Sa succession donna lieu à un long procès qui aboutit à un arrêt du parlement de Paris du 7 septembre 1607, attribuant à Gabrielle de Roquefort la seigneurie de Viviès[1930].

Il avait épousé, par contrat filiatif du 28 mars 1571, **Marguerite de GARAUD,** dotée de 10 000 livres, fille de François de GARAUD, chevalier, seigneur de Cumiès, coseigneur de Montesquieu, trésorier général de France en Languedoc, et d'Anne de BERNUY[1931].

Marguerite de Garaud fut citée en 1597-1599, veuve, ses biens étant placés sous séquestre[1932].

Le 13 juillet 1614, Marguerite de Garaud, veuve de François Etienne de Roquefort, seigneur de Viviès et Miremont, fit une donation de 600 livres à Suzanne de Roquefort et à n. Pierre de Rodes[1933].

6.3 Georgette de ROQUEFORT

Citée dans le testament de sa mère du 18 novembre 1550, elle épousa **François de CAUMONT,** seigneur de La Mothe Rouge, d'où un fils Jean de Caumont institué héritier par son oncle François Etienne de Roquefort (voir Bernard, infra.)

La succession de François Etienne de Roquefort fut contestée par Jean Mathieu de Roquefort (5.5 a), un accord mit fin au différend le 2 février 1599, François de Caumont eut diverses pièces de terre à Viviès, environ 230 arpents, Jean Mathieu de Roquefort, eut le château, jardin, verger, moulin et 155 arpents de terre entre Viviès et Auterive[1934].

6.4 Bernard de ROQUEFORT, seigneur de Laussel, puis seigneur de Viviès, coseigneur de Miremont.

Né après le testament de sa mère, il donna, le 30 mars 1596, à son cousin Pierre du Solier la métairie de Clercher, dépendant de Viviès, puis, le 8 mai suivant, il donna tous ses biens à sa sœur Gabrielle, épouse d'Arnaud de Roux, seigneur de Sabardès[1935].

[1929] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* p.13 produisant AD.HG C 698, *Histoire générale de Languedoc,* XI, p.820.

[1930] André Navelle,*op.cit.,* IX, p.116

[1931] AD.HG 3 E 2626 Celeri, notaire à Toulouse

[1932] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* p.14, se référant *Frayssinet, notaire de Miremont, 1598-1599, et Cayron, notaire, 1597.*

[1933] AD.HG E 959 A. Bessier, notaire de Toulouse

[1934] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* p.14, note 1 se référant aux Archives de Toulouse, François Bessier, notaire, ces dispositions ne figurent pas dans les autres transcriptions de cet acte, par André Navelle et Maurice Vuillier.

[1935] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.116 produisant AD.HG Reg. Ins 7 f°97, Pons de Boysse, notaire et AD.HG Reg. Ins 7 f°21 J. Puymejean, notaire

Il mourut avant le 2 février 1599, sans postérité, à cette date on rappela que Bernard de Roquefort prétendait que feu François Etienne lui devait 5 333 livres sur la vente de la seigneurie de Laussel. Le seigneur de Viviès avait fait héritier son neveu François de Caumont avec usufruit à Marguerite de Garaud. Gabrielle de Roquefort s'était jointe à l'instance demandant la succession de Saux de Roquefort, son père, et aussi de feu Pierre et de Jean Mathieu, son fils, à cause de la succession de Jean, juge mage, père de Pierre, sous l'autorité de Jacques de Comminges, baron de Péguilhan, d'Antoine de Comminges, seigneur de Fréchet, frères[1936].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 16 septembre 1592, au château d'Homps, **Anne de MANAS,** fille de feu Jean de MANAS, seigneur d'Homps, et d'Hélène de VOISINS[1937].

6.5 Gabrielle de ROQUEFORT, dame de Viviès et de Miremont.
Elle testa le 21 juillet 1610, nommant son mari, noble Arnaud de Roux, seigneur de Sabardès, gouverneur pour le roi de la ville de Castelsarrasin, nommant feu le président Jaubert, son grand-père, feu Saux de Roquefort, son père, faisant des legs de 6 000 livres à chacune de ses filles, Marguerite de Roux, sa fille aînée, femme de M. Pierre Durtaud, docteur et avocat au parlement de Toulouse ; Jeanne, femme de M. Jean de Pomayrols, docteur et avocat au parlement de Toulouse ; Louise, non mariée ; Anne, non mariée. Elle avait pour sœur Miramonde de Roquefort, femme de feu monsieur de Leauville de la Burgue, son beau-frère, elle avait pour frère feu Bernard de Roquefort. Elle institua héritier universel Guillaume de Roux, son fils[1938].
Elle avait épousé **Arnaud de ROUX,** écuyer, seigneur de Sabardès, gouverneur de Castelsarrasin, d'où postérité. (dite Roux de Roquefort, vers 1610-1620.)
Les biens de cette branche de la famille de Roquefort, avec nom et armes, passèrent, par substitution et cession, à Me Pierre Durtaud, docteur et avocat au parlement, gendre de Gabrielle de Roquefort, puis dans la famille du Pont de Bays, alliée à la descendance de Guillaume de Roux, fils d'Arnaud de Roux et de Gabrielle de Roquefort[1939].

6.6 Miramonde de ROQUEFORT.
Citée dans le testament de sa sœur Gabrielle, elle avait épousé **N…de LEAUVILLE de la Burgue,** qui mourut avant le 21 juillet 1610[1940].

6.6 Jeanne Françoise de ROQUEFORT, elle mourut avant juin 1586[1941].

[1936] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.116, produisant AD.HG 3 E 939 Bessier, notaire
[1937] AD.HG Reg. Ins 15
[1938] AD.HG Reg. Ins 35, Bourgade, notaire de Paris.
[1939] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* p.14, note 1.
[1940] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.116
[1941] André Navelle, *op.cit.,* p.116

I-2
Seigneurs de Lacaugne

L'auteur de cette branche, Antoine de Roquefort, seigneur de Lacaugne, était fils de Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, coseigneur de Miremont, et de Marguerite de Montesquieu, sa seconde épouse.

III Antoine de ROQUEFORT, écuyer, seigneur de Lacaugne (à 4 km au sud-est de Carbonne, Haute-Garonne.)
Né vers 1463, il fut viguier de Pamiers dès le 22 août 1515[1942].
Le 27 août 1487, eut lieu un accord entre Antoine et Pierre de Roquefort, frères, fils de feu Jean de Roquefort, juge mage du comté de Foix, et Bernard et Guillaume de Crampan au sujet d'un moulin à pastel et 4 sétérées de terre[1943].
Antoine de Roquefort testa le 24 février 1537, instituant ses hoirs ses fils Antoine et François de Roquefort[1944], puis, le 11 janvier 1539, Antoine de Roquefort, écuyer, seigneur de Lacaugne, viguier de Pamiers et François de Roquefort, son fils, étaient en procès contre Saux de Roquefort, seigneur de Viviès, et Bourguine de Roquefort, épouse de Me Jean de Lacvivier, licencié en droit[1945], il mourut avant le 14 octobre suivant, date du testament de son fils François.
Il avait épousé, par contrat du 23 juillet 1498, **Constance de LA ROQUE,** dotée de 1 200 florins or, fille d'Hugues de LA ROQUE, seigneur de Jouarres, furent présents Guilhem de La Roque, frère de Constance, Olivier de Roquefort, seigneur de Marquein, Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, Pierre de Roquefort, seigneur de Baulias, juge d'appeaux des Etats de Foix, Corbeyran de Foix, seigneur de La Roque en Nébouzan[1946].
Ils eurent :

4.1 Antoine de ROQUEFORT.
Il avait épousé ,par contrat du 1er mai 1531, à *Verniolle* (Vernajoul, Ariège) **Jeanne de MIGLOS,** fille d'Antoine de MIGLOS, seigneur de Junac, veuve de Jean Michel de Miglos, seigneur de *Verniolle* (Vernajoul), étaient présents Antoine de Roquefort, viguier de Pamiers, Raymond de Miglos, seigneur de *Vernicollet*[1947] (Vernajoul), la mère de la mariée était Cécile de MAULEON, la mariée avait eu de sa première union une fille Violande de Miglos qui épousa François de Roquefort, frère d'Antoine[1948].

4.2 François de ROQUEFORT, qui suit.

4.3 Madeleine de ROQUEFORT.

[1942] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.116
[1943] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.112, produisant AD.HG 3 E 3719 Eyguière, notaire
[1944] BnF Fr 32296
[1945] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.116, produisant AD.HG B 32
[1946] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.116, produisant AD. Ariège E 227, complété par Maurice Vuillier, Bernard de Sainte-Marie, notaire de *Montis Regalis.*
[1947] AD. Ariège E 227
[1948] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Miglos,* produisant les preuves

Elle épousa, par contrat du 19 mars 1530, **François de NOAILLES** dit **de MONTLAUR,** coseigneur de Montlaur, Lherm, La Bastide, le futur reçut de Pierre de Noailles, prêtre, chanoine de Foix, son frère, ses droits sur la succession de leurs parents[1949], d'où postérité.

4.4 Philippe de ROQUEFORT.

Philippe de Roquefort, veuve de Jean de Mauléon, passa un bail à métairie le 28 octobre 1546[1950], puis, elle fut citée le 15 juin 1552, comme veuve de Jean de Mauléon, capitaine d'Asson[1951].

Elle avait épousé **Jean de MAULEON,** coseigneur de Montaudet (à 7 km à l'est de Carbonne, Haute-Garonne), capitaine du château de Montgaillard, fils d'Arnaud Guilhem de MAULEON, seigneur d'Albiac (dans la juridiction de Saint-Ybars, Ariège, à 7 km au sud de Lézat, Ariège), il mourut avant 1541[1952].

Le 10 février 1527 Nicolas de Roquefort, seigneur de Lacaugne, coseigneur de Montaudet, vendit à Jean de Mauléon, capitaine du château de Montgaillard, la juridiction haute, moyenne et basse sur 2 sixièmes de Montaudet, cet acte fut grossoyé le 22 septembre 1560, pour Marguerite de Mauléon, fille de l'acheteur[1953]. Jean de Mauléon, capitaine d'Asson fut, le 14 octobre 1539, exécuteur testamentaire de François de Roquefort, seigneur de Lacaugne[1954], ce qui permet de rattacher Philippe de Roquefort.

4.5 Jeanne de ROQUEFORT.

Dite fille d'Antoine de Roquefort, viguier de Pamiers, au comté de Foix, elle épousa, par contrat du 5 juillet 1540, **Jean de BONVILLAR,** seigneur de *Malmerlet,* coseigneur de Saussens (à 1 km de Bourg-Saint-Bernard, Haute-Garonne)[1955].

Jean de Bonvillar, coseigneur de Saussens, était fils de Gaillard de Bonvillars, écuyer, coseigneur de Saussens, qui était mort avant 1524, quand son fils Jean était en bas âge, Jean de Bonvillar avait pour tante, le 20 décembre 1548 Catherine d'Hautpoul[1956].

IV François de ROQUEFORT, seigneur de Lacaugne, baron de Marquefave.

Il fut viguier de Pamiers puis conseiller, chambellan ordinaire du roi de Navarre

Il testa une première fois, le 14 octobre 1539, nommant son épouse Violande de Miglos, demoiselle de Vernajoul, demandant que ses vêtements, « harnois » et chevaux soient vendus au profit des pauvres, disant qu'il restait des legs à payer après le décès de feu Antoine de Roquefort, son père. Il fit un legs à Thomas de Vernajoul, institua héritier le posthume à

[1949] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.117, produisant AD.HG 3 E 16392 et 1644, Chaumont, notaire, l'acte nomme le futur François de *Nolhières,* il s'agit de la famille de Noailles, les parents de la future sont nommés dans l'acte.

[1950] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.120 produisant AD.HG 3 E 16462 Duchamp, notaire

[1951] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.117 se référant à AD.HG 3 E 11468 Duchamp, notaire.

[1952] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.119, 120

[1953] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.120 produisant AD.HG 3 E 16390 Chaumont, notaire

[1954] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.120 produisant AD.HG 3 E 9569 Lebret, notaire

[1955] AD. Gers Vergès I 549

[1956] André Navelle, *op.cit.,* III, p.227 fournit les données sur Gaillard de Bonvillars et son fils Jean.

naître, légua 4 000 livres à sa femme et nomma exécuteurs testamentaires Jean de Mauléon, capitaine d'Asson, son beau-frère et le seigneur de Burguerolles, son cousin[1957].
Le 20 avril 1540, François de Roquefort, seigneur de Lacaugne, viguier de Pamiers, demanda à voir des lettres de Bourguine de Roquefort, femme de Jean de Lacvivier, licencié en droit de Pamiers, et les pactes de mariage passés entre Me Pierre de Roquefort, docteur ès droits et Jeanne *Doulce* (Doux), fille et héritière de feu Antoine *Doulx* (Doux), retenu par Secondes, notaire, puis, le 23 août suivant, il demanda à revoir certaines lettres, faisant apparaître Bourguine de Roquefort, femme de Me Jean de Lacvivier et le contrat de mariage du 11 avril 1498[1958] (entre Pierre de Roquefort et Jeanne Doux.)
Le 15 janvier 1551, François de Roquefort (lui, car son fils Blaise devint baron de Marquefave), acheta à Henri, roi de Navarre, comte de Foix, tous ses droits sur la coseigneurie et baronnie de Marquefave, juridiction de Rivière[1959], puis, en 1562, François de Roquefort, seigneur de Lacaugne et baron de Marquefave, reconnut une dette[1960].
Il testa une autre fois, le 26 août *1588* (cette date paraît inexacte bien qu'elle soit indiquée tant par André Navelle que par Maurice Vuillier, André Navelle dit par ailleurs août 1558) étant conseiller, chambellan ordinaire du roi de Navarre, nommant sa femme Violande de Miglos (qui était feue selon ce que l'on sait par ailleurs), faisant des legs à ses filles, Françoise de Roquefort, épouse du sieur de Goyrans, et Madeleine de Roquefort, et à Jeanne de Roquefort, sa fille bâtarde, instituant héritier universel son fils Blaise[1961].
Il avait épousé, par contrat du 20 août 1531, **Violande de MIGLOS,** dotée de 2 000 livres, fille de feu Jean Michel de MIGLOS, seigneur de Vernajoul, et de Jeanne de MIGLOS, la future, héritière universelle de son père fut assistée de Ramon de Miglos, chanoine de Saint-Volusien de Foix[1962].
Violande de Miglos mourut avant le 27 janvier 1555, date du mariage (contrat du 25 novembre 1555) de Françoise de Roquefort, sa fille avec François de Goyrans, seigneur de Goyrans, son père vivait à cette date[1963].
Ils eurent :

5.1 Blaise de ROQUEFORT, seigneur de Lacaugne, baron de Marquefave.
Blaise de Roquefort et Jeanne de Miglos furent nommés, le 18 novembre 1547, héritiers universels de Jean de Miglos dit le cadet de Vernajoul, Françoise et Madeleine de Roquefort, sœurs, reçurent des legs par le même testament[1964], Françoise et Madeleine de Roquefort étaient très probablement ses sœurs.
Cité en 1565 comme seigneur de Lacaugne et baron de Marquefave, il arrenta des moulins en 1567, avec les mêmes qualifications[1965].

[1957] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.117 produisant AD.HG 3 E 9569, Lebret, notaire.
[1958] AD.Gers Vergès I 3012 et 3013
[1959] AM. Toulouse II 162
[1960] AD.HG 3 E 9602 Marquefave
[1961] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.117 produisant AD. Ariège E 146, Arnaud de Vernis, notaire de Foix
[1962] AD. Gers Vergès I 3012
[1963] AD. Gers Vergès I 1586
[1964] AD. Ariège E 143
[1965] AD.HG 3 E 9602 Marquefave

Blaise de Rosquefort mourut avant le 5 mai 1570 (selon André Navelle, ce qui corrobore le fait que la date du testament de son père de 1588 était inexacte, car il n'est pas dit feu dans ce testament, par ailleurs sa sœur Françoise fut héritière de son père dès 1586 et probablement dès 1574, date de l'accord avec sa sœur Madeleine, infra.) Un acte du 9 juillet 1580 cite Michel du Prat, écuyer, héritier de feu Arnaud du Prat, son père, rappelant un procès, dès 1577, contre feu Blaise de Roquefort, seigneur de Lacaugne pour recouvrer la terre et seigneurie d'Esperce, et dit qu'en 1577 ledit du Prat avait fait une instance contre Françoise de Roquefort, femme du seigneur de Goyrans et héritière dudit feu sieur de Lacaugne[1966].

5.2 Françoise de ROQUEFORT, dame de Lacaugne.

Elle testa le 20 juin 1586, disant que feu son père dans son dernier testament n'avait fait aucune mention de François de Roquefort, son fils naturel, léguant la métairie de Marteau, au Salat de Varilhes, à François de Roquefort, fils naturel de son père, instituant héritière universelle sa fille, Jeanne de Goyrans, lui substituant sa sœur Madeleine de Roquefort, dame de Saint-Ferriol[1967].

Françoise de Roquefort, fille et héritière de Violande de Miglos, transmit ses droits sur Vernajoul à sa descendance. Jeanne de Goyrans, sa fille, épousa Jean Jacques de Tersac, Jeanne de Goyrans légua ses biens à son fils Hector de Tersac, lors de son mariage, le 18 novembre 1626, avec Jeanne de Montaut Saint-Sivié[1968].

Elle avait épousé **François de GOYRANS,** seigneur de Goyrans, fils de Jean de GOYRANS, seigneur de Goyrans, et de Marguerite de LA JUGIE, il fut capitoul en 1566[1969].

Ils eurent une fille, Jeanne de Goyrans, qui épousa, par contrat du 28 avril 1587 (alias 1582) Jean Jacques de Tersac, seigneur de Montberaud, une fille de ceux-ci Madeleine de Tersac, nièce et filleule de Madeleine de Roquefort (sœur de Françoise), reçut le 18 février 1602, une donation de 9 000 livres de sa tante (grand-tante) et marraine lors de son contrat de mariage du 18 février 1602, avec Jean de La Mazère, seigneur de Gramond[1970].

5.3 Madeleine de ROQUEFORT, dame d'Esperce (Haute-Garonne) et de Grazac (à 4 km d'Esperce).

Madeleine de Roquefort, femme d'Arnaud Guillaume de Plaigne, passa un accord, le 27 juillet 1574, avec Françoise de Roquefort, femme de François de Goyrans[1971].

Madeleine de Roquefort, dame d'Esperce, créancière de François de Lacaze, seigneur de Belvèze, fit une donation, le 3 décembre 1596, à Marguerite de Lacaze, fille de François de Lacaze, sa nièce (belle-sœur ?) puis, le le 18 janvier 1602, elle fit une donation de 133 écus à Françoise d'Escorneboeuf, fille de noble Jean d'Escorneboeuf,

---

[1966] AD. Gers Vergès I 3014

[1967] AD.HG 3 E 2625 Celeri, notaire à Toulouse

[1968] Abbé Fauroux, 1626-1669

[1969] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 96 ; Maurice Vuillier indique un mariage en 1555, ce qui est évidemment anachronique, les parents de François de Goyrans s'étant mariés le 2 juin 1549.

[1970] AD.HG 3 E 16156

[1971] AD.HG B 69

seigneur de Lanoux[1972]. Le 5 janvier 1605, Jacquette Isalguier, femme d'Antoine de Méritens, seigneur de Villeneuve nomma un procureur pour demander, prendre et recevoir 1 890 livres de Madeleine de Roquefort, dame d'Esperce ou de Jacques de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud[1973], la même année Jeanne de Goyrans nomma procureur son mari, Jacques de Tersac et de Fontaines, pour convenir avec Madeleine de Roquefort, dame d'Esperce, d'échanger la terre de Grazac, appartenant à cette dernière, avec la terre de Vernajoul[1974], l'échange eut lieu le 27 mars 1606[1975]. Madeleine de Rochefort, dame d'Esperce, donna 12 000 livres à sa nièce Gabrielle de Tersac, lors de son contrat de mariage, le 17 décembre 1612, avec Hérard de Pins, seigneur de La Mathère[1976], elle passa une transaction, le 25 août 1615, avec les habitants de Grazac[1977].

Le 27 janvier 1626, Jeanne de Goyrans, dame de Montberaud, donna à Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, son fils, la terre de Grazac, comme bien dépendant de l'hérédité de feue Madeleine de Roquefort, dame d'Esperce[1978].

Elle avait épousé, bien avant 1574, **Arnaud Guillaume de PLAIGNE,** seigneur de Saint-Ferriol, qui appartenait à la branche cadette de la famille de Plaigne qui tenait son nom du lieu de Plaigne, dans l'Aude, cette branche tenait Saint-Ferriol, à 4 km au nord-est de Quillan, et Castelfizel, près de Caudiès, Pyrénées-Orientales, la généalogie de cette branche publiée par André Navelle s'arrête au début du 17ème siècle[1979].

Arnaud Guillaume de Plaigne mourut avant le 25 janvier 1580, date du contrat de mariage de leur fils François de Plaigne, avec Jeanne de Plaigne, veuve de noble Jean Le Roy, frère de Peyronne Le Roy, assisté de François de Plaigne, seigneur de Castelfizel[1980]. Ces derniers eurent un fils Barthélemy de Plaigne, seigneur de Saint-Ferriol, qui épousa, par contrat du 23 février 1610, au château de Durban, Anne de Mauléon, fille de Paul de Mauléon, seigneur et baron de Durban, et de Louise de La Jugie, le marié était assisté d'Alexandre Le Roy, seigneur de Roquette, et de Pierre de Martin, seigneur de Canillac, ses oncles maternels[1981].

François de ROQUEFORT eut également deux enfants naturels :

5.4 Jeanne de ROQUEFORT, légataire de son père en 1558.

5.5 François de ROQUEFORT.

[1972] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.118 et 119 se référant à AD.HG Reg. Ins B 10/298, Jean Pastre, notaire de Lézat pour la donation de 1596 et à AD.HG Reg. Ins B 7/177, Jean Pastre, notaire de Lézat pour la donation de 1602
[1973] AD. Gers Vergès n° 13034
[1974] AD.HG 3 E 16157 Palaminy
[1975] AD.HG 3 E 3169 de Ortis, notaire
[1976] AD.HG 3 E 16159 Palaminy,
[1977] AD.HG 3 E 230047 Caujac
[1978] AD.HG Reg. Ins 23
[1979] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.244-250
[1980] AD. Aude B 20
[1981] AD. Aude B 26

Fils de Jeanne BOSQUETTE, il fut légitimé par lettres d'Henri IV de février 1596, enregistrées le 8 décembre 1596[1982].

I-3
Seigneurs de Lacaugne et de Baulias

L'auteur de cette branche, Pierre de Roquefort, seigneur de Baulias, Lacaugne était fils de Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, et de Marguerite de Montesquieu, sa seconde épouse.

III Pierre de ROQUEFORT, seigneur de Lacaugne, Baulias (à 4 km au nord de Saverdun, Ariège.)
Né vers 1468, il fut docteur ès lois, juge d'appeaux du comté de Foix, capitoul en 1507.
Le 28 février 1508, eut lieu un accord entre Pierre de Roquefort, seigneur de Lacaugne Lézadais, et les consuls de Montastruc/Lézat, fut témoin, Jean de Roquefort, seigneur de Viviès[1983], puis, le 8 mars 1508, Pierre de Roquefort, docteur ès lois, seigneur de Lacaugne, époux de Jeanne *Doulce* (Doux), testa, faisant des legs à son fils, Jean de Roquefort, et à sa fille, Bourguine de Roquefort, pour sa dot, instituant héritier universel Nicolas de Roquefort, lui substituant Jean et à lui Bourguine, et à elle Antoine de Roquefort, son frère et à lui les fils et filles dudit Antoine[1984].
Pierre de Roquefort mourut avant le 29 mars 1509, date d'un accord sur les dîmes de Lacaugne entre le recteur et Antoine de Roquefort, écuyer, viguier du comte à Pamiers, et Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, frères de feu Pierre de Roquefort, docteur ès lois, juge du comté de Foix, seigneur de Lacaugne, tuteurs des enfants dudit feu Pierre[1985].
Il avait épousé, par contrat du 11 septembre 1498, **Jeanne *DOULCE* (DOUX),** dotée de 1 000 livres, fille et héritière universelle de défunt Antoine DOUX, écuyer[1986], et de noble Agnès AUFFRE, cette dernière fille de noble David Auffre, seigneur de Massac, en Auvergne, et d'Hélix de Massac[1987].
Jeanne Doux épousa, en secondes noces, Dominique de Saint-Jean, seigneur d'Hounoux (Aude), (chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, après la mort de sa femme), dit dans preuve fils de Jean de Saint-Jean, seigneur d'Hounoux, et de Marguerite de Lordat.
Jeanne Doux mourut avant le 15 novembre 1525, date d'une quittance de son fils Jean, concernant sa succession (infra), elle vivait le 30 août 1523[1988].
Dominique de Saint-Jean, (chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, après la mort de sa femme) , seigneur d'Hounoux, fit un accord, le 9 janvier 1525, avec Nicolas de Roquefort, bachelier ès droit, seigneur de Lacaugne, concernant l'hérédité de Jeanne Doux, mère dudit Nicolas de Roquefort, Dominique de Saint-Jean renonça à tous ses droits en faveur dudit Nicolas qui donna à Aymeric de Saint-Jean, fils de Dominique, la borde de Beaupuy qui appartenait à

[1982] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.118 se référant à AD.HG Reg. Ins. B 7/313 pour la légitimation.
[1983] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.118, produisant AD.HG 3 E 9532 Carton, notaire
[1984] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.118, produisant AD. Ariège E 227 ; Maurice Vuillier produisant AD. Ariège E 228 (du 8 *mai* 1508)
[1985] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.118, produisant AD.HG 3 E 393 Astorg, notaire.
[1986] AD. Gers Vergès I 3012
[1987] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.102
[1988] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 118.

Jeanne Doux, avec substitution à Françoise de Saint-Jean, sœur d'Aymeric, et nourrira les deux enfants[1989].
Enfants de Pierre de Roquefort et de Jeanne Doux :

4.1 Nicolas de ROQUEFORT, seigneur de Lacaugne, coseigneur de Montaudet.
Le 25 février 1524, Nicolas de Roquefort, seigneur de Lacaugne, passa un contrat de bail à nouveau fief, puis, le 25 février 1526, il donna une procuration pour vendre les biens de feu Jeanne Doux, sa mère, et le 15 janvier 1527, agissant comme successeur de feu Pierre de Roquefort, son père, il passa un accord avec des habitants de Lacaugne[1990].
Il testa le 14 octobre 1527, nommant exécuteurs testamentaires Antoine de Roquefort, viguier de Pamiers, et Jean de Roquefort, seigneur de Viviès. Il fit un legs de 400 livres à sa sœur Bourguine de Roquefort, des legs de 200 livres à chaque fille d'Antoine de Roquefort, viguier, des legs de 200 livres à chaque fille de Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, un legs de 200 livres à Dominique de Villemur, un legs de 100 livres à sa sœur Françoise de Roquefort, et institua héritier universel son frère Jean de Roquefort, seigneur de Baulias, lui substituant Antoine et François de Roquefort, frères, fils d'Antoine de Roquefort, viguier de Pamiers[1991].

4.2 Jean de ROQUEFORT, seigneur de Baulias.
Jean de Roquefort, seigneur de Baulias, donna une quittance, le 4 novembre 1525, à son frère Nicolas au sujet de la succession de feue Jeanne Doux, leur mère[1992] , et testa le 13 octobre 1527, disant avoir une fille naturelle Marie, procréée de dame Marie de Roquefort, dame de Roudeille, faisant un legs à Bourguine de Roquefort, sa sœur, à Françoise de Saint-Jean, sa sœur, à François de Justiniac, instituant héritier universel Nicolas de Roquefort, son frère, lui substituant Jean de Roquefort, son cousin, cet acte reçu par François Lebret, notaire de Marquefave, a été demandé pour François de Roquefort, écuyer, seigneur de Lacaugne, viguier de Pamiers, en procès contre Bourguine de Roquefort, femme de Me Jean de Lacvivier[1993]. On peut remarquer que cette transcription fait apparaître Françoise de Saint-Jean, sœur de Jean Roquefort, elle était fille de Dominique de Saint-Jean et de Jeanne Doux, donc demi-sœur de Jean de Roquefort, seigneur de Baulias, alors que la transcription du testament de Nicolas de Roquefort nomme une sœur Françoise de Roquefort, ce qui semble une confusion.

4.3 Bourguine de ROQUEFORT.
Elle épousa peut-être, en premières noces, **Gaspard de VILLEMUR,** seigneur de Justiniac, fils de Bernard de VILLEMUR, seigneur de Justiniac, et de Jordette de

---

[1989] AD.HG 3 E 2806
[1990] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.118 produisant AD.HG 3 E 16388 Chaumont, notaire (acte de 1524) et AD.HG 3 E 16390 Chaumont, notaire, actes de 1526 et 1527
[1991] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.118, produisant AD.HG 3 E 16403 Chaumont, notaire, et AD. Ariège E 228, F. Lebret, notaire à Marquefave
[1992] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.118, produisant AD.HG 3 E 6378 Posoles, notaire
[1993] AD. Ariège E 228

VOISINS, d'où un fils Dominique de Villemur qui apparaît comme légataire de Nicolas de Roquefort le 14 octobre 1527 (supra) et dans d'autres actes.
Elle épousa, avant le 11 janvier 1539, **Jean de LACVIVIER,** licencié en droit de Pamiers, date à laquelle Bourguine de Roquefort, épouse de Me Jean de Lacvivier, licencié en droit, s'opposait à un accord entre Antoine de Roquefort, seigneur de Lacaugne, et François de Roquefort, son fils contre Saux de Rochefort[1994].
Le 20 avril 1540, François de Roquefort, écuyer, seigneur de Lacaugne, viguier de Pamiers demanda à voir des lettres de Bourguine de Roquefort, femme de Jean de Lacvivier, licencié en droit de Pamiers, et le contrat de mariage passé entre Pierre de Roquefort, docteur ès droits, et Jeanne Doux, fille et héritière de feu Antoine Doux[1995].
Ils eurent un fils Jean de Lacvivier conseiller au parlement de Toulouse de 1567 à 1574[1996].

4.4 peut-être Françoise de ROQUEFORT

André Navelle mentionne dans la généalogie de la famille de Fontaines une Françoise de Roquefort dite fille de Pierre de Roquefort, seigneur de Lacaugne, et de Jeanne Doux, qui épousa Philippe de Fontaines, par ailleurs il ne la mentionne pas dans la généalogie de la branche des seigneurs de Lacaugne de la première famille de Roquefort (seigneurs de Viviès) mais dans la généalogie de la branche des seigneurs d'Arignac de la 2ème famille de Roquefort (seigneurs d'Arignac, de Marquein), ce qui montre le doute sur cette Françoise de Roquefort.

Une Françoise de Roquefort fut citée le 14 octobre 1527, dans le testament de son frère Nicolas qui ne mentionne pas son mariage, on ne trouve aucun acte rattachant formellement l'épouse de Philippe de Fontaines à la famille de Roquefort qui tenait Lacaugne. On peut remarquer que Jean de Roquefort, seigneur de Baulias, nomma dans son testament du 13 octobre 1527, sa sœur Françoise de Saint-Jean (fille de Dominique de Saint-Jean, second mari de Jeanne Doux, mère de Nicolas, Jean et Bourguine de Roquefort, alors qu'il omet cette Françoise de Roquefort, faisant une substitution à un cousin, nous considérons donc cette Françoise de Roquefort comme très douteuse.

Une Françoise de ROQUEFORT, dite fille de Pierre de ROQUEFORT, seigneur de Lacaugne, et de Jeanne DOUX épousa en premières noces par contrat du 27 janvier 1523 **Philippe de FONTAINES**, fils de Paul de FONTAINES, seigneur de Fendeille et de Palaminy, et de Gabrielle d'ORNEZAN, cette donnée reprise par André Navelle n'apparaît pas dans les pièces fournies, cet auteur se réfère à La Chesnaye-Desbois qui aurait écrit que Philippe de Fontaines testa le 28 juin 1528, partant pour la guerre (J. Terrano et Hugues Michaelis, notaire de Castelnaudary), cette donnée ne figure pas dans l'édition de La Chesnaye-Desbois que nous avons consultée, concernant la famille de Fontaines.

[1994] AD.HG B 32
[1995] AD. Gers Vergès I 3013
[1996] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.118

André Navelle dit par ailleurs (Généalogie Fontaines) que Philippe de Fontaines testa le 28 juin 1528, fit un codicille à Rome le 15 février 1529, ayant institué héritier son neveu Jean d'Hébrail de La Courtade, mourut la même année et l'inventaire de ses biens fut réalisé le 17 janvier 1530[1997].

Cette même Françoise de ROQUEFORT épousa, en secondes noces, **Mathieu de COMMINGES,** baron de Péguilhan, seigneur de Mondilhan, Mancieux, etc., veuf avec postérité de Marie d'AURE, épousée par contrat du 18 juillet 1519, fils d'Arnaud Guilhem de COMMINGES, baron de Péguilhan (à 5 km de Boulogne-sur-Gesse, Haute-Garonne), seigneur de Mondilhan (à 2 km de Péguilhan), et d'Isabeau de LA BARTHE[1998], d'où postérité.

Le 30 avril 1536, Gabrielle de Tersac, veuve d'Hugues de Fontaines, mère de Jean Jacques de Fontaines, fils pupille, donna une procuration à Jean de Tersac, seigneur de Montberaud, son frère, dans un procès entre Françoise de Roquefort, veuve de Philippe de Fontaines, épouse en secondes noces de Mathieu de Comminges, seigneur de Péguilhan, et feu Hugues de Fontaines[1999].

Le 31 octobre 1545, Alexandre d'Arbas, seigneur de La Salvetat, acheta la place et seigneurie de Saves, pour 2 500 livres, à Arnaud Guilhem de Comminges, chevalier, seigneur et baron de Péguilhan, et à Marthieu de Comminges, son fils et à Françoise de Roquefort, sa femme[2000].

II
Famille de Roquefort
Seigneurs d'Arignac, Marquein, Labastide

La généalogie de cette famille a été établie par André Navelle, mentionnant que les premiers degrés sont un assemblage tiré de diverses sources et que la filiation établie n'est pas entièrement garantie, en raison du faible nombre d'actes. Les 2 premiers degrés viendraient de La Chesnaye-Desbois, les degrés III à VIII du marquis d'Aubais et des preuves de noblesse des coseigneurs du Fossat. Ce document est complété par des actes trouvés par Maurice Vuillier qui permettent de prouver les premiers degrés, et d'autres sources.

Les données non référencées concernant les différentes branches de cette famille proviennent d'André Navelle

II-1
Seigneurs d'Arignac puis de Marquein

Cette branche portait à l'origine : « Echiqueté d'argent et de sable, au chef de gueules chargé de trois rochers d'argent», elle écartela ensuite ces armes de celles de la famille de La Palu « de gueules à trois fasces d'or »

[1997] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.290

[1998] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 209..

[1999] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.289 produisant AD.HG 3 E 419, Astorg, notaire.

[2000] AD.HG 3 E 1590 Savères (17 juin 1549)

I Vézian de ROQUEFORT, chevalier, seigneur d'Arignac (à 2 km au nord de Tarascon-sur-Ariège, Ariège)
Vézian de Roquefort, seigneur d'Arignac rendit hommage le 24 mars 1402 (n.st) à Archambaud et Isabelle, comte et comtesse de Foix pour les lieux d'Arignac et de Malpas[2001].
Il aurait épousé **Ne…de DURBAN.**
Il fut le père de :

II Olivier de ROQUEFORT, seigneur d'Arignac.
Il testa le 13 juin 1443, et mourut avant le 8 mars 1445, date du procès de son fils Corbeyran avec Jacques Isalguier (infra.)
Olivier I de Roquefort, seigneur d'Arignac, avait été institué héritier universel de Messende Isalguier qui possédait en 1402 une partie de la motte du château de *Montagut* et avait trouvé asile chez cet Olivier de Roquefort après son second veuvage[2002].
Le 13 octobre 1471, eut lieu une reconnaissance de dot d'un mariage conclu il y a plus de 30 ans, entre Pierre Azémar de Roqueville et noble Marguerite de Montaut, cette dernière avait reçu 25 florins or en legs d'Olivier de Roquefort, seigneur d'Arignac[2003].
Il avait épousé **Jeanne de FOIX,** fille de Corbeyran de FOIX, le Brave, baron de Rabat (-les Trois-Seigneurs, Ariège), et de Mengarde de VILLAR. Corbeyran de Foix, seigneur de Rabat, Fornex, mari de Mengarde de Villar, testa le 1er octobre 1402, faisant un legs, entre autres, de 15 florins à sa fille Jeanne, femme d'Olivier de Roquefort, fils du seigneur Vézian de Roquefort, chevalier, seigneur d'Arignac[2004].
Jeanne de Foix, femme d'Olivier de Roquefort, seigneur d'Arignac et de Campragna, testa le 6 janvier 1438, faisant un legs à Roger de Roquefort, son fils, instituant héritier universel Corbeyran de Roquefort, son fils[2005].
Ils eurent :

3.1 Roger de ROQUEFORT, qui suit.

3.2 Corbeyran de ROQUEFORT, coseigneur de *Montagut* (Montégut-Plantaurel, Ariège.)
Corbeyran de Roquefort était en procès, le 8 mars 1445, contre Jacques Isalguier au sujet des droits de feue Messende Isalguier, sur les biens des Isalguier[2006].
Corbeyran de Roquefort dénombra le 4 août 1464, avec Jean de Durban, coseigneur de Montégut, la moitié du lieu de *Montagut* (Montégut) et d'Aigues-Juntes (à 2 km au sud-ouest de Montégut-Plantaurel), en indivis, avec justice haute, moyenne et basse, avec le droit d'y mettre des consuls et d'autres officiers, plus deux métairies audit lieu, etc[2007]. Corbeyran de Roquefort était l'oncle d'Olivier II de Roquefort, seigneur de

[2001] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.120, produisant AD. P.A E 422
[2002] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.120
[2003] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.120, produisant AD.HG 3 E 3514 A. Durant, notaire.
[2004] AD.HG E 118 n°47
[2005] AD. Gers Vergès I 407
[2006] André Navelle, *op.cit.,* IX, produisant AD.HG B 1977
[2007] BM. Toulouse Mss 634

Marquein, dont la fille Marguerite épousa Pierre du Vivier, veuf d'Isabeau de Durban, fille de Jean de Durban.
Corbeyran de Roquefort, du lieu de Marquein, reçut en 1479 une donation de Jeanne de La Tour, dame de Caussidères, cet acte nomme également Roger de Roquefort[2008].
Il avait épousé, par contrat du 26 septembre 1440, **Isabeau de BONNE,** dont l'ascendance n'est pas connue.

3.3 Pierre de ROQUEFORT

3.4 Marthe de ROQUEFORT. Elle testa le 9 avril 1474.

3.5 Cébélie (Sibylle) de ROQUEFORT
Elle épousa **Antoine de MONTESQUIEU,** seigneur de Coustaussa, coseigneur de Montesquieu en Lauragais, fils de Raymond de MONTESQUIEU, seigneur de Coustaussa, Raissac, coseigneur de Montesquieu, Puybusque, et de Delphine alias Brunissende d'URGS, sa seconde épouse (mariés par contrat du 10 avril 1418[2009]), d'où postérité.
Devenu veuf, Antoine de MONTESQUIEU épousa, en secondes noces, Brunissende alias Imberte de VARAGNE.
Antoine de Montesquieu testa le 10 septembre 1458, disant avoir été marié deux fois, la première avec Cébélie de Roquefort, la seconde avec Imberte de Varagne, faisant un legs de 800 moutons d'or à sa fille Marguerite et de Cébélie de Roquefort, sa première femme, faisant des legs à son fils Jean et à sa fille Géraude et à son fils Hélie, et d'Imberte de Varagne, sa seconde femme, instituant héritier universel Antoine de Montesquieu , son fils et de sa première femme[2010].

III Roger de ROQUEFORT, damoiseau, coseigneur de Saint-Michel-de-Lanès (Aude), Lagarde, La Bastide de Garderenoux (devenue La Bastide de Lordat, Ariège, à 6 km de Belpech, Aude), Marquein (Aude, à 3 km de Saint-Michel-de-Lanès)
Roger de Roquefort, damoiseau, coseigneur de La Bastide de Garderenoux, acheta le 31 mars 1449, à Hugues de Najac, seigneur de Trébons et de Saint-Michel-de-Lanès, et à Nicolas de Najac, son frère, le quart de la juridiction haute et basse de Saint-Michel de Lanès, indivise avec d'autres seigneurs, avec oublies, borie, etc., plus le onzième de la juridiction de Lagarde en Lauragais et 3 francs d'albergue, au prix de 25 livres et 4 sous tournois[2011].
Roger de Roquefort dénombra le 25 juin 1464, pour le dixième du douzième de la juridiction haute, moyenne et basse, maison, métairie La Rozès, métairie Salvate, métairie Cabre Escoujarde, métairie de Las Coumes, et à Marquein, en toute justice, 30 sétérées de pré et une

[2008] AD. Ariège 5 E 5002 (113)
[2009] AD. Aude 7 J 12 et AD.HG 3 E 1413
[2010] AD.HG 3 E 1413, Jacques Rostanch, notaire d'Alet.
[2011] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.120 produisant AD.HG 3 E 537 Barbet, notaire

maison forte[2012], puis il fut cité le 28 mars 1466, dans un acte avec Paul de Vacques, docteur ès décrets, coseigneur de Saint-Michel de Lanès, au sujet de terres à Gourville[2013].
Il avait épousé, avant le 1er mars 1445 (date d'une quittance de dot au tuteur de sa femme), **Alix de BONNE,** fille de Pierre de BONNE, damoiseau, seigneur de Marguerittes, Graulhet, Missècle, et de Louise de BAULAC, sa seconde épouse[2014].
Roger de Roquefort, seigneur de Marquein, au diocèse de Mirepoix, reconnut une dette en 1479[2015].
Ils eurent :

4.1 Olivier de ROQUEFORT, qui suit.

4.2 François de ROQUEFORT.
Il fut chanoine d'Albi.

4.3 Vézian de ROQUEFORT, qui continua la branche des seigneurs d'Arignac.

4.4 Jean de ROQUEFORT, auteur de la branche des seigneurs de La Hille.

4.5 Pierre de ROQUEFORT.
C'est probablement lui dont on ne sait rien ou son frère Olivier, qui fut le père de Jérôme et de Françoise de Rochefort (Roquefort), en effet cette dernière, veuve de Jean del Vignal (de Vignaux) alias d'Espinas, était le 29 novembre 1516, cotutrice de ses enfants, ainsi que Jean de Roquefort, seigneur de La Hille. L'usage étant de nommer un frère ou un cousin-germain comme tuteur et Jean de Roquefort, seigneur de La Hille, fils d'Olivier, ce dernier frère de Pierre de Roquefort, permet cette hypothèse.
Pierre de ROQUEFORT, d'une alliance inconnue pourrait être le père de :

Jérôme de ROQUEFORT
Il reçut le 29 novembre 1516, une procuration de sa sœur Françoise de Roquefort, veuve de Jean del Vignal alias d'Espinas, seigneur de *Perinhase.*
Jérôme de Rochefort, bachelier ès décrets, fut cité les 19 avril 1519, 13 avril 1525 et 7 avril 1531[2016].
On cite le 16 novembre 1548, Girons (Jérôme) de Roquefort seigneur de *Campagnac*[2017] (probablement Crampagna qui est souvent transformé en Campagnac dans les actes), qui est peut-être le frère de Françoise.

[2012] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.120, produisant B.M. Toulouse Ms 634
[2013] André Navelle, *op.cit.,*p. 120, produisant AD.HG 3 E 5979 Guillaume de Nauda, notaire
[2014] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.441
[2015] AD. Ariège 5 E 5002
[2016] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.121, produisant AD.HG 3 E 16384 , Chaumont, notaire (acte de 1519), AD.HG 3 E 16389, Chaumont, notaire (acte de 1525) et AD.HG 3 E 16396 Chaumont, notaire(acte de
[2017] AD. Ariège 5 E 7123

Françoise de ROQUEFORT

Elle épousa **Jean *del VIGNAL* (de VIGNAUX)** alias **d'ESPINAS.**

Françoise de Rochefort, veuve de noble Jean de Vignal alias d'Espinas, était le 9 novembre 1516, tutrice de nobles Jean et Joseph de *Vinhalibus,* ses fils, quand elle donna une procuration à son frère, noble Jérôme de Rochefort, pour un procès suite au décès de feu Jean, contre noble Marchone de Seranh (ou Serrand), seigneur de Fabas[2018], puis, le 18 janvier 1519, Jean de Roquefort, seigneur de La Hille, et Françoise de Roquefort, veuve de Jean de Vinhau alias d'Espinas, cotuteurs et procureurs des héritiers de Vinhau donnèrent une procuration pour un procès devant le sénéchal de Toulouse[2019].

Ce dernier acte montre que Françoise de Rochefort (Roquefort) appartenait à la branche des seigneurs de Marquein de la famille de Roquefort.

Françoise de Rochefort vendit, le 13 décembre 1532, trois cartons de rente de blé à n. Pierre d'Espinas[2020].

IV Olivier de ROQUEFORT, seigneur de Marquein, coseigneur de Saint-Michel-de-Lanès.

Il fut cité en 1494, à propos de nouveaux fiefs à La Bastide de Garderenoux[2021].

Jean V de Lévis dénombra en 1503, La Bastide de Garderenoux déclarant que la moitié était tenue de lui par Olivier de Roquefort[2022].

Le 17 décembre 1508, eut lieu une transaction entre l'église collégiale de Saint-Michel de Castelnaudary et les tuteurs de Jean de Châteauverdun, fils de Raymond Arnaud de Châteauverdun, seigneur de Sainte-Camelle, à propos de la seigneurie de Saint-Amans dont la moitié appartenait au chapitre et l'autre moitié indivise au seigneur de Sainte-Camelle, il fut décidé que cette moitié resterait au chapitre jusqu'à la majorité du jeune Jean de Châteauverdun, suivant les décisions des tuteurs, Olivier de Roquefort, seigneur de Marquein , Jean de La Tour et Arnaud de Montesquieu[2023].

Il avait épousé **Hélène de BRUYERES,** par déduction, en suivant la donation qu'elle fit le 4 janvier 1509, très probablement fille de Roger Antoine de BRUYERES, baron de Chalabre, et de Constance de PEYREPERTUSE.

Hélène de Bruyères, fille de Roger de Bruyères, coseigneur de Chalabre, femme d'Olivier de Roquefort, céda le 4 janvier 1509, à Jean de Bruyères tous les biens de Violande de Mauléon, dame de Chalabre, sur la succession de Jean de Bruyères, Gaston et Philippe de Bruyères, frères[2024]. Jean, Gaston et Philippe de Bruyères étaient fils de Roger Antoine de Bruyères, coseigneur de Chalabre et de Constance de Peyrepertuse[2025]. Violande de Mauléon, dame de Chalabre, doit probablement être confondue avec Béatrix de Mauléon, femme de Jean de Bruyères, seigneur de Chalabre, père de Roger Antoine.

[2018] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.236 produisant AD.HG 3 E 16381, Chaumont, notaire

[2019] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 120, produisant AD.HG 3 E 16393 Chaumont, notaire

[2020] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.236 , produisant AD.HG 3 E 7008, Salomon, notaire.

[2021] AD. Ariège 5 E 4965 (163)

[2022] Pierre Timbal, *Un conflit d'annexion au moyen âge, L'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois,* p.77

[2023] AD.HG 3 E 2825 (ou 4825)

[2024] AD. Ariège 5 E 4967 (214)

[2025] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.521

Hélène de Bruyères testa le 8 février 1522, veuve d'Olivier de Roquefort, seigneur de Marquein, faisant des legs à son fils, Frère Jean de Roquefort, religieux de La Grasse, à sa fille Marguerite de Roquefort, épouse de *Jean* (sic) du Vivier, seigneur du Vivier, à sa fille (en réalité belle-fille) Delphine de Montbrun, à son neveu (petit-fils) Corbeyran de Roquefort, instituant héritier universel son neveu (petit-fils) Sébastien de Roquefort, fils de feu Jean de Roquefort, son fils, nommant exécuteurs testamentaires Jean Roger de Roquefort, seigneur de La Bastide de Frère Jean de Roquefort[2026].
Ils eurent :

5.1 Gaston de ROQUEFORT
Il fut fiancé à Delphine de MONTBRUN (qui doit être celle qui épousa son frère Jean.)

5.2 Jean de ROQUEFORT, qui suit.

5.3 autre Jean de ROQUEFORT.
Religieux de Lagrasse, prévôt de Rabat, il donna, le 19 avril 1526, une procuration à un habitant de Marquein, pour lever ses droits[2027].

5.4 Marguerite de ROQUEFORT
Marguerite de Roquefort de Marquein, veuve de Pierre du Vivier, seigneur du Vivier, testa à Ferrals, le 5 septembre 1564, voulant que son fils Jean du Vivier, grand aumônier mage de Lagrasse, seigneur de Ferrals, aux Corbières, soit maître de ses obsèques, faisant des legs à ses fils Louis, Guillaume, conseiller au présidial de Carcassonne, instituant héritiers universels Olivier du Vivier, seigneur de Felluns, son fils aîné, et Hercule du Vivier, fils d'Antoine du Vivier, seigneur de *Cuchou*, son fils[2028].
Fille d'Olivier de ROQUEFORT, seigneur de Marquein, elle avait épousé, par contrat du 22 juin 1506, **Pierre du VIVIER**, seigneur du Vivier[2029], veuf d'Isabeau de DURBAN, fils de Guillaume du VIVIER, seigneur du Vivier, et de Constance de VIVES, sa seconde épouse[2030] alias Constance d'ARDENNE[2031].
Pierre du Vivier, seigneur du Vivier, de Saint-Martin, Aussignan, etc., testa le 18 février 1541, demandant son inhumation dans l'église de Saint-Paul de Fenouillet, à côté d'Isabeau de Durban du Carla, sa première femme, fille de Jean de Durban et de Jeanne d'Antin, disant avoir épousé en secondes noces, par contrat du 22 juin 1506 Marguerite de Roquefort, fille d'Olivier de Roquefort, seigneur de Marquein en Lauragais, et d'Hélix de Bruyères, dont il avait eu, entre autres Olivier du Vivier[2032].

[2026] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.121 produisant AD.HG Codoing, notaire, acte incomplet.
[2027] André Navelle, *op.cit.,* X, p.121 produisant AD.HG Codoing, notaire
[2028] Maurice Vuillier, produisant Milhau
[2029] AM. Toulouse II 153, Jacques Coste, notaire de Caudiès
[2030] Maurice Vuillier, se référant à Milhau
[2031] Etienne Léger, *Les preuves de noblesse des pages de la petite écurie, Dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, éditeur, septembre 2012, p.899
[2032] Maurice Vuillier produisant AD. Aude

5.5 peut-être Antoinette de ROQUEFORT.
Elle épousa **Maffre Jean de VOISINS,** seigneur d'Aix, fils de Jean de VOISINS, seigneur d'Ambres, Couffoulens, vicomte de Lautrec, et Marguerite Roger de COMMINGES. Ils eurent une fille Françoise de Voisins qui épousa, le 25 juin 1517 (ou 1527) Gaspard II d'ESTAING, baron d'Estaing, fils de Guillaume dit Guillot d'Estaing, chevalier, vicomte d'Estaing, et d'Anne d'Esparrou, mort sans postérité le 17 avril 1552[2033].

V Jean de ROQUEFORT, seigneur de Marquein.
Il reçut, le 3 septembre 1507, un hommage de Bertrand de Sainte-Colombe, seigneur de La Bastide de Colombat, diocèse de Mirepoix[2034].
Il testa le 15 octobre 1521, devant Fontarabie, et mourut avant le 17 mars 1522, date à laquelle Corbeyran de Plagnole, seigneur de Gardouch, et Jean Roger de Roquefort, seigneur de La Bastide, étaient tuteurs de Sébastien de Roquefort, écuyer, seigneur de Marquein, les mêmes furent cités le 24 mai suivant[2035] .
Il avait épousé **Delphine de MONTBRUN,** fille d'Antoine de MONTBRUN, seigneur de Montbrun, de Lamothe, de Blan, et de Violande d'HAUTPOUL[2036].
Adrien de Montbrun, testa le 5 mars 1531, demandant son inhumation au Blan, nommant son père Antoine de Montbrun, son frère Hugues de Montbrun, sa sœur Delphine de Montbrun, dame de Marquein, etc.[2037]
On cite le 17 septembre 1533, un contrat de lauzime de Delphine de Montbrun, veuve de Jean de Roquefort, seigneur de Marquein, mère de Sébastien de Roquefort[2038], puis, le 16 décembre 1536, Delphine de Montbrun était mère et administratrice de Sébastien de Roquefort, seigneur de Marquein[2039]. Le 28 février 1552, Isabeau de Montbrun, dame du Faget, épouse de noble Adrien Bonhomme, seigneur d'Aiguefonde, donna une procuration pour cautionner sa belle-sœur, Paule de Cornil, femme d'Hugues de Montbrun, son frère, et Delphine de Montbrun, sa sœur, pour emprunter 50 setiers de blé, pour aider leur frère Hugues, malade en Bourgogne[2040].
Ils eurent :

6.1 Sébastien de ROQUEFORT, seigneur de Marquein.
Mineur le 24 mai 1522 (supra), et les 4 février 1523 et 28 mars 1525, dates de lauzimes par Jean Roger de Roquefort, seigneur de La Bastide, tuteur de Sébastien de

[2033] Albert de Remacle, *Dictionnaire généalogique, Familles d'Auvergne,* t.2, p.88
[2034] AD. Ariège E 263 (36)
[2035] AD.HG Codoing, notaire
[2036] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.220, 221, produisant les preuves
[2037] AD.HG 3 E 11874
[2038] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 221, produisant AD.HG Codoing, notaire
[2039] AD.HG B 30
[2040] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.221 produisant AD.HG 3 E 887 Bessier, notaire.

Roquefort, seigneur de Marquein[2041], il était en procès, le 11 janvier 1538, contre les consuls de Saint-Michel de Lanès[2042].

6.2 Corbeyran de ROQUEFORT.

6.3 François de ROQUEFORT, qui suit.

6.4 Antoinette de ROQUEFORT, demoiselle de La Bastide.

VI François de ROQUEFORT, seigneur de Marquein, Salles.
Fils du seigneur de Marquein et de Delphine de Montbrun, il fut nommé, le 10 août 1542, dans la liste des substitutions par le testament de noble Pierre Durand, seigneur de Labruguière, époux de Marie de Montbrun[2043] (sœur de Delphine.)
En 1554, il dénombra la seigneurie de Marquein et une partie de la seigneurie de Saint-Michel-de-Lanès[2044].
Il acheta, le 3 novembre 1565, la seigneurie de Salles à Michel Bernard de Pontaud, avec faculté de rachat pour la la somme de 24 000 livres[2045].
Il testa le 14 mars 1569. Il fut cité le 14 février 1580 avec Gabrielle de La Palu, sa femme[2046].
Il avait épousé, par contrat du 27 janvier 1566, **Gabrielle de LA PALU,** fille de Jean de LA PALU, seigneur de Brassac, et de Françoise de VESC[2047].
Gabrielle de LA PALU épousa en secondes noces Antoine (alias Arnaud) de SAINT-LARY, seigneur de La Fitère.
Le 28 décembre 1622, Gabrielle de La Palu, dame de Brassac, donna 6 000 livres à Henri de La Tour, seigneur de Saint-Paul, sur la transaction passée avec Jean Sébastien de Roquefort, seigneur et baron de Marquein, son fils, elle était remariée à Antoine de Saint-Lary et de La Fitère, seigneur de Brassac[2048].
Le 8 mars 1625, Gabrielle de La Palu, dame seigneuresse de Brassac, donna la moitié de ses biens, soit 9 000 livres, à sa fille Jeanne Antoinette de Roquefort, le 7 septembre 1624, elle avait donné tous ses biens à son fils Jean Sébastien de Roquefort, seigneur de Marquein[2049], puis le 29 juillet 1625, elle obligea tous ses biens, principalement le château et la seigneurie de Brassac[2050].
Ils eurent :

7.1 Jean Sébastien de ROQUEFORT, qui suit.

[2041] Andfré Navelle, *op.cit.,* IX, p.122, produisant AD.HG Codoing, notaire
[2042] André Navelle, *op.cit.,* IX p.122 produisant AD.HG B 31
[2043] AD.HG 3 E 11832
[2044] BM. Toulouse Ms 635
[2045] AD. Gers Vergès I sup 411
[2046] AD. Aude B 20
[2047] Maurice Vuillier des référant à AD.HG Reg. Ins …sans précision.
[2048] AD.HG Reg. Ins 22
[2049] AD. Aude B 30
[2050] AD.HG E 128

7.2 Antoinette de ROQUEFORT.

Antoinette de Roquefort et son mari furent cités en 1649, au contrat de mariage de leur fille Madeleine de Siran, dotée de 60 000 livres, avec Benjamin de Lévis, seigneur du Bousquet et de Leuc[2051].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 9 mars 1597, **Louis de SIRAN,** seigneur de Cabanac, Aigrefeuille, Clermont, fils d'Antoine de SIRAN, seigneur de Cabanac, et d'Anne de RABOT de Saint-Sernin, d'où postérité[2052].

VII Jean Sébastien de ROQUEFORT seigneur de Marquein, Salles.

Le 3 février 1578, Jean de Roquefort de Marquein était un des héritiers d'Antoinette d'Hautpoul[2053].

Fils et héritier de feu François de Roquefort, il était en procès, le 17 janvier 1611, contre Françoise de Montesquieu, vicomtesse de Sadirac, fille et héritière de feu Simon Roger de Montesquieu, vicomte de Sadirac, fils et héritier d'Arnoul de Montesquieu, au sujet d'une quittance de feu François de Roquefort à feu Arnoul de Montesquieu[2054].

Jean Sébastien de Roquefort, seigneur de Marquein fut présent, le 24 mai 1617, au contrat de mariage de Guillaume du Vivier, seigneur de Montfort, et d'Anne de Verniolles[2055].

Il avait épousé, par contrat filiatif du 7 avril 1596, **Antoinette de LEVEZOU de VEZINS de Luzençon,** fille d'Antoine de LEVEZOU de VEZINS de Luzençon, seigneur et baron de Vezins, Castelmus, Lévezou, et de Jeanne de ROQUEFORT Morlas[2056], cette dernière appartenait à la famille des seigneurs de Garrevaques.

Ils eurent :

8.1 Louis de ROQUEFORT, qui suit.

8.2 Diane de ROQUEFORT.

Diane de Roquefort, veuve sans enfant de Jean Jacques de Capriol de Saint-Maurice, fit un accord transactionnel, le 4 mai 1668, avec Madeleine de Capriol, veuve de Guillaume de Passemar, seigneur de Cantalause, sur les héritages des parents de Jean Jacques et de Madeleine de Capriol[2057].

Elle avait épousé, par contrat nommant ses parents, du 6 février 1641, étant dotée de 12 000 livres, **Jean Jacques de CAPRIOL** Saint-Maurice, fils de Jean de CAPRIOL Saint-Maurice, seigneur de Cuq, ce contrat nommait le contrat de mariage du sieur de Saint-Maurice avec Marquise de MAUREL, du 23 juillet 1609[2058]. Jean de Capriol

---

[2051] AD. Aude B 1994

[2052] Etienne Léger, *Les preuves de noblesse des pages de la petite écurie, Dictionnaire généalogique,* p.816, Coste, notaire de Salles en Lauragais ; Maurice Vuillier se référant à Mahul dit Antoinette de Roquefort, fille de François de Roquefort, seigneur de Marquein

[2053] AD.HG 3 E 2372

[2054] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.122, produisant AD.HG E 1422

[2055] AD. Aude B 27

[2056] AD.HG E 224 ; Hippolyte de Barrau, *Documents historiques et généalogiques du Rouergue,* t.II, pp.60, 61

[2057] AD. Aude 2 E 101

[2058] AD. Aude B 37, Henri Guilhau, notaire de Salles

Saint-Maurice, seigneur de Cuq, était petit-fils de François de Capriol, seigneur de Cuq, et de Béatrix de Saint-Maurice[2059], d'où l'appellation Saint-Maurice.

8.3 Françoise de ROQUEFORT.
Elle épousa noble **Bertrand de MAUREL,** seigneur d'Aragon, qui testa le 10 février 1654, dotant de 8 000 livres sa fille Françoise, selon le contrat de mariage de celle-ci ; il serait mortt le même jour, il était fils de Pierre de Maurel, seigneur d'Aragon, Raissac, et de Catherine de Franc[2060]
Leur fils, Sébastien de Maurel, seigneur de Raissac, d'Aragon, épousa par contrat du 6 février 1655, Diane de Beauxhostes[2061], puis leur fille, Françoise de Maurel épousa, par contrat du 24 janvier 1657, Jean François de Saint-Jean, seigneur de La Bastide, Carlipa, la future était assistée de Louis de Roquefort, seigneur et baron de Marquein, de Mac Antoine de Roquefort, seigneur de Brassac, ses oncles maternels, de Diane de Roquefort, épouse de Jean Jacques de Capriol de Saint-Maurice, sa tante, d'Antoine de Roquefort, baron de Marquein, et de Jean Sébastien de Roquefort, ses cousins-germains[2062].

8.4 Marc Antoine de ROQUEFORT, sieur de Brassac, Marquein et Salles.
Il fut cité le 24 janvier 1657, comme oncle de Françoise de Maurel, fille de Bertrand de Maurel et de Françoise de Roquefort. Il reçut pouvoir de son neveu Antoine de Roquefort de La Palu, seigneur et baron de Marquein, par son testament du 4 septembre 1681, et fut présent le 15 janvier 1692, au contrat de mariage de Jean Claude de Buisson, seigneur de La Loubère, et de Jeanne de Salles de Gudanes[2063].
Il avait épousé, le 16 décembre 1642, à Brassac, **Suzanne JULIEN,** parmi les témoins figurait Jacques Julien, chapelier[2064].
Ils eurent :

Gabriel de ROQUEFORT, baptisé à Brassac le 24 mai 1644.

Peut-être Jeanne de ROQUEFORT.
Elle épousa Samuel BONNAFOUS, maître apothicaire, leur fille Catherine de Bonnafous épousa à Brassac, en 1690, Jean Granier, bourgeois de Fraysse, diocèse de Saint-Pons, fils de Jean Granier et de Madeleine Lale[2065].

VIII Louis de ROQUEFORT de LA PALU, seigneur et baron de Salles, Marquein, Brassac.
Il fut cité, le 6 juin 1630, comme seigneur et baron de Salles en Lauragais[2066].

[2059] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Capriol,* produisant la preuve.
[2060] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1144.
[2061] AD. Aude B 41
[2062] AD. Aude B 1997
[2063] AD. Aude B 2006
[2064] RP. Brassac
[2065] RP. Brassac
[2066] AD.HG 3 E 1653 N. Bouzeran, notaire de Toulouse

En 1664, Antoine de Roquefort, coseigneur de Gardouch, époux de Marie d'Arnave, fille et héritière de feu Gaspard d'Arnave, baron d'Ornolac, procureur fondé par Louis de Roquefort de La Palu, seigneur et baron de Marquein, Salles, dénombra la 4ème partie et la 24ème partie de la seigneurie de Gardouch, nommant à Gardouch, un grand château, nommé Gardouch Subra, à Saverdun, au comté de Foix, le droit de justice, la seigneurie de Marquein, plus un château dans lequel Louis de Roquefort, son père, faisait sa résidence ordinaire, la baronnie de Salles, sénéchaussée de Lauragais, avec un vieux château, la seigneurie de Brassac, au diocèse d'Albi ave un vieux château[2067].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 6 avril 1630, **Gabrielle de ROQUEFEUIL,** fille d'Antoine de ROQUEFEUIL, seigneur de Grandval, et de Marie de LA FOREST de Grisse[2068].
Ils eurent :

9.1 Antoine de ROQUEFORT, qui suit.

9.2 Jean Sébastien de ROQUEFORT, seigneur de Cambounès (Tarn), Labastide-Gabausse (Tarn), Bonery (Bounery), Salles.
Fils second (il n'est pas dit jumeau d'Antoine) de Louis de Roquefort, seigneur baron de Salles et de Marquein, et de Gabrielle de Roquefeuil, il fut baptisé à Brassac, le 28 août 1635 (comme son frère Antoine), le parrain fut Sébastien de Roquefort et de La Palu, seigneur de Marquein, la marraine Françoise de Roquefort, femme de M. d'Aragon[2069] (Bertrand de Maurel.)
Il fut cité le 24 janvier 1657, avec son frère Antoine, comme cousin germain de Françoise de Maurel (fille de Françoise de Roquefort) lors de son contrat de mariage avec Jean François de Saint-Jean. Il reçut pouvoir de son frère Antoine par son testament du 4 septembre 1681. Il assista, le 27 novembre 1688, sa sœur Catherine de Roquefort, lors de son contrat de mariage avec Charles de Tourbes (infra), il dut mourir peu après, car Anne de Varagne, veuve, fit un dénombrement, en son nom, en 1688.
Il avait épousé en premières noces, par contrat filiatif du 9 novembre 1672, **Françoise de BONERY,** dotée de 7 000 livres, fille du sieur Henri de BONERY et de Claude de PERRIER, de la paroisse de Saint-Salvy, ces derniers mariés par contrat du 7 novembre 1641[2070].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 5 juin 1687, **Anne de VARAGNE,** fille de Louis de VARAGNE, marquis de Gardouch, baron de Bélesta, et d'Anne (d'ARJAC) de MORLHON SANVENSA[2071]. Anne de Varagne, veuve de Jean Sébastien de

[2067] AM. Toulouse II 170
[2068] AD.HG E 924
[2069] RP. Brassac
[2070] AD. Aude B 44, Barthélemy Junqua, notaire de Salles ; contrat des parents Bonery du 7 novembre 1641, reçu Pierre Blaquière, notaire de Revel
[2071] AD. Aude B 2005

Roquefort , fit un dénombrement en 1688[2072], elle rendit hommage le 30 juin 1723 pour différentes terres[2073].
Enfants du premier lit

A)Jeanne de ROQUEFORT de Marquein.
La dot de Jeanne de Marquein de Salles, fille de Sébastien de Roquefort de Marquein, seigneur de Salles, et de Françoise de Bonery, fut constituée en 1694[2074], pour faire profession religieuse.

B)Jean Henri de ROQUEFORT MARQUEIN.
Henri de Roquefort de Marquein, coseigneur de Cambournès, La Valette fit un dénombrement le 23 juin 1728[2075].
Dit fils de Jean Sébastien de Roquefort Marquein, seigneur de Bonery, Cambournès, Labastide et d'Anne de Varagne sa seconde épouse, ce qui paraît anachronique quant à sa mère ou sa date de contrat de mariage est inexacte, il avait épousé, par contrat du 29 juin 1700, **Madeleine Dorothée de TOULOUSE-LAUTREC,** fille de Jean de TOULOUSE et de LAUTREC, chevalier, comte de Montfa, et de Françoise de SAINT-MAURICE[2076].
Ils eurent :

Marie Victoire de ROQUEFORT de Marquein.
Elle mourut, le 29 octobre 1786, âgée de 68 ans, veuve de Martial Dupuy, seigneur de Montbrun[2077]
Elle avait épousé, le 7 janvier 1748, mentionnant ses parents, **Martial DUPUY (alias du PUY),** sieur de Montbrun, seigneur de Guitalens, fils de feu François DUPUY, seigneur de Lagalade, et d'Hippolyte d'ALBERTIN[2078]

Enfant du second lit :

C)Marie Anne de ROQUEFORT.
Fille de feu Sébastien de Roquefort, seigneur de Labastide-Gabausse, et d'Anne de Varagne de Bélesta, nièce de Barthélemy de Roquefort de Marquein, prieur de Lhospitalet de Granejouls, en Quercy, elle fit profession en 1721[2079].

9.3 Barthélemy de ROQUEFORT.

[2072] AM. Toulouse II 129
[2073] AM. Toulouse II 135
[2074] AD. Tarn H 679
[2075] AM. Toulouse II 173
[2076] AD. Aude B 51, du 28 octobre mentionnant ce contrat de mariage, Antoine de Fos, notaire de Réalmont,
[2077] AD. Tarn GG 29
[2078] AD. Tarn GG 35
[2079] AD. Tarn H 679

Etant commandeur de Lhospitalet de Granejouls, en Quercy, il reçut pouvoir de son frère Antoine par son testament du 4 septembre 1681 ; il fut présent le 20 novembre 1686, au contrat de mariage de Marie de Roquefort avec Charles de Varagne, puis le 27 novembre 1688, à celui de sa sœur Catherine avec Charles de Tourbes.

9.4 Françoise de ROQUEFORT.

Françoise de Roquefort, veuve de François de Roger, rendit hommage le 23 septembre 1673, comme mère et tutrice de Louis de Roger[2080]. Elle fut nommée, veuve, le 14 janvier 1695, dans le contrat de mariage de leur fils, Louis de Roger de Cahuzac, seigneur de Caux, avec Henriette de Murat[2081].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 8 mars 1666, au château de Marquein, étant dotée de 18 000 livres, **François de ROGER de CAHUZAC,** seigneur d'Herminies, fils d'Henri de ROGER de CAHUZAC, seigneur de Caux, au diocèse de Carcassonne, et de Gabrielle d'HAUTPOUL, la future était assistée d'Antoine de Roquefort, sieur de Brassac, son oncle paternel, et d'Antoine et Jean Sébastien de Roquefort, ses frères, de Jean Sébastien de Maurel, seigneur et baron d'Aragon, son cousin[2082].

9.5 Antoinette de ROQUEFORT.

Elle mourut avant 1703, date d'une constitution de dot pour sa fille Marie de Clarac[2083].

Elle avait épousé, par contrat du 13 mars 1669, **Clément de CLARAC,** fils de Jacques de CLARAC, seigneur de La Roque, et d'Isabeau de LENTILLAC[2084].

Parmi les enfants de ceux-ci, Jacques de Clarac, baptisé le 1er mars 1671, eut pour marraine Gabrielle de Roquefeuil, sa grand-mère, Isabeau de Clarac, baptisée le même jour (ce qui ne signifie pas qu'ils étaient jumeaux) eut pour parrain Louis de Roquefeuil, prêtre, commandeur de Granejouls, elle fut tenue par Antoine de Roquefort, oncle de la baptisée, et pour marraine, Isabeau de Lentillac, sa grand-mère maternelle[2085].

9.6 Catherine de ROQUEFORT.

Résidant au château de Gramont, elle épousa, par contrat du 27 novembre 1688, nommant feus ses parents, était dotée de 12 000 livres, **Charles de TOURBES,** sieur de Brassac, fils de François de TOURBES, sieur de La Salle, et de Catherine de CAZALENS, habitant de Saint-Pons de Thomières, la future fut assistée de Jean Sébastien de Roquefort, seigneur de La Bastide, de Barthélemy de Roquefort, commandeur de Lhospitalet de Granejouls et de Louise de Roquefort, ses frères et

[2080] AD. Gers Vergès I sup 488
[2081] AD. Aude B 49
[2082] AD. Aude B 43, Barthélemy Junqua, notaire de Salles
[2083] AD. Tarn H 679
[2084] André Navelle, *op.cit.,* III, p.172
[2085] RP. Cordes, un autre enfant Louis de Clarac naquit à Cordes le 19 janvier 1671, et y fut baptisé le 28 janvier 1671, Jacques et Isabeau devaient être nés auparavant.

sœur, de Joseph Antoine de Roquefort, seigneur et baron de Marquein, Salles, Gardouch, son neveu[2086], la date est très tardive comme celle de sa sœur Louise.

9.7 Louise de ROQUEFORT de Marquein.
Elle fut présente, le 27 novembre 1688, au contrat de mariage de sa sœur Catherine avec Charles de Tourbes. Le 4 juillet 1719, Louise de Roquefort de Marquein, veuve de Blaise de Grave, seigneur d'Argens, fit une donation à Louis de Roger de Cahuzac, seigneur de Caux, son petit-neveu, disant que sa sœur, Françoise de Roquefort, était l'aïeule dudit sieur de Caux, et donna tous ses biens, y compris la terre et seigneurie de Caux, à Jean Joseph de Roger de Cahuzac, seigneur de Caux, son petit-neveu[2087].
Elle avait épousé, par contrat du 1er octobre 1690, **Blaise de GRAVE,** seigneur de Félines, veuf de Jeanne de GEP, épousée par contrat du 16 août 1666, et de Marie de ROUVE, épousée par contrat du 25 août 1668[2088], fils de Bernard de GRAVE, seigneur de Félines, et d'Anne de LA VERGNE de Tressan, sa seconde épouse[2089].

IX Antoine de ROQUEFORT de LA PALU, seigneur et baron de Marquein.
Antoine de Roquefort, fils de Louis de Roquefort, seigneur et baron de Salles, Marquein, Brassac, et de Gabrielle de Roquefeuil, fut baptisé à Brassac, le 28 août 1635, la parrain fut Antoine de Roquefeuil, seigneur de Grandval alias Antoine de Roquefort, seigneur de Brassac, frère du sieur baron de Salles, la marraine Marie de La Forest, dame de Grandval[2090], on ne sait si le parrain était le grand-père ou Antoine de Roquefort, seigneur de Brassac, frère de Louis, père du baptisé.
Antoine de Roquefort de La Palu, seigneur et baron de Marquein, Salles, dénombra le 31 juillet 1680, comme acquéreur des fiefs de La Floure, assis en la juridiction de Salles, de Pierre Batailler, celui-ci acquéreur du sieur de Castres, ce dernier acquéreur de Bertrand de Fontaines, seigneur de Belflou[2091].
Antoine de Roquefort testa au château de Gardouch Subra, 4 septembre 1681, et mourut le 2 décembre 1681[2092], son testament fut ouvert le 1er février 1721. Il demandait que les honneurs funèbres soient à la discrétion de Gabrielle de Roquefeuil et de Claire de Sers, ses mère et belle-mère, disait avoir été marié à feu Marie d'Arnave, d'où il restait en vie 10 enfants, 5 mâles et 5 filles, Antoine Joseph, aîné, Barthélemy, Charles, Louis, autre Charles, Marie, Françoise, Thérèse, Gabrielle et Claire. Il donna à Barthélemy, Charles, Louis et autre Charles, et à Marie, Françoise, Thérèse, Gabrielle et Claire, 6 000 livres à chacun. Charles, son 3ème fils était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, il donna à sa mère, Gabrielle de Roquefeuil, la jouissance de la terre de Grandval, institua héritier universel son fils aîné Antoine Joseph de Roquefort, lui substitua Barthélemy, à lui Louis et à lui Charles, dernier. Ses enfants étaient tous mineurs de 25 ans et la plupart en âge de pupillarité, il donna pouvoir

[2086] AD. Aude B 46, André Rotoup, notaire d'Ambialet
[2087] AD. Aude B 54 Jean Bonnet, notaire de Carcassonne
[2088] Mauyrice Vuillier se référant à AD. Aude, sans précision.
[2089] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, pp.180, 181
[2090] RP. Brassac
[2091] AM. Toulouse II 170
[2092] André Navelle, *op.cit.,* I, p.55

et puissance à Marc Antoine de Roquefort, son oncle, et à Jean Sébastien de Roquefort et Barthélemy de Roquefort, ses frères[2093].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 17 octobre 1658, au château de Gardouch Subra, **Marie d'ARNAVE,** dotée de 60 000 livres, fille de Gaspard d'ARNAVE, seigneur baron d'Ornolac, et de Claire de SERS, le futur fut assisté de Marc Antoine, sieur de Brassac, et de Jean Sébastien de Roquefort, sieur de Selles, son frère[2094], Claire de Sers, mère de la future était fille de Sola de Sers et de Marie de Roquefort. Marie d'Arnave mourut avant le 20 novembre 1686, date du contrat de mariage de sa fille Marie.
Ils eurent :

10.1 Antoine Joseph de ROQUEFORT et de LA PALU.

10.2 Barthélemy de ROQUEFORT, sieur de Grandval.
Barthélemy de Roquefort, sieur de Grandval, demeurant au château de Marquein, reçut en 1739, la donation d'Elisabeth de Foix, baronne de La Gardiolle, veuve de Pierre de Montesquieu, marquis du Faget, des terres, baronnies et seigneuries de Durban et de Clermont, au diocèse de Couserans, sous réserve de la somme de 6 000 livres dont il fut tenu de payer les intérêts chaque année[2095].
Son frère Antoine Joseph de Roquefort, seigneur et baron de Marquein, avait institué héritière, par son testament du 12 mai 1739, la dame du Faget (qui doit être Elisabeth de Foix) qui renonça en faveur de Barthélemy de Roquefort, héritier substitué (selon le testament d'Antoine de Roquefort, seigneur et baron de Marquein) ; Barthélemy de Roquefort, par son testament du 7 mai 1740, institua héritier le marquis de Gardouch[2096] (Jean Charles de Varagne.)

10.3 Charles de ROQUEFORT de Marquein.
Il fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

10.4 Louis de ROQUEFORT.

10.5 autre Charles de ROQUEFORT.
Charles de Roquefort de Marquein, résidant à Marquein, fils de feu Antoine de Roquefort et de Marie d'Arnave, testa le 7 décembre 1699, instituant héritier universel son frère Barthélemy de Roquefort, ce testament fut ouvert le 7 mars 1719[2097].

10.6 Marie de ROQUEFORT.
Charles de Vaqragne et Marie de Roquefort, nommés le 1er novembre 1696[2098], constituèrent, en 1706, une dot de 1 800 livres pour leur fille Marie de Varagne[2099].

[2093] AD. Aude B 2013 Junqua, notaire
[2094] AD. Aude B 2002 et B 41
[2095] AD. Ariège B 60
[2096] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.122
[2097] AD.HG 3 E 11859
[2098] AD. Aude B 2006

Marie de Roquefort avait épousé, par contrat filiatif du 20 novembre 1686, ses parents étant feus, **Charles de VARAGNE,** seigneur et baron de Bélesta, fils de feu Louis de VARAGNE, marquis de Gardouch, baron de Bélesta, et d'Anne (d'ARJAC) de MORLHON SANVENSA, la mariée fut assistée de Claire de Sers, veuve de Gaspard d'Arnave, son aïeule maternelle, qui la dota de 24 000 livres, d'Antoine Joseph de Roquefort et de La Palu, seigneur et baron de Marquein, son frère, majeur de 25 ans, de Marc Antoine de Roquefort, sieur de Brassac, de Sébastien de Roquefort, seigneur de Labastide, de Barthélemy de Roquefort, prieur commandeur de Lhospitalet de Granejouls, de Barthélemy de Roquefort, sieur de Granval, de Charles de Roquefort, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, son frère[2100].

10.7 Françoise de ROQUEFORT.

10.8 Thérèse de ROQUEFORT.

10.9 Gabrielle de ROQUEFORT.

10.10 Claire de ROQUEFORT.

Peut-être doit-elle être confondue avec **Anne de ROQUEFORT de Marquein,** car un acte la nomme la dame de Mouzens.

Anne de ROQUEFORT de Marquein épousa **Etienne de FOUCAUD,** seigneur de Mouzens, fils de Gabriel de FOUCAUD, seigneur de La Barthe, de Mouzens, et Germaine Rose HELIE de VILLARZEL, leur fille Marie Madeleine de Foucaud de Mouzens épousa, avant 1710, Jacques Isalguier, seigneur de Belloc, brigadier des armées du roi[2101].

X Antoine Joseph de ROQUEFORT et de LA PALU, seigneur et baron de Marquein.

Antoine Joseph de Roquefort, seigneur de Marquein, rendit hommage en 1723[2102]. Antoine Joseph de Roquefort, seigneur et baron de Marquein, Salles, assista le 13 juin 1724, son neveu Jean Charles de Varagne de Gardouch de Bélesta lors de son, contrat de mariage avec Marie Thomasse de Juliard.[2103].

Il testa le 12 mai 1739, instituant héritière la dame du Faget, qui renonça en faveur de Barthélemy de Roquefort, héritier substitué d'Antoine de Roquefort[2104].

***

On trouve également des personnes de cette famille qui ne sont pas rattachées :

[2099] AD. Tarn H 679

[2100] AD. Aude B 2005 Jean Junqua, notaire de Salles et Jean Coste, notaire de Gardouch.

[2101] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.119

[2102] AM. Toulouse II 135

[2103] AD. Aude B 2010

[2104] André Navelle, *op.cit.* IX, p.122

Joseph de ROQUEFORT marquis de Marquein, qui assista, le 6 juin 1715, Jean Louis de Limoges Rochechouart Barbazan, premier baron chrétien de Guyenne, seigneur marquis de Faudoas, lors de son contrat de mariage avec Marie Aimée Roger de Comminges[2105], si la qualification marquis de Marquein était inexacte il pourrait être Antoine Joseph de Roquefort.

Charles Louis Victor Auguste de ROQUEFORT, marquis de Marquein, baron de Salles.
Il mourut le 6 novembre 1748, à Marquein[2106].
Etant capitaine de cavalerie, il épousa, par contrat du 9 janvier 1745, **Marie Jacobe de FONTENU,** de Montauban[2107]**,** née à Smyrne, le 21 novembre 1719, fille de Gaspard de FONTENU, commissaire général de la marine, et de Jacobe Pétronille de HOCHEPIED.
Marie Jacobe de Fontenu mourut à Montauban en 1786[2108]
Ils eurent :

Madeleine Pétronille de ROQUEFORT, baptisée à Marquein le 13 avril 1746[2109].
Elle épousa, en 1767, **Louis Philippe de RIGAUD,** marquis de Vaudreuil, capitaine des vaisseaux du roi, né le 28 octobre 1724, à Rochefort, veuf de Jeanne Rose DURAND de BEAUVAL, fils de feu Louis Philippe de RIGAUD, comte de Vaudreuil, et de Catherine Elisabeth LE MOYNE, d'où postérité.[2110]

II-2
Seigneurs d'Arignac

Une grande partie des données concernant cette branche provient d'André Navelle.
Cette branche portait : « Echiqueté d'or et de gueules au chef d'azur à trois rochers de trois coupeaux d'argent. »

IV Vézian de ROQUEFORT, chevalier, seigneur d'Arignac.
Il testa le 8 mars 1496 et était en procès, le 17 décembre 1504, contre Antoine de Durban, écuyer, seigneur de Sainte-Foy et de Carla[2111].
Il avait épousé **Jacquette d'ESPAGNE,** qui n'est pas rattachée.
Ils eurent :

5.1 Jean de ROQUEFORT, qui suit.

5.2 Guillaume de ROQUEFORT.

5.3 Hugues de ROQUEFORT.

[2105] AD.HG 3 E 3954 Fontes, notaire à Toulouse
[2106] RP. Marquein
[2107] AD. Aude B 60, cet acte dit que Charles Louis Victor Auguste de Roquefort était fils d'Antoine Joseph de Roquefort de La Palu et de Marie d'Arnave d'Ornolac, ce qui est manifestement inexact.
[2108] Baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques,* 1ère série, p.220
[2109] RP. Marquein
[2110] L. de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Toulouse,*pp.297, 298.
[2111] AD.HG B 12

5.4 Gabrielle de ROQUEFORT, qui fut mariée, on ignore le nom de son époux.

5.5 Anne de ROQUEFORT. Elle fut religieuse à Prouille.

V Jean dit **Jeannot de ROQUEFORT,** seigneur d'Arignac et de Crampagna (ou Crampagne, les deux en Ariège.)
Jean de Roquefort, seigneur d'Arignac et de Crampagne, reçut le 3 septembre 1507, l'hommage de Bertrand de Sainte-Colombe, seigneur de La Bastide de Colombat, diocèse de Miepoix[2112].
Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1506, **Madeleine de BEON,** fille de Bernard I de BEON, vicomte de Sère, et de Jeannette ou Jacquette d'ORNEZAN. Le 5 juin 1506 Madeleine de Béon, femme de Jean, seigneur d'Arignac, donna une quittance de 3 000 livres en faveur de Raymond Arnaud de Béon, évêque d'Oloron, son tuteur, oncle de Jean de Béon de Sère, de Jacques Marie de Béon, et Madeleine de Béon, sœur de ces derniers[2113], ce qui permet de la rattacher.
Ils eurent :

6.1 Blaise de ROQUEFORT, qui suit.

6.2 Françoise de ROQUEFORT.

6.3 Hélène de ROQUEFORT.
Elle testa le 24 décembre 1537, léguant à son mari, Achille de Rouaix, son douaire apporté en mariage, car elle avait été longtemps malade, faisant des legs à ses sœurs Françoise et Quitterie de Roquefort, instituant héritier universel son frère Blaise de Roquefort, seigneur d'Arignac, nommant exécuteur testamentaire Manaud Isalguier, seigneur de Montfaucon[2114].
Elle avait épousé noble **Achille de ROUAIX,** seigneur de Beaupuy (à 8 km au nord de Quint, Haute-Garonne), capitoul en 1536, fils de noble Pierre de ROUAIX, seigneur de Beaupuy, coseigneur de Francarville, capitoul en 1485, et de Jacquette de MONTBRUN, sa seconde épouse[2115] (sœur d'Antoine de Montbrun, seigneur de Lamothe, du Blan, père de Delphine de Montbrun, épouse de Jean de Roquefort, seigneur de Marquein[2116])
Achille de Rouaix épousa en secondes noces, par contrat du 19 décembre 1538, Isabeau de Durfort, dame de Calamane, veuve de Martin de Cauna, fille d'Adhémar de Durfort, seigneur de Calamane, et de Catherine de Saint-Antoine, ils eurent une fille

[2112] AD. Ariège E 263 (36)
[2113] AD. Gers Vergès I 436 n°3272
[2114] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.174, produisant AD.HG 3 E 5166 Lobeyrie, notaire
[2115] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.172-174, produisant les preuves
[2116] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.220, produisant la preuve

Jeanne de Rouaix qui épousa, par contrat du 10 août 1560, Charles de Roquefeuil, seigneur de Castelnau de Vaux[2117].

6.4 Quitterie de ROQUEFORT.

Quitterie de Roquefort, dame de Montfaucon, fit un achat en 1556, au château de Montfaucon, paroisse de Latrape[2118].

Elle avait épousé **Manaud ISALGUIER,** seigneur de Montfaucon (à 2 km au sud de Latrape, Haute-Garonne), fils de Pierre III ISALGUIER, seigneur de Montfaucon, et de Bernarde de GOYRANS[2119]. Manaud Isalguier, seigneur de Montfaucon, Saint-Cassian, du Vernet donna une procuration, le 1er décembre 1547, et mourut avant le 13 juillet 1550, date d'une procuration de Pierre de Marquefave et de Quitterie de Roquefort, veuve de *Bernard* (Manaud) Isalguier, seigneur de Montfaucon, administrant les biens d'un Isalguier, coseigneur de Latrape[2120], d'où postérité.

VI Blaise de ROQUEFORT, seigneur et baron d'Arignac.

Blaise de Roquefort, seigneur d'Arignac, fut témoin, le 10 août 1532, au compromis passé au château de Pailhès, entre Jean de Villemur, seigneur et baron de Saint-Paul, et Jacques de Villemur, son frère, fils de Gaspard de Villemur[2121]. Il fut le présent, le 26 juin 1543, au contrat de mariage de Bernard de Narbonne, seigneur de Fimarcon, et de Françoise de Bruyères de Chalabre[2122], puis, le 4 janvier 1545, au testament d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Durfort[2123].

Il fut présent le 6 janvier 1566 au contrat de mariage de François d'Espinas, habitant Lézat, et de Germaine d'Escorneboeuf[2124].

Il avait épousé, par contrat du 25 décembre 1565, **Germaine de LEVIS,** dotée de 10 000 livres, fille de feu Germain de LEVIS, seigneur et baron de Léran, et de Marie d'ASTARAC[2125], sa seconde épouse, alias contrat du 24 janvier 1567, le mariage fut célébré le 3 mai 1567, au château de Crampagna près de Foix, où elle habita avec son mari[2126].

II-3
Seigneurs de La Hille

L'auteur de cette branche, Jean de Roquefort, fils de Roger de Roquefort et d'Alix de Bonne tenait le lieu de La Ille (deux lieux de ce nom en Ariège, diocèse de Saint-Lizier ou La Hille (plusieurs lieux de ce nom en Ariège et Haute-Garonne), ce lieu étant dit dans le diocèse de Rieux, alias dans le comté de Foix, il s'agit plus probablement de La Hille.

[2117] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.174, 175
[2118] AD.HG 3 E 16140 Latrape
[2119] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.206, 207 produisant les preuves
[2120] André Navelle, *op.cit.,* V, p.207 produisant AD.HG 3 E 5223 Lobeyrie, notaire (procuration de 1547) et Paladier, notaire de Lézat 16600 (procuration de 1550)
[2121] AD. Ariège 45 J 88
[2122] AD. Gers Vergès I 2595
[2123] AD. Gers Vergès I 1288 n°7902
[2124] AD.HG 3 E 9602 Marquefave
[2125] AD. Aude B 19 Bernard Guilhem, notaire de Bélesta
[2126] Maurice Vuillier produisant le fonds Lévis Léran liasse A 4

IV Jean de ROQUEFORT, seigneur de La Hille.
Le 18 janvier 1519, Jean de Roquefort, seigneur de La Hille, et Françoise de Roquefort, veuve de noble Jean de *Vinhau* alias d'Espinas, étaient cotuteurs et procureurs des héritiers *Vinhau* pour un procès devant le sénéchal de Toulouse[2127].
D'une alliance inconnue, il eut (André Navelle) :

5.1 Corbeyran de ROQUEFORT, qui suit.

5.2 Pierre de ROQUEFORT.

5.3 Hélène de ROQUEFORT.
Elle avait épousé **Jean de CASTERAS de Cazaux,** qui n'est pas rattaché.

5.4 Philippe de ROQUEFORT.

V Corbeyran de ROQUEFORT, seigneur de la Hille, capitaine du château de Montesquieu en 1519.
Le 8 janvier 1543 (n.st), Corbeyran de Roquefort, écuyer, seigneur de La Hille, pour et au nom de Jacques de Villemur, seigneur de Pailhès, bailla 486 livres à Jean de Foix, chevalier, seigneur de Rabat et de Fornets, pour Catherine de Villemur, sa femme[2128].
Il fut présent, le 21 février 1562, au contrat de mariage de Raymond de Mauléon, seigneur de Francon, et de Balthazare de Comminges[2129], puis, le 13 septembre 1565, au contrat de mariage de Blaise de Villemur, seigneur et baron de Pailhès, avec Fleurette d'Armagnac, fille naturelle du cardinal Georges d'Armagnac[2130].
Il avait épousé, par contrat du 8 janvier 1515, **Françoise de MONTESQUIEU,** qui n'est pas rattachée.
Ils eurent (André Navelle):

6.1 Pierre de ROQUEFORT, qui suit.

6.2 Blaise de ROQUEFORT, auteur de la branche des seigneurs de Daumazan.

6.3 Anne de ROQUEFORT.
Elle épousa **Pierre de BENOIT.**

6.4 Hélène de ROQUEFORT.
Hélène de Roquefort ou son mari testa en 1622[2131].

[2127] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.123 produisant AD.HG 3 E 16383 Chaumont, notaire.
[2128] AD.HG 3 E 36350 Gaillac
[2129] AD. Gers Vergès I 2278 n°12860
[2130] AD. Ariège E 150
[2131] AD. Ariège 40 J 1 Testament de Charles de Miglos de 1605

Elle avait épousé **François de MIGLOS,** seigneur de Junac, fils de Bertrand de MIGLOS, seigneur de Junac, Miglos, et de Gabrielle de GOYRANS, d'où postérité[2132].

VI Pierre de ROQUEFORT dit de LA HILLE.

Pierre de Roquefort dit de La Hille, en la comté de Foix, fut présent, le 26 juin 1543, au contrat de mariage de Bernard de Narbonne, seigneur de Fimarcon, et de Françoise de Bruyères de Chalabre[2133].

Assisté de son père, Corbeyran de ROQUEFORT, seigneur de La Hille, il avait épousé en premières noces, par contrat du 14 décembre 1547, **Françoise de FERROUIL,** peut-être fille de Bertrand de FERROUIL, seigneur d'Ajac, et de Marguerite de LEVIS[2134].

Il avait épousé en secondes noces **Ne…de CLERMONT**[2135].

Enfants du second lit :

7.1 Odet de ROQUEFORT, qui suit.

7.2 Germain de ROQUEFORT, capitaine du château de Montolieu de *Prade.*

Germain de Roquefort, capitaine de Montolieu, reconnut une dette, le 9 avril 1598[2136].

Il fut présent, le 19 juin 1607, au contrat de mariage de Gaspard de Castet, seigneur de Saint-Martin, et de Raymonde Delguy[2137]. Germain de Roquefort, sieur de Montolieu, et sa femme, Jeanne de Châteauverdun, étaient en procès, en 1611, contre M. Guillaume de La Couture et Marguerite de Villeneuve, sa femme[2138].

Assisté de son frère Odet de Roquefort, seigneur de La Hille, Montégut, il avait épousé, par contrat du 19 février 1602, **Jeanne de CHÂTEAUVERDUN,** fille de feu Raymond de CHÂTEAUVERDUN, seigneur du Fossat, et d'Antoinette de MAULEON[2139].

Ils eurent (André Navelle):

a) François Louis de ROQUEFORT, seigneur du Fossat.

Le 17 août 1635, François Louis et Jean François de Roquefort, sieurs du Fossat, fils de Germain de Roquefort, et Georges de Roquefort, prieur de Loubens, leur frère, transigèrent avec Jean Canat pour la liquidation d'une somme due audit sieur Canat par Germain de Roquefort. Cet acte fut ratifié par Germain de Roquefort le lendemain[2140].

[2132] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Miglos,* produisant les preuves du mariage et de l'ascendance de François de Miglos. L'ascendance d'Hélène de Roquefort est indiquée par André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 124, sans apporter la preuve

[2133] AD. Gers I 2595

[2134] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, p.93

[2135] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 124.

[2136] AD. Ariège 5 E 1907 Foix

[2137] AD.HG Reg. Ins 13, Pierre Caussade, notaire de Montesquieu-Volvestre

[2138] AD.HG 3 E 956 A. Bessier, notaire de Toulouse

[2139] AD.HG Reg Ins 10, Jean Fabry, notaire du Fossat

[2140] BnF Fr 32298, Nicolas Bouzeran, notaire de Toulouse

b) Jean François de ROQUEFORT, sieur de Son, de la ville du Fossat.
Il épousa, par contrat du 11 août 1643, Marie SOULE, fille de feu sire Jean SOULE et de Madeleine d'ARTIGUE, de Saint-Béat[2141].
Ils auraient eu deux filles[2142] :

Madeleine de ROQUEFORT, dame en partie du Fossat.
Elle épousa, par contrat du 8 février 1677, **Jean Baptiste de BAUD,** seigneur des Rascous, du Castelet, de Tournon, veuf de Louise de MASLAURENS, dame de Tournon, fils de Jean François de BAUD, seigneur de la Motte-Villesiscle (Aude), du Castelet, des Rascous, et de Souveraine de LA ROQUE, d'où postérité[2143].

Géraude Catherine de ROQUEFORT, coseigneuresse du Fossat.
Elle épousa, par contrat du 21 février 1686, **Jean de CASTET**, cornette de cavalerie, fils de Pierre de CASTET, seigneur de la Boulbène, et de Catherine de CAZALS.
Ils eurent ne fille unique :

Marie Anne de CASTET.
Elle épousa, par contrat en 1714, Louis de BAUD, sieur de Castelet, qui devint coseigneur du Fossat, fils de Jean Baptiste de BAUD, seigneur des Rascous, du Castelet, et de Madeleine de ROQUEFORT, sa seconde épouse, d'où postérité[2144].

c) Georges de ROQUEFORT, prieur de Loubens.

d) Géraude de ROQUEFORT.
Comme tante de la future elle donna son consentement, le 9 septembre 1642, au contrat de mariage de Jacques de Bourrouillan, seigneur Bourrouillan, et de Georges du Pouy, fille de Jean du Pouy, coseigneur de Marignac, baron d'Aure, et de Géraude de Sers, l'acte nomma feu Sola de Sers, aïeul de la future[2145], puis elle fut présente, le 7 août 1656, (suite à un traité du 10 avril 1656) au contrat de mariage de sa fille Melchiore du Pouy avec Simon Géraud d'Encausse, baron d'Encausse, seigneur de Régades, deux des frères de Géraude de Roquefort étaient dits à cette date décédés ab intestat[2146].

[2141] AD.HG 3 E 28076 Saint-Béat
[2142] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Castet,* la preuve de l'ascendance de Géraude Catherine et de Madeleine de Roquefort n'est pas fournie.
[2143] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.957
[2144] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.651 (Castet) et pp.957, 958 (Baud)
[2145] AD.HG 3 E 28075 Saint-Béat
[2146] AD.HG 3 E 27887 Cierp

Elle avait épousé, **Jean du POUY, co**seigneur de Marignac, dit feu lors du contrat de mariage de sa fille Marguerite, il avait épousé en premières noces Géraude de SACERE (infra.)

Ils eurent, entre autres, un fils Jean Jacques du Pouy, seigneur de Gouaix, qui épousa, par contrat du 12 janvier 1649, Paule d'Astorg, fille de Jean d'Astorg, seigneur de Thuy, et d'Anne de Sacère, ce contrat nomma la première épouse de Jean du Pouy, Géraude de Sacère, parmi les présents figurait Jean François de Roquefort, sieur de Son[2147] ; et une fille Marguerite du Pouy, qui épousa, par contrat du 10 avril 1663, Adrien de La Mothe Gramond, seigneur de Saubens, la future fut assistée de Georges de Roquefort, prêtre, son oncle maternel, elle fut dotée de 13 500 livres, y compris la succession de feu Bertrand du Pouy, sieur de Marignac, son frère, décédé depuis la mort de son père, y compris la somme de 7 000 livres reçue de Jean Louis d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, et de Me Jacques du Pouy, prêtre et recteur de Boutz, etc.[2148], cet acte permet de rattacher Géraude de Roquefort. Marguerite du Pouy, fille de feu Jean du Pouy, assistée de Georges de Roquefort, prêtre, son curateur, reconnut la même année avoir reçu 6 000 livres de dot de Jean Louis d'Encausse, seigneur d'Encausse, et de Jacques du Pouy, prêtre et recteur de Bouts, ceux-ci tuteurs de Jeanne du Pouy, fille et héritière de feu Jean du Pouy, sieur de Marignac, et celui-ci fils et donataire d'autre Jean du Pouy, par les mains de Jacques et Guy du Pouy, frères[2149].

Leur autre fille, Anne du Pouy, épousa par contrat du 20 avril 1663, dotée de 15 000 livres, Guy de Méritens, seigneur de Montégut[2150].

En 1665, Guy de Méritens, seigneur de Montégut, céda à Simon du Pouy, fils et donataire de Jean du Pouy, mineur de 14 ans, tous les droits de légitime d'Agnette du Pouy, sa femme, soit du chef de feu Jean du Pouy, aïeul dudit Simon du Pouy de Sacère, que de feu Géraude de Roquefort, sa mère, que de Bertrand du Pouy, son beau-frère[2151].

VII Odet de ROQUEFORT, seigneur de La Hille, Montégut.

Il fut présent, le 8 mai 1583, ainsi que Germain de Roquefort, capitaine de Montolieu, au contrat de mariage, au château de Celles, diocèse de Pamiers, de Jean François du Pac et de Madeleine de Ferrouil[2152]. Odet de Roquefort, seigneur de La Hille, donna à Arnaud de Montesquieu, seigneur de Coustaussa, le 27 octobre 1589, la quittance finale de la dot de 6 000 livres constituée à Louise de Montesquieu, sa femme[2153].

Il fut présent, le 10 juillet 1594, au contrat de mariage de Blaise de Ferrouil, seigneur et baron de Celles, et de Gabrielle de Tersac[2154], et le 1er mai 1603, à la remise d'une quittance de

[2147] AD.HG 3 E 28078 Saint-Béat
[2148] AD. Gers Vergès I 492
[2149] AD.HG 3 E 27918 Saint-Béat
[2150] AD.HG 3 E 27918 Saint-Béat, acte déchiré en partie
[2151] AD.HG 3 E 27920 Saint-Béat
[2152] AD. Gers Vergès I 1202
[2153] AD.HG E 1413 Guillaume Mercadier, notaire de Limoux
[2154] AD. Aude B 23 Jean de Fonte, notaire de Roquefixade

20 000 livres, de son beau-frère François de Montesquieu de Soulages, à son frère Germain de Montesquieu, seigneur baron de Coustaussa[2155]. Il fut présent, le 7 mai 1607, au contrat de mariage de Timoléon de Saint-Jean et de Thurin, seigneur et baron d'Hounoux, et de François de de Montesquieu[2156].

Il avait épousé, avant le 20 octobre 1581, date d'une quittance de dot, **Louise de MONTESQUIEU,** dotée de 6 000 livres, fille d'Arnaud de MONTESQUIEU, seigneur de Coustaussa[2157], et de Gabrielle de SAINT-FELIX (celle-ci fut nommée le 27 octobre 1784, dans le contrat de mariage de Germain de Montesquieu, leur fils, le 27 octobre 1582, avec Jacquette de Niort[2158].)

Ils eurent :

8.1 Marguerite de ROQUEFORT, seigneuresse de La Hille, Montégut, La Rivière.

Elle fut présente, le 7 février 1644, son mari étant feu, au contrat de mariage de leur fille aînée, Marie de Rochechouart, avec Jean Phoebus de Rochechouart, seigneur baron et marquis de Faudoas, parmi les présents figurait Jean Louis de Roquefort, sieur du Fossat[2159], puis, le 4 août 1649, au contrat de mariage, au château de La Hille, de leur fille, Jeanne de Rochechouart, avec Jean Jacques de Cheverry, comte de La Réole, baron de Saint-Michel, parmi les présents figurait Georges de Roquefort, prêtre et recteur de Loubens, cousin de la future[2160].

Elle avait épousé en premières noces, par contrat, nommant ses parents, du 2 mars 1604, **Jacques de LA JUGIE,** chevalier de Rieux, assisté de Jacques de La Jugie, son oncle, et d'Anne de La Jugie, comte de Rieux, son frère, la future était assistée de *Souveraine* (Germaine) de Roquefort, sa sœur[2161].

Fille de Louise de Montesquieu, elle avait épousé en secondes noces, par contrat en 1618, **Jean Louis de ROCHECHOUART,** seigneur de Barbazan, la future était assistée de Blaise de Ferrouil, seigneur de Celles, son oncle, et de Roger de Comminges, seigneur de Mancioux, son beau-frère[2162], le futur était fils d'Henri de ROCHECHOUART, baron de Faudoas, et de Suzanne de MONLUC (fille de Blaise et d'Isabeau de Beauville[2163]), d'où postérité.

8.2 Germaine de ROQUEFORT.

Elle épousa, par contrat filiatif du 13 septembre 1604, **Roger de COMMINGES,** seigneur de Mancioux, fils aîné de Nicolas de COMMINGES, seigneur de Mancioux, et de Françoise de MONTPEZAT, dame de Mancioux[2164], ils eurent un fils Jacques de Comminges, qui continua la lignée.

[2155] AD. Aude 7 J 21
[2156] AD. Aude 7 J 19
[2157] AD. Aude 7 J 18 Guillaume Mercadier, notaire de Limoux
[2158] AD. Aude B 21.
[2159] AD.HG Reg. Ins 26
[2160] AD. Aude B 1995
[2161] AD.HG Reg Ins 11 ; BnF Fr 32298
[2162] AD.HG Reg. Ins 20
[2163] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.111
[2164] AD.HG Reg. Ins 11 ; BnF Fr 32298

Devenu veuf Roger de Comminges épousa, en secondes noces Anne de L'Isle de Paillas[2165].

II-4
Seigneurs de Daumazan

L'auteur de cette branche, Blaise de Roquefort était fils de Corbeyran de Roquefort, seigneur de La Hille, et de Françoise de Montesquieu, il tenait le lieu de Daumazan (-sur Arize, Ariège.) La généalogie de cette branche a été publiée par André Navelle[2166].

VI Blaise de ROQUEFORT, seigneur de Daumazan, capitaine de Son (devenu Usson, en Rouze, Ariège), gouverneur de Quérigut (à 4 km de Rouze.)
Il avait épousé, par contrat du 11 juin 1577 **Géraude de CHAMBERT**[2167], fille de feu Antoine de CHAMBERT, écuyer, seigneur de Viviès (qui doit être le lieu dans l'Aude), Rustiques (Aude), et de Julianene de NARBONNE de Nant[2168].
Antoine de Chambert avait testé le 2 mai 1569, nommant Jeanne de Narbonne, sa femme, faisant des legs de 1 000 livres à ses filles Isabeau et Géralde, non mariées, instituant héritier universel son fils Nicolas de Chambert[2169].
Ils eurent :

7.1 Jean de ROQUEFORT, qui suit.

7.2 Pierre de ROQUEFORT.
Chanoine et prévôt de la collégiale de Saint-Pierre de Fenouillet, il mourut avant le 5 avril 1663 (infra.)

7.3 Louis Alexandre de ROQUEFORT, seigneur d'Aussignan, capitaine de Son.
Il mourut le 17 décembre 1662, ce qui implique que l'acte du 5 avril 1663 (infra) mentionne une cession antérieure à cette date.

7.4 Marie de ROQUEFORT.
Elle fut citée le 14 février 1639, veuve de Sola de Sers, avec Roger et Jacques de Villemur, et Jean de Roquefort, seigneur de Daumazan[2170]. Elle testa le 10 mai 1646.
Fille de Blaise de ROQUEFORT, capitaine de Son, dotée de 10 000 livres, elle avait épousé, par contrat du 3 juin 1603, **Sola de SERS,** seigneur d'Aussignan, Belfort, Soule[2171], veuf en premières noces de Françoise de NIORT et en deuxièmes noces de

[2165] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1624
[2166] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 124.
[2167] AD. Aude B 20, l'acte mal transcrit doit être lu : Géralde de Chambert, fille de Juliane de Nant, dame de Rustiques, assistée de Nicolas de Chambert, écuyer, seigneur dudit lieu (de Rustiques), son frère
[2168] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Chambert,* produisant la preuve.
[2169] AD. Aude B 19
[2170] AD. Ariège 13 J 5
[2171] AD.HG E 1413, Pierre Bernard, notaire de Beaucaire en Sault ; alias contrat du 4 juin 1603 AD. Ariège 13 J 5

Marguerire de SOLAN, fils de feu François de SERS, seigneur de Coumes (à 1 km de Castillon-en-Couserans, Ariège), et de Jeanne de LIARD (alias d'IRIARD)[2172].
Sola de Sers testa une première fois, le 21 juillet 1632, instituant héritier universel son fils Henri de Sers, nommant curatrice sa femme Marie de Roquefort[2173], il testa une autre fois, en 1638, ayant eu 4 filles de sa 3ème union, instituant héritier son petit-fils Jacques de Villemur, fils de sa 3ème fille Françoise de Sers et de Roger de Villemur[2174], et mourut en février 1639
Leur fille Claire de Sers, veuve de Gaspard d'Arnave, baron d'Ornolac, reconnut le 5 avril 1663, à Toulouse, avoir reçu 3 500 livres de Louis Alexandre de Montaut de Miglos, pour pareille somme cédée par Jean de Roquefort, seigneur de Daumazan, et Louis Alexandre de Roquefort, seigneur d'Aussignan, à prendre sur feu M.Me Pierre de Roquefort, chanoine et prévôt de Saint-Paul de Fenouillet, aussi son oncle[2175].

VII Jean de ROQUEFORT, seigneur de Viviès, coseigneur de Daumazan, gouverneur de Quérigut, dont il se démit le 14 mai 1651 en faveur de son fils François.
Le 10 février 1609, fut passée une transaction entre Jean de Roquefort, seigneur de Daumazan, fils et héritier de feus Jean de Roquefort et Blaise de Roquefort, son père et son oncle (sic), d'une part , et Odet de Roquefort, seigneur de La Hille, Montégut, fils de Pierre de Roquefort, pour raison des droits de légitime dudit Jean de Roquefort sur les biens de feus Corbeyran de Roquefort et de Françoise de Montesquieu, leurs aïeux communs, que de Jean de Roquefort, leur bisaïeul[2176].
Le 30 avril 1628, Louis XIII, étant alors à La Rochelle, dans le but de récompenser le zèle et la fidélité de Jean de Roquefort, seigneur de Daumazan, commandant des châteaux de Son et de Quérigut, en Donnezan, lui fit donation de tous les biens (à Pamiers) qui avaient antérieurement appartenu au Consistoire ; le 20 février 1630, les Jésuites (de Pamiers) se firent donner par ce même gentilhomme la moitié de ces biens[2177].
Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, coseigneur pour la moitié de Daumazan, fut cité le 20 août 1648, avec noble Paul Pelissier[2178], puis le 30 juin 1656, en partage avec Sa Majesté[2179].
Il avait épousé **Françoise d'ABAN,** dont l'ascendance n'est pas indiquée. Les membres de cette famille présents au contrat de mariage de Marie de Roquefort avec Philibert de Mauléon, François d'Aban, seigneur et baron de Moux, Pierre d'Aban, seigneur d'Alaric ou de Larie, père de Charles, étaient les fils d'Anne d'Aban, seigneur et baron de Moux, qui avait épousé par contrat du 22 août 1594 Delphine de Montfaucon[2180], Françoise d'Aban pourrait être la fille de ces derniers.
Ils eurent :

[2172] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Sers,* Mai 2008, produisant les preuves.
[2173] AD. G (?) E 1413
[2174] AD. Ariège 13 J 6 (1603-1641)
[2175] AD. Ariège 40 J 4
[2176] BnF Fr 32298
[2177] C. Barrière-Flavy, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1907, Histoire du collège de Pamiers, p.467
[2178] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan
[2179] AD. Ariège 5 E 5298 Daumazan
[2180] Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Montpeller, p.164*

8.1 François de ROQUEFORT, seigneur de Viviès, coseigneur de Daumazan, gouverneur de Quérigut.

Le 30 juin 1670, François de Roquefort, seigneur de Viviès, nomma son procureur Jean Louis de Maillac, seigneur de Sarrecave[2181], puis, le 11 octobre 1671, il assista sa nièce, Françoise de Mauléon, lors de son contrat de mariage avec Jacques de Montlezun, seigneur et marquis de Campagne (infra.)

François de Roquefort, seigneur de Viviès, oncle maternel de François de Montlezun, fils de Jacques de Montlezun, marquis de Campagne, et de Françoise de Mauléon, assista son neveu, le 17 mai 1702, lors de son contrat de mariage avec Jeanne Marie de Villemur[2182], il fut cité le 18 juin 1706[2183], et fut proposé, le 24 janvier 1709, pour faire l'inventaire des biens de Jacques de Montlezun, seigneur et marquis de Campagne[2184].

Il mourut avant le 8 mai 1711, date à laquelle Françoise de Mauléon, veuve de Jacques de Montlezun, marquis de Campagne, fit une cession à Charles de Maillac, seigneur de Palays et de Daumazan, son cousin-germain et créancier[2185].

8.2 Paule de ROQUEFORT.

Elle testa le 5 octobre 1675, nommant son mari, ses filles, Marie, Germaine et Françon, instituant héritier Charles de Maillac, son fils[2186].

Le 24 septembre 1692, Charles de Maillac, seigneur de Palays, fils de feu Jean Louis de Maillac, seigneur de Palays, son père, et héritier de Paule de Roquefort, sa mère, reçut une cession[2187].

Paule de Roquefort avait épousé, par contrat du 7 novembre 1651, **Jean Louis de MAILLAC,** seigneur de Palays[2188], fils de Charles de MAILLAC, seigneur de Palays (à 2 km de Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne), Sarrecave[2189], et de Marguerite de CARDAILLAC (infra.)

Charles de Maillac, seigneur de Palays, et Jean Louis de Maillac, sieur de Sarrecave, son fils, reconnurent, le 1er juillet 1659, avoir reçu de Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, coseigneur de Daumazan, 9.000 livres, de la constitution dotale de Paule de Roquefort, femme dudit sieur de Sarrecave, fille dudit sieur de Daumazan[2190].

Le 28 septembre 1662, Jean Louis de Maillac donataire de Charles de Maillac, seigneur de Palays et de Marguerite de Cardaillac, ses père et mère, fit une transaction avec Catherine Dorie, veuve de Roger de Maillac, seigneur d'Alias[2191].

[2181] AD. Ariège 5 E 5300 Daumazan
[2182] AD.HG Reg. Ins 33
[2183] AD.HG 3 E 36362 Monbrun
[2184] AD. Gers B 419
[2185] AD.HG 3 E 15486 Montesquieu-Volvestre
[2186] AD.HG 3 E 15473 Montesquieu-Volvestre
[2187] AD.HG 3 E 15478 Montesquieu-Volvestre
[2188] BnF
[2189] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives…*
[2190] AD. Ariège 5 E 5298 Daumazan
[2191] AD. Ariège 5 E 5299 Daumazan

8.3 Marie de ROQUEFORT.

Elle épousa, par un contrat nommant ses parents, le 13 mars 1638, **Philibert Antoine de MAULEON,** seigneur et baron de Mauléon, Belpech et autres lieux, assisté de Germain Emmanuel de Mauléon, seigneur de Belpech, son frère, qui fit donation de ses biens et droits présents et à venir tant de testaments que de contrats de mariage faits par Germain, François et Jean Antoine de Mauléon, ses bisaïeul, aïeul et père. La future était assistée de Pierre de Roquefort, son oncle, et de Louis Alexandre de Roquefort, son oncle, sa dot de 24 000 livres, était à prendre sur les biens de ses père et mère, aïeux et bisaïeux, parmi les présents figuraient François Louis de Roquefort, sieur du Fossat, Jean François de Roquefort, sieur de Saint-Jean, François d'Aban, seigneur et baron de Moux, Charles d'Aban, sieur d'Albas, Pierre d'Aban, sieur de Larie[2192].

Philibert de Mauléon mourut avant le 11 octobre 1671, date du contrat de mariage de sa fille Françoise de Mauléon, avec Jacques de Montlezun, seigneur et marquis de Campagne, le contrat mentionna Marie de Roquefort, veuve de Philibert de Mauléon, la future fut assistée de François de Roquefort, seigneur de Viviès et de Daumazan, son oncle, de M.Me François de Roquefort, prêtre et doyen du chapitre de Saint-Paul, d'Antoine de Roquefort, seigneur et baron de Marquein[2193].

III
Seigneurs de Garrevaques

Cette famille tînt le lieu de Garrevaques (Tarn), nommé souvent en Garrevaques dans les actes, à 3 km au nord-ouest de Revel (Haute-Garonne)
Les données concernant cette famille proviennent en grande partie d'André Navelle.

I Aymeric de ROQUEFORT, chevalier, seigneur de Garrevaques et de Nogaret (Haute-Garonne, à 3 km à l'ouest de Garrevaques.)
Le 23 mars 1340 (n.st), à Penne d'Agenais, Philippe, roi de France, octroya à Aymeric de Roquefort, chevalier, pour récompense de ses services dans la guerre de Gascogne, notamment à Penne, une rente de 15 livres par an sur Nogaret, avec juridiction haute et basse[2194], puis, le 26 mars 1345 (n.st), Aymeric de Roquefort était en procès avec pour le fief de Nogaret venant de Pons et de Pierre de Lescure, frères[2195]. Le lundi de la fête de Saint-Valentin 1367, les habitants de Nogaret s'accordèrent sur la construction d'un fort à Nogaret[2196].
Le 28 septembre 1383, Aymeric de Roquefort, dans son dernier testament, nomma procureur Gaillard de Roquefort, son frère, et Aymon de Roquefort, coseigneur de la Pomarède[2197]. Ceci est à rapprocher d'Aymeric (alias Aymon dit Mingon) de Roquefort, seigneur de La

[2192] AD.HG Reg. Ins 25
[2193] BnF cabinet d'Hozier n°231
[2194] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.125, produisant AD. HG 10 J 2
[2195] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.125
[2196] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.125, produisant AD.HG 10 J 2
[2197] AD. Gers Vergès I 3012

Pomarède, époux de Guiraude de Lanta, dont les biens furent confisqués dès 1384, date à laquelle il est dit feu[2198], pour crime de lèse majesté.
Le 13 septembre 1389, Gaillard de Roquefort, comme procureur d'Aymeric de Roquefort, chevalier (procuration du 24 décembre 1385) reçut une reconnaissance, puis, le 8 décembre 1389, Aymeric de Roquefort rendit hommage pour la juridiction haute et basse à Nogaret, avec courroits et sivadage, et la moitié de la seigneurie de Montgey (Tarn, à 3 km au nord-ouest de Garrevaques) avec juridiction haute et basse, la moitié d'un four, courroits et sivadage[2199].
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Gaillard de ROQUEFORT, seigneur de Garrevaques.
Le 11 mai 1411, devant Pierre de Bigot, juge ordinaire d'en Garrevaques, juge de Montgey, en vertu d'une procuration de Gaillard de Roquefort à Pierre Ramond de Boutonet, damoiseau, noble Bertrand de Roquefort de Cahuzac, les consuls et habitants d'en Garrevaques reconnurent que Gaillard de Roquefort était seigneur en seule basse juridiction d'en Garrevaques[2200].
Gaillard de Roquefort avait institué héritier son frère Bertrand, laissant pour la nourriture de sa femme, Albie de Cazillac, les revenus d'en Garrevaques, à Vallesvilles, mais, 2 ou 3 ans après, Albie partit chez son frère en emportant 150 écus, il y eut un procès en 1432 après le décès d'Albie qui survécut 10 ans à son mari[2201].
Il avait épousé **Albie de CAZILLAC,** sœur de Bertrand de CAZILLAC[2202].
Le frère d'Albie doit être Bertrand de Cazillac, écuyer, seigneur de Cazillac (Lot, à 6 km de Turenne, Corrèze) qui épousa vers 1415 Denise de *Neboude,* ils eurent, entre autres, un fils, Jean de Cazillac, seigneur de Milhars, qui continua la lignée[2203], ce qui correspond au procès de 1462 intenté à Antoine de Roquefort par Jean de Cazillac.

2.2 Bertrand de ROQUEFORT, qui suit.

2.3 peut-être Julien de ROQUEFORT.
Il rendit hommage, en 1402, pour son château de Nogaret[2204].

II Bertrand de ROQUEFORT, seigneur de Garrevaques, coseigneur de Montgey, après son frère.
Le 28 avril 1421, on cite un contrat de lauzime de Bertrand de Roquefort, seigneur de Montgey, d'un fief à Montgey au dîmaire de Saint-Etienne de *Roquello*[2205].
D'une alliance inconnue il eut :

[2198] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 175.
[2199] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.126, AD.HG 10 J 2 pour l'acte du 13 septembre 1389 et BM. Toulouse Ms 1634 pour l'acte du 8 décembre 1389
[2200] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.126 produisant AD.HG 1 J 2
[2201] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 126 produisant AD.HG B 1979 des 7 mars et 20 juillet 1447
[2202] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 125.
[2203] Jacques de Roquemaurel, *Généalogie Cazillac,* produisant les preuves
[2204] *HGL,* VIII, p.210
[2205] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.126 produisant AD.HG E 1420

III Antoine de ROQUEFORT, damoiseau, seigneur de Garrevaques.

En 1458, Antoine de Roquefort, damoiseau, seigneur de Garrevaques, fut cité pour un nouveau fief[2206], puis, les 15 février 1459 et 6 mars 1460, Antoine de Roquefort père d'Hugues de Roquefort était en procès concernant la seigneurie de Lafage, contre Raymonde de Dun, épouse de Bertrand de Fontaines. La mère d'Hugues de Roquefort était petite-fille de Pierre de Carla, frère de Jean de Carla, seigneur de Lafage, de celui-ci était née Ne…de Carla qui avait épousé Jean de Dun, d'où Pierre de Dun et de celui-ci Raymonde de Dun, héritière de son bisaïeul[2207]. Le 8 janvier 1462, Jean de Cazillac, chevalier, était en procès contre Antoine de Roquefort, seigneur d'en Garrevaques[2208].

Antoine de Roquefort mourut avant le 21 mars 1469, date de l'hommage d'Hugues de Roquefort pour Nogaret, juridiction haute et basse, courroits, sivadage, plus à Peyrens, Aguts, Beausoleil, Montgey, Saint-Julien, 10 setiers froment, 1 setier avoine, 40 sols, 7 gélines de rentes, et 10 sétérées de bois et à Revel un moulin à blé sur le Sor, 50 sétérées de terres et bois[2209].

Il avait épousé **Jeanne,** dont la mère était Jeanne de CARLA, fille de Pierre de CARLA et de Roberte[2210].

Ils eurent :

IV Hugues de ROQUEFORT, seigneur de Garrevaques.

Après l'hommage du 21 mars 1469, il cita en plus, le 21 mars 1470, 2 setiers de blé et 8 sols 4 deniers de rentes à Puylaurens, il fut cité, le 9 avril 1472, comme seigneur d'en Garrevaques[2211].

Il mourut avant le 19 janvier 1482 (n.st), date à laquelle Gaillarde de Morlanes, mère et tutrice de Pierre de Roquefort, seigneur de Vallesvilles, Nogaret et d'en Garrevaques passa un bail à nouveau fief[2212].

Il avait épousé **Gaillarde de MORLANES,** seigneuresse de Saint-Agnan (à 7 km à l'ouest de Lavaur, Tarn), Sénil (à 1 km à l'ouest de Saint-Agnan), Garrigues (à 1 km au sud-ouest de Saint-Agnan), fille de noble Pierre de MORLANES, capitoul en 1447, et de noble Géraude de PUYBUSQUE[2213].

Gaillarde de Morlanes était en procès, le 20 février 1486, contre Jean de Vaure, seigneur de Las Touzeilles au sujet de propriétés[2214].

Le 7 février (*1459,* probablement 1489) Gaillarde de Morlanes, veuve d'Hugues de Roquefort, rendit hommage à Bérenguier, abbé de Notre-Dame de Sagne de Sorrèze, en raison des terres d'en Garrevaques, Vallesvilles, Cahuzac et Roquefort[2215].

[2206] AD.HG 3 E 10189 Revel

[2207] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 126 produisant AD.HG B 1987 (acte du 15 février 1459) et AD.HG B 1988 (acte du 6 mars 1460 ; les premiers plaids de 1459 donnaient une généalogie supprimant un degré Carla, donna pour épouse à Antoine de Roquefort Jeanne de Carla, fille de Pierre.

[2208] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.126, produisant AD.HG B 2

[2209] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.126, produisant BM Toulouse Ms 634

[2210] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.126.

[2211] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.126 produisant AD.HG 1 J 2 (acte de 1470) et AD.HG B 1999 (acte de 1472)

[2212] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.126, produisant AD.HG 10 J 2

[2213] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 262, qui indique dans ce tome leur descendance Roquefort dite de Morlanes.

[2214] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 126, produisant AD.HG 10 J 2

Ils eurent :

5.1 Pierre de ROQUEFORT, qui suit.

5.2 Rose de ROQUEFORT.
Elle mourut avant juin 1506, date du contrat de mariage de Vital Rigaud avec sa seconde épouse Catherine de Lauzières (infra.)
Elle avait épousé, par contrat du 13 juillet 1483, **Vital RIGAUD,** seigneur de Vaudreuil, baron d'Auriac, fils de Philippe RIGAUD, baron de Taix, Trémolet, seigneur d'Aguts, et Jeanne de PALAYS de Tarabel[2216].
Vital Rigaud épousa en secondes noces, par contrat du 30 juin 1506, à Pézenas, Catherine de Lauzières, veuve de Mathelin de Combret, seigneur de Broquiès, fille de Guy de Lauzières, chevalier, seigneur de Montreuil, Pézenas, maître visiteur général de l'artillerie de France, et de Jeanne de La Roche, sa seconde épouse[2217].

V Pierre de ROQUEFORT dit **de MORLANES,** seigneur de Saint-Agnan, Sénil, Garrigues, Garrevaques, coseigneur de Deyme et de Lagarde, baron de Roquefort.
Il fut cité sous tutelle en 1482 et en 1501[2218].
Pierre de Roquefort, baron de Roquefort rendit hommage le 16 mars 1502 à Florent Galaup, abbé de Notre-Dame de La Sagne[2219].
Le 1er décembre 1508, Pierre de Morlanes alias de Roquefort, seigneur d'en Garrevaques, Saint-Agnan, Deyme, fit un arrentement[2220], le 15 juillet 1510, Pierre de Roquefort fut présent au contrat de mariage de Gilles de Galard, seigneur de Terraube, et de Gaillarde Rigaud, fille de Vital Rigaud, seigneur de Vaudreuil, d'Aguts[2221].
Pierre de Roquefort dit de Morlanes, seigneur d'en Garrevaques et de Saint-Agnan, testa le 25 juillet 1512, demandant que ses funérailles soient faites à la discrétion de sa mère, nommant sa femme Marguerite de Narbonne qui avait été dotée de 1 000 écus sol, faisant un legs de 4 000 livres à sa fille Paulette et instituant héritier universel Guillaume de Roquefort dit de Morlanes, son fils, lui substituant sa fille Paulette et à elle Antoine Rigaud, deuxième fils de Vital Rigaud, seigneur de Vaudreuil, et de Rose de Roquefort, sa sœur. Une copie de ce testament fut faite le 16 décembre 1565 pour Jeanne de Roquefort, dame de Vezins, par Antoine Celeri, notaire de Toulouse[2222].
Pierre de Roquefort vendit, le 27 janvier 1513, des cens et oublies à Bonrepaux, à noble Jean *Brulhet,* seigneur de Bonrepaux, puis il passa des lauzimes les 13 juin 1515, 14 avril 1519 et 23 février 1521, il est dit dans ce dernier acte coseigneur de la moitié de Deyme[2223]. Pierre de

---

[2215] AD.HG Ms 4529
[2216] Maurice Vuillier se référant à d'Hozier, sans précision.
[2217] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.196, 197, produisant les preuves
[2218] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 126
[2219] AD. Aude Ma 4529
[2220] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.127 produisant AD.HG 3 E 2829 Costairac, notaire
[2221] Noulens, *Maison de Galard*
[2222] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.127 produisant AD.HG 3 E 2622 Celeri, notaire de Toulouse
[2223] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.127 produisant AD.HG 3 E 5435 Mandinelli, notaire (acte de 1515), AD.HG 10 J 2 (acte de 1519), AD.HG 3 E 5680 Maurin, notaire (acte de 1521)

Roquefort, seigneur de Roquefort, Durfort, en Garrevaques, Cahuzac rendit hommage, le 10 octobre 1518, à Pierre Raymond de *Guerto,* abbé commendataire de Sorèze, à raison de ses fiefs[2224].
Il mourut avant le 16 novembre 1526, date du contrat de mariage de sa fille Paule.
Il avait épousé **Marguerite de NARBONNE,** fille de Guillaume de NARBONNE, baron de Capendu, seigneur de Treilles, et de Blanche de CORSIER de Cesseras[2225].
Ils eurent :

6.1 Guillaume de ROQUEFORT, qui suit.

6.2 Paule de ROQUEFORT.
Elle épousa, par contrat du 16 novembre 1526 (suivant des pactes du 25 avril précédent), étant dotée de 5 000 livres, **Arnaud Guillaume de LAMBES,** seigneur de Savignac (-Mona, à 8 km de Lombez, Gers), fils aîné de Bernard de LAMBES, seigneur de Savignac (et d'Agnès de FAUDOAS[2226]), la future était assistée de Guillaume de Roquefort, seigneur d'en Garrevaques, et de R.P Jean de Narbonne, abbé de Moissac, son oncle. Bernard de Lambès donna à son fils tous ses biens, s'en réservant l'usufruit et 2 500 livres de légitime à chacun de ses 3 autres fils Denis, François et Pierre de Lambès[2227]. Arnaud Guillaume de Lambès, mari de Paule de Roquefort, donna le 27 mars 1536, une quittance de 500 livres sur les 2 000 livres restant dues sur la dot[2228]. Leur fille, Catherine de Lambès, épousa, par contrat du 7 août 1543 ou 1553, François de Tersac, fils de Jean de Tersac, seigneur de Montberaud, et de Jeanne de Louvie[2229].

VI Guillaume de ROQUEFORT dit de MORLANES (parfois MORLAS dans des actes, la famille de Morlanes apparaît avec le nom de Morlas à partir de cette époque), écuyer, seigneur de Saint-Agnan, de Garrevaques.
Guillaume de Roquefort, baron de Saint-Agnan, seigneur d'en Garrevaques, vendit, le 7 mars 1522, la coseigneurie de Pezens et la seigneurie de Cahuzac à Jean Franc le Jeune, marchand à Montolieu[2230] et fit un accord, le 16 avril 1529, avec Jean Carles, fils et cohéritier de Guiraud sur la revente de la seigneurie de Deyme[2231].
Le 1er décembre 1539, le procureur général (du parlement de Toulouse) était en procès contre Guillaume de Roquefort, seigneur et baron d'en Garrevaques, au sujet de la possession de la seigneurie de Garrigues. Lui et ses prédécesseurs avaient la juridiction haute, moyenne et basse sur la baronnie de Saint-Agnan dont Garrigues fait partie, Guillaume de Roquefort fit remonter la possession à 1303[2232].

[2224] AD.HG Ms 3529 Sorèze
[2225] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.11
[2226] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 127.
[2227] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.127 produisant AD.HG 3 E 5143 Lobeyrie, notaire
[2228] AD.HG 3 E 5443
[2229] AM. Toulouse II 153
[2230] Archives de Maurice Vuillier
[2231] André Navelle, *op.cit.* IX, p.127 produisant AD.HG 10 J 2
[2232] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.127, produisant AD.HG 3 2037

Guillaume de Roquefort, seigneur d'en Garrevaques, donna une procuration, le 26 février 1546, à Bernard de Morlas, seigneur de Lagarde[2233], Bernard de Morlas était le neveu de Gaillarde de Morlanes qui avait épousé Hugues de Roquefort, donc l'oncle à la mode de Bretagne de Guillaume de Roquefort.

Guillaume de Roquefort rendit hommage, le 5 septembre 1549, pour la seigneurie de Nogaret et ses appartenances, des censives à Saint-Julien, Montgey, Aguts, Belsol, la métairie de la Tuilerie à Revel, la moitié de la seigneurie de Montgey avec juridiction haute et basse[2234], puis rendit hommage en 1551, pour la terre et seigneurie d'en Garrevaques, Nogaret et Vallesvilles, avec justice haute, moyenne et basse, la métairie dite Laverjan et 3 moulins[2235].

Guillaume de Roquefort, père de Jean de Roquefort, présenta, en1553, les preuves de noblesse et la généalogie dudit Jean de Roquefort. Raymond de Baulac, seigneur de Trébons, âgé de 60 ans dit que Jean de Roquefort était petit-fils de Pierre de Roquefort, seigneur d'en Garrevaques, et de Marguerite de Narbonne, qu'il était âgé de 18 à 19 ans, il était fils de Guillaume de Roquefort et de Gabrielle de Lucpeyroux, il n'avait pas connu son bisaïeul qui était marié à une demoiselle de la maison de Morlanes, il avait connu son aïeul maternel qui était vicomte de Pellefigue, son aïeule maternelle était de la maison de Cauna[2236].

Guillaume de Roquefort, chevalier, seigneur d'en Garrevaques, et de Saint-Agnan, fit un premier testament, le 23 mars 1559, instituant héritier universel son cher et bien aimé Arnaud Guillaume de Roquefort, son fils aîné, à charge de payer les legs à ses bien aimés Jean, Guillaume de Roquefort et Samson de Roquefort, aussi ses fils, il augmenta le legs à chacun d'eux de 1 000 livres par un codicille du 13 octobre 1563, il l'augmenta encore de 2 000 livres, par un codicille du 20 novembre 1565, payables 3 ans après son décès[2237].

Guillaume de Roquefort, seigneur de Garrevaques, testa une nouvelle fois, le 1er novembre 1574, demandant son inhumation en l'église des Jacobins de Toulouse où était inhumé Guillaume de Roquefort, son fils. Il fit un legs à Paule de Roquefort, sa sœur, veuve du sieur de Savignac, nomma sa femme, Gabrielle de Lucpeyroux, fit un legs à sa fille, Jeanne de Roquefort, femme du sieur de Vezins et mère de son héritier, institua héritier universel Tristan de Vezins, fils du seigneur dudit lieu et de Jeanne de Roquefort, sa fille. Cet acte fut exhibé le 18 janvier 1670 par Jean de Vezins, seigneur d'en Garrevaques[2238].

Guillaume de Roquefort, par son testament du 1er novembre 1574, avait institué sa fille Jeanne de Roquefort, seule vivante, usufruitière en tous ses biens et nommé héritier universel Tristan de Vezins, qui mourut (en 1610) avant sa mère, laquelle avait testé le 9 juin 1604[2239], Jean IV de Lévezou de Vezins , chevalier, comte de Vezins, baron de Castelnau, s'adjoignit les nom et armes des Roquefort Morlas à titre d'héritier naturel de Tristan, son frère cadet, mort en 1610[2240].

[2233] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 128, produisant AD.HG 3 E 5216 Lobeyrie, notaire
[2234] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.127, produisant AD.HG 10 J 2
[2235] BM. Toulouse Ma 635
[2236] AD. Gers Vergès I 3014
[2237] AD.HG 3 E 18913 et 18914 Saint-Félix de Lauragais
[2238] AD. Gers Vergès I 3014
[2239] AD. Gers Vergès I 3015 (1531-1604)
[2240] Hippolyte de Barrau, *op.cit.,* II, p.61

Guillaume de Roquefort, avait épousé par contrat du 21 juin 1531, **Gabrielle de SAINT-ORENS,** fille d'Antoine de SAINT-ORENS, seigneur de Lucpeyroux, Pellefigue, et de Jeanne de CAUNA, sœur de Cléophas de Saint-Orens, seigneur de Lucpeyroux[2241].
Ils eurent :

7.1 Arnaud Guillaume de ROQUEFORT.
Il vivait le 13 octobre 1563 et mourut avant le 1er novembre 1574, date du dernier testament de son père.

7.2 Jean de ROQUEFORT.
Étant âgé de 18 à 19 ans, il présenta en 1553, des preuves de noblesse (on n'en connaît pas la raison), il vivait le 13 octobre 1563 et mourut avant le 1er novembre 1574, date du dernier testament de son père)

7.3 Guillaume de ROQUEFORT.
Il est peut-être Guillaume de Roquefort, sieur d'en Garrevaques, qui fut présent le 13 avril 1569, au contrat de mariage de François de Murviel, seigneur de Murviel, Beauvais, et de Catherine de Touges, fut également présent Jean de Lambès, seigneur de Savignac[2242].

7.4 Samson de ROQUEFORT.
Il vivait le 13 octobre 1563 et mourut avant le 1er novembre 1574, date du dernier testament de son père.

7.5 Jeanne de ROQUEFORT, qui suit.

VII Jeanne de ROQUEFORT.
Elle épousa, par contrat du 28 février 1556, **Antoine II de LEVEZOU de LUZENCON de VEZINS,** seigneur et baron de Vezins, de Castelmus, de Lévezou, fils de Jean III de LEVEZOU de LUZENCON de VEZINS, chevalier, seigneur et châtelain de Castelmus, Compregnac, Vezins, et de Jeanne de BALAGUIER. Antoine II de Vezins testa le 8 février 1595 au château de Vezins, Jeanne de Roquefort testa en 1604 au château d'en Garrevaques, ils eurent, entre autres, Jean IV de Vezins, qui continua la lignée, et Tristan de Vezins, héritier de son grand-père maternel, qui mourut sans postérité[2243].

[2241] AD. Gers Vergès I 3013 Dumas, notaire de Toulouse ; André Navelle date le contrat du 31 mars 1531 avec le même notaire
[2242] AD.HG 3 E 2626 Celeri, notaire de Toulouse
[2243] Hippolyte de Barrau, *op.cit.,* II, pp.59-61, pour tout ce qui concerne la famille de Levezou de Luzençon de Vezins.

IV
Seigneurs de Sargnac

La généalogie de cette famille a été établie par André Navelle à partir de données du marquis d'Aubais[2244], elle est en partie hypothétique. Les actes non référencés proviennent d'André Navelle.
Elle tînt le lieu de Sargnac, en Souel, au diocèse d'Albi, à 3 km de Cordes (Tarn), les chefs de famille furent consuls de Cordes.
Cette famille portait : « d'azur à trois rochers d'or, posés deux et un. »

I Guiscard de ROQUEFORT, seigneur de Mailhac.
Dans sa descendance figure Dauphin de Roquefort, qui suit.

II Dauphin de ROQUEFORT.
Il mourut avant 1403, ayant eu, d'une alliance inconnue, un fils Olivier de Roquefort, qui suit.

III Olivier de ROQUEFORT, seigneur de Sargnac.
Cité en 1390 et en 1455.
En 1407 et 1408, on cita des lauzimes de Jacques de Capriol de Mandoul et d'Antoine Dupuy de Cabrilles, marchand de Castres comme acquéreur de droits d'Olivier de Roquefort, seigneur de Sargnac, puis en 1410 Olivier de Roquefort, seigneur de Sargnac consentit une obligation à Antoine Dupuy de Cabrilles[2245].
D'une alliance inconnue il eut :

4.1 Aymeric de ROQUEFORT.

4.2 N…de ROQUEFORT.
L'un des deux continua la lignée et fut le père d'Olivier II, qui suit.

V Olivier II de ROQUEFORT.
Il fut cité en 1487 ; d'une alliance inconnue il eut Jean, qui suit.

VI Jean de ROQUEFORT.
D'une alliance inconnue il eut Antoine, qui suit.

VII Antoine de ROQUEFORT, seigneur de Sargnac.
En 1529, Izarn de Brassac, coseigneur de Cruzy, héritier d'Antoine de Roquefort, seigneur de Sargnac, figura parmi les archers albigeois.
D'une alliance inconnue il eut :

[2244] Marquis d'Aubais, *Pièes fugitives pour servir à l'histoire de France,* II, p. 119, à parir de Gilbert de Roquefort.
[2245] AD. Tarn E 367

8.1 Jean de ROQUEFORT, qui suit.

8.2 probablement Catherine de ROQUEFORT
Elle avait épousé **Antoine FAVAREL** et veuve fonda en 1543 un obit pour son mari[2246].

VIII Jean de ROQUEFORT.
En 1525, Jean de Roquefort, seigneur de Sargnac, acheta des censives[2247].
Il fit une donation à son fils Gilbert, le 1er novembre 1544 et mourut la même année
Il avait épousé **Ne…de LA TOUR**
Ils eurent :

9.1 Gilbert de ROQUEFORT, qui suit

9.2 Pierre de ROQUEFORT.
Chanoine de Castres en 1541, et en 1542, il reçut une donation de sa belle-sœur Claire de Chaussenous en 1543.

IX Gilbert de ROQUEFORT, seigneur de Sargnac.
Il reçut une reconnaissance en 1552 et testa le 12 janvier 1565, étant le père de Philippe[2248].
Il avait épousé, avant le 4 janvier 1540, **Claire de CHAUSSENOUS,** dame de Peyriac-Minervois (Aude), Villelisses (à 3 km d'Alzonne, Aude), veuve de Bertrand SEGUIER, juge ordinaire de Toulouse, épousé avant 1504 (cette date n'est pas compatible avec un second mariage dit avant 1540, d'où des enfants, sauf s'il eut lieu vers 1525, au plus tard.)
Bertrand Séguier mourut le 20 juillet 1522, sa femme était fille de Jean de CHAUSSENOUS, seigneur de Villelisses, procureur du roi en la sénéchaussée de Carcassonne, et de Jeanne d'HAUTPOUL[2249]. Claire de Chaussenous, veuve de Bertrand Séguier, épouse en secondes noces de Gilbert de Roquefort, seigneur de Sargnac, qui devait 1 068 livres et reçut, le 28 avril 1540, une quittance de Me Guy Séguier[2250], puis, le 28 avril 1541, elle donna une procuration à Pierre de Roquefort, chanoine de Castres, son beau-frère pour arrenter la quête de la Toussaint due par les habitants de Laure près de Carcassonne[2251].
Claire de Chaussenous, dame de Peyriac, Villelisses, La Trousse, La Queste, Laure, testa le 11 février 1543, faisant des legs à ses enfants et petits-enfants du côté Séguier, faisant un legs de 500 livres, à son neveu Jean de Chaussenous, écolier, un legs de 100 écus sol à Pierre de Rochefort(Roquefort), frère de son mari pour obtenir une prébende, instituant héritiers universels François Barthélemy, secrétaire du roi, pour Villelisses, il devra faire porter à un de ses enfants mâles le nom et les armes de Chaussenous, et Nicolas Bertrand, fils de feue Jeanne Séguier, pour les biens de Peyriac, La Trousse, La Queste, Laure, de même il devra faire

[2246] Archives de Cordes GG 65
[2247] AD. Tarn G 102
[2248] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 119.
[2249] André Navelle, *op.cit.,* III, pp. 164, 165 produisant les preuves
[2250] André Navelle, *op.cit.,* III, p.165 produisant AD.HG 3 E 5184 Lobeyrie, notaire
[2251] André Navelle, *op.cit.,* III, p.165 produisant AD.HG 3 E 4318 Giraudat, notaire

porter à un de ses enfants mâles les nom et armes de Chaussenous[2252]. Ce testament qui n'indique pas de descendance directe Roquefort remet en cause, à notre avis la généalogie établie par le marquis d'Aubais, car on ne voit pas pour quelle raison Claire de Chaussenous aurait déshérité sa descendance Roquefort
Ils seraient les parents de :

10.1 Philippe de ROQUEFORT, qui suit.

10.2 Gaillarde de ROQUEFORT.
Elle épousa, en premières noces le seigneur de Ginouilhac, et en secondes noces Gabriel de FENELON, seigneur du Cluzet.

10.3 Ne…de ROQUEFORT.
Elle épousa **Antoine de BONAL,** seigneur de Roucoules.

Ceci nous paraît inexact car, comme dit supra, ces enfants ne sont pas nommés dans le testament de Claire de Chaussenous, **ces enfants pourraient être issus d'un premier mariage de Gilbert de Roquefort.**

X Philippe de ROQUEFORT.
Il avait épousé le 6 novembre 1581, **Magne de MALROUS.**
Magne de Malrous, veuve de Philippe de Roquefort, seigneur de Sargnac, et les héritiers de celui-ci sont cités en 1606 dans le compoix comprenant la paroisse de Souel[2253].
Ils eurent :

11.1 Antoine de ROQUEFORT.

11.2 Jean de ROQUEFORT de Sargnac, chevalier.
Étant consul de Cordes il donna un compte en 1610[2254].

11.3 Philippe de ROQUEFORT.
Elle épousa, par contrat filiatif du 2 octobre 1616, **Nicolas de RABASTENS,** seigneur de Bleys, coseigneur d'Arnac, fils de Jean de RABASTENS, seigneur de Lexos, Bleys, et de Miramonde de ROZET, sa seconde épouse[2255], le futur était veuf de Gabrielle du PUY, épousée par contrat du 3 septembre 1574.

La suite pourrait être pour les degrés XI et XII, Antoine ou Jean père de Jean, qui doit être le père de François, degré XIII ; les degrés XIII, XIV et XV, sont déduits d'un acte en 1721.

XI Antoine ou Jean de ROQUEFORT.

[2252] André Navelle, *op.cit.,* III, p.165 produisant AD.HG 3 E 5198 Lobeyrie, notaire
[2253] Archives de Cordes
[2254] Archives de Cordes CC 176
[2255] Maurice Vuillier, produisant Lombard, notaire de Cahuzac

L'un des deux pourrait être le père de Jean, qui suit.

XII Jean de ROQUEFORT, chevalier, seigneur de Sargnac.
Il fut élu consul de Cordes en 1640[2256], comme consul il donna un compte en 1662[2257]
Jean de Roquefort, chevalier, seigneur de Sargnac, habitant Souel, fit un dénombrement en 1672[2258]

XIII François de ROQUEFORT, seigneur de Sargnac.
François de Roquefort, seigneur de Sargnac, donna un compte en 1679[2259]
Il avait épousé (vers 1665 ?) **Jeanne de BERAIL** Mazerolles, qui, habitant le château de Sargnac, paroisse de Souel, en Albigeois, passa un contrat, le 4 juillet 1665, avec Béatrice de Guibert, fille unique de feu Me Barthélemy Guibert, procureur du roi en la ville de Najac, qui était le premier mari de ladite Jeanne de Bérail Mazerolles. Béatrice de Guibert, femme de Me Florent Bousquet, docteur et avocat de Najac, indiqua, le 10 octobre 1684, que feu Me Barthélemy Guibert, licencié en droit, son père, s'était remarié en deuxièmes noces avec Jeanne de Bérail, par contrat du 10 novembre 1647, étant dotée de 4 000 livres plus 2 000 livres d'augment, cette dernière qui s'était remariée avec François de Roquefort fut condamnée le 10 octobre 1684 à rendre une partie de l'augment[2260].
Ils eurent :

XIV Antoine de ROQUEFORT, seigneur de Sargnac.
Il épousa (vers 1700 ?) **Suzanne de BOYER CASTANET,** fille de Salvy de BOYER-MAILHAC, coseigneur de Lacoste et de Mailhac, seigneur de La Roque, et d'Anne de CASTANET d'ARMAGNAC, épousée par contrat du 5 février 1663, Suzanne de Boyer testa le 1er avril 1748[2261].
Ils eurent :

XV Mathieu Paul de ROQUEFORT, seigneur de Sargnac.
Il donna en 1719, un compte de consul de Cordes[2262].
Mathieu Paul de Roquefort, seigneur de Sargnac, porta plainte en 1721 contre le curé de Souel qui avait cessé de célébrer les obits par François et Antoine de Roquefort, aïeul et père du demandeur[2263] , puis rendit un hommage, le 8 juillet 1722[2264].
Le 2 décembre 1735, Mathieu Paul de Roquefort, premier consul et capitaine au régiment de Saint-Sernin, revenant d'Italie, réclama ce qui lui était dû à raison de son chaperon de consul attendu qu'il n'avait pas été de nouvelles élections depuis son départ[2265].

[2256] Archives de Cordes BB 95
[2257] Archives de Cordes CC 191
[2258] Archives de Cordes CC 92
[2259] Archives de Cordes C 201
[2260] AM. Toulouse II 163
[2261] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.47, qui nomme Antoine de Roquefort Marquein, seigneur de Sargnac, ce qui esi inexact quant à la qualification de Marquein
[2262] Archives de Cordes
[2263] AD. Tarn G 233
[2264] AM. Toulouse II 135

V
Seigneurs de Corbarieu

Une famille de Roquefort, connue dès le début du 11ème siècle entre Tarn et Garonne, est indiquée par Didier Panfili[2266], qui précise qu'elle était une des principales familles de châtelains de la région entre Tarn et Garonne (avec les Castelnau-Montratier, les Mondenard, les Montpezat, etc.,) certains membres de cette famille étaient possessionnés dans la région de Corbarieu. Cette même famille est indiquée par François Moulenq[2267].
La liste des membres de cette famille cités par ces auteurs ne permet pas d'établir une généalogie suivie.
Par ailleurs existait une autre famille de Roquefort, qui tenait son nom du lieu éponyme dans le pays de Brulhois (principalement en Lot-et-Garonne, dont la capitale est Laplume) qui ne nous est connue que par Hugues de Roquefort témoin, le 1er mai 1242, de la protestation du comte de Toulouse de chasser les hérétiques[2268], et par Gausbert de Roquefort (infra), dont le fils Arnaud s'établit à Corbarieu (à 2 km de Bessols, Tarn-et-Garonne, Bressols est sur le Tarn.)
L'article de François Moulenq permet d'établir un fragment de généalogie de la branche de cette famille établie à Corbarieu.

I Gausbert de ROQUEFORT, seigneur de Roquefort en Brulhois.
D'une alliance inconnue il eut :

II Arnaud de ROQUEFORT, coseigneur de Corbarieu, par mariage.
Il épousa **Comtesse de CORBARIEU,** qui porta à son mari la moitié de la haute justice et un sixième de la justice basse de Corbarieu. Elle était fille unique et héritière de Pierre Guillaume de CORBARIEU, ce dernier était fils Jourdain de CORBARIEU, principal seigneur de Corbarieu, qui mourut en 1297, la fille de ce dernier, Scaronhe de CORBARIEU avait épousé, par contrat du 12 décembre 1306, Pierre AMANIEU, damoiseau, fils de Raymond AMANIEU, chevalier. Pierre Amanieu qui avait acquis une partie de Corbarieu par mariage acquit encore entre 1310 et 1328, de divers membres de la famille de Corbarieu, trois huitièmes plus un sixième du péage ainsi que la moitié du droit de pêche dans le Tarn.
Arnaud de Roquefort et sa femme qui avaient été troublés dans leurs droits par le baile royal assignèrent celui-ci devant le juge de Villelongue et obtinrent de lui, le 20 décembre 1331, une sentence qui condamna le baile royal à rendre à Arnaud de Roquefort des profits et émoluments de la justice conformément à un partage de 1282.
Ils eurent un fils, Hugues, à qui ils transmirent la moitié de la seigneurie de Corbarieu.

III Hugues de ROQUEFORT, coseigneur de Corbarieu.

[2265] Archives de Cordes B 181
[2266] Didier Panfili, *Aristocraties méridionales, Toulousain-Quercy,* Presses universitaires de Rennes, 2010
[2267] François Moulenq, *Bulletin de la société archéologique et historique du Tarn-et-Garonne,* 1880, Corbarieu et ses seigneurs, pp.13-23 pour ce qui concerne les Roquefort
[2268] *HGL,* VIII, c.1089

Il mourut avant 1370, date approximative du second mariage de Cébélie de La Garde, veuve, laissant un fils Bertrand de Roquefort.
Il avait épousé, par contrat du 19 novembre 1357, **Cébélie** dite **Aigline de LA GARDE,** sœur de Gausbert de LA GARDE, coseigneur de Cos.
Cébélie de LA GARDE épousa en secondes noces, vers 1370 (avant le 11 septembre 1373), Jean de CASTELNAU, coseigneur de Thémines (Lot), à qui elle porta en dot toutes les reprises qu'elle avait à exercer sur les biens de son premier mari, c'est-à-dire 1 200 florins d'or, un lit, ses vêtements nuptiaux et son augment.
Raymond Bernard de Bonnefont, tuteur de Bertrand de Roquefort, fut mis en demeure par Jean de Castelnau de payer la dot de sa femme. Le tuteur ne pouvant faire droit à cette demande réclama, le 11 septembre 1373, l'aide des parents de son pupille du côté maternel, cette démarche ne put arrêter les poursuites. Le 1er octobre suivant ,les biens de Bertrand de Roquefort consistant en une maison sur la Motte-Basse de Corbarieu, la moitié de la justice haute et basse (sic), furent vendus judiciairement et adjugés à noble Raymond et Arnaud de Bertrrand, père et fils, bourgeois de Montauban, moyennant la somme de 400 florins d'or.

IV Bertrand de ROQUEFORT, coseigneur de Corbarieu.
Mineur en 1373, lors de la vente de ses biens, il n'est plus cité ensuite.

Autres familles ou branches
VI-1
Seigneurs de Lagrausse

Les membres de cette famille sont tous nommés Rochefort dans les actes trouvés alors que ceux des autres familles de Roquefort alias Rochefort sont nommés soit Roquefort, le plus souvent, soit Rochefort.
Cette famille apparaît à Lézat dans les registres paroissiaux qui commencent en 1561, on ne sait pas à quelle famille de Rochefort (Roquefort) la rattacher. La maintenue de noblesse de Louis de Rochefort à Montauban, le 20 mars 1697, apporte quelques données[2269].
A noter que les registres paroissiaux de Lézat étant très lacunaires, les mariages et sépultures ne commencent qu'en 1655 et étant souvent en très mauvais état, certaines personnes sont omises.

I Antoine de ROCHEFORT.
Il testa le 24 février 1597, instituant ses hoirs Antoine et F(rançois, acte coupé) de Rochefort, ce testament fut présenté le 24 novembre 1666, pour la maintenue de noblesse de Jean Jacques de Rochefort, seigneur de La Grausse[2270].
Pour figurer les preuves de noblesse de Louis de Rochefort, comme ascendant de Jean Jacques de Rochefort, il doit être le père de François de Rochefort qui suit.

[2269] *Nobiliaire des généralités de Montauban et Auch,* Mémoires et document, 2013, t. I, pp. 262-264 (MN 1697 dans ce document), cet ouvrage est un recueil de photocopies qui sont parfois coupées sur les côtés des pages ce qui provoque des manques.
[2270] MN 1697

II François de ROCHEFORT.

C'est probablement lui qui fut le parrain à Lézat, le 7 juillet 1595, de François Molines, la marraine était Domenge de Canaulx[2271] (Canals.)

Il épousa, par contrat du 11 septembre 1597, **Françoise de LA ROQUE**[2272], ils moururent avant le 20 avril 1617 date de l'inventaire de leurs biens après décès, à la réquisition de Louis de Rochefort, leur fils[2273].

Ils eurent[2274] :

3.1 Louis de ROCHEFORT.

Il fut baptisé à Lézat le 12 décembre 1599, le parrain fut Louis de La Roque, la marraine Madeleine de Rochefort[2275].

Il fut le parrain, le 7 juin 1644, à Lézat, de Louis Lacroix, la marraine fut Jeanne (de Casteras) de Sournia[2276].

Il mourut à Lézat le 28 mai 1670, âgé d'environ 80 ans et fut inhumé dans la chapelle du monastère[2277].

3.2 Jacques de ROCHEFORT.

Il fut baptisé dans la paroisse de Saint-Jean de Lézat le 6 juin 1602[2278], qui d'après la localisation, la chronologie et la référence des preuves de noblesse doit être Jean Jacques de Rochefort, seigneur de La Grausse (on constate très souvent que dans le cas d'un prénom double, un seul des prénoms est utilisé.)

3.3 Gabriel de ROCHEFORT.

Il fut baptisé à Lézat le 20 février 1604, le parrain fut Gabriel de *Caissac* (qui doit être un Batac de Cachac car Cachac est parfois écrit Caissac), la marraine Jeanne de Goyrans[2279].

Il doit être Jean Gabriel de ROCHEFORT**,** sieur de *Labrie,* cité en 1649 comme frère de Jean Jacques de La Grausse, sieur de Rochefort[2280], il assista ce dernier lors de son second contrat de mariage le 19 janvier 1653.

3.4 Domenge de ROCHEFORT.

Elle fut baptisée à Lézat le 8 juillet 1605[2281]

[2271] RP. Lézat, femme de Martin d'Espinas, seigneur de Caladrue
[2272] BnF Fr 32298 Bernard Laboissière, notaire de Limoux ; MN 1697
[2273] BnF Fr 32298, Bernard Laboissière, notaire de Limoux ; MN 1697
[2274] BnF Fr 32298 comme MN 1697 mentionnent Louis et Jean Jacques
[2275] RP. Lézat ;
[2276] RP. Lézat
[2277] RP. Lézat
[2278] BnF Fr 32298, acte du 12 décembre 1599 mentionnant les baptêmes de Louis et de Jacques.
[2279] RP. Lézat
[2280] AD.HG 3 E 9390 Cazères
[2281] RP. Lézat

III Jean Jacques de ROCHEFORT, seigneur de Lagrausse (en Foix et Lézadais.)
Il fut baptisé dans la paroisse de Saint-Jean de Lézat le 6 juin 1602[2282]. Lequel d'après la localisation, la chronologie et la référence des preuves de noblesse doit être Jean Jacques de Rochefort, seigneur de La Grausse (on constate très souvent que dans le cas d'un prénom double, un seul des prénoms est souvent utilisé), son mariage tardif s'explique par le fait qu'il était un cadet.
Il fut le parrain à Lézat, le 27 mars 1635, de Jean Jacques Lamothe et fut le parrain à Lézat, le 4 juin 1643, de Jacquette Troy, la marraine était Domenge d'Espinas[2283]
Jean Jacques de Rochefort, sieur de Lagrausse, donna une procuration, en 1649, à son frère Jean Gabriel de Rochefort, sieur de *Labrie*[2284]. Le 24 novembre 1666, le sieur Dumas, juge mage de Pamiers, subdélégué de M. Pellot, intendant en la généralité de Guyenne, émit un procès verbal de la présentation faite devant lui des titres de noble Jean Jacques de Rochefort, seigneur de La Grausse[2285]. Jacques de Rochefort, seigneur de La Grausse, fut le 5 juillet 1667, parrain à Lézat de Jean Jacques Barrau[2286].
Jean Jacques de Rochefort, seigneur de La Grausse, mourut à Lézat le 19 janvier 1670, âgé d'environ 70 ans et fut inhumé dans la chapelle du monastère[2287].
Il avait épousé, en premières noces par contrat du 28 avril 1646, assisté de Louis de Rochefort, son frère aîné, **Jeanne de BERAIL Mervilla,** fille de feu noble M.Me Simon de BERAIL, seigneur de Mervilla (à 2 km d'Auzeville-Tolosane, Haute-Garonne), docteur et avocat, capitoul, et de Juliette de ROUX de Ségreville[2288], sa seconde épouse, le mariage eut lieu à la même époque selon les bans du 22 avril 1646[2289].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 19 janvier 1653,, assisté de Louis de Rochefort, son frère aîné, et de Jean Gabriel de Rochefort, seigneur de *Labry*, aussi son frère, **Gabrielle de JACOBI,** dotée de 7 000 livres, fille de noble Jean de JACOBI, seigneur de Beauregard, assistée d'Henriette et de Catherine de Jacobi, ses sœurs et de Gabriel d'Espinas, seigneur de Cardonne, son beau-frère[2290].
Enfant du premier lit :

4.1 Louis de ROCHEFORT, qui suit.

Enfant de l'un ou l'autre lit :

4.2 peut-être Joseph Louis de ROCHEFORT, il habitait Lézat le 5 avril 1670[2291].

[2282] BnF Fr 32298
[2283] RP. Lézat
[2284] AD.HG 3 E 9390 Cazères
[2285] BnF Fr 32298 ; MN 1697
[2286] RP. Lézat
[2287] RP. Lézat
[2288] BnF Fr 3298, Pierre Courent, notaire de Toulouse ; MN 1697, Pierre Courent, notaire de Toulouse ; AD.HG Reg. Ins 27
[2289] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.II, p. 125
[2290] AD.HG Reg. Ins 29, Fabri, notaire
[2291] AM. Toulouse II 172

IVLouis de ROCHEFORT, seigneur de La Grausse, de Piis.
Il fut le parrain à Lézat, le 9 décembre 1674, de Jeanne Honorée Travers, la marraine fut Jeanne Honorée (de Canals) de Lastronques, il fut présent le 30 septembre 1676, au baptême de Marie de Médrano[2292].
Louis de Rochefort, seigneur de Piis, habitant Lézat, reçut 103 livres le 18 septembre 1688, de François de Salinier, seigneur de Goutevernisse[2293], il fut déchargé du franc-fief, le 30 juillet 1693, par M. d'Herbigny[2294]. Louis de Rochefort, au pays de Foix, fut maintenu noble à Montauban, le 22 mars 1697[2295]. Il fut le parrain, le 30 mars 1702, d'Henri Christophe de Médrano, la marraine fut Gabrielle de Batac[2296], puis fut présent, le 30 août 1705, au baptême de Roger *Couret,* la marraine fut Claire de Rochefort, puis, le 13 août 1706, au baptême de Guillaume de Batac et le 25 mars 1707, au baptême de Louis de Batac de Cachac[2297].
Habitant Lézat, il avait épousé, par contrat du 13 avril 1675, mentionnant ses parents, **Claire de CAILHAU de La Graulet**[2298]**,** le mariage eut lieu le 25 avril 1675, dans la paroisse de Saint-Martin de Lézat, la mariée Claire de Cailhau est dite de la paroisse des Allemans, au diocèse de Pamiers[2299]. Elle était très probablement fille de Gaspard de CAILHAU, seigneur de La Graulet, et de Catherine de VILLENEUVE, comme expliqué infra par les baptêmes des enfants Rochefort.
Claire de Cailhau, femme de M. de Rochefort, mourut à Lézat le 4 avril 1692, âgée d'environ 35 ans, et fut inhumée dans la chapelle du monastère[2300].
Louis de Rochefort, seigneur de Piis, épousa en secondes noces à Lézat le 21 avril 1693 **Denise de BUADE**[2301]**.**
Enfants du premier lit :

5.1 Gaspard de ROCHEFORT.
Il fut baptisé à Lézat le 23 avril 1676, le parrain fut Gaspard de Cailhau, seigneur de La Graulet, en présence de Jean de Cailhau, seigneur de Valcournouse[2302]. L'usage étant de nommer parrain le grand-père du baptisé aîné, il est quasiment certain que Claire de Cailhau était fille de Gaspard de Cailhau et de Catherine de Villeneuve, ceci est corroboré par le fait que Catherine de Rochefort (infra), avait pour marraine Catherine de Villeneuve, qu'il y a tout lieu de penser était sa grand-mère. Gaspard de Rochefort mourut à Lézat le 12 octobre 1678, âgé de 3 ans, et fut enterré au monastère[2303].

5.2 Catherine de ROCHEFORT.

[2292] RP. Lézat
[2293] AD.HG 3 E 15477 Montesquieu-Volvestre
[2294] BnF Fr 32298
[2295] BnF Fr 32298 ; MN 1697
[2296] RP. Lézat
[2297] RP. Lézat
[2298] BnF Fr 32298, Jean Labroue, notaire de Lézat
[2299] RP. Lézat ; « les Allemans » est dit par ailleurs dans le diocèse de Mirepoix, mais près de Pamiers.
[2300] RP. Lézat
[2301] RP. Lézat
[2302] RP. Lézat
[2303] RP. Lézat

Elle fut baptisée à Lézat le 3 août 1677, le parrain fut noble Bérail de Mervilla, chanoine (famille de Bérail de Mervilla), la marraine, Catherine de Villeneuve[2304].

5.3 François de ROCHEFORT.
Il fut baptisé à Lézat le 5 décembre 1678, le parrain fut François de Bérail Mervilla, trésorier général de France, la marraine Françoise de Cailhau, femme de M. de Saint-Martin (Etienne de Castet), fut présent Etienne de Saint-Martin[2305].
C'est peut-être lui qui dit François de Roquefort fut assigné en mai 1697 par Gaspard de Villeneuve[2306].

5.4 Françoise de ROCHEFORT.
Elle fut baptisée à Lézat le 27 avril 1680, le parrain fut Jean Paul de Lordat, seigneur de Castagnac[2307].

5.5 Jean de ROCHEFORT, qui suit.

5.6 Claire Thérèse de ROCHEFORT.
Elle fut baptisée à Lézat le 14 avril 1685, le parrain fut François de Cailhau, capitaine dans le régiment d'Artois, la marraine, Claire de Medrano, furent présents, Etienne de Serres et Christophe de Batac[2308] (mari de Claire de Medrano), elle mourut avant 1718.
Elle avait épousé, par contrat du 11 janvier 1707, mentionnant ses parents, **Paul de ROQUEMAUREL**, chevalier, seigneur vicomte de Montégut (-en Couserans, Ariège), baron de Constansac (à 1,5 km de Montégut), seigneur de Rouze (entre Conflens et Trein-d'Ustou, Ariège), coseigneur de Soueix (Ariège) et des terres du Couserans[2309], veuf, sans enfant de Madeleine de Bertier, fils de Jean de ROQUEMAUREL, écuyer, seigneur baron de Montégut, Rouze et Constansac, coseigneur de Soueix, vicomte de Couserans, et de Marthe d'USTOU. Le mariage de Paul de Roquemaurel, vicomte de Montégut, baron de Constansac, avec Claire Thérèse de Rochefort fut célébré à Lézat, le 31 janvier 1707, furent présents Louis de Rochefort, seigneur de Piis, père de la mariée, Jean de Rochefort, sieur de La Grausse, frère de la mariée, Jean Jacques de Roquemaurel, capitaine au régiment Royal Marine, frère du marié[2310].
Devenu veuf Paul de Roquemaurel épousa en troisièmes noces, par contrat du 16 janvier 1718, Anne de Benque. Paul de Roquemaurel mourut au château de Saleich à Cazères (Haute-Garonne), le 25 septembre 1735, et fut inhumé le lendemain en la

[2304] RP. Lézat
[2305] RP. Lézat
[2306] *Archives Villette,* liasse 191, acte 69.
[2307] RP. Lézat
[2308] RP. Lézat
[2309] Pine, notaire de Lézat ; le codicille au testament de Paul de Roquemaurel du 5 septembre 1734 mentionne le contrat de mariage (AD.HG 3E 16055, p.746)
[2310] RP. Lézat

chapelle de Notre-Dame de Cazères[2311], ayant eu 6 enfants de son union avec Claire Thérèse de Rochefort, et laissant 5 enfants de son union avec Anne de Benque.

5.7 Etienne de ROCHEFORT.
Il fut baptisé à Lézat le 26 août 1686, le parrain fut Etienne de Castet, baron et sieur de Saint-Martin, la marraine Catherine de Rochefort, fut présent, Nicolas de Comminges[2312].

5.8 Gabriel de ROCHEFORT.
Né le 24 mai 1689, il fut baptisé à cause de danger de mort par Jeanne de Courlens (Médrano), veuve du sieur de Lapasse, il mourut à Lézat le 8 octobre 1701, âgé de 12 ans[2313].

V Jean de ROCHEFORT.
Il naquit le 29 septembre) 1681 et fut baptisé le 2 octobre suivant, le parrain fut Jean de Cailhau, seigneur de Valcournouse, la marraine Jeanne dee Cailhau[2314].
Il est prouvé que c'est lui qui assura la suite de la lignée par l'acte de baptême de sa fille Françoise mentionnant la présence de Louis de Rochefort, grand-père de la baptisée.
Il épousa **Jeanne de SAINTES** (ce nom apparaît parfois dans les registres paroissiaux de Lézat comme Santes et souvent sous une forme abrégée qui paraît se lire Stes), une famille de ce nom est connue dans la région. Jeanne de Saintes, veuve de noble de Rochefort mourut à Lézat le 21 août 1771, âgée d'environ 89 ans et fut inhumée dans la chapelle du monastère[2315].
Ils eurent :

6.1 Françoise de ROCHEFORT.
Elle fut baptisée à Lézat le 27 novembre 1710, la marraine fut Françoise de Cailhau, son grand-père Louis de Rochefort était présent ainsi que Me Bernard Saintes, procureur au Parlement[2316].

6.2 Jean de ROCHEFORT.
Il naquit à Lézat le 18 juillet 1713, et y fut baptisé le lendemain, la parrain fut Jean de Saintes, curé de *Mongusin,* il y mourut le 16 août 1714, âgé d'un an[2317].

6.3 Guillaume Louis de ROCHEFORT, qui suit.

6.4 Marie Thérèse de ROCHEFORT.

[2311] RP. Cazères
[2312] RP. Lézat
[2313] RP. Lézat
[2314] RP. Lézat
[2315] RP. Lézat
[2316] RP. Lézat
[2317] RP. Lézat

Elle naquit à Lézat, le 6 janvier 1719, et y fut baptisée le même jour, la marraine fut Marie de Rochefort[2318].

VI Louis Guillaume de ROCHEFORT.

Guillaume Louis de Rochefort naquit à Lézat le 20 octobre 1716, y fut baptisé le surlendemain, le parrain fut Louis Paul de Batac, la marraine Marie de Rochefort[2319].

Il épousa, dès 1749, **Anne Madeleine de SERS,** probablement fille de Joseph André de SERS, seigneur de Goutevernisse, capitaine dans le régiment de Fouquet Cavalerie, puis Fleury Cavalerie, qui avait été marié en 1ères noces à (inconnue), il donna en 1763 une vigne à Jean Jacques de Sers, seigneur de Gensac[2320]. Joseph André de Sers vendit avec Madeleine de Sers, épouse de Louis Guillaume de Rochefort, à M. Ventre, la moitié de la coseigneurie de Goutevernisse en janvier 1771[2321].

La très forte présomption, pour ne pas dire la certitude, que leurs deux filles Françoise et Jeanne Marie épousèrent respectivement Pierre Bernard du Prat et Jean Léobin du Faur de Saubiac, proviennent de la similitude des prénoms apparaissant dans les baptêmes de leurs enfants avec des membres de la famille de Rochefort, notamment de Louis Guillaume de Rochefort et de Marie de Rochefort, de Lézat (ce qui renforce la présomption) marraine de Marie Anne du Faur de Saubiac, ainsi qu'avec un membre de la famille de Sers.

Ils eurent :

7.1 Françoise de ROCHEFORT.

Elle naquit à Lézat le 24 janvier 1750 et y fut baptisée deux jours après, la marraine fut Marie de Rochefort[2322].

C'est très probablement elle qui épousa noble **Pierre Bernard du PRAT.**

Elle testa le 7 janvier 1773, veuve de noble Pierre Bernard du Prat, écuyer, nommant ses deux filles et sa sœur Marie *Céleste* de Rochefort, religieuse[2323], et fut marraine, en 1775, d'Adrienne Françoise du Faur de Saubiac, fille de Jeanne de Rochefort[2324], on verra que Jeanne Marie de Rochefort, sa présumée sœur, eut un fils Louis Guillaume François Marie du Faur dont le parrain fut, le 1er novembre 1772, Louis Guillaume de Rochefort.

7.2 Joseph Marie de ROCHEFORT.

Il naquit à Lézat le 27 avril 1751 et fut baptisé 3 jours après, le parrain fut Joseph de Sers, absent[2325], qui était probablement son grand-père.

Il était mousquetaire de la garde du roi, compagnie de M. de Lachaise, quand il mourut à Lézat le 26 juin 1769, âgé d'environ 20 ans, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle du monastère[2326].

[2318] RP. Lézat
[2319] RP. Lézat
[2320] AD.HG 3 E 16088 Cazères
[2321] AD. Ariège B 138, 22 août 1780
[2322] RP. Lézat
[2323] AD.HG 3 E 11859
[2324] AD. Ariège 41 E sup., GG 3
[2325] RP. Lézat

7.3 Marie de ROCHEFORT.

Elle naquit à Lézat le 3 septembre 1753 et y fut baptisée le lendemain, la marraine fut Marie de Rochefort, fut présent Etienne Honoré de Rochefort[2327].

7.4 Jean Gabriel de ROCHEFORT.

Baptisé en 1754[2328] (acte surchargé par l'encre qui a traversé la feuille mais permet de lire le nom des parents.)

7.5 Jeanne Marie Josèphe de ROCHEFORT.

Elle naquit à Lézat le 2 juillet 1756 et y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Joseph Honoré de Rochefort[2329]

Ce doit être elle mieux que sa sœur homonyme au prénom de Josèphe près, en raison de la date du mariage (sa sœur Jeanne Marie aurait 11 ans à la date du mariage, ce n'est cependant pas impossible), qui épousa à Lézat, le 29 décembre 1770, **Jean Léobin du FAUR de Saubiac,** seigneur d'Unzent, fils de Jean Baptiste du FAUR de SAUBIAC, seigneur du Soulé, d'Unzent, etc., et de Jeanne Georgette de VILLEMUR, furent présents Louis Guillaume de Rochefort, écuyer, François de Rochefort, conseiller au parlement de Toulouse, père et frère de la conjointe, Adrien du Faur de Saubiac du Soulé, seigneur du Fossat, frère de l'époux. Le contrat de mariage avait été passé le 17 juillet précédent, la future était dite Jeanne de Rochefort[2330].

Ils eurent un fils, Louis Guillaume François Marie du Faur, né le 30 octobre 1772 et baptisé à Unzent (Ariège) le surlendemain, le parrain fut Louis Guillaume de Rochefort[2331], de Toulouse (à relier à Jean François de Rochefort, conseiller au parlement de Toulouse, fils de Louis Guillaume)

Leur fille, Adrienne Françoise du Faur de Saubiac (sa mère étant prénommée Jeanne dans cet acte) fut baptisée en 1775, à Unzent, le parrain fut Adrien du Faur de Saubiac, officier de la compagnie de mousquetaires de la garde ordinaire du roi, seigneur principal du Fossat, la marraine Françoise de Rochefort, veuve de feu noble Pierre Bernard du Prat, habitant Miramont, au diocèse de Toulouse, c'est peut-être la même qui dite Adrienne du Faur de Saubiac, fut baptisée le 10 août *1777* , tenue par M. de Rochefort, la marraine étant Françoise de Rochefort[2332].

Leur fils, Jean François Marguerite du Faur de Saubiac, né dans la nuit du 8 au 9 janvier 1777, fut baptisé le lendemain, le parrain fut Jean François de Rochefort, conseiller au parlement de Toulouse, la marraine Marguerite du Faur de Saubiac, de la paroisse de Loubens, il mourut en bas âge.[2333].

[2326] RP. Lézat
[2327] RP. Lézat
[2328] RP. Lézat
[2329] RP. Lézat
[2330] AD. Ariège 5 E 9670 Pailhès, Labroue, notaire de Lézat, la transcription de l'acte dit que la mère du futur était Georgette de Villemeur ce qui doit correspondre à Villemur..
[2331] AD. Ariège 5 E 9670 Pailhès, pour la naissance, AD. Ariège 41 E sup, GG3 pour le baptême
[2332] AD. Ariège 5 E 9670 Pailhès
[2333] AD. Ariège 5 E 9670 Pailhès

Leur fille, Marie Anne du Faur, naquit le 19 novembre 1779 et fut baptisée le lendemain, le parrain fut Jean Anne du Faur de Saubiac, garde du corps du roi, la marraine Marrie de Rochefort, de Lézat[2334].
Leur fils, Louis François Marie Damase du Faur de Saubiac, fut baptisé à Unzent le 11 décembre 1782, le parrain fut Louis François Marie du Faur, la marraine Louise de Rochefort (que l'on peut présumer être Louise Victoire), tenu par Madeleine du Faur, sa sœur aînée[2335].
Leur fils Adrien Marie Anne du Faur (dit 8ème fils) fut baptisé le 28 juillet 1784, le parrain fut Adrien du Faur de Saubiac

7.6 Jeanne Marie de ROCHEFORT.
Elle naquit à Lézat le 28 novembre 1759 et y fut baptisé le lendemain, le parrain était Marie Joseph de Rochefort[2336]

7.7 Louise Victoire de ROCHEFORT.
Née et baptisée à Lézat en décembre 1761 (acte en partie effacé[2337].)

7.8 Jean François de ROCHEFORT.
On ne connaît pas sa date de naissance
François de Rochefort, conseiller au parlement de Toulouse fut présent, le 29 décembre 1770, au mariage de sa sœur Jeanne Marie lors de son mariage avec Jean Léobin du Faur de Saubiac et le 10 janvier 1777, au mariage de son neveu Jean François Marguerite du Faur de Saubiac.
C'est très probablement lui qui dit de Rochefort, conseiller au parlement figure sur le *Procès verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Toulouse, le 27 mars 1789, Noblesse*[2338].

On ne voit plus apparaître de descendance mâle Rochefort à Lézat après Louis Guillaume, la lignée fut peut-être continuée par Jean François, conseiller au parlement de Toulouse ou par le frère de celui-ci Jean Gabriel né en 1754.

Personnes isolées

1516, on cite Françoise de Rochefort veuve de Jean del Vignal d'Espinas et noble Jérôme de Rochefort, son frère, Jean et Joseph del Vignal, ses fils[2339].

1545, Dette de Philippa de Rochefort[2340] (à Lézat.)

[2334] AD. Ariège 5 E 9670 Pailhès ; AD. Ariège 41 E sup, GG3
[2335] AD.Ariège 5 E 9670 Pailhès, Galinier, curé d'Unzent
[2336] RP. Lézat
[2337] RP. Lézat
[2338] Louis de La Roque et Edouard de Barthélemy, *Catalogues des gentilshommes de Languedoc et Roussillon, Foix, Commenges et Couserans*, Réédition de Jeanne Laffitte, Marseille, 1982, p. 28 ; il figure dans le même catalogie comme conseiller à la première chambre des enquêtes, p. 37
[2339] AD.HG 3 E 16381 Lézat
[2340] ADHG 3 E 16461 Lézat

1546, Dette de Philippe de Rochefort veuve de feu Jean de Mauléon[2341].

En décembre 1598, Marie de Rocafort (Rochefort) fut la marraine à Lézat de Marie Dufaut, le parrain fut Bertrand d'Espinas.

Jeanne de Rochefort épousa M. François, maître chirurgien, dont elle était veuve lors de son décès à Lézat, étant âgée d'environ 70 ans, le 27 octobre 1673 et y fut inhumée le lendemain[2342].

Antonie de Rochefort mourut à Lézat le 4 octobre 1691, âgée d'environ 15 ans et fut inhumée le lendemain dans la chapelle du monastère[2343].

Jean Louis de Rochefort mourut à Lézat le 20 août 1714, âgé d'environ 70 ans[2344].

VI-2
Seigneurs de Belsoleil

A la fin du 15ème siècle sont cités des Roquefort, seigneurs de Belsoleil (en Aguts, Tarn) à 5 km au sud-est de Garrevaques qui pourraient donc appartenir à un rameau de la famille des seigneurs de Garrevaques (l'auteur de cette famille, Aymeric de Roquefort avait un frère Gaillard, et semblait proche d'Aymon de Roquefort, seigneur de la Pomarède.)

Pierre de ROQUEFORT, seigneur de Belsoleil fut cité en mai 1476, ainsi qu'Izarn de ROQUEFORT de Belsoleil, au consulat d'Aguts[2345].
Ce dernier eut un fils Jean de ROQUEFORT qui épousa par contrat la veille du 24 janvier 1494 n. demoiselle Françoise de MEDICI, fille de Mathieu MEDICI, d'Aguts[2346].

VI-3
Seigneurs de La Bastide

Un rameau qui pourrait être issu d'un fils de Roger de Roquefort, coseigneur de Saint-Michel-de-Lanès, La Bastide, et d'Alix de Bonne est cité dans la première moitié du 16ème siècle.

Grégoire César de ROQUEFORT, seigneur de La Bastide.
Il fut nommé le 21 janvier 1534, à l'office de maître des Eaux et Forêts de Languedoc[2347].
Grégoire de Roquefort mourut avant août 1542, ayant institué héritière universelle sa fille Paule de Roquefort, et dota sa fille Delphine (qui fut sous la tutelle de sa mère), tel que cela

[2341] AD.HG 3 E 16462 Lézat
[2342] RP. Lézat
[2343] RP. Lézat
[2344] RP. Lézat
[2345] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.128 produisant AD.HG 3 E 10441 Carle, notaire
[23462346] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.128 produisant AD.HG 3 E 10443 de Ulmo, notaire
[2347] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.128, produisant AD.HG B 27

apparaît dans un acte du 23 décembre 1543, il avait reçu du Roi les biens confisqués à feu Jean de Puybusque dit le Cadet de Paulhac[2348].
Il avait épousé **Antonie de ROQUEFORT.**
Antonie de Roquefort, veuve de Grégoire de Roquefort, maître des Eaux et Forêts, donna des procurations les 9 juillet 1546 et 22 août 1547, elle fut citée le 17 juin 1547, comme tutrice de sa fille Paule de Roquefort, à propos d'un accord mettant en cause Marie de *Cèze,* épouse de Pierre de Nassaurie, marchand de Mazères[2349].
Ils eurent :

Paule de ROQUEFORT.

Delphine de ROQUEFORT.

VI-4
Seigneurs de Bastanès

Dans la deuxième moitié du 16ème siècle apparaît une famille de Roquefort qui tenait Bastanès, alliée à la famille Isalguier, dont un possible descendant tenait une partie de Gardouch, et la Borie Blanque.

Gaston de ROQUEFORT, seigneur de Bastanès (probablement le lieu dans les Pyrénées Atlantiques, car Gaston de Roquefort avait une maison à Pau).
Le 20 juillet 1559, Gaston de Roquefort, seigneur de Bastanès, et demoiselle Madeleine Isalguier, sa femme, « gouvernesse » de son enfant Isaac de Roquefort, sieur de Bastanès fit un achat en faveur de Jacques de Roquefort, fils du défunt (?) et de ladite demoiselle et frère dudit Isaac de Roquefort[2350], cette transcription relate probablement un achat fait en 1559 (si cette date est exacte) avant le décès de Gaston de Roquefort comme le montre l'acte qui le suit. En 1560-1563, Gaston de Roquefort, seigneur de Bastanès, promit à la reine de Navarre de ne vendre à personne d'autre qu'elle une maison qu'il possédait près du pont du Gave, à Pau[2351]. Gaston de Roquefort, seigneur de Bastanès testa en 1597[2352]
Il avait épousé **Madeleine ISALGUIER,** dont l'ascendance n'est pas connue.
Madeleine Isalguier, veuve de Gaston de Roquefort, seigneur de Bastanès, fut citée en 1613, avec Anne de Mieussens veuve d'*Yzac* (Isaac) de Roquefort[2353], puis le 14 février 1614, comme mère de feu *Yzac* de Roquefort, écuyer, sieur de Bastanès, et Anne de Mieussens, sa veuve[2354].

[2348] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.128 produisant AD.HG 3 E 5201 Lobeyrie, notaire
[2349] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.128 produisant AD.HG 3 E 5216 et 5221 Lobeyrie, notaires (procurations) et AD.HG B 40 (acte du 17 juin 1546)
[2350] AD. Gers Vergès I 3015
[2351] AD. P.A E 1997
[2352] AD.P.A E 1651
[2353] AD.HG 3 E 958 A. Bessier, notaire de Toulouse
[2354] AD.HG 3 E 959 A. Bessier, notaire de Toulouse

Le 17 avril 1615, Madeleine Isalguier, veuve de Gaston de Roquefort, sieur de Bastanès, et Anne de Mieussens, veuve d'Isaac de Roquefort, sieur du même lieu, nommèrent procureur Jacques de Roquefort, fils de ladite Isalguier et dudit défunt de Roquefort[2355].
Gaston de Roquefort et Madeleine Isalguier eurent :

Jacques de ROQUEFORT.

Isaac de ROQUEFORT.

On trouve un Isaac de Roquefort qui par la chronologie pourrait être le fils de Gaston de Roquefort et de Madeleine Isalguier, toutefois pour être le même que le fils de Gaston et de Marguerite Isalguier il faudrait que cet Isaac ait épousé en secondes noces Anne de Mieussens. Sa présence et son mariage dans le Midi toulousain pourraient provenir de sa mère (les Isalguier, installés à Toulouse et dans sa région n'apparaissent pas en Béarn), ce qu'il tenait à Gardouch et la Borie Blanque pourrait provenir de sa femme ou de sa mère.

Isaac de ROQUEFORT, seigneur de la Borie Blanque.
En 1605 Gaspard d'Arnave, seigneur et baron d'Ornolac, coseigneur de Gardouch, reconnut avoir reçu une certaine somme d'Isaac de Roquefort, écuyer, sieur de Gardouch[2356].
Le 9 mai 1611, Isaac de Roquefort et Seguine de Padiès, son épouse passèrent un pacte de cession, en considération de la recherche de mariage de Jacques de Villespassant, sieur de la Boulbène, et d'Esther de Noël[2357].
Yzaut (Isaac) de Roquefort avait épousé **Seguine de PADIES** fille de Pierre de PADIES et de Lucie d'ARNAVE (mariés par contrat du 2 juin 1558[2358].)
Ils eurent deux filles[2359] :

Jeanne de ROQUEFORT.
Elle épousa, par contrat du 21 juin 1620, **Jean (ou Jacques) de ROQUES,** sieur de Sauzines, fils d'Etienne de ROQUES, seigneur de Sauzines, et d'Anne de ROQUES, sa cousine, d'où postérité. Le contrat de mariage dit que Jacques de Roques, sieur de Belsoleil, fils de feu Etienne de Roques, sieur de Sauzines, et d'Anne de Roques, épousa Jeanne de Roquefort, fille d'Izaac de Roquefort, sieur de la Borie Blanque, et de Seguine de Padiès, que la future avait une sœur Marquise, qu'elles reçurent chacune 5 000 livres que sa mère lui donna 1 500 livres, furent présents Jacques de Villespassant, sieur de la Boulbène, Hugues de Padiès, sieur de Gascogne, Hugues de Padiès, sieur de Bélesta[2360].

Marquise de ROQUEFORT.

[2355] AD.HG 3 E 960 A. Bessier notaire de Toulouse
[2356] AD.HG 3 E 17938 Villefranche-de-Lauragais
[2357] AD.HG Reg. Ins 16
[2358] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1732
[2359] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.290 qui indique ce qui concerne ces filles
[2360] AD. Aude B 1988 Izaac Gaillard, notaire de Revel

Elle épousa, par contrat du 21 juin 1620, son beau-frère **Jacques (ou Jean) de ROQUES,** sieur de Beausoleil (Belsoleil), fils d'Etienne de ROQUES, seigneur de Sauzines, et d'Anne de ROQUES, sa cousine, il mourut assassiné en 1624, d'où postérité

Douillac, révision le 6 juillet 2025
Jacques de ROQUELAUREL

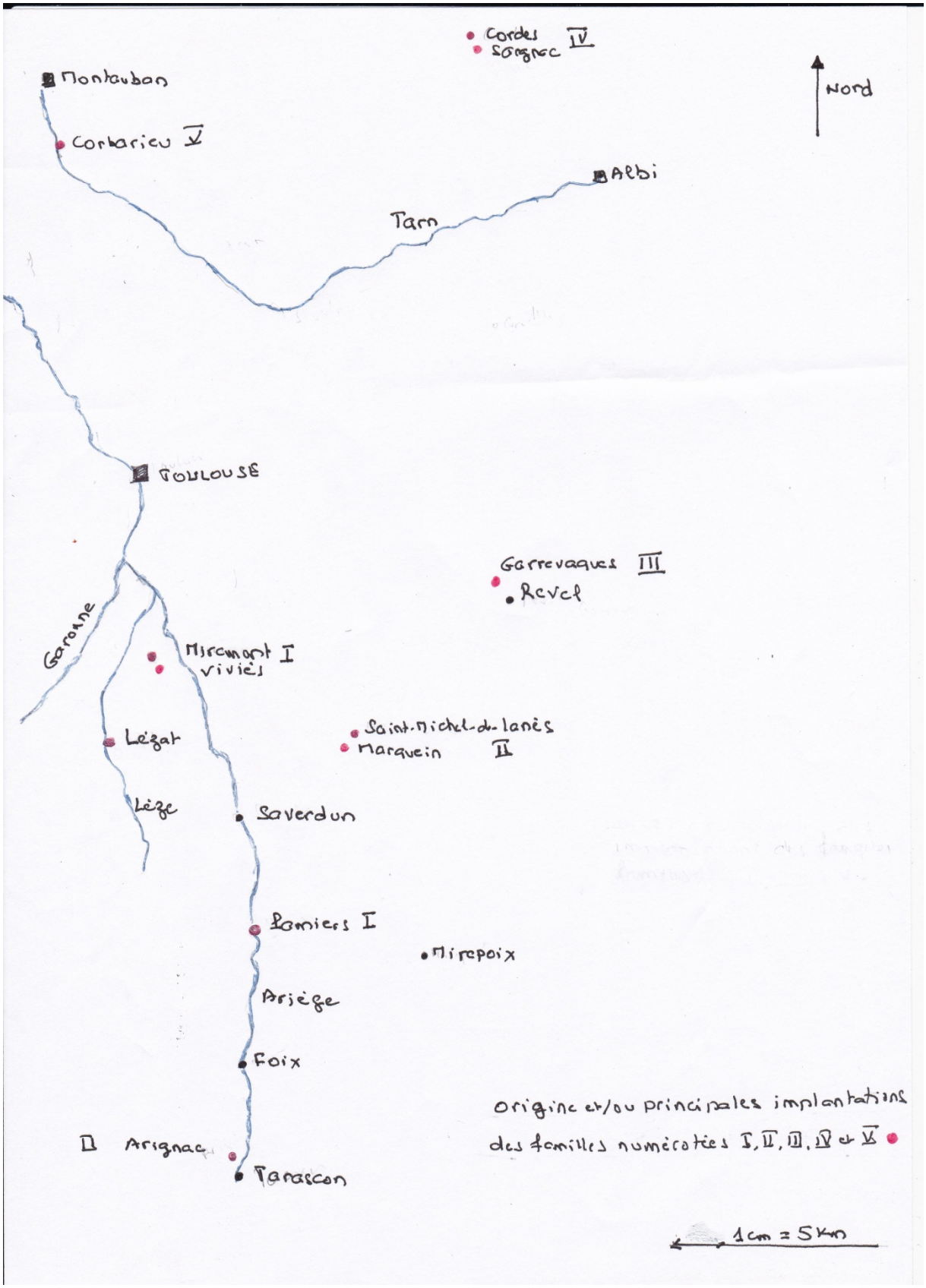
Cordes IV
Sorgnac
Nord
Montauban
Corbaricu V
Albi
Tarn
TOULOUSE
Garrevaques III
Revel
Garonne
Miremont I
Viviès
Saint-Michel-de-Lanès
Marquein II
Lézat
Lèze
Saverdun
Pamiers I
Mirepoix
Ariège
Foix
II Arignac
Tarascon
Origine et/ou principales implantations
des familles numérotées I, II, III, IV et V
1cm = 5km

Famille de SAINT-ORENS

I Seigneurs de Lucpeyrous et de Pellefigue p.370

II Rameau en Angoumois et Saintonge p.384

III Seigneurs de Dèze et de Frontignan p.386

IV Personnes isolées p.393

Annexe p.395

Connue dès le 12ème siècle, cette famille à laquelle appartenait Amanieu de Saint-Orens, élu évêque d'Aire en 1306, par une partie des chanoines de Saint-Loubouer (Landes), trois jours après d'autres chanoines élurent un autre évêque[2361], établit sa filiation depuis la seconde moitié du 15ème siècle.
Sa généalogie a été écrite par André Navelle[2362], pour les premiers degrés, puis par Jacques de Cauna[2363] et enfin par Maurice Vuillier[2364], ce document complète et corrige ces généalogies, grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille porte : « parti au 1 d'argent à une croix pattée de sable, au 2 d'argent à une tour de sable, maçonnée d'argent.[2365] » alias « d'azur à une tour crénelée de trois pièces d'argent, accostée à senestre d'une croix du même[2366]»

I
Seigneurs de Lucpeyrous

I N…de SAINT-ORENS, seigneur de Lucpeyrous.
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Bertrand de SAINT-ORENS, qui suit.

2.2 Jean de SAINT-ORENS dit de LUCPEYROUS.
D'une alliance inconnue il eut :

Rosette de LUCPEYROUS.

On ne sait si c'est ce Jean de Saint-Orens ou un frère non nommé qui selon le texte du testament du 14 février 1479 de Bertrand de Saint-Orens, eut deux fils Auger et Jean de Lucpeyrous.

Jean de Saint-Orens eut également un fils bâtard :

Noble **Jean de LUCPEYROUS,** bâtard, il mourut avant le 11 juillet 1495, ayant institué héritier Antoine de Saint-Orens (infra.)

[2361] A. Degert, *Revue de Gascogne,* 1906, L'ancien diocèse d'Aire, p.82
[2362] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.IX, pp.264-266, utilisant notamment les preuves de noblesse de Jean François de Saint-Orens et de son petit-fils (AD. Tarn et Garonne C 96)
[2363] Jacques de Cauna, *Cadets de Gascogne, La Maison de Marsan de Cauna,* Éditions des Régionalismes, 2004-2015, Livre III, pp.218-223 ; cette généalogie est à utiliser avec précaution car elle comporte de nombreuses erreurs, personnes d'une branche attribuées à une autre, filiations inexactes, parfois facilement détectables en raison d'anachronisme ou contredites par des actes. Les données venant de lui, mentionnées dans ce document, doivent donc être considérées comme hypothétiques.
[2364] Il indique les personnes apparaissant à la première page, sans en fournir les preuves.
[2365] Armorial général de France, armoiries de Gascogne, bureau de Muret
[2366] Roger Bourse, Isidore Dufis, *Armorial de la Gascogne gersoise*

II Bertrand de SAINT-ORENS dit de LUCPEYROUS, seigneur de Lucpeyrous (diocèse d'Aire, en Bahus-Soubiran, à 7,5 km au sud-ouest d'Aire dur l'Adour, Landes), Pellefigue (à 5 km au sud-est de Saramon, Gers), La Busquière, Lengros.
Il fut gouverneur du comté de Comminges.
Il reçut le 12 mai 1470, un don de 2 000 écus du comte de Comminges, puis le 3 janvier 1473, (n.st) un don de 3 500 livres du même, ces dons n'étant pas payés son fils Antoine intenta un procès en 1512 à Madeleine d'Armagnac (infra.)
Il fit son testament, le 17 février 1479, au château de Pellefigue, demandant son inhumation dans l'église collégiale de Saint-Loubouer (à 5 km de Bahus-Soubiran, Landes), faisant des legs, entre autres, à Rosette de Lucpeyrous, fille de Jean de Lucpeyrous, à Barthélemie de Lucpeyrous, bâtarde de Lucpeyrous, à noble Miramonde de Lartigue, sa nièce, à noble Isabelle de *Trastaigne,* sa nièce, à Jean de Lucpeyrous, bâtard, fils de Jean de Lucpeyrous, frère du testateur, à Auger et Jean de Lucpeyroux, frères, ses neveux, à Arnaud Guillaume de Lucpeyrous, son cousin, léguant 200 écus pour l'âme de feu Jean de Saint-Orens, son frère, léguant à sa femme Mengette de Foix, les lieux de Pellefigue et de la Busquière, et lui reconnut sa dot, qui était le lieu de Pellefigue, instituant héritier universel Antoine de Saint-Orens, son fils, léguant le lieu d'Ansan à Guilhem Arnaud de Lucpeyrous, son *neveu*, et si son épouse avait un posthume il lui léguait tout le bien qu'il avait acquis à *Chametpagnères,* si c'est une fille il lui lèguait 1 000 francs, nommant tuteurs et curateurs de ses enfants pupilles Jean d'Astarac, comte d'Astarac, et Fortaner de La Barthe, seigneur de La Barthe, et Mengette de Foix, sa femme, nommant exécuteurs testamentaires Pierre de La Barthe, évêque de Lescar, Jean de Lucpeyrous, chanoine de Lucpeyrous et de Saint-Loubouer[2367].
Il mourut avant septembre 1482, date du second mariage de Mengette de Foix.
Il avait épousé, par contrat du 30 juin 1471, à Montesquieu (-Volvestre, Haute-Garonne) **Domenge (Dominique)** dite **Mengette de FOIX,** dotée de 2 000 florins, fille de Jean de FOIX, écuyer, seigneur de Rabat, furent présents Roger de Castéras et Arnaud de Roquemaurel[2368], la mère de Mengette de FOIX était Léonore de COMMINGES, vicomtesse de Couserans[2369].
Mengette de Foix épousa en secondes noces, avant septembre 1482, Géraud de Marestaing, seigneur de Marestaing et de Montferran, veuf avec enfants de Gabrielle de Villemur (épousée entre 1471 et 1475), il mourut entre le 28 juillet 1498 et le 28 novembre de la même année, sans enfant de sa seconde union[2370].
Mengette de Foix fit son testament, le 30 août 1519, en faveur de son fils Antoine de Saint-Orens[2371], elle mourut avant le 31 juillet 1523, date à laquelle Antoine de Saint-Orens, son neveu (petit-fils) qui était en procès contre Paul de La Barthe, écuyer, seigneur de Termes, fut

[2367] AD. Gers Vergès I 3160 n°16892
[2368] AD. Gers Vergès I 1407
[2369] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France,* .III, p62, 363.
[2370] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.47, produisant les preuves.
[2371] AD. Gers Vergès I 3263 n°16875, retenu Louis de Matus, notaire de Samatan

condamné à rendre la partie de la seigneurie de *Fanjaux* (Fangeau) qui appartenait à feu Arnaud Guillaume de Bazillac[2372].
Ils eurent :

3.1 Antoine de SAINT-ORENS, qui suit.

3.2 ; 3.3, etc., autres enfants pupilles le 17 février 1479.

III Antoine de SAINT-ORENS, écuyer, seigneur de Lucpeyrous, Pellefigue.
Le 11 septembre 1495, Antoine de Saint-Orens, seigneur de Lucpeyrous, fils et héritier de Bertrand de Saint-Orens, gouverneur du comté de Comminges, héritier de Jean de Saint-Orens dit « lo bastard de Lucpeyrous, » fils de Jean de Saint-Orens, assisté de Dominique de Foix, dame de Marestaing, sa gouvernante (sa mère), fit un accord avec Bernard de Bergougnan, seigneur de Bergougnan, au sujet de l'achat d'une chaîne d'or de 300 chaînons valant 80 ducats[2373]. Antoine de Saint-Orens était en procès, le 14 août 1512, contre Madeleine d'Armagnac, elle fut condamnée à payer 3 500 livres sauf les fruits perçus sur Mauléon, Casaubon, depuis le 24 juin 1470, ce procès fait apparaître des lettres du comte de Comminges à feu Bertrand de Lucpeyrous, père d'Antoine, du 3 janvier 1473 (n.st) concernant cette somme, plus 2 000 écus d'or selon d'autres lettres de don du 12 mai 1470[2374].
Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, était en procès le 4 juillet 1513, contre Aymery de Comminges, seigneur de Péguilhan, puis le 14 août suivant, dans un procès, il fut dit fils de feu Bertrand de Saint-Orens et neveu de feu Jean d'Armagnac, père de Madeleine d'Armagnac[2375].
Il fut institué héritier de sa mère, Mengette de Foix par son testament du 30 août 1519[2376], et mourut avant le 2 octobre 1522, date à laquelle Jeanne de Cauna, dame de Lucpeyrous et de Pellefigue, veuve d'Antoine de Saint-Orens seigneur de Lucpeyrous et de Pellefigue, donna une quittance de 600 écus à Bertrand de Lavedan, seigneur de Sauveterre[2377].
Il avait épousé, par contrat du 23 décembre 1502, (mariage célébré le 25 décembre), au château de Cauna, **Jeanne de CAUNA**[2378], fille de Guillaume Ramon de CAUNA, seigneur de Cauna, Aurice, Mauco, etc., et de Jeanne de BAZILLAC[2379].
Jeanne de Cauna, seigneuresse de Lucpeyrous, de Pellefigue, coseigneuresse de Beaumont de Lézat, héritière de son fils, feu Jean de Saint-Orens, coseigneur de Beaumont de Lézat, comme héritier de feue Marguerite de Foix, seigneuresse de Sauveterre, coseigneuresse de Beaumont de Lézat, vendit le 31 mars 1531, à Simon de Lancefoc, seigneur de Venerque, sa part et portion de Beaumont de Lézat, au prix de 2 000 livres, pour payer à Guillaume de

[2372] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.6, produisant AD.HG B 19
[2373] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.264, produisant AD.HG 3 E 1576, Boschayron, notaire.
[2374] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.264, produisant AD.HG B 15
[2375] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 264 produisant AD.HG B 13 (acte du 4 juillet 1513) et AD.HG B 2018 (acte du 14 août 1513)
[2376] AD. Gers Vergès I 3263 n°16875, Louis Dematus, notaire de Samatan
[2377] AD. Gers Vergès I 2018 n°11601
[2378] Souvent nommée dans les actes Jeanne de Camiac ou de Cannac ou de Caunac.
[2379] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, pp.218-219, produisant AD. Gers I 800 Fonds Cauna

Roquefort dit de Morlanes, seigneur de Garrevaques, la dot de Gabrielle de Saint-Orens, fille de la vendeuse et future femme dudit Guillaume, Simon de Lancefoc prit possession le 18 avril 1531 de Beaumont de Lézat[2380].
Le 17 janvier 1534, Jeanne de Cauna, dame de Pellefigue, tutrice de Cléophas de Saint-Orens, était en procès contre Gaston de Foix, chevalier, comte de Candale[2381], Jeanne de Cauna, dame de Lucpeyrous, fit un arrentement le 16 juin 1541[2382]. Elle fut citée feue le 27 mai 1570 (infra.)
Ils eurent :

4.1 Antoine de SAINT-ORENS, seigneur de Lucpeyrous.
Antoine de Saint-Orens, neveu (petit-fils) et héritier de feue Mengette de Foix était en procès, le 31 juillet 1523, contre Paul de La Barthe, écuyer, seigneur de Termes, il dut rendre la partie de la seigneurie de *Fanjaux* (Fangeau[2383]) qui appartenait à feu Arnaud Guillaume de Bazillac dont l'héritier fut son neveu Pierre de La Gaillardie d'où la cause de Paul de La Barthe[2384].
Le 13 septembre 1524, Jean d'Astarac, seigneur de Fontrailles, curateur d'Antoine de Saint-Orens, était en procès contre Catherine de Marestaing et son fils Jean Jacques d'Astarac, écuyer, seigneur de Fontrailles, puis le 12 juin 1526, Catherine de Marestaing, veuve, mère et tutrice de François, Jean et Gabrielle d'Astarac, était en procès contre Germain de Lévis, seigneur de Léran, et Jeanne de Caunac, veuve, et Antoine de Saint-Orens[2385].
Antoine de Saint-Orens mourut avant le 17 janvier 1534, date à laquelle Jeanne de Cauna, dame de Pellefigue et de Marestaing, mère tutrice des biens de Cléophas de Saint-Orens, était en procès contre Gaston de Foix, chevalier, comte de Candale[2386].

4.2 Cléophas de SAINT-ORENS, qui suit.

4.3 Jean de SAINT-ORENS, coseigneur de Beaumont de Lézat.
Il avait hérité de la coseigneurie de Beaumont de Lézat de sa grand-tante Marguerite de Foix, seigneuresse de Sauveterre, coseigneuresse de Beaumont de Lézat, femme de Jean de Lavedan, son second époux, il mourut avant le 31 mars 1531 ayant légué cette terre à sa mère (supra.)

4.4 Gabrielle de SAINT-ORENS dite de LUCPEYROUS.
En 1578, Gabrielle de Saint-Orens fut nommée avec Jean de Comminges, seigneur de Roquefort, Martisserre, et François de Comminges, son frère[2387], ses beaux fils.

[2380] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.265, produisant AD.HG 12030/152, Clavelli, notaire.
[2381] André Navalle, *op.cit.,* IX, p.264, produisant AD.HG B 27
[2382] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.264, produisant AD.HG 3 E 9616, Houlier, notaire.
[2383] Ce lieu écrit dans les actes Fanjau, Fanjaux, Fanjeau et Fangeau et également actuellement avec les orthographes Fanjeau et Fangeau est situé dans la commune de Bédéchan, à 6 km de Simorre (Gers), dans ce document il est écrit Fangeau par souci d'uniformité.
[2384] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.6, produisant AD.HG B 19
[2385] André Navelle, *op.cit.,* I, pp.71, 72
[2386] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 264 produisant AD.HG B 27

Il esr douteux que ce soit elle qui dite dame de Roquefort, épousa en 1584, au château *d'Ase,* au diocèse de Lombez, Gabriel de GOZON, seigneur de Roquès[2388].
Elle avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 21 juin 1531, nommant également son frère Cléophas de Saint-Orens, **Guillaume de ROQUEFORT**[2389] dit **de MORLANES,** seigneur de Garrevaques (Tarn), Saint-Agnan, Garrigues, etc., fils de Pierre de ROQUEFORT dit de MORLANES, seigneur de Saint-Agnan, Sénil, Garrigues, Garrevaques, et de Marguerite de NARBONNE[2390].
Guillaume de Roquefort testa le 1er novembre 1574, au château de Garrevaques, demandant son inhumation dans l'église des frères jacobins de Toulouse, où était enseveli son fils Guillaume de Roquefort, nommant sa femme Gabrielle de Lucperous, instituant héritier universel Tristan de Vezins, fils du seigneur dudit lieu (Antoine II de Lévezou, seigneur et baron de Vezins), et de Jeanne de Roquefort, sa fille[2391].
Catherine de Saint-Orens, fille d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Lucpeyrous, Pellefigue, et de Jeanne de Cauna, veuve de Guillaume de Roquefort seigneur de Garrevaques, épousa en secondes noces **Bertrand de COMMINGES,** seigneur de Roquefort, Campels, fils de Raymond de COMMINGES, seigneur de Roquefort, et de Catherine Roger de COMMINGES, de Soulan[2392], selon un acte non daté.
Berrnard de Comminges qui avait épousé en premières noces Hélène de Lomagne, avait testé le 24 octobre 1572, instituant héritier universel son fils François, qui reçut la seigneurie de Roquefort[2393], il n'eut pas de postérité de sa seconde union.

4.5 Louise de SAINT-ORENS.

En 1558, il y eut la conclusion d'un procès entre Arnaud Cournon, bourgeois de Toulouse, d'une part, et Louise de Saint-Orens, dame de Tournecoupe, Guillaume, Marguerite et Madeleine d'Ornezan, Jean de Vicmont dit d'Ornezan, seigneur de Tournecoupe, comme fils de feu Jacques de Vicmont, d'autre[2394]. Le 7 septembre 1560, suite à un règlement provisoire des contestations entre Jean de Vicmont, baron de Tournecoupe, et Louise de Saint-Orens, sa mère, celle-ci pouvait prendre chaque année 800 livres sur les fruits et revenus de la place de Tournecoupe à la charge de nourrir et entretenir ses trois filles jusqu'à leur mariage, elle pouvait avoir en outre son habitation dans le château et l'usage du jardin, du verger et du bois[2395].
Le 1er mars 1566, furent émis des ordres d'exécution d'un arrêt concernant Louise de Saint-Orens, dame de Tournecoupe, et Jean de Vicmont, son fils[2396].
En 1568, un conseil délibéra au sujet de Rose de *Merrens* et Louise de Saint-Orens, dame de Tournecoupe[2397], cette Rose de Mérens serait Rose de Saint-Orens, qui aurait

---

2387 AD.HG 3 E 25624 Fabas
2388 Hippolyte de Barrau, *Documents historiques et généalogiques du Rouergue,* t.II, p. 447
2389 AD. Gers I 3013
2390 André Navelle, *op.cit.,* t.VII, p.259-262, produisant les preuves.
2391 AD. Gers Vergès I 3014
2392 AD.HG 35 J 20
2393 AD.HG 3 E 35 J 6, transaction du 6 avril 1603
2394 AD.Gers B 7
2395 AD.HG B 53
2396 AD.HG B 59

épousé Méric de Montlezun[2398], seigneur de Larroque, et mourut tragiquement, or Méric de Montlezun avait épousé, par contrat du 22 juin 1530, Bertrande de La Roque, on ne sait s'il se maria deux fois, en tout état de cause ce fut une dame de Saint-Orens qui mourut tragiquement et sa fille Jeanne de Montlezun était dite dame de Saint-Orens, ce qui ne se rapporte pas, à l'époque, à des dames de la famille de Saint-Orens.
Louise de Saint-Orens vivait le 13 décembre 1570, date à laquelle son fils Jean reçut la permission de vendre la place de Lauret pour payer des créanciers et des arrérages d'une pension pour sa mère[2399].
Elle avait épousé, vers 1525, **Jacques de VICMONT et d'ORNEZAN,** seigneur et baron de Tournecoupe (Gers), seigneur de Montégut, fils de Jean de VICMONT et d'ORNEZAN, seigneur et baron de Tournecoupe, seigneur de Montégut, Belvèze, Cérizols, et d'Antoinette d'ABZAC[2400].
Jacques de Vicmont était né vers 1495, le 12 mai 1540, dit fils de feu Jean de Vicmont, il était en procès contre Anne d'Arzac, mère administrant les biens de Carbon et d'Antoine de Luppé, fils et héritiers de feu Pierre de Luppé[2401]. Le 2 septembre 1542, Jacques de Vicmont fut remis en possession de la seigneurie de Montégut et ses appartenances, par provision, contre Louis de Sabran, commandeur de Montsaunès[2402].
Jacques de Vicmont mourut en juin 1547 ; le 23 août 1547, Pierre d'Ornezan, protonotaire apostolique était tuteur des héritiers de Jacques de Vicmont dit d'Ornezan, chevalier, seigneur et baron de Tournecoupe[2403].

IV Cléophas de SAINT-ORENS, écuyer, seigneur de Lucpeyrous, Pellefigue, vicomte de Couserans.
Le 9 février 1543, Cléophas de Saint-Orens, en exécution d'un arrêt contre Jean de Foix, seigneur de Rabat, agit comme héritier subrogé de feu Antoine de Saint-Orens, son frère[2404].
Le 18 mars 1547, eut lieu la confirmation d'un arrêt rendu contre Jean de Foix, seigneur de Lacourt, Raymond Roger de Mauléon, seigneur de Soulan, Roger d'Espagne, seigneur de Montespan, et Cléophas de Saint-Orens, seigneur de Lucpeyrous et de Pellefigue[2405].
Les contestations entre Cléophas de Saint-Orens, vicomte de Pellefigue, et Jean de Vicmont et d'Ornezan, baron de Tournecoupe, au sujet de la métairie de La Busquière furent réglées le 14 février 1558, cette métairie fut adjugée audit Saint-Orens avec obligation de payer 259 livres 14 sous au sieur de Vicmont[2406].

[2397] AD. Gers B 14
[2398] Jacques de Cauna, *op.cit.,* livre III, qui dit que Rose de Mérens était Rose de Saint-Orens, sœur de Louise.
[2399] AD.HG B 65
[2400] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ornezan,* produisant les preuves.
[2401] André Navelle, *op.cit.,* X, p.219 se référant à AD.HG B 33
[2402] AD.HG B 35, acte produit par André Navelle
[2403] AD.HG 5220 Lobeyrie, notaire, acte produit par André Navelle
[2404] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.265, produisant AD.HG B 36
[2405] AD.HG B 4
[2406] AD.HG B 61

Cléophas de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue et autres lieux, testa le 26 mars 1562, au château de Pellefigue, malade, laissant Françoise de *Reniès* (Reyniès)[2407], sa femme, maîtresse de ses biens, tant qu'elle vivra et demeurera dans le château de Fangeau, plus 1 500 livres, léguant à Jeanne, Gabrielle, Françoise et Louise de Saint-Orens, ses filles, 3 000 livres à chacune plus 500 livres pour les accoutrements, léguant 3 500 livres à ses fils Jean, Odet et François de Saint-Orens quand ils seront âgés de 25 ans, instituant héritiers universels François et Antoine de Saint-Orens, ses fils[2408].
Cléophas de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, fils de feue Jeanne de Cauna, était en procès le 27 mai 1570, contre Paule d'Espagne, épouse de *Jean* (erreur pour Antoine) de Pardeilhan (devenu Pardaillan), seigneur de Gondrin et de Montespan. Vu un arrêt du 13 septembre 1536, l'instrument de la revente par feue Jeanne de *Caunac* de la seigneurie de Montespan, du 13 février 1545 (n.st), l'attestation du juge de Rivière du 16 octobre 1567, que le sieur de Saint-Orens jouissait de la seigneurie de Lécussan, cette seigneurie fut adjugée à Paule d'Espagne.[2409]
Cléophas de Saint-Orens mourut avant le 15 avril 1578, date du partage de sa succession entre ses fils Antoine et Odet[2410].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 12 février 1535, au château de Bruniquel (Tarn-et-Garonne), **Marguerite ROGER de COMMINGES,** fille de François ROGER de COMMINGES, vicomte de Bruniquel, et d'Antonie de CAZILLAC dite de CESSAC, le montant de la dot est effacé, la future reçut 7 000 livres de Jeanne de Montpezat, le futur reçut tous les biens de sa mère, représentée par un procureur, sauf 2 000 livres[2411].
Il avait épousé en deuxièmes noces, par contrat du 23 juillet 1544 **Françoise de LA TOUR,** de la maison de Reyniès[2412].
Il avait épousé en troisièmes noces **Jeanne de PALUEL**[2413].

Sauf pour Antoine et Odet pour lesquels la date de naissance est indiquée il n'est pas possible d'indiquer avec certitude la mère des enfants cités dans le testament de leur père.
André Navelle cite seulement Antoine et Odet de Saint-Orens, Jacques de Cauna cite seulement Antoine, Jean et Odet de Saint-Orens comme enfants de Cléophas de Saint-Orens, les filles sont toutes omises.
Enfants du premier ou du second lit :

[2407] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.219 en déduit qu'il s'agit de Françoise de Seguin La Tour de Reyniès, cette appellation de Seguin de La Tour de Reyniès n'apparaît que pour les enfants de Jean de Seguin de Born qui épousa en 1637 Jeanne de La Tour, dame de Reyniès de Moulis, donc cette interprétation est anachronique, en revanche il est prouvé que Françoise de La Tour appartenait à la famille de La Tour de Reyniès, par leur contrat de mariage du 23 juillet 1544.
[2408] AD. Gers Vergès I 3161
[2409] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 266 produisant AD.HG B 64
[2410] Inventaire du 22 juillet 1634, AD. Gers Vergès I 3263 n° 16895, Dauriac, notaire de Larroquan
[2411] AD. Gers Vergès I 3161 n°16593 ; Bourdés, *Bruniquel ;* Jacques de Cauna, *op.cit ;* Cette branche de la famille de Comminges apparaît à l'époque comme Roger de Comminges.
[2412] AD. Gers Vergès I 3263 n° 1685, Bertrand Austan, notaire de *Villedonnes,* près de Reyniès, *Inventaire de 1634.* Cette Françoise de La Tour est dite par Maurice Vuillier fille de Jean de La Tour, seigneur de Lieux, et de Jeanne de La Tour, ce qui est inexact.
[2413] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.265 ; Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.219

5.1 François de SAINT-ORENS.
Héritier universel de son père, avec son frère Antoine, par son testament du 26 mars 1562. Il ne fut plus cité ensuite.

5.2 Jean de SAINT-ORENS, cité dans le testament de son père du 26 mars 1562.

5.3 Françoise de SAINT-ORENS.
C'est probablement elle qui dite dame de Pellefigue, avait épousé **François de POLASTRON,** seigneur du Bosc, fils de François de POLASTRON, seigneur du Bosc, et de Catherine de LA BARTHE, il avait épousé, probablement en premières noces, Françoise de SOUBAIGNAN, d'où une fille Jeanne de Polastron, qui épousa Antoine de Bordes[2414].
Devenu veuf François de Polastron épousa, en troisièmes noces, par contrat du 4 novembre 1592, Françoise de Foix de Caraman (olim Carmaing, Haute-Garonne), dotée de 1 333 écus 1/3, fille d'Odet de Foix, comte de Caraman, et de Jeanne d'Orbessan[2415].
François de Polastron, seigneur du Bosc, mourut avant le 27 mai 1613, date à laquelle Françoise de Foix, fille de feu Odet de Foix, comte de Carmaing, veuve de François de Polastron, seigneur du Bosc donna la maison de Montaut et ses appartenances à Adrien de Monluc, prince de Chabanais[2416]

5.4 Jeanne de SAINT-ORENS.
Jeanne de Saint-Orens, demoiselle de Polastron, passa un contrat le 2 février 1589, avec Odet de Saint-Orens[2417].
Dite fille de Cléophas de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, elle avait épousé au lieu de Pellefigue, par contrat du 8 août 1563, étant dotée de 4 500 livres, **Jean Jacques de POLASTRON** fils aîné de Sanche (Sans) Garcie de POLASTRON, seigneur dudit lieu[2418], et de Marie de Bilhères[2419]. Sans Garcie de Polastron testa le 21 février 1569, au château de Polastron, disant que son fils Jean Jacques de Polastron avait commis envers lui plusieurs ingratitudes, qu'il s'était rendu hérétique, avait pris les armes contre le roi Charles, qu'il s'était marié trois fois, la première fois avec une demoiselle de Larius ou d'Ariès, demoiselle de Paradis, fille de *font* (sic) de sa mère, la deuxième avec la fille d'un seigneur de la ville de Toul, en Lorraine, qu'il avait abandonnée pour épouser une fille du seigneur de Pellefigue, malgré son refus, car il le savait prodigue, puis il avait pillé les métairies de son père, etc., (9 causes d'ingratitude[2420]).
Jean Jacques de Polastron eut trois enfants de sa 3ème épouse, Jeanne de Saint-Orens.

[2414] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Polastron,* produisant les preuves.
[2415] André Navelle, *op.cit.,* III, pp.20, 21, se référant à Jean Massiot, notaire, et AD.HG Reg. Ins 5 f°357
[2416] AD.HG Reg. Ins 17
[2417] AD. Gers Vergès I 3263 n°16895, contrat retenu Dauriac
[2418] AD. Gers Vergès I 2851 n°15681, Jean Brocarie, notaire.
[2419] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Polastron,* produisant la preuve ; Maurice Vuillier nomme la mère de Jean Jacques de Polastron, sans preuve, Anne de Lambès, seconde épouse d'un autre Sans Garcie de Polastron.
[2420] AD. Gers Vergès I 2851 n°15674

5.5 Gabrielle de SAINT-ORENS, dame de La Broquère ou La Busquière.
Elle mourut avant le 2 août 1613, date du testament de son frère Antoine qui avait été institué son héritier.

5.6 Louise de SAINT-ORENS.

Enfants du second lit :

5.7 Antoine de SAINT-ORENS, seigneur de Fangeau, Pellefigue, Beaumont, Lusignan, Dèze, vicomte de Couserans.
Né le 22 mars 1547[2421], il partagea avec son frère Odet la succession de leur père le 15 avril 1578, il testa le 2 août 1613 instituant héritier universel Antoine de Saint-Orens, sieur de Fangeau, son neveu, et léguant 1 800 livres à sa nièce Marie de Saint-Orens fille d'Odet de Saint-Orens[2422] et mourut 3 jours après (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 1er janvier 1571, **Marie de LORDAT** dotée de 12 000 livres, fille de Bernard de LORDAT, seigneur de Prunet, et de Charlotte de CASTELPERS, était présent G. de Roquefort et sa femme[2423].
Marie de Lordat, femme d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, assista le 20 octobre 1586, Guillaume d'Ariès, seigneur de Bousiguet, lors de son contrat de mariage avec Anne de Faudran, elle donna 66 écus 2/3[2424].
Marie de Lordat, veuve d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, avait un différend, le 17 août 1613, avec Antoine de Saint-Orens, sieur de Fangeau, autre Antoine de Saint-Orens, seigneur de *Vernisse* (probablement Bernisse) et demoiselles Gabrielle et Marie de Saint-Orens, frères et sœurs, neveux dudit sieur de Pellefigue. Elle dit que ledit feu Antoine de Saint-Orens était décédé le 5 de ce mois, ayant testé le 2 août 1613, devant Joseph Magnoac, notaire de Polastron, et demanda l'ouverture de ce testament voulant obtenir la restitution de sommes, bagues et joyaux et augment.
Le testament fut lu, le testateur reconnaissait avoir reçu plusieurs sommes de sa femme Marie de Lordat et demandait qu'elle soit maitresse de tous ses biens, sans en rendre compte. Il léguait 1 800 livres à son neveu Antoine de Saint-Orens, sieur de *Vernisse,* 1 800 livres à Marie de Saint-Orens, sa nièce et filleule, fille d'Odet de Saint-Orens, 800 livres à sa nièce Gabrielle de Saint-Orens, léguant à son neveu Carbon Gabriel de Polastron la moitié des sommes qui lui étaient advenues par le décès de sa sœur Gabrielle de Saint-Orens, dame de *La Broquère*, léguant 200 livres à Catherine de Saint-Orens, sa nièce et filleule, fille d'Odet de Saint-Orens, voulant que Jeanne de Saint-Orens, veuve de Guillaume Valade soit nourrie, léguant 5 livres à Antoine de Saint-Orens, fils cadet de Jacques, son filleul, instituant héritier universel Antoine de

[2421] BnF Fr 32298
[2422] BnF Fr 32298, Magnoac, notaire
[2423] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 266, produisant AD.HG 11788, Malhier, notaire, sans date ; la date du 1er janvier 1571 est indiquée par Maurice Vuillier, se référant à M. de La Tour
[2424] AD.HG Reg Ins. N°7

Saint-Orens, sieur de Fangeau, son neveu, nommant exécuteur Jean de Fiart, seigneur de Beauregard[2425].
Marie de Lordat fit son testament le 15 juillet 1614[2426].
Antoine de Saint-Orens pourrait être le père de Jeanne de Saint-Orens, veuve de Guillaume Valade, citée dans son testament demandant qu'elle soit nourrie, qui devait être une fille bâtarde.

5.8 Odet de SAINT-ORENS, qui suit.

Enfant du 3ème lit[2427] :

5.9 peut-être Jean Gabriel de SAINT-ORENS, peut-être auteur de la branche des seigneurs de Dèze.

V Odet de SAINT-ORENS, seigneur de Fanjau (Fangeau).
Né le 9 mars 1551[2428], il testa le 18 alias 28 mars 1590, instituant héritière universelle Marguerite de Lamezan, sa femme[2429].
Il avait épousé, avant le 3 septembre 1582, **Marguerite de LAMEZAN**[2430], fille de Gausserand de LAMEZAN, seigneur de Bézéril, et d'Anne de NOE[2431].
Le 23 juillet 1603, Anne de Noé, veuve de Gausserand de Lamezan, seigneur de Bézéril, fit une donation à Marguerite de Lamezan, sa fille et à Hérard de Lamezan, son petit-fils, fils d'Antoine de Lamezan, son fils[2432].
Ils eurent[2433] :

6.1 Antoine de SAINT-ORENS, seigneur de Fangeau, qui suit.

6.2 Antoine (Paul Antoine) de SAINT-ORENS, seigneur de *Vernisse* puis de Fangeau, **auteur de la branche établie en Charente**.

6.3 Marie de SAINT-ORENS.
Dite fille et héritière de feu Odet de Saint-Orens, seigneur de *Fauron* (Fangeau), et de Marguerite de Lamezan, elle épousa, par contrat du 1er décembre 1615, noble **Paul**

[2425] AD. Gers Vergès I 3162 n°15438
[2426] Maurice Vuillier, se référant à M. de La Tour
[2427] Selon Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p. 220, le disant seigneur de Dèze en 1580.
[2428] BnF Fr 32298
[2429] BnF Fr 32298, Magnoac, notaire, dit 18 mars ; AD. Gers Vergès I 3263 n°16875, Dominique Dauriac, notaire, dit 28 mars ; nous avons donc 2 notaires différents pour le même testament, peut-être l'un recevant l'acte, l'autre le collationnant comme cela arrive parfois.
[2430] AD.HG B 86
[2431] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lamezan,* produisant la preuve.
[2432] AD.H.G Reg. Ins.11
[2433] Les 6 premiers nommés dans le testament d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, frère aîné d'Odet.

DISPAN, seigneur de Savaric, fils de noble Dominique DISPAN, seigneur de Savaric, et d'Anne d'ANTIN[2434].
Devenu veuf Paul Dispan épousa en secondes noces, Marguerite d'Orbessan, il fut cité pour la dernière fois le 17 février 1654, d'où postérité de ses deux unions.

6.4 Gabrielle de SAINT-ORENS.

6.5 Catherine de SAINT-ORENS.

6.6 peut-être Jacques de SAIN-ORENS.
Cité dans le testament d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, du 2 août 1613, ayant un fils Antoine, son filleul, c'est probablement lui qui habitant Pellefigue n'étant pas qualifié noble (ce qui est peut-être un oubli), avait épousé, par contrat du 23 septembre 1608, **Hélène de DUFAUR,** fille de Maître Guillaume DUFAUR, notaire de Saramon[2435]. Ils eurent un fils **Antoine de SAINT-ORENS.**

6.7 peut-être Marguerite de SAINT-ORENS.
Son mari, Jean de Fiart, ayant été nommé exécuteur testamentaire d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, frère d'Odet, Marguerite de Saint-Orens devait être très proche parente d'Odet.
Elle avait épousé, très probablement avant le 2 août 1613, date du testament d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue et certainement avant le 31 octobre 1617, noble **Jean de FIART (ou FIARD),** seigneur de Beauregard, à cette date elle reconnut une dette de 7 boisseaux de blé[2436]
Jean de Fiart, seigneur de Beauregard, fut présent, le 19 novembre 1629, au contrat de mariage de Louis d'Arroux avec Marie de Saint-Orens, dame de La Busquière (infra.)
Jean de Fiart, sieur de Beauregard, mourut dès 1632, date à laquelle Marguerite de Saint-Orens, veuve, fut citée avec leur fils Roger de Fiart[2437].
Roger de Fiart reçut le 11 juillet 1645, une procuration de Marguerite de Got d'Aubèze pour assister au mariage de son fils Jean François de Saint-Orens avec Marguerite de Sédillac[2438].
La demoiselle de Fiard étant décédée sans enfant, noble Roger de Fiard, sieur de Beauregard, et Marguerite de Saint-Orens, et Marie de Fiard, sa sœur, mère, frère et sœur d'Hélène de Fiard, étaient sur le point de faire instance, après le décès de feu sieur d'Arbas, contre Catherine de Durand de Monestrol, veuve dudit sieur d'Arbas, mère de Françoise d'Arbas ; pour régler cette affaire, le 13 juillet 1649, dans la maison de Géraud de Soulancé, écuyer, s'établit Catherine de Durand de Monestrol, veuve dudit sieur d'Arbas, suivant la procuration des Fiard reçue Jean Bonnet, notaire

[2434] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.626, Magnoac, notaire à Saint-Elix ; cet auteur indique le second mariage de Paul Dispan et sa descendance ?
[2435] AD.HG Reg. Ins 13 bis
[2436] AD.HG 3 E 34683, Dauzat, notaire à Aurignac
[2437] AD.HG 3 E 25279 L'Isle-en-Dodon
[2438] AD.HG Reg. Ins n°27 (13 juillet 1645)

d'Alan[2439]. Catherine de Durand avait épousé, par contrat du 16 avril 1645, François d'Arbas, coseigneur de Cazères, ils eurent une fille prénommée Françoise[2440].

6.8 peut-être Bernard Gabriel de SAINT-ORENS de Dèze, peut-être auteur de la branche des seigneurs de Dèze.

VI Antoine de SAINT-ORENS, seigneur de Fangeau en Astarac, puis seigneur de Pellefigue.
Le 20 avril 1616, eut lieu, dans la maison seigneuriale de Pellefigue, au diocèse de Lombez, une transaction entre Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, et son frère homonyme, sieur de Fangeau (qui apparaît également comme Paul Antoine et comme Paul), ce dernier demandant sa légitime venant de son oncle Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, et sa tante Marie de Lordat, le sieur de Pellefigue donna 12 000 livres au sieur de Fangeau, pour tous droits paternels, maternels, fraternels et autres[2441].
Le 22 juillet 1634, Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, envoya à son frère Paul de Saint-Orens, seigneur de Fangeau, des actes et titres dont l'inventaire est reporté en Annexe.
Antoine de Saint-Orens, sieur de Fangeau, testa le 23 février 1642, instituant héritier universel Marguerite de Gout, sa femme, à charge de rendre l'hérédité à l'aîné des enfants mâles qui naîtrait de Jean François de Saint-Orens, son fils[2442], fit un codicille le 28 février suivant et mourut le 6 mars 1642[2443].
Il avait épousé, par contrat du 24 juin 1608, **Marguerite *de/du GOUT* (de GOT ou GOTH)** d'Aubèze, fille de Jean Pierre *de/du GOUT* (de GOT ou GOTH), seigneur d'Aubèze (Gers), le futur fut assisté de Philippe d'Ariès, fondé de pouvoir d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, et de Marie de Lordat, sa femme, pour faire donation de la moitié de leurs biens en faveur d'Antoine de Saint-Orens, leur neveu, fils d'Odet de Saint-Orens, seigneur de Fangeau[2444]. Jean Pierre *de/du GOUT* (de GOT ou GOTH), seigneur d'Aubèze, père de la future, avait épousé, par contrat du 15 novembre 1573, Louise de ROQUELAURE[2445].
Ils eurent :

7.1 Jean François de SAINT-ORENS, qui suit.

7.2 Marie de SAINT-ORENS, demoiselle de La Broquère ou Busquière.
Marie de Saint-Orens, veuve de Louis d'Arroux, seigneur d'Estansan, fit son testament le 4 février 1684, au château de Pellefigue, nommant ses enfants, Marie, Pierre Antoine, Bernard, Philiberte et Suzanne d'Arroux, et leurs époux et épouses[2446].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 19 novembre 1629, au château de Pellefigue, dotée de 12 000 livres, **Louis d'ARROUX,** seigneur d'Estansan, fils de feu Carbon

[2439] AD.HG 3 E 16017 Cazères
[2440] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Arbas,* produisant la preuve
[2441] AD. Gers Vergès I 3162 n°8298 et 15439
[2442] BnF Fr 32298, Bessier, notaire
[2443] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.265, se référant à AD.HG GG 238
[2444] AD.HG Reg Ins 13 bis,
[2445] BnF Fr 32297
[2446] AD. Gers Vergès I 3063 n°90

d'ARROUX, seigneur de Bordères, et de Marguerite de MERITENS , la future fut assistée de Jacques de Saint-Orens, seigneur de Dèze, Jean de Fiart, seigneur de Beauregard était présent[2447].

Louis d'Arroux, seigneur d'Estansan, débiteur de M. Me Antoine de Saunhac, secrétaire en la chancellerie de Toulouse selon un contrat de prêt du 12 janvier 1639, à prendre sur feu Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, son beau-père, était en procès contre Jean François de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, fils d'Antoine, prétendant ne pas effectuer ce paiement. Une transaction du 24 octobre 1662, prévoyait que la dette serait payée par Marie de Bertrand, belle-mère du seigneur de Pellefigue, puis il y eut une saisie de biens ; le 10 août 1667, Anne de Villeneuve, veuve du seigneur de Saunhac, et Jean François de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, renoncèrent au procès, Jean François de Saint-Orens vendit à Anne de Villeneuve les biens qu'il avait à Hajau, avec faculté de rachat[2448].

VII Jean François de SAINT-ORENS, seigneur de Pellefigue.

Jean François de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, assista le 16 novembre 1652, Alexandre de Sédillac, seigneur de Saint-Léonard (son beau-frère), lors de son contrat de mariage avec Marie de La Tour de Lieux[2449].

Il avait épousé en premières noces, par contrat filiatif du 13 juillet 1645, au château de Saint-Léonard, en Lomagne, Marguerite de **SEDILLAC (SERILLAC),** fille de Pierre de SEDILLAC (SERILLAC), seigneur de Saint-Léonard, Castelnau et Boissède, et de Suzanne de BIRAN de Gohas(Goas), Marguerite de Got avait donné une procuration, le 11 juillet 1645, à Roger de Fiart, seigneur pour assister au mariage de son fils[2450].

Suzanne de Biran, veuve de Pierre de Sédillac, seigneur de Saint-Léonard, fit son testament le 14 février 1666, mentionnant les dépenses qu'elle avait faites pour ses petites-filles, Marguerite et Rose Hélène de Saint-Orens, filles de François de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue et de feue Marguerite de Sédillac, depuis le jour de leur naissance, Marguerite le 12 juin 1647, Rose Hélène, le 12 juin 1652, elle révoqua son testament du 26 novembre 1652, car à cette date elle était atteinte d'une grande maladie et le seigneur de Saint-Orens, sieur de Pellefigue, son beau-fils, lui avait extorqué certaine déclaration, à sa fantaisie, il avait extorqué 260 livres à son mari[2451].

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 2 mars 1655, **Marie du FAUR,** dotée de 24 000 livres, fille de feu Jean François du FAUR, seigneur et baron de Saint-Jory, conseiller au parlement (de Toulouse), et de Marie de BERTRAND, la future était assistée de son frère Jacques du FAUR[2452].

Marie du Faur, veuve de Jean François de Saint-Orens, testa le 23 mai 1674, instituant héritier universel François de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, Fangeau et autres lieux[2453].

[2447] AD. Gers Vergès I 3063 n°16425, Jean Capdeville, notaire de Simorre ; BnF Fr 32298
[2448] AD. Gers Vergès I 3063 n°897
[2449] AD. Gers Vergès I 3280 n°1000
[2450] AD.HG Reg. Ins n°27, Gaspard Daure, notaire
[2451] AD. Gers Vergès I 3281 n°17440, Paul Lalvie, notaire de L'Isle-en-Dodon
[2452] AD.HG Reg. Ins 29, Guillaume Lacombe, notaire
[2453] BnF Fr 32298, Dufaur, notaire

Enfants du premier lit :

8.1 Marguerite de SAINT-ORENS de Pellefigue.
Née le 12 juin 1647, elle reçut 5 000 livres le 2 août 1692, pour reste de la constitution dotale de sa mère Marguerite de Sédillac[2454].

8.2 Rose Hélène de SAINT-ORENS, née le 12 juin 1652 (supra) ; elle fut religieuse à *Sévignac* (Lévignac)[2455].

Enfants du second lit :

8.3 François de SAINT-ORENS, seigneur de Fangeau et autres lieux en l'élection d'Astarac.
Il fut maintenu noble le 5 décembre 1697, à Montauban[2456].
Le 1er juin 1699, Guy de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, Mourlon, rappela le contrat de mariage de Catherine de Seaux, épouse de feu François de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, dont 8 5000 livres de la dot étaient dues à Anne du Puy d'Arbaux épouse de François de Saint-Orens, seigneur de *Fanjaux*[2457].
François de Saint-Orens, seigneur de Fangeau, testa, à Toulouse, le 20 février 1717, disant avoir employé le plus clair de ses biens à la réparation de l'église de Fangeau, donnant un peu d'argent à sa chère épouse, demandant qu'elle ait la jouissance de son bien, faisant un legs à sa sœur Marie, religieuse à Lévignac, léguant 1 000 francs au chevalier de Saint-Orens, instituant héritier universel son frère Bertrand, major de dragons, et si celui-ci décèdait sans enfants (garçons) ni filles, demandant que ses biens reviennent au petit de Benoist, fils de sa sœur, et léguant 1 000 livres, à Marie de Benoist, sa sœur, sa filleule[2458].
Simon de Laloubère, chevalier de Montesquieu, subrogea le 17 janvier 1718, François de Saint-Orens, seigneur de Fangeau, en tous les droits acquis de noble Michel du Puy, seigneur de Montagagne, situés au Carla[2459].
Il avait épousé **Anne du PUY d'Arbaux,** seigneuresse de Montagagne (Ariège), Brugnas (Brugnac ?), coseigneuresse de la ville de La Bastide-de-Sérou (Ariège), et de Beaumont de Lézat
Anne du Puy d'Arbaux testa le 8 mars 1737, veuve de François de Saint-Orens, instituant héritier universel messire de Hunaud de Saint-Michel, fils de feu Guy de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, son cousin, elle mourut le 6 septembre 1741 dans sa maison de Beaumont de Lézat, son testament fut ouvert le 15 septembre suivant[2460].

[2454] AD.HG 3 E 25311 L'Isle-en-Dodon
[2455] Jacques de Cauna, *op.cit., III, p. 220*
[2456] BnF Fr 32298
[2457] André Navelle, *op.cit.,* V, p.193, produisant AD.HG 3 E 7307 f°80, Soum, notaire
[2458] AD. Gers Vergès I 3264 n°16901
[2459] AD.HG 3 E 15489 Montesqueu-Volvestre
[2460] AD.HG 3 E 11832, Forest, notaire

8.4 Bertrand de SAINT-ORENS, seigneur de Fangeau.
Il fut capitaine de dragons.
Il avait épousé en premières noces **Marie de GOMBAUD**[2461]
Il avait épousé en secondes noces **Marie Louise de GIRARDON.**
Enfant du second lit :

Louise Bertrande de SAINT-ORENS.
Elle épousa **Pierre de CARRIERE,** lieutenant-colonel d'artillerie.

8.5 Anne de SAINT-ORENS.
Elle épousa **Pierre Jean de BENOIST,** seigneur de Novital, dont elle était veuve le 2 juillet 1727. A cette date Anne de Saint-Orens, veuve, habitant Toulouse, fit un accord avec son frère Bertrand de Saint-Orens, capitaine de dragons au régiment de Bonel, faisant sa résidence en Saintonge, avec qui elle possédait la terre de Fangeau, en Astarac, valant 18 000 livres, venant de la succession de leur père et mère, pour lui racheter sa part. Cet accord fut collationné et retiré le 14 avril 1758, par Etienne de Saint-Orens, chevalier, seigneur de Mérigat, du Vivier, Lonzay et la rue Franche en Saint-Jean d'Angély, ancien capitaine de dragons, étant au château du Vivier Cresle[2462].

8.6 Marie de SAINT-ORENS.
Elle fut religieuse à Lévignac, légataire de son frère François, le 20 février 1717.

II
Rameau établi en Angoumois et Saintonge

L'auteur de ce rameau, Antoine de Saint-Orens, értait fils d'Odet de Saint-Orens, seigneur de Fangeau,et de Marguerite de Lamezan.

VI Paul Antoine de SAINT-ORENS, écuyer, seigneur de Fangeau.
Prénommé Antoine avant son mariage, il apparaît ensuite comme Paul Antoine ou Paul. Il fut qualifié sieur de *Vernisse* avant le décès, en 1613, de son oncle Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, puis comme sieur de Fangeau, dont était qualifié auparavant son frère Antoine.
Antoine de Saint-Orens, seigneur de Fangeau, était en procès avec Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, il demandait les legs faits par feu Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, son oncle, et par feue Marie de Lordat, sa tante, il avait reçu par provision 1 000 livres d'Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, assigné son frère. Ils s'accordèrent le 26 avril 1616, dans la maison seigneuriale de Pellefigue, diocèse de Lombez, .le seigneur de Pellefigue donna au seigneur de Fangeau pour tous droits paternels, maternels, fraternels et

[2461] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p. 220, indique les deux mariages de Bernard de Saint-Orens et celui de sa fille Louise Bertrande
[2462] AD. Gers Vergès I 3264 n°3158 ; accord du 14 avril 1758, Cherreilleux, notaire de Saint-Jean d'Angély

autres, 12 000 livres, payables 4 000 livres le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, prochain, et 8 000 livres un an après[2463].
Les 22 juillet et 8 décembre 1634, Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, envoya à son frère Paul de Saint-Orens, seigneur de Fangeau des actes et titres selon l'inventaire reporté en Annexe.
Paul Antoine de Saint-Orens fit son testament le 13 avril 1652, faisant un legs à Jean de Saint-Orens, son fils du second lit, faisant mention de son premier mariage[2464].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 31 mars 1617, **Jeanne de/du MOUTIER (MOUSTIER ?),** dotée de 300 livres de pension annuelle plus 2 000 livres de préciput, fille de Pierre de/du MOUTIER, sieur de la Bressaye, lieutenant de la compagnie des gens de pied de M. de *Crozanne*, en la ville de Brouage, et de Jeanne GARNOU, le futur fut assisté de Pierre de Comminges, seigneur de Guitaut, lieutenant général pour Sa Majesté de la ville et gouvernement de Brouage, La future était dotée d'une rente de 300 livres plus 2.000 livres de préciput, le futur apportait les 12 000 livres données par le seigneur de Pellefigue, son frère[2465].
Il avait épousé en secondes noces, le 11 juillet 1633, **Anne VETET[2466].**
Enfants du premier lit :

7.1 Louis de SAINT-ORENS, qui suit.

7.2 Jeanne de SAINT-ORENS[2467].
Elle épousa **Pierre de BARRIERE,** seigneur de Chaise, dont elle était veuve en 1661.

Enfant du second lit :

7.3 Jean de SAINT-ORENS.

VII Louis de SAINT-ORENS, seigneur du Plessis-Landolle et du Breuil-Marmande.
Né en 1619, il mourut le 5 septembre 1692.
Jean et Louis de Saint-Orens, frères, vivant à Merpeins, arrondissement de Cognac, furent maintenus nobles en 1667[2468].
Louis de Saint-Orens avait épousé, en premières noces, le 3 novembre 1660, **Marie de LA TOUR.**
Il avait épousé en secondes noces, le 22 avril 1665, **Bénigne d'ASSIER**[2469] alias **de HEERE**[2470].
Enfant du premier lit :

[2463] AD. Gers Vergès I 3162 n°8298 et 15439, Fortis Ollivier, notaire de Limbert
[2464] Abbé Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges,* t.III, p.303
[2465] AD. Gers Vergès I 3162 n°16877, Gouin, notaire
[2466] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p. 221 (qui dit 1639 ; pour 1633.)
[2467] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p. 221
[2468] Simon des Coustures, *Nobiliaire de la généralité de Limoges,* qui indique leur ascendance.
[2469] Abbé Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges,* t.III, p.304
[2470] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.221, alliance étonnante car la famille de Heere n'appartient pas à cette région ; il indique la première union avec Marie de La Tour, d'où Alexis.

VIII Alexis de SAINT-ORENS, seigneur du Plessis-Landolle et du Breuil-Marmande.
Né en *1668* (contradiction avec le second mariage de son père.)
Il avait épousé, le 22 septembre 1687, **Antoinette Marie de VERDELIN**[2471].
Ils eurent[2472] :

9.1 Etienne de SAINT-ORENS, qui suit.

9.2 Marguerite de SAINT-ORENS.
Fille d'Alexis de Saint-Orens et de Toinette de Verdelin, elle épousa, par contrat du 20 janvier 1727, **Alexandre de VERDELIN,** seigneur d'Aventignan et de Beaurepaire, fils de François de VERDELIN, seigneur d'Aventignan et de Beaurepaire, et de Thérèse de MUN[2473], d'où postérité.

9.3 Paule Angélique de SAINT-ORENS, religieuse en 1709.

IX Etienne de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur de Mérigat, du Vivier Cresle, Lonzay et la rue Franche en Saint-Jean d'Angély.
Il fut capitaine de dragons, le 14 avril 1758, collationna et retira l'accord entre Bertrand et Anne de Saint-Orens, signé entre eux le 2 juillet 1727, par lequel Anne de Saint-Orens acquit la part de son frère Bertrand sur la terre de Fangeau (supra.)
Il avait épousé, le 5 mars 1726, **Catherine GUINOT de Lonzay,** d'où postérité qui s'éteignit avec leur petit-fils François Cléophas de SAINT-ORENS, né le 11 juillet 1769, revenu d'émigration en 1828.

III
Seigneurs de Dèze et de Frontignan

L'auteur de cette branche serait, selon Jacques de Cauna, Jean Gabriel de Saint-Orens, seigneur de Dèze en 1580, fils de Cléophas de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, et de sa 3ème épouse Jeanne de Paluel, la preuve n'est pas fournie.
Selon Maurice Vuillier son auteur serait Bernard Gabriel de Saint-Orens, fils d'Odet de Saint-Orens et de Marguerite de Lamezan, qui épousa vers 1610 Louise d'Orbessan, la preuve de son ascendance n'est pas fournie, mais ce Bernard Gabriel est probablement le père de Jacques de Saint-Orens à partir duquel la filiation est suivie.

V ? Jean Gabriel de SAINT-ORENS, seigneur de Dèze en 1580. Dèze est probablement le lieu à 4 km de Lombez (Gers.)
Selon Jacques de Cauna, il serait le père de Jacques de Saint-Orens qui vivait en 1680, ayant épousé en 1608 *Gislaine Durfort* (degré VII infra) alors que l'on sait qu'il avait épousé

[2471] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.221, qui indique également la date de naissance, 1668 ; l'ascendance de Marguerite de Saint-Orens est indiquée par son contrat de mariage.
[2472] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.221 indique Etienne et Paule Angélique, en plus de Marguerite indiquée par d'autres sources ; cet auteur indique également la postérité d'Etienne.
[2473] AD. Gers Vergès I sup 545, Guchan, notaire de Bourg en Nébouzan

Marguerite de Got, probablement vers 1640 si l'on se tient compte des contrats de mariage de ses enfants. On sait également que ce Jacques de Saint-Orens était oncle de Catherine d'Orbessan de Cazaux, ce qui s'explique si son père était Bernard Gabriel d'Orbessan, ce qui milite pour le fait qu'il soit le fils de Bernard Gabriel de Saint-Orens.

***

VI Bernard Gabriel de SAINT-ORENS de Dèze.

Bertrand Gabriel de Saint-Orens de Dèze, assista, le 18 février 1613, au château de La Busquière, son beau-frère Corbeyran d'Orbessan, seigneur de La Busquière, lors de son contrat de mariage avec Louise de Luppé[2474].

Il avait épousé **Louise d'ORBESSAN**[2475], donc fille de Guillaume d'ORBESSAN, seigneur de La Busquière, et de Jeanne de LA BARRE, qui sont les parents de Corbeyran d'Orbessan[2476].

Ils sont probablement les parents de :

7.1 Jacques de SAINT-ORENS, qui suit.

et probablement de :

7.2 Alexandre de SAINT-ORENS, seigneur de Lastours, Dèze, Frontignan (-de-Comminges, Haute-Garonne.)

Alexandre de Saint-Orens, seigneur de Lastours, de Dèze, était, le 27 octobre 1652, premier capitaine au régiment de Champagne[2477], il fut cité en 1658, sieur de Lastours, Frontignan avec Jacques de Saint-Orens, sieur de Dèze[2478]. Il fut tué en 1674 à la bataille de Sintzwein[2479].

VII Jacques de SAINT-ORENS, seigneur de Dèze, Frontignan.

Le 6 juillet 1642, Jacques de Saint-Orens, seigneur de Dèze, fut présent au contrat de mariage de sa nièce Catherine d'Orbessan de Cazaux, fille de feu François d'Orbessan, chevalier, seigneur de Montadet, et de Jacquette de Got, dame de Cazaux, avec Jean de La Barthe Giscaro, coseigneur d'Arné[2480]. Ce mariage montre que Jacques de Saint-Orens était, du côté Orbessan, le « cousin-germain » de Catherine d'Orbessan de Cazaux, en effet François d'Orbessan, seigneur de Montadet était fils de Guillaume d'Orbessan, seigneur de La Busquière, et de Jeanne de La Barre. Corbeyran d'Orbessan, seigneur de La Busquière nomma procureur, le 27 octobre 1652, Alexandre de Saint-Orens, seigneur de Dèze, pour recevoir les sommes qui lui étaient dues[2481], Alexandre de Saint-Orens étant le présumé frère

[2474] AD.HG Reg. Ins 17
[2475] Maurice Vuillier indique Louise d'Orbessan.
[2476] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Orbessan,* produisant la preuve
[2477] AD.HG 3 E 22076
[2478] AD.HG 3 E 25416 Fprgues
[2479] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.222
[2480] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et Gascogne,* t.I, p.250
[2481] AD.HG 3 E 2207

de Jacques, ceci renforce les liens entre Jacques de Saint-Orens et Louise d'Orbessan, épouse de Bernard Gabriel de Saint-Orens de Dèze.
Jacques de Saint-Orens, sieur de Dèze, fut présent, le 3 février 1648, au contrat de mariage de Pierre d'Orbessan, sieur de La Busquière, fils de Corbeyran d'Orbessan, seigneur de La Busquière, et de Louise de Luppé, avec Marguerite d'Espagne[2482], le futur, Pierre d'Orbessan était le cousin-germain de Jacques de Saint-Orens, seigneur de Dèze. On trouvera deux générations après, en 1697, Pierre d'Orbessan, seigneur de La Busquière, oncle des enfants de Jean de Saint-Orens, fils de Jacques. On trouve le même décalage de génération sauf s'il faut traduire oncle par grand-oncle. Il se peut également que Jacques de Saint-Orens, s'il était plus âgé que Catherine d'Orbessan, soit considéré comme oncle, même s'ils étaient cousins-germains, comme on l'a constaté dans d'autres cas.
Quoiqu'il en soit, on constate une proche parenté entre les Saint-Orens de Dèze et les Orbessan de La Busquière, ce qui justifie l'hypothèse d'ascendance à partir de Bernard Gabriel.
Jacques de Saint-Orens vivait en 1680 date du compromis entre lui et son fils Jean, et Melchior de Lapasse, mari d'Anne de Saint-Orens (infra.)
Il avait épousé **Marguerite de GOT,** comme le montre les mariages de leur fille Anne.
Ils eurent :

8.1 Jean de SAINT-ORENS, qui suit.

8.2 Anne de SAINT-ORENS.
Le 12 février 1677, Jean Pierre de Sers, seigneur de Gensac, et son fils Jean Jacques de Sers, seigneur de Gensac, reconnurent une dette envers Anne de Saint-Orens, femme de Melchior de Lapasse, seigneur de Mont, suivant un acte du 14 février 1672, passé devant Bouzeran, notaire de Toulouse, et le contrat de mariage du 25 février 1672, retenu Sans, notaire de Loubes[2483].
En 1680, au château de Mont, Jean de Sion, seigneur de Castéra, reconnut une dette de 1 000 livres envers Anne de Saint-Orens, femme de Melchior de Lapasse, seigneur de Mont[2484], la même année Jacques et Jean de Saint-Orens, seigneurs de Dèze et de Frontignan, père et fils, passèrent un compromis avec Melchior de Lapasse, seigneur de Niaux, et Anne de Saint-Orens, son épouse, suite à une transaction passée à Toulouse le 24 mars 1679, reçue Condomiers, notaire[2485]. Anne de Saint-Orens, épouse de Melchior de Lapasse, seigneur de Mont, fut citée le 4 mars 1687, avec François de Lapasse, seigneur de Laumède, et Jean Jacques de Sers, seigneur de Gensac et de Castéras[2486].
Fille de Jacques de SAINT-ORENS et de Marguerite de GOT, Anne de SAINT-ORENS épousa en premières noces, vers 1655, **Jean Louis de SERS,** seigneur de Castéras, fils de Jean Pierre de SERS, seigneur de Castéras, Gensac, et d'Anne de

[2482] AD.HG 3 E 25601
[2483] AD.HG 3 E 15474 Montesquieu-Volvestre
[2484] AD.HG 3 E 19003 Labastide-Paumès
[2485] AD.HG 3 E 25306 L'Isle-en-Dodon
[2486] AD.HG 3 E 20387 Le Fousseret

MARTRES, il mourut avant le 9 novembre 1669, date à laquelle Anne de Saint-Orens, veuve de Jean Louis de Sers, seigneur de Castéras, Gensac afferma la seigneurie de Castéras[2487], d'où une fille Anne de Sers.

Anne de SAINT-ORENS, fille de Jacques de SAINT-ORENS, seigneur de Dèze et de Fontignan, et de Marguerite de GOT épousa (donc en secondes noces), par contrat du 25 février 1672, **Melchior de LAPASSE,** seigneur de Mont, fils de Jean Auguste de LAPASSE, seigneur de Poussignan, gouverneur de Foix, et de Françoise de SARIAC[2488]. Ils eurent un fils, Michel de Lapasse, seigneur de Mont, qui épousa, par contrat du 23 février 1693, Paule de Hunaud, fille de François de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, et de défunte dame George de Bordes[2489].

VIII Jean de SAINT-ORENS, seigneur de Dèze, Frontignan.

Il fut cité en 1678 comme seigneur de Frontignan, faisant partie du territoire de Frontignes qui avait Fronsac pour son centre[2490].

Il mourut dès 169,7 date à laquelle Henriette, Margot et Magdelon , filles en premières noces de feu Jean de Saint-Orens de Dèze, seigneur de Frontignan et de dame Marie Charlotte de Dufaur (sic) dirent que leur père était décédé ab intestat et que dame Françoise de Roquemaurel, épouse en dernières noces dudit sieur de Vèze avait fait procéder à l'inventaire des effets, Charles de Saint-Orens, leur frère aîné était au service du Roi, les enfants du deuxième lit étaient Miquel, Bonaventure et Catherine de Saint-Orens, fils et fille dudit seigneur et de défunte dame Marianne de Manas de Lahas, furent présents Pierre d'Orbessan, seigneur de La Busquière, Melchior de Lapasse, sieur de Mont, oncles paternels des dites demoiselles, Philippe de Manas de Lahas, frère de ladite Marianne de Manas[2491].

Fils de Jacques de Saint-Orens, Jean de Saint-Orens avait épousé, en premières noces, le 2 mars 1677, en la paroisse de Marignac, **Marie Charlotte du FAUR de La Rivière,** fille de Geneviève d'OSSUN, elle fut assistée de Charles du FAUR, seigneur de La Rivière[2492].

Il avait épousé, en deuxièmes noces, **Marianne de MANAS de Lahas,** sœur de Philippe de Manas de Lahas. Elle était fille de Guillaume de MANAS de LAMEZAN de Lahas, seigneur de Lahas et d'Isabeau DUFAUR de Bérat, car cette dernière, veuve, fit le 28 juillet 1697 une donation à son fils Philippe de Manas Lamezan de Lahas, prêtre[2493].

Il avait épousé, en troisièmes noces, **Françoise de ROQUEMAUREL,** fille d'Octavien de ROQUEMAUREL, coseigneur d'Ustou, et de Jeanne de MERITENS[2494].

Françoise de Roquemaurel, veuve du sieur Jean de Saint-Orens, sieur de Dèze, fit son testament le 17 juin 1745, au lieu du Trein, vallée d'Ustou, dans la maison de feu Jean de Roquemaurel de Latour. Elle possédait 2 500 livres en biens, faisant des legs à des neveux et

---

[2487] AD. Ariège 35 J 54
[2488] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.76
[2489] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel
[2490] Dutil, *La Haute-Garonne*
[2491] AD.HG 3 E 25691 Saint-Frajou 13
[2492] RP. Marignac
[2493] AD.HG Reg. Ins 33, Mathieu Villanot, notaire de Labastide-Savès
[2494] Jacques de Roquemaurel, *Maison de Roquemaurel,* produisant la preuve.

nièces Saint-Jean, instituant héritière universelle Marthe de Lapasse, veuve du sieur François de Roquemaurel, son frère[2495].Ce testament fut insinué le 3 juillet 1749[2496].
Enfants du premier lit :

9.1 Charles de SAINT-ORENS, qui suit.

9.2 Henriette de SAINT-ORENS.
Elle avait épousé **Bertrand de RIBAUCOURT,** seigneur de la Pescadoure (à 2 km de Saint-Lys, Haute-Garonne), dont elle était veuve le 23 février 1728, date à laquelle Dom Jean Ducos, prieur à l'abbaye de La Chaise-Dieu, reçut 1 000 livres de Charles de Saint-Orens de Dèze, seigneur de Frontignan, à l'acquit et décharge de dame Henriette de Saint-Orens, veuve de Bertrand de Ribaucourt, sieur de la Pescadoure, et de demoiselle Cathie de Saint-Orens, habitantes de Saint-Lys, sœurs dudit sieur[2497].

9.3 Margot de SAINT-ORENS.

9.4 Magdelon de SAINT-ORENS.

Enfants du deuxième lit :

9.5 Miquel (Michel) de SAINT-ORENS.

9.6 Bonaventure de SAINT-ORENS[2498].

9.7 Catherine de SAINT-ORENS.
Epouse de Pierre de Martres, de la branche des seigneurs de Benque, elle fut citée en 1725, à Bonrepos-sur- Aussonnelle (olim Bonrepaux, à 4 km de Saint-Lys, Haute-Garonne), avec Mathieu-André de Ribaucourt et Henriette de Saint-Orens[2499].
Sœur d'Henriette de Saint-Orens, elle habitait avec celle-ci, le 23 février 1728, à Saint-Lys (supra)
Elle avait épousé **Pierre de MARTRES,** de la famille des seigneurs de Benque, il n'est pas rattaché.

IX Charles de SAINT-ORENS de Dèze, seigneur de Frontignan.
Né en 1678, il mourut en 1752[2500]

[2495] AD.HG 13 J 117
[2496] AD. Ariège 2 C 923
[2497] AD.HG 3 E 25326 L'Isle-en-Dodon
[2498] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.222, indique un Bonaventure au degré suivant, qui épousa Belle de L'Hôpital Maugras, d'où deux enfants Antoine Bonaventure de Saint-Orens, et Marguerite de Saint-Orens qui était mariée en 1705 avec François de Rey, seigneur d'Orieux, ce qui est évidemment anachronique et le serait également pour Bonaventure fils de Jean et de Marie Anne de Manas.
[2499] E.Bacalerie, *Revue de Comminges,* 1905, Bonrepaux de Sainte-Foy, Notes et souvenirs, p.50
[2500] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.222

Il fut présent, le 22 décembre 1717, au contrat de mariage de Gaudens de La Tour, seigneur de Latoue, avec Jacquette de Barèges[2501]. Le 4 avril 1720, Charles de Saint-Orens de Dèze, seigneur de Frontignan, y habitant, bailla un moulin[2502]. Charles et Bernard de Saint-Orens, seigneurs de Frontignan furent présents, le 9 juillet 1743, au contrat de mariage de Jean Joseph Dabeaux, bourgeois, habitant Saint-Frajou, avec Paule de La Barthe[2503].
Il avait épousé, en premières noces, avant le 30 août 1700, **Jacquette de LA TOUR,** fille de Gilles de LA TOUR, seigneur de Lartigue, La Coutère, et de Marie de LA TOUR, cette dernière fille de Jeanne Lucrèce de La Marque. Gilles de La Tour testa le 30 août 1700, nommant entre autres sa fille Jacquette mariée avec Charles de Saint-Orens, seigneur de Frontignan[2504]. Le 27 avril 1720, Marie de La Tour, veuve de Gilles de La Tour, seigneur de Lartigue, tant pour elle que pour Agne de La Tour dont elle était tutrice, et Jacquette de La Tour, sa fille, épouse de Charles de Saint-Orens, comme cohéritière d'Anne de La Tour, religieuse, et Dominique de La Tour, seigneur de La Tour, reçut 4 000 livres de Louise de Durfort, entourée de Pierre de Lartigue, son époux[2505].
Charles de Saint-Orens avait épousé en secondes noces, par contrat du 21 décembre 1730, **Alexandrine de TALASAC de La Cassaigne,** fille de feu Alexandre de TALASAC et de demoiselle Françoise de PAUTE[2506], le futur fut assisté de ses frères Melchior et Jean Bonaventure de Saint-Orens, et de Jean Paul d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, la future fut assistée de Jean de Talasac, sieur de La Cassaigne, son frère, elle reçut les biens de son frère François de Talasac, en vertu des dispositions testamentaires de son frère François, du 17 mai 1719, testament ouvert le 18 janvier 1720, par Loubens, notaire d'Espaon[2507].
Enfant du premier lit :

10.1 Bernard de SAINT-ORENS, qui suit.

X Bernard de SAINT-ORENS, seigneur de Frontignan.
Bernard de Saint-Orens, seigneur de Frontignan, fut présent le 4 décembre 1744, au château de Lamezan, à l'ouverture du testament de Marie Anne du Mont, veuve de Bertrand Benoît Joseph de Noaillan, seigneur de Lamezan, Jean Paul d'Orbessan, habitant Castelgaillard, fut également présent[2508]. Bernard de Saint-Orens, seigneur de Frontignan, fut cité le 6 mars 1778 avec son fils Charles de Saint-Orens[2509].
Il avait épousé, par contrat du 26 septembre 1737, à Saramon, **Marie Anne de COURS,** fille de feu Jean Pierre (de COURS) d'ANTRAS, seigneur d'Antras, et de feue Jeanne de LA ROCHE (sa première épouse) , la future fut assistée de Joseph de La Roche de Tuco, prêtre et

[2501] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[2502] AD.HG 3 E 25323 L'Isle-en-Dodon
[2503] AD.HG 3 E 25698 Saint-Frajou
[2504] Maurice Vuillier se référant à AD. Gers …
[2505] AD.HG 3 E 25323 L'Isle-en-Dodon
[2506] Jean de Paute, capitaine et gouverneur de *Serude,* avait épousé Anne de Paute, ils eurent, entre autres Françoise de Paute qui a été mariée à Alexandre de Paute, sieur de Lacassaigne (AD.HG 3 E 25306 L'Isle-en-Dodon)
[2507] AD.HG 3 E 25327 L'Isle-en-Dodon
[2508] AD. Gers Vergès I 1864 n°10927
[2509] AD.HG 3 E 22054 Boulogne

docteur en théologie, archiprêtre de Montesquieu, et de dame Pauline de Bousquet de Meillan, veuve dudit sieur d'Antras, père de la future, parmi les présents figuraient Jean Bonaventure de Saint-Orens et Jean Paul d'Orbessan[2510].
Ils eurent :

11.1 Charles Paulin de SAINT-ORENS, qui suit.

11.2 Catherine de SAINT-ORENS, née en 1743[2511].

11.3 Henriette de SAINT-ORENS, née en 1744.

XI Charles Paulin de SAINT-ORENS, seigneur de Frontignan.
Né vers 1749 (il avait 50 ans en 1799), il se fit représenter en 1789, à l'assemblée générale de la noblesse à Muret[2512].
Un état des otages ou des personnes à mettre en otage, mentionne le 3ème jour supplémentaire de l'an VII (19 septembre 1799), à Frontignan, Charles Paulin Saint-Orens, 50 ans, ci-devant noble (qu'il soit mis en otage), Thérèse Lamalthie, femme Saint-Orens, 45 ans, Baptiste Saint-Orens, 47 ans, Henry Saint-Orens, 45 ans[2513].
Il avait épousé, en 1769, **Marie Thérèse** dite **Toutête de MONTESQUIOU dite de LA MALATIE,** fille de Géraud Louis de MONTESQUIOU de LA MALATIE et de Catherine du GARRANE dite d'ENDOUFIELLE[2514].
Ils eurent[2515] :

12.1 Marc Antoine de SAINT-ORENS, qui suit.

12.2 Jeanne Clotilde de SAINT-ORENS, née en 1773.

12.3 Marie de SAINT-ORENS.
Née en 1777, elle épousa en 1807, **N…TURGUES,** de *Lheux* (Lieux ?)

12.4 Jeanne Marie de SAINT-ORENS.
Née en 1779, elle épousa, en 1809, **Jean DESCAMPS,** de Puymaurin.

XII Marc Antoine de SAINT-ORENS, seigneur de Frontignan.

[2510] AD.HG 3 E 25329 L'Isle-en-Dodon ; Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, nomme Angélique de La Roche la première épouse de Jean Pierre de Cours, ignore leur fille Marie Anne et ignore le second mariage de Jean Pierre de Cours.
[2511] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, p.222 indique Catherine et Henriette
[2512] Brémond
[2513] Gabriel Manière, *Revue de Comminges,* 1993, t. 108, De la persistance du royalisme et de quelques incidences de la loi du 24 messidor an VII, p.272 ; selon la chronologie Baptiste et Henry de Saint-Orens pourraient être des fils de Bernard de Saint-Orens et de Marie Anne de Cours.
[2514] Jean Lahille, *Revue de Comminges,* 1972, Les Montesquiou de La Malatie, petite histoire de trois générations (1718-1845)
[2515] Jacques de Cauna, *op.cit.,* III, pp.222, 223

Il épousa **Pasacale POURCET,** d'où une postérité subsistante.

IV
Personnes isolées

22 octobre 1483, Marie de Saint-Orens, épouse d'Arnaud de Cardeilhac (Cardaillac**),** fils de Bernard de Cardeilhac, seigneur de Lomné, et de Mascarose de Jussan.

10 juillet 1552, Arnaud Guillaume de Saint-Orens était à la montre faite à Condom sous les ordres du roi de Navarre[2516].

1552-1554, Charles, baron de Castelnau, vendit un moulin à Saint-Loubouer à Jean de Saint-Orens[2517].

20 février 1610, Marguerite de Séguier épousa par contrat du 20 février 1610, Rigal de Saint-Orens d'Arpajon (?), seigneur de Lolmède (Lot ?), *Farmon*, ils furent séparés le 5 juin 1613, elle vivait en 1645[2518].
20 avril 1620, Mariage de Rigal de Saint-Orens, seigneur de Laumède, et Marguerite d'Isalguier, dame du Pin[2519].
4 janvier 1624, Contrat de mariage de Jean d'Encausse, seigneur de Gantiès, avec Marguerite Isalguier, dame du Pin, veuve de Rigal de Saint-Orens, seigneur de Laumède[2520] (Laumède, Gers ?)

1633, Charles de Luppé, seigneur du Garrané et de La Cassagne, bien que n'étant pas héritier de feue dame de Saint-Orens son aïeule maternelle, reconnut une dette[2521], cette dame de Saint-Orens appartenait soit à la famille de Saint-Orens et dans ce cas elle avait épousé Jean de Mont de Pléhaut, soit elle appartenait à une famille qui tenait Saint-Orens (par exemple Cassagnet de Tilladet)

6 octobre 1647, Pierre de Saint-Orens, seigneur de La Lane fait un achat[2522].

25 janvier 1674, Jeanne de Saint-Orens, veuve de Pierre Barias, écuyer, seigneur de Chays, souscrit une obligation au profit du seigneur de Saint-Orens[2523].

[2516] Joseph Noulens
[2517] AD. Pyrénées Atlantiques E 1993
[2518] Andfré Navelle, *op.cit.,* X, p.21
[2519] ADHG GG 298
[2520] André Navelle, *op.cit.,* V, p.208, produisant AD.HG 3 E 975, Bessier, notaire
[2521] AD. Gers B 124
[2522] AD. Gers I 3165 n°16645
[2523] AD. Gers Vergès I 3263

ANNEXE

Inventaire des actes et titres envoyés par Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, à Paul de Saint-Orens, seigneur de Fanjaux, son frère[2524].

Pactes de mariage de feu Cléophas de Saint-Orens, aïeul desdits sieurs de Pellefigue et de Fanjaux, du 15 août (pour 12 février) 1535, parchemin

Autres pactes de mariage entre le même Cléophas de Saint-Orens et Françoise de La Tour, de la maison de Reyniès, retenu par Me Bertrand Austin, notaire royal du lieu de Villedonnes, près de Reyniès, du 23 juillet 1544, parchemin

Testament de feu Odet de Saint-Orens, seigneur de Fanjau, père des produisants, retenu par feu Me Dominique Dauriac, notaire de Larroquan le 28 mars 1590, collationné par feu Magnoac, notaire de Saint-Elix.

Testament de feu Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, fils de feu Cléophas, retenu par ledit Magnoac, notaire, le 27 août 1613, parchemin.

Testament de dame Mengette de Foix en faveur d'Antoine de Saint-Orens, retenu par Me Louis Dumatin, notaire de Samatan, le 30 août 1519.

Quittance et partage entre feus Odet de Saint-Orens, père des dits sieurs de Pellefigue de Fanjaux, frères, et Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, retenu par ledit feu Dauriac, notaire, le 15 av 1578, papier..

Contrat entre ledit Odet et Jeanne de Saint-Orens, demoiselle de Polastron, retenu par ledit feu Dauriac, le 2 février 1589, collationné par ledit Magnoac, notaire de Saint-Elix, papier.

Contrat de partage entre lesdits Antoine et Paul de Saint-Orens, frères, retenu par moi, notaire, le 8 juillet 1617, papier.

Un instrument passé entre feu Antoine de Saint-Orens, seigneur de Pellefigue, et le sieur de *Grossolette* (Grossolles ?), retenu par Me Pierre Carrière, notaire de Toulouse, le 1er avril 1512, papier.

Fait à Pellefigue le 16 décembre 1634, Bubon, notaire.

Référencé *Inventaire de 1634*

Douillac, révision le 7 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2524] AD. Gers Vergès I 3263 n°16895

Famille de TERSAC

I Premiers degrés **p.396**

II Seigneurs de Montberaud **p.398**

III Seigneurs de Montastruc **p.421**

IV Seigneurs de Goutevernisse **p.424**

V Seigneurs de Vernajoul **p.431**

VI Personnes isolées **p.436**

Carte **p.438**

La généalogie de cette famille a été établie par André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain, au XVème et XVIème siècles,* puis complétée par Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de TERSAC de MONTBERAUD,* octobre 2008, le document qui suit complète et corrige cette généalogie avec des actes provenant de Maurice Vuillier et d'autres sources.
Ch. Higounet, *Le comté de Comminges,* a établi une généalogie succincte des premiers degrés, auxquels Adhémar de Tersac à partir duquel la filiation est suivie, n'est pas rattaché, nous la reproduisons avec quelques ajouts.
Cette famille portait : « de gueules au chef d'or surmonté de France » alias « de gueules au chef d'azur soutenu d'une divise d'or et chargé de trois fleurs de lys de même[2525] »

I
Premiers degrés

Jusqu'au XIIème siècle les seigneurs de Tersac ont tenu dans la vie féodale du Comminges une plus grande place que leurs voisins immédiats de Martres. Les noms de Roger I et de Roger II de Tersac sont mêlés au XIIème siècle à de nombreuses donations en faveur des établissements de la région pré-pyrénéenne. Le château de Tersac dont cette famille tenait son nom est situé dans le terroir de Saint-Christaud (à 2 km de ce lieu, Haute-Garonne), il relevait de la châtellenie de Saint-Julien[2526], il en reste des bâtiments transformés en ferme.

I Roger I de TERSAC.
Il donna, vers 1120, ses droits sur l'alleu et l'église de Mont-Sabaoth à l'abbaye de Lézat ; quelques années après (1124-1130) il donna encore avec ses sœurs Ermengarde et Vermunda l'église de Saint Jean-Baptiste de Goutevernisse à l'abbaye du Mas d'Azil, vers la même époque il fut témoin d'une donation d'Arnaud Raymond d'Aspet et Bernard de Montaut à m'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem de Toulouse[2527].
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Roger II de TERSAC, qui suit.

2.2 Adhémar de GENSAC, seigneur de Gensac (-sur-Garonne, à 3 km au nord-est de Cazères, Haute-Garonne), cité en 1177 et en 1202[2528].
En 1193, Roger de Tersac et Adhémar, son frère, donnèrent à l'abbaye de Bonnefont des biens à Lafitte et à *Sudère,* puis, en 1195, Roger de Tersac et Adhémar de Gensac exemptèrent l'abbaye de Bonnefont de leude et péage à Rieux, en présence de Raimond, évêque de Comminges[2529]. En 1208, Adhémar de Gensac, Roger de Tersac

---

[2525] R. Bourse, I. Dufis, *Armorial de la Gascogne gersoise,* Société Archéologique du Gers, 2002
[2526] *Le Patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* éditions Flohic, septembre 2000, t.II, p.969
[2527] Ch. Higounet, *op.cit.,* p.281, se référant à *Histoire de Languedoc,* t.V, col 1 .766, pour la donation vers 1120, au *cartulaire du Mas d'Azil,* éd. Cau Durban p.81, n°33 pour la donation 1124-1130, à AD.HG H Malte, Saint-Clar pour la 3ème donation
[2528] André Navelle, *op.cit.,* X, p.103, qui indique également sa descendance ; Higounet, *op.cit. ,* p.282, dit que Roger II de Tersac, en plus de son frère cadet Adhémar avait encore un second frère Guilhem Raimond qui vivait encore en avril 1216
[2529] *Cartulaire de Bonnefont,* pièces 184 et 192

et leurs enfants, donnèrent à l'abbaye de Bonnefont ce qu'ils tenaient entre la Garonne et l'Arize, avec le droit de tenir un four à Rieux[2530].
Adhémar, seigneur de Gensac, frère cadet de Roger II de Tersac épousa **Sibylle d'AUTERIVE,** il mourut pendant la Croisade[2531]**.**
Ils eurent :

1° Adhémar de TERSAC ou **de GENSAC**, cité en 1202 et 1249.

2° Saurimonde.

3° Gentile de GENSAC.
Citée en 1238, elle épousa **Raymond de BENQUE,** seigneur de Benque, fils de Raymond Bernard de BENQUE et d'Héliane.

2.3 Guilhem Raimond de TERSAC.
Cité en 1177 et 1213[2532], il donna à l'abbaye de Bonnefont, en avril 1216, le casal d'Anéran en Louron, et la même année le terroir de Lacaune[2533].

II Roger II de TERSAC.
Il épousa, dès 1161, **Matelio,** date à laquelle ils donnèrent à l'abbaye de Bonnefont leurs droits à *Sorigals* et des dîmes de Rivals[2534]. Le 6 mai 1168, ils firent une donation à l'abbaye de Montsaunès[2535], ils firent en 1174, avec leurs enfants une donation à l'abbaye de Bonnefont de 12 setiers de blé et d'avoine, puis, en 1179, ils firent à la même abbaye la donation d'une vigne ayant appartenu à Bernard de Marquefave[2536]. En 1202, Rogr de Tersac confirma, au nom des coseigneurs, les coutumes de Rieux[2537].
Ils eurent peut-être **Raimond** et **Arnaud de TERSAC,** cités en 1179 et en 1173[2538].
On trouve, le 7 octobre 1226, **Roger III de TERSAC,** fils ou petit-fils de Roger II, qui combattit dans les rangs méridionaux[2539], puis, en 1231, **Roger de TERSAC** et **Raimond,** son frère, qui donnèrent à l'abbaye de Bonnefont le terroir *del Poy à Ariet*[2540].
Roger III de TERSAC, prêta, le 1er décembre 1249, serment de fidélité avec Adhémar, son cousin, à Alphonse de Poitiers[2541].

[2530] Ch. Samaran et Ch. Higounet, *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont, (Cartulaire de Bonnefont,* pour la suite), pièce 226
[2531] Ch. Higounet, *op.cit.,* p.282
[2532] A. Navelle, *op.cit.,* X, p.103,
[2533] *Cartulaire de Bonnefont,* pièces 242 et 243
[2534] *Cartulaire de Bonnefont,* pièce 66
[2535] Ch. Higounet, *op.cit.,* p.281
[2536] *Cartulaire de Bonnefont,* pièces 111 et 132
[2537] Ch. Higounet, *op.cit.,* p.281
[2538] Ch. Higounet, *op.cit.,* p.281
[2539] Ch. Higounet, *op.cit.,* p.282
[2540] *Cartulaire de Bonnefont*, pièce 284
[2541] Ch. Higounet, *op.cit.,* p.282

II
Seigneurs de Montberaud

I Adhémar de TERSAC, seigneur de Montberaud (à 7 km au sud-est de Cazères, Haute-Garonne.)
On le connaît ainsi que son fils aîné par le rappel, le 13 mai 1513, du testament, en 1375, de Raymond Aton du Fauga qui prévoyait la substitution d'héritage à son cousin Adhémar de Tersac, seigneur de Montberaud, et à son fils aîné Raymond Bernard de Tersac et la transaction, du 1er septembre 1401, entre Raymond Bernard de Tersac et Gaillard de Falgar, par laquelle Raymond Bernard de Tersac laissa à Gaillard de Falgar les lieux de Fauga, de Saint-Amans et la borie de Rigonet auxquels il pouvait prétendre[2542]. Adhémar de Tersac, seigneur de Montberaud prêta hommage à Gaston Phoebus dans la période 1374-1384[2543].
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Raymond Bernard de TERSAC, chevalier, seigneur de Montberaud.
Il testa au Plan, le 12 mai 1452, demandant son inhumation en l'église des frères prêcheurs de Rieux, au tombeau de ses pères et mère, faisant des legs à son fils Gaillard, archidiacre du monastère de Saint Antoine de Lézat, à Isabelle de Tersac, sa fille, habitant le lieu de Labarthe, il avait été marié en premières noces à Honorette de Mauléon, il fit des legs à Gaude de Barèges, sa femme, habitant Villefranche du Plan, à Hugues de Tersac, son neveu, fils de feu Ramond de Tersac, il institua héritier universel son fils Raimond Jean de Tersac et lui substitua le comte d'Armagnac[2544].
Il avait épousé en premières noces **Honorette de MAULEON.**
Il avait épousé en secondes noces **Gaude de BAREGES.**
Il eut de sa première union :

1° Isabelle de TERSAC, dame de Labarthe-Inard.
Le 24 février 1491, Isabelle de Tersac, dame de Labarthe-Inard, fut donataire de son cousin germain Hugues de Tersac par le testament de celui-ci (infra.)
Elle avait épousé **Jean de CORET,** seigneur de Labarthe-Inard, du chef de sa femme, habitant Pointis-Inard[2545], d'où postérité.

2° Gaillard de TERSAC.
Il était, le 12 mai 1452, date du testament de son père, archidiacre du monastère de Saint Antoine de Lézat.

Il aurait eu de sa seconde union (Gaude de Barèges) mais selon le testament de Raymond Jean de Tersac, sa mère était **Blanche de *LANCONTRADA :***

[2542] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 103, produisant AD.HG B 2018.
[2543] AD.P.A E 304
[2544] AD. Gers Vergès I 3407, Raimond Guade, prêtre et notaire de Rieux
[2545] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Coret,* produisant la preuve. ; et infra.

3° Raymond Jean de TERSAC.
Il testa le 14 décembre 1454, son testament fut ouvert le 15 janvier 1455 (n.st), léguant 6 florins d'or à sa mère Blanche de *Lancontrada,* faisant des legs à ses filleul et filleules, Cécile de Sieuras, Agnète, fille de Raymond de Montberaud, et Raymond Guillaume Pons, à sa sœur Isabelle de Tersac, femme de Jean de Coret, damoiseau du lieu de Pointis-Inard auquel son père donna en dot Labarthe-Inard, instituant héritier universel Hugues de Tersac, son cousin germain qui n'avait pas 25 ans et pour curateur Raimond de Sieuras, son cousin germain[2546].

2.2 Raymond de TERSAC, qui suit.

2.3 Roger de TERSAC. Dit fils d'Adhémar de Tersac, seigneur de Montberaud il donna le 13 février 1391 une quittance à Jean Pagèse, maître ès décrets de 7 fr or sur 15 florins de location d'une maison rue Valade[2547].

II Raymond de TERSAC. Il habita la cité de Rieux (Haute-Garonne).
Il testa à Rieux, le 20 juillet 1441, élisant sa sépulture dans l'église des frères prêcheurs dudit lieu[2548], reconnaissant avoir reçu 900 écus d'or de dot de son épouse Cécile de Solan, instituant héritier universel Hugues de Tersac, son fils pupille, et les posthumes à venir, et s'ils décèdaient sans postérité Ramond Bernard de Tersac, chevalier, seigneur de Montberaud, son frère, nommant tuteurs Ramond Bernard de Montberaud, son frère, et Jean de Sieuras, seigneur de Sieuras[2549].
Il avait épousé **Cécile de SOLAN,** dotée de 900 écus d'or.
Ils eurent :

III Hugues de TERSAC, écuyer, seigneur et baron de Montberaud, coseigneur du Plan (à 2 km au nord-ouest de Montberaud).
Il était mineur en 1441, le 17 novembre 1458, fut passé un contrat de lauzime pour 2/3 d'un fief par Hugues de Tersac, seigneur de Montberaud et par Michel Hunaud, seigneur de Lanta, pour 1/3[2550]. Il rendit hommage, en 1464, à Jean de Comminges pour Montberaud et la baronnie de Tersac[2551].
Le 6 mai 1465, à Labarthe-Inard, il fit un accord avec sa cousine germaine Isabelle de Tersac, femme de Jean de Coret, seigneur de Labarthe. Isabelle de Tersac prétendait que selon son contrat de mariage, le fils et à défaut la fille qui était en elle devait hériter, et que Raymond Bernard de Tersac, son père, selon son dernier testament, se serait remarié en secondes noces avec Gaude de Barèges d'où fut procréé Raymond Jean de Tersac qui avait institué héritier

[2546] AD. Gers Vergès I 3407, Arnaud de Bugat, notaire de Saint-Gaudens et Raymond de Portello, notaire.
[2547] AD.HG 3 E 3113, Cans, notaire, acte produit par A. Navelle
[2548] Les membres de la famille de Tersac demandaient leur inhumation en l'église de Rieux, Tersac est situé à 9 km au sud de Rieux.
[2549] AD. Gers Vergès I 3407, Arnaud Guillaume Carol, notaire de Rieux.
[2550] AD.HG 3 E 10025 Fajolet, notaire, acte produit par A. Navelle
[2551] AD. Gers I 3414

ledit Hugues de Tersac. Ils transigèrent par l'intermédiaire de Jean de Coret, mari d'Isabelle, d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Durfort, de Sicard de Sers, de Raymond Bernard de Boriac, châtelain de Montespan, et de Guillaume de Coret, elle renonça à ses droits moyennant 500 livres d'or[2552].

Le 8 décembre 1479, il passa un bail à nouveau fief[2553] puis le 15 septembre 1486 donna une procuration[2554].

Il testa le 24 février 1491 (probablement v.st, soit 1492 n.st), faisant des legs à Isabelle de Tersac, sa cousine germaine, dame de Labarthe-Inard, à Pierre Raymond de Solan, son neveu, à Marguerite de Tersac, sa fille, femme de Charles d'*Orbessan* (Ornezan), sieur du Vignau ; à sa fille Catherine de Tersac, religieuse ; à Marie et Agnette de Tersac, ses filles, 1 000 moutons d'or à chacune pour se marier ; à Arnaud, Bernard, Gaillard et Maurivat de Tersac, frères, ses fils ; disant que sa femme Marguerite de Hunaud de Lanta était enceinte, si elle avait des enfants il lèguait à chaque posthume 1 000 moutons d'or et lui lègua à elle 200 moutons d'or, le logement en l'habitation de Montberaud, elle avait eu de son contrat de mariage 1 000 moutons d'or ; léguant 100 moutons d'or à Bonnefemme et Lancelotte de Tersac, ses filles bâtardes, pour se marier ; instituant héritier universel Gaspard de Tersac, son fils et lui substituant en premier Arnaud de Tersac et les autres enfants mâles, fut présent Pierre Arnaud de Solan, de Saint-Julien[2555].

Il reçut une reconnaissance de dette, le 17 janvier 1492, et mourut avant le 30 avril 1492, date d'une transaction entre Marguerite Hunaud, fille de feu Michel Hunaud, seigneur de Lanta, veuve d'Hugues de Tersac, seigneur de Montberaud, et son fils Gaspard de Tersac, héritier universel, et Michel Hunaud, son frère, cet acte mentionna la dot de Marguerite, 1 000 moutons d'or plus des vêtements suivant le contrat chez Pierre de Fonte à Carmaing (Caraman) et Barthélemy de Calmont, notaire à Montesquieu Volvestre[2556].

Il avait épousé **Marguerite HUNAUD de LANTA,** dotée de 1 000 moutons d'or, fille de Michel HUNAUD, seigneur de Lanta, Saint-Christaud, coseigneur du Plan, et de Gaillarde des ONDES[2557].

Le 18 octobre 1496, elle fit une transaction avec son fils Gaspard de Tersac, seigneur de Montberaud[2558], et mourut avant le 18 octobre 1505, date d'une transaction entre Gaspard et Maurivat de Tersac, frères, héritiers d'Hugues de Tersac et de Marguerite de Hunaud, Gaspard de Tersac était marié avec Béatrix de Benque, il avait un fils Jean de Tersac, Arnaud de Tersac, seigneur de Goutevernisse, fut témoin[2559].

Ils eurent :

4.1 Gaspard de TERSAC, qui suit.

[2552] AD. Gers Vergès I 3408, Jean Guillade, notaire de Saint-Gaudens

[2553] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 103, produisant AD.HG 3 E 9474, Subran, notaire.

[2554] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 103, produisant AD.HG 3 E 10023, Bardonis, notaire.

[2555] AD. Gers Vergès I 3409, Guillaume Arros, notaire de Cazères ; selon un acte collationné le 3 avril 1540 à Rieux à la demande de Jean de Tersac, écuyer, seigneur de Montberaud, dont Hugues de Tersac était l'aïeul.

[2556] AD.HG 3 E 10003, G. Bardonis, notaire, acte produit par A. Navelle

[2557] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.177-179

[2558] AD. Gers Vergès I 3408

[2559] AD. Gers Vergès I 3409

4.2 Arnaud de TERSAC, auteur de la branche des seigneurs de Goutevernisse.

4.3 Bernard de TERSAC, cité dans le testament de son père le 24 février 1491.

4.4 Gaillard de TERSAC, cité dans le testament de son père le 24 février 1491.

4.5 Maurivat de TERSAC, écuyer, gr de *Lafitère* (Lahitère, à 4 km de Montberaud)
Le 23 avril 1529, Jean de Tersac, baron de Montberaud et de Tersac, donna à Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère, tous les droits qu'il avait sur la métairie de La Salvetat et concernant une borde à Saint-Julien, appelée la borde de La Salvetat[2560]. En 1544, Maurivat de Tersac nomma procureur sa nièce Gabrielle de Tersac, dame de Fendeille, dans une affaire concernant la fille de feue *Colette* (Violande) de Voisins[2561].
Le 4 mars 1549, il fut témoin au mariage de Marguerite de Martres, fille de Jeanne de Tersac[2562].
Il avait épousé en premières noces **Violande de VOISINS** (preuve infra.)
Il avait épousé en secondes noces **Belle de VOISINS,** fille de Pierre de VOISINS, seigneur de Cuxac, Pezens, et de Maffrone de COMMINGES, selon l'acte de 1547 (infra.)
Le 13 juin 1537, il y eut une transaction entre Belle de Voisins, épouse de Maurivat de Tersac, écuyer, seigneur de Lafière, au diocèse de Rieux, et François de Voisins, écuyer, seigneur de Cuxac, son frère, pour son droit de légitime de 300 livres qui lui furent adjugées par une sentence du sénéchal de Carcassonne[2563].
Belle de Voisins mourut en 1547, avant le 21 octobre, date de la fondation d'un obit par Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère, dont elle était la seconde épouse[2564].
Enfant du premier lit :

1° Gabrielle de TERSAC.
Elle fut citée en 1547, comme fille de Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère et de feue Violande de Voisins, dans un acte avec Belle de Voisins, fille de feu Pierre de Voisins, seigneur de Cuxac et de Pezens, et de Maffrone de Comminges[2565]. Son testament du 29 avril 1592, alors qu'elle habitait Carbonne, permet de reconstituer la descendance de Maurivat de Tersac, en effet elle était à cette date veuve de noble François du Bourg, capitaine, mère de feue Françoise du Bourg, elle était légataire sur les maisons et biens de feu Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère, son père, dont les biens étaient aujourd'hui possédés par Philippe de La Ruelle, son neveu, fils d'une sienne sœur nommée aussi *Guliane* (Juliane) de Tersac, elle fit une donation à Jean de

[2560] AD. Gersd Vergès I 3409, la transcription de l'acte, certainement fautive dit que Maurivat était père de Jean de Tersac, baron de Montberaud et de Tersac.
[2561] AD.HG 3 E 15 290 Montesquieu Volvestre
[2562] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 104, produisant AD.HG 3 E 5236 Logarra, notaire.
[2563]André Navelle, *op.cit.,* X, p. 104, produisant AD.HG 3 E 1353 Bolaroti.
[2564] AD.HG 3 E 9620 bis Plan Volvestre, François de Juncerie, notaire du Plan
[2565] AD.HG 3 E 15291 Montesquieu Volvestre

Saint-Jean, son neveu, fils de Gaspard de Saint-Jean et de Catherine de Comminges, elle donna 200 écus sols à Gabrielle de Tersac, sa sœur germaine, veuve de Nicolas de Fontaines, seigneur de *Planchis* (Plaigne) en Lauragais[2566].

Elle avait épousé noble **François du BOURG,** de Carbonne. En 1585 Marc Antoine du Bourg, capitaine nomma procureur Jean de Subra, capitaine, pour passer certains accords avec Gabrielle de Tersac, veuve de feu François du Bourg, de Carbonne[2567]. Elle fut dite veuve du capitaine du Bourg, et sa tante, dans le testament de Philippe de La Ruelle du 21 avril 1586, dans le même testament Philippe de La Ruelle fit un legs de 3 écus à autre Gabrielle de Tersac, aussi sa tante, veuve du sieur de Plaigne. Elle était dite veuve de François du Bourg dans son testament du 1er mars 1579, le 29 avril 1592, habitant Carbonne, elle fit son testament (supra), elle ne fut plus nommée dans le testament de Philippe de La Ruelle, du 20 juin 1594 qui nomma Gabrielle de Tersac, sa tante, veuve du seigneur de Plaigne.

Enfants du premier ou du second lit :

2° Juliane de TERSAC.

Elle épousa **Louis de LA RUELLE,** seigneur de Sainte-Camelle, il mourut avant 1557, ils eurent un fils Philippe de La Ruelle, seigneur de Lahitère, qui testa le 1er mars 1579 faisant des legs à Aliénor de Tersac femme de François Itillie, de Sainte-Croix et à Pierre Itillie, leur fils, à Jeanne de Tersac, sa tante, femme de sire Jacques de Mayssens, de Montesquieu, à Madeleine d'Ustou, fille du seigneur de Marsolier, à Jacques de La Ruelle, son frère germain, à Gabrielle de Tersac, veuve de François du Bourg, instituant héritière universelle sa femme Françoise d'Espagne[2568]. Il fit un nouveau testament, le 22 juillet 1582, nommant, entre autres, Eléonore de Tersac, femme de François Itillie, Gabrielle de Tersac, femme de François du Bourg, et Jeanne de Tersac, femme de Jacques Mayssens[2569], puis un autre testament, le 20 juin 1594, nommant sa seconde épouse, Marguerite de Solan, et entre autres Gabrielle de Tersac, sa tante, veuve du seigneur de Plaigne, instituant héritier universel son frère Jacques de La Ruelle, seigneur de La Borie, et lui substituant Jean *Gabriel* de Tersac fils de Jean Jacques de Tersac, seigneur et baron de Montberaud[2570].

3° autre Gabrielle de TERSAC.

Dite sœur germaine de Gabrielle de Tersac, veuve de François du Bourg, elle est probablement issue du second lit de son père.

[2566] AD. HG 3 E 9629 Rieux
[2567] AD.HG 3 E 15 329 Montesquieu Volvestre
[2568] AD.HG 3 E 15301 Montesquieu Volvestre
[2569] AD.HG 3 E 15 304 Montesquieu Volvestre
[2570] AD.HG 3 E 15 316 Montesquieu Volvestre

Elle épousa **Nicolas de FONTAINES,** seigneur de Plaigne en Lauragais, qui mourut avant le 29 avril 1592. Nicolas de FONTAINES était fils de Jean de FONTAINES, seigneur de Plaigne, Blazens, Villauto, qui appartenait à la branche des seigneurs de Lafage et de Plaigne de cette famille[2571].
Leur fille, Germaine de Fontaines épousa, par contrat du 13 février 1580, Antoine de Saint-Jean, seigneur de la Courtête, d'où, entre autres, Jean de Saint-Jean, seigneur de la Courtête, qui fut le donataire, en 1592, de sa grand-tante Gabrielle de Tersac, veuve de François du Bourg. En 1598, Gabrielle de Tersac nomma procureur Jean François de Saint-Jean, seigneur de Belvèze, son neveu[2572] (petit-fils, frère de Jean.)

Maurivat de TERSAC, seigneur de Lahitère eut une fille bâtarde :

4° Eléonore (alias Hélène**) de TERSAC.**
Elle épousa, par contrat du 25 novembre 1546, au château de Lafitère, dotée de 120 livres, **François ITILLIE,** de Sainte-Croix[2573] (-Volvestre), d'où postérité qui apparaît dans les testaments de Philippe de La Ruelle, fils de Louis de La Ruelle et de Gabrielle de Tersac de Goutevernisse.

4.6 Marguerite de TERSAC.
Elle épousa, avant le 4 février 1491 (quittance de dot du 11 août 1492), **Charles d'ORNEZAN,** seigneur du Vignaux, fils d'Arnaud Guillaume d'ORNEZAN, seigneur de Tournecoupe, et de Bertrande de VICMONT, sa première épouse, d'où postérité[2574]. Charles d'Ornezan fit un achat le 3 mars 1518 (n.st) et mourut avant le 11 octobre 1519 date de la fondation d'un obit et d'une chapellenie perpétuelle pour le repos de l'âme de son mari par Marguerite de Tersac[2575].

4.7 Catherine de TERSAC, religieuse à Fabas.

4.8 Marie de TERSAC.
Elle épousa, après le 4 février 1491, **Odet de COMMINGES,** seigneur de Pointis, Taurignan, Ercé, fils de Raymond Roger de COMMINGES, seigneur de Soulan, Alos, Erp, et de Violande de *TORRALH*, sa 2ème épouse[2576], d'où postérité.

[2571] André Navelle, *op.cit.,* t. IV, pp.284-293 donne la généalogie de cette famille, la branche des seigneurs de Lafage et de Plaigne, tenaient Plaigne à 5 km de Belpech, Lafage à 4 km à l'est de Plaigne, Blazens, à 3,5 km au nord-ouest de Plaigne et Villautou à 2 km au sud-ouest de Plaigne, le tout dans l'Aude.
[2572] AD. Ariège 5 E 5202 (193)
[2573] AD.HG 3 E 9620 bis Plan Volvestre
[2574] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ornezan,* produisant la preuve.
[2575] Archives du château de Saint-Blancard,
[2576] André Navelle, *op.cit.,* III, p.p.191-195, nomme Yolande de Trehale ou Torralh, la 2ème épouse de Raymond Roger de Comminges ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Comminges,* Mai 2003, nomme, par erreur, Violante de Cardonne, fille du comte de Cardonne, la 2ème épouse de Raymond Roger de Comminges, il dit qu'Odet était issu du 2ème mariage avec Violande de Cardonne ou du 3ème avec Isabelle de Puyservet ; Jacques de Roquemaurel, *Les comtes de Comminges et leur descendance,* fournit la preuve qu'Odet avait pour mère Violande de Trehaille ou Torrailh.

4.9 Agnette de TERSAC, citée dans le testament de son père du 4 février 1491

Hugues de TERSAC eut également deux filles bâtardes :

4.10 Bonnefemme de TERSAC.
C'est probablement elle qui fut citée en 1547 comme veuve de ***N…du STROC***[2577] .

4.11 Lancelotte de TERSAC.

IV Gaspard de TERSAC, écuyer, seigneur et baron de Montberaud, seigneur de Tersac, Lavelanet (-de-Comminges, à 6 km au nord-est de Cazères, Haute-Garonne), coseigneur du Plan.
Le 30 octobre 1498, il rendit hommage pour la terre de Tersac[2578]. Le 21 avril 1500, suite à une sentence, Jacques de Barrau vendit la moitié de la juridiction de Goutevernisse à Gaspard de Testac, cet acte rappelle un procès entre Hugues de Tersac, chevalier, et Jean de Barrau, prêtre et son frère Théobald (Thibaut) de Barrau, seigneurs de Goutevernisse, Arnaud de Tersac, frère de Gaspard fut cité, Jacques de Barrau était fils de Thibaut de Barrau[2579].
Gaspard de Tersac testa le 6 février 1509, faisant des legs d'un franc or à Arnaud de Tersac, seigneur de Goutevernisse, Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère, et Marie de Tersac, ses frères et sœur ; léguant 2 000 francs avec les vêtements et joyaux nuptiaux à ses filles Jeanne et Gabrielle de Tersac ; faisant un legs à *Senaltera,* sa fille ; sa femme Béatrix de Benque restera maîtresse et gouvernesse des biens et des personnes susdites, elle possédait déjà le lieu de Belmont en Saint-Julien, il lui donna 500 livres ; instituant héritier universel Jean de Tersac, son fils, qui était pupille, nommant tuteurs Gaspard de Villemur, seigneur de Saint-Paul, et Bertrand de Benque, seigneur de Benque et exécuteurs testamentaires Jean de Martres, seigneur de La Fitte, Arnaud de Tersac, seigneur de Goutevernisse et Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère, ses frères[2580]. Il mourut avant le 6 février 1511 date du testament de Béatrix de Benque, veuve.
Il avait épousé **Béatrix de BENQUE,** fille d'Arnaud Bernard de BENQUE, seigneur de Benque, Montégut-Bourjac, Escanecrabe[2581]. Elle testa, veuve, le 6 février 1511, elle était sœur de Bertrand de Benque, seigneur de Benque, elle avait pour enfants Jean de Tersac qui fut institué son héritier universel, Jeanne et Gabrielle de Tersac, elle légua 25 écus à Jeanne et Gabrielle de Tersac, ses filles, et à Jeanne, femme de Bernard de La Tour, et léguant « *pro amore Dei »* 4 écus à Jean de Coret, bâtard de son mari[2582].
Ils eurent :

5.1 Jean de TERSAC, qui suit.

[2577] AD.HG 3 E 15280 Montesquieu Volvestre
[2578] AD. Gers Vergès I 3414
[2579] AD. Gers 3 E 15272 Montesquieu Volvestre
[2580] AD. Gers Vergès I 3409, Jean de Sauxis, notaire
[2581] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Benque,* produisant la preuve.
[2582] AD. Gers Vergès I 429 (6)

5.2 Gabrielle de TERSAC, dame de Palaminy (Haute-Garonne)**.**

En 1537, François Bertrandi, conseiller au parlement de Toulouse, publia un procès-verbal de mise en exécution d'un arrêt rendu par la dite cour à la requête de Gabrielle de Tersac, mère et tutrice de Jean Jacques de Fontaines au sujet du meurtre d'Hugues de Fontaines, chevalier, seigneur de Fendeille, leur mari et père contre Gabrielle d'Ornezan, belle sœur de ce dernier[2583]. Le 14 septembre 1541, elle reconnut une dette à son frère Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère, était présent[2584]. En 1546, elle fit une donation de 200 livres à Marguerite de Martres, sa filleule de baptême, fille de feu Jean de Martres, coseigneur du Plan, somme due par Jeanne de Tersac, sa sœur[2585].

Elle testa, veuve d'Hugues de Fontaines, seigneur de Fendeille, le 30 septembre 1572, au château de Mayreville dans le Mirepoix, faisant un legs de 3 000 livres à sa nièce Suzanne de Gayraud, fille de feu Etienne de Gayraud, voulant que des donations soient faites à Jean de Gayraud, seigneur de *Las Canes,* voulant faire célébrer des obits pour Denis de Fontaines, François Isalguier, Hugues de Fontaines et Jean Jacques de Fontaines, instituant héritier universel son neveu Jean de Tersac, fils de feu Jean de Tersac, seigneur de Montberaud, son frère, et de Jeanne de *Loubie* (Louvie), à charge de porter les nom, surnom et armes dudit Hugues de Fontaines et Jean Jacques de Fontaines, son mari et son fils[2586].

Le 24 novembre 1573, François de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, et Jean Joseph de Gayraud, seigneur de *Las Canes,* neveu de Gabrielle de Tersac, veuve du seigneur de Fontaines et mère de feu Jean Jacques de Fontaines se présentèrent pour demander l'ouverture du testament de ladite de Tersac, Michel Tolosan assigna Gabrielle de Martres, veuve de feu seigneur de Blazens, noble (blanc) de Martres, seigneur de Lafitte, Marguerite de Martres, femme du sieur de Canast, Michel Sébastien de Gayraud dit le chevalier de Blazens, et Françoise et Suzanne de Gayraud, filles dudit feu seigneur de Blazens et de ladite de Martres pour procéder à l'ouverture du testament de Gabrielle de Tersac[2587](le seigneur de Blazens était Etienne de Gayraud, seigneur de Blazens qui avait épousé Gabrielle de Martres, elle-même fille de Jean de Martres, seigneur de Lafitte et du Plan, et de Jeanne de Tersac de Montberaud, le seigneur de Canast était Alexandre d'Hébrail, second mari de Marguerite de Martres, sœur de Gabrielle de Martres)

Ce testament fut rappelé le 12 février 1576, à cette date il fut dit que Gabrielle de Martres, veuve d'Etienne de Gayraud, sa légataire, était mère de Suzanne de Gayraud, femme de Jean d'Escornebœuf, elle avait constitué procureur son beau-père Antoine d'Escornebœuf , seigneur de Lanoux, père de Jean, son mari[2588].

[2583] AD. P.A E 975
[2584] AD.HG 3 E 15975 Cazères
[2585] AD.HG 3 E 9620 Plan Volvestre
[2586] AD. Aude H 587
[2587] AD.HG 3 E 9 453 Cazères
[2588] AD.HG 3 E 3 E 9 437

Gabrielle de Tersac avait épousé **Hugues de FONTAINES,** seigneur de Fendeille (Aude) et de Palaminy (Haute-Garonne), fils de Guillaume de FONTAINES, seigneur de Fendeille, et de Jeanne SAQUET[2589].
Hugues de Tersac testa le 29 décembre 1533, faisant un legs à Gabrielle de Tersac, sa femme, instituant héritier universel Jean Jacques de Fontaines, son fils, lui substituant son neveu Jacques de Montesquiou, fils de Manaud de Montesquiou, seigneur de Salles, et de Jeanne de Fontaines, sa sœur, faisant des legs à son neveu Jean de Margon fils de Jean de Margon et de Perrine de Fontaines, son autre sœur, à Pierre de La Baillie, fils d'Hugues de La Baillie, seigneur de Roumens et de Peyrone de Fontaines, sa soeur [2590].
Il fut assassiné peu après par son cousin Germain de Fontaines, seigneur de Lafage, sa belle-sœur Gabrielle d'Ornezan (qui avait épousé Paul de Fontaines) étant complice. Il venait de gagner un procès contre Gabrielle d'Ornezan, qui lui accordait les biens de la maison de Fendeille, les fils de son frère Paul étant décédés[2591]. Leur fils Jean Jacques de Fontaines, seigneur et baron de Fendeille, en Lauragais, de L'Isle, en Armagnac et de Palaminy, en Comminges, testa le 20 mai 1549, faisant un legs à Philippe de Fontaines, son cousin-germain et instituant héritier universel sa mère Gabrielle de Tersac[2592] et mourut sans postérité.

5.3 Jeanne de TERSAC.
Elle épousa **Jean de MARTRES,** seigneur de Lafitte (-Vigordane, Haute-Garonne), coseigneur du Plan, veuf avec enfant de Jeanne de MERITENS, épousée par contrat du 3 mars 1495, fils de Roger de MARTRES, seigneur de Lafitte, et de Bonnette HUNAUD de LANTA, d'où postérité[2593]. Jean de Martres mourut dès 1545, date à laquelle Jeanne de Tersac, veuve de Jean de Martres, reconnut une dette de 4 écus[2594].
Le 9 avril 1549, son fils Antoine de Martres, seigneur de Lafitte, coseigneur du Plan, allant au service du Roi, testa, faisant un legs à Jeanne de Tersac, sa mère[2595].

Gaspard de TERSAC eut également un fils bâtard **Jean de CORET,** cité dans le testament de Béatrix de Benque le 6 février 1511.

V Jean de TERSAC, écuyer, seigneur et baron de Montberaud, de Tersac.
Le 20 juin 1520, il fut témoin à Saint-Lizier (Ariège) à l'acte de confirmation des gens de Lacourt (Ariège) dans l'usage de la montagne des Pyrénées d'Ustou par Odet Roger de Comminges, écuyer, seigneur du lieu et vallée d'Ustou, vicomte de Couserans[2596]. Le 6

[2589] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.288
[2590] AD. Aude H 587 ; AD. Gers I 429 ; par ailleurs Guillaume de Fontaines, père d'Hugues, avait épousé en secondes noces une demoiselle de Margon.
[2591] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.287, 288, les actes du procès fournissent les données sur les familles de Fontaines et Saquet.
[2592] AD.HG 3 E 11835
[2593] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Martres,* produisant les preuves.
[2594] AD.HG 3 E 9620bis, Plan Volvestre
[2595] AD.HG 3 E 9620
[2596] Abbé Samiac

décembre 1525, eut lieu un accord entre Jean de Tersac, seigneur de Montberaud, de Lahitère et de Goutevrernisse et Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère, devant le sénéchal de Toulouse, le père dudit seigneur de Montberaud était seigneur tant du lieu de Montberaud que de Lahitère et de Goutevernisse, puis le 23 avril 1529, Jean de Tersac, baron de Montberaud et de Tersac, donna à Maurivat de Tersac, seigneur de Lahitère, son frère, tous les droits qu'il avait sur la métairie appelée la borde de La Salvetat[2597]. En 1539, Jean de Tersac acquit de François Hunaud de Lanta, seigneur de Saint-Christaud et coseigneur du Plan, sa part de droits seigneuriaux audit lieu du Plan, pour le prix de 500 livres[2598].
Jean de Terac testa le 6 mars 1545, instituant héritier universel François de Tersac, son fils aîné, lui substituant Antoine Roger de Tersac, écolier, son 2ème fils, s'il ne voulait pas être d'église, puis Odet de Tersac, son 3ème fils, puis Raymond Roger de Tersac, son 4ème fils ; il était marié à Jeanne de *Loubie*[2599] (Louvie.) Le 9 avril 1549, il fut nommé exécuteur testamentaire d'Antoine de Martres, seigneur de Lafitte, coseigneur du Plan, allant au service du Roi[2600], il apparaît vivant dans les contrats de mariage de son fils François, le 7 août 1553, et dans celui de sa fille Catherine le 13 décembre 1556, et mourut certainement avant le 31 octobre 1567, date du premier testament de son fils François.
Il avait épousé **Jeanne de LOUVIE,** non rattachée. En 1573, Jeanne de Louvie, dame de Montberaud, fit un arrentement[2601] puis en 1574 un bornage.[2602]
Ils eurent :

6.1 François de TERSAC, qui suit.

6.2 Antoine Roger de TERSAC.
Ecolier le 6 mars 1545 (testament de son père), il fut cité en 1546, comme neveu d'Antoine d'Espagne, chanoine de l'église cathédrale de Rieux[2603], la même année il apparut comme recteur de Gensac dans un arrentement que fit son père[2604]. Le 14 juin 1549, Antoine Roger de Tersac, recteur du Plan, céda à son oncle Antoine d'Espagne, chanoine de Rieux, dernier possesseur de la rectorie, la moitié des fruits, sa vie durant[2605], puis le 10 mars 1554, il prit possession de la cure de Gensac, recteur, par renonciation de Roger d'Espagne[2606].
Il fut, cité en 1568, comme seigneur de Lavelanet[2607].
Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1570, **Isabeau de MIREPOIX,** et mourut avant le 16 décembre 1577, date à laquelle François de Tersac et de Fontaines, fut cité avec Isabeau de Mirepoix, veuve de feu Antoine Roger de Tersac, qui avait reçu (non

[2597] AD. Gers Vergès I 3409, Pierre Goneti, notaire de Montesquieu-Volvestre (acte de 1525), Dominique de Pins, notaire de Montesquieu-Volvestre (acte de 1529)
[2598] AD. Gers Vergès I 3414, vente ratifiée le 12 novembre 1539 AD. Gers Vergès I 1889.
[2599] AD. Ariège E 228
[2600] AD.HG 3 E 9620
[2601] AD.HG 3 E 9 434 Cazères
[2602] AD.HG 3 E 9 435 Cazères
[2603] AD.HG 17 619 Rieux
[2604] AD.HG 3 E 9620 bis Plan Volvestre
[2605] AD.HG 3 E 17619 Golier, notaire, acte produit par A. Navelle
[2606] AD.HG 3 E 5236 Vital Logarra, notaire, acte produit par A. Navelle
[2607] AD.HG 3 E 9 623 Rieux

précisé) par le testament de feu Jean de Tersac, son père, par son testament du 6 *mai* (mars) 1545, ils possédaient la seigneurie de Lavelanet en Comminges[2608]. Le 28 décembre 1583, François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, donna une procuration pour un procès contre Isabeau de Mirepoix, veuve de Roger de Tersac, frère du constituant[2609] Le 3 juin 1584, Isabeau de Mirepoix, disant avoir été mariée avec Antoine Roger de Tersac, seigneur de Lavelanet, frère de François de Montberaud, fit une acquisition[2610].

6.3 Odet de TERSAC, cité dans le testament de son père le 6 mars 1545.

6.4 Raymond Roger de TERSAC, cité dans le testament de son père le 6 mars 1545.

6.5 Gabrielle de TERSAC. Elle épousa, par contrat du 17 juin 1548, étant dotée de 3 000 livres, **Jean de GAVARRET,** seigneur de Saint-Léon, fils d'Arnaud Guillaume de GAVARRET, seigneur de Saint-Léon[2611], et d'Isabeau de BAR[2612].
Gabrielle de Tersac testa, veuve, en 1588, faisant des legs à Jean de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, son neveu, fils de Claude de Tersac, sa sœur, à François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, à ladite Claude de Tersac, veuve du feu sieur d'Artagnan, à Catherine de Tersac, femme du vicomte, ses frère et sœur, instituant héritière universelle sa nièce Jeanne de Tersac, fille du seigneur de Montberaud, son frère, et femme du seigneur de Cornebarrieu[2613]. Le 14 mai 1589, à Artagnan, elle reconnut une obligation de 14 écus[2614].
Elle mourut dès 1590, date à laquelle Anne de Tersac, fille de François de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, fut citée comme son héritière, dans cet acte apparut Jean de Montesquiou, seigneur d'Artagnan[2615].

6.6 Catherine de TERSAC.
Elle épousa, par contrat du 13 décembre 1556, étant dotée de 3 000 livres, **François de BEON,** seigneur de *Baillebats* (= Bassabat selon André Navelle), fils de feu Jean de BEON, chevalier, vicomte de Sère et de Marguerite ISALGUIER, sa seconde épouse, laquelle donna à son fils tous ses biens se réservant 1 000 livres[2616]. Le 6 juin 1578, les demandes de Catherine de Tersac, veuve de François de Béon, contre Philippe de Benque, seigneur de Marun, furent rejetées[2617]. Le 8 mai 1585, suite à une transaction du 30 mai 1574 entre Catherine et Jeanne de Béon et Jacques de Béon, vicomte de

[2608] AD.HG 3 E 9 437 Cazères
[2609] AD.HG 3 E 9 442 Cazères
[2610] AD.HG 3 E 9 443 Cazères
[2611] AD.HG 3 E 23262 Nailloux ; ce contrat est rappelé le 24 novembre 1569 (AD. Gers Vergès I 3412, Georges Carrère, notaire de Rieux)
[2612] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Gavarret,* produisant la preuve.
[2613] AD.HG 3 E 9 446 Cazères
[2614] AD. Gers Vergès I 3412
[2615] AD.HG 3 E 16 150 Palaminy
[2616] AD. Gers Vergès I 3411, Géraud Brugeles et Jean Brugeles, son fils, notaire de Simorre
[2617] AD.HG B 78 f°173

Sère, comme héritiers de feu François de Béon, seigneur de *Balesbats,* ledit vicomte avait donné en paiement la place de La Caze à Catherine de Tersac, veuve dudit François de Béon, le 7 juin 1579, les demoiselles de Béon vendirent à Pierre de Saint-Pierre, écuyer de Simorre, la place de *Balesbats* pour 3 1666 écus 1/3, aujourd'hui tous les droits furent cédés audit vicomte[2618].

6.7 Claude de TERSAC.

Seconde femme de Paul dit Paulon de Montesquiou, qui avait été écuyer d'Henri II d'Albret, roi de Navarre, elle testa le 26 septembre 1590, demandant son inhumation en l'église d'Artagnan, près de son mari, ayant eu deux enfants, Jean de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, qui continua la lignée, et Jeanne de Montesquiou, mariée à N…de Latrau[2619] (Pierre de Latrau, seigneur de La Terrade, son second mari.)

Elle avait épousé, par contrat du 21(alias 24) septembre 1545, étant dotée de 3 000 livres, **Paul** dit Paulon **de MONTESQUIOU,** seigneur d'Artagnan, veuf en premières noces de Jacmette d'ESTAING, dame d'Artagnan[2620], fils de Manaud de MONTESQUIOU, seigneur de Salles, et de Jeannette de FONTAINES[2621], d'où postérité de cette seconde union. Paul de Montesquiou était le neveu d'Hugues de Fontaines, seigneur et baron de Fendeille, qui avait épousé Gabrielle de Tersac. Il testa avant 1572[2622].

6.8 Suzanne de TERSAC.

Abbesse de Fabas, citée dans le testament de son frère François le 15 janvier 1586.

6.9 autre Catherine de TERSAC.

Elle épousa, par contrat du 19 mai 1578, **Anne de BOURBON,** seigneur et vicomte de Lavedan[2623], baron de Malause, veuf avec enfant de Jeanne d'ABZAC, épousée en 1551, fille de Pierre I d'Abzac, chevalier, baron de La Douze, seigneur de Barrière, La Cropte, et de Jeanne de Bourdeilles ; fils de Jean de BOURBON, vicomte de Lavedan, baron de Lavedan, et d'Antoinette d'ANJOU, sa première épouse[2624]. En 1588-1591, Catherine de Tersac, femme d'Anne de Bourbon, vicomte de Lavedan, intenta un procès à Jeanne de Béon, femme de Jean de Galauba, seigneur d'Ausse, et à Jean de Faudoas, seigneur de Séguenville, fils de feue Catherine de Béon, comme héritiers de de François de Béon, débiteur de ladite de Tersac[2625].

Le 14 février 1602, au prieuré de *Monmeton,* au diocèse de Tarbes, Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevraud bailla par manière d'arrentement à Catherine de Tersac, veuve du vicomte de Lavedan, tous les fruits que le prieuré avait en la seigneurie de Lalane[2626], puis le 13 mai 1603, Catherine de Tersac était en procès

---

[2618] AD.HG 3 E 924, J. Bessier, notaire de Toulouse
[2619] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t.VII, p.276
[2620] AD. Gers Vergès I 2610, I 3410 ; AD. Gers I sup 531
[2621] Père Anselme, *op.cit.,* VII, pp. 275, 276.
[2622] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 106.
[2623] Bourdette, *Noblesse des 7 vallées,* t.1
[2624] Moréri, *Dictionnaire,* t. II, p. 245.
[2625] AD. Gers E 106
[2626] AD.Gers Vergès I 3413

contre Jean Jacques de Bourbon, seigneur vicomte de Lavedan, fils et donataire d'Anne de Bourbon, concernant la place, terre et château de Beaucens qui lui avait été délaissé par le feu seigneur vicomte, son mari, par son testament du 21 novembre 1584[2627].

Catherine de Tersac mourut dès 1604, date à laquelle on cita les héritiers de feu Catherine de Tersac, vicomtesse de Lavedan, sœur de François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud[2628].

VI François de TERSAC et de FONTAINES, seigneur et baron de Montberaud, Tersac, Palaminy, Saint-Cizy (en Cazères, Haute-Garonne), Lavelanet, Villefranche, le Plan.

Il prit le nom de Fontaines comme héritier de son cousin Jean Jacques de Fontaines, seigneur de Fendeille, conformément au testament de Gabrielle de Tersac, mère de Jean Jacques de Fontaines. Il fut capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de l'ordre du Roi.

Il testa une première fois, le 31 octobre 1567, citant sa femme Catherine de Lambès, qui avait eu 6 000 livres, il était fils de Jeanne de *Loubie* (Louvie), sa mère, il lègua 3 000 livres à chacune de ses filles Anne, Catherine, Gabrielle, autre Gabrielle, Madeleine, il institua héritier universel Jean Jacques de Tersac, son fils[2629]. Lui et sa femme arrentèrent, en 1573, le moulin de Palaminy à Martial d'Arbas[2630].

Le 10 octobre 1575, suite à la vente le 19 juillet 1575, par François de Noé, chevalier, seigneur de Couladère, de la place de Saint-Cizy à François de Tersac de Fontaines, seigneur baron de Tersac, Montberaud, Palaminy, ci-devant vendue avec pacte de rachat avec la place de Couladère à Anne de Bernuy, épouse de François de Garaud, pour 5 000 livres, François de Tersac dut rembourser 5 000 livres à Anne de Bernuy, ce qui fut fait ce jour[2631].

François de Tersac testa une deuxième fois, le 24 janvier 1586, il avait marié feue Anne de Tersac, sa première fille avec François de Saint-Pastou, elle était morte laissant un enfant mâle, François de Saint-Pastou, son filleul, à qui il donna 8 000 livres ; il donna à sa fille Gabrielle 1100 livres plus 1 000 livres plus 800 livres jusqu'à 10 000 livres ; à sa fille Françoise 1 000 livres ; à Catherine sa fille religieuse à Fabas, 25 écus ; à Suzanne de Tersac, sa sœur religieuse 25 écus ; à Jeanne de Tersac, sa fille à marier 10 000 livres ; à Marguerite de Tersac sa fille à marier 10 000 livres ; il avait marié Jean Jacques de Tersac, son fils aîné, avec Jeanne de Goyrans, fille unique du sieur de Goyrans, à qui il avait donné les 2/3 de tous ses biens ; à César, son fils puîné 5 000 écus et le tiers de ses autres biens sur la baronnie de L'Isle d'Arbechan en Armagnac ; feue Catherine de Lambès, sa femme, avait testé le 6 avril 1584, il institua héritier universel Jean Jacques, son fils aîné, il avait pour beaux-frères Jean de Lambès, seigneur de Brax, Jean de Lambès, seigneur de Savignac, et fit un codicille le 3 février 1586[2632]. Il testa une 3ème fois, le 11 novembre 1599, disant avoir marié feue Anne, sa première fille, à feu François de Saint-Pastou, seigneur de Salerm ; feue Jeanne de Tersac, sa

[2627] AD. Gers Vergès I 574
[2628] AD.HG 3 E 16 157 Palaminy
[2629] AD.HG 3 E 2331
[2630] AD.HG 3 E 9 434
[2631] AD.HG 3 E 5589 Massiot, notaire, acte produit par A. Navelle
[2632] AD.HG 3 E 2625, Celery, notaire de Toulouse

fille, à Aaron de Voisins, seigneur de Cornebarrieu, elle était morte sans enfant ; il avait marié Gabrielle, sa fille, avec le feu sieur d'Hautpoul, seigneur de Rennes ; Françoise de Tersac, sa fille avec le seigneur de Montégut ; Marguerite, sa fille, avec le sieur de Saint-Guiraud en Astarac. Il avait marié Jean Jacques de Tersac, son fils aîné, avec Jeanne de Goyrans, il lui avait donné 2 parties sur 3 de tous ses biens ; il avait légué à César de Tersac, son fils puîné, la même somme qu'il avait donnée à Marguerite de Tersac mariée avec le sieur de Saint-Guiraud, qui *est* (eut) 4 500 écus ; feue Catherine de Lambès, sa femme, avait donné 2 000 écus à son fils César de Tersac, elle avait fait héritière universelle sa fille, Jeanne de Tersac, mariée avec ledit seigneur de Cornebarrieu avec clause de substitution audit César de Tersac qui reçut l'hérédité du feu sieur de Saint-Léon ; il institua héritier universel Jean Jacques de Tersac, son fils aîné, à la charge de porter les nom et armes de feu Jean Jacques de Fontaines, seigneur de Fendeille[2633]. Il assista sa petite fille, Madeleine de Tersac, lors de son contrat de mariage, le 18 février 1602, avec Jean de La Mazère, sieur de Gramond[2634].

Il avait épousé, par contrat du 7 août 1553, à Savignac, **Catherine de LAMBES,** dotée de 6 000 livres, fille d'Arnaud Guillaume de LAMBES, seigneur de Savignac-Mona (Gers), et de Paule de ROQUEFORT, le marié reçut deux parties sur trois des biens de ses parents[2635]. Catherine de Lambès fit une donation, le 5 avril 1584, donna 2 000 écus à Jean Jacques de Tersac, son premier fils, et à César de Tersac, son second fils, provenant des biens de feu Arnaud Guillaume de Lambès, son feu père, seigneur de Savignac, et par les décès de Jean, Bernard de Lambès, et autres, ses frères[2636] ; elle testa le 9 (alias 16) avril 1584, au château de Palaminy,, faisant des legs à ses fils Jean Jacques de Tersac et de Fontaines et César de Tersac, faisant un legs à Gabrielle de Tersac femme de Pierre d'Hautpoul, seigneur de Rennes, léguant 3 écus sol 1/3 à sa fille Jeanne, la même somme à sa fille Marguerite, 400 écus à sa fille Françoise, pour son mariage, instituant héritier universel son mari[2637].

Elle mourut avant le 13 octobre 1585, date du contrat de mariage de sa fille Françoise avec Odet de Goyrans.

Ils eurent :

7.1 Jean Jacques de TERSAC, qui suit.

7.2 César de TERSAC, auteur de la branche des seigneurs de Montastruc.

7.3 Anne de TERSAC.

Elle épousa, par contrat du 18 septembre 1580, dotée de 2 666 écus 1/3 **François de SAINT-PASTOU,** seigneur de Salerm, qui fut capitaine de 50 hommes d'armes, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils de feu Bertrand de SAINT-PASTOU, seigneur de Salerm, et de feue Anne de NOE[2638], elle mourut avant le 24

[2633] AD. Gers Vergès I 3412, Bernard Canac, notaire de Toulouse ; il est possible que la date de ce dernier testament soit erronée car un acte du 20 novembre 1597 le dit feu à la date du 24 mars 1598 (AD. Gers I 3414), toutefois ces actes sont des transcriptions de l'abbé de Vergès qui peut s'être trompé.

[2634] AD.HG 3 E 16156 Palaminy.

[2635] AD. Gers Vergès I 3410, Jean de Félice, notaire de Samatan ; A.M Toulouse II 153, II 157

[2636] AD.HG 3 E 9443 Cazères, AD. Gers Vergès I 3411

[2637] AD.HG 3 E 9 443 Cazères ; AD. Gers I 1853

[2638] AD.HG 3 E 9439 Cazères

janvier 1586, date du testament de son père d'où postérité, elle avait été instituée héritière de Gabrielle de Tersac, dame de Saint-Léon, tel que cela apparaît en 1590 ; devenu veuf, François de Saint-Pastou épousa en secondes noces, par contrat du 31 janvier 1589, Paule de Benque, son testament fut ouvert le 28 mai 1598, nommant ses deux épouses et ses enfants[2639].

7.4 Catherine de TERSAC.

Religieuse à Fabas, elle fut citée dans le testament de son père du 24 janvier 1586.

7.5 Gabrielle de TERSAC.

Elle épousa en premières noces, par contrat du 25 février 1583, au château de Palaminy, dotée de 3 333 écus plus 400 écus, **Pierre d'HAUTPOUL,** seigneur et baron de Rennes, d'Aussillon, assisté de Pierre d'Hautpoul, seigneur de Ganac, conseiller du Roi en la cour du parlement de Toulouse, son oncle paternel, le marié reçut la moitié des biens de son père, et promit de prouver que Michel Pierre d'Hautpoul, son frère aîné qui avait recueilli l'entière hérédité de Georges d'Hautpoul, leur père, lui donnait cette moitié, ses autres frères Jean et Bertrand étant décédés sans enfants[2640], les parents du marié étaient Georges d'HAUTPOUL, seigneur et baron d'Hautpoul, Hautpoulois, Mazamet, Aussillon, etc., et Marguerite de MAULEON[2641]. Pierre d'Hautpoul et Gabrielle de Tersac eurent un fils Jean François qui mourut jeune et un second fils François Pierre qui continua la lignée[2642].

Gabrielle de Tersac épousa en secondes noces, par contrat du 10 juillet 1594, dotée de 3 333 écus 1/3, **Blaise de FERROUIL,** seigneur et baron de Celles[2643] (olim Seilhes, à 8 km au sud-est de Foix, Ariège), fils d'Odet de FERROUIL, Seigneur de Badens, Celles, et d'Anne de LORDAT, d'où postérité[2644]. Blaise de Ferrouil, seigneur de Celles, et Gabrielle de Tersac, donnèrent, le 15 juin 1608, leur consentement au mariage de Pierre d'Hautpoul, seigneur et baron de Rennes, fils du premier mari de Gabrielle de Tersac, avec Marguerite de Saint-Jean, fille de François de Saint-Jean, seigneur et baron de Moussoulens, et de Catherine de Voisins[2645]. Leur fille, Marie de Ferrouil, épousa, par contrat du 27 août 1618, au château de Celles, François de Plaigne, seigneur de Plaigne et de Marsa[2646].

Blaise de Ferrouil devenu veuf épousa en secondes noces, par contrat du 10 août 1623, Catherine du Pac[2647], sans postérité, qui elle-même devenue veuve, épousa en

[2639] AD. HG 3 E 21980 (199)
[2640] AD.HG 3 E 9442 Cazères, Vidian Dupuy, notaire de Cazères ; A.M Toulouse II 153
[2641] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.221
[2642] Jacques dfe Roquemaurel, *Famille d'Hautpoul,* produisant la preuve.
[2643] AD. Aude B 23
[2644] H. de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, p.101
[2645] AD. Aude B 26 ; A.M Toulouse II 157
[2646] AD. Aude B 28
[2647] AD. Aude B 30

secondes noces, par contrat du 16 mai 1632, Louis du Pac, baron d'Esperce, seigneur de Mazerolles, d'où postérité[2648].

7.6 Françoise de TERSAC.

Elle épousa, par contrat du 13 octobre 1585, au château de Palaminy, dotée de 10 000 livres plus 400 écus, **Odet de GOYRANS,** seigneur de Montégut-Savès, assisté de Paul de Benque, seigneur de Beaulieu, son oncle, comme procureur d'Anne de Benque, mère dudit Goyrans, seigneur de Montégut, qui donna 2 000 livres[2649], fils de Pierre de GOYRANS, seigneur de Montégut-Savès, et d'Anne de BENQUE, d'où postérité[2650].

En 1600, Odet de Goyrans et Catherine de Tersac, sa femme donnèrent une quittance de 533 écus à François de Roquefort[2651].

7.7 Jeanne de TERSAC.

Elle mourut sans postérité avant le 11 novembre 1599, date du 3ème testament de son père.

Elle avait épousé, par contrat du 18 septembre 1588, **Aaron de VOISINS,** seigneur de Cornebarrieu, assisté de Nicolas de Voisins, son frère, de Jacques de Barbotan, seigneur de La Garde en Albigeois, son beau-frère[2652], donc fils de Nicolas de VOISINS, seigneur de Cornebarrieu, Boisse, et de Violande de FANJEAUX[2653].

Aaron de Voisins épousa en secondes noces Gabrielle de La Tour de Reyniès, dame de Lodes, ils eurent une fille Paule de Voisins qui épousa Jacques de Gontaut, baron d'Arros, sans postérité[2654].

7.8 Marguerite de TERSAC.

Elle épousa, par contrat du 25 septembre 1598, au château de Saint-Guiraud en Astarac, dotée de 4 500 écus sols de 60 sous **Jean de SADIRAC,** sieur de *Peulignan,* fils de Carbon de SADIRAC, seigneur de Saint-Guiraud, gouverneur en Astarac, et de Catherine de MONTESQUIOU[2655].

Les autres filles **Gabrielle** et **Madeleine de TERSAC,** citées dans le testament du 31 octobre 1567 moururent avant le 2ème testament de leur père.

VII Jean Jacques de TERSAC et de FONTAINES, seigneur et baron de Montberaud.

Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, capitaine de 50 hommes d'armes. Il assassina Jean de Gense, dont l'unique sœur Gabrielle de Gense, femme

---

[2648] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1768 indique le mariage ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille du Pac,* octobre 2000, indique la date

[2649] AD.HG 3 E 9444 p.216 ; AD. Gers I 1586

[2650] André Navelle, *op.cit.,* V, pp. 98, 99.

[2651] AD.HG 3 E 16 156 Palaminy

[2652] AD.HG 3 E 9446 Cazères ; AD.HG Reg Ins 3

[2653] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1844

[2654] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Voisins,* Novembre 2009, qui intervertit la mère de Paule.

[2655] AD. Gers Vergès I 3412, Jean de Colongues, notaire de Samaran

de Raymond de Tournemire, seigneur de Pouze, Rachac était, en 1600, en procès contre Jean Jacques de Tersac et Arnaud Bazon dit Picayne[2656], Jean Gense avait été assassiné entre 1593 et le 5 décembre 1594[2657]. En 1610, comme fils et héritier de François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, Jean Jacques de Tersac reconnut devoir 14 000 livres à son frère César de Tersac, seigneur de L'Isle[2658].
Il testa le 4 août 1616, il était marié à Jeanne de Goyrans, ils avaient Madeleine, première fille, mariée avec le sieur de Gramond ; Catherine, 2ème fille mariée avec le sieur de Barbazan ; Gabrielle, 3ème fille, mariée avec le sieur de La Matère ; Marie, fille puînée ; Jean, Gabriel, Louis, Hector, Jean Jacques, Blaise et François, fils aîné, François son fils devait porter les nom et armes de Fontaines, il était marié à Jeanne de Saint-Lary, il nomma exécuteurs testamentaires Blaise de Ferrouil, sieur de Celles, son beau-frère et César de Tersac, seigneur de Montastruc, son frère[2659].
En 1626, Jean Jacques de Tersac et sa femme, Jeanne de Goyrans, firent compte à *François* (Pierre) de Canals, seigneur de Lastronques, Mongazin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, du douaire à lui constitué et à Marie de Tersac, leur fille[2660].
Il avait épousé, par contrat du 19 août 1582 (insinué le 28 avril 1587), **Jeanne de GOYRANS,** dotée de 6 666 écus sol 2/3 soit 20 000 livres, plus la moitié des biens de sa mère, fille de François de GOYRANS, seigneur de Goyrans, et de Françoise de ROQUEFORT[2661]. Le 25 novembre 1599, comme mère de Jean Gabriel de Tersac, héritier de Philippe de La Ruelle, écuyer, seigneur de Lahitère, elle passa un accord avec Marguerite de Solan, jadis femme dudit Philippe de La Ruelle et à présent femme de Sola de Sers, seigneur de Salles et d'Aussignan. Philippe de La Ruelle, par son testament du 20 juin 1594, avait institué héritier son frère Jacques de La Ruelle et lui avait substitué Jean Gabriel de Tersac, fils de Jean Jacques de Tersac et de Jeanne de Goyrans, il avait eu 2 000 écus, Marguerite de Solan avait eu 2 000 écus[2662].
Ils eurent :

8.1 François de TERSAC et de FONTAINES, seigneur et baron de Montberaud.
Il épousa, par contrat du 28 avril 1615, **Jeanne Françoise de SAINT-LARY,** dotée de 42 000 livres, fille d'Annibal de SAINT-LARY, seigneur de Montestruc, Gensac, et d'Anne des GUILLOTS, assistée de Bourguine de Nogerolles, veuve du seigneur de La Bouriasse (Jean des Guillots), parents d'Anne des Guillots, mère de la mariée, Bourguine de Nogerolles donna 6 0000 livres à sa petite-fille, fut présent Jean François de La Terrade[2663].
Françoise de Saint-Lary épousa en secondes noces, par contrat du 16 mai 1623, Jean Pierre Roger de Comminges, baron de Bruniquel, fils de François Roger de

[2656] AD.HG 3 E 9 343 Cazères
[2657] AD. HG 3 E 9 450 Cazères
[2658] AD.HG 3 E 16 159 Palaminy
[2659] AD.HG 3 E 28928 Cazères
[2660] AD.HG 3 E 16 161 Palaminy
[2661] AD. Ariège E 227 ; insinuation du 28 avril 1587 AD.HG Reg Ins 2
[2662] AD.HG 3 E 16 155 Palaminy
[2663] AD.HG 3 E 16686 Noé ; AD.HG Reg Ins 19

Comminges, vicomte de Couserans et de Bruniquel, et de Catherine d'Ossun[2664] (mariés par contrat du 26 janvier 1597.)

8.2 Jean de TERSAC, qui suit.

8.3 Jean **Gabriel de TERSAC,** seigneur de Lahitère.
En 1600, Jean Jacques de Tersac et de Montberaud fut cité comme père de Gabriel de Tersac, héritier de feu Philippe de La Ruelle[2665]. Gabriel de Tersac fut cité en 1616, comme chanoine de l'église cathédrale de Comminges et recteur *d'Estouc* et de Saléchan[2666]. Jean Gabriel de Tersac, seigneur de Lahitère, chanoine de Saint-Bertrand de Comminges fut cité le 22 mars 1624, avec Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, son frère, il fit un don à Claire de Mauléon, sa belle-sœur, épouse dudit seigneur baron de Montberaud[2667].

8.4 Louis de TERSAC, il fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et religieux profès dudit ordre.
Le 29 mai 1597, âgé de 9 à 10 ans, présenté par son grand-père François de Tersac et de Fontaines, seigneur de Montberaud, il fit ses preuves de nobilité en la maison priorale et collège Saint-Jean de Toulouse, pour entrer dans la commanderie de Cagnac[2668]. Le 28 octobre 1635, il était alors commandeur de Cagnac, et nomma Jean Jacques de Tersac, prêtre, à la chapellenie de N.D de Salau (Ariège) qui dépendait de la commanderie de Cagnac[2669]. Le 2 février 1648, il fut procureur de sa belle-sœur Claire de Mauléon, veuve, pour la succession Goyrans[2670]. Le 13 octobre 1650, eut lieu la vente de la terre de Goyrans et Saint-Martin, par Louis de Tersac de Montberaud, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Cagnac, pour lui et pour dame Claire de Mauléon, veuve de Jean de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, à noble homme Blaise Bruguière, marchand de Toulouse, comprenant un vieux château ruiné plus des droits dans la ville de Toulouse, pour le prix de 72 000 livres, dont 4 000 livres servant au rachat de la terre et seigneurie de Francon tenue par le sieur de Gensac, plus 16 000 livres pour des dettes, plus 6 000 livres au seigneur de Puységur, son beau-frère pour fin de légitime de sa femme, cette vente devait être ratifiée par César de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, quand il aurait 25 ans[2671]. En 1662, au château de Palaminy, Louis de Tersac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Cagnac, étant sur le départ pour Malte nomma procureur Dominique Toulouse, notaire de Cazères[2672].

[2664] AD.HG Reg. Ins 22
[2665] AD.HG 3 E 16 158 Palaminy
[2666] AD.HG 3 E 28 928 Cazères
[2667] AD. Gers Vergès I 3413
[2668] AD. Gers I 3414
[2669] AD. Gers Vergès I 3414
[2670] A.M Toulouse II 171
[2671] A.M Toulouse II 171
[2672] AD.HG 3 E 23 780 Benque

8.5 Hector de TERSAC, auteur de la branche des seigneurs de Vernajoul.

8.6 Jean Jacques de TERSAC.

Jean Jacques de Tersac chanoine et sacristain en l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, donna, en 1631, une procuration à Arnaud Guilhem de Mauléon, recteur de Malvézie[2673], puis, le 24 octobre 1647, il fit une donation à Hector Alexandre de Tersac de Montberaud, clerc tonsuré de Rieux, qui est donc son neveu.
C'est probablement lui qui, prêtre, avait été nommé le 28 octobre 1635, à la chapellenie de N.D de Salau par Louis de Tersac[2674], qui serait donc son frère.
En 1648, étant chanoine et sacristain de l'église cathédrale de Comminges et prieur de Saint-Girons (Ariège), il fut procureur de sa belle-sœur Claire de Mauléon, veuve de Jean de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, dans un procès relatif au pacte de rachat de la terre de Francon[2675]. Il testa le 18 juillet 1649, instituant héritier César de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, Palaminy et Goyrans, son neveu[2676], et fit un codicille le 2 février 1650, faisant un legs à demoiselle de Mulatier et aux héritiers de feu Jean Bouffartigue, écuyer[2677].
Le 18 août 1650, il y eut une saisie du château de Goyrans à la requête de Jean de Chastenet de Puységur et de Gabrielle de Tersac, sur Jean Jacques de Tersac pour garantie de la somme de 6 000 livres par lui due[2678], ceci se rapporte très probablement à Jean Jacques de Tersac, chanoine, en effet son frère Louis de Tersac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, vendit la terre de Goyrans, également en 1650, conjointement avec Claire de Mauléon, dans cet acte apparaît cette dette de 6 000 livres. En 1676, il fut rappelé que feu Jean Jacques de Tersac, chanoine et sacristain de l'église cathédrale de Comminges avait fondé un obit de 100 livres[2679].

8.7 Blaise de TERSAC, cité dans le testament de son père du 6 août 1616..

8.8 Madeleine de TERSAC.

Elle épousa, par contrat du 18 février 1602, **Jean de LA MAZERE,** sieur de Gramond, elle était dotée de 6 000 écus plus 9 000 livres sols que Madeleine de Roquefort, dame d'Esperce, donna à sa nièce et filleule, en tout 9 000 écus, elle fut assistée de François de Tersac et de Fontaines, seigneur de Montberaud, père de Jean Jacques de Tersac qui avait épousé Jeanne de Goyrans, parents de la mariée[2680]. Jean de La Mazère reconnut, le 11 mai 1604, avoir reçu 3 000 livres de la dot de sa femme, nièce (petite-fille) de Messire de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud[2681], puis, en 1609, il reconnut avoir reçu 6 000 écus[2682].

[2673] AD.HG 3 E 21 281 Sauveterre
[2674] AD. Gers Vergès I 3414.
[2675] AD.HG 3 E 24 027 Samouillan
[2676] AD.HG 3 E 16 017 Cazères
[2677] AD.HG 3 E 16 018 Cazères
[2678] AD. Gers B 1103
[2679] AD.HG 3 E 16 043 Cazères
[2680] AD.HG 3 E 16156 Palaminy
[2681] AD.HG 3 E 9 346 Cazères

8.9 Catherine de TERSAC.

Deuxième fille, née le 10 juin 1586, elle épousa, par contrat du 30 mars 1605, dotée de 12 000 livres, **Géraud de MAULEON,** seigneur de Barbazan[2683]**,** fils de Savary de MAULEON, seigneur de Barbazan, et d'Oubriette de FAUDOAS[2684], veuf de Françoise de Montesquiou, épousée par contrat du 9 novembre 1594, fille de Bernard de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colombe, et de Françoise de Chamborel. Il reconnut, en 1617, avoir reçu 12 00 livres de la dot de sa femme, de Jean Jacques de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud[2685].

Géraud de Mauléon, seigneur de Barbazan, testa le 26 juin 1648, déclarant être marié avec Catherine de Tersac dont il eut un fils unique (seul fils) Jean Jacques, Gabrielle de Mauléon, sa fille aînée, alors veuve de Paul d'Astorg, seigneur d'Aubarède, et Gabrielle de Mauléon femme d'Alexandre de Mun Cardaillac, seigneur de Sarlabous[2686]. Catherine de Tersac, femme de Géraud de Mauléon, seigneur et baron de Barbazan, fut dite feue le 1er avril 1658, ayant fait un codicille en ces derniers jours[2687].

8.10 Gabrielle de TERSAC.

Elle épousa en premières noces, par contrat du 17 décembre 1612, **Hérard de PINS,** seigneur de La Matère, fils de feu Jean de PINS, seigneur de Bourg, et de Suzanne[2688] (de VICMONT), d'où postérité. Hérard de Pins mourut dès 1629, date à laquelle Catherine de Tersac fut dite veuve[2689].

Elle épousa en secondes noces, par contrat du 24 juillet 1631 alias 1632, dotée de 18 000 livres, **Jean de CHASTENET,** seigneur de Puységur[2690], fils de Jean de CHASTENET, seigneur de Puységur, et de Madeleine d'ESPAGNE, d'où postérité. Jean de Chastenet était veuf de Marie de Céré, fille de Jean de Céré et de Françoise de Bordes, épousée par contrat du 28 février 1614 qui mourut en décembre 1614, laissant un fils[2691].

8.11 Marie de TERSAC.

Elle épousa avant le 26 avril 1623, **Pierre de CANALS,** seigneur de Montgazin, Lastronques, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui fut cité à cette date

---

[2682] AD. HG 3 E 16 158 Palaminy

[2683] AD.HG 3 E 16157 Palaminy

[2684] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.98

[2685] AD.HG 3 E 16 160 Palaminy

[2686] BnF Dossiers bleus

[2687] AD.HG 3 E 28 204 Estenos

[2688] AD.HG Reg Ins 21, cet acte nomme Suzanne de Brancas la mère du marié, ce qui semble inexact, Jules Villain, *La France Moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.380 dit Suzanne de Vicmont ; un autre acte (AD.HG 3 E 16159) la nomme Jeanne de Bermont

[2689] AD.HG 3 E 16162 Palaminy

[2690] AD. Gers Vergès I 3414, selon un acte du 19 décembre 1632, indiquant que le contrat de mariage du 24 juillett 1632 avait été reçu par Jean Delas, notaire de Puységur. Jules Villain, *op.cit.,* I, p.275 dit contrat du 24 juillet 1631, il indique la 1ère épouse de Jean de Chastenet, ses parents et ses enfants.

[2691] J. Villain, *op.cit.,* I, p.275 pour ce qui concerne Jean de Chastenet.

comme époux de Marie de Tersac et beau-frère de Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, dans son contrat de mariage avec Claire de Mauléon, ils furent également cités en 1626, à propos du douaire de 12 000 livres constitué à Marie de Tersac (supra) ; puis les 28 avril et 7 mai 1644, pour un achat de terre et le paiement d'un reste d'afferme[2692].

VIII Jean de TERSAC et de FONTAINES, seigneur et baron de Montberaud.
Il fut émancipé par son père le 19 janvier 1626[2693].
Il mourut avant le 5 juillet 1647, date de la mention du testament de Jeanne Marthe de Béarn et de Saumont, daté du 15 avril 1636, instituant héritière universelle sa fille unique Claire de Mauléon, veuve de feu le seigneur de Montberaud[2694].
Il avait épousé, par contrat du 26 avril 1623, **Claire de MAULEON,** deuxième fille de feu Jean Louis de MAULEON, seigneur et baron de Francon, Estancarbon, maître de camp aux armées royales, et de Jeanne Marthe de BEARN et de SAUMONT, dame de Saumont. Le marié fut assisté de Gabriel de Tersac, seigneur de Lahitère, chanoine et sacristain en l'église cathédrale de Comminges, de Louis de Tersac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et religieux profès dudit ordre, ses frères germains, de Jean de La Mazère, seigneur de Gramond, mari de Madeleine de Tersac, de Géraud de Mauléon, seigneur de Barbazan, mari de Catherine de Tersac, d'Hérard de Pins, seigneur de La Matère, mari de Gabrielle de Tersac, et de Pierre de Canals, seigneur de Montgazin, époux de Marie de Tersac, ses beaux-frères et sœurs. Le marié reçut la moitié de tous les biens de ses parents qui se réservèrent la place et seigneurie d'Esperce et Grézac qui étaient les biens particuliers de sa mère, et l'usufruit de ce qu'avaient reçu Gabriel de Tersac, seigneur de Lahitère, chanoine sacristain de l'église cathédrale de Comminges et Louis de Tersac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, frères germains du sieur baron. Les noms et armes des maisons de Montberaud et de Francon devaient être conjointement pris par le premier enfant mâle[2695].
En 1648, Catherine de Mauléon, veuve, étant en procès pour le rachat de la terre de Francon nomma procureur son beau-frère Jean Jacques de Tersac, chanoine et sacristain de Saint-Bertrand de Comminges[2696]. En 1655, Claire de Mauléon de Francon et son fils aîné César de Tersac et de Fontaines et de Mauléon, marquis de Montberaud, vendirent avec faculté de rachat à Jeanne Françoise de Mauléon de Durban, veuve du seigneur de Montoussin, la terre et seigneurie de Cuings, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse et le château seigneurial, pour 16 000 livres[2697]. Le 6 mai 1658, il fut rappelé que le 7 décembre 1653, Claire de Mauléon de Francon et César de Tersac de Fontaines de Mauléon, marquis de Montberaud, son fils avaient contracté une obligation de 40 000 livres envers Jean du Pouy, baron d'Ore, seigneur de Marignac, et avaient baillé la terre et seigneurie d'Estancarbon, Claire de Mauléon et Hector Alexandre de Tersac de Montberaud, chanoine sacristain en

[2692] Abbé Samiac
[2693] AD.HG Reg. Ins 23
[2694] AD. Gers Vergès I 383-5
[2695] AD.HG Reg. Ins 22 ; AD. Gers I 3413
[2696] AD. HG 3 E 24 027 Samouillan
[2697] AD.HG 3 E 24 033

l'église cathédrale de Saint-Bertrand furent cités à cette date du 6 mai 1658[2698]. Le 28 juin 1661, Claire de Mauléon de Francon, veuve, et son fils César de Tersac, marquis de Montberaud, vendirent à Jean Destailh, marchand de Toulouse, la terre et seigneurie de *Villefranque* dite Le Plan de Labastide, pour 5 000 livres, cette vente fut ratifiée le 1er septembre 1665, par Hector Alexandre de Tersac Montberaud, prieur de Puivert, fils de ladite dame[2699]. Claire de Mauléon ratifia, le 11 novembre 1675, la vente de la terre de Lavelanet à noble Jean Anceau, écuyer, capitoul de Toulouse, pour 8 000 livres[2700]. Le 11 juin 1682, elle bailla à jouissance à François de Montaut Saint-Sivie, seigneur de Malartic, mari de Marthe de Tersac, de la terre de Saumont pour la somme annuelle de 3 000 livres[2701].
Elle testa le 18 mai 1686, veuve, disant avoir marié Marthe de Tersac de Montberaud, sa fille avec François Michel de Montaut Saint-Sivie, seigneur de Malartic, faisant des legs à Catherine de Tersac de Montberaud, son autre fille, à présent femme de Jean de Bazon, seigneur de La Hajau ; à Hector Alexandre de Tersac de Montberaud, son deuxième fils, prieur de Puivert, chanoine de l'église Saint-Etienne de Comminges, abbé de Montberaud ; à François de Tersac Montberaud, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, son fils et instituant héritier universel César de Tersac Fontaines Mauléon, Francon, marquis de Montberaud, son fils aîné[2702]. Elle fut citée en 1691, avec son fils César de Tersac et de Fontaines, marquis de Montberaud, son fils[2703].
Ils eurent :

9.1 César de TERSAC et de FONTAINES, seigneur et marquis de Montberaud, Palaminy, vicomte de Saumont.

Baptisé le 12 *janvier* 1628[2704], en 1651 il fut institué héritier universel par Melchior de Martres, seigneur de Lafitte, coseigneur du Plan, étant sur le point de partir en Bourgogne, dans la compagnie des gardes du duc d'Epernon[2705], il fut déclaré majeur de 25 ans depuis le 12 *novembre* 1653[2706]. Le 12 février 1656, il reçut de Jean Jacques de Mauléon, seigneur et baron de Barbazan, une métairie acquise de Germain d'Ustou, sieur de Montauban[2707]. Le 30 juillet 1669, par devant Etienne d'Ambès, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, comparut Bernard La Seube, procureur en la sénéchaussée de Toulouse, procureur de César de Tersac de Montberaud, fils de feu Jean de Tersac, qui a dit que pour justifier sa nobilité il avait besoin de collationner le testament de Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, le 6 mars 1545, retenu par Georges Carrière, notaire de Rieux[2708].

[2698] AD.HG 3 E 24 880 Saint-Gaudens
[2699] A.M Toulouse II 157
[2700] AD. HG 3 E 23783 Benque
[2701] AD. Gers E 1095
[2702] AD.HG 3 E 16 047
[2703] AD.HG 3 E 16 167 Palaminy
[2704] AD. Gers Vergès I 3414, son parrain était César de Tersac, son oncle paternel, sa marraine sa grand-mère maternelle demoiselle d'Estancarbon,
[2705] AD. HG 3 E 16 019
[2706] AD.HG 3 E 16 021 Cazères
[2707] AD.HG 3 16 024 Cazères
[2708] AD. Gers Vergès I 3414

Il testa le 11 novembre 1688, instituant héritier Hector Alexandre de Tersac de Fontaines de Montberaud, chanoine de l'église Saint-Etienne de Toulouse, son frère[2709]. Il reconnut, en 1691, devoir 4 000 livres à Alexandre de Mun et de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, Hector Alexandre de Tersac, abbé de Montberaud, son frère, était présent[2710].

9.2 François de TERSAC de FONTAINES.

Fils de Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, et de Claire de Mauléon, il supplia, à une date non précisée, probablement avant 1647 car son père n'était pas dit feu, en demande d'admission[2711] (dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem), il fut cité en 1670, comme chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, avec son frère Hector Alexandre de Tersac et leur mère Claire de Mauléon de Francon et Montberaud qui avant donné à titre d'augment à Lucréce de Mont épouse d'Antoine de Sérignac, seigneur de Belmont, la terre et seigneurie de Francon, pour 6 ans, par contrat du 1er août 1650[2712]. Le 29 octobre 1685, il assista Joseph Joachim de Coret, seigneur de Labarthe, fils de feu Louis de Coret, seigneur de Labarthe, et de Louise de Tersac, lors de son contrat de mariage avec Anne d'Espinas, fille de Jean Auguste d'Espinas, seigneur de Carbonne et Gouzens, et d'Anne d'Orbessan[2713].

9.3 Hector Alexandre de TERSAC.

Le 24 octobre 1647, étant clerc tonsuré de Rieux, il reçut un don de Jean Jacques de Tersac, chanoine et sacristain de Saint-Bertrand de Comminges[2714]. Le 6 mai 1658, il était chanoine sacristain en l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges[2715].

Il céda, le 9 septembre 1667, la terre et seigneurie de *La Cavigne* à Pierre de Canals, seigneur et baron de Lastronques, vicomte de Moulis, qui avait acquis les droits de Jeanne Marthe de Tersac, épouse de François Michel Auguste de Montaut de Saint-Sivie, seigneur de Malartic, Roquetaillade, droits qui avaient été légués à ladite dame Jeanne Marthe par défunte Jeanne Marthe de Béarn de Saumont, veuve de défunt seigneur de Francon et aïeule de la dame de Malartic[2716]. Le 20 août 1675, étant prieur de Puivert au diocèse de Mirepoix, il supplia le sénéchal de Toulouse d'obtenir le paiement de 6 000 livres en principal plus 1 250 livres d'intérêts, dus par la communauté de Martres Tolosane[2717], le 4 septembre 1677, il y eut une sentence du conseil privé du Roi dans ce procès[2718]. Le 19 novembre 1696, il fit une donation à Jean de Grossolles, chevalier, seigneur de Flamarens, Buzet, Montestruc[2719].

[2709] AD.HG 3 E 16048 Cazères
[2710] AD.HG 3 E 27 689 Huos
[2711] AD.HG H 207 Saint-Jean de Jérusalem
[2712] AD.HG 3 E 16 036 Cazères
[2713] AD.HG 3 E 16 047 Cazères
[2714] AD.HG 3 E 23600
[2715] AD.HG 3 E 24 880 Saint-Gaudens
[2716] AD.HG 3 E 16033 Cazères ; A.M Toulouse II 162
[2717] AD. Gers Vergès I 3414
[2718] AD. Gers E 1102
[2719] AD.HG Reg. Ins 33

9.4 Jean **Louis de TERSAC.**
En 1670, Claire de Mauléon de Francon et Montberaud, et son fils Louis de Tersac achetèrent une vigne[2720]. Jean Louis de Tersac fut inhumé, le 4 janvier 1674, en l'église des Jacobins de Rieux, étant âgé de 35 ans[2721].

9.5 Catherine de TERSAC de Montberaud, qualifiée seigneuresse de Montberaud dès 1675[2722]**.**
Elle épousa, par contrat du 27 août 1678, **Jean de BAZON,** seigneur de La Hajau, Larouzet, La Bernède, fils de François de BAZON, seigneur de La Hajau, et de Marie du GOURNET, dame de La Bruleraie, d'où André Joseph de BAZON, seigneur de Montberaud et de Palaminy, qui continua la lignée[2723].

9.6 Jeanne Marthe de TERSAC de Montberaud.
Le 6 septembre 1704, veuve, elle fit des donations à ses enfants[2724].
Elle avait épousé, par contrat du 8 avril 1657, **François Michel de MONTAUT de Saint-Sivie,** seigneur de *Cadeilhan* et de Malartic, fils de Jean Jacques de MONTAUT de Saint-Sivie, seigneur de Malartic, et de Jeanne de SERILLAC (mariés par contrat du 13 février 1624), la mariée fut assistée de son oncle paternel Hector de Tersac de Montberaud, seigneur et baron de Vernajoul, de Pierre de Canals, seigneur de Lastronques, vicomte de Moulis, aussi son oncle, etc., elle était dotée de 40 000 livres[2725], d'où postérité.

III
Seigneurs de Montastruc

L'auteur de cette branche, César de Tersac, seigneur de L'Isle puis de Montastruc, était le second fils de François de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, et de Catherine de Lambès.

VII César de TERSAC de FONTAINES et de MAULEON, seigneur de L'Isle puis de Montastruc.
Il reçut le 27 janvier 1580, des lettres d'Henri III, roi de France, pour le nommer pour commander une compagnie de gens d'armes, puis il reçut du même, le 7 septembre 1585, des

[2720] AD. HG 3 E 16 165 Palaminy
[2721]Maurice Vuillier se référant à Brémont (Alphonse Brémond ?) Brémond, qui n'indique pas ce décès (de toute façon ce n'est pas le genre de donnée qu'Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* mentionne ; il doit s'agir d'un autre ouvrage que le *Nobiliaire tousain* ou d'un autre Brémont(?)
[2722] AD.HG 3 E 16166 Palaminy.
[2723] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bazon,* produisant la preuve.
[2724] AD.HG Reg. Ins 34, Mérignon, notaire d'Auch
[2725] AD.HG 3 E 16025 Cazères

lettres pour être maréchal de camp de ses armées[2726]. Le 29 mai 1625, il était tuteur de Marie de Saint-Jean, fille de Tristan de Saint-Jean, seigneur de Soueich[2727].
Il mourut avant le 29 janvier 1637, date de la réception de sa fille Françoise au couvent de Sainte-Croix-Volvestre.
Il avait épousé, par contrat du 28 janvier 1615, dans la maison seigneuriale de Belloc, **Anne d'ESPAGNE,** fille de feu Pierre d'ESPAGNE, seigneur d'Aulon, et de Jeanne de SIEURAS, dame de La Salle, furent présents Jean Jacques de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, Blaise de Ferrouil, seigneur de Seilhes (Celles), Jean François de La Terrade, écuyer[2728].
Ils eurent :

8.1 Jean Jacques de TERSAC, qui suit.

8.2 Louise de TERSAC de Montastruc.
Le 21 février 1646, elle donna 100 livres à Jean de Tersac, du lieu de Montastruc, fils de Marie de Martin qui épousa ce jour, par contrat, Cassandre de Ramond, fille de Jean de Ramond, marchand de Saint-Gaudens, et de Bertrande de La Tour[2729], Jean de Tersac était probablement son demi-frère bâtard.
Elle testa le 29 juin 1646, à Saint-Gaudens, laissant l'usufruit de ses biens à son mari, léguant la moitié de ses biens à son fils Joseph Joachim de Coret, instituant héritières Claire et Gabrielle de Coret, ses filles, à part égales[2730]. Elle mourut à Labarthe-Inard le 26 décembre 1682, âgée de *70* ans[2731].
Elle avait épousé, par contrat du 18 août 1637, **Jean Louis de CORET,** seigneur de Labarthe-Inard, Pompertuzat, fils de Savary de CORET, seigneur de Labarthe-Inard, Pompertuzat, et de Claire de *NAUTERRE* alias NANTAYRE, d'où postérité[2732]. Jean Louis de Tersac mourut avant le 18 juin 1664, date à laquelle Louise de Tersac, veuve, reconnut devoir 100 livres à Jean Louis d'Encausse de Labastide[2733].

8.3 Françoise de TERSAC.
Le 29 mars 1637, elle fut reçue religieuse au couvent de Sainte-Croix-Volvestre (Ariège), assistée de Jean Jacques de Tersac, seigneur de Montastruc, son frère, dotée de 1 500 livres à prendre sur les biens de feu César de Tersac et d'Anne d'Espagne, ses père et mère[2734].

8.4 peut-être autre Louise de TERSAC de Montastruc.

[2726] AD. Gers Vergès I 3411
[2727] AD.HG 3 E 27 860 Aspet
[2728] AD.HG 3 E 25594 Cassagnabère
[2729] AD.HG 3 E 24488 Saint-Gaudens
[2730] AD.HG 3 E 24488 Saint-Gaudens
[2731] Mrice Vuillier, *Histoire de la famille de Coret,* qui indique également la date de mariage.
[2732] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Coret.,* produisant la preuve.
[2733] AD.HG 3 E 25065 Miramont de Comminges
[2734] AD.HG 3 E 16 187 Plan Volvestre

Elle était prieure de Sainte-Croix-Volvestre le 11 mars 1686, date à laquelle, elle constitua un procureur pour accepter un legs de Philippe de Méritens, seigneur de Belloc[2735].

VIII Jean Jacques de TERSAC, seigneur et baron de Montastruc.
Le 26 avril 1650, il signa à Jean François de La Mazère, baron de La Mazère, une promesse de 450 livres dont les dernières 252 livres furent payées après sa mort, par ses héritiers, le 26 avril 17 avril 1665, par les mains et de ses propres deniers de Dominique d'Anciondo, grand archidiacre et vicaire général de Couserans, entre les mains de Charles de Rochechouart, baron de Clermont et d'Aureville, représentant ledit baron de La Mazère[2736].
Il mourut avant le 17 novembre 1663, date de l'entrée de sa fille Gabrielle au couvent de Sainte-Croix.
Il avait épousé **Marie d'ANCIONDO,** sœur de Dominique d'Anciondo, grand archidiacre, et de Guillaume d'Anciondo, seigneur de Sanguis.
Marie d'Anciondo testa le 20 juin 1648, au château de Montastruc, nommant son mari, léguant 1 500 livres à Gabrielle de Tersac, sa fille aînée, 1 000 livres à la puînée Jeanne, 1 000 à la troisième Thérèse, 1 000 livres à la quatrième, Marie, et instituant héritier universel Joachim de Tersac, son fils, nommant exécuteurs testamentaires Dominique d'Anciondo, chanoine et grand archidiacre de Couserans, et noble Guillaume d'Anciondo, seigneur de Sanguis, ses frères[2737].
Ils eurent :

9.1 Joachim de TERSAC.
Il testa le 2 mars 1684, léguant les 2/3 de ses biens à sa sœur Marie (infra) et serait mort le 28 juin 1692(preuve non fournie).

9.2 Gabrielle de TERSAC.
Elle entra le 17 novembre 1663 au couvent de Sainte-Croix (-Volvestre), elle était assistée de Dominique d'Anciondo, grand archidiacre de Couserans, et de Joachim de Tersac, son oncle et son frère[2738].

9.3 Jeanne de TERSAC, elle serait morte dès 1680[2739]..

9.4 Thérèse de TERSAC.
Elle épousa **Henry de GARAUD,** seigneur de La Tour, Montfort, brigadier des armées du Roi, fils de Guillaume de GARAUD, seigneur de La Tour[2740], et de Juliette de TOURNEMIRE (mariés par contrat du 19 décembre 1618[2741]), d'où postérité.

[2735] Archives de Belloc
[2736] Abbé Samiac, Soullier, notaire
[2737] AD. HG 3 E 27 865 Aspet
[2738] AD.HG 3 E 16 192 Le Plan
[2739] Maurice Vuillier, sans fournir lza preuve.
[2740] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1160, 1161
[2741] Jacques de Roquemaurel, *Famille Gense,* indiquant la descendance de Gabrielle de Gense qui épousa Raymond Pierre de Tournemire, seigneur de Pouze, le contrat de mariage de Guillaume de Garaud et de

Elle fut citée en 1679 comme seigneuresse et baronne de Montastruc[2742],
En 1680, François de Sanson, écuyer, habitant Auterive, procureur de dame Thérèse de Tersac de Montastruc, seigneuresse et baronne dudit Montastruc, d'Arbas, Rouède, donataire de la moitié des biens de feu Jean Jacques de Tersac, son père, donna au monastère (de Sainte-Croix) ce qui était dû pour la constitution de dame Françoise et de Gabrielle de Tersac, la dite Françoise, avait reçu une dot d'Henri de Garaud, seigneur de La Tour et Montfort, capitaine major au régiment de Piémont, son mari (de Thérèse), selon leur contrat de mariage, elle nomme Marie d'Anciondo, sa mère, et feue Jeanne de Tersac[2743].

9.5 Marie de TERSAC.
En 1684, il y eut une donation à César de Coret de Labatut, cousin germain de Marie de Tersac, fille de (Jean Jacques de Tersac), seigneur et baron de Montastruc, et de Marie d'Anciondo, de 3 000 livres à elle léguées par Joachim de Tersac, son frère, par son testament du 2 mars (1684), des 2/3 de tous ses biens[2744]. En 1691, Marie de Tersac de Montastruc reçut 300 livres de Thérèse de Tersac de Montastruc, sa sœur, par les mains de François de Sanson, habitant Auterive[2745].

9.6 Françoise de TERSAC, elle fut religieuse au couvent de Sainte-Croix, sa dot avait été payée par son beau-frère Henri de Garaud.

On trouve également :

Jean Jacques de TERSAC, baron de Montastruc. Il mourut bien avant le 4 décembre 1710, date d'une cause de Jean Bordes, prêtre prébendier du chapitre cathédral de Couserans contre les héritiers de Marie d'Ascou, veuve de Jean Jacques de Tersac, baron de Montastruc, pour obtenir le paiement des arrérages d'une rente.
Il épousa **Marie d'ASCOU** qui mourut avant le 4 décembre 1710[2746].

Ce Jean Jacques de Tersac, pourrait être soit un frère cadet de Joachim de Tersac, qui serait mort avant lui, il est cependant étonnant qu'il ne soit pas cité dans le testament de Marie d'Anciondo. Il pourrait également être un fils de Joachim de Tersac, mort avant lui, ce qui expliquerait la donation de ce dernier à sa sœur Marie.

IV
Seigneurs de Goutevernisse

L'auteur de cette branche, Arnaud de Tersac, coseigneur de Goutevernisse, était fils d'Hugues de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, et de Marguerite Hunaud de Lanta.

Juliette de Tournemire, du 19 décembre 1618, indique les parents de celle-ci selon AD. HG 3 E 963, Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[2742] AD.HG 3 E 24 898 Saint-Gaudens
[2743] AD.HG 3 E 16 196 Plan Volvestre
[2744] AD.HG 3 E 19219 Sauveterre
[2745] AD.HG 3 E 16 167 Palaminy
[2746] AD.Ariège B 151.

IV Arnaud de TERSAC, coseigneur de Goutevernisse (à 4 km à l'ouest de Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne).
Il fut cité en 1500 et en 1538[2747]. Il fut cité vif en 1542[2748], et mourut dès 1543 (infra).
Il avait été curateur de Jeanne d'Ustou, fille de Guillaume Raymond d'Ustou, seigneur de Seignan, et avait donné accord au mariage de Jeanne d'Ustou à Pierre de Castéras et à Condorine de Salin, sa femme, avec Jacques de Castéras, le contrat de mariage fut passé, le 4 mai 1546, au château de Montberaud, furent présents Jean Jacques de Fontaines, seigneur de Fendeille, et Jean de Tersac, seigneur de Goutevernisse, on mentionna la succession d'Arnaud d'Ustou, son frère[2749].
Il avait épousé **Marguerite de MARTRES,** dite sans preuve fille de N…MARTRES, seigneur de Gratens.
Elle était veuve en 1543, à cette date, dans la maison des héritiers de feu Arnaud de Tersac, coseigneur de Goutevernisse, on rappela le contrat de mariage d'Arnaud de Tersac et de Marguerite de Martres par lequel Jean de Tersac, leur fils unique (seul fils) fut institué héritier universel[2750] ; le 15 octobre 1547, elle donna une procuration pour régler un différend contre Jean de Tersac, fils de feu Arnaud, les arbitres furent Gaspard de Martres, seigneur de Gratens, et Jean de Tersac, seigneur de Montberaud[2751]. Son arbitre étant Gaspard de Martres, seigneur de Gratens, elle lui était probablement proche, tante ou sœur.
Ils eurent :

5.1 Jean de TERSAC, qui suit.

5.2 Gabrielle de TERSAC.
En 1575, étant religieuse à Salenques, elle donna une quittance à sa nièce Gabrielle de Tersac, coseigneuresse de Goutevernisse, nommant feu Jean de Tersac, son frère[2752].
Le 25 juillet 1582, date d'une donation de sa sœur Jeanne, elle était religieuse à Salenques (infra.)

5.3 Jeanne de TERSAC de Goutevernisse.
En 1578, étant mariée à Jacques de Mayssens, elle arbitra une transaction dont un protagoniste était Vézian de Marsolier, seigneur de Montaut, fils et héritier de feu Guillaume de Marsolier, seigneur de Montaut, elle faisait pour la *détermination* (?) de Philippe de La Ruelle et Jean de Sers, seigneur de Lille et de Goueytes[2753].
Le 25 juillet 1582, étant mariée à sire Jacques de Mayssens, elle fit une donation à Gabrielle de Tersac, religieuse au monastère de l'Abondance Dieu de Salenques, elles

[2747] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.108, 109, qui indique son épouse et ses enfants.
[2748] AD.HG 3 15 538 Rieux
[2749] AD.HG 3 E 9620 bis Plan Volvestre
[2750] AD.HG 3 E 15289
[2751] AD.HG 5221, notaire Lobeyrie, acte produit par A. Navelle
[2752] AD.HG 3 E 15 297 Montesquieu Volvestre
[2753] AD.HG 3 E 15 300 Montesquieu Volvestre

étaient sœurs germaines et filles de feu Arnaud de Tersac, seigneur de Goutevernisse, et de Marguerite de Martres[2754].

En 1583, étant mariée à sire Jacques de Mayssens, elle reconnut une dette[2755].

Elle testa le 14 février 1586, léguant à noble Jean Paul du Bourg fils de noble Marc Antoine du Bourg et de Peyronne de Barrau, le champ de La Père acquis des héritiers d'Antoine de Borgau ; léguant 1 écu d'or à ses nièces Gabrielle et Jeanne de Tersac, filles de feu Jean de Tersac, seigneur de Goutevernisse, son frère ; léguant 1 écu sol à noble Laurent Manent, de Pamiers, et à Jeanne d'Ustou, frères et sœurs utérins, ses neveux, enfants de feue Gabrielle de Tersac, sa sœur ; léguant 1 écu sol à Bertrand et Gabrielle de Marsolier, enfants de feu Vézian de Marsolier, seigneur de Montaut ; léguant 8 bagues à l'épouse de Louis de La Ruelle, seigneur de Lahitère ; instituant héritier universel son mari Jacques de Mayssens[2756]. Elle testa ensuite, en 1592, faisant des legs à Jean Paul du Bourg, à Gabriette de Tersac, sa nièce, dame et seigneuresse de Goutevernisse, à Laurent Manent et Jeanne d'Ustou, frère et sœur utérins, ses neveux, enfants de feue Gabrielle de Tersac, sa sœur, à Gabrielle de Marsolier[2757].

Elle avait épousé en premières noces **Géraud de BARRAU,** seigneur de Saumat, fils de Bernard Jean de BARRAU, damoiseau, seigneur de Saumat, Castillon, et de noble Gabrielle de MASSOT[2758]. Ce mariage est prouvé par un accord en 1544 entre Roger de Marsolier, et Jeanne de Tersac, sa femme et Jean de Tersac, seigneur de Goutevernisse, pour la constitution du douaire de Jeanne de Tersac, pour son mariage avec feu Géraud de Barrau, seigneur de Saumat, premier mari de ladite Jeanne de Tersac, Jeanne de Tersac est fille de feu Arnaud de Tersac, père desdits Jean et Jeanne de Tersac[2759].

Gérard de Barrau fut tué peu avant septembre 1541 par Paul de Foix, baron de Rabat[2760]. Le 8 septembre 1541, il y eut un accord entre Jeanne de Tersac, veuve de Géraud de Barrau, et Paul de Foix, baron de Rabat, fils de Jean de Foix, seigneur de seigneur de Rabat, Jeanne de Tersac reçut un premier paiement de 100 écus sols, Antoine de Foix, seigneur de La Mothe était son procureur, cousin (de Paul de Foix)[2761]. En 1544, Arnaud de Barrau, écuyer, seigneur de La Loubère et de Puylausic, et Jeanne de Tersac, sa belle-sœur, fondèrent un obit (pour Géraud de Barrau[2762])

Elle avait épousé en deuxièmes noces, par contrat du 28 février *1547* (date inexacte ou contrat post nuptial), **Roger de MARSOLIER,** seigneur de Montaut, fils de Pierre de MARSOLIER, seigneur de Montaut. Le 29 mars 1547, on cite François du Bourg,

---

[2754] AD.HG 3 E 15304 Montesquieu Volvestre

[2755] AD.HG 3 E 15327 Montesquieu Volvestre

[2756] AD.HG 3 E 15308 B. Seglane, notaire, acte produit par A. Navelle

[2757] AD.HG 3 E 15 314 Montesquieu Volvestre

[2758] André Navelle, *op.cit.,* II, p.21 indique les parents de Géraud de Barrau

[2759] AD.HG 3 E 15 290 Montesquieu Volvestre

[2760] André Navelle, *op.cit.,* II, p.21

[2761] André Navelle, *op.cit.,* II, p.22, produisant AD.HG 3 E 17550, Carrière, notaire; AD.HG 3 E 15 549 Rieux, Antoine de Foix, seigneur de La Mothe était le cousin germain de Paul de Foix, seigneur de Rabat

[2762] AD.HG 3 E 15 290 Montesquieu Volvestre

évêque de Rieux et le contrat de mariage de Roger de Marsolier, seigneur de Montaut, et Jeanne de Tersac, il était fils de feu Pierre de Marsolier[2763].
Elle avait épousé en troisièmes noces, par contrat du 26 janvier 1551, sire (marchand) **Jacques de MAYSSENS,** de Montesquieu, veuf de Jeanne de Siregand[2764], celle-ci fille de Guillaume Raymond de Siregand et de Jeanne de Marsolier, Jacques de Mayssens fils de Jeanne de Noguès, tel que cela apparaît dans son testament du 14 février 1587.
Jacques de Mayssens testa une première fois, le 23 août 1573, nommant sa femme Jeanne de Tersac[2765], puis le 5 février 1586, instituant héritière universelle sa femme Jeanne de Tersac[2766], et testa encore en 1594 demandant son inhumation à Montesquieu au tombeau de Jeanne de Tersac, sa femme[2767].

5.4 Gabrielle de TERSAC.
Elle était sœur de Jeanne de Tersac, femme de Jacques de Mayssens, selon le testament de celle-ci.
Elle épousa en premières noces (vers 1530 ?) **N…(Guillaume Raymond**[2768], seigneur de Seignan**) d'USTOU,** d'où au moins une fille Jeanne d'Ustou, légataire de sa tante Jeanne de Tersac par son testament cité supra.
Jeanne d'Ustou qui avait eu pour tuteur Arnaud de Tersac, coseigneur de Goutevernisse épousa, par contrat du 4 mai 1546, au château de Montberaud, Jacques de Castéras (supra.)
Le 28 octobre 1567, Jean de Tersac, seigneur de Clarac, donna une quittance à Jacques de Castéras, habitant Goutevernisse de Palma, au diocèse de Mirepoix, procureur de Jeanne d'Ustou, sa femme, de la somme de 123 livres que Jean de Tersac devait payer à la fille du 1er mariage de feue Gabrielle de Tersac, qui est ladite Jeanne d'Ustou, par Laurent de Manent, fils et héritier de feu Jean Manent et de ladite Gabrielle de Tersac[2769]. Le 8 janvier 1572, *Jean* (Jacques) de Castéras, habitant …au diocèse de Mirepoix, testa nommant Jeanne d'Ustou, sa femme, Pierre de Castéras, son cousin qui avait épousé le 4 mai 1546, Gabrielle de Tersac, sœur dudit seigneur de Goutevernisse...[2770]
Gabrielle de Tersac épousa en secondes noces, (vers 1540), noble **Jean de MANENT,** seigneur de Nescus, ils furent cités à cette date avec Bernard de Bazon, seigneur des Cavaignous, et Jean de Tersac, seigneur de Goutevernisse[2771]. Ils eurent au moins un fils, Laurent de Manent, qui était, en 1557, comme fils de feu Jean Manent, de

[2763] AD.HG 3 E 15291 Montesquieu Volvestre
[2764] André Navelle, *op.cit.,* X, p.110 fournit des données sur Jacques de Mayssens et sa famille
[2765] AD.HG 3 E 15295 Montesquieu Volvestre
[2766] AD.HG 3 E 15 308 Montesquieu Volvestre
[2767] AD.HG 3 E 15 316 Montesquieu Volvestre
[2768] Le contrat de mariage de Jeanne d'Ustou fait apparaître que son père était Guillaume Raymond d'Ustou, seigneur de Seignan.
[2769] AD.HG 3 E 9453 Cazères
[2770] AD. Gers Vergès I 773, la partie basse du testament est déchirée.
[2771] AD.HG 3 E 15 290 Montesquieu Volvestre

Pamiers, sous la tutelle de Jean de Tersac, seigneur de Clarac et de Goutevernisse[2772].
Le 15 février 1586, noble Laurent de Manent, de Pamiers, fut institué légataire de sa tante, Jeanne de Tersac, femme de Jacques de Mayssens, par son testament[2773].
Le 15 janvier 1605 ou 1607, Jean Jacques de Tersac et de Fontaines, seigneur de Montberaud, reçut une donation de Laurent de Manent, seigneur de Nescus, âgé de 65 ans, de tous ses biens, à la charge de le nourrir et entretenir, n'ayant point d'enfant de légitime mariage[2774], le 26 février 1613, eut lieu une ratification de donation de Laurent de Manent, âgé de 70 ans, à Jean Jacques de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, rappelant celle faite le 15 janvier 1607 quand il avait 65 ans[2775].

5.5 Aliénor (Eléonore) de TERSAC.

Aliénor de Tersac première épouse de Vézian de Castéras, seigneur de La Rivière, avait eu deux enfants, Françoise et Paul de Castéras, seigneur de La Rivière, Françoise étant l'aînée, lesquels étaient, en 1571, demandeurs dans une action pour régler la succession tant de feus leurs parents que celle de feue Marguerite de Martres, leur aïeule[2776].
Elle avait épousé, par contrat du 2 avril 1531, **Vézian de CASTERAS,** seigneur de La Rivière, d'où postérité, dont l'action en 1571, permet de reconstituer l'ascendance Vézian de CASTERAS était fils de Jean de CASTERAS, seigneur de Cazaux, La Rivière, et de Marguerite de LAMEZAN, selon ce qui suit.
Vézian de Castéras épousa en deuxièmes noces, par contrat du 19 avril 1536, Gabrielle Isalgiuier, fille de Pierre III Isalguier, seigneur de Montfaucon, et de Bernarde de Goyrans, il épousa en troisièmes noces, par contrat du 2 juillet 1540, Marie de Béon[2777], fille de Bernard II de Béon, seigneur du Massès, et d'Antoinette de Devèze[2778].

V Jean de TERSAC, seigneur de Clarac et de Goutevernisse.
En 1537, il fut témoin d'une vente de Jean de Tersac, baron de Tersac, seigneur de Montberaud[2779] (son oncle). Le 28 octobre 1567, Jean de Tersac, seigneur de Clarac, donna une quittance à Jacques de Castéras, époux de Jeanne d'Ustou, fille de sa sœur Gabrielle de Tersac (infra)
En 1568, il arrenta à Mathieu d'Orbessan, coseigneur de Goutevernisse, la moitié de la seigneurie de Goutevernisse qu'il possédait[2780].

[2772] AD.HG 3 E 17554 Pamiers
[2773] AD.HG 3 E 15308
[2774] AD.Gers Vergès I 3414, Jean Arroy, notaire de Cazères
[2775] AD.Gers Vergès I 2413
[2776] AD.HG 3 E 15 283 Montesquieu Volvestre.
[2777] L. de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Toulouse,* p.141, indique les 3 mariages de Vézian de Castéras et ses ascendants, il dit que la lignée fut continuée par Paul de Castéras issu de la 2ème union de Vézian de Castéras, avec Gabrielle Isalguier, en contradiction avec l'acte de 1571 indiqué supra.
[2778] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Béon,* produisant la preuve.
[2779] AD.HG 3 E 15 338 Rieux
[2780] AD.HG 3 E 9 623 Cazères

Il mourut dès 1573, date à laquelle sa fille Gabrielle, héritière de son frère Paul fut nommée coseigneuresse de Goutevernisse.
Il avait épousé en premières noces, avant le 13 mai 1541 (date du testament d'Audinet de Barrau, coseigneur de Goutevernisse), **Margaride (Marguerite) de BARRAU,** fille de Bernard de BARRAU, coseigneur de Goutevernisse, et de Jeanne de MARQUEFAVE, et sœur d'Audinet de Barrau, seigneur de Goutevernisse, lequel Audinet de Barrau, seigneur de Goutevernisse, avait donné 600 livres à sa sœur Marguerite de Barrau lors de son contrat de mariage avec Jean de Tersac, seigneur de Clarac, et l'avait instituée héritière universelle par son testament[2781]. Marguerite de Barrau fut nommée légataire de sa belle-sœur Marguerite d'Aulin, femme d'Audinet de Barrau, seigneur de Goutevernisse, par le testament de celle-ci du 9 février 1544[2782].
Il avait épousé en secondes noces, (par contrat du 30 septembre 1554), **Jeanne de GAVARRET,** fille d'Arnaud de GAVARRET, seigneur de Rouaix, coseigneur de Saint-Léon, et de Jeanne de *GOUT* (GOT) du BOUZET[2783]. En 1573, Jeanne de Gavarret, mère de Gabrielle de Tersac, seigneuresse de Goutevernisse, fut mentionnée dans la succession de Paul de Tersac, seigneur de Goutevernisse, frère de Gabrielle de Tersac[2784], puis en 1575, Etienne Potier, seigneur et baron de Saint-Elix et de La Terrasse, reconnut devoir 4 000 livres à Jeanne de Gavarret et à Gabrielle de Tersac, seigneuresse de Goutevernisse[2785].
Jeanne de Gavarret vivait en 1593 et mourut dès 1595, date à laquelle Roger de Hunaud, seigneur des Cavaignous était rentier des biens de feu Simon de Pins et de feue Jeanne de Gavarret[2786].
Enfants du second lit:

6.1 Paul de TERSAC, seigneur de Goutevernisse.
Il mourut dès 1573, date à laquelle Jeanne de Gavarret, mère de Gabrielle de Tersac, seigneuresse de Goutevernisse, mentionna la succession de feu Paul de Tersac, seigneur de Goutevernisse, son frère[2787].

6.2 Gabrielle de TERSAC, coseigneuresse de Goutevernisse.
Elle testa le 17 février 1593, à Goutevernisse, nommant son mari, François d'Orbessan, elle était fille de Jeanne de Gavarret, elle nomma héritier Régnier (René) de Pins, son fils pupille[2788], son mari François d'Orbessan se remaria le 19 novembre 1594.
Elle avait épousé en premières noces, par contrat du 9 mai 1574, au château de Goutevernisse, lui appartenant, **Jean d'USTOU,** seigneur de Cazaux, capitaine Cazaux, la mariée était dotée de 6 000 livres, elle apportait les droits qu'elle pouvait

[2781] AD.HG 3 E 15289 ; AD.HG 3 E 15289 Montesquieu Volvestre (acte de 1542) ; André Navelle, *op.cit.,* II, pp.16, 17 indique les parents de Margaride de Barrau, sœur d'Audinet,
[2782] AD.HG 3 E 17 550 Rieux
[2783] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.48, 49 indique le mariage (mais pas la date), et l'ascendance de la mariée.
[2784] AD.HG 3 E 15285 Montesquieu Volvestre
[2785] AD.HG 3 E 15 297 Montesquieu Volvestre
[2786] AD.HG 3 E 15337 ; AD.HG 3 E 15317 Montesquieu Volvestre
[2787] AD.HG 3 E 15285
[2788] AD.HG 3 E 15 315

avoir après le décès de Paul de Tersac, fils de Jeanne de Gavarret, mère de Gabrielle de Tersac, suivant son contrat de mariage avec feu Jean de Tersac, père de la mariée. Gabrielle de Tersac était assistée de Jean de Gavarret, seigneur de Rouaix, son oncle maternel, parmi les présents figurait Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette[2789].

Elle avait épousé en deuxièmes noces, par contrat du 26 juin 1575, **Simon de PINS,** capitaine Montbrun, qui avait pour frère aîné René de Pins, seigneur de Montbrun, Jeanne de Gavarret, veuve de Jean de Tersac, donna à sa fille tous les droits qu'elle pouvait demander par le décès de Paul de Tersac, son fils, parmi les présents figuraient Hérard de Pins, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, René de Pins, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Montbrun, Jean de Gavarret, seigneur de Rouaix[2790]. Simon de PINS était fils de Jean de PINS, seigneur de Montbrun, Horgues, Colomiers, capitoul, et de Louise de GUERS, d'où postérité[2791].

Le 27 juin 1575, il y eut un accord entre Marie de Saint-Pastou, mère de feu Jean d'Ustou, capitaine Cazaux, et Jeanne de Gavarret et Gabrielle de Tersac, coseigneuresse de Goutevernisse, sa fille, veuve dudit d'Ustou, pour la restitution de 4 000 livres[2792].

Simon de Pins, seigneur de Goutevernisse, testa le 7 août 1584, nommant son fils pupille Reynier (René) de Pins, sa femme Gabrielle de Tersac, nommant tuteurs de son fils, François de Tersac et de Fontaines, seigneur de Montberaud, Reynier (René) de Pins, seigneur de Montbrun, son parrain, et Jean de Gavarret, seigneur de Rouaix[2793], il mourut la même année selon une déclaration de Gabrielle de Tersac, veuve, disant également que Reynier de Pins était pupille[2794].

Elle avait épousé en troisièmes noces, par contrat du 18 octobre 1585, **François d'ORBESSAN,** assisté de Jean d'Orbessan, seigneur de Labastide, la mariée était assistée de Jeanne de Gavarret, sa mère, et de Jean de Tersac, seigneur de Montberaud, Palaminy[2795].

François d'ORBESSAN était fils de Jean d'ORBESSAN, seigneur de Castelgaillard, coseigneur du Puy de Touges, et d'Anne de FARGUES, dame de Beaulieu, sa seconde épouse, sans postérité de son union avec Gabrielle de Tersac il épousa en secondes noces, par contrat du 19 novembre 1594, Françoise d'Arros, dame de Lissac, d'où postérité[2796].

6.3 Jeanne de TERSAC.

Le 14 février 1586, Gabrielle de Tersac, épouse de Jacques de Mayssens, par son testament fit un legs d'un écu d'or à ses nièces Gabrielle et Jeanne de Tersac, filles de feu Jean de Tersac, seigneur de Goutevernisse, son frère[2797].

[2789] AD.HG 3 E 15296 Montesquieu Volvestre
[2790] AD.HG 3 E 15297
[2791] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.377, 378
[2792] AD.HG 3 E 15297 Montesquieu Volvestre
[2793] AD.HG 3 E 15306
[2794] AD.HG 3 E 15 306 Montesquieu Volvestre
[2795] AD.HG 3 E 15307 ; AD. HG Reg. Ins 2
[2796] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Orbessan,* produisant la preuve.
[2797] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 109, produisant ADHG 3 E 15308 B. Seglane, notaire.

Jeanne de Tersac épousa, par contrat du 14 juin 1585, dotée de 3 500 livres, **Marc Antoine de SEYSSES,** seigneur de Rantin, fils de feu Bernard de SEYSSES, seigneur de Rantin, et de Bernarde de MARTRES, la mariée fut assistée de sa sœur Gabrielle de Tersac, fille et héritière de feu Jean de Tersac et de Jeanne de Gavarret, parmi les présents figuraient François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, et Jean de Gavarret[2798], d'où postérité.

V
Seigneurs de Vernajoul

L'auteur de cette branche Hector de Tersac, seigneur de Vernajoul était un fils cadet de Jean Jacques de Tersac, seigneur de Montberaud, et de Jeanne de Goyrans.
Transmission de Vernajoul (à 2 km au nord de Foix, Ariège) : Violande de Miglos, femme de François de Roquefort, héritière universelle de tous les biens de son père reçut de la succession de celui-ci la terre et le château de Vernajoul qui passèrent ensuite à Françoise de Roquefort, sa fille unique, laquelle épousa François de Goyrans. Celui-ci par son testament du 16 octobre 1591, n'ayant aucun enfant mâle de son mariage, institua héritière universelle sa fille Jeanne de Goyrans, femme de Jean Jacques de Tersac, à condition qu'après son décès son héritage revienne au second fils de ladite Jeanne. Jeanne de Goyrans, par son testament du 1er octobre 1638, déclara son fils Jean de Tersac héritier universel et donna Vernajoul à Hector, son second fils (l'aîné François était décédé, le deuxième, Jean, continua la lignée, un autre fils Jean Jacques de Tersac, était chanoine et enfin Louis était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.) Hector de Tersac habitait Vernajoul depuis 1626, époque de son mariage avec Jeanne de Montaut de Saint-Sivie[2799].

VIII Hector de TERSAC, seigneur de Vernajoul.
Les membres de cette famille, seigneurs de Vernajoul, étaient coseigneurs de Foix et de Pamiers, ils avaient entrée aux Etats de Foix par la seigneurie de Fouychet, au pied du château de Foix[2800]
Hector de Tersac, seigneur de Vernajoul fut lieutenant-colonel au régiment d'infanterie de Guyenne.
Il testa le 22 juillet 1654 au château de Vernajoul, il était marié à demoiselle de Saint-Sivie, il institua héritier universel Jean Michel de Tersac, son fils aîné, lui substitua Jacques de Tersac, son fils puîné, abbé de Saint-Sever, lui substitua Hector de Tersac, son troisième fils et Etienne de Tersac, son quatrième fils, il a une fille Catherine de Tersac qui a épousé Jacques de Mauléon, seigneur de Labastide[2801].
Hector de Tersac avait épousé, par contrat du 18 novembre 1626, **Jeanne de MONTAUT SAINT-SIVIE,** sœur de Jean de MONTAUT, abbé de Saint-Sivie, Jean Jacques de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud et Jeanne de Goyrans, son épouse avaient donné procuration à César de Tersac, baron de Montberaud, frère de Jean Jacques de Tersac,

[2798] AD.HG 3 E 15329 ; AD.HG Reg Ins 1
[2799] Louis Lafont de Sentenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* in *Histoire des Ariégeois,* t.13, par l'abbé Duclos, pp.172, 174
[2800] Louis Lafont de Sentenac, *op.cit.,* pp.173, 174
[2801] AD. Ariège E 228

qui constitua audit Hector, son neveu, 6 000 livres sur les biens de ses père et mère et la maison noble de Vernajoul valant 14 000 livres, *étaient présents* (en partie inexact, il faut lire cités) François de Goyrans, père de ladite Jeanne, François de Roquefort et Violande de Miglos, ses aïeux maternels, Françoise de Roquefort, sa mère[2802]. Jeanne de MONTAUT était fille de François de MONTAUT, seigneur de Saint-Sivie, et de Paule de FAUDOAS[2803].
Ils eurent :

9.1 Jean Michel de TERSAC, qui suit.

9.2 Jacques de TERSAC.
Il fut cité en 1654, comme abbé de Saint-Sernin (alias Saint-Sevin) en Bigorre, chanoine et archidiacre de Saint-Etienne de Toulouse[2804]. Le 21 janvier 1661, il fut parrain de Claire de Mauléon, fille de Jean Jacques de Mauléon, seigneur de Labastide, et de Catherine de Tersac, la marraine était Claire de Mauléon, veuve de feu le baron de Montberaud[2805].

9.3 Hector de TERSAC, seigneur de La Caugne.
Il fut cité dans le testament de son père du 22 juillet 1654.

9.4 Etienne de TERSAC.
Il fut cité dans le testament de son père du 22 juillet 1654.

9.5 Catherine de TERSAC.
Elle épousa, par contrat des 28 décembre 1653[2806] et 5 janvier 1654, **Jean Jacques de MAULEON,** seigneur de Labastide (-Savès), baron d'Endoufielle, fut présent François Auguste de Montaut, seigneur de Cadeilhan[2807], d'où postérité.
Jean Jacques de MAULEON, seigneur de Labastide était fils de Denis de MAULEON, seigneur de Labastide, et d'Angélique de DURFORT, dame de La Mothe[2808].

IX Jean Michel de TERSAC MONTBERAUD, seigneur de Vernajoul et de Fouychet.
Il testa le 3 juin 1704, il avait épousé Catherine de Monstron de Sauton d'Escouloubre, il avait de son mariage, Gaston Jean Baptiste, Louis, capitaine d'infanterie, Françoise mariée avec N…de Hunaud, Gabrielle, religieuse à Prouille[2809].
Il avait épousé, par contrat du 11 février 1681, **Catherine de MONSTRON et de SAUTON,** dotée de 15 000 livres, fille de feu Louis Alexandre de MONSTRON et de SAUTON, seigneur et baron d'Escouloubre, de Sainte-Colombe, et de Françoise de SAINT-JEAN de Moussoulens, la future fut assistée de sa mère, de Jean François de Monstron et de Sauton,

[2802] AD.HG 3 E 3191 Deortis, notaire de Toulouse
[2803] M. Vuillier, *Histoire de la famille de Montaut,* Janvier 2008 , produisant la preuve.
[2804] AD.HG 3 E 15 581 Montesquieu Volvestre
[2805] A.M Toulouse, GG 701, Le Taur à Toulouse
[2806] AD.HG 3 E 1008, Bessier, notaire de Toulouse
[2807] A.M Toulouse GG 699 Le Taur à Toulouse
[2808] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Mauléon,* produisant la preuve.
[2809] AD. Gers Vergès I 3414

seigneur et baron d'Escouloubre, son frère, le futur fut assisté de Jacques de Tersac, abbé de *Saint-Sevin*, chanoine et archidiacre de Saint-Etienne de Toulouse, et d'Hector de Tersac, seigneur de la Caugne, ses frères. Le mariage fut contracté suivant les us et coutumes de Carcassonne d'après lesquelles le mari survivant à la femme avait l'usufruit viager de la dot, et le cas contraire arrivant la femme *répète* (récupère?) la dot et a l'usufruit viager de l'augment. Les deux frères du futur lui firent donation de tous leurs droits sur la succession de leurs parents. Hector demandait d'être nourri et entretenu dans la maison de son frère et de recevoir en cas de séparation une somme de 500 livres et une pension annuelle de 600 livres[2810].
Ils eurent :

10.1 Gaston Jean Baptiste de TERSAC, qui suit.

10.2 Louis de TERSAC, capitaine d'infanterie le 3 juin 1704, selon le testament de son père (supra.)

10.3 Françoise de TERSAC.
Elle épousa, par contrat du 27 août 1702, au château de Vernajoul, **Jean Jacques de HUNAUD de LANTA,** seigneur de Goueytes[2811], fils de Jean François Hector César de HUNAUD de LANTA, seigneur de Goueytes, et de feue Louise de FABIEN, d'où postérité. Le contrat de mariage fut insinué le 28 avril 1734, le futur avait été émancipé par son père qui l'assistait lors de son contrat de mariage et lui fit remise de la succession de sa mère, la fiancée reçut en dot de son père 8 000 livres, un habit nuptial, et 5 000 livres lui revenant du chef de sa mère, de son futur beau-père 13 000 livres[2812].

10.4 Gabrielle de TERSAC.
Elle fit profession de religieuse à Prouille le 8 mars 1698, dotée de 1 000 livres[2813], elle y était le 3 juin 1704, date du testament de son père (supra.)

X Gaston Jean Baptiste de TERSAC MONTBERAUD, seigneur de Vernajoul, Fouychet, Loubières (à 2 km de Vernajoul), coseigneur de la ville de Foix, coseigneur de Pamiers.
Le 30 avril 1725 il était en procès contre les consuls de Vernajoul pour une question d'imposition[2814].
Le 15 juin 1733, il aurait rendu hommage pour les seigneuries de Vernajoul, La Bouiche, Loubières, au comté de Foix, puis le 23 juin 1733, il dénombra la coseigneurie de Pamiers[2815].
Le 27 février 1764 il aurait rendu hommage pour la coseigneurie de Pamiers et les seigneuries de Vernajoul, La Bouiche et de Loubières[2816].

[2810] AD. Ariège B 144
[2811] Jean Pascal, notaire de Mazères
[2812] AD. Ariège B 148
[2813] AD. Aude H 330 Prouille
[2814] AD. Ariège B 156
[2815] Maurice Vuillier se référant à Brémont (voir la remarque sur cette donnée (supra.).

Il avait épousé, par contrat du 21 mars 1710, **Claire de FRANC de CAHUZAC,** dotée de 24 000 livres, fille de feu Jean de FRANC, seigneur de Cahuzac, Montgey, Roquecourbe, et d'Isabeau de RATTE, la future fut assistée d'Alexandre et d'Etienne de Franc, ses frères, de Louise de Galard de Terraube, épouse d'Alexandre de Franc de Cahuzac, son frère, et d'Isabeau de Franc de Cahuzac épouse de Jean Jacques d'Avessens, seigneur d'Aguts, le futur était assisté de Claude de Méric, seigneur de *Baulon,* Saint-Martin, son curateur, et de Jean Jacques de Hunaud de Lanta, seigneur de Goueytes[2817]. Claire de Franc de Montgey testa en février 1744, nommant son mari, elle n'avait qu'un fils Louis Alexandre Joseph qui avait été marié à Jeanne d'Orbessan, sa belle-fille[2818].
Ils eurent :

XI Louis Alexandre Joseph de TERSAC MONTBERAUD, baron de Vernajoul, Loubières, La Bouiche, coseigneur des villes de Foix et de Pamiers.
Le 11 septembre 1745, le syndic des religieuses de Sainte-Ursule de Pamiers était en procès contre Louis Alexandre de Tersac de Montberaud et Marie de Castet, veuve de Paul d'Orbessan au sujet du paiement d'une pension viagère de 400 livres au couvent des demanderesses[2819].
Comme maître des biens de sa femme, Jeanne d'Orbessan, il aurait rendu hommage, le 19 décembre 1776, pour la huitième partie de la seigneurie de Lissac et de Labatut (Ariège), et en son nom pour la coseigneurie de Pamiers, et pour les seigneuries de Vernajoul, La Bouiche, Loubières[2820].
Il testa à Foix, le 21 mai 1784, léguant 6 000 livres à sa fille Françoise Eléonore Ursule et instituant héritier universel Jean Paul Michel, son fils[2821].
Il avait épousé, par contrat du 26 juin 1731, **Jeanne d'ORBESSAN,** fille de Paul d'ORBESSAN, seigneur de Lissac et de Labatut, baron de Saint-Martin d'Oydes, Lescousse, et de Marie de CASTET, la future fut nommée héritière de ses parents sous réserve de 20 000 livres pour Françoise Andrée d'Orbessan, femme de Roger de Vergès de Lasalle[2822].
Ils eurent :

12.1 Jean Paul Michel de TERSAC, qui suit.

12.2 Françoise Eléonore Ursule de TERSAC MONTBERAUD.

XII Jean Paul Michel de TERSAC MONTBERAUD, comte de Tersac, baron de Saint-Martin d'Oydes (à 9 km au sud-oues de Saverdun, Ariège.)

[2816] Maurice Vuillier se référant à Brémont.
[2817] AD. Gers Vergès I 3414, Lamy, notaire de Moussens
[2818] AD. Ariège E 228
[2819] AD.A riège B 166
[2820]Maurice Vuillier se référant à Brémont. ; cela ne figure pas dans le *Nobiliaire toulousain,* d'Alphonse Brémond.
[2821] AD. Gers Vergès I 3414, Lafont, notaire
[2822] AD. Gers Vergès I 3414

Il testa le 14 mai 1782, léguant à chacune de ses filles leur légitime plus 6 000 livres, instituant héritier universel Jean Marie Roger Alexandre de Tersac, son fils[2823] et mourut le 8 octobre 1785[2824].
Il était âgé de 25 ans, aide-major au régiment de Saintonge lors de son contrat de mariage.
Il avait épousé, par contrat du 7 novembre 1766, **Rose Elisabeth d'AUDIFFREDY(AUDIFFRET),** fille de Jacques Alexandre d'AUDIFFREDY (AUDIFFRET), major d'infanterie, originaire de Provence, et d'Elisabeth LE ROUX, le futur avait le consentement de sa mère, autorisée de son père[2825].
Ils eurent :

13.1 Marie Thérèse Alexandrine de TERSAC MONTBERAUD de Saint-Martin.
Née (baptisée) le 19 octobre 1769 au château de Saint-Martin d'Oydes, le parrain fut Louis Alexandre Joseph de Tersac de Montberaud, seigneur de Vernajoul, tenue sur les fonts par Gaston Jean Baptiste Marie Joseph de Tersac de Montberaud, son fils, la marraine Thérèse Milhau, tante maternelle de la baptisée, en présence de Jeanne d'Orbessan, comtesse de Tersac, seigneuresse de Saint-Martin d'Oydes, grand-mère de la baptisée[2826].
Elle épousa, par contrat du 22 juin 1788, **Jean François de SERRES,** seigneur et baron de Justiniac, né le 7 avril 1741, fils de Jean Paul François de SERRES, seigneur et baron de Justiniac, et de Marguerite LOZE d'ESPAGNOULET, sans postérité[2827].

13.2 Andrée Honorée Madeleine de TERSAC.

13.3 Jean Marie Roger de TERSAC MONTBERAUD de Saint-Martin.
Il serait né le 14 mai 1772 (?), cette date ou celle relative à son frère est donc inexacte. La lignée fut poursuivie par Louis Alexandre qui siégea aux Etats de Foix après la mort de son père (il faut noter qu'il était bien jeune à l'époque), il est possible que Jean Marie Roger soit mort peu après son père.

13.4 Louis Alexandre de TERSAC, il serait né le 8 septembre 1772, à Vernajoul, qui suit..

XIII Louis Alexandre de TERSAC, seigneur de Vernajoul, coseigneur avec le Roi des villes de Pamiers et de Foix[2828].
Il ne fut pas nommé dans le testament de son père en 1782, ce qui est étonnant.
Il entra, à l'âge de 16 ans, comme surnuméraire dans les chevau-légers de la garde du Roi, et fut licencié en 1791. Il siégea aux États de Foix après la mort de son père, en 1785, et

[2823] AD. Gers Vergès I 3414
[2824] Maurice Vuillier, se référant à Brémont.
[2825] AD. Gers Vergès I 3414, Saintene, notaire de Pamiers
[2826] Maurice Vuillier se référant à Brémont.
[2827] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.689 ; Maurice Vuillier, se référant à Brémont.
[2828] *Grands notables du premier Empire, Ariège, Gers,* Editions du CNRS, p.150, pour tout ce qui le concerne, sauf ce qui est référencé autrement, et pp.61-63 pour ce qui concerne la famille Delpla-Goueites

participa à toutes les assemblées de la noblesse du Comminges et du Couserans qui avaient préparé les États Généraux. Au début du Consulat il était maire de Vernajoul, en 1805 il était à la 7ème place sur la liste des 30 plus imposés de l'Ariège, en 1813 il était à la seconde place. En 1827, il fut porté avec son fils Bernard sur la liste des 50 plus imposés du département de l'Ariège. Le capital familial était estimé à 200 000 F en l'an XI et les revenus annuels d'Alexandre de Tersac furent évalués à 20 000 F en 1813. Il était veuf sous l'Empire
D'une alliance inconnue il eut un fils unique :

XIV **Bernard de TERSAC.**
Conscrit en 1813, il fut, exempté, il était conseiller général du canton de Foix en 1828.
Il épousa **Aglaé DELPLA-GOUEITES,** fille de François Georges DELPLA-GOUEITES), maître de forges, maire de Saurat, et de Jacquette de SAINT-JEAN de POINTIS, épousée par contrat du 12 septembre 1791[2829] et mariée le même jour, ou le 12 octobre 1791, fille de Jean de Saint-Jean, vicomte de Pointis et de Couserans, et de Rose de Vaux, M. de Roquemaurel, cousin de la mariée fut témoin[2830].

En 1880, date de la parution de l'ouvrage de M. Lafont de Sentenac, la famille de Tersac était représentée par le comte Alexandre de Tersac, demeurant à Foix, et Georges de Tersac, son frère, habitant le château de Vernajoul.

VI
Personnes isolées

Une autre famille de Tersac existait dans la région, indiquée par André Navelle, se référant au marquis d'Aubais.
Par ailleurs une famille de Tersac s'est fait rattacher à la famille Faydit de Terssac.
Les personnes isolées citées ci-après, sauf peut-être la dernière, ne semblent pas en faire partie.

1er février 1389, Jean de Tersac dénombra la 4ème partie de la juridiction basse de Fabas et 8 livres d'oublies annuelles pour Rieux[2831].

1464, Hommage pour Save par François de Tersac, acquéreur dudit lieu, conforme à celui rendu par Alexandre d'Arbas qui le tenait en engagement du seigneur de Péguilhan et auparavant en l'année 1464 hommage d'Arnaud de Martres à Jean, comte de Comminges[2832]

6 août 1542, Annette d'Espagne, fille d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Lissac, et de Marie de Lissac, sa première épouse avait épousé N…de Tersac, d'où Antoine de Tersac, seigneur de Goutevernisse, légataire à cette date de Jean d'Espagne, seigneur de Lissac, son oncle[2833], par

[2829] AD.HG 3 E 24840 Pontis-Inard
[2830] RP. Pointis
[2831] BM Toulouse Ms 634
[2832] AD.Gers Vergès I 3414
[2833] AD.HG 3 E 36350 Gaillac

la chronologie Antoine de Tersac, seigneur de Goutevernisse, pourrait être fils d'Arnaud de Tersac, seigneur de Goutevernisse, et de Marguerite de Martres, ceux-ci qui vivaient en 1542 eurent un fils unique Jean, peut-être parce que le père d'Arnaud était mort, mais il est étonnant que leur présumé petit-fils Antoine ne soit pas nommé.

1571, Noble et honnête demoiselle Agne de Tersac femme à présent de noble Nicolas du Faur, capitaine de Saubiac, jadis femme sans enfant d'Antoine Borgau, de Montesquieu[2834]. Agne de Tersac compte-tenu de sa qualification est plus probablement issue d'une autre famille que celle des seigneurs de Montberaud.

Douillac, révision le 7 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2834] AD.HG 3 E 15 283 Montesquieu Volvestre

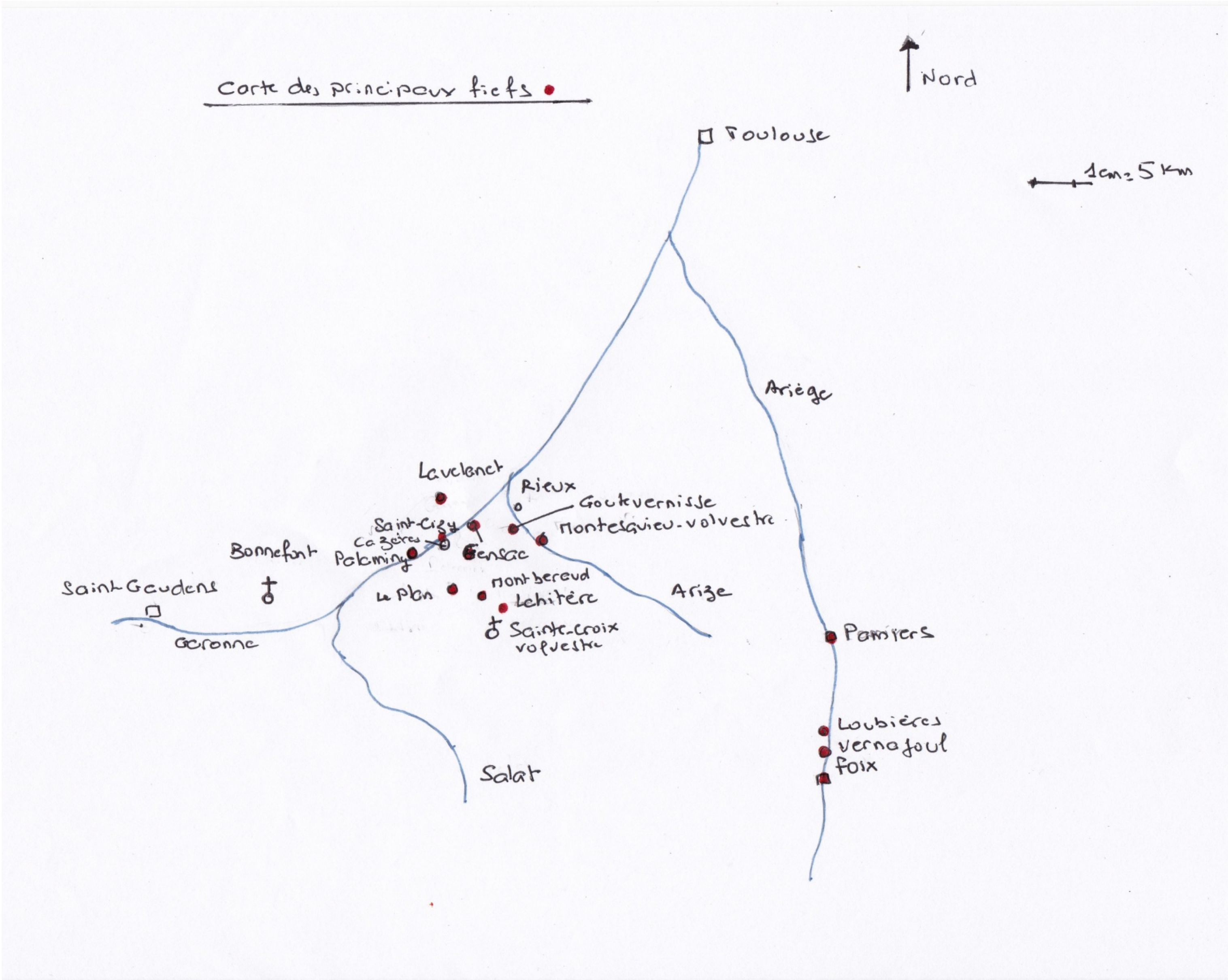
Carte des principaux fiefs
Nord
Toulouse
1cm = 5 Km
Ariège
Lavelanet
Rieux
Goutevernisse
Montesquieu-volvestre
Saint-Cizy
Cazères
Palaminy
Fensac
Bonnefont
Saint-Gaudens
Le Plan
Montbereud
Lahitère
Sainte-croix volvestre
Arize
Garonne
Salat
Pamiers
Loubières
Vernajoul
Foix

Index onomastique

Les patronymes en lettres grasses sont ceux des familles dont la généalogie figure dans ce tome.

Dans la région toulousaine les registres paroissiaux concernant les dames et demoiselles, issues de familles nobles ou bourgeoises, ajoutaient une particule à leur patronyme même si elle ne figurait pas dans le patronyme de leur père, ce qui peut amener des confusions dans l'index onomastique.

Index, t. VI

Abadie (d') ou Abbadie(d'), 13,34,35,63,91,272

Aban(d'), 101,341

Abolin, 102

Abzac(d'), 112,375,409

Agut et Agut(d'), 104,250

Albaricy, 253

Albertin(d'), 327

Alvepart(d'), 101

Amanieu, 354

Andouins(d'), 123

Angles(des), 122

Anjou(d'), 409

Antin(d'), 35,55,63,80,157

Arbieu(d'), 117

Arcizas(d')15,27,232

Ardenne(d'), 321

Ariès(d'), 138

Armagnac(d'), 34,109,128

Armentieu(d'), 270

Arnave(d'), 295,330,366

Arroux(d'), 381

Artigue(d'), 337

Ascou(d'), 424

Aspet(d'), 42

Assier(de), 366

Astarac(d'), 47,157,212,334

Astorg(d'), 164,338

Auffre, 313

Aulin(d'), 135,170

Aulon(d'), 30

Aure(d'), 4,56,207,316

Auriol(d'), 298

Auterive(d'), 397

Averède(d') ou Aberède(d'), 213

Avessens(d'), 84

Aymier(d'), 302

Azéma(d'), 239

Balaguier(de), 349

Baluze(de), 98

Bar(de), 161,408

Baragdin, 33

Barbara, 292

Barbazan(de), 47,50

Barèges(de),220,398

Baron, 104

Barrau(de), 195,219,290,426,429

Bascans(de), 257

Bascos(de), 112

Bastier, 143

Batac(de), 284,286

Batiat(de), 37

Baud(de), 337

Baudean(de), 270

Baulac(de) et Baulat(de), 302,319

Bazillac(de),122,372

Bazon(de), 232,421

Béarn(de), 418

Benoît, 195

Benoît(de), 335

Benque(de), 92,128,137,216,221,253,397,404,413

Béon(de), 139,171,333,408

Bérail(de), 353,357

Bérard(de), 222

Bergougnan(de), 122

Bernuy(de), 306

Bertier, 218

Bertrand(de), 382

Beynac(de), 112

Béziers(de), 182

Bilhères(de), 377

Binos(de), 17,216

Biran(de), 130,382

Bois(du), 221

Bonery(de), 326

Bonnafous(de), 325

Bonnassie(de), 287

Bonne(de), 318,319

Bonvillar(de), 309

Bordes(de), 27,96

Bosquet ou Bousquet, 82

Bosquette, 313

Bossost(de), 12,166

Bourbon(de), 112,164,409

Bourg(du), 402

Bourrouillan(de), 282

Bousquet(de/du), 174

Boussès(de), 39

Bouzet(du), 111,119

Boyer(de), 175,353

Brenguier, 142

Brettes(de), 120

Broca(de),271

Broqueville(de), 117

Brossier(de), 278

Brossignac(de), 142

Bruyères(de), 78,320

Buade(de), 358

Bunel(de), 7,8

Busca(de), 281

Cailhau(de), 358

Calege(de), 98

Campels(de), 189

Canals(de), 417

Candeville(de), 278

Cante(de), 76

Capriol(de), 324

Caraman(Carmaing), de, 48

Carbonneau(de), 233

Cardeilhac(Cardaillac), de, 6,9,10,17,50,98,168,342

Carrière(de), 291,384

Cassagnet(de), 270,288

Castaigner(de), 132

Castanet(de), 353

Castelbajac(de), 4,117,153

Castelnau(de), 53,122,303,355

Castelpers(de), 378

Castéras(de), 91,285,335,428

Castet(de), 29,337

Cat de Cocural, 211,213,219

Caubet(de), 23

Caumont(de), 306

Cauna(de), 163,349,372

Caylus(de), 46

Cazalens(de), 328

Cazals(de), 337

Cazassus(de), 234

Cazaux(de), 10

Caze, 247

Cazillac(de), 344,376

Chambert(de), 340

Chastenet(de), 417

Châteauverdun(de), 210,336

Chaussenous(de), 351

Chifflard(de), 276

Ciadoux(de), 61

Clarac(de), 328

Claverie, 236

Clermont(de),336

Clermont-Lodève(de), 46

Cloche, 274

Coarraze(de), 35,37,156,190,226

Collongues(de), 245

Colsio(Cossio), 35

Commarque(de), 304

Comminges(de), 25,47,52,62,78,98,155,190,316,339,371,374,401,403,414

Corbarieu(de), 354

Coret(de), 11,398,406,422

Corsier(de), 347

Costes, 209

Cours(de), 289,391

Dabadie, 244

Dampierre(de), 24

Dampmartin(de), 303

Dangereux, 219

Darré de Sarraméa, 13,15,25,39

Darrot, 235

Dax, 96,164

Deaux, 28

Delsol, 105

Desrousseaux, 283

Deyme(de), 300

Donadieu(de), 83

Dorie, 94

Doumec(q), de

Doumy(de), 51

Doux, 313

Druilhet(de), 283

Dufaur, 284,380,389

Dufort de Coarraze, 139

Dupoy, 303

Dupuy, 327

Durand, 332

Durban(de), 269,317

Durègne, 244

Durfort(de), 84, 35,38,164,226,282

Durous, 240

Encausse(d'), 23,38

Escarre, 218

Escole(d') ou Escola(d'), 119

Espagne(d'), 44,52,56,62,155,299,332,417

Esparbès(d'), 137

Espinas(d'), 285,286

Esquerre et Esquerre(d'), 206

Estaing(d'), 322,409

Faissan(Fayssan), de, 223

Falgar(du), 151

Fangeaux(de), 413

Fardeville(de), 187

Fargues(de) ou Forgues(de), 251,430

Faudoas(de), 93,154,229,281,347,417

Faur(du), 140,362,382,389

Fauré, 297,303

Faure(de), 7,8,255

Favarel,351

Fenouillet(de), 187

Ferragut(de), 282

Ferrouil(de), 336,412

Fleurian(de), 140

Fiart(de) ou Fiard(de), 380

Florence(Fleurance), de, 39,273

Foix(de), 44 ,47,48,86,124 ,127,155,159,164,182,239,269,317,371

Fontaine, 99

Fontaines(de), 218,315,403,406,409

Fontalhière, 30

Fontenu(de), 332

Fosseries(de), 37

Foucaud(de), 331

Fouert(de), 269,270,281

Fouron(de), 271

Francazal(de), 16,18,220

Frère(du), 117

Gach(de), 199

Gajan(de), 27

Galard(de), 111,114,119,139

Garaud(de),306,423

Garnou, 385

Garrané(du), 227,392

Gaulejac(de), 139

Gavarret(de), 408,429

Gayraud(de), 217

Gémit(de), 11,25

Gensac(de), 396, 397

Gep(de), 329

Gères(de), 111

Gestas(de), 251

Girard(de), 211

Girardon(de), 384

Gironde(de), 277

Gombaud(de), 384

Gontaut(de), 162

Got(de) ou Goth(de), 110,381,388,389,429

Gournet(de/du), 421

Gouzi, 249

Goyrans(de), 53,214,226,227,311,334,336,413,414,431

Gramont(de), 44,142,215

Grave(de), 329

Griet(de), 29

Guers(de), 430

Guillots(des), 414

Guinot, 386

Hautpoul(d'),187,322,328,351,412

Haux(de), 44

Hébrail, 218

Heere(de), 366

Hélie, 331

Henrique de La Roque, 124,127

Hochepied(de), 332

Huc, 83

Hunaud et Hunaud(de), 53,151,152,208,215,218,232,389,400,406

Icart(d'), 21,408

Isalguier, 51,130,143,227,299,334,365

Itillie, 403

Jacobi(de), 357

Jaubert et Jaubert(de), 57, 118,304

Jean(de), 84

Julien, 325

Laas(de), 279

La Barre(de), 387

La Barthe(de), 60,163,196,256,304,316,377

La Briffe(de), 96

Lacaze(de), 192

Lacombe(de), 303

Lacvivier(de), 315

La Fargue(de), 303

La Fite(de) ou La Fitte(de), 270,274

Lafon(de), 301

La Forest(de), 326

Lafue(de), 234

La Garde(de), 355

Lagorsan(de), 122

La Jugie(de), 311 ,339

La Maison(de), 83

La Mante(de), 282

La Marque(de), 12,233

La Mazère(de), 416

Lambès(de), 173,194,347,411

Lamezan(de), 134,140,171,195,233,379

La Mothe(de), 27,114,216

La Palu(de) ;, 323

Lapasse(de), 17,95,389

Lapene(de), 34

La Perrière(de), 143

Lapeyre, 300

La Roche(de), 283

La Roque(de), 308,356,391

La Roque-Bouillac(de), 242

Larroquan(de), 137,213,253

Larroux(de), 283

Lart(de), 132

Lartigue(de), 18

La Ruelle(de), 402

La Sierge(de),16

Lasseran(de), 158,170,212

La Tour(de), 18,19,38,166,219,251,351,376,385,391

Latrau(de), 269

Laureau(de), 290

Lautrec(de), 126,185,229

Lauzières(de), 163,165,346

La Valette(de), 166

La Vergne(de), 329

La Verrie(de), 272

Leauville(de), 307

Le Febvre, 275

Lentillac(de), 328

Lescure(de), 142

Lespinasse(de), 110

Lestandard, 83

Levezou(de), 324,349

Lévis(de), 159,164,334,336

Leviston(de), 14

Lezat(de), 289

Liard(de), 341

Limousin(de), 94

Lion(du), 300

L'Isle-Jourdain(de), 78

Lissac(de), 79,193

Lomagne(de), 159,163

Lordat(de), 161,207,297,299,378,412

Lostanges(de), 300

Loubens(de), 166

Louvie(de), 407

Luca(de), 268

Lucpeyrous(de), 370

Luppé(de), 116,143

Madron(de), 211

Maignaut(de),,307 228

Maillac(de), 342

Malrous(de), 352

Manas(de), 53,389

Manent(de), 427,428

Marestaing(de), 110,135

Marion, 84

Marque, 37

Marquefave(de), 53,73,212,429

Marsolier(de), 426,427

Martin(de), 13,135

Martres(de), 19,197,389,390,406,425,431

Mascaron(de), 219

Massot(de), 91,194,426

Mauléon(de), 78,81,161,213,219,224,255,308,309,343,398,412,417,418

Maurel(de), 324,325

Mauriac(de), 62

Maylie, 247

Mayouarou(de), 34

Mayssens(de), 427

Mazières(de), 224

Medici, 364

Medrano(de), 87

Melet(de), 175,276,277

Mena,283

Méritens(de), 20,21,215,255,382,389

Meylouga(de), 37,63

Miglos(de), 308,310,336

Mirabail(de), 199

Mirepoix(de) 15,209,407

Moelhos, 13

Monceau(de), 163

Mondricourt(de), 83

Monet(de), 271,288

Monluc(de), 339

Mont(de), 24,106,253,270,274,275

Montauban(de), 11,25,87,268

Montaut(de), 50,51,120,128,130,140,198,254,298,299,304,421,431

Montbardon(de), 125

Montbrun(de), 321,322,333

Montesquieu(de), 187,297,318,335,339

Montesquiou(de),5,128,163,165,255,269,278,392,409,413

Montferrand(de), 231

Montgazin(de), 191

Montgrillon(de), 298

Montlezun(de), 128,130,343

Montpezat(de), 339

Morillon(de), 302

Morlanes(de), 345

Morlhon(de), 326,331

Mouchaux(de), 104

Moutier(de/du), 385

Mulatier, 208

Mun(de), 386

Narbonne(de), 159,340,347,374

Nauterre(de), 11

Navailles(de), 54

Nenigan(de), 271

Niel, 291

Niort(de), 84,340

Noailhan(de), 132

Noailles(de), 309

Noé(de), 61,92,130,214,215,230,379,411

Nogaret(de), 166,198

Noguès(de), 38

Nostens(de), 245

Ocaris(de),266

Ondes(des), 400

Orbessan(d'), 118,197,210,221,227,228,231,387,430

Oriole(d'), soit Auriol(d'),162

Ornezan(d'), 122,315,333,40

Ossun(d'), 164,389,415

Ozon(de), 7,168

Pac(du), 12,20,95,250,412

Padiès(de), 366

Pagan(de), 27

Pailhès(de), 75

Palats(de), 12

Palays(de), 61,346

Paluel(de), 376

Pardaillan(de), 55,154,161,163

Patras(de), 119

Paute(de), 391

Pechagut(de), 85

Pechpeyrou(de), 25

Pereille(de), 48

Pérès, 141

Perrier(de), 326

Pestels(de), 126

Peyrelade(de), 131

Peyrepertuse(de), 320

Pinemont(de), 117

Pins(de), 196,212,417,430

Plagnole(de), 142

Plaigne(de), 312

Podenas(de), 128,273,276

Poggio(de), 120

Polastron(de), 135,153,173,229,377

Pons, 235

Pourcet, 393

Poussin(de), 15,26

Pouy(du), 338

Pradines(de), 301

Prat(du), 361

Precillon(de), 39

Preissac(de), 60,111,120,156

Prignac(de), 184

Pujolet(de/du), 93

Puy(du), 352,383

Puybonnel(de), 257

Puybusque(de), 152,345

Qué(de), 238

Rabastens(de), 136,352

Rabonite(de), 295

Rabot(de), 324

Rebesiez(de), 118

Restes(de), 82

Ribaucourt(de), 390

Rigaud et Rigaud(de), 332,346

Robert(de), 249

Roche d'Auzeille, 291

Rochechouart(de), 339

Rodes(de), 302

Roederer, 283

Roger(de), 328

Roquefeuil(de), 326

Roquefort(de) alias Rochefort(de), 101,118,250,356,374,411,414

Roquelaure(de), 381

Roquemaurel(de)), 140,291,359,389

Roques, 58

Roques(de), 366,367

Rouaix(de), 333

Roux(de), 307,357

Rovignan(de), 11

Rozet(de), 352

Sabardan(de), 269

Sacère(de), 338

Sadirac(de), 234,277,413

Sailhan(de), 10

Sant-Etienne(de), 208

Saint-Félix(de), 339

Saint-Jean(de), 104,403

Saint-Julien(de), 135,171,292

Saint-Lary(de), 323,414

Saint-Martin(de), 5

Saint-Orens(de), 135,140,155,349

Saint-Pastou(de),137,167,231,282,411

Saint-Romain(de), 62

Sainte-Marie(de), 289,290,291,327

Saintes(de), 360

Salluste(de), 117

Salvat, 244

Sanguinède(de), 122

Sansot(de), 273

Saquet, 406

Sariac(de), 251

Sarret(de), 221

Savignac(de), 194,236

Sédillc(Sérillac), de, 382,421

Seintein, 249

Seissan(de), 291

Sentilhes(de), 17

Sérier(du), 191

Sernals(de), 192

Serres(de), 168,292

Sers(de), 23,102,21,330,340,361,388

Seysses(de), 230,431

Sieuras(de), 193,225, 226

Siran(de), 324

Siregand(de), 271,427

Solan(de), 39,341,399

Solier(du), 304

Soréac(de), 5,304

Soubaignac(de), 377

Souque, 249

Suère(de), 246

Sus(de), 86

Talasac(de), 391

Tersac(de), 91,216,256

Thomas(de), 94,254

Tigery(de), 221

Tiuras(de), 116

Touges(de), 172,232

Toulouse-Lautrec(de), 327

Tourbes(de), 328

Tournemire(de), 211,300,423

Traversier(de), 301

Troc(de), 246

Urgs(d'), 318

Ustou(d'), 252,359,427,429

Vabres(de), 196

Varagne(de), 318,326,331

Vendômois(de), 39,106,242

Ver(de), 82

Verdelin(de), 386

Vernet(du) ou Bernet(du), 239,280

Vesc(de), 323

Vetet, 385

Veyrac(de),187

Vicmont(de), 375,403

Viella(de), 168,268

Vignaux(de), 320

Villar(de), 44,317

Villatte, 302

Villemur(de), 44,56,140,155,182,209,298,314

Villeneuve(de), 358

Vimé(de), 282

Vivès(de), 80,321

Vivier(du), 80,321

Vize(de), 169,172,174,212,236

Voisins(de), 110,116,185,186,307,315,322,401,413